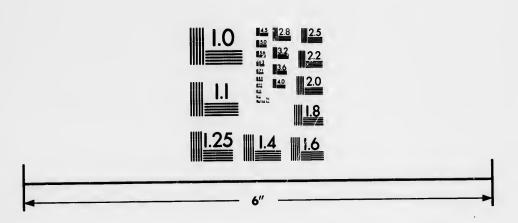


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503 STATE OF THE PARTY OF THE PARTY

CIHM/ICMH Microfiche Series. CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



(C) 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.			L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lul a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués cl-dessous.						
	Coloured covers/ Couverture de couie	ur			Coloured Pages de				
	Covers damaged/ Couverture endomn	nagée			Pages da Pages en	maged/ dommage	óes .		
	Covers restored and Couverture restauré				-		d/or lamir et/ou pelli		
	Cover title missing/ Le titre de couvertu	re manque		V			, stained (tachetées		
	Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur				Pages detached/ Pages détachées				
	Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autrc que bleue ou noire)			V	Showthrough/ Transparence				
	Coloured piates and Planches et/ou illust					f print va négale de	ries/ l'impressi	ion	
	Bound with other materiai/ Relié avec d'autres documents			Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire					
V	Tight blnding may c along interior margi La reliure serrée par distorsion le long de	n/ it causer de l'ombr	e ou de ia		Seule édi	ion availa ition dispo		scured b	y errata
	Biank leaves added appear within the te have been omitted Il se peut que certai lors d'une restaurati mais, iorsque ceia é pas été filmées.	ext. Whenever possion filming/ nes pages blanches on apparaissent da	ible, these s ajoutées ns le texte,		ensure the Les pages obscurcie etc., ont	e best po s totalemo s par un été filmée	have bee esible ima ent ou pa feuiliet d' es à nouve e image p	ige/ rtielleme errata, ui eau de fa	nt ne pelure,
V	Additional comment Commentaires supp		ation irrégulière	a : [1]-[3	4], [1] - 275	i, [1] - [10]	, 276-562 p		
-	item is filmed at the ocument est filmé au								
10X	14X	18X		22X		26X		30X	
	12X	16X	20X		24X		28X		32X

The c

The i

Original begind the lasion, other first sion, or ili

The shaii TiNL which

Maps diffe entir begin right requ meth The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Bibijothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or Illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont flimés en commençant par le premier piat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'Impression ou d'iliustration, soit par le second piat, seion le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'Impression ou d'Iliustration et en terminant par la dernière page qui comporte une teile empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, seion le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents.
Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cilché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants lilustrent la méthode.

1	2	3

1	
2	
3	

1	2	3		
4	5	6		

rrata to

pelure, n à

tails du

odifier

une

mage

32X

Ch Ii

47

L'ECOLE SAINTE:

OU

EXPLICATION

FAMILIERE

DES MYSTERES DE LA FOY.

Pour toutes sortes de Personnes qui sont obligées d'apprendre, ou d'enseigner la Doctrine Chrétienne.

Par la Venerable MERE MARIE DE L'INGARNATION, Religiense Ursuline.



A PARIS,

Chez JEAN BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, rue Saint Jacques, à la Bible d'or.

M. DC. LXXXIV. Avec Privilege du Roy, & Approbations.

EXPLICATION THE FEBRUARY OF CHARLEST CHE Less Eleganos egines mas MIN COLLEGE AND A CONTRACTOR West of the safe

e (]

ci cl le ce

pl

en Fo



PREFACE.

ET Ouvrage contient dans sa simplicité ce qu'il y a de plus grand, de plus saint, & de plus auguste dans la reli-

gion Chrétienne.

Il est divisé en quatre parties, où l'on explique le Symbole des Apôtres, les Commandemens de Dieu, l'Oraison Dominicale, & la Doctrine des Sacremens.

Chaque partie est divisée en Leçons ou Instructions, qui en exposent & découvrent les mysteres d'une maniere si claire & si nette, que les plus simples les pourront facilement comprendre; ce qui fait que tout l'Ouvrage a pour titre : L'Ecole Sainte.

Il ne se pouvoit faire une division plus juste des Points de la religion Chrétienne, ny par consequent de cét Ouvrage: Car tout ce que l'Eglise nous enseigne, se reduit ou aux articles de la Foy, ou aux regles de la Morale, ou aux graces qui sont necessaires pour

croire ces articles, & pour pratiquer ces regles, ou enfin aux Prieres qu'il faut faire pour meriter ces graces. Oralés articles de la Foy sont compris dans le Symbole des Apôtres; les regles de la Morale sont enfermées dans le Decalogue; les graces se puisent dans les Sacremens; & les Prieres sont marquées dans l'Oraison Dominicale.

Le Symbole des Apôtres contient donc tous les articles de nôtre Foy; ou s'il s'en trouve quelques-uns qui n'y foient pas si distinctement compris, ils se reduisent facilement à quelqu'un de ces grands Principes. C'est pourquoy d'un tres-grand nombre de Symboles qui ont été faits dans les Conciles, l'Eglise a particulierement retenu l'usage de trois, qui s'expliquent l'un l'autre, ensorte que ce que l'un ne dit qu'obscurement, l'autre le met au jour, & declare sans obscurité ce que l'on doit croire,

Le premier Symbole est celuy des Apôtres, que ces premieres lumieres du monde ont composé par le mouvement du S. Esprit, avant que de se parer pour aller précher l'Evangile; asin de convenir non seulement des

é

de

pı

na

PREFACE.

mêmes Principes, mais encore de la maniere de les expliquer, & que l'E. glise qui devoit étre universelle, n'eût. par tout le monde qu'une même regle

de sa Foy.

pratiquer.

eres qu'il

aces. Ora

pris dans

es regles

s dans le

ent dans

ont mar-

contient

Foy; ou

qui n'y

pris, ils

ju'un de

urquoy

mboles

onciles.

enu l'u-

ent l'un

ne dit

au jour.

ue l'on

luy des

mieres

mouve-

e se se_

angile;

nt des .

ale.

Ce Symbole a toûjours été comme le fondement de la creance des Chrétiens. La tradition neanmoins ne s'en faisoit dans les commencemens de l'Eglise que de vive voix, & d'une maniere si secrette, que l'on ne permettoit pas même aux Catechumenes de l'écrire pour l'apprendre, & pour soulager leur memoire. La raison de cette conduite est rapportée par Rufin Prétre d'Aquilée, dans son Exposition du Symbole qui se trouve parmi les Oeuvres de saint Cyprien: De crainte, dit-il, que si ce Sym ole fut tombé entre les mains des infideles, ou des faux Chrétiens, ils n'en fissent un sujet de raillerie, ou qu'ils n'y melassent des erreurs, & des faussetez.

Cette tradition verbale a été longtemps en usage, ensorte que pour éviter les inconveniens que je viens de rapporter, les Peres des trois premiers siecles n'ont pas même osé en parler dans leurs écrits, excepté Tertullien, qui par sa liberté ordi- de Vel. naire en a touché legerement quel- Virg. c.

ā iij

PREFACE.

ques articles dans un de ses Ouvrages. Le fecond Symbole est celuy qu'on appelle de Nicee, parce qu'il fut comrosé par les Peres du premier Concile. Oecumenique, qui se tint en cette ville pour condamner l'heresie d'Arius: Mais il doit plûtôt être appellé le Symbole de Constantinople, pour les grandes additions qui furent faites, & les éclaircissemens qui furent donnez à celuy de Nicée par les cent cinquante Peres qui s'assemblerent en cette Ville Imperiale du temps du grand Theodose. Le sujet de cette auguste Assemblée fut l'impieté de Macedonius, & des Pneumatomaques, qui nioient la Divinite du S. Esprit; & qui disoient qu'il n'étoit que le Ministre du Pere & du Fils, & qu'il n'étoit point au dessus de l'ordre des creatures, quoyqu'il fût la plus parfaite & la plus noble de toutes.

fe

p

P

h

E

Pio

m

M

tr

pa

Ev

fin

Le troisième Symbole Canonique est celuy que l'on attribue à saint Athanase, & que quelques Ecrivains disent avoir été composé à Rome par ce saint Docteur, lorsqu'il sut obligé de rendre raison de sa Foy devant le Pape Jule, & les Evéques assemblez avant que d'être admis à se justifier des crimes, dont les Eusebiens l'avoient

faussement accusé.

vrages.

y qu'on

it com-

Concile

tte vil-Arius:

e Sym-

s gran-

& les

ez à ce-

nte Pee Ville

heodomblée

& des

la Di-

t qu'il

& du

ffus de

fût la'

outes.

nique

faint

vains

e par

blige

ant le

nblez

er des

oient"

Il y en a d'autres neammoins qui estiment qu'Anastase le Sinaire en est l'Auteur, & qu'à cause qu'il y a un peu de convenance entre les noms, on l'attribue à saint Athanase Patriarche d'Alexandrie. Mais parce que la Phrase, & le tour de l'expression ne ressentent point la Langue Grecque, plusieurs estiment qu'il a été composé par un Auteur Latin: Mais ils ne conviennent pas qui est cét excellent homme qui a donné à l'Eglise une striche piece.

Quelques-uns disent que c'est saint Eusebe Evéque de Vercel, qui le composa dans son voiage d'Orient, pour soûtenir les Catholiques contre les Ariens, & pour rendre luy-même raison de sa foy dans les rencontres. Mais la Divinité, la Personne, & la Procession du saint Esprit y sont trop clairement expliquées, pour ne pas croire que l'Auteur est plus recent.

C'est pourquoy il y en a qui tiennent qu'il a été dressé par Vigile, Dissert.

Evéque de Tapse en Affrique, sur la s. Leonis,
sin du cinquième siecle, contreles Ariens
qui y faisoient d'étranges progrez durant la persecution des Vandales: Et

ā iiij

que pour luy donner plus d'autorité, il le publia sous le nom de S. Athanase, ennemi declaré de ces heretiques, de même qu'il a publié d'autres Ouvrages sous le nom de saint Ambreise, de saint Augustin, & du même saint Athanase. Mais cette conjecture est trop legere dans un point aussi important qu'est celuy-cy; & ce n'est pas une consequence que si Vigile a publié quelques Ouvrages sous le nom de saint Ambroise, & de saint Augustin, il faille luy attribuer tous ceux dont les Auteurs sont inconnus.

pi

&

ne

CX

Fl

M

de

le

ell

l'ii

les

pli

da

CO

de

P. Pithæus lib. de Proceff. Se Sancti. Vossius de trib. Sym.

Enfin il y en a qui croient que ce Symbole a été fait en France du temps de Pepin ou de Charles-Magne, par un Auteur Catholique de la nation, à l'occasion des difficultez qui furent excitées pour lors touchant la Procession du saint Esprit.

Quoy qu'il en soit, l'Auteur de ce Symbole étant inconnu, l'Eglise l'a adopté & rendu venerable par l'autorité qu'elle luy a donnée, & aujourd'huy il est vray de dire que c'est l'ouvrage de l'Eglise, & même du saint Esprit qui l'éclaire & la gouverne.

Voila donc trois Symboles, qui pourtant n'en font qu'un; & s'il y a torité, Atha-

hereti.

é d'au

e saint

& du

te con-

npoint

i Vi-

es fous le faint

er tous

que ce

temps

, par

ion, à

nt ex-

cession

de ce

ise l'a

ujour_

t l'ou=

faint

, qui

il y a

quelque difference entre eux, c'est que ce que l'un dit avec obscurité, un autre l'explique, & le met au jour sans y rien ajoûter que l'éclaircissement. Ainsi les Additions que le Concile de Constantinople a faites au Symbole de Nicée, & celle du mot Filioque, que le Concile general de Lion y a faite depuis (ce mot n'y aiant été ajoûté. jusqu'alors que par quelques Conciles provinciaux d'Espagne, & de France & par quelques Eglises particulieres,) ne sont pas tant des Additions que des explications, ainsi que le Concile de Florence l'a declaré. C'est pourquoy la Mere de l'Incarnation, entreprenant d'expliquer celuy des Apôtres comme le plus ancien, & le plus commun, elle se sert des deux autres, suivant l'intention de l'Eglise pour y donner les éclaircissemens necessaires; & en plusieurs endroits, elle fait la concordance des trois.

COMME le Symbole des Apôtres contient tous les articles de nôtre Foyde même les Commandemens de Dieu qui sont des Loix que nous sommes indispensablement obligez de garder pour être sauvez, sont des regles gene-

a v

PREFACE.

for

m

da

mo

m

fo

ra

100

Vo

ne

po

m

me

ga

pe

co

av

de

rales de Morale qui contiennent toutes les autres d'une maniere eminente & admirable. Ce qui a fait dire à faint Augustin que le Decalogue est le Principe & la source de toutes les Loix, parce qu'il ne s'en peut faire ny d'Ecclesiastiques, ny de civiles qui n'y aient du rapport, & qui n'en décou-

Aug. q 140. in Exod.

> lent comme autant de ruisseaux. Cette verité a passé jusques dans l'Ecole qui soutient que toutes les regles de la Morale sont comprises dans les Commandemens de Dieu: Car ou elles sont generales, comme sont ces premieres veritez pratiques que la raifon naturelle nous enseigne : Qu'il faut faire le bien & éviter le mal : Que nous ne devons pas faire aux autres ce que nous ne voulons pas que les autres nous fassent: Et ces regles sont comprises dans les Commandemens de Dieu, comme les principes le sont dans les conclusions : Ou bien elles font particulieres, comme font ces preceptes de bien vivre que l'Ecriture ou les personnes sages & d'autorité nous apprennent, qu'il faut faire l'aumêne quand on en a le pouvoir, qu'il ne faut point se mettre en colere sans raison, qu'il faut pardonner les injures

nt tou-

ninente à faint

e Prin-

Loix .

y d'Ec-

qui n'y

décona

uns l'E-

regles ans les

ou el-

ont ces

la rai-Qu'il

1: Que

autres.

ue les

es font

ens de

e font

n elles

nt ces

crithre norité

e l'au_

, qu'il

e fans njures

& aimer ses ennemis : Et ces regles D. Tho. sont comprises dans les Commande- 1.2. q. mens de Dieu, comme les conclusions 16.411 12. dans leurs principes.

& 22 y.

Tout le monde convient qu'il y a ad 2 dix Commandemens de Dieu , & le nom du Decalogue qui les contient marque ce nombre: mais tous ne sont pas d'accord de la maniere de les diviser. Esichius en compte quatre par rapport à Dieu: Le premier est : le cap 16. suis le Seigneur votre Dieu: Le second, Levie. Vous n'aurez point de Dieux etrangers en ma presence : Le troisième, Vous ne ferez point de figures pour les ados rer : Le quatrieme, Vous ne prendrez.

point en vain le nom de voire Dien. Cet Anteur ne croit pas qu'il faille mettre au nombre des Commandemens de Dien, celuy qui ordonne de garder le Sabbath, parce qu'on ne le peut garder à la settre, & en tout temps. Mais ce n'est pas un perir in- 8. Hier. convenient, que de retrancher du De- in cap: calogue un precepte que Dieu même 10.0265. y a écrit de la propre main. C'est pourquey laint Hierome, qui s'accorde avec Esichius, touchant le nombre des Commandemens de la premiere Talle, y laisse celuy de la Sanctifica-

tion du Sabbath, mais il n'en fait qu'un de celuy qui défend de reconnoître des Dieux étrangers, & de celuy qui défend de faire des Idoles.

Orig. hom. 8. in Exod. Origenes tient le même nombre, mais il n'en fait qu'un du premier & du second d'Esichius, & ajoûtant celuy de la Sanctification du Sabbath, il supplée à cette jonction pour venir à son compte.

Tous ces Auteurs qui admettent quatre preceptes par rapport à Dieu, sont obligez pour faire le nombre de dix, d'en compter six par rapport au prochain. Ils le font en cette sorte.

1. Vous honorerez vôtre pere & vôtre mere. 2. Vous ne tuerez point. 3. Vous ne commettrez point d'adultere. 4. Vous ne déroberez point. 5. Vous ne direz point faux témoignage. 6 Vous ne de-firerez point la femme de vôtre prochain, ni sa maison, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui lui appartient.

Il y a d'autres Peres qui n'admettent que trois preceptes au regard de Dieu, & qui veulent que ces trois articles n'en fassent qu'un: le suis le Seigneur vôtre Dien, vous n'aurez point de

Dieux etrangers en ma presence, vous ne ferez point de figures pour l'adorer. C'est le sentiment de saint Augustin, & il semble que ce soit aussi celuy de l'E- Aug. 9. glise, qui dans la methode rimée qu'elle Exod. enseigne aux enfans ne met que cenombre : Un seul Dien tu adoreras, 6 aimeras parfaitement. Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement. Les Dimanches tu garderas en servant Dieu devotement. Elle fait le même dans celuy qu'elle enseigne aux personnes plus éclairées : Unum crede Deum; nec jures vana per ipsum: Sabbata sanctifices. Et afin que le nombre de dix se trouve dans le Decalogue, elle divise en deux le dernier de ceux qui regardent le prochain, ensorte que ce qui est dit': Vous ne desirerez point la femme de vôtre prochain, soit le neufième; & ce qui suit; Vous ne desirerez rien de ce qui appartient à vôtre prochain, soit le dixième.

La Mere de l'Incarnation a suivi cette derniere maniere de diviser les Commandemens du Decalogue, comme le plus conforme au Catechisme Romain qu'elle s'est proposée pour guide. Elle y a neanmoins fait quelque changement, en ce qu'elle ne met

reconc de ceoles. ombre, mier &c,

bbath,

r venir

Dieu, bre de cort au forte.

direz ne de-

np , ni ni son qui lui

dmetard de is arle Seiint de

point ces premieres paroles au nombre des Commandemens : Je suis le Seigneur vôtre Dien; mais seulement elle les prend comme une Preface que Dieu a voulu mettre à la tére de ses precepres, à l'imitation des Legislateurs, qui mettent leurs noms & leurs qualitez au commencement de leurs Loix, afin de leur donner plus de poids & d'autorité:

Aug. Ser. 282. de temp. in tione nen est Auguitini.

I L faut parler de l'Oraison Domini cale qui fait le sujet de la troisième Partie de l'Ouvrage, comme du Symbole, & du Decalogue. Elle n'est composée que de sept demandes, dit saint Augustin , lesquelles memes sont abres nova edi- gées en fort peu de paroles; es neuns moins elle comprend toutes les prieres que nous sçaurions faire à Dieu, soit pour luy demander des biens , soit pour étre delivrez on preservez des maux, sois ensin pour obsenir le pardon de nos pechez. Les trois premieres demandes regardent les interests de la gloire & du service de Dieu, qui doivent ette le premier objet de notre zele, de nos fouhaits, de nos soins, & de nos puel res; & les quatre autres, tous les biens tant spirituels que corporele,

que nous pouvons demander tant pour

nous que pour nôtre prochain.

C'est pourquoy ce même Pere dit, Ep. 1214 que cette priere est la plus parfaite de bam, notoutes celles que nous sçaurions faire, væ edit. & que nous ne devons demander au- 130. tre chose que ce qu'elle contient. Ce n'est pas que nous ne soyons obligez de demander bien des choses qui ne paroissent pas y ette comprises, comme les graces, les vertus, la conversion des pecheurs : mais ce saint Docteur veut dire que toutes ces choses sont enfermées dans les Articles de l'Oraison Dominicale, & qu'en demandant ce qu'elle contient, nous demandons tout le reste.

Il faut pourtant remarquer que l'Oraison Dominicale, selon saint Matthieu, contient sept demandes, & que selon faint Luc elle n'en a que cinq. Mais quoyque cerre derniere soit entore plus abbregée que l'autre dans ses paroles, elle n'en a pas moins d'étendue dans son sens, & elle ne contient pas moins toutes les prieres qu'un Chretien sçatiroit faire. Saint Luc a omis la troisseme demande, que votre volonté soit faite, parce qu'il a cru qu'elle étoit suffisamment ce prise

omini oifiéme Sym-A com_ t faint

nombre

s le Seil

ent elle

ne Dieu

prece_

ateurs

rs qua-

9 Loix

oids &

t abre_ neuns prieres

s foit t pour ux, soir

nos per re 82

riere e nos

priél is les

rels

dans la seconde, que vôtre regne s'accomplisse, puis qu'un Roy ne peut regner parfaitement que ses volontez ne soient accomplies. Il a encore retranché la sixième, ne permettez pas que nous succombions à la tentation parce qu'il a estimé qu'elle étoit enfermée dans la suivante, mais delivreznous du mal, chacun jugeant assez que Dieu ne nous peut delivrer de tout mal, qu'il ne nous empéche de succomber à la tentation.

ENFIN les Sacremens contiennent toutes les graces, & ils en sont les veritables sources. Ce sont les Fontaines du Sauveur où nous les puisons en abondance & avec plaisir, comme parle le Prophete : Car encore que la grace reçoive des accroissemens considerables par la pratique de quelques œuvres de pieté, comme sont le jeune, l'aumône, la priere, la mortification & les autres vertus; ces pratiques neanmoins ne la peuvent produire ny luy donner de l'accroissement, si elles ne sont accompagnées d'un mou-

vement interieur de l'ame qui les santifie; au lieu que les Sacremens la produisent & l'accroissent par eux-mêmes

s'c a vi ét

Ď

Sa

ti

de

na

q;

tic

de

qu

pa

& par la vertu que Jesus-Christileur a donnée quand il les a instituez, pourvû que l'ame n'y mette point d obstacle par quelque peché ou par quelque autre mauvaise disposition.

CEs quatre grands principes dont je viens de parler; sçavoir, le Symbole, des Apôtres, les Commandemens de Dieu, l'Oraison Dominicale, & les Sacremens, qui sont les quatre principales colomnes de la Religion Chrétienne, ont été le sujet du travail & de l'application de la Mere de l'Incarnation dans cet ouvrage. Et bien qu'elle eût pû enseigner aux personnes à qui elle avoit à parler une haute pratique des vertus, & ce qu'il y a de plus delicat dans la vie spirituelle, elle s'est neanmoins attachée à ce qu'il y a de plus solide & de plus fort, sçachant bien que si les fondemens de la vie Chrétienne ne sont solidement établis, tout le reste pour parfait qu'il paroisse n'est qu'un beau dehors, & une vapeur brillante & lumineuse qui se dissipe aprés avoir trompé ceux qui s'y amusent.

Si la matiere de cet ouvrage est aufsi grande que je le viens de dire, la

eut teclontez

tez pas

enferlivrezlez que

e tour

ont les ontai- ont les ontai- ont les ontai- onte la confi-

lques jeuificaprati-

pratipronent

moufan-

pro-

maniere de la traitter ne l'est passimoins. La Mere de l'Incarnation ne se serite point de raisonnemens pour prouver les veritez qu'elle veut établir; Elle n'apporte point l'autorité des Peres ny des Conciles, aussi faut-il avoiler qu'elle n'étoir pas versée clans cet étude: Elle n'employe que l'autorité de l'Ecriture-Sainte, qui étoir toute sa lecture, & où elle mertoit toute son application. Ainsi ses propositions étant de soy & ses preuves tirées de la parole de Dieu, on peut direque tout son ouvrage est Saint & tres-Catholique.

C'est là la plus sure & la plus veritable Theologie: Nous avons sujet de craindre de tomber dans l'erreur quand nous mélons avec les principes de nôtre Foy les raisonnémens de nôtre esprit, qui est si facile à se tromper; ou que nous y joignons l'autorité des saints Docteurs, dont il n'est pas toûjours facile de découvrir le sens, comme nous le remarquons dans la Theologie ordinaire, où nous voyons souvent que deux partis opposez se servent de l'autorité d'un même Pere, & quelquesois d'un même passage pour soûtenir des opinions

r

m

qu

lu

mo

tio

l'est passonation ne chis pour étal'autorité di faut-il sécé clans e l'autoui écoit toit toit toit toit toit eut dire eut dire eut dire eut dire eut dire eut dire

veritalajet de
rreur
princiens de
tromuroril n'est
rir le
s dans
nous

nême

nions

l'autorité de l'Ecriture toute nue, & dans le sens que l'Eglise a coutume de la prendre, il faut que tout esprit se soumette, & l'on ne doit point craindre de tomber dans l'erreur.

C'est-la proprement la Theologie des Apôtres: Car encore que dans les commencemens de leur Predication le monde n'eût point encore le Nouveau Testament par écrit, il l'avoit neanmoins en leurs paroles. Le même Esprit qui a donné depuis le mouvement à leurs mains pour l'écrire, avoit donné le mouvement à leurs langues & à leurs levres pour le précher: Ainsi ce qui étoit alors une parole Sainte, est aujourd'huy une sainte Ecriture.

Cet ouvrage donc ne parlant que de Dieu & dans les termes que Dieumême nous a tracez dans l'EcritureSainte, il s'en est peu fallu qu'au lieu qu'il a pour titre l'Ecole Sainte; je ne luy aye donné celuy de la Theologie familiere: Et je l'eusse fait, si ce mot ne m'eût paru trop fastueux pour la modestie de la Mere de l'Incarnation.

On s'étonnera peut-être de voir une

simple Religieuse qui n'a jamais étudieles Lettres humaines, qui n'a quasi jamais lû de Livres, qui n'a point eu la communication des hommes seavans, sinon autant qu'ila été necessaire pour la direction de son ame, parler en Theologien, & citer l'Ecriture aussi à propos & avec autant de facilité que pourroit faire un Pere de l'Eglise.

Mais cet étonnement cessera, si l'on veut se ressouvenir de ce qui est écrit en sa vie, que Dieu luy avoit donné la clefde la science, qu'il l'avoit remplie de son esprit de sagesse, & qu'il suy avoit donné une si haute connois. sance des Mysteres, que cette connoissance tenoit quelque chose de l'evi-

C

ľ

a

n

O

s'

av

ge

dence.

Quant à l'Ecriture-Sainte, il y avoit déja quelques années que par le conseil de ses Directeurs elle ne faisoit point d'autre Lecture, & elle s'en étoit tellement remplie, qu'en toutes rencontres & en toutes Compagnies les passages luy en venoient à la bouche si naturellement, que soit qu'elle interrogeat, soit qu'elle répondit, ses paroles étoient mélées de celles de l'Ecriture, en sorte qu'il sembloit que

PREFACE.

le saint Esprit se fût rendu le Maître de sa langue pour la gouverner, comme parle l'Ecriture, & pour luy faire publier ses maximes & ses oracles,

Outre ces dons elle avoit encore celuy de la parole, par le moyen duquel elle communiquoit sans peine les lumieres dont son esprit étoit éclairé: Elle avoit une facilité merveilleuse à developper les Mysteres les plus cachez; & lorsqu en parlant le zele s'allumoit dans son cœur, ce qui arrivoit ordinairement quand elle parloit de Dieu, les lumieres luy venoient dans l'esprit & les paroles dans la bouché avec une telle abondance, qu'elle ne se possedoit plus : Les passages de l'Ecriture se presentoient à la foule; un mot qu'elle disoit de Dieu ou d'un Mystere excitoit un passage, & un passage en attiroit quantité d'autres, comme l'on pourra remarquer en cet ouvrage & dans le Livre de ses retraites.

Outre ces seçours surnaturels elle s'est encore servie du Catechisme Romain, sur lequel elle jettoit les yeux avant que de faire ses explications; Car quelque don de science & de sagesse que Dieu nous donne gratuite-

ais étun'a quaa point commes été neon ame, l'Écri-

ant de

ere de

fi l'on
ft écrit
donné
t remc qu'il
nnoifnnoifl'evi-

confaifoit s'en coures gnies bouu'elle , fes

que

n

fa

n

CC

1.

to

£

.Ca

de

ľć

lé c

bre

qui

por

dors

VCI

pac

-cn

vie

ment, il veut encore que nous agisti sions de nous-mêmes & que nous y joignions nôtre travail, afin de ne le point tenter & de ne point passer pour temeraires. Ce Livre qui est comme un abregé de la Theologie a pu apprendre à la Mere de l'Incarnation à parler en Theologien. Il a pu encore luy fournir les passages de l'Ecriture qu'elle rapporte; quoyqu'il s'en trouve dans le Livre qu'elle ne cite pas, & qu'elle en cite d'autres qui ne se trouvent pas dans le Livre. Voici comme elle explique elle-même toutce que je viens de dire au Chapitre huitième du deuxième Livre de sa vie. Je rapporte ses propres paroles, car l'on n'en peut voir de plus touchantes, ny de plus remplies de l'Esprit de Dieu. L'on y verra le sujer qui l'a portée à écrire cet Ouvrage, il n'y avoit alors que cinq ans qu'elle étoit Religieuse, & elle étoit encore au Monastere de Tours : Voici donc comme elle parle: Je fus mise au Noviciat pour aider la Maîtresse des Novices, Mon Office étoit de leur enseigner la Doctrine Chrétienne, & de les y dresser pour les rendre capables des fonctions de l'Institut. Je le saisois avec un grand zele que Dieu

is agifa nous y le ne le er pour comme pu ap. tion à ore luy qu'eltrouve as , &c e trouomme que je me du porte n peut e plus on y ire cet iq ans . étoit Voici ise au e des leur capa_ Je le

Dieu

me donnoit, joint à la facilité que j'avois de m'énoncer sur les Mysteres denôtre sainte Foy. J'avois beaucoup de lumieres la dessus, & je portois en mon ame une grace de sagesse qui me faisoit quelquefois dire, ce que je n'eusse pas voulu ny osé avancer sans cette abondance d'esprit. Une sois sur l'Ave Maria, mon esprit s'emporta tout-à fair, particulierement sur ces parales : Benedictus fructus ventris tui. Le même m'arrivoit sur le Symbole que j'avois à expliquer. Avant que de commencer je faisois quelque lecture en mon particulier dans le petit Catechisme du Concile & dans celuy de Bellarmin, mais fort peu de temps, J'étois moy-même étonnée lorsque je venois à la moralité aprés avoir parlé des points de la Foy, du grand nombre de passages de l'Ecriture Sainte qui me venoient à propos. Je ne me pouvois taire, & il falloit que j'obeisse à l'esprit qui me possedoit pour dors. Je fis cela deux fois la semaine vingt ou trente Sœurs qui se trouvoient au Noviciat à cet effet, l'espace de trois ans que je fus continuée en cet employ. J'avois eu toute ma vie un grand amour pour le salut des

ames; mais particulierement depuis les caresses de la sainte Vierge, je por tois dans mon ame un feu qui me comsumoit. Mais comme je ne pouvois courir par le monde pour dire & faire ce que j'eusse bien voulu, afin d'en gagner quelqu'une, je faisois ce que je pouvois pour cela au moins au Noviciat, m'accommodant à la capacité des personnes. Il y avoit pour lors de bons esprits qui étoient affamez de scavoir les choses qui leur pouvoient servir pour la fin qu'elles s'étoient proposées en se donnant à Dieu. Elles me pressoient de plus en plus de poursuivre, & je voyois aussi que Dieu vouloit cela de moy, parce que j'experimentois en mon interieur que c'étoit le saint Esprit qui m'avoit donné la clef des tresors du sacré Verbe Incarné, & qui mé les avoit ouverts par l'intelligence qu'il me donnoit de l'Ecriture Sainte, sur tout des passages qui se rapportoient à ce Verbe adorable, sans qu'auparavant je les eusse ny meditez ny étudiez. Ce que j'avois lû & entendu dans les rencontres me donnoit de bons sentimens mais qui n'approchoient point des impressions qui m'étoient données.

Elle

d

C

. pa

rto

rigi

te

rte:

altic

po

Elle dit dans un autre endroit tou- L.z.e. 4. chant l'intelligence que Dien luy avoir donnée des Ecritures : Je me trouve quelquefois dans une sorte d'oraison qui me fait craindre de tomber en quelques curiositez qui me soient des empechemens de miunir à Dieu dans une parfaite nudité d'esprit. Il me vient en memoire quelques paroles de l'Ecriture - Sainte du vieil on du Nouveau Testament que j'ay lues ou entenduës. Le sens m'en est decouvert, & de là je sens pulluler une suite de passages de la même Ecriture, desquels j'ay une telle intelligence qu'il me semble qu'on me préche, & qu'on me découvre les secrets qui y font cachez, ce qui me donne une douce consolation dans le fond de l'ame. Par fois je m'élance à Dieu pour luy parler en le caressant de toutes les instructions qu'il me donne puis je retourne en de nouvelles connoissances qu'il me donne; mais enfin tout se termine à l'amour.

Des passages que je viens de rapporter de la vie de la Mere de l'Incarnation, nous apprenons qu'aprés qu'elle avoit expliqué un Mystere ou un point de Foy, elle y ajoutoit une Mo-

Elle

ment depuis

rge, je por

qui me con-

ne pouvois

dire & faire

, afin d'en

sois ce que

oins au No.

la capacité

our lors de

affamez de

pouvoient

toient pro-

. Elles me

de poursui-

Dieu vou-

e j'experi-

ue c'étoit

donné la

rbe Incar-

verts par

oit de l'E-

passages

be adora-

les eusse

ue j'avois

ncontres

timens

des im-

es.

n

lc

tic

pa

ſç

Je

de

ęu

ne

àir

qu

Lou

infl

vie-

y de

un a

pen

rale conforme à son sujet, & qu'aprés avoir travaillé à éclairer les esprits, elle s'efforçoit de toucher les cœurs. Ces pensées Morales ne se trouvent point dans cet Ouvrage, ce qui me fait croire que ce qu'elle disoit en ces rencontres n'étoit point premedité; & qu'elle ne disoit que ce que son zele pour la sanctification des ames luy fornissoit sur l'heure. Ce n'est pas une petite perte pour le public, car il ne faut pas douter que son cœur parlant plus que sa bouche, ou plutost le saint Esprit parlant plus qu'elle-même, ses paroles ne fussent autant de fleches embrasées qui portoient dans les ames le feu du saint amour.

Je feray icy observer au Lecteur, quoyque la chose se fasse assez voir d'elle-meme, qu'elle n'a rien dit sur le sixième Commandement qui defend l'adultere : Et quoyque l'explication de ce precepte puisse etre necessaire à beaucoup de personnes, je n'ay rien voulu y ajouter du mien, parce qu'elle ne nous pouvoit laisser une plus belle preuve de sa prudence & de son honnéteté. Elle avoit à parler à de jeunes Religieuses qui avoient porté leur innocence dans le Cloître, &

& qu'aprés les esprits, r les cœurs. se trouvent qui me fait en ces renmedité; & ie son zele ames luy 'est pas une c, car il ne œur parlant tost le saint même, ses de fleches is les aines

Lecteur , assez voir n dit surle nu defend xplication ecessaire à n'ay rien rce qu'elplus bel-& de son rler à de nt porté sitre, &

sçachant bien qu'il leur étoit plus utile d'ignorer ce que l'on a coutume d'en rapporter, que de le sçavoir, elle a mieux aimén'en rien dire du tout, que de dire quelque chose qui eur pû offenser la pudeur de ces innocentes Colombes, & faire violence à la sienne

propre.

Mais enfin quoyque cet Ouvrage contienne la veritable science du Chrétien, & ce qu'il y a de plus sublime dans la Religion Catholique, ce n'est pas mon dessein de le proposer aux sçavans, ny aux personnes éclairées. Je m'éloignerois trop de l'intention de celle qui l'a composé, laquelle n'a eu dessein de travailler que pour de jeunes Religieuses & pour des personnes simples qu'on luy avoit données à instruire. Les mysteres de la Foy, quoy qu'obscurs en eux-mêmes, sont des sources de lumieres d'où les personnes instruites tirent par la contemplation une infinité de pensées sublimes qui les consolent & les fortifient dans la vie Spirituelle; au lieu que les simples y demeurent seulement attachées par un aveugle acquiescement de Foy sans penser à s'élever plus haut.

J'ay fait en sorte neanmoins qu'en

PREFACE.

retranchant de certaines choses & y on ajoutant d'autres, l'Ouvrage peut servir à toutes sortes de personnes : Car outre que les simples en le lisant peuvent: s'instruire eux-mêmes, il peur encore érre utile à ceux qui font obligozdinstruire les autres : Comme sont les Pasteurs, qui n'ont pas toujours le hoisir de faire de longues études : Les Maîtres, qui enseignent la jeunesse, & qui doivent inspirer aux ensans les principes de la Religion au même remps qu'ils lenr enseignent les elemens des sciences; Les Peres de famillos qui doivenul'instruction ou par cuxmêmes ou par d'autres à leurs enfans & à leurs domestiques : Car il y en a beaucoup de ces derniers qui serone grievement punis pour avoir neglige ce devoir, laissant vivre leurs dome-Riques à leur gré, sans s'informer s'ils font instruits des choses que tous les Chrétiens doivent sçavoir : Et il ne faut pas douter qu'ils ne soient responsables des fautes où l'ignorance des principes de la Foy les aura fair tomber. C'est pourquey comme les Peres de famille ne sont pas toujours capables d'instruire leurs domestiques, on s'ils en sont capables ; la decence

ſ

to

aı

le

choses & y duvrage peut personnes : en le lisant mes, il peur ui font obli-Comme sont s toujours la Études : Les jeunesse, & enfans les au même nt les elees de familou par euxeurs enfans r il y en a qui serone ir negligé urs domeormer s'ils e tous les : Et il ne oient resignorance aura fair omme les toujours

nestiques,

decence

ne permet pas toujours qu'ils le fassent par eux-mêmes, leur maison ne devroit point étre sans quelque livre de la nature de celuy-cy, afin d'en faire lire au moins tous les Dimanches un Chapitre à ceux de leur famille

assemblez pour cet effet.

Ce que j'ay encore contribué de mon travail à cet ouvrage, ontre ce que je viens de dire, est que la Mere de l'Incarnation ayant cité les passages de l'Ecriture-Sainte, selon les anciennes versions, je les ay corrigez sur les nouvelles, ou de moy-même, afin d'en rendre la lecture plus supportable.

J'en ay fait de même des matieres qu'elle a tirées d'une version du Catechisme Romain imprimée en 1588. Elle a mieux aimé les employer avec touteleur rudesse que de ne pas garder la fidelité qu'elle croyoit devoir rendre a son Auteur. Mais je les ay mises dans un style plus intelligible & plus nouveau, afin que si l'ouvrage n'a pas autant d'agrément & de politesse qu'on le pourroit souhaiter, il ne paroisse pas aussi tout à fait choquant.

C'est là le dernier ouvrage de la Mere de l'Incarnation que je me suis en-

PREFACE.

gagé de mettre au jour : Car quant aux autres dont il est parlé en sa vie, comme sont ses deux Dictionnaires Huron & Algonquin, & une certaine Histoire Sainte écrite en langage Sauvage, ils ne sont pas venus jusqu'à moy; & quand je les aurois en main, je ne croirois pas qu'ils fussent d'un grand usage dans un pais où ces lan-gues sont également inutiles & méprisées.

for la

po

a pa tu

tire

466334466334466334

APPROBATIONS des Docteurs.

Approbation de Monsieur C A M US
Docteur en Theologie de la Maison & Societé de Sorbonne,
Chancelier & Theologal de l'Eglise de Tours, & Grand-Vicaire
de Monseigneur l'Archevêque de
Tours.

L'Esprit de Dieu se fait connoître dans tous les Ouvrages de la venerable Mere Marie de L'Incarnation, Religieuse Ursuline, & principalement dans celuy qui a pour titre: L'Ecole Sainte, ou Explication Familiere des Mysteres de la Foy, pour toutes sortes de personnes qui sont obligées d'apprendre ou d'enseigner la Dostrine Chrétienne. Et comme elle a entierement fondé cét Ouvrage, qui paroît le dernier au jour, sur l'Ecriture sainte; que les principes qu'elle avance, & les consequences qu'elle tire sont, autant de ruisseaux sacrez

qui coulent de cette source divine, je n'y ay rien lû qui ne soit conforme à la Foy, & aux bonnes mœurs. A Tours, ce premier Janvier 1683.

FRANÇOIS CAMUS.

PIROT, Dotteur & Professeur en Theologie de la Maison de Sorbonne.

Ay leu ce manuscrit qui porte pour titre: l'Ecole Sainte, ou Explica son familiere des Mysteres de la Foy, &c. En Sorbonne, le dix-huitième Juin 1683.

PIROT.

Pour Monseigneur le Chancelier.

urce divine, je oit conforme à es mœurs. A vier 1683.

Lus.

MONSIEVR & Professeur Maison de

qui porte pour on Explica son le la Foy, &c. huitieme Juin

· 11 •

ancelier.

APPROBATION DE MONSIEVR CATINAT, Docteur en Theologie de la Maison de Sorbonne, & Abbé de saint Iulien.

TE sous-signé Docteur en Theologie de la Maison de Sorbonne, certifie avoir lû & examiné le Livre qui a pour titre : L'Ecole Sainte , ou Explication Familiere des Mysteres de la Foy, pour toutes sortes de personnes qui sont obligées d'apprendre ou d'enseigner la Dostrine Chrétienne. Par la venerable Mere Marie De L'INCAR-NATION, Religieuse Vrsuline, dans lequel je n'ay rien remarqué que de tresconforme aux bonnes mœurs, & à la Doctrine de l'Eglise. De plus j'ay veu que dans cét Ouvrage les veritez Chrétiennes y sont expliquées d'une maniere si claire, & si familiere, quoy qu'avec bien de la solidité, & de l'erudition, que l'on doit esperer, qu'il sera tres-avantageux pour le salut des ames, & tres-utile aux personnes qui en prennent soin. Fait à Tours, ce 2. Février 1683.

C. CATINAT.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, il est permis an R. P. Dom CLAUDE MARTIN, Religieux de la Congregation Saint Maur, Ordre de S. Benoist, de faire imprimer, vendre & debiter, par tel Imprimeur qu'il voudra choisir, pendant le temps de six années, un Livre intitulé l'Fcole Sainte, ou Explication des Mysteresde nôtre Foy. Avec défenses à tous autres, & sur les peines en tel cas requises, ainsi qu'il est plus au long porté à l'original descites Lettres données à Chaville, le 26. Juin 1683. Signées par le Roy en son Conseil, JUNQUIERES.

Registré sur le Livre de la Commupauté, le 4. jour de Juillet 1683. C. ANGOT, Syndic.

ta

ve né de na

Ledit R. P. Dom CLAUDE MARTIN, a cedé ledit Privilege à Jean Baptiste Coignard, Imprimeur du Roy à Paris, suivant l'accord sait entr'eux.

man wan

ge du Roy. -

ge du Roy, il Dom CLAUDE la Congregade S. Benoift, e & debiter, udra choisir, années, un nte, ou Exnôtre Foy. s, & sur les , ainsi qu'il riginal deshaville, le le Roy en RES.

a Commuyndic.

MARTIN, Baptiste y à Paris,



L'ECOLE SAINTE

o u

EXPLICATION FAMILIERE

DESMYSTERES

DE LA FO.Y.

Instruction preambulaire. Explication du Signe de la Croix.

A Croix est le signe de la milice Chrétienne, à l'ombre duquel les Fidéles se retirent comme des soldats sous l'é-

tendard de leur Chef, quand ils sont attaquez de leurs ennemis, ou qu'ils se trouvent engagez en quelque peril.

Ce signe salutaire nous fait ressouvenir des deux principaux points de nôtre Foy, qui sont les Mysteres sacrez de la tres-sainte Trinité & de l'Incarnation du Sauveur.

EXPLICATION

Ce que c'est que Dieu.

AVANT que d'expliquer ces deux grands Mysteres, il faut supposer une autre verité qui est le fondement de ces deux-là, & de toutes les autres de la religion Chrétienne; sçavoir qu'outre toutes les choses creées, tant visibles qu'invisibles, il y en aune increée, c'est-à-dire, quin'a point eu de commencement, mais qui atoujours été, & qui sera éternellement: Car l'Ecriture dit » que les vingt-quatre vieillards se pro-» sternerent devant celui qui estoit assis " sur le trône, qu'ils l'adorerent comme si vivant dans tous les siecles des siecles; & qu'ils mirent leurs couronnes devant " le trône, disant : Vous étes digne, Sei-" gneur, de recevoir gloire, honneur & " puissance, vous avez fait toutes choses, " & c'est par vostre volonté qu'elles ont " été crcées, & qu'elles sont. C'est cet étre increé, cette Majesté souveraine & maîtresse de toutes choses, que l'on appelle Dieu.

Apoc.

1.14.

Du Mystere de la Trinité.

n

T

fo

D'Ans ce grand Dieu, il y a deux choses qui font le Mystere de la Trinité, sçavoir, l'unité de la Divinité, ION

quer ces deux t supposer une fondement de les autres de çavoir qu'oues, tant visia une increée, ide commenırs été, & qui l'Ecriture dit llards se proui estoit assis erent comme des siecles; nnes devant s digne, Seihonneur & utes choses, qu'elles ont nt. C'est cet **fouveraine** s, que l'on

il y a deux de la Tri-Divinité,

DU SIGNE DE LA CROIX. 3 c'est-à-dire de la nature de Dieu, & la

pluralité des personnes.

L'unité de la Divinité nous apprend qu'il n'y a qu'un Dieu, & qu'il ne peut y en avoir plusieurs. Ce Dieu est infiniment puissant & juste; car c'est lui qui dit dans l'Apocalypse: Que tous sçachent que c'est moy qui examine les reins & les cœurs, & que je donneray " à chacun selon ses œuvres. Il est sage, parce qu'il gouverne toutes choses selon son bon plaisir, conservant par sa sagesse le bel ordre que nous voions dans le monde. Il est bon, n'étant porté à se communiquer que par l'inclination de sa seule bonté.

Cette divinité neanmoins ou Nature divine se trouve en trois personnes, que l'on appelle Pere, Fils, & saint Esprit, lesquelles ne sont qu'un seul Dieu, puis qu'elles n'ont qu'une même divinité, comme saint Athanase l'explique dans son Symbole: La Foy « Saint Catholique, dit-il, consiste à croire & "Symb. à adorer un Dieu en Trinité, & une « Trinité en unité; sans confondre les « personnes dans la substance, ny diviser « la substance dans les personnes. Autre « est la personne du Pere, autre la per- « sonne du Fils, autre la personne du «

EXPLICATION

" saint Esprit. Et neanmoins le Pere, le " Fils & le saint Esprit ont une même " Divinité, une égale gloire, une coéme ternelle Majesté. Tel qu'est le Pere " tel est le Fils, tel est le saint Esprit. " Le Pere est Dieu, le Fils est Dieu, " le saint Esprit est Dieu; & neanmoins " ce ne sont point trois Dieux, mais un scul Dieu. Le Pere est Seigneur, le " Fils est Seigneur, le faint Esprit est " Seigneur; & neanmoins ce ne sont point trois Seigneurs, mais un seul " Seigneur,

fa

P

CI

di

P

q

a

E

Fi

m

qu

pr

de

pu

Fil

&

le i

Ma

ľég

Il en est de même des attributs & perfections de Dieu; car comme elles sont une même chose avec la nature, elles ne se peuvent pas plus multiplier que la nature même, C'est pourquoy, dit le même seine Add.

" dit le même saint Athanase, le Pere est " immense, le Fils est immense, le saint

" Esprit est immense; & neanmoins ce " ne sont point trois immenses, mais " un seul immense. Le Pere est éternel,

" le Fils est éternel, le saint Esprit est " éternel; & neanmoins ce ne sont point

" trois éternels, mais un seul éternel.

" Le Pere est increé, le Fils est increé, " le saint Esprit est increé; & neanmoins

" ce ne sont point trois increés, mais

" un seul increé. Le Pere est tout-puis-

ON DU SIGNE DE LA CROIX. 5 sant, le Fils est tout-puissant, le saint « ns le Pere, le t une même Esprit est tout-puissant; & neanmoins « e, une coéce ne sont point trois tout-puissans, « est le Pere mais un seul tout-puissant. Le Pere n'est ny fait, ny creé, ny « laint Esprit. ls est Dieu, engendré de personne: le Fils n'est ny « neanmoins' ix, mais un eigneur, le Esprit est

ce ne sont

ais un seul

ttributs &

mme elles

la nature.

multiplier

pourquoy, le Pere est

se, le saint

nmoins ce

ses, mais

st éternel,

Esprit est

font point

l éternel.

st increé,

eanmoins és, mais out-puis.

fait ny creé, mais il est engendré du « Pere: Le saint Esprit n'est ny fait, ny " creé, ny engendré, mais il procede « du Pere & du Fils. Il n'y a donc qu'un « Pere, & non trois Peres; il n'y a « qu'un Fils, & non trois Fils; il n'y " a qu'un saint Esprit, & non trois saints « Esprits: Car encore que le Pere, le « Fils, & le saint Esprit soient un méme Dieu; on ne peut dire neanmoins que le Pere soit Fils, ny que le Fils soit saint Esprit, ny que le saint Esprit soit Pere ou Fils.

Et il n'y a point dans cette Trinité " de devant ny d'aprés, en sorte qu'on « puisse dire, que se Pere est devant le « Fils, & le Fils aprés le Pere; que le Pere « & le Fils sont devant le saint Esprit, & « le saint Esprit aprés le Pere & le Fils : « Mais toutes les trois personnes sont à « l'égard les unes des autres coégales & « coéternelles.

De l'Incarnation du Verbe.

La seconde personne divine que nous avons dit être le Fils, outre son être divin, qu'elle avoit de toute êternité & avant que le monde sût, commencement me dit saint Jean: Au commencement etoit le Verbe, & le Verbe étoit avec

r

té

lu

p

n

V

t

n

n

q

n

ef

D

fe ét

re

"Dieu, & Dieu étoit le Verbe. Ce
"Verbe étoit avec Dieu au commencement, c'est-à-dire, éternellement. Ce
Verbe, dis-je, par l'amour qu'il porte
aux hommes, a voulu prendre dans
le temps une chair humaine, c'est-àdire, toute nôtre nature, dans le sein
d'une tres-pure Vierge, ainsi que l'explique saint Athanase dans son Symbole parlant de ses deux generations:

" Il est Dieu engendré de la substance de son Pere avant tous les siecles : Et

" il est homme né de la substance de sa " Mere dans le temps Dion de sa

" Mere dans le temps. Dien parfait & Homme parfait: Egal à son Pere se

» lon la divinité, & moindre que son » Pere selon l'humanité. Ainsi celui qui estoit seulement Dieu, a commencé d'estre Dieu & Homme tout ensemble.

Cet Homme-Dieu aprés avoir conversé trente trois-ans parmi les homON

Verbe.

e divine que ls, outre son de toute éterde fût, commmencement be étoit avec Verbe. Ce commence_ ellement. Ce r qu'il porte rendre dans ine, c'est-àdans le sein nsi que l'exis son Symenerations: la substance siecles: Et stance de sa u parfait & on Pere sere que son ısı celui qui commencé out ensem-

avoir conni les hom-

DU SIGNE DE LA CROIX. 7 mes, leur enseignant la voie de salut, & faisant plusieurs miracles pour confirmer sa doctrine & sa mission, se laisfa attacher à la Croix, & y voulut mourir pour satisfaire à la justice de son Pere pour les pechez de tout le monde, car il n'y avoit point de pure creature qui fût capable de nous décharger d'une si grosse dette, comme témoigne saint Jean, quand il dit: C'est «1. Jo. lui qui est la propitiation pour nos «2.2. pechez; & non seulement pour les « nôtres, mais encore pour ceux de « tout le monde. Ainsi l'Incarnation du « Verbe comprend tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a dit, & tout ce qu'il à souffert en nôtre chair depuis le moment de sa Conception jusqu'au dernier soupir de sa vie, & même jusqu'à sa glorieuse Resurrection, dans laquelle sa chair a recu une seconde naissance pour ne plus mourir; car il « Rom. est écrit: Si vous confessez de bouche « le Seigneur Jesus-Christ, & « que vous croyiez en vôtre cœur, que « Dieu l'a resuscité des morts, vous « serez sauvé: L'on croit de cœur pour " étre justifié, & l'on confesse de bou- « che pour meriter le salut. Ces dernie- « res paroles nous apprennent que sans A iiij

EXPLICATION

la Foy du Mystere de l'Incarnation, l'on ne peut être sauvé, non plus que sans la Foy du Mystere de la Trinité.

pi

ti

le

l'a

to

ta

tr

Ces deux Mysteres ainsi expliquez, il est évident que nous en faisons memoire quand nous faisons le signe de la Croix. Nous faisons mention du premier en disant : Au nom du Pere, du Fils, & du saint Esprit : Parce qu'en disant au nom, & non pas aux noms, nous faisons memoire de la Nature Divine, qui est une & non multipliée; & en ajoûtant : du Pere, du Fils, & du saint Esprit, nous exprimons les trois personnes, à qui cette nature est commune.

Nous faisons mention de l'autre Mystere par la figure de la Croix que nous formons sur nous, à laquelle la seule personne incarnée a été attachée, &

non les deux autres.

Quand nous faisons ce signe, nous mettons la main au front, qui est la plus haute partie du visage, en disant: ziu nom du Fere; Pour nous apprendre que le Pere est la premiere personne de la Trinité & le principe des deux autres. Nous l'abaissons ensuite audessous de la poitrine, en disant : Et du Fils; Pour nous apprendre qu'enION Incarnation, non plus que e la Trinité. si expliquez, faifons meis le figne de ntion du predu Pere, du Parce qu'en aux noms, la Nature multipliée; , du Fils, exprimons cette nature

l'autre Myix que nous elle la seule ttachée, &

igne, nous
, qui est la
, en disant:
us apprenere personpe des deux
nsuite audisant: Et
dre qu'en-

DU SIGNE DE LA CROIX. 9 core que le Fils soit égal au Pere en toutes choses il s'est neanmoins abaifsé dans son incarnation. Enfin nous portons la main de l'épaule gauche à la droite, en disant: Et du saint Esprie: Ce qui signifie que le saint Esprit tient comme le milieu entre le Pere & le Fils, & qu'il est le lien, c'est-à-dire, l'amour de tous les deux. Nous portons la main de la gauche à la droite, & non de la droite à la gauche; dautant que le Verbe incarné nous a transportez par la vertu du saint EL prit qu'il nous a meritée, du peché à la grace; de la mort à la vie.



PREMIERE PARTIE.

XPLICATION du Symbole des Apôtres.

INSTRUCTION PREMIERE. Explication du premier Article,

Je croy en Dieu le Pere tout puissant, Createur du Ciel & de la terre.

Je

u

aı

a

di p

eſ

ri

gi

pa

q

ce

D

pa

E sens de ces paroles est tel: Je croy pour certain & veritable; & je confesse avec sincerité & sans aucun doute, que Dieu le Pere est la premiere Personne de la tres-sainte Trinité, & que par sa puissance infinie, & incomprehensible il a creé, c'est-à-dire, formé de rien le Ciel & la terre & tout ce qui y est compris : Car il est évident que ce Symbole nous impose l'obligation de croire distinctement le mystere de la Trinité. Ce premier article nous propose la premiere Personne qui est celle du Pere, par ces paroles : Je croy en Dien le Pere. Le second article fait mention de la seconde qui est le Fils, quand il dit: Et en Jesus-Christ son Fils unique. Et le huitième article parle de la troisiéme, en disant : Je croy au Saint Esprit.

ARTIE.

TION Apôtres.

PREMIERE. r Article;

out puissant, la terre.

es est tel: Je veritable; & e sans aucun t la premiere Trinité, & e, & incom--dire, formé tout ce qui évident que l'obligation nystere de la e nous proqui est celle

Je croy en

article fait

est le Fils,

CHRIST Son

article par-

Je croy au

je croy en Dieu.

Nous croyons qu'il y a un Dieu, & c'est le premier article de la profession du Chrêtien. Ce Dieu est un être, dont la grandeur est immense, infinie, incomprehensible, comme dit Jeremie: Seigneur, vous étes grand, «Jerem. puissant, fort, invincible, grand dans "32.194 vos desseins, & incomprehensible à nos « esprits. Et saint Paul dit, qu'il habite «Tim.» une lumiere inaccessible, dans laquelle " aucun homme ne l'a jamais veu, & ne « le peut voir.

Les infidelles même n'ont jamais eu que de hautes idées de Dieu, & tout aveugles qu'ils étoient, ils ont avoiié que tout ce qui se peut concevoir de bas, de terrestre, de limité, de déreglé. est indigne de luy. Ils ont dit que Dieu est une chose si grande, qu'on ne peut rien s'imaginer ny concevoir de plus grand, de meilleur ny de plus parfait? parce que si l'on pouvoit concevoir quelque chose de plus parfait: ce seroit cette chose là qui seroit Dieu, & ce Dieu qui seroit conçu moins parfait ne le seroit plus.

Mais cela se prouve beaucoup mieux 4. 24 par les passages de l'Ecriture qui sui-

Joan.

A vi

EXPLICATION

Matth., vent. Dieu est Esprit, & ceux qui le Habr. " veulent veritablement adorer, le doi-4. 13. " vent adorer en esprit. Et ensuite: Soyez 11. 55. " parfaits comme vôtre Pere celeste est Joan. parfait. Dans un autre lieu: Toutes cho-Jerein." ses sont nues & à découvert devant ses 23. 24." yeux. Et le même Apôtre dit ailleurs: O profondeur des richesses de la sagesse " & de la science de Dieu! nôtre Seig-" neur dit luy-même: Je suis la vie, la voie, & la verité. N'est-ce pas moy, " dit le Seigneur, qui remplit le Ciel & " la terre? Le Prophete David dit dans " le même esprit : Où iray-je pour ne " point paroître devant vos yeux? Si je " monte au Ciel, vous y étes; si je décends " dans les enfers, vous y étes present; " si je m'envole en esprit aux extrêmitez " de la mer, je vous y trouve, & même " c'est vôtre main qui m'y conduit. Et de Pfal. 41. II. " rechef vôtre main est pleine de justice : Pfal. 144.16,, vous l'ouvrez & remplissez de benedi-9. "Ction jusques aux animaux. Vous étes Exod. " infiniment élevé au dessus de tous les " Dieux. Et enfin Dieu dit luy-même à " Moise pour faire connoître qui il est: " Je suis celuy qui suis. Tous ces passages montrent la grandeur incomprehensible de Dieu, sa bonté, sa sagesse, sa justice, sa providence, sa misericorde, sa puis-

n

:11

NOI

k ceux qui le dorer, le doinsuite: Soyez ere celeste est : Toutes chort:devant ses dit ailleurs: de la sagesse nôtre Seigs la vie, la e pas moy, it le Ciel & vid dit dans -je pour ne yeux ? Si je i je décends es present; extrêmitez , & même duit. Et de de justice: de benedi-Vous étes e tous les y-même à mi il est; s passages ehensible la justice,

, sa puis-

DUSYMBOLE.

fance, son infinité, son immensité, son

éternité, son incomprehensibilité.

Nous disons te croy en Dieu, & non, Je croy aux Dieux, confessans par-là qu'il n'y a qu'un Dieu & non plusieurs. C'est pourquoy le Symbole de Nicée ajoute à celuy des Apôtres le mot un: Je croy en un seul Dieu. Nous lisons au « Deuteronome: Ecoute, Israel, nôtre «Deut. Dieu est un, il est seul Dieu. Et Dieu « Exod. nous defend d'en reconnoître plusieurs: «20.3. Je suis le Seigneur ton Dieu; les Dieux « étrangers ne te seront rien en ma pre- « sence. Voiez, dit-il ailleurs, que je "Ibid. suis le seul Dieu, & qu'il n'y en a point «32.39. d'autre que moy. Je suis le premier & "Isaïe le dernier, & aprés moy iln'y a point « de Dieu. Et saint Paul déclare haute- « ment cette verité, quand il dit : Un « Dieu, une Foy, un Baptême, cc Ephef. Je croy en Dieu. Nous ajoûtons cette

particule en, qui marque un certain mouvement de l'entendement qui croit. Ainsi quand nous disons: Je croy en Dieu, c'est comme si nous disons: Je ne croy pas seulement qu'il y a un Dieu, mais je le croy de telle sorte, que je tâche de toute l'affection de mon cœur & de tout mon pouvoir, de parvenir à luy comme au souverain bien, & à la

EXPLICATION fin pour laquelle j'ay été créé. De la sorte l'esperance Crétienne est en quelque façon enfermée dans la Foy que

nous profesions.

Enfin quand nous disons : Je croy en Dien, nous distinguons la connoissance que nous avons de Dieu par la Foy, de celle que l'on en peut avoir, & que les infidelles en ont eu en effet par la veue des Creatures. Car, comme dit

Rom. » saint Paul, ce qui peut être connu de " Dieu, leur a été manifesté. Dieu leur » en a donné la connoissance: parce que

» les choses qui sont invincibles en Dieu,

» sa puissance même éternelle, & sa di-» vinité peuvent être connues par les

" Creatures qu'il a faites. Ces infidéles ont cru qu'il y avoit un Dieu, parce que les Creatures leur faisoient connoître leur Auteur, en leur disant, qu'elles n'avoient pû se faire elles mêmes: Mais les Chrêtiens le croient, parce que Dieu même le leur a revelé; Er c'est cet acquiescement de l'esprit à la parole de Dieu que l'on appelle Foy: c'est à dire que l'on a une veritable & sincere foy, quand l'on croit ce que Dieu a dit, purement parce qu'il l'a dit.

Que si les Mysteres que la Foy nous obligent de croire ne nous paroissent ION créé. De la me est en quels la Foy que

is: Fe croy en connoissance par la Foy, woir, & que n effet par la comme dit re connu de Dieu leur : parce que les en Dieu. le, & sa diiës par les es infidéles dieu, parce soient conisant, qu'eles mêmes : ent, parce evelé; Et 'esprit à la pelle Foy: eritable & que Dieu a dit.

Foy nous paroissent

DU SYMBOLE. pas clairs ny évidens, ils n'en sont pas moins certains & veritables; mais plûtôt ils le sont beaucoup davantage, parce qu'ils sont fondez sur l'autorité de Dieu, qui est la verité même; au lieu que nos sens & nôtre raison étant sujets à l'erreur, nous peuvent facilement tromper. Et il ne faut pas croire que ces Mysteres sacrez soient contre la raison, parce qu'il semble qu'ils ne s'accordent pas avec elle; ce seroit un grand sujet de tentation contre la Foy: Mais il faut dire qu'ils sont au dessus de la raison, qui pour sa foiblesse naturelle ne peut atteindre à la sublimité des choses de Dieu. C'est en cela que consiste l'excellence de nôtre Foy, qu'elle ne contient rien que de grand & qui ne nous passe: Comme au contraire ce seroit bien peu de chose, si ce qu'elle nous propose, n'étoit pas plus grand que nous, ny élevé au dessus de la portée de nôtre esprit.



INSTRUCTION II.

Continuation du premier article.

Dien le Pere.

n

C

16

n

N

ti

AR le nom de Pere nous ne croyons pas seulement que la premiere personne de la Trinité est Dieu, nous confessons encore de la façon qu'elle est énoncée, qu'elle est distincte des deux autres.

La personne du Pere n'est point engendrée : celle du Fils est engendrée du Pere avant tous les siecles : Et celle du saint Esprit procede de toute éternité du Pere & du Fils comme d'un seul principe; ainsi nous confessons trois Personnes distinctes dans une seule & simple essence. Le Pere est la premiere Personne; parce qu'il est le Principe sans Principe, c'est à dire sans commencement, d'où procede les deux autres. Il n'est pas necessaire de penetrer plus avant dans les secrets de ce Mystere: Dieu ne nous oblige pas d'en sçavoir davantage, mais plutôt il le de-

25. 27.

" fend quand il dit que celuy qui exami-

" ne avec trop de curiosité la grandeur de

" sa Majesté, sera accablé sous le poids » de sa gloire.

N II.

er article.

e nous ne que la preest Dieu. e la façon est distincte

point enengendrée : Et celle oute éter_ d'un seul ons trois e seule & premiere Principe ans comles deux de peneets de ce pas d'en tille de_ i exami_ ndeur de

le poids

DU SYMBOLE.

La premiere Personne de la Trinité est encore le Principe & le Pere de toutes choses, mais diversement. Dans luymême il est le Pere de son Verbe, qui est son Fils, commenous verrons au second article de ce Symbole. Et hors de luy, il est le Pere de toutes les Creatures, comme dit un Prophete: N'est-il pas "Malaci seul le Pere de nous tous? N'est-ce pas «2.10. luy seul qui nous a créés?

Il n'est pourtant, à proprement parler, que le Pere des hommes qu'il a créés à son image & ressemblance, au lieu que "Gen. 14 les autres Creatures ne sont que com- «26, me des ombres, ou comme des vestiges

informes de son être.

Dans l'ancien Testament il étoit le Pere des Israelites beaucoup plus parfaitement qu'il ne l'étoit des infidéles; parce qu'ils avoient la connoissance de fon nom, & qu'ils l'adoroient comme leur Createur.

Et Dieu de son côté les gouvernoit en Pere par le soin Paternel qu'il prenoit de leur conduite. C'est pourquoy Moise leur disoit : N'est - ce pas luy «Deut, qui est vôtre Pere, qui vous a possedé, «23.66 qui vous a fait, qui vous a créé? Et ce « divin Pere leur reprochant leur ingratitude, disoit: Je me retireray d'eux, & «

18 EXPLICATION 1b. 32. » je verray ce qu'ils deviendront: car c'est » une generation ingrate & des enfans » infidéles. Moise leur reprochoit la mê-» me chose : Vous avez quitté le Dicu 32. 8. » qui vous a engendrez. Mais dans la Loy de grace il est le Pere des fidéles d'une maniere bien plus noble & plus divine; car outre l'image naturelle de leur Createur qu'ils portent gravée dans leur ame, comme temoigne le Prophete: La lumiere de Psal.4.» vôtre visage, Seigneur, est imprimée » sur nous comme un cachet sur de la » cire, il les adopte pour être les freres de son fils unique & naturel, afin de les faire ses coheritiers dans l'heritage de la gloire. C'est ce que dit saint Paul: Rom. " Si nous sommes enfans de Dieu, nous » sommes par consequent ses heritiers; " heritiers, dis-je, de Dieu, & les cohe-" ritiers de Jesus-Christ, qui est le pre-» mier néentre plusieurs freres. Et le mê-Hæbr. » me dit ailleurs: tout Dieu qu'il est, il n'a » pas honte de nous appeller ses freres. " Voiez, dit le Disciple bien-aimé, voiez » quelle est la charité du Pere celeste en-» vers nous, de vouloir que nous soyons » appellez les Enfans de Dieu, & que » nous les soyons en effet. Et il dit dans » son Evangile: Il a donné à tous ceux qui

ION lront:car c'est & des enfans ochoit la mêuitté le Dieu

race il est le aniere bien ; car outre eateur qu'ils me, comme lumiere de st imprimée et sur de la e les freres , afin de les heritage de faint Paul: Dieu, nous heritiers: k les coheest le pre-. Et le mêil est, il n'a les freres. mé, voiez celeste enis soyons 1, & que l dit dans

s ceux qui

DU SYMBOLE. 19
l'ont reçu, le pouvoir d'étre les enfans «
de Dieu. Le Sauveur même qui est le «
Fils naturel nous enseignant comme il
faut prier, veut que nous appellions
Dieu nôtre Pere, & il nous défend d'en
reconnoistre un autre que le sien: «1b.6.
Quand vous priez, dit-il, dites: Nôtre «
Pere qui êtes dans les Cieux. N'appel- « Ibid.

lez personne sur la terre vôtre Pere, car "
vous n'avez qu'un Pere qui est dans le
Ciel. Et ce qui est remarquable, quand il

parle de Dieu dans l'Evangile, il l'appelle presque toûjours son Pere ou le nôtre.

Il y a autant à dire entre cette filiation & celle des anciens Israelites, qu'il y a de difference entre le serviteur & le fils d'un Pere de famille. C'est ainsi qu'en parle saint Paul: Vous n'avez «Roma pas reçu une seconde sois l'esprit de servitude qui est dans la crainte; mais « vous avez reçu l'esprit des ensans d'adoption par laquelle nous crions à Dieu: « Abba Pere.

Quand nous disons que le Pere éternel est nôtre Pere, ce n'est pas que le Fils & le saint Esprit ne le soient aussi, parce que tout ce que Dieu fait au dehors est commun aux trois Personnes: Nous luy attribuons neanmoins plus particulierement la qualité de Pere des enfans d'adoption, parce qu'il est Pere éternellement & par la condition de sa personne, ce qui ne convient pas au Fils, ny ausaint Esprit.

Er

VC

ou qu

ce &

vo

il í

tre

eſį

te. Fo

l'e

CO

le

po for

il

pu

Di

fan

tou

de

tar

Sei

gne

Tout - puissant.

CE Pere est tout - puissant, car il dit lui-méme: Je suis le Seigneur tout-puissen., sant. Quand le Patriarche Jacob en-

sen. " Allez trouver Joseph, & que mon Dieu

yorable. Et il est écrit dans l'Apocalyp.

Apoc. " se: Dieu le Seigneur qui est, qui a été, & " qui sera à l'avenir, est le tout-puissant.

Tob. " Ét il n'y a point de Dieu, dit Tobie, 4-13. " qui soit tout puissant comme le nôtre. En un mot cette toute puissance est tellement propre à Dieu, qu'il n'y a point de titre qui lui soit plus souvent donné dans l'Ecriture que celuy-là.

Quand nous disons que Dieu est toutpuissant: nous entendons qu'il n'y a rien, & que l'esprit ne se peut rien imaginer que Dieu ne puisse faire ou détruire quand il lui plast: Et il le peut faire ou détruire avec tant de facilité, que la seule inclination de sa volonté produit son esset. Il a dit, Fiat,

Pfal. 148. 5. nt, car il dit ur tout-puisse e Jacob ene, il leur dit:
e mon Dieu
e rende fa'Apocalypqui a été,&
ut-puissant.
dit Tobie,
nme le nôe - puissanDieu, qu'il
i soit plus
re que ce-

u est toutu'il n'y a
peut rien
faire ou
Et il le
nt de faon de sa
dit, Fiat,

DU SYMBOLE.

& toutes choses ont été faites: Il a « commandé, & elles ont été creées. « Encore que Dieu puisse tout, nous ne voulons pas dire qu'il puisse mentir, ou tromper, ou pecher, ou ignorer quelque chose, ou cesser d'étre, parce que ce sont là des effets de foiblesse & non pas de puissance, & si Dieu pouvoit faire quelqu'une de ces choses-là, il ne seroit ny Dieu, ny Tout-puissant.

Il n'y a rien qui confirme tant nôtre Foy, & qui assure davantage nôtre esperance que la persuasion de la Toute-puissance de Dieu: Car comme la Foy nous propose des Mysteres que l'esprit humain ne peut naturellement comprendre, & que la raison naturelle estime même impossible, il n'est point d'homme, pour peu qu'il soit raisonnable, qui ne s'y soumette, quand il se ressouviendra que Dieu est Toutpuissant.

Cette Foy de la Toute-puissance de Dieu, rend même le Fidéle tout-puissant, & merite que Dieu luy accorde tout ce qu'il luy demande. Si vous avez «Matth. de la Foy, comme un grain de mou- «^{17.20}, tarde (ce sont les paroles de nôtre « Seigneur) vous direz à cette monta- « gne : Passe de ce lieu à un autre; & «

22 EXPLICATION

» elle vous obeïra, & rien ne vous sera Matth.» impossible. Il dit encore ailleurs que » tout est possible à celuy qui a la Foy.

Et quand nous disons que le Pere est tout-puissant, il ne faut pas s'imaginer que le Fils & le saint Esprit ne le

sap. " soient aussi; car l'Ecriture dit, parlant du Fils: Lorsque toutes choses étoient

» dans le silence & au milieu de la nuit, » vôtre parole toute-puissante, Seigneur,

" c'est-à-dire, vôtre Verbe & vôtre Fils est

" décendu du Ciel de vôtre trône Royal. Le Pere est donc tout-puissant, le Fils est tout-puissant, le faint Esprit est tout-puissant; ce ne sont pas neanmoins trois tout-puissans: Car comme il n'y a en Dieu qu'une seule divinité, il n'y a aussi qu'une seule toute - puissance commune aux trois personnes.

Createur du Ciel & de la terre.

fant, comme la Foy nous l'enseigne, nous n'aurons pas de peine à croire qu'il soit Createur du Ciel & de la terre & de tout le reste. Les premieres paroles de l'Ecriture sainte prouvent cette verité: Dieu a creé

" au commencement le Ciel & la terre;

» & il dit: Que la lumiere soit faite,

fon fifte fair con éte

gne le (mar Car

pell crit Lui ten

les

app ce ouv les

lesr Et e tes Cie

cree con ges fon

défe

ION

ne vous sera ailleurs que iala Foy. que le Pere it pas s'ima-Esprit ne le dit, parlant oses étoient de la nuit, e, Seigneur, ôtre Fils est rône Royal. ant, le Fils

t Esprit est

neanmoins

comme il

e divinité.

oute - puisrsonnes.

a terre.

tout-puisus l'enseile peine à lu Ciel & Les preare sainte ieu a creé z la terre; it faite,

DU SYMBOLE.

& la lumiere a été faite. Et nous lifons au livre d'Esther. Nul ne peut re- «Esth. sister à vôtre volonté: Car vous avez "15. 9. fait le Ciel, la terre, & tout ce qui est " compris dans l'enceinte du Ciel, vous

étes le maître de toutes choses.

Ces dernieres paroles nous enseignent que Dieu n'est pas seulement le Createur du Ciel & de la terre, mais qu'il l'est encore de tout le reste: Car outre les Cieux que le Prophete appelle l'ouvrage des doigts de Dieu, l'E- "Pal.8. criture dit qu'il y ajoûta le Soleil, la "Gen. 1, Lune, & les Etoiles pour partager le " temps, & faire les saisons, les jours & " les années. Et outre la terre qui est " appellée l'escabeau de ses pieds, par- " ce qu'elle est le plus bas de tous ses « ouvrages, il a encore fait les arbres, « les simples, les oyseaux, les animaux, « les reptiles tant dé la terre que des eaux. « Et enfin le texte conclud, en disant: Tou- « tes choses ont donc été achevées, le « Ciel, la terre, & tous leurs ornemens. " Ce grand Dieu n'a pas seulement "

creé le Ciel, la terre & tout ce qu'ils " contiennent; il a encore creé les Anges qui sont au-dessus du Ciel, & qui sont souvent auprés de nous pour nous défendre de nos ennemis, & nous con-

EXPLICATION soler dans nos afflictions. Et quoy que nous ne les voyions pas étant des creatures spirituelles, nous ne devons pas neanmoins douter qu'il n'y ait de ces 2.Reg., nobles & sublimes creatures. Une fem-14.17. me prudente disoit à David : Vous » étes, ô Roy mon Seigneur, semblable » à un Ange de Dieu qui n'est pas plus » ému des maledictions qu'on suy dit, » que des benedictions qu'on luy donne. 16. 20. " Et plus bas : Vous étes sage comme » un Ange de Dieu, pour découvrir ce » qui se passe sur la terre. C'est pour-» quoi ces Esprits sublimes sont toujours » auprés de Dieu, ils voient sans cesse la 18. 10." face du Pere; & à cause de leur nombre » innombrable, l'Ecriture les appelle » souvent les armées de Dieu. Et saint Pierre voulant défendre nôtre Seigneur à force d'armes, & repousser ceux qui le vouloient prendre au jardin des Oliviers, il luy commanda de se retenir, 1b. 28., disant que s'il vouloit, son Pere lui Genes." envoiroit en un moment plus de dou-Matth." ze legions d'Anges. Enfin ce divin 22.30.39 Sauveur nous assure que ceux qui me-» riteront par leurs bonnes œuvres de » parvenir au Royaume de la gloire, se-" ront semblables aux Anges de Dieu. Quand Dieu a fait toutes ce Creatures

tur

que

qui

boi

fen

ma

con

Ma

reg

y. e

Die

dit

fait

fere

été.

Etc

qui

n'a

cho

poi

me

ma

pla

qui

le d

a cr

fon

fail

pla: mé ON et quoy que ant des creadevons pas y ait de ces s. Une femvid : Vous ; semblable est pas plus on luy dit, luy donne. age comme lécouvrir ce C'est pouront toujours sans cesse la leur nombre les appelle u. Et saint tre Seigneur ser ceux qui lin des Olise retenir, on Pere lui lus de dou-

gloire, sede Dieu. es ce Creatures

n ce divin

ux qui me-

œuvres de

DU SYMBOLE. tures, il ne les a pas formées de quelque matiere, comme font les hommes qui se servent de terre, de pierre, de bois, de cire ou de quelque matiere semblable pour faire leurs ouvrages; mais il les a toutes tirées du neant, comme nous lisons au second livre des Machabées. Je vous prie, mon fils, de "27 regarder le Ciel, la terre & tout ce qui "7. 28. y est compris, & de considerer que Dieu a fait tout cela de rien. Et il est dit dans la Sagesse: Nous sommes tous "Sap. 2. faits de rien, & en peu de temps nous "2" serons comme si nous n'avions point " été. C'est ce que signifie le mot, creer: Et celuy de Createur signifie un ouvrier qui fait quelque chose de rien, ce qui

Et ce divin Ouvrier faisant tant de choses differentes & admirables n'avoit point devant les yeux de modele comme en ont les architectes & les artisans; mais il étoit lui-même l'idée & l'exemplaire de tout ce qu'il faisoit, de sorte qu'en se regardant soy-même, il a fait le corps universel de tout le monde. Il « Psat. a creé, dit le Prophete, les Cieux dans «135.50 son entendement, c'est à dire, qu'en « faisant les Cieux il en avoit l'exem- « plaire en son entendement & en luy- " méme.

n'appartient qu'à Dieu.

Prov. » dans les Proverbes: Le Seigneur a fait toutes choses pour luy-même. Il est vray qu'il a fait toutes choses pour l'homme; mais il a fait l'homme pour luy, l'aiant fait capable de le connoître, de l'aimer, d'admirer ses grandeurs, & ensin de le posseder dans la gloire; & de la sorte tout se termine à Dieu comme à la dernière sin.

cr

D

y

eff

pr

C'e

80

fo

·fo

fa

fit

Pe

q

Enfin rien ne l'a porté à faire le monde & toutes les creatures que nous y voions que sa pure bonté, qui voulant se communiquer au dehors, ne l'a pû faire qu'en produisant des sujets capables d'en recevoir les effets: Car du côté de la creature il n'y avoit point de motif qui le pût obliger à cela, étant en soy infiniment heureux, & aiant la plenitude de tous les biens, en sorte qu'il n'avoit besoin de rien, comme té-

Pfal. » moigne le Prophete : J'ay dit au Sei-

» gneur: vous étes mon Dieu, & vous » n'avez que faire de mes biens. Dieu

en esser n'avoit que saire des biens de David ny de qui que ce sût, parce que David n'avoit rien qu'il ne l'eur receu de sa bonté.

Ainsi Dieu Createur du Ciel & de la

ne la fin de e il est écrit igneur a fait nème. Il est choses pour le connoître, andeurs, & gloire; & ine à Dieu

aire le monque nous y qui voulant , ne l'a pû sujets capas': Car du voit point cela, étant & aiant la , en forte comme té. dir au Seiu, & vous ens. Dieu es biens de parce que Feur recen

el & de la

terre, est tout ensemble la cause essiciante, la cause exemplaire, la cause sinale, & la cause mouvante de toutes choses.

Dans cet article comme dans tous les autres du Symbole, il y a plusieurs points que nous sommes obligez de croire. 1. Qu'il y a un Dieu. 2. Que ce Dieu est seul & unique, & qu'il ne peut y avoir plusieurs Dieux. 3. Que ce Dieu est tout puissant, infini & incomprehensible. 4. Que c'est luy qui a creé, c'est à dire, fait de rien le Ciel, la terre & toutes choses. 5. Qu'encore qu'il soit seulement fait mention de la personne du Pere, le Fils neanmoins & le faint Esprit ont creé le monde indivisiblement avec luy, en sorte que le Pere, le Fils, & le saint Esprit ne sont qu'un seul Createur.



Gen.

2. 16

INSTRUCTION III.

Explication du deuxième Article du Symbole.

Et en Jesus-Christ son Fils unique Nôtre Seigneur.

L ES fruits qui reviennent de la foy de ce mystere sont grands:

1. Joan ... Car, comme dit saint Jean, Tout homme qui confessera que Jesus-Christ
est le Fils de Dieu, demeurera en Dieu,

Marth." & Dieu en luy. Et nôtre Seigneur de-16. 17. clara saint Pierre bien-heureux, parce

» qu'il avoit cette creance: Vous étes » bien-heureux, Simon fils de Jonas,

» parce que ce n'est point la chair ny le

» sang qui vous a revelé ces choses, mais » mon Pere qui est dans le Ciel.

Dés qu'Adam voulut secouer le joug de l'obeissance qu'il devoit à Dieu, il tomba dans une extrême calamité.

" Dieu luy avoit dit: Vous mangerez du " fruit de tous les arbres du jardin: mais " vous ne mangerez point de l'arbre de

" la science du bien & du mal : car dans le même jour que vous en aura

", le méme jour que vous en aurez man-", gé, vous serez sujet à la mort. Il fice fite gradon men fan qu' ne l'Aravo

vio

& a

pre ge a fils voi Ce

fra

d'A

àsi

Da Ma

cat

N III.

éme Artile.

on Fils uni-

ment de la ont grands:
Tout homs-Christ era en Dieu, deigneur dereux, parce
Vous étes de Jonas, chair ny le hoses, mais

dier le joug à Dieu, il calamité. angerez du rdin: mais e l'arbre de : car dans urez manmort. Il DU SYMBOLE.

viola un commandement si facile, & aussi-tôt il perdit la sainteté & la justice originelle, dans laquelle il avoit été creé; & outre qu'il encourut la disgrace de Dieu, il tomba dans les maux, Concil.

dont le saint Concile de Trente fait est. 5. mention.

Son peché n'est pas demeuré dans luy seul, mais il s'est communiqué avec son sang à toute sa posterité. Et parce qu'étant ainsi dechu & degradé, rien ne le pouvoit relever, ny l'homme, ny l'Ange, ny aucune creature; il n'y avoit que la vertu infinie du Fils de Dieu qui le pûtfaire. Il l'a fait en prenant nôtre chair, par les travaux & les souffrances de laquelle il a esfacé le peché d'Adam & les nôtres, & nous a reconcilié à son Pere, ainsi que nous dirons.

En Jesus

Le nom de Jesus est le nom propre de l'homme Dieu: Voici, dit l'An- "Luc. 1. ge à la Vierge, que vous concevrez un "fils en vôtre sein, vous l'enfanterez, & "vous luy donnerez le nom de Jesus. "Ce nom signise Sauveur selon l'expli- "Matth. cation du méme Ange: Joseph fils de "1.20. David, ne craignez point de prendre "Marie pour vôtre Epouse: Le fruir "

B iij

EXPLICATION

» qu'elle porte en son sein, est conçu par " l'operation du saint Esprit. Elle enfan-" teraun fils, & vous l'appellerez Jesus,

nc

cil N

8

te

air

dr

CC

V

la

pl

ģı

ne

so

lo

tė

di

" parce qu'il sauvera son peuple de la

» peine de ses pechez.

5. 10.

3. Reg.

19 15.

Exed.

29. 5.

r Reg.

Quand l'Ange dit qu'il sauvera son peuple, il ne veut pas dire que l'homme Dieu soir seulement envoié pour sauver le peuple Juif; son peuple sont tous les hommes & toutes les nations du monde qui devoient croire en luy. Il les a affranchis des chaînes de leurs pechez & de la servitude du diable, & seurs a acquis le droit au Royaume du " Ciel, les reconciliant à Dieu par l'effusion de son sang: 1 19 20 10 1000

CHRIST,

Avec le nom de Jesus on luyadonné le surnom de CHRIST, qui est un titre d'honneur & d'office; non pour un seul état, mais pour plusieurs : Car les anciens Peres donnoient le nom de CHRIST aux Prophetes, aux Prétres & aux Roys, qui par le commandement de Dieu étoient oincts pour la dignité de leurs charges & de leurs em-Mai.61 » plois. Un Prophete disoit de luy-mé-" me : L'esprit de Dieu est sur moy , par-» ce que le Seigneur m'a oince pour anI O N
est conçu par
t. Elle enfanellerez Jesus,
peuple de la

fauvera son te que l'homenvoié pour peuple sont les nations roire en luy. ines de leurs lu diable, & Royaume du leu par l'ef-

on luy a don, qui est un
; non pour
sieurs : Car
t le nom de
aux Prétres
commandects pour la
e leurs emde luy-mémoy ; part pour an-

DU SYMBOLE. 31
noncer sa parole à ceux qui seront do. «
ciles. Et David dit de tous les autres: «Psal.
Ne touchez point à mes Christs, «
& ne faites point de mal à mes Prophe. «
tes. «

Les Prétres étoient pareillement Exod. consacrez par l'onction, Dieu l'aiant 29. 7. ainsi commandé à Moise: Vous repandrez l'huile de l'onction sur la téte du « Prétre, & par cette ceremonie il sera « consacré. «

Il en étoit de même des Roys: Je « Reg. vous envoiray demain un homme de « la terre de Benjamin, & vous luy ap- « pliquerez l'onction, afin qu'il soit le « Roy de mon peuple.

Or nôtre Seigneur a été tout ensemble Prophete, Prêtre & Roy.

Il a été Prophete; & le peuple l'a proclamé tel, lors qu'avec des acclamations de joye il dit: Voila qu'un "Luc.7. grand Prophete paroît au milieu de "16. nous, & que Dieu a daigné de visiter " son peuple. Et deux disciples qui al- "loient en Emmaüs disoient à Jesus- "Ibid. Christ même: N'avez-vous point en "24: 29. tendu parler de ce qui s'est passé ces "derniers jours dans Jerusalem de Jesus "de Nazareth qui étoit un homme Pro- "phete, puissant en œuvres & en paro- "

B iiij

EXPLICATION

» les. Et il en a aussi fait l'office, car il a prophetisé sa mort avec ses circonstances, la ruine de Jerusalem, la chute de saint Pierre, le progrés de son Eglise, ce qui devoit arriver à ses disciples en la predication de l'Evangile, & enfin tout ce qui doit arriver au jugement dernier. Le principal office des Prophetes étoit de faire sçavoir aux peuples les volontés de Dieu, & de s'opposer à la corruption des mœurs & de la religion: C'est ce qu'a fait nôtre Seigneur tout le temps qu'il a vécu parmi les hommes.

Il a pareillement été Prétre; non point comme ceux de l'ancienne Loy qui ne l'étoient que pour un temps & selon l'ordre d'Aaron: Mais il est le

» Prétre eternel selon l'ordre de Melchi-» sedech; Non seulement parce qu'il est le veritable Mediateur entre Dieu & les hommes, comme l'étoient les Prétres de l'ancienne Loy, qui offroient à Dieu les vœux du peuple, & attiroient sur luy les misericordes de Dieu; mais encore parce qu'il s'est offert luy-méme

Hæbr. » en sacrifice, & qu'il s'offre ençore tous 7. 27 & les jours par les mains des Prétres de 9. 14.

la Loy nouvelle.

Enfin il a été Roy selon la promesse que l'Ange fit à la sainte Vierge, quand illuy le Fil nelle le R fon 1 **faint** vit p lant Rois mais les I pliqu qu'il Roy écrit Con **f**piri que rent Roi ront & d les' I

> Sace reür mén &le

tes 1

le se

ON e ca

e, car il a circonstan-, la chute e son Eglies disciples le, & enfin ement der Prophetes peuples les poser à la a religion: neur tout hommes. tre; non enne Loy temps & is il est le Melchiqu'il est Dieu & les Pré ffroient à

oromesse , quand

ttiroient

u; mais

ly-méme

ore tous

étres de

DU SYMBOLE.

illuy dit: Il sera grand; on l'appellera le Fils du tres-Haut, & il regnera eter- «Luc. 1. nellement, parce que Dieu luy donnera «33. le Roiaume de son Pere David, & que « son Roiaume, n'aura point de fin. Et « saint Jean dit en son Apocalypse qu'il «Apoc. vit plusieurs diadémes sur sa téte; vou- «19. 12. lant dire qu'il n'étoit pas Roy d'un seul Roiaume comme les Rois de la terre, mais qu'il étoit le Souverain de tous les Roiaumes du monde. Ce qu'il explique plus clairement quand il dit 14 qu'il est le Seigneur des Seigneurs & le «16. 19. Roy des Rois, & qu'il porte ces titres "16. écrits sur sa cuisse & sur son habit. « Comme en effet nous voions qu'il regne spirituellement par toute la terre, & que les Rois le reconnoissent & l'adorent selon la Prophetie de David: Les «Psal. Rois de Tarse & de l'Isle luy apporte- 671. 10 ront des presens, les Rois de l'Arabie « & de Saba luy feront des dons : Tous « les Rois de la terre l'adoreront, & tou- « res les nations tiendront à honneur de « le servir.

Toute l'onction de la Prophetie, du Sacerdoce & de la Roiauté étant donc reunie dans l'homme-Dieu, en sorte même que les Prophetes, les Prétres, & les Rois de l'ancienne Loy n'étoient

Bv

EXPLICATION que les ombres & les figures de ce souverain Seigneur, c'est avec beaucoup de raison qu'outre le nom de Jesu's qu'on luy donne, il est encore surnommé l'Oinct & le Christ. Aussi est-il l'Oinct des oincts, & le Saint des faints, comme dit le Prophete Daniel; C'est à dire l'Oinct & le Christ par excellence. Les autres n'ont été oincts que par l'application exterieure d'une huile sacrée; mais nôtre Seigneur l'a été par le saint Esprit même, dont il a été rempli interieurement, comme temoignoit saint Pierre préchant au peuple: Vous sça-Act. vez, disoit-il, ce qui s'est passé tou-10. 38 chant Jesus de Nazareth, & comme Dieu l'a oinct du saint Esprit. C'est aussi ce que luy disoir David par un esprit Prophetique: Vous avez eu de l'a-Pfal mour pour la justice, & de l'aversion de l'iniquité, c'est pourquoi Dieu vôtre Seigneur vous a oince de l'huile de la " joie, c'est à dire, de la grace, par dessis tous vos compagnons. Il est vray qu'il surpasse en onction tous ceux qui le doivent accompagner dans la gloire; car hous n'avons aucune onction ny aueun mouvement de grace, comme dir saint Jean, que nous ne le recevions de Joan. 1. sa plenitude.

I

di

be

fie

m

ge

q

ni

ar

lit

 \mathbf{fo}

fo

V

Pe

er

PE

A

le le es de ce souec beaucoup de Jesus ore furnom-

ON

Aussi est-il t des faints. niel; C'est à excellence. ue par l'apuile sacrée : ar le faint empli integnoit saint Vous sçapassé tou-& comme prit. C'est par un es-

z eu de l'al'aversion Dieu vôtre huile de la

par deffus vray qu'il qui le dois

oire; car n ny anmme dit

evions de

INSTRUCTION IV.

Continuation du même Article.

Son Fils unique.

Ous avons à expliquer dans ces paroles des mysteres bien plus hauts & plus sublimes de la personne de Jesus-Christ, scavoir qu'il est Fils de Dieu, & vray Dieu, comme l'explique le Concile de Nicée dans son Symbole. Il est né du Pere avant tous les " siecles; Dieu de Dieu, lumiere de lu-" miere, vray Dieu du vray Dieu: En- " gendré & non fait, de la même substance que le Pere: Et par luy toutes choses " ont été faites.

Il est la seconde Personne de la Trinité, & parfaitement egale aux deux autres: Parce qu'il n'y a point d'inegalité ny de dissemblance entre les personnes divines, puis que nous confessons qu'il n'y a qu'une essence, qu'une volonté, qu'une puissance commune au Pere, au Fils & au saint Esprit. Nous en avons une suffisante preuve dans l'Evangile de faint Jean, où il est dit: Au commencement étoit le Verbe, & "Joan." le Verbeétoit avec Dieu, & Dien étoit " le Verbe, B vi

Or nous devons reverer en silence & adorer avec foy cette naissance eternelle du Fils de Dieu; disant avec admiration ces paroles du Prophete: Qui pourra expliquer sa generation?

Vnique.

di

in

m

m

qı

bo

Se

T

i

Si l'on a egard à la generation eternelle du Verbe, il est unique, & il ne peut
avoir de freres ny de coheritiers au
Roiaume de la gloire: Parce que le Pere eternel l'engendrant dans la veuë de
son essence epuise toute la fecondité de
son entendement. Mais si l'on considere
sa generation temporelle, il en peut
avoir plusieurs, & il en a en effet à qui
il daigne bien donner ce nom, & qu'il
veut faire coheritiers de son heritage.
Ce sont ceux, dont parle saint Paul,
quand il dit que les us Chris et messere

Romi » quand il dit que Jesus-Christ est 8.19. "l'aîné entre plusieurs freres.

Nôtre Seigneur.

Il y a beaucoup de termes & de façons de parler dans l'Ecriture qui se peuvent appliquer à Jesus-Christ Dieu, les autres comme à Jesus-Christ Dieu, homme.

Si on le considere comme Dieu, nous

ON er en silence aissance eter. int avec adophete: Qui tion?

ration eter-,& il ne peut eritiers au que le Pes la veue de fecondité de on considere , il en peut effet à qui m, & qu'il n heritage. aint Paul, HRIST eft

s & de fa_ are qui se CHRIST; ıst Dieu, CHRIST

Dieu, nous

DU SYMBOLE.

disons qu'il est tout-puissant, eternel, infini: Et si on le regarde comme homme, nous disons qu'il est passible, mortel, & qu'en effet il a souffert & qu'il est mort.

Il est nôtre Seigneur & comme Dieu & comme homme. Comme Dieu il a les mémes perfections que son Pere: Et comme son Pere est Seigneur, il l'est aussi avec le saint Esprit. C'est ainsi que parle saint Athanase dans son Sym- «sym. bole: Le Pere est Seigneur, le Fils est "Athan, Seigneur, le saint Esprit est Seigneur; « & neanmoins ce ne sont point trois « Seigneurs, mais un seul Seigneur. Et « nous lisons tres-souvent dans l'ancien Testament que Dieu voulant se faire obeir disoit: Je suis le Seigneur; Je suis le Seigneur.

Comme homme il est encore môtre Seigneur: car, comme nous avons dit, " il porte ce titre écrit sur sa cuisse & sur «Apoc. sa robe:Le Seigneur des Seigneurs. Et il "Joan. disoit luy-même à ses Apôtres: Vous "13. 154 m'appellez vôtre Seigneut & vôtre Mai- « tre, & vous dites bien, car je le suis. Si « donc je suis vôtre Maître & vôtre Sei- « gneur, vous devez vous laver les pieds « les uns aux autres comme vous m'avez «

veu faire.

Et c'est à juste titre qu'il est nôtre Seigneur, parce qu'il nous a rachettez; & par ce droit de redemption nous luy sommes legitimement sujets, & nous luy devons l'honneur, l'obeissance & le Philip.,, service: Il s'est abaissé luy-même en se 2. 10.,, rendant obeissant jusqu'à la mort, & " qui plus est, jusqu'à la mort de la " Croix. Et c'est aussi pour cela que Dieu " l'a souverainement élevé, & qu'il luy a " donné un nom qui surpasse tout autre " nom; afin qu'au nom de Jesus tous fle. » chissent le genouil, ceux qui sont dans le " Ciel, ceux qui sont sur la terre & ceux » qui sont dans les enfers ; & que toute " langue confesse que nôtre Seignent " Jesus-Christ està la droite de Dieu " son Pere. Et luy-meme disoit après sa Matth » Resurrection : Toute puissance m'est 28, 18 ,, donnée au Ciel & en la terre. Il n'y a

" donc point de nom fous le Ciel que ce.
" luy de just s nôtre Seigneur.

Qui est donc celuy dont le cœur ne foit tout echaussé d'amour entendant parler de la bonté inessable d'un Seigneur sipuissant. Car encore que nous soions ses vesitables esclaves, & qu'il soit nôtre Seigneur legitime, il ne nous tient pas neanmoins comme esclaves, ny comme serviteurs: Je ne vous ap-

pelle mais come Pere

Le

enfer Dieu avon est u Que nelle carn & C de gr

Sur

Diet

chet

Qui

JES unique dans

DU SYMBOLE.

pelleray point, dit-il, mes serviteurs, «Jo. 15. mais mes amis, parce que je vous ay "14. communique tous les secrets que mon Pere m'a confiés.

Les points de nôtre creance qui sont enfermez dans cet article sont, 1. Que Dieu le Pere tout-puissant dont nous avons parlé a un Fils. 1. Que ce Fils luy. est unique & egal en toutes choses. 3. Que ce meme Fits en sa generation eternelle s'appelle Verbe; & dans son Incarnation Jesus, c'est à dire Sauveur, & CHRIST, c'est à dire oinct & plein de grace. 4. Qu'il est nôtre Seigneur legitime, non seulement parce qu'il est Dieu, mais encore parce qu'il nous a rachetez.

INSTRUCTION V.

Sur le troisième Article du Symbole.

Qui a été conçu du saint Esprit, & est né de la Vierge Marie.

L devons croires & confesser que Fesus-Christ notre Seigneur, Fils unique de Dieu, a pris chair humaine dans le sein de la Vierge pour l'amour

est nôtre achettez: nous luy

, & nous ance & le eme en sc mort, &

ett de la que Dieu u'il luy a our autre

tons fler it dans le & ceux

ue toute Seigneur de Dieu

aprés fa ce m'est Il ti'y a

que ce. œur ne tendant

in Seile nous

k qu'il ie nous

laves, us apde nous; quoy que pour lors nous fusfions pecheurs & hors de sa grace, ce qui rend son amour infiniment recommandable.

Conçu du saint Esprit.

La merveille du Mystere est qu'il a été conçu non par l'operation d'un homme, comme le sont tous les autres hommes, mais contre tout ordre & contre toute nature, par l'operation inessable du saint Esprit. Ainsi la même personne demeurant Dieu, a été faite homme; & ce qui étoit de toute eternité, a commencé d'être ce qu'il n'étoit » pas auparavant. C'est ainsi que le Convicile de Nicée explique ce mystere dans » son Symbole: Il est décendu des Cieux » pour l'amour de nous autres hommes, » & pour le desir qu'il avoit de nôtre » salut: Et il a été incarné par le saint

» Esprit de la Vierge Marie; & ainsi il a » été fait homme. Saint Jean qui s'est reposé sur la poitrine de ce Verbe incarné, & qui y a puise l'intelligence de cet inessable mystere, l'explique de la même maniere, & autant qu'il se peut

Joan. 1 " expliquer : Au commencement étoit le " Verbe, & le Verbe étoit en Dieu, &

" Dieu étoit le Verbe, & il conclut enfin:

Et le vers ce D été u nous

Il. disor &qu ne v ou q myſl que ait p pera divi men tien de f anx proc étre la p mun paff Ēſpi c'est fait disti

> Il fon

versé parmy nous. Ainsi la substan-«
ce Divine & la substance humaine ont
été unies dans une même Personne que

nous appellons le Verbe Incarné.

Il faut remarquer que quand nous disons que le Fils de Dieu s'est incarné, & qu'il a été conçu du saint Esprit nous ne voulons pas entendre que luy seul, ou que le saint Esprit seul ait operé le mystere de l'Incarnation; car encore que le Fils seul ait été conçu, & qu'il ait pris seul nôtre chair; quant à l'operation neanmoins les trois Personnes divines en ont été la cause indivisiblement, selon la regle de la religion Chrétienne, que tout ce que Dieu fait hors de soy dans les creatures est commun aux trois Personnes. Mais quant aux processions divines, elles ne peuvent étre communes. La generation, qui est la procession du Fils, n'est point commune au faint Esprit: & la spiration passive, qui est la procession du saint Esprit, n'est point commune au Fils; Et c'est cette proprieté de processions qui fait que les Personnes sont reellement distinctes.

Il y a dans ce mystere des choses qui sont naturelles, & d'autres qui sont

; ,

N

est qu'il a ion d'un

les autres ordre & peration la méme été faite ute eteril n'étoit

ele Contere dans es Cieux ommes

le nôtre le faint ainsi il a

s'est ree incarence de

ue de la fe peut étoit le

ieu, &

furnaturelles. Ce qui est naturel est ce que nous croions, que le corps de Jesus. Christ a été formé du sang tres pur de la saince Vierge; car c'est l'ordinaire de tous les corps des hommes qu'ils soient formez du sang de leur Mere. Mais ce qui est surnaturel & qui surpasse toure intelligence, est premicrement que le Corps de Jesus. Christ a esté formé du sang seul & sans mélange de la Vierge; au lieu que les corps des autres hommes sont formez tout ensemble du sang du Pere & de la Mere.

Secondement dés le moment que la tres-sainte Vierge eut donné son consentement à la parole de l'Ange, en di-

Juc.1. » fant : Voici la Servante du Seigneur,
» qu'il me foit fait selon vôtre parole,
le Corps de Jesus-Christ sut formé, & l'ame raisonnable luy sut unie,
au lieu que dans les autres hommes,
aprés que le corps est formé il faut
qu'il prenne de l'accroissement durant
plusieurs jours avant qu'il soit propre
pour recevoir l'ame : D'où vient que
les hommes ne sont hommes qu'aprés
un certain espace de temps; mais JesusChrist a été un homme parfait dés le
moment de sa conception.

En troisième lieu dés que l'ame sut

l'un & ment parfa Vierg prem homr de m

l'hon

que le en Je fait & stance home le ter té; mité. nous le su

fut of de l' fon l' mesi

CHE

unies

mêm

N urel est ce s de Jestis res pur de dinaire de ils soient . Mais ce asse toute nt que le esté fornge de la les autres

ensemble it que la fon conge, en di eigneur, parole, fut forut unie, ommes . il faut durant propre ent que

me fut

u'aprés

is Esus-

it dés le

DU SYMBOLE.

unie au corps, la divinité fut unie à l'un & à l'autre, & dans ce même moment Jesus-Cerist fut un Dieu parfait & un homme parfait : Et la Vierge sacrée fut veritablement & proprement Mere d'un Dieu & Mere d'un homme, parce que n'y aiant point eu de moment auquel l'humanité ait été sans la divinité, elle n'a pû être Mere de l'homme qu'elle n'airété Mere de Dieu.

Voici comme saint Athanase expli-,, symb. que l'union parfaite des deux natures « Athan en Jesus-Christ: Il est Dieu par- « fait & homme parfait; Dieu de la sub- « stance du Pere avant tous les siecles, & « homme de la substance de sa Mere dans « le temps: Egal au Pere selon la divini- « re; moindre que le Pere selon l'huma- « nité. Et quoy qu'il soit Dieu & homme, « nous ne disons pas qu'il y ait deux « JESUS-CHRIST, mais un seul Jesus- « CHRIST, c'est à dire, deux natures « unies dans un meme suppost & une a même personne.

Dés que le corps de Jesus-Christ fut conçu, son ame reçut l'abondance de l'esprit & des graces de Dieu : car son Pere ne luy donna pas la grace par mesure comme il fait aux autres hommes, mais il luy en donna la plenitude

Joan.1., comme dit saint Jean : le Verbe a été » fait chair, & il a habité parmi nous : &

» nous avons veu sa gloire, gloire comme

» du Fils unique du Pere, plein de grace &

» de verité.

Quand nous disons qu'il a été rempli de la grace & de l'esprit de Dieu, il ne faut pas le mettre au nombre des enfans Adoptifs, où entrent tous les Justes qui reçoivent ce même Esprit : Mais il est le Fils naturel & propre de Dieu; & en cette qualité il est infiniment élevé au dessus des enfans d'adoption.

INSTRUCTION VI.

Continuation du même Article.

Né de la Vierge Marie.

E Chrétien doit croire d'un cœur L'simple & sincere que non seulement Jesus-Christ a été conçu du saint Esprit, mais encore qu'il est né de la Vierge Marie. l'Ange en a aporté la nouvelle du Ciel, & tout ensemble il a rempli le monde de joie, di-

Luc.2. » sant : Voici que je vous annonce une » heureuse nouvelle qui donnera de la

" joie à tout le peuple. Le Ciel même

voulu nous Anges Que la & la 1

lonté

prome Abrah viendi la terr

Ce fance. **fortan** aucun virgin qui si étonne rée & & Me sein d au sep Sauve & far pierre fut d fale o car il Sans f

tes ny

N erbe a été nous: & e comme egrace&

té rempli eu, il ne s enfans ustes qui ais il est u;& en élevé au

VI. rticle.

n cœur seuleconçu qu'il est e en a out enoie, diice une de la

méme.

DU SYMBOLE. voulut prendre part à cette joie, comme nous apprenons du Cantique que les

Anges chanterent en cette rencontre: Que la gloire soit à Dieu dans le Ciel, & la paix aux hommes de bonne vo- "

lonté sur la terre.

Ce fut icy l'accomplissement des promesles que Dieu avoit faites à Abraham, en luy disant : Que le temps "Gen. viendroit auquel toutes les nations de « la terre seroient benies en sa semence.

Ce qui est merveilleux en cette naissance de Jesus-Christ, est qu'en sortant du sein de sa Mere, il n'a causé aucune diminution ny flétrissure à sa virginité: de sorte que par un prodige qui surpasse toute intelligence & qui étonne toute la nature, elle est demeurée & demeurera eternellement Vierge & Mere tout ensemble. Il est arrivé au Matth. sein de Marie ce qui est arrivé depuis au sepulcre clos & scellé, d'où le même Sauveur est sorti, sans rompre le Seau, & sans faire aucune ouverture à la Toan. pierre sous laquelle il étoit posé. Il en 20. 19. fut de même quand il entra dans la sale où ses Disciples étoient enfermez; car il se trouva present au milieu d'eux sans faire aucune rupture ny aux portes ny aux murs.

Telle fut la naissance du Sauveur, & elle est encore beaucoup plus merveilleuse:parce que le saint Esprit qui avoit faittant de prodiges dans sa Conception n'en sit pas moins dans sa naissance. Dans sa Conception il avoit fait un homme-Dieu, & dans sa naissance il a fait une Mere Vierge.

Cette maternité de la Vierge étoit sigurée dans l'ancien Testament par la porte fermée que vir le Prophete Ezechiel:Par la pierre qui fut détachée de la montagne sans le ministere d'aucune creature, qui devint une grande montagne, & qui enfin remplit toute la terre, comme l'on voit dans le Prophete Daniel : Par la Verge d'Aaron, qui reverdit & porta des fleurs, celles des Princes du peuple d'Israel demeu-

rant toûjours seiches: Et enfin par le Buisson ardent qui bruloit sans se confumer.

Considerons maintenant les vertus admirables que Jesus naissant nous a enseignées par son exemple avant que de nous instruire de paroles comme il a fait depuis. Il est ne pauvre & indigent; non dans son pais, mais dans une terre étrangere; non dans une hôtellerie, mais dans la créche d'une

Ezech. 44. 2.

Dan. 2.

3. & 4.

miern & le qu'il n dans l Evang Ciel & Sance t il, de à dire, phete: ce qui Ileft v propre reçu. S reçu, venir l croien nez, n de la cl

me, n

Verbe

parmi

étable

de, m

non d

les inc

erit to

dit: I

iours o

enfant

N auveur, & s merveilqui avoit onception naissance. Dit fait un ssance il a

pe éroit fint par la hete Eze-chée de la d'aucune ide montroute la sele Prod'Aaron, irs, celles l demenfin par le isse con-

vant que mone il a & indiais dans une he d'une

s vertus

DU SYMBOLE. étable : non dans une saison commode, mais dans les rigueurs de l'hyver; non dans la lumiere du jour, mais dans les incommoditez de la mit. S. Luc dé- «Luc 1. erit toutes ces circonstances quand il "6.7. dit : Il arriva qu'étant en Bethleem les « jours de Marie furent accomplis pour « enfanter, & elle enfanta son Fils premier né: Elle l'enveloppa de drapeaux, « & le coucha dans une créche; parce « qu'il n'y avoit point de place pour luy " dans l'hôtellerie. Voila comme le saint « Evangeliste décrit la majesté du Roy du Ciel & de la terre, humiliée dans fa naif. sance temporelle. Il n'y avoit point, ditil, de place pour luy dans la maison; c'est à dire, pour celuy qui dit par son Prophete: Tout le monde est à moy, & tout " Pal. ce quiest dans le monde m'appartient; « 49.12. Il est venu sur la terre comme dans son « Joan. propredomaine; & les siens nel'ont pas et 1. 11. reçu. Si quelques-uns neanmoins l'ont « reçu, il leur a donné le pouvoir de de- « venir les enfans de Dieu, parce qu'ils " croient en son nom, & qu'ils sont « nez, non du sang, ny par l'inclination « de la chair, ny par la volonté de l'hom- « me, mais par l'esprit de Dieu: & le « Verbe a esté fait chair pour converser « parmi nous.

Quelle gloire donc a reçu le peuple Chrétien, & à quel degré d'honneur a été élevé l'homme par les abaissemens du Dieu incarné? Nous nous pouvons glorifier que ce Dieu de gloire s'étant Gen.2.,, fait homme est à present la chair de " nôtre chair, & l'os de nos os : comme " au contraire nous sommes par la grace "l'esprit de son esprit, & la nature de sa nature. Nous luy avons donné ce qu'il a d'humain, & il nous a donné ce que nous avons de divin. Les Anges » pour grands & sublimes qu'ils soient " en leur nature, n'ont pas cet honneur, » & ils ne se peuvent glorisier d'un sem-Hebr. » blable commerce: Car, comme dit saint " Paul, il n'a pas pris la nature des Anges, » mais il a pris la semence d'Abraham. » Auquel de tous les Anges Dieu a-t'il » jamais dit: Vous étes mon fils, je vous » ay engendré aujourd'huy? mais il a dit » tout cela à l'homme, sçavoir à Jesus. » CHRIST; Car le Seigneur a dit au » Seigneur: Asseïez-vous à ma droite, en » attendant que je fasse de vos ennemis » un cscabeau à vos pieds. Voila qu'avant Pfal 2., que la lumiere fût faite, je vous ay

Pal » aujourd'huy engendré de mon sein dans fair » les splendeurs qui font les Saints. Et ce de "même homme-Dieu fait ainsi parler mo fon

enf

êt

lo

da

M

fai

ma Ef

fa

né.

en

ION

eçu le peuple d'honneur a abaissemens ous pouvons gloire s'étant la chair de s os:comme par la grace la nature de ons donné ce is a donné ce

Les Anges

qu'ils soient cet honneur, ier d'un semnme dit saint re des Anges, d'Abraham. s Dieu a-t'il fils, je vous mais il a dit oir à Jesus. eur a dit au na droite, en vos ennemis oila qu'avant , je vous ay non sein dans Saints. Et ce ainsi parler

fon

DU SYMBOLE.

49 son pere: Le Seigneur m'a dit: Vous "Pfal.2. êtes mon Fils, je vous ay engendré au- « jourd'huy; c'est à dire dans l'éternité.

Nous croions donc par cet article 1. Que le Fils de Dieu que nous appellons Verbe, s'est incarné & fait homme dans le sein d'une Mere qui se nomme Marie. 2. Que cette incarnation s'est faite sans le concours d'aucun homme. mais par la seule operation du saint Esprit. 3. Que ce divin Verbe a laissé samere Vierge, non seulement quand il il a été conçu, mais encore quand il est né. 4. Que ce Verbe incarné est tout

INSTRUCTION VII.

ensemble vray Dieu & vray homme.

Du quatriéme Article.

Qui a souffert sous Ponce Pilate; qui a été crucifié, qui est mort, & qui a été enseveli.

Uand saint Paul declare qu'il n'a « 1. Cor. point d'autre science que celle de «2.24 Jesus, & de Jesus crucifié, il nous « enseign combien la connoissance de la Passion de Jesus-Christ est necessaire aux Chrétiens, & avec combien de soin ils doivent en conserver la memoire.

Qui a souffert sous Ponce Pilate.

La foy donc nous propose & nous oblige de croire que Jesus-Christ nôtre Seigneur aprés avoir été fait prisonnier, fut mocque & outrage en diverses manieres, scavoir par des injures atroces & par des tourmens trescruels, lors que Ponce Pilate étoit gouverneur de la Judée pour l'Empereur Romain.

Et il ne faut pas s'imaginer que l'ame

de ce divin Sauveur fût insensible à ces peines dans la partie inferieure: car il dit

Marth ., luy-même : Mon ame est triste jusques 26. 38 " à la mort. Il est vray que son ame & son » corps étoient unies à la personne divine qui étoit impassible, mais il ne faut pas croire que cette union empéchât qu'il ressentit moins les douleurs de sa Pasfion. La nature divine & la nature humaine unies dans sa personne conserverent toûjours leurs proprietez; en sorte que ce qui étoit impassible & immortel, demeura impassible & immortel. & ce qui étoit passible & mortel, demeura sujet aux souffrances & à la mort. Ce qui faut donc croire en cet Article est que Jesus-Christ comme Dieu, n'a point souffert & qu'il n'est point

mo imn il a que

E

& le faifa avar mon abar me f éloig en v deliv onté pas é moy pas des h Tous quen coüer esper le del en lu jeune

> reaux Ils on

DU SYMBOLE.

mort, parce que Dieu est impassible & immortel; mais que comme homme il a souffert & qu'il est mort, parce que tout homme est passible & mortel.

Qui a été crucifié.

David avoit prophetisé les travaux a Pf 21. & les délaissemens du Fils de Dieu en le « faisant parler luy - meme long-temps « avant qu'ils arrivassent. Mon Dieu, « mon Dieu, pourquoy m'avez - vous abandonné: la voix des pechez dont je « me suis chargé fait que le salut est fort : éloigné de moy. Nos Peres ont esperé : en vous ;ils ont esperé, & vous les avez « delivrez. Ils ont crié vers vous, & ils « ontéte sauvez: ils ontesperé, & ils n'ont « pas été trompez dans leur attente:mais « moy, je suis un ver de terre, & non « pas un homme, je suis l'opprobre « des hommes, & le rebut du peuple. « Tous ceux qui me voient se mocquent de moy : ils raillent & se- « coiient la tété en disant : il a mis son « esperance au Seigneur; que le Seigneur « le delivre, puis qu'il a tant de confiance e en luy. Ils m'ont environné comme de « jeunes Taureaux : & comme des Tau- « reaux forts & robustes ils m'ont assiegé. " Ils ont ouvert leur bouche contre moy "

Pilate.

& nous CHRIST é fait pringé en di-

des injunens tres-

toit gou-Empereur

que l'ame lible à ces e:car il dit e jusques me & son ne divine e faut pas chât qu'il de sa Pasature hu-

conserve-; en sorte k immormmortel,

rtel, deà la mort.

et Article me Dieu,

est point

» comme un Lion rugissant & disposé à » la proie. Je me suis écoulé comme de " l'eau, & tous mes os ont été dispersez, » mon cœur s'est fondu comme de la cire » au milieu de mes entrailles, ma vigueur » est devenue seiche comme de l'argile:ma » langue s'est attachée à mon palais : & » vous m'avez reduit à la poussiere de la » mort : parce que j'ay été environné " d'une troupe de chiens, & assiegé d'une " multitude de méchans, ils ont percé " mes mains & mes pieds : ils ont compté tous mes os, ils ont pris plaisir à me voir en cet état : ils ont partagé mes habits entre eux; & ils ont jetté ma robbe au fort. Delivrez ma vie de cette sanglan-» te mort, & mon ame desolée de la puissance de ces chiens.

Pf 68 » Et le méme Prophete dit ailleurs: Ils » m'ont donné du fiel en forme de viande, Pfal. » & dans ma foif ils m'ont fait boire du vinaigre. Et encore : les pecheurs ont charpenté (une Croix) fur mon dos: ils y ont fait des fillons en prolongeant leur iniquité.

dit la Passion de nôtre Seigneur avec fes circonstances, mais d'une maniere fi claire, qu'il semble qu'il les ait veu accomplies avant que de les écrire:

Qui v Il est une ra ny fig mépri homn étoit d fon vi forte il a v douler a été e & hun qui ét a été c crimes donner blesfur gueri, ment c de fon l'a cha Au rest qu'il l' aucune brebis

& com

dre fans

ce mon

fertes,

DU SYMBOLE.

·N

disposé à

comme de

dispersez,

de la cire

a vigueur

argile:ma

palais: &

liere de la

nvironné

legé d'une

ont percé

it compté

à me voir

nes habits

robbe au

fanglan-

le la puis-

leurs: Ils

le viande,

boire du

eurs ont

mon dos:

longeant

nent pre-

neur avec

maniere

s ait veu

s écrire:

Qui croira ce qu'il nous entendra dire? « Il est sorti comme un rejetton & comme « une racine d'une terre seiche, il n'avoit « ny figure, ny beauté. Nous l'avons veu « méprisé & traitté comme le dernier des « hommes; un homme de douleur, & qui « étoit dans l'experience de la souffrance, « son visage étoit caché & méprisé, en « sorte que l'on n'en a point fait d'état, « il a vraiment porté les peines & les « douleurs que nous devions fouffrir, il " a été estimé comme un lepreux, frappé « & humilié de Dieu, il a reçu les plaies « qui étoient deuës à nos iniquitez, & il « a été comme écrasé sous le poids de nos « crimes, la correction, qui nous devoit donner la paix, est tombée sur luy, & ses " blessures ont été le remede qui nous a « gueri, nous étions tous dans l'égare- " ment comme des brebis,& chacun alloit " de son côté selon son gré:& le Seigneur " l'a chargé de toutes nos iniquitez. " Au reste, il s'est offert à tout cela parce " qu'il l'a voulu & qu'il n'y a apporté « aucune resistance. Il a été comme une « brebis que l'on méne à la boucherie, « & comme un agneau qui se laisse ton- « dre sans se plaindre. Il a été enlevé de « ce monde par les douleurs qu'il a souf- « fertes, & par le jugement que l'on a «

» porté contre luy. Mais qui pourra ra-» conter la gloire de sa resurrection? » parce qu'il a été retranché de la terre " des vivans; & que je l'ay frappé, dit » le Seigneur, pour les crimes de mon peu-» ple. Dieu l'a vouluainsi abattre par les » souffrances: mais par qui il a donné sa » vie pour les pechez du monde, il verra » une longue posterité, & la volonté de » Dieusera accomplie par son moien. Ce » Juste mon servireur en justifiera plu-» sieurs, & il portera leurs iniquitez. Je » luy donneray une grande suite, & luy » foumettray les plus puissans; parce » qu'il s'est offert à la mort; qu'il a été » traitté comme les scelerats; qu'il s'est » chargé des pechez de plusieurs; & qu'il » a prié pour ceux qui avoient violé la loy " de Dieu.

J'ajouteray encore les paroles des ennemis de nôtre Seigneur comme elles sont rapportées dans la sagesse:

elles sont rapportées dans la sagesse:

Sap 2. » Venez , tâchons de surprendre cet

» homme juste, parce qu'il ne nous sert

» de rien ; mais plutôt il nous est con
» traire en tout ce que nous faisons. Il

» nous reproche les pechez que nous fai
» sons contre la loy, & il nous dissame

» en nous rapportant nos façons d'agir.

» Il nous assure qu'il a la science de

Dieu dessei lemen toute voies qu'il d Dieu, & il le rogeo ses, &

Ifaïo corps jouës a be, je ceux que contre De

d'autre

évider tre Se comm & la r qu'elle éternit vouloi mes,& tes att DU SYMBOLE.

Dieu, & il se dit même son Fils, il sem- «
ble n'être fait que pour traverser nos «
desseins. Il nous est insuportable seu- «
lement à le voir, parce que sa vie est «
toute opposée à celles des autres, & ses «
voies toutes différentes. Voions si ce «
qu'il dit, est veritable; car s'il est Fils de «
Dieu, Dieu le prendra en sa protection; «
& il le delivrera de nos mains. Inter- «
rogeons-le avec des paroles injurieu- «
ses, & joignons-y les tourmens, con- «
damnons-le à la mort la plus infame, «
Isaïe dit dereches: i'ay presenté mon «

Isaïe dit derechef: j'ay presenté mon «Isaïe corps à ceux qui le frappoient, & mes « jouës à ceux qui en arrachoient la bar- « be, je n'ay point détourné ma face de « ceux qui m'injurioient, & qui crachoient «

contre moy.

N.

ourra ra-

rection?

e la terre appé, dit

mon peu-

re par les

donné sa

il verra

olonté de

noien. Ce

fiera plu-

uitez. Je

e, & luy

; parce

u'il a été

qu'il s'est

; & qu'il

olé la loy

roles des

comme

lagesse:

endre cet

nous sert

s est con-

aisons. Il

nous fai-

es diffame

ons d'agir.

cience de

De tous ces passages & de beaucoup d'aurres que je pourrois rapporter, il est évident que la Passion & la mort de nôtre Seigneur ne sont point de l'ordre commun comme sont les souffrances & la mort de tous les hommes; mais qu'elles ont été preordonnées de toute éternité comme les moyens dont Dieu vouloit se servir pour racheter les hommes, & que les Patriarches & les Prophetes attendoient avec ardeur les voiant en esprit avant qu'elles arrivassent.

C iiij

C'est pourquoy aussi nôtre Seigneur voiant que le temps étoit venu, auquel son Pere vouloit que son dessein eternel fut accompli, il s'est offert de luymême aux souffrances & à la mort; comme témoigne le Prophete Isaïe dans " le passage que je viens de rapporter : il " s'est offert parce qu'il l'a voulu. Et pour preuve de cette verité, nôtre même Sauveur voulant se produire luy-même, & aller au devant de la mort parce que son temps étoit venu, il la predit luymême avec ses principales circonstan-" ces : voila, dit-il à ses Apôtres, que nous " montons en Jerusalem, où tout ce qui " a été écrit du Fils de l'homme par les " Prophetes sera accompli : car il sera li-" vré aux Gentils; & il sera mocqué, " fouetté, craché, & aprés qu'ils l'auront " fouetté, ils le feront mourir: & il re-

Luc.

INSTRUCTION VIII.

" suscitera trois jours aprés.

Continuation du même article.

Qui a été crucifié.

Otre Seigneur voulant mourir pour nôtre salut pouvoit choisir le genre de mort qu'il eût voulu; mais

il cho plus : il éto les G & un la der pable damn faint rache s'étar même est at pour folie, un Di degré crucif la der même est un la per destin nôtre la sag

> lagesson Non ce sup

la pru

pour f

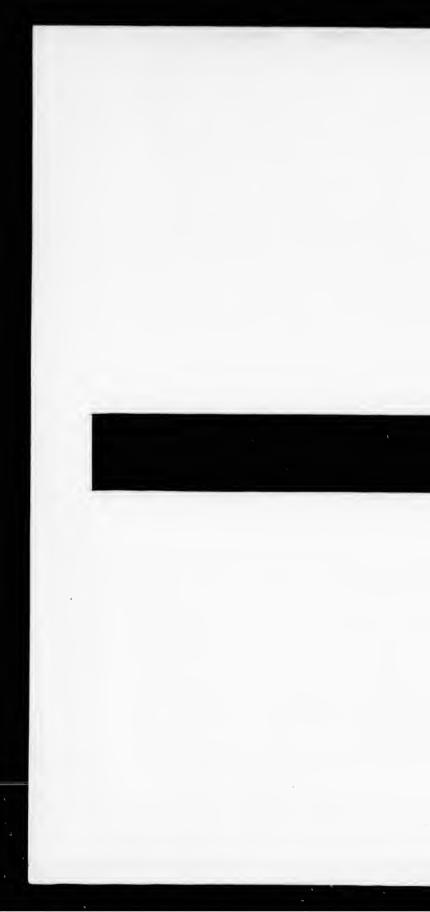
N Seigneur nu, auquel slein eterert de luyla mort; Isaïe dans porter: il u. Et pour nême Saumême, & ce que son redit luy_ irconstanque nous out ce qui ne par les il sera limocqué : s l'auront : & il re_

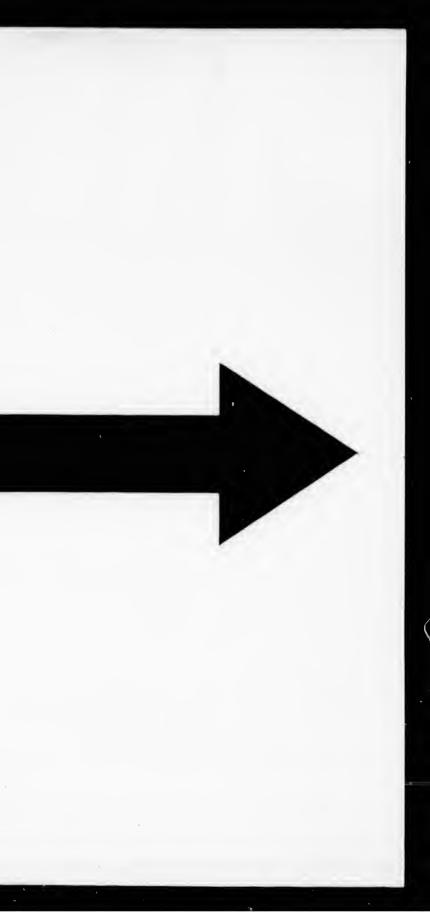
VIII. article.

t mourir oit choisir olu : mais

DU SYMBOLE. il choisit celuy de la Croix qui étoit le plus infame & le plus honteux de tous: il étoit cstimé tel non seulement parmi les Gentils, mais encore parmi les Juifs; & un homme étoit censé être frappé de la derniere malediction, dont il étoit capable en ce monde, lors qu'il étoit condamné à ce supplice, comme témoigne faint Paul: JESUS-CHRIST nous a « Galat. rachettez de la malediction de la loy, « s'étant fait pour nous la malediction « même, car il est écrit : maudit celuy qui " Deut. est attaché au bois de la Croix. C'est « pourquoy les Gentils estimoient une folie, que l'on voulût faire passer pour un Dieu qui doit être dans le souverain degré de l'honneur & de la gloire, un crucifié qui par son supplice étoit dans la derniere infamie. Mais, comme dit le "1.Cor. même Apôtre, la predication de la Croix « est une folie à ceux qui sont destinez à " la perdition: mais à nous qui sommes « destinez au salut, c'est nôtre force & " nôtre vertu; car il est écrit : je perdray "Isi. la sagesse des sages, & je reprouveray « la prudence des prudens. Ce qui passe " pour folie en Dieu, est plus sage que la " sagesse même de tous les hommes. Non seulement nôtre Seigneur a choisi

ce supplice comme le plus infame & le





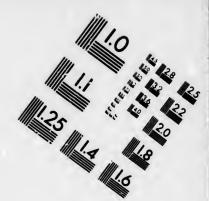
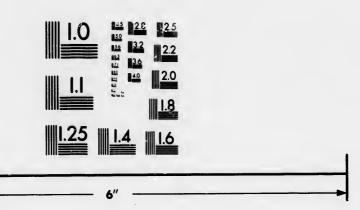


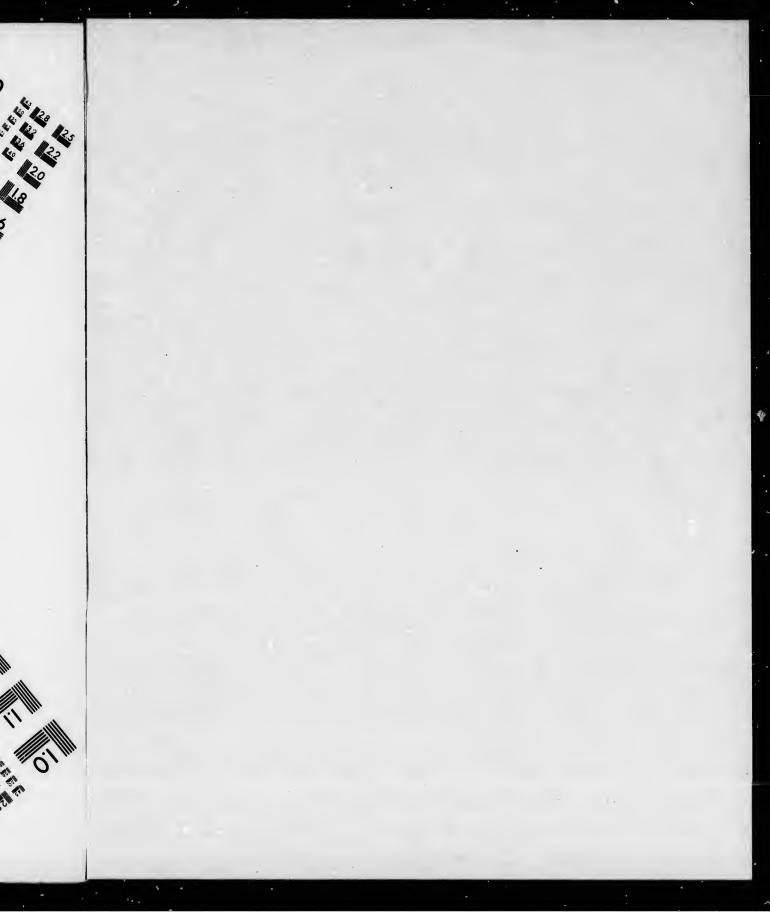
IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE



plus humiliant, mais encore parce qu'il étoit le plus propre & le plus convenable à nôtre salut : Car le serpent aiant perdu l'homme dans un arbre, nôtre Reparateur l'a voulu fauver dans un autre arbre, sçavoir dans l'arbre de la Croix.

Ce genre de mort étoit même necessaire pour accomplir les propheties & les figures de l'ancienne Loy. Le Prophete Jeremie luy fait dire ces paroles:

au VE

à

aé de

to

per

a é

cru Ma

,qui

l'el

ma

qu'

Tita

fon

toit

dire

fa 1

Jerem., Vous m'avez fait voir, ô mon Dieu, les » desseins que mes ennemis ont sur moy,

» je suis comme un agneau doux & inson nocent que l'on porte pour être im-

" molé. Ils ont dit : preparons-luy une " Croix pour le faire mourir; ôtons-le de

" ce monde comme un homme de neant,

» afin qu'on ne pense plus à luy.

Gen. Le Buché sur lequel Isaac devoit être consumé, étoit la figure de celuy de la Croix où nôtre Seigneur acheva son sa-Num.

crifice. Le Serpent d'airain que Moise éleva dans le defert étoit encore l'image de l'élevation de nôtre Seigneur dans la

3. 14. » Croix, ainsi qu'il dit luy-même: Comme " Moise a élevé le Serpent dans le desert,

» de même il faut que le Fils de l'homme " soit élevé. La figure exprimoit fort bien

la chose figurée; car comme le serpent

ON.

re parce qu'il lus convenaerpent aiant rbre, nôtre ver dans un l'arbre de la

nême necesopheties & y. Le Proces paroles: on Dieu, les nt fur moy. oux & inur étre imns-luy une ôtons-le de e de neant,

devoit étre celuy de la eva son saque Moise re l'image our dans la e: Comme le defert, e l'homme t fort bien le serpent

DU SYMBOLE.

fut ainsi élevé pour guerir les maladies corporelles de ceux qui le regarderoient, ainsi nôtre Seigneur fut attaché à la Croix pour guerir les pechez qui sont les maladies de l'ame. Enfin le Prophete « Pr.95. David dit que nôtre Seigneur a com- « mencé à regner quand il a été attaché « au bois de la Croix. Et ce divin Sau- Joan. 12. veur le dit luy-même : quand je seray 32. élevé de terre, j'attireray tout le monde à moy ीठ पार्टिक अम.स . डे अवव कर्ट ... इंड

Qui est mort.

Il ne suffit pas de croire que Jesus a été crucifié, la foy nous oblige encore de croire qu'il est mort, pour ne point tomber dans l'erreur de ceux qui ont pensé que c'est Simon le Cyreneen qui a été crucifié, & non pas luy, & qui ont cru pareillement qu'il n'est pas mort. Mais les Evangelistes disent clairement «Matth. qu'il a expiré en Croix, qu'il a rendu «27.50. l'esprit, qu'il a mis son ame entre les "Luc. mains de son Pere : tout cela veut dire Joan. 19. qu'il est mort, car un homme meurt ve. 30. ritablement quand il rend l'esprit, & que son ame se separe de son corps. S'il n'étoir pas mort, il faudroit pareillement dire qu'il n'est pas resuscité, & que sa resurrection n'est qu'imaginaire &

phantastique, parce que la resurrection est une reunion de l'ame au corps, & l'on ne pourroit dire que l'ame seroit reunie au corps, d'où elle n'auroit pas été separée. Tout cela seroit d'une pernicieuse consequence pour la religion Chrétienne, & ce seroit en renverser les fondemens.

Il faut donc croire que Jesus-Christ Hæbr. " est mort, comme dit saint Paul, afin de " detruire par sa mort celuy qui avoit

" l'empire de la mort, sçavoir le diable; " & par ce moien délivrer de la crainte

rede la mort ceux qui luy étoient sujets. Nôtre Seigneur le dit bien clairement en parlant à la mort même par

Ozée. " la bouche d'un Prophete: O mort, je

» seray ta mort.

Quand l'on entend dire que Jesus-CHRIST est mort, & que son ame a été separée de son corps, il ne faut pas s'imaginer qu'il ait cessé d'être Dieu & que la divinité qui durant fa vie avoit été unie à son ame & à son corps, ait quitté l'un ou l'autre ou tous les deux aprés que la mort les a separez. Elle a été toûjours unie au corps dans le sepulcre, & à l'ame dans les enfers durant même leur separation. C'est la doctrine de l'Eglise & des saints Peres, & tout

Sai

qu' qu' arri rep ma le p

VOI ceti pou lieu par

mai étaj leur Et e pu !

à ce ren mo

tion de n , plus d'ar dép

hon re q NC

furrection

corps, &

ame seroit

auroit pas

d'une per-

a religion

renverser

us-Christ aul, afin de

qui avoit

le diable;

la crainte

y étoient bien clai-

même par

mort, je

te Jesus-Ion ame a

e faut pas

tre Dieu,

vie avoit

corps , ait

s les deux ez. Elle a

ans le fe-

ers durant

a doctrine

% tout

Chrétien est obligé de la croire. Ce qui est singulier dans la mort du Sauveur est, comme j'ay déja touché, "Isi. qu'il s'y est offert de luy-même, & parce " 55. 74 qu'il l'a voulu. Il avoit dit avant qu'elle « Joan. arrivat : je donne mon ame, & je la "10.17. reprend: nul ne me l'a ravi par force; « mais je la donne de moy-même: j'ay « le pouvoir de la laisser, & j'ay le pou- « voir de la reprendre. Pour marque de cette verité, ses ennemis le cherchant pour le faire mourir, il passoit au milieu d'eux sans qu'aucun luy touchât; parce que son heure n'étoit pas venue; mais le temps ordonné par son Pere étant arrivé, il alla au devant d'eux &

Le Fils de Dieu aiant donc soussert la mort de la Croix par la seule inclination de sa volonté, & par le pur desir de nôtre salut, pouvons-nous avoir un plus puissant motif de reconnoissance, d'amour, de devotion, de service, aux dépens même de nôtre vie, de nôtre honneur, de nos commoditez, & de tout ce qui nous appartient?

leur dit, c'est moy que vous cherchez.

pu sortir de leurs mains s'il eût voulu;

à ces paroles, ils tomberent tous à la

Et encore pour montrer qu'il eût bien Joan 18.

Qui a été enseveli.

Voici encore un point de cet article que tout Chrétien doit croire,
sçavoir que Jesus-Christ aiant
été détaché de la Croix fut enseveli &
ensermé dans le sepulcre, Surquoy il
faut croire que si Jesus-Christ
comme Dieu n'a pu souffrit ny mourir,
il n'a pu non plus comme Dieu être enseveli ny ensermé dans le sepulcre.

Secondement, qu'il est pourtant vrai de dire que comme Dieu est mort, il a aussi été enseveli ; dautant que par cette saçon de parler nous consessons que Dieu n'a jamais été separé de l'homme en Jesus-Christ, & par consequent que Dieu a veritablement été enseveli avec l'homme, encore qu'il n'ait pas été enseveli comme Dieu.

En troisième lieu, il faut croire que le Corps de Jesus-Christ dans le sepulcre ne fut point sujet à la pourriture ni à la corruption, ainsi que David , l'avoit prophetisé, disant: Vous ne permettrez pas, Seigneur, que vôtre saint, que vôtre Christ voie la corruption.

Saint Pierre le confirme aux actes des Apôtres, où il prouve que ce passage ne se doit pas entendre de David, mais TION

seveli.

nt de cet artidoit croire. HRIST aiant fut enseveli & re, Surquoy il us-CHRIST rit ny mourir, Dieu étre ene sepulcre. pourtant yrai est mort, il a tant que par ous confessons pare de l'hom-& par contablement été encore qu'il me Dieu. croire que le IsT dans le t à la pourrinsi que David Vous ne pervotre faint, a corruption. ux actes des e ce passage David, mais

DU SYMBOLE.

de Jesus-Christ: car, dit-il, nous avons devant nos yeux le sepulcre de David, il y a été mis, & il a veu la "Aa.z. corruption; mais le Christ n'est "
point demeuré dans le sepulcre & il n'y "

a point veu la corruption.

De tous les points de cet article nous devons inferer l'amour excessif que le Fils de Dieu nous a porté s'exposant volontairement & de son plein gré, lors même que nous étions ses ennemis, à des injures si atroces, à des tourmens si cruels, à une mort si infame, sans rien moderer ny adoucir des rigueurs de ses peines comme il eut pu faire par sa puissance, s'il eût voulu. Au reste les fruits que nous recevons de la Passion de nôtre Seigneur, que nous faisons prosession de croire en cet article, sont admirables & infinis; & ce sont encore autant de points de nôtre foy que nous sommes obligé de croire.

r. La Passion de nôtre Seigneur nous a délivré de nos pechez: Car comme « Apecedit saint Jean, il nous a aimez & lavez « 1.5. de tous nos pechez dans son sang. Et « col 1. l'Apôtre dit il vous a fait revivre avec « 13. luy, vous remettant tous vos pechez, « & effaçant l'obligation du decret qui cé étoit contre nous & qui nous étoit «

64 EXPLICATION contraire; il l'a pris & l'a attaché à la Croix.

2. La Passion du Fils de Dieu est si esticace & si abondante qu'elle sussit pour essacer les pechez de tous les hommes qui sont au monde, qui ont été & qui seront jusqu'à la consommation des sie-

"Joan." cles. Si nous pechons, dit S. Jean, nous
avons pour Avocatauprés de Dieu Jesus-

» CHRIST, qui est le juste & la propi-» ciation de nos pechez, & non seule-» ment de nos pechez, mais encore des

» pechez de tout le monde.

3. Il nous a afranchis de la tyrannie du diable, comme il nous apprend luy-

Joan. " même: c'est maintenant que le monde " va étre jugé, c'est maintenant que le " Prince du monde va étre chassé du

"Royaume qu'il avoit usurpé: Et moy "si je suis une fois élevé de terre, j'atti-

» reray tout le monde à moy.

4. Il nous a ouvert le Royaume du Ciel qu'Adam nous avoit fermé par son peché, sans quoy nous devions étre eternellement privez de Dieu. C'est ce que saint Paul nous enseigne, discre Nous annuellement, discre Nous annuellement, discre Nous annuellement, discre Nous annuellement paul nous enseigne, discre Nous annuellement paul nous enseigne,

Habr. » disant: Nous avons maintenant l'espe-

» sejour des Saints par la vertu du sang

n de Jesus. Christ. Nous avons une

figur Loy mind la m Prefi & ile pour nôtr de j gran tife :

> de in a ve leme tant non fous plir livré cifié

lepu

ON attaché à la

eu est si effisuffit pour es hommes t été & qui tion des sie-Jean, nous eDieu Tesus-& la propinon feuleencore des

la tyrannie prend luye le monde antique le chassé du é: Et moy erre, j'atti-

oyaume du fermé par s devions de Dieu. enseigne, ant l'espeée dans le u du fang avons une DU SYMBOLE.

693: figure de cette verité dans l'ancienne Loy où il n'étoit pas permis aux criminels de retourner en leur pais avant la mort du souverain Prêtre, mais le Prestre mourant, ils y pouvoient aller, & ils y étoient reçus. De même nul ne pouvoit entrer dans le Ciel, qui est nôtre veritable patrie, avant la mort de Jesus Christ qui est nôtre grand Prêtre & nôtre souverain Pontife; mais ce grand Prêtre cant mort, nôtre Patrie nous est ouverte, & il ne tient qu'à nous, moiennant la grace du Sauveur d'y retourner.

Cet article contient plusieurs points de nôtre Foy. 1. Que le Fils de Dieu a veritablement souffert, & non seulement en apparence. 2. Qu'il n'a pourtant souffert que comme homme; & non comme Dieu. 3. Qu'il a souffert sous le President Pilate pour accomplir ce qu'il avoit predit qu'il seroit livré aux Gentils. 4. Qu'il a été crucisié & qu'il est mort pour nôtre salut. 5. Qu'il a été ensevely & mis dans le

sepulcre.



city state is a con-

INSTRUCTION IX.

Sur le cinquieme Article.

Hest décendu aux ensers, & le troisième jour il est resuscité d'entre les morts.

ET Article contient deux parties. La premiere propose la décente de l'ame de Jesus-Christaux enfers; & la seconde, la Resurrection de son corps qui sortit du sepulcre.

Il est décendu.

Par la premiere, nous sommes obligez de croire que Jes us-Christ étant mort, son ame s'abaissa jusques aux plus basses parties de la terre, comme dit saint Paul, & qu'elle y demeura au

Ephel.4. tant de temps que son corps sut enser médans le sepulcre.

Par cette confession nous soûtenons que durant ce temps là la Personne de Jesus Christ demeura toujours unie à son corps dans le sepulcre, & à son ame dans les ensers: Car, comme nous avons deja remarqué, la Divinité & la Personne qui étoient unies à son corps & à son ame lors qu'ils étoient joints

enler quoy

Po gneu pour qu'il ames mort

le reque ceux chet tene deso

l'aboun A avoi avoi quel peni

jama

ON

No IX.

Article.

r le troisiéme les morts.

deux par opose la dé-HRIST aux efurrection pulcre. Test Land His

3771-2513. mmes obliarist étant isques aux re, comme emeura au fut enfer-

foûtenons ersonne de ijours unie & à son mme nous inité & la fon corps ent joints

DU SYMBOLE. ensemble, n'en one point été separées,

quoy que la mort les eût desunis.

Aux enfers.

Pour bien entendre ce que nôtre Seigneur fit dans les enfers, & le dessein pour lequel il y décendit, il faut sçavoir qu'il y a trois sortes d'enfers, où les ames qui sortoient de ce monde avant la mort du Fils de Dieu étoient envoiées.

Le premier est celuy où les damnez sont punis pour les pechez qu'ils ont commis durant leur vie, & dont ils n'ont pas fait penitence. C'est de cette prison obscure & effroiable que parle l'Eglise, quand elle dit qu'il n'y a nul- « le redemption dans l'enfer, c'est à dire, « que la peine en est eternelle, & que ceux qui y sont n'en seront jamais rachetez; mais au contraire qu'il y a des aJob. tenebres continuelles, qu'il n'y a que «10.221 desordre & confusion, & qu'il n'y aura « jamais qu'une horreur épouvantable. «

Ce lieu est encore souvent appellé l'abyme, dans l'Ecriture. Saint Jean vir «Apoci un Ange qui décendoit du Ciel, & qui " avoit en sa main la clef de l'abyme. Il « aveit aussi une grande chaîne avec la- « quelle il arréta le dragon & le vieil ser. « pent, qui est le diable & satan, & le «

" jetta dans l'abyme. On donne encore à ce lieule nom de gesne, parce que les damnez y sont tourmentez; & c'est ainsi que nôtre Seigneur l'appelloit pour l'ordinaire. Il dit particulierement qu'il vaut mieux aller au Ciel avec

" ment qu'il vaut mieux aller au Ciel avec " un seul œil & avec une seule jambe, " que d'aller dans la gesne avec deux

yeux & avec deux jambes. Et ailleurs,
que celuy qui appelle son frere fol est
coupable de la gesne du feu. Mais le
nom le plus propre & le plus ordinaire

nom le plus propre & le plus ordinaire est celuy d'enser; & quand l'on prosere ce mot, enser, l'on entend ce cachot effroiable de seux & de peines où les demons & les damnez seront eternellement tourmentez. C'est cet enser où pôtre Seigneur die cue le manual de peines où pôtre Seigneur die cue le manual de peines où pôtre Seigneur die cue le manual de peines de peines où pôtre Seigneur die cue le manual de peines de peines de peines où pour le manual de peines de peines où peines de peines où peines de peines où peines de peines ou le peines ou peines de peines où peines où peines ou peines ou peines où peines ou peines où peines où peines où peines où peines où peines où peines ou peines où peines où peines ou peines où peines ou peines où peines où peines où peines où peines où peines ou peines où peines ou peines où peines ou peines où peines où peines où peines ou peines où peines ou peines où peines ou peines ou peines où peines ou peines où peines où peines où peines ou peines ou peines ou peines ou peines ou peines ou peines où peines ou peine

nôtre Seigneur dit que le mauvais ripsal, ,, che fut enseveli, & où le Prophete ais, joûte que tous les pecheurs seront en-

., voiez.

Le second lieu à qui on donne le nom d'enfer est le Purgatoire, où les ames des Elûs sont retenues pour un certain temps, jusqu'à ce qu'elles soient entierement purifiées des fautes qu'elles ont commises durant leur vie, & pour lesquelles elles n'ont pas entierement satisfait. Rien de souillé, ny qui ressente

Apoe., tisfait. Rien de souillé, ny qui ressente

faut monfoien le fejo heret té di prop

par le En nele des f mour mort nuës. Prop livré gneur fer. E passag trer q en est pellé qui si qui e **feme** Ction fans VIVOI

paix l

ON nne encore arce que les ez; & c'est l'appelloit articuliereau Ciel avec ule jambe, avec deux Et ailleurs , ere fol est i. Mais le s ordinaire on profere ce cachot nes où les teternelle_ tenfer où nauvais rirophete a.

ne le nom les ames in certain ent entie-'elles ont pour lesement sa i ressente re, n'en-

seront en-

DU SYMBOLE. trera dans le Ciel, dit saint Jean. Il " faut donc que ceux qui sortent de ce monde avec quelque reste de peché

soient purifiez avant que d'entrer dans le sejour de la pureté & de la gloire. Les heretiques d'aujourd'huy nient la verité du Purgatoire, mais elle nous est proposée & attestée par les Conciles,

par les saints Peres & par la tradition. Enfin le troisième lieu à qui l'on donne le nom d'enfer, est celuy où les ames des saints Patriarches & de ceux qui mouroient en la grace de Dieu avant la mort de nôtre Seigneur, étoient retenuës. C'est de cet enfer dont parloit le Prophete dans l'esperance d'en être delivreun jour : Vous ne laisserez pas, Sei- "Psal. gneur, l'ame de vôtre serviteur dans l'enfer. Et saint Pierre applique ce même " passage à nôtre Seigneur, voulant mon- "24. & trer qu'il est entré dans cet enfer, & qu'il en est sorti. Ce lieu étoit autrefois appellé le sein d'Abraham; parce que ceux qui suivoient la foy de ce Patriarche, & qui esperoient comme luy l'accompliss sement des promesses de la Resurreaion, s'y retiroient auprés de luy; & sans y souffrir aucune peine ny douleur, vivoient d'esperance en attendant en

paix la venue de leur Liberateur, Nôtre

Seigneur même a usé de cette façon de parler, voulant expliquer l'état de bonheur où étoitle Lazare autrefois méprisé par le mauvais riche; Le mauvais riche, dit-il, a été envoié dans l'enfer & le Lazare a été reçû dans le sein d'Abraham.

gloire

m'y at

voit a

temps

fant:

fer, je

j'enle v

parler

morfu

ames o

aussi e

parole

avez r

fang d

fait so

point

cette

pouill

ces, le

phe à

Seign

scurs :

minut

de sa s

fainte

comm

me L

roient

libre d

Il n

Or c'est dans cet enfer que l'ame de nôtre Seigneur est décendue, asin que ce que dit saint Paul sût veritablement philip.,, accompli: Que tout genouil soit séchi quand on prononce le nom de Jesus, sioit dans le Ciel, soit sur la terre, soit

dans les enfers.

Elle y est encore décendue pour une autre raison; sçavoir, pour delivrer les ames des Justes de l'obscurité où elles étoient, & leur donner la gloire qu'il venoit de leur acquerir, par le merite de sa Passion & de sa mort. C'est à dire qu'il les rendit bien-heureuses, & leur donna la claire vision de Dieu, dans ce lieu obscur & tenebreux : Car comme l'on dit qu'où est le Roy, là est la Cour, de même où est Jesus-CHRIST glorieux, là est le Paradis. Ceci se prouve par l'exemple du bon Larron, à qui nôtre Seigneur dit, lors qu'ils étoient en Croix: Vous serez aujourd'huy avec moy dans le Paradis: C'est à dire dans un état, où je vous feray part de ma

Luc. (6 23. 43.

>>

O N

tte façon de
état de bonefois méprifé
uvais riche,
fer & le Lad'Abraham
que l'ame de
ë, afin que
ritablement
il foit fléchi

de Jesus,

a terre, soit

ë pour une delivrer les rité où elles gloire qu'il le merite de C'est à dire ises, & leur eu, dans ce Car comme est la Cour, RIST gloci se prouve n, à qui nôétoient en d'huy avec à dire dans part de ma

DU SYMBOLE. gloire, la communiquant aux Justes qui « m'y attendent. Le Prophete Ozée a- « voit ausi predit ces merveilles long_ Ozex. temps avant qu'elles arrivassent, en difant: O mort, je seray ta mort: O enfer, je seray ta morsure; c'est à dire; j'enleveray ta proye, & s'il faut ainsi parler, je te morderay, & par cette morsure j'emporteray une partie des ames que tu retiens dans ton sein. C'est aussi en ce sens qu'il faut entendre les paroles du Prophete Zacharie: Vous avez mis en liberté vos captifs par le "Zach! sang de vôtre Testament, & les avez " fait sortir de la fosse & du lac où il n'ya " point d'eau. Enfin saint Paul declare "Colosse cette verité, disant : Il a enlevé les dé- "2.15. poüilles des principautez & des puissan- "

phe à la veue de tout le monde.

Il ne faut pas s'imaginer que nôtre
Seigneur décendant dans ces lieux obscurs & tenebreux, souffrit aucune diminution de sa gloire, de sa grandeur,
de sa splendeur, de sa puissance, de sa
fainteté. Les autres y décendoient
comme captifs, & il y est décendu comme Liberateur; les autres y demeuroient par necessité, & il y demeuroit
libre & sans contrainte, comme il dit

ces, les menant hautement en triom- "

par son Prophete: Je suis demeuré sibre ventre les morts, sans avoir besoin du secours de personne; les autres étoient dans l'obscurité, mais il y porta la lumiere, sans pouvoir être sujet à la privation, tout ainsi que le soleil se levant ne peut entrer dans les tenebres de la nuit, parce qu'il porte la lumiere avec soy.

INSTRUCTION X.

Continuation du même Article.

Il est resuscité.

L'Article, sçavoir que nôtre Seigneur Jesus-Christ est resuscité, c'est à dire, que son ame s'est resusie à son corps, pour commencer une nouvelle vie, comme témoigne saint Paul écrivant à Timothée: Souvenez-vous tosijours que nôtre Seigneur Jesus-Christ est resuscité d'entre les morts.

Tim. 2.33

La foy de ce Mystere est singulierement propre aux Chrétiens: Tout le monde a facilement crû qu'il est mort. Les Juiss l'ont crû, les infideles l'ont crû; mais il n'y a que les veritables Chrétiens qui croient qu'il soit resuscité: d' dans l'avoi infide firent

Par Seign dans l refusc IES U. luy-m que ni témoi par in la pui étoit e de for fon an l'avon aussi p lut par bras sa remen mets, prendi & j'ay **fecond**

Détrui

en tro

DN
meuré libre
r besoin du
tres étoient
porta la lujet à la prieil se levant
ebres de la

ON X.
e Article,

hanolt.

umiere avec

e partie de nôtre Seiuscité, c'est etinie à son ne nouvelle nt Paul écriz-vous toûssus-Christ

finguliereis: Tout le
'il est mort,
ideles l'ont
s veritables
foit resuscité:

DU SYMBOLE.

té: d'où vient que saint Paul préchant dans l'Areopage, & disant que Dieu l'avoit resuscité d'entre les morts, les insideles se mocquerent de luy, & le

firent passer pour un extravagant.

Par cette Resurrection, il ne faut pas simplement entendre que nôtre Seigneur est resuscité, car nous lisons dans l'Ecriture, que plusieurs sont aussi resuscitez: Mais ce qui est singulier en JESUS-CHRIST, est qu'il s'est resuscité luy-même par sa propre puissance, ce que nul autre n'a pû faire. C'est ce que témoigne saint Paul : S'il est mort, c'est «2. Cocpar infirmité; s'il est resuscité, c'est par "3. la puissance & la vertu de Dieu, qui « étoit en luy, & qui ne fut point separée de son corps dans le sepulcre, ny de son ame dans les enfers, comme nous l'avons déja marqué. David l'avoit aussi predit, disant : Il s'est acquis le sa- «Pal. lut par la force de sa droite & de son "?7. bras saint. Mais nul n'a expliqué si clai. « rement cette verité que luy-même : Je « mets, dit-il, mon ame, afin de la re- «Joan: prendre; j'ay la puissance de la laisser, «10.17. & j'ay la puissance de la reprendre une « seconde fois. Et ailleurs il dit aux Juifs : « Détruisez ce Temple, & je le rétabliray «Joan. en trois jours. Et le saint Evangeliste «2. 19.

D

» ajoûte, qu'il vouloit parler du Temple de son corps. Que si l'on trouve quelque fois dans l'Ecriture, que son Pere l'a resuscité, ce n'est pas qu'il ne se soit aussi resuscité luy-même, parce que la puissance de son Pere & la sienne est la même puissance.

Je viens de dire que l'Ecriture fait mention de plusieurs qui ont été resuscitez; mais nôtre Seigneur est le premier de tous : C'est pourquoy il est apcoloss." pellé le premier-né d'entre les morts. " Et saint Paul dit: Jesus-Christest

" resuscité d'entre les morts, & il est deve-" nu les premices de ceux qui meurent 1. Cor." pour resusciter : parce que si la mort est 15. 20." venue par un homme, la resurrection des

Apoc

1. 15.

" morts est aussi venue par un homme : " Car comme tous meurent en Adam,

" tous aussi revivront en Jesus-Christ: " mais chacun en son rang; Jesus-Christ

" le pren ier, comme premices, & en-" suite tous ceux qui luy apartiennent.

Il faut entendre tous ces passages de la parfaite & veritable Resurrection, c'est-à-dire, de celle par laquelle les morts revivent pour ne plus mourir: car avant la Resurrection de nôtre Seigneur & encore depuis, plusieurs sont resuscitez pour mourir une seconde fois,

con JEST fau tien ner pou fois Viva

jour lepu med **fuiv** men Din

IĬ

Juifs Ceti nera Prop trois de la fera fein ! rence

loit

N du Temple ouve quelne son Pere l'il ne se soit arce que la neme est la

criture fait t été resusest le preovil estaples morts. HRISTeft il est deveui meurent la mort est rrection des n homme: en Adam, IS-CHRIST: sus-Christ es, & eniennent. es passages e Resurreoar laquelle plus mouon de nôtre

usieurs sont

econde fois,

DU SYMBOLE.

comme en effet ils sont morts. Mais se Rom.

Jesus-Christ, comme dit S. Paul, & il access faut dire le même de ceux quiluy apparatiennent, resuscitant d'entre les morts, access de la comme de ceux quilus apparatiennent, resuscitant d'entre les morts, access de la comme de ceux quilus apparatiennent, resuscitant d'entre les morts, access de la comme de ceux qui lus apparatiennes de ceux qui lus apparatients de ceux qui lus apparatie

ne mourra plus ; la mort n'aura plus de « pouvoir sur luy : car étant mort une « fois , il est mort pour le peché ; mais « vivant maintenant, il vit pour Dieu. «

Le troisième jour.

Nôtre Seigneur est resuscité trois jours aprés sa mort: car il sut dans le sepulcre une partie du vendredy, le samedy tout entier, & une partie du jour suivant auquel il resuscita, & qui pour memoire eternelle a depuis été appellé Dimanche, c'est à dire le jour du Seigneur.

Il avoit predit ce terme disant aux comath. Juis qui luy demandoient un miracle: 12.30. Cette nation corrompue & adultere ademande un miracle, & on ne luy don a nera point d'autre miracle que celuy du a Prophete Jonas: car comme Jonas sut a trois jours & trois nuits dans le ventre a de la baleine, ainsi le Fils de l'homme a sera trois jours & trois nuits dans le a sein de la terre. Et il dit dans une autre a sein de la terre. Et il dit dans une autre a sein de la terre détruisez ce Temple (il par. 12.19. loit de son corps) & je le rétabliray en

D ij

Metth y trois jours. Il dit encore une autre fois 19.21. " à ses Disciples : nous allons à JerusaIbid. " lem, où le Fils de l'homme sera attaché

» à la Croix ; il sera mis à mort ; mais il

» resuscitera le troisiéme jour.

Cette Resurrection du Sauveur a été necessaire, premierement pour l'affermissement de nôtre foy & de nôtre esperance qui n'auroient gueres de solidité si Jesus-Christ n'étoit pas resuscité comme saint Paul le prouve bien au long écrivant aux Corinthiens:

Cor., Puisque l'on vous préche que Jesus-

» comment se trouve-t'il parmi vous des » personnes qui osent dire que les morts

» ne resusciteront point? Si Jesus-

» CHRIST n'est point resuscité, nôtre » predication est vaine, & vôtre soy est

» vaine aussi. Nous serons même con-

» vaincus d'être faux témoins de la part

" de Dieu: puisque nous porterions té-

" moignage contre Dieu-même, en disant " qu'il a resusche Jesus-Christ, qu'il

» n'auroit pourtant pas resuscité, s'il est

» vrai que les morts ne doivent pas re-

" susciter. Car si les morts ne doivent

» pas resusciter, Jesus-Christ n'est

» point aussi resuscité. Que si Jesus-

" CHRIST n'est point resuscité, vôtre

foy vos fon fon en vie tou que tre

mer gner la n CH rez Ben Seig grar par d'en vive cet l refer peur Refi la n

furre

DU SYMBOLE.

N

autre fois

s à Jerusa-

ra attaché

rt; mais il

weur a été our l'affer-

de nôtre

eres de son'étoit pas

le prouve

minthiens:

ie Jesus-

les morts,

i vous des

Jesus-

ité, nôtre

tre foy est

nême conde la part

erions té-

e, en disant

ist, qu'il

té, s'il est

nt pas re-

e doivent

RIST n'est

si Jesusté, vôtre foy est vaine; vous étes encore dans vos pechez, & par conséquent ceux qui « sont morts dans la foy de Jesus-Christ « sont peris. Si nous n'avions esperance « en Jesus-Christ que pour cette « vie, nous serions les plus miserables de « tous les hommes. Mais il est certain « que Jesus-Christ est resuscité d'en- « tre lesmorts, & qu'il s'est fait les premi- « ces deceux qui meurent pour resusciter. «

Saint Pierre prouve encore forte- 1. Pel, 1. ment que la Resurrection de nôtre Sei- 3 gneur nous fortifie dans l'esperance de la nôtre, & qu'étant membres de Jesus. CHRIST, nous ne serons point separez de luy dans la terre des vivans: Beni soit Dieu, dit-il, Pere de nôtre « Seigneur Jesus-Christ, qui par sa « grande misericorde nous a regenerez « par la Resurrection de Jesus-Christ « d'entre les morts, pour nous donner une « vive esperance que nous arriverons à « cet heritage incorruptible qui nous est « reservé dans le Ciel. S. Paul, que l'on peut justement appeller l'Apôtre de la Resurrection, dit encore, que comme » 1.Cor. la mort est entrée au monde par un « homme : qui est Adam, de même la Re- « surrection des morts se fera par un au- «

tre homme, qui est Jesus-Christ, "D iii

Qu'il faut que le corps corruptible que a nous portons, refuscite un jour, & qu'il Philip. foit revetu d'immortalité. Que nous

3.20, w attendons Je sus-Christ nôtre Sau-» veur, qui reparera le corps de nôtre

» bassesse, pour le rendre semblable à son

» corps glorieux.

Mais cette refurrection des corps nous doit faire ressouvenir qu'il y a une resurrection spirituelle par laquelle les ames mortes par le peché doivent resusciter à la vie de la grace. C'est à quoy S.Paul nous exhorte quand il dir, Rom, » que comme Jesus - Christ est resusci-

" té d'entre les morts par la gloire de son » Pere, de même nous devons mener une

» nouvelle vie : & que si nous avons été

» entez en luy par la ressemblance de sa " mort lors que nous avons été baptisez

" & ensevelis dans l'eau, nous devons » aussi étre entez en luy, & vivre de sa

" vie par la ressemblance de sa resurre-

2 Gion, C'est cette resurrection spirituelle que l'on appelle conversion de vie.

Mais afin que cette resurrection ou conversion soit parfaite, elle doit étre semblable à celse de Jesus Christ & à celle de nos corps que nous esperons un jour. C'est à dire que comme Jesus-Christ est resuscité, & comme

no rir Gui de de fair mo plu dev pec en

JE 6 eft (cit : l'aff &C 11

Api

cet : s'éta Cro mor core & f

n'a l'aut Sont

pour

ION
ruptible que
jour, & qu'il
Que nous
r nôtre Saurps de nôtre
ablable à son

n des corps qu'il y aune laquelle les ché doivent race. C'est à quand il dir, est resuscigloire de son s mener une us avons été blance de sa été baptisez nous devons vivre de sa la resurre. on spirituelle de vie.

lle doit étre is Christ nous espeque comme & comme DU SYMBOLE.

nous resusciterons pour ne plus mourir; ainsi nous devons tellement resusciter de la mort du peché à la vie de de la grace, que nous ne mourions plus de cette mort spirituelle. Voici comme « Rom. faint Paul explique cette comparaison: "6.4. Jesus-Christ étant resuscité d'entre les « morts, ne mourra plus, & la mort n'aura « plus de puissance sur luy : Ainsi vous « devez vous considerer comme morts au « peché: ne vivant plus que pour Dieu « en Jesus-Christ nôtre Seigneur. « C'est pourquoy, dit ailleurs le même «Coless. Apôtre, si vous étes resuscitez avec «3.1-Jesus-Christ, recherchez ce qui « est dans le Ciel, où Jesus-Christ ... est assis à la droite de Dieu: N'ayez de « l'affection que pour les choses du Ciel, ... & non pour celles de la terre.

Ce que nous devons donc croire dans cet article, est 1. Que Je sus-Christ s'étant humilié jusqu'à la mort de la Croix, il s'est encore abaissé aprés sa mort jusques dans les enfers. 2. Qu'encore que son corps sût dans le sepuscre, & son ame dans les Limbes, la divinité n'a point cessé d'être unie à l'un & a l'autre. 3. Que son corps & son ame se sont reunis trois jours aprés sa mort pour resusciter 4. Qu'il est resuscité:

D: iiij,

par sa propre vertu. 5. Qu'étant resuscité il ne mourra plus.

INSTRUCTION XI.

Sur le sixième Article.

Il est monté au Ciel, où il est assis à la droite de Dieu le Pere tout-puissant.

Le Prophete David rempli de l'esprit de Dieu, & contemplant dans une veue prophetique l'admirable & glorieuse Ascension de nôtre Seigneur, invite tous les sideles à louer ce triomphe en cette maniere. Peuples de toute la terre, réjouissez à Dieu les transports de vôtre joye par des cris d'alegresse: car le Seigneur est le tres-haut, le termible, & le grand Roy, qui regne sur toute la terre. Dieu est monté parmi

" des acclamations de joye; le Seigneur " est monté au bruit des trompetes. Chan-

» tez à Dieu, chantez: chantez à nôtre » Roy, chantez. Car nôtre Dieu est le

Roy de toute la terre, chantez avec

p sagesse, Dieu regnera sur les nations:
Dieu est assis sur son trône saint.

no & nô fon fur pou Cie fair eut voi rece

me mor de b dire

qu'

leve

nué

le C mon man

cour enlele Pr port Il est monté au Ciel.

81

ON XI.

Article.

A est assis à la

mt-puissant.

Apli de l'esprit

ant dans une

able & gloSeigneur, in-

ION

d'étant resus-

sable & glo-Seigneur, iner ce triomples de toute frappant des es transports d'alegresse: haut, le terui regne sur nonté parmi le Seigneur petes. Chantez à nôtre e Dieu est le hantez avec

les nations;

faint.

Le premier point de cet article que nous devons croire d'une foy sincere & inebranlable, est que Jesus-Christ nôtre Seigneur, aprés avoir satisfait à son Pere pour nos pechez, & accompli sur la terre tout ce qui étoit necessaire pour le bien de son Eglise, monta au Ciel en corps & en ame. Voici comme « AA., saint Luc décrit ce mystere : Aprés qu'il «90 eut promis à ses Disciples de leur envoier le saint Esprit, & qu'il leur eut « recommandé de ne se point separer « qu'ils ne l'eussent reçu, ils le virent s'é- « lever vers le Ciel, & il entra dans une « nuée qui le cacha à leurs yeux. Et com- « me ils étoient attentifs à le regarder « montant au Ciel, deux hommes vétus « de blanc se presenterent à eux, & leur « dirent: hommes de Galilée pourquoy « vous arrétez-vous ainsi à regarder vers « le Ciel: Ce Jesus, qui vous a quittés pour « monter au Ciel, reviendra de là même « maniere que vous l'y avez veu monter. «

Or il y est monté, non par des secours exterieurs, comme Helie, qui sut 4. Regenlevé dans un chariot de seu; ny comme 11 12. le Prophete Abacuc, qu'un Ange trans-Dan. 14. porta de la terre Sainte en Babilone le 35.

D v

comme Philippe Diacre qui aprés avoir donné le Baptéme à l'Eunuque de la Reine d'Etiopie, fut ravi par le saint Esprit, & transporté en un moment du chemin de Gaza en Azoto. Mais il y est monté par sa propre vertu & sans aucun secours étranger.

V

fu

fu

tio

la

pa

ave

qui

de d'é

nie

me

me

con

phe

mei

DOU

bail

ner

jour

Il y est monté comme homme & comme Dieu, comme homme; car encore que cela fût naturellement impossible, la vertu neanmoins dont son ame étoit douée, imprimoit à son corps des. qualitez spirituelles & glorieuses par le moien desquelles elle le portoit sans refistance où elle desiroir. Il est encore monté par sa propre puissance comme Dieu; parce que la divinité n'a point sessé d'etre unie à cet homme qui montoit. Ainsi comme il est vrai de dire que Dieu a squefert, que Dieu a été crucifié, que Dieu est mort, que Dieu a été enfeveli, que Dieu est resuscité; de même il faut croire & dire que Dieu est monté au Ciel.

Quand nous disons que Dieu est monté au Ciel, il ne faut pas inferer que Dieu ne sur déja au Ciel avant que Jesus-Christy montât, car il est par tout par son immensité. Mais nous DU SYMBOLE.

disons qu'il est monté au Ciel, parce qu'il a commencé d'y être d'une not. velle maniere. Il est monté au Ciel dans l'Ascension de Jesus-Christ, de la même maniere qu'il est décendu. fur la terre dans son Incarnation. Car comme l'on dit que Dieu est décendu fur la terre par le mystere de l'Incarnation, parce qu'il a commencé d'être sur la terre d'une nouvelle maniere, sçavoir par l'union hypostarique de sa divinité avec l'humanité: De même nous disons qu'il est monté au Ciel par le mystere de l'Ascension, parce qu'il a commencé: d'etre dans le Ciel d'une nouvelle maniere, sçavoir pour y regner dans l'homme-Dieu.

Môtre Seigneur montant au Ciel emmena avec luy les Saints Peres qu'il Ephalia. avoit delivrez des prisons de l'Enfer, comme témoigne saint Paul; Et le Pro-« Psal. phete David l'avoit dit avant luy. « Psal. phete davec luy la captivité captive, & « a répandu ses dons sur les hommes. Et « pour quoy est-il monté, sinon parce qu'il « cuoit décendu dans les parties les plus « basses de la terre. C'est pour nous donner l'esperance que nous le suivrons un jour & que ces Saints Peres qui l'ontr

pas inferer l avant quo t, car il est Mais nous

de sa tête; ni

e qui aprés

Eunuque de

i par le saint.

moment du

. Mais il y

ertu & sans.

homme &

nme; car en-

ment impos-

ont ion ame

on corps des.

rienses par le

rtoit fans re-

l est encore

ance comme

te n'a point

ne qui mon-

i de dire que

ete crucifié,

ieu a été en-

é; de même

eu est monté

D vi

EXPLICATION accompagné étoient comme le qui ces de la moisson des Bien-heureux qui jour dans le Ciel. les doivent suivre un jour dans le Ciel. " Jesus-Christ, dit saint Paul, chan-» gera nôtre corps bas & infirme, & le " rendra semblable à son corps glorieux, » par cette puissance par laquelle il se " peut assujettir toutes choses. Saint Jac-Jacob. » ques dit aussi que nous serons élevés au » Ciel pour jouir de l'heritage que Dieu » a promis à ses enfans: Il a élu ceux qui » sont les pauvres du monde, mais qui » ont les richesses de la Foy, & qui » sont destinez pour être les heritiers du "Royaume qu'il a promis à ceux qui "l'aiment. Nôtre Seigneur l'a dit plus clairement que tout autre, lors que parlant à ses fideles en la personne Joan. " de ses Apôtres : je m'en vais vous 34. 2. » preparer le lieu. C'est pourquoy il est Deut. » monté, dit le Prophete, comme un Aigle » qui étend les aîles pour exciter ses » petits à voler, & qui voltige devant » eux pour les animer à le suivre : Et un Mich so autre Prophete dit: Il est monté au Ciel » ouvrant le chemin devant eux. En attendant que nous recevions l'effet des promesses de nôtre Seigneur nous devons le suivre & monter avec luy en esprit, en sorte que nous puis-

ficel te eff le

no co:

Qua Par

C

moi Et i

au j

tend corp quan ION me les premin-heureux qui r dans le Ciel, int Paul, chaninfirme, & le orps glorieux, laquelle il se ses. Saint Jacrons élevés au age que Dieu a élu ceux qui de, mais qui Foy, & qui s heritiers du à ceux qui l'a dit plus , lors que la personne n vais vous irquoy il est nme un Aigle exciter ses ltige devant uivre: Et un onté au Ciel

eux.
s recevions
tre Seigneur
nonter avec
e nous puil-

DU SYMBOLE.

sions dire avec saint Paul que nôtre esprit & nôtre cœur ne sont plus sur la «

terre, mais que toute nôtre conversation «
est dans le Ciel: Que nôtre cœur est dans «
le lieu où est nôtre tresor: Et ensin que «Matthe nous ne sommes plus dans le monde » Ephes, comme des citoiens de la terre, mais «

comme des voiageurs qui ne faisons «
que passer pour aller à nôtre celeste «
Patrie.

INSTRUCTION XIL

Continuation du même Article.

Il est assis à la droite de Dieu le Pere tout-puissant

Le Prophete David l'avoit declaré « Pfal. en ces termes: Le Seigneur a dit à « 109.14 mon Seigneur: asseiz-vous à ma droite. « Et il le repete un peu aprés: le Seigneur « est à vôtre droite; il brisera les Rois « au jour de sa colere.

Il est assis.

Par ce mot, assis, il ne faut pas entendre une situation ou disposition de corps semblable à celle que nous avons quand nous sommes assis; mais il le faut prendre pour une ferme & inébranlable possession de son Roiaume celeste.

A la droite de Dien.

Et quand l'on ajoûte qu'il est assis à la droite de Dieu, il ne faut pas s'imaginer qu'il y ait en Dieu une gauche & une droite, parce qu'étant un être tres simple il n'a point de parties qui le divisent. Mais quand on dit qu'il est assis à la droite de Dieu, c'est à dire qu'il est elevé à une égalité de puissance, de gloire, d'autorité, comme témoigne saint Paul: Il a resuscité Jesus-Christ.

Phes. Paul: Il a resuscité Jesus-Christ.

**Comme témoigne saint des morts, & l'a fait assessin à sa droite.

» des morts, & l'a fait asseoir à sa droite » dans le Ciel au dessus de toutes les Prin-» cipautez de toutes les prissances de

» cipautez, de toutes les puissances, de » toutes les vertus, de toutes les domi-

» nations, & de toutes les creatures quel-» que nom qu'on leur donne, & qui peu-

went être non seulement dans le temps

present, mais encore dans les siecles

a avenir. Il a mis toutes choses sous ses

De ce passage & de celuy que je vais rapporter, il faut inferer que la gloire de Jesus-Christ dans le Ciel luy est tellement propre qu'elle ne peut être communiquée à aucune creature: Car

affi qu fer ne lieu

2U

est luy

c ef hur de plu grapof

qu'i pou parl infe

parl des élev du,

mai & d ouv ION erme & inéon Roiaume

ieu.

i'il est assis à ut pas s'imane gauche & un étre tres es qui le diqu'il est assis dire qu'il est ence, de gloinoigne saint S-CHRIST r à sa droite ites les Prinissances, de es les domieatures quel-,& qui peuins le temps s les fiecles

que je vais ue la gloire le Ciel luy ne peut étre ature : Car

ses sous ses

auquel des Anges Dieu a-t'il jamais dit : assert auquel des Anges Dieu a-t'il jamais dit : assert auquel des Anges Dieu a-t'il jamais dit : assert auque j'aye reduit vos ennemis à vous « servir de marche-pied? Tous les Anges « ne sont-ils pas des Esprits qui tiennent « lieu de serviteurs : Mais Jesus-Christ « est le maître & le Seigneur. Et Dieu dit « luy-même de ce divin Sauveur : Je se « Hæbre ray son Pere, & il sera mon fils. « ...

Que si l'Ecriture dit quelques fois que Dieu la rendu inferieur aux Anges, c'est qu'elle le considere dans sa nature humaine, car il est vray que le dernier de tous les Anges étant tout esprit, est plus grand en sa nature que le plus grand de tous les hommes qui est composé d'esprit & de corps : Mais si on " Pal. le considere dans l'union de ses deux na- « 96. 70. tures, les Anges l'adorent, & confessent ... qu'ils ne sont rien en sa presence. C'est pourquoy le Prophete aprés avoir dit parlant de sa nature humaine, qu'il est inferieur aux Anges, il ajoûte auffi-tôt parlant de luy, comme il est dans l'union des deux natures, qu'il est infiniment élevé au deflus d'eux: Vous l'avez ren... Hæbr. du, dit-il, un peu inferieur aux Anges; « mais vous l'avez couronné d'honneur as & de gloire, & l'avez élevé sur tous les «: ouvrages de vos mains. Il est vray que

EXPLICATION ces paroles sont dites, selon la lettre, de l'homme dans la gloire de sa creation: mais saint Paul les applique à nôtre Seigneur dans l'état de gloire " qu'il s'est acquis par les humiliations de " fa Passion: Vous l'avez élevé sur tous " les ouvrages de vos mains, & vous " avez mis toutes choses sous ses pieds. " Quand il dit qu'il luy a assujetti toutes " choses; il n'excepte rien, & il n'a rien " laissé qu'il ne luy ait assujetti. Cepen-" dant nous ne voions pas encore que " tout lay foit fournis: mais nous voions que celuy qui avoit été un peu inferieur " aux Anges, nous voions dis-je, que " Jesus a été couronné de gloire & d'honneur à cause de la mort qu'il a soufferte. Ce que les Chrétiens sont obligez de croire en cet article, est 1. Que J Es u s. CHRIST est monté au Ciel en corps & en ame. 2. Qu'il y est monté par sa propre vertu. 3. Qu'il y est monté com ne homme par les qualitez de son corps glorissé. 4. Qu'il y est monté comme Dieu par sa propre puissance. 5. Que Dieu precisement comme Dieu ne peut monter ny décendre, étant essentiellement par tout. 6. Qu'il est assis à la droite de son Pere, c'est à dire,

qu'il est élevé à une égalité de gloire,

d

pt

na

fio fai

péc

est

ave

CE

che

ter:

mo

pec

DU SYMBOLE. 89 de puissance, & de majesté. 7. Que ce Royaume de l'homme-Dieu est eterne & qu'il n'aura jamais de fin.

NOI

elon la lettre,

ire de sa crea-

les applique à état de gloire

umiliations de élevé sur tous

nins, & vous ous ses pieds.

ssujetti toutes

& il n'a rien

jetti. Cepen-

s encore que

s nous voions

peu inferieur

s dis-je, que

loire & d'hon.

'il a soufferte.

nt obligez de

Que Jesus.

liel en corps

nonté par sa

y est monté

alitez de son

y est monté

re puissance,

omme Dieu

dre, étant

6. Qu'il est

c'est à dire,

é de gloire,

INSTRUCTION XIII.

Sur le septième Article.

De là il viendra juger les vivans & les morts.

T E Fils de Dieu s'est fait homme pour faire trois offices à la gloire de son Pere & pour la perfection de son Eglise. Le premier est celuy de Redempteur, qu'il a commencé en son incarnation, & qu'il a confommé par sa Passion & par sa mort : Car comme dir saint Paul, il est venu pour sauver les "I.Joan, pécheurs. Ce que je vous vais dire, dit-il, " est veritable & vous le devez recevoir avec toute sorte de creance : Jesus-CHRIST est venu pour sauver les pecheurs, entre lesquels je suis le premier.

Le Second office est celuy d'Avocat; il a commencé à le pratiquer sur la terre, mais il est monté au ciel afin de le faire plus efficacement ainsi que témoigne faint Jean: Mes enfans, je at Tim. vous écris ces choses afin que vous ne «1. 11.

pechiez point. Si neanmoins quelqu'un «

peche, nous avons pour Avocat envers le Pere Jesus-Christ qui est juste.

Le troisième est celuy de Juge, qu'il viendra exercer à la fin des siecles; car saint Pierre dit aux Actes des Apôtres:

A co. Mes freres Jesus nous a commandé » de précher & de témoigner au peuple

» que c'est luy qui est établi de Dieu pour

» juger les vivans & les morts.

Les deux premiers offices sont compris dans les articles que nous avons expliquez, & le troisième est exprimé dans celuy-cy.

Il viendra juger les vivans & les morts.

Cette verité qui fait un des articles de nôtre foy, est d'une telle consequence, que Dieu a voulu qu'elle nous fût marquée dans toutes les saintes Ecritures: & le jour de cette grande discussion sera si éclatant, qu'il est par exceluience appellé le jour du Seigneur.

r Teff.

Pet. 3

Lors que nôtre Seigneur montoit au ... » Ciel deux Anges apparurent aux Apô-

» tres & leur dirent: Hommes de Galisée, » pourquoy vous arrêtez-vous à regar-

» der le Ciel ? Ce Jesus qui vous a » quittez pour monter au Ciel , viendra

» de la même maniere que vous l'y avez

» veu monter, S'il doit décendre du Ciel

le r que trib

cha aura

vier mai com role

nique men

lçav vien rant

crain d'un

une l'enf de se Sa

bien ne d yeux mille

un jo poin Avocat envers r qui est juste. de Juge, qu'il ses siecles; car s des Apôtres: s a commandé mer au peuple i de Dieu pour

orts. ces font comne nous avons ne est exprimé

s & les morts.

in des articles le confequenelle nous fût aintes Ecriturande discusest par excelegneur.

r montoit au ent aux Apôes de Galilée, ous à regarqui vous a iel, viendra ous l'y avez ndre du Ciel DU SYMBOLE.

ce ne sera pour autre sin que pour juger le monde comme dit S. Paul : il faut 1. Cor. que nous comparoissions tous devant le «5. 100 tribunal de Jesus-Christ afin que no chacun reçoive le bien ou le mal qu'il « aura merité durant sa vie.

Il est donc certain que nôtre Seigneur viendra juger les vivans & les morts; mais nul ne sçait le jour ny l'heure, comme témoigne saint Paul par ces paroles qu'il écrit aux sideles de Tessalonique: Touchant le temps & le mo-

roles qu'il écrit aux fideles de Tessalonique: Touchant le temps & le moment, il n'est pas necessaire, mes freres, que je vous en écrive: car vous «
sçavez tres-bien que le jour du Seigneur «
viendra comme le Larron qui vient durant la nuit; & quand on vous dira que «
tout est en paix & qu'il n'y a rien à «
craindre, on se trouvera surpris tout «
d'uncoup d'une ruine impreveue, comme «
une femme grosse l'est des douleurs de «
l'enfantement, sans qu'il y ait moien «
de se sauver.

Saint Pierre dit quasi le même: Mes «2. Pet. bien-aimez, il y a une chose que vous «3. 8. ne devez pas ignorer, sçavoir qu'aux «4 yeux du Seigneur, un jour est comme «5 mille ans, & mille ans sont comme «6 un jour. Ainsi le Seigneur ne retarde «6 point l'accomplissement de sa promesse, «6

" comme quelques-uns se l'imaginent.

Mais c'elt qu'il vous attend avec pa" tience, ne voulant point qu'aucun pe" risse, mais que tous se convertissent &
" fassent penitence. Mais le jour du Sei" gneur viendra comme le Larron: &
" alors dans le bruit d'une grande tem" péte les Cieux passeront, les elemens
" embrasez se dissoudront, & la terre
" avec tout ce qu'elle produit sera consu" mée par le feu.

be some le Larron lors qu'on ne m'atsome celuy qui veille & qui tient ses habits
some prests, de crainte qu'il ne paroisse nud,
some se que sa honte ne soit veuë de tout le

monde.

Les Apôtres dont je viens de rapporter les passages avoient appris cette doctrine de leur maître qui s'étant assis sur la montagne des Olives, en instruisit ses Disciples qui luy vinrent demander en secret quand ces choses s'accompliroient: disant: dites-nous quand cela parrivera, & quel sera le signe de vôtre avenement & de la consommation du siecle? Pre sez garde, leur dit-il, que personne ne vous seduise: car plusieurs

viend suis ront tion o Roia famir en di are 1 Alors tourn vous cause levere Evang ché pa moigr on ve

apprentes, & qui le tient le n'en p mome aprés a

Par

l'Orien ques à ment d muë en ION

l'imaginent, tend avec paqu'aucun penvertissent & jour du Seie Larron : & grande tem-, les elemens , & la terre it sera consu-

fon Apocaje viendray
i'on ne m'atuoy heureux
ent see habits
paroisse nud,
uë de tout le

appris cette appris cette is étant assis, en instruinrent demandes s'accomment de vôtre puand cela gne de vôtre pummation du r dit-il, que car plusieurs

DU SYMBOLE. viendront sous mon nom disant : je « suis le Christ; & ils en seduiront plusieurs.L'on verra élever na 🖁 tion contrenation, & Roiaume contre « Roiaume; & il y aura des pestes, des « famines & des tremblemens de terre « en divers lieux: & tout cela ne sera « que le commencement des douleurs. « Alors vous serez livrez pour être « tourmentez. On vous fera mourir, & « vous serez haïs de tout le monde à « ause de mon nom : & celuy qui per- « everera jusques à la fin sera sauvé. Cet « Evangile du Roiaume de Dieu fera pré- « ché par toute la terre pour servir de té- « moignage à toutes les Nations,&alors « on verra la consommation.

Par ces paroles nôtre Seigneur nous apprend qu'il viendra juger les hommes, & il predit même quelques signes qui le doivent devancer; mais il en tient le temps tellement secret, que l'on n'en peut connoître ny le jour ny le moment. C'est pourquoy il dit ensuite « aprés avoir rapporté plusieurs autres « signes: De même qu'un éclair sort de « l'Orient & paroît tout d'un coup juste « ques à l'Occident, ainsi sera l'avene- « ment du Fils de l'homme. Et il conti- « muc en cette sorte: Nul autre que mon »

" Pere ne sçait ce jour ny cette heure, non pas même les Anges du Ciel. Il arrivera à l'avenement du Fils de l'homme » ce qui arriva au temps de Noé. Les » hommesmangeoient & beuvoient, épou » soient des femmes & marioient leurs » filles, jusqu'au jour auquel Noé entra » dans l'Arche, sans penser seulement au » deluge, jusqu'à ce qu'il fût arrivé, & " qu'il eut enlevé tous les hommes : Il en » sera de même à l'avenement du Fils de » l'homme. Tenez-vous donc toûjours » prests, parce que le Fils de l'homme

» viendra à l'heure que vous ne pensez

» pas.

Nôtre Seigneur a voulu que ce jour nous fût inconnu afin que nous nous tenions toûjours sur nos gardes & que nous ne menions pas une vie relâchée dans la pensée qu'il soit fort éloigné, Il montre affez son intention par les dernieres paroles que je viens de rapporter. Et il l'enseigne encore plus for-1b.42. » tement au même lieu, où il dit : Veil-

» lez, parce que vous ne sçavez pas à » quelle heure vôtre Seigneur viendra,

» Si un Pere de famille sçavoit à quelle » heure le larron doit venir, il veilleroit

» toute la nuit, & se mettroit en état de

» ne pas souffrir qu'il fit une bréche à sa

mais de cr

Sai cette dispo vois font atten de D terre des ju aime lez e

> IN Con

trouv

vant Le pr mom prese dre c toute

les de

O N
e heure, non
iel. Il arride l'homme
e Noé. Les
voient, épourioient leurs
el Noé entra
eulement au
ht arrivé, &
ommes: Il en
nt du Fils de
onc toûjours

de l'homme

ne pensez

que ce jour e nous nous pardes & que vie relâchée fort éloigné, ation par les viens de rapore plus foril dit: Veilfçavez pas à neur viendra, voit à quelle, il veilleroit oit en état de e bréche à sa

DUSYMBOLE.

maison, de même soyez toujours prests

de crainte d'étre surpris.

Saint Pierre nous exhorte encore à 12 Pet 3. cette vigilance à laquelle il ajoûte les dispositions avec lesquelles nous devons attendre le jour du Jugement, qui sont la pureté & l'innocence: Nous « attendons, dit-il, selon la promesse « de Dieu des Cieux nouveaux & une « terre nouvelle où il ne demeurera que « des justes, c'est pourquoy, ô mes bien. « aimez, en attendant ces choses, travail- « lez en paix en sorte que vous soiez « trouvez purs & sans reproche. «

INSTRUCTION XIV.

Continuation du même Article,

Les vivans & les morts.

I L y a deux temps ausquels tous les hommes doivent comparoître devant Jesus-Christ comme Juge. Le premier est celuy de la mort: car au moment que l'ame sort du corps elle est presentée devant son tribunal pour rendre compte de toutes les pensées, de toutes les actions, & de toutes les paroles de sa vie, & pour être ensuite jugée

felon le bien ou felon le, mal qu'elle quira fait. C'est ce que l'on appelle Jugement particulier, parce que la discussion ne s'en fait qu'entre le Juge & l'ame particuliere qui est jugée.

Le second sera à la consommation des siecles, lors que tous les hommes seront assemblez en un même jour & en un même lieu devant ce Juge redoutable pour rendre compte de leur vie devant tout le monde, & pour recevoir l'arrest qui sera prononcé, & qui ne sera que comme une consistmation & une declaration publique de celuy qui aura été prononcé au jugement particulier.

Ce jugement est appellé general & universel, parce qu'il se fera en presencedes Anges & des hommes, & que le livre des consciences sera ouvert, afin que le bien & le mal que l'on y a tenu caché durant la vie, soit publié & connu à tout le monde. Ce sera sans deute une tres-grande satisfaction aux bons, de se voir si glorieusement justifiez, & une consusion mortelle aux méchans, de voir tant de témoins de leurs pechez & de leur condamnation.

Il est convenable à la Justice de Dieu, qu'outre le Jugement particulier, il y Car cour afin mor Sain pabl

paro Il la pi tre l que mes vecr voia toute quee gens afflig leurs Davi àl'or Dieu droit presq de toi jalous peche feres 1

ON mal qu'elle appelle Juue la discuse le Juge &

gée.

is normation

es hemmes

me jour &

Juge redou
de leur vie

our recevoir

& qui ne

itmation &

e celuy qui

ment parti-

e general & a en presens, & que le puvert, afin on y a tenu ablié & contra sans deuponaux bons, justifiez, & méchans, eurs pechez

ice de Dieu, culier , il y DU SYMBOLE.

en ait encore un universel & general: Car comme il y a des pecheurs, qui secouvrent du manteau de l'hypocrisse, afin de paroître saints aux yeux du monde; & au contraire, qu'il y a des Saints que l'on persecute, comme coupables & criminels, il est juste que la verité soit manisestée, & que chacun

paroisse ce qu'il a été en effet.

Il est juste encore que la conduite de la providence de Dieu soit justifiée contre les plaintes que le monde ne fait que trop souvent, & que les Saints mê. mes ont fait quelquefois, quoy qu'avec respect, & en adorant ses jugemens, voiant que les impies prosperent en toutes choses, & que rien ne leur manqueen cette vie; & au contraire que les gens de bien sont quasi continuellement affligez de disgraces, & de la perte de leurs biens. C'est la plainte que faisoit David dans la soûmission de son cœur 1. 5. 12. à l'ordre de la divine Providence : Que « Dieu est bon à ceux qui ont le cœur « droit! Neanmoins mes pieds ont été « presque ébranlez, & j'ay été tout prest « de tomber: Parce que j'ay été picqué de « jalousie, voiant la paix où vivent les « pecheurs. Ils ne sentent point les mi- « seres humaines, & ils ne sont point ch2- «

E

» tiez comme le reste des hommes. C'est stoourquoy ils en sont plus insolens, & » ils sont comme ensevelis dans l'injusti-» ce & dans l'impieté. Voila comme les » pecheurs & comme les heureux du sie-" cle possedent les plus grands biens. Et " pour moy, il faut que je dise, que c'est " en vain que j'ay porté mon cœur du cô-" té de la justice, & que je me suis mis du " parti des innocens, pour faire de bon-" nes œuvres: puis que je suis affligé tout " le jour, & que mon affliction commen-" ce dés le matin.

Et le Prophete Jeremie dit: Vous étes Jerem. " equitable à la verité, Seigneur, si j'ose vous dire mon sentiment: Neanmoins, " ce que je vous vais dire, me paroît juste: " Pourquoy la vie des impies est - elle " dans la prosperité, en sorte que tous " ceux qui contreviennent à vôtre Loy, " & qui commettent des injustices, prof-" perent en toutes choses? Vous les avez " mis dans le monde comme des arbres " que l'on plante dans une bonne terre, " & ils y ont jetté de profondes racines; " ils fleurissent & ils font du fruit. Vôtre " oreille est proche de leur bouche, pour " les écouter quand ils vous demandent " quelque chose, & il semble que vous » vous éloignez de leurs dos, pour ne les

po m qu m l'e_l

les qu auc qu' ce hu

&

de t mai le d me vou me: ger. que tem font

œuv la v mau

VOi2

NOI

ommes. C'est s insolens, & dans l'injustiila comme les eureux du siends biens. Et dise, que c'est n cœur du cônesuis mis du faire de bonis affligé tout ion commen-

dit: Vous étes gneur, si j'ose Neanmoins, e paroît juste: pies est - elle orte que tous à vôtre Loy, justices, prof-Vous les avez ne des arbres bonne terre, ndes racines; fruit. Vôtre bouche, pour is demandent able que vous , pour ne les

DU SYMBOLE.

point châtier quand ils font mal. Vous « me connoissez, Seigneur, & il semble que vous ne me regardiez que pour «

m'affliger, & pour mettre mon cœur à « l'epreuve.

C'est ainsi que les Saints admirent & adorent la conduite de Dieu; mais les pecheurs en murmurent. C'est pourquoy il est convenable qu'il y ait un jour auquel Dieu fasse voir à tout le monde qu'il est saint en toutes ses voies, & que ce qui paroît une injustice à la raison humaine, est en Dieu la justice même.

Il viendra juger

JESUS-CHRIST Sera done le Juge de tous, non seulement comme Dien mais aussi comme homme, ainsi qu'il le declare luy-meme, quand il dir: Com- ... canme le Pere a la vie en luy même, il a aussi a . 261 voulu que le Fils eût la vie en luy-mê- « me: Et il luy a donné le pouvoir de ju- « ger, parce qu'il est Fils de l'homme. Et « que cela ne vous étonne point; car le « temps viendra, auquel tous ceux qui « sont dans les tombeaux entendront sa « voix; & ceux qui auront fait de bonnes « œuvres en sortiront pour resusciter à « la vie, & ceux qui en auront fait de « mauvaises, en sortiront pour resusci- «

EXPLICATION ter à leur condamnation. Et il dit au mé-1b. 22. ne Chapitre: Le Pere ne juge person-» ne, mais il a donnétout le jugement au » Fils. Ce n'est pas que le Pere & le saint Esprit ne jugent avec le Fils, car comme nous avons dit ailleurs, tout ce qu'une Personne de la Trinité fait au dehors, les deux autres le font indivifiblement avec elle : Nôtre Seigneur dit 1b. 19, un peu plus haut : Le Fils ne peut rien , faire que ce qu'il voit faire au Pere : Et " tout ce que le Pere fait, le Fils le fait " avec luy. Comme le Pere resuscite les " morts & leur donne la vie, de même ", le Fils donne la vie à qui il luy plaît. "L'on dit neanmoins que c'est le Fils qui "jngera les vivans & les morts, parce , qu'il apparoîtera dans sa chair humaine, " afin que les hommes étant resuscitez, le puissent voir des yeux corporels, " & entendre leur sentence de leurs pro-» pres oreilles. Et de plus il étoit convenable que celuy-là même que les hommes avoient si injustement jugé & condamné, fût le Juge des hommes & de ses juges mêmes. Le Prince des A. pôtres toucha cette raison, lors qu'il enseignoit au Centurion Corneille les principaux articles de nôtre Foy: Car 10.42, » aprés luy avoir declaré que Jesus.

po

m

ce

cei

gn

plu

ser.

mo

une

cet

ľAi

l'en

fez

luge

ne

l'ho

paru

lera

vera

Dieu

s'affe

lant

nité.

TION

Et il dit au mé e juge persone jugement au ere & le laint Fils, car comurs, tout ce inité fait au e font indivie Seigneur dit ne peut rien e au Pere; Et le Fils le fait e resuscite les ie, de même il luy plaît. est le Fils qui norts, parce air humaine, t resuscitez, x corporels, de leurs proil étoit conême que les nent jugé & hommes & rince des An, lors qu'il Corneille les e Foy: Car

ue Jesus,

DU SYMBOLE.

CHRIST avoit été attaché à la Croix : pour le salut des hommes, qu'il étois resuscité le troisième jour, qu'il étoit « monté glorieux & triomphant dans le « Ciel; Il luy dit, qu'il étoit établi de Dieu " pour étre le Juge des vivans & des « morts, & qu'il avoit ordre de précher «

cette verité au peuple.

Quant aux signes qui doivent devancer cet effroiable Jugement, nôtre Sei- Matth. gneur en rapporte plusieurs; Mais les plus considerables sont, que l'Evangile sera premierement préché par tout le monde: Qu'il y aura une rebellion & une revolte presque universelle, & que cette revolte se fera par la venuë de l'Antechrist, comme saint Paul nous l'enseigne par ces paroles: Ne vous lais- "alza. sez seduire en aucune maniere: Car le " Jugement ne fe fera point que la revolte " ne soit auparavant arrivée, & que " l'homme de peché & de perdition n'ait " paru; Cet homme, dis-je, qui s'opposera au veritable Christ, & qui s'éle. vera au dessus de tout ce qui est appellé Dieu, & de ce qui est adoré; jusqu'à s'asseoir dans le Temple de Dieu, voulant luy-même passer pour une Divinité.

La sentence finale que le Juge pro-E iii

EXPLICATION noncera, sera pleine de consolation pour les Justes, & de terreur pour les pecheurs. S'adressant aux premiers qui Matth " seront à sa main droite, il leur dira : Ve-23.34 " nez les Benis de mon Pere; possedez le " Roiaume qui vous a été preparé des le " commencement du monde: Car j'ay eu faim, & vous m'avez donné à manger; " j'ay eu soif, & vous m'avez donné à ", boire; j'ay été voiageur, & vous avez " exercé envers moy l'hospitalité; j'ay été " nud , & vous m'avez revétu; j'ay été " malade, & vous m'avez visité; j'ay été " en prison, & vous m'étes venu voir. Le juge dira ensuite à ceux qui seront ,, à sa gauche:Retirez-vous de moy, mau-" dits, & allez au feu eternel, qui a été » preparé pour le diable & pour ses An-" ges: car j'ay eu faim,& vous ne m'avez " pas donné à manger ; j'ay cu soif & " vous ne m'avez pas donné à boire; " j'étois voiageur, & vous ne m'avez pas " logé ; j'étois nud, & vous ne m'aver " pas revétu; j'ay été malade & en pri-" son, & vous ne m'avez pas visité. Par ces mots, allez maudits, que le Juge dira aux reprouvez, il faut entenpre la peine du dam, qui consiste dans la privation eternelle de la vision de Dieu, sans esperance de la pouvoit

fo de

ja

au

pa

ro

no

qı

m

po

V

pa

n'

se:

villes Di me pa

ne du NO1

isolation pour pour les pepremiers qui leur dira: Vere; possedez le preparé dés le le: Car j'ay eu mé à manger; avez donné à & vous avez italité; j'ay été vétu; j'ay été visité; j'ay été s venu voir. eux qui seront de moy, mau-

pour ses Anous ne m'avez
j'ay cu sois &
onné à boire;
ne m'avez pas
ous ne m'avez
ade & en pripas visité.

naudits, que le il faut enteni consiste dans e la vision de le la pouvoir jamais posseder: Et ce mot, maudit, augmentera infiniment leur douleur parce qu'il leur apprendra qu'ils ne su ront jamais trouvez dignes de benediction. Et par ces paroles, au seu eter-

ction. Et par ces paroles, au feu eternel, il faut entendre une autre sorte de peine qu'on appelle, du sens; parce qu'elle affligera l'ame & le corps d'une maniere bien plus sensible que tous les

tourmens imaginables.

Le Juge dira que ce feu est preparé pour le diable & pour ses Anges, ce qui sera un surcroît de supplice aux reprouvez de se voir pour jamais en la compagnie des demons.

Il dira enfin que ce seu sera eternel, c'est à dire que la peine des damnez n'aura jamais de sin, ce qui leur causera un desespoir enragé & fera la con-

sommation de leur malheur.

Par cet article nous sommes obligez de croire. 1. Que Jesus-Christ viendra juger tous les hommes. 2. Qu'il les jugera non seulement comme Fils de Dieu, mais encore comme Fils de l'homme. 3. Qu'il y aura deux jugemens, l'un particulier à la fin de la vie, l'autre general à la fin des siecles. 4. Que le jour du jugement est assuré, mais inconnu. 5. Que ce jour sera devancé de plu-

E iiij

fieurs signes effroiables. 6. Que chacun fera jugé, selon le bien ou le mal qu'il aura fait durant sa vie. 7. Que l'execution de la sentence, soit pour le bien, soit pour le mal, n'aura jamais de sin.

LN STRUCTION X V. Du huitième Article.

a

re

q

po de

m

fee

fié

eff

Ef

qu

pe:

for

qu

le croy au saint Esprit.

I Lest d'une extréme consequence aux fidéles de ne pas ignorer ce que c'est que le saint Esprit; & s'ils ne l'ignorent pas, de n'en avoir que des sentimens legitimes tels qu'ils nous sont marquez dans les saintes écritures: car ignorer le saint Esprit, c'est ignorer le mystere de la Trinité; Et ne pas connoître ce mystere, c'est ne pas connoître son baptéme, qui ne se peut administrer qu'au nom du Pere, du Fils & du saint Esprit. C'est pourquoy saint Paul

» ne put souffrir cette ignorance dans » quelques Chrétiens de l'Eglise d'Ephe

» se : car leur aiant demandé s'ils avoient » reçu le saint Esprit, & eux aiant répon-

» du qu'ils n'avoient pas seulement en-

» tendu dire qu'il y eût un saint Esprit, il » leur dit avec quelque sotte d'étonneION
Que chacun
le mal qu'il
Que l'execur le bien soit
de fin

N X V.

equence aux ce que c'est ls ne l'ignoue des sentis nous sont critures: car st ignorer le ne pas con-

pas connoîeut adminiu Fils & du by faint Paul orance dans life d'Ephes'ils avoient iant répon-

nt Esprit, il e d'étonne-

ilement en-

DU SYMBOLE. 105 ment: Quel baptéme avez-vous donc « reçu?

Il nous faut donc expliquer cet aucle, dont l'intelligence nous est d'autant plus necessaire, que tout ce que nous avons de charité & d'amour nous est donné par la grace de cet Esprit divin.

La charité de Dieu, dit saint Paul, est «Rom. repandue dans nos cœurs par le saint « 5.5. Esprit qui nous a été donné. Et il dit « 1b. 8. ailleurs : le saint Esprit prie pour nous « 26.6. avec des gemissemens inessables. «

Saint Esprit.

Nous commençons par la propre signification de ces mots, saint Esprit, qu'il est necessaire de bien entendre, pour ne rien confondre dans le mystere de la tres-sainte Trinité: car ces termes conviennent à la premiere & à la feconde Personne aussi bien qu'à la troisième: Et il est vray de dire que le Pere est un Esprit saint, & que le Fils est un Esprit saint, comme il est vray de dire que la troisième Personne est un Espriz saint; ou un saint Esprit: la raison est que la sainteté & la spiritualité sont des perfections communes aux trois Personnes. Les Anges mêmes, & les ames qui jouissent de Dieu dans le Ciel sont

EXPLICATION 106 aussi des Esprits saints. Ils sont Esprits, parce qu'ils sont degagez de la matiere, dils sont saints, parce qu'ils possedent Dieu dans le lieu de la sainteté.

Ce nom neanmoins est particulierement attribué à la troisième Personne de la tres sainte Trinité, comme nous l'apprenons des saintes lettres, tant de l'ancien que du nouveau Testament. David faisoit ainsi sa priere à Dieu:

" Mon Dieu ; donnez-moy un cœur net, » & renouvellez dans le fond de mes en-

» trailles l'esprit de droiture & de justice.

" Ne me rejettez point de devant vôtre " face, & ne retirez point de moy vôtre

ſe

de

ſe

ap

V

pı

po

on

ce

de

éto

de

» saint Esprit. Rendez-moy la joie de

» vôtre salut, & fortifiez-moy de vôtre » Esprit principal.

Nous lisons aussi dans le Livre de la " Sagesse: Qui pourra, Seigneur, penetrer

" dans vos pensées, si vous ne suy don-

" nez vôtre sagesse, & si vous ne suy en-" voyez du Ciel vôtre saint Esprit? Et le

" Sage dit ailleurs : Dieu a créé la sagesse

" par le saint Esprit.

Matth. ,, Et dans le nouveau testament, Jesus-18. 10 "CHRIST a ordonné que nous soions baptisez au nom du Pere, du Fils,& du

Luc. 1. » saint Esprit. Nous trouvons pareille-

» ment que la tres-sainte Vierge a conçu

ON font Esprits, e la matiere, ils possedent iteté.

particulierene Personne comme nous tres, tant de

Testament.
ere à Dicu:
en cœur net,
d de mes en& de justice.
evant vôtre
e moy vôtre
y la joie de
oy de vôtre

Livre de la eur, penetrer ne luy dons ne luy en-Esprit? Et le éé la sagesse

nent, Jesusnous foions u Fils, & du ns pareillerge a conçu par l'operation du faint Esprit. Et saint « Joan Jean Baptiste nous renvoie à Jesus « " Sisse Christ, afin que nous soions baptil « sez, non d'un baptéme d'eau tel qu'étoit « le sien, mais d'un baptéme de feu & du « saint Esprit.

Encore dis-je que ce nom soit commun aux trois Personnes, il est neanmoins attribué à la troisséme, comme nous avons remarqué, avec beaucoup de raison ; parce que c'est cet Esprit saint qui nous donne la vie spirituelle, & que sans la grace de ses inspirations nous serions morts spirituellement, & ne pourrions rien faire qui fût digne de la vie eternelle. Et de plus il n'en est pas de la troisième Personne comme de la seconde. Cette seconde est justement appellée Fils, parce qu'elle procede par la voie de l'entendement, qui est une veritable generation. Mais la troisiéme procede par la voie d'amour : Et dautant qu'il n'y a point de nom propre pour exprimer cette sorte de procession, on luy donne le nom de spiration, & à celuy qui procede le nom d'Esprit; Et de la sorte le nom de saint Esprit qui étoit commun aux trois Personnes, est demeuré propre à la troisiéme.

Cette Personne sainte & adorable

EXPLICATION procede des deux autres, comme je wiens de remarquer. Et l'Eglise le chan-Symb. » le dans le Symbole de saint Athanase. Athan., Le saint Esprit est du Pere & du Fils, » non fait, non creé, non engendré, mais Symb. » procedant. Celuy de Nicée dit la même. Nyc. » chose: Je croy au saint Esprit, Sei-» gneur, vivifiant, qui procede du Pere » & du Fils ; qui est adoré & glorifié con-» jointement avec le Pere & le Fils; & » qui a parlé par les Prophetes. C'est pourquoy cet Esprit saint est appellé dans l'Ecriture tantôt l'Esprit du Pere, & tantôt l'Esprit du Fils, pour nous apprendre qu'il procede de tous les deux. Il est appellé l'esprit du Pere dans Matth. ,,/ 22. 20., S. Matthieu, où nôtre Seigneur dit à ses Apôtres: Ce n'est pas vous qui par-, lez; mais c'est l'Esprit de vôtre Pere qui parle en vous. Et dans le fameux Sermon de la Cene le même Sauveur Joan. " dit: Le consolateur que je vous en-15. 26., voiray de la part de mon Pere, cet Joan. " Esprit de verité, qui procede du Pere, 4. 26., donnera témoignage de moy. Et plus " bas: Le S. Esprit, dit-il, que mon Pere , vous envoira en mon nom, vous en-" feignera toutes choses. Cet Esprit adorable est aussi appellé

n

n

V

m

so

m

a

da

in

to

ION

int Athanase.

The & du Fils,

The & du Fils,

The dit la même.

Esprit, Sei
The cede du Pere

Calorisse con
Esprit (Sestinates est appellé

Sprit du Pere,

The pour nous

de tous les

u Pere dans eigneur dit à vous qui pare vôtre Pere ns le fameux ême Sauveur je vous enn Pere, cet ede du Pere, coy. Et plus ue mon Pere m, vous en-

aussi appellé

DU SYMBOLE.

l'Esprit du Fils dans l'Epître aux Ro- « Rome mains, où saint Paul dit: Celuy qui « n'a pas l'Esprit de Jesus-Christie « n'est pas du nombre des siens. Et aux « Galara Galates: Dieu a envoyédans vos cœurs « 4.6. l'Esprit de son Fils qui vous fait crier « Abba, Pere.

De ces passages où le saint Esprit est quelquesois appellé l'Esprit du Pere, & quelquesois l'Esprit du Fils, nous devons inferer qu'il procede de l'un & de l'autre. Dans cette procession neanmoins il ne saut pas compter les personnes d'où il procede qui sont deux, mais le principe qui est unique. Le S. Esprit est amour, & par consequent il procede de la volonté: & comme il n'y a qu'une seule volonté dans le Pere & dans le Fils, il s'ensuit qu'il procede du Pere & du Fils, non comme de deux principes mais comme d'un seul principe.

Le saint Esprit procedant du Pere & du Fils, est Dieu comme le Pere & le Fils; il est comme eux immense, infini, incomprehensible; tout bon, tout sage, tout puissant; de même nature, de même gloire, de même majesté; Eternel, Createur, Seigneur de toutes choses.

Saint Pierre prouve la divinité du Aa.s. saint Esprit aux Actes des Apôtres, où 3.

ino EXPLICATION » il patle ainsi à un Chrétien nommé Ananias : Pourquoy, Ananias, vôtre "cœur a-t'il consenti à la tentation de » Sathan, mentant au saint Esprit & re-» tenant une partie du prix de la terre » que vous avez vendue? ce n'est pas » aux hommes que vous avez menti, » mais à Dieu. Nous voions dans ce passage, que saint Pierre appelle Dieu celuy qu'il avoit un peu auparavant appellé saint Esprit. Il faut faire le même raisonnement de ces paroles, que saint Paul écrit aux 1 Cor " Corinthiens: il y a diversité de dons, " mais il n'y a qu'un même Esprit : il y " a diversité de ministeres, mais il n'y a qu'un même Seigneur: il y a diversité d'operations, mais il n'y a qu'un même " Dieu qui opere tout en tous. Et ce saint Apôtre aprés avoir rapporté par le menu quels sont ces dons, ces ministeres, ces operations que Dieu fait dans les hommes, il conclut en cette " forte: Or c'est un seul & même Esprit » qui opere toutes ces choses, distribuant

12; 5.

fai

8

ob

ve

qu

le

VO:

tro

deg

ave

fes

noi

par

gua

leu

per

fair

ner

neu

ctif

qui

des

de

Ter

vou

que

" à chacun ses dons selon qu'il luy plait. Nous voions dans ce passage que tantôt le saint Esprit est appellé Dieu, & tantôt il est appellé saint Esprit.

Il ne faut donc point douter que le

ION étien nommé

tentation de tentation de tentation de tentation de terre x de la terre ce n'est pas avez menti, s'dans ce pasappelle Dieu auparayant

aisonnement aul écrit aux îté de dons, Esprit: il y mais il n'y a y a diversité qu'un même tous. Et ce rapporté par is, ces minie Dieu fait lut en cette nême Esprit ,distribuant il luy plaît. ge que tan-

lé Dieu, &

uter que le

sprit.

DU SYMBOLE. III faint Esprit ne soit Dieu comme le Pere & le Fils, mais plutôt nous sommes obligez de croire & de consesser certé verité. Saint Jean dit : il y en a trois equi donneus sommes qui donneus sommes qui donneus sommes que la consesse de consesse de consesse qui donneus sommes que la consesse de consesse de

verité. Saint Jean dit : il y en a trois «LJoan; qui donnent témoignage dans le Ciel, «5.7. le Pere, le Verbe, & le faint Esprit; « & ces trois ne sont qu'un. Par où l'on voit que ce saint Evangelisse mot es

voit que ce saint Evangeliste met ces trois divines Personnes dans un même degré d'honneur. Nôtre Seigneur les y avoit mises avant luy commandant à ses Apôtres de baptiser les hommes au "Matth." nom du Pere, du Fils & du saint Esprit. "

Saint Paul & les autres Apôtres ont parlé de la même maniere, ne les distinguant jamais dans leur nature, ny dans

leur majesté, mais seulement dans leurs personnes.

De plus l'Ecriture sainte attribue au saint Esprit des choses qui ne conviennent qu'à la divinité, comme sont l'honneur des Temples & la grace de la sanctification: car il n'y a que Dieu à qui l'on puisse eriger des Temples & des Autels, & luy seul a le pouvoir de nous sanctifier. Pour l'honneur des ". Cor. Temples saint Paul dit: Ne sçavez- "

vous pas que vôtre corps est le temple "
du saint Esprit qui reside en vous & "
que Dieu vous a donné, en sorte que "

» vous n'étes plus à vous-mêmes? Et pour marquer encore plus expressement que cet Esprit saint, dont nous sommes les temples, est Dieu, l'Apôtre » conclut en cette maniere : Glorifiez » donc & portez Dieu dans vôtre corps. Ce saint Apôtre dit le même encore 1. Cor. 3.161 plus clairement dans un autre endroit; » Ne sçavez-vous pas que vous étes le » temple de Dieu, & que l'esprit de Dieu » habite en vous? Si quelqu'un propha-» ne le temple de Dieu, Dieu le détruira: » car le temple de Dieu est saint, & ce » temple c'est vous mêmes.

Ouant à la justification, ce saint Apôtre dit: Vous avez été lavez; vous avez
été sanctifiez, vous avez été justifiez au
nom de nôtre Seigneur Jesus-Christ,

nom de nôtre Seigneur Jesus-Christ,

par l'Esprit de nôtre Dieu. Et dans
la seconde Epître aux Chrétiens de
Thessalonique il dit: Pour nous, mes
freres bien-aimez de nôtre Seigneur,
nous nous croions obligez de rendre à

Dieu des actions de graces continuelles pour vous, de ce qu'il vous a choisis dés le commencement pour vous sauver par la sanctification de l'Esprit, & par

• la foy de la verité.

Or le faint Esprit est tellement Dieu, qu'il est neanmoins une Personne reelle-

men passa mon prou cede reme cede, que r a tro ciel, que c se. Q nes (qu'el quan il mo le no a mu etion.

> IN Con

fait d lent o de bie O N
nêmes ? Et
is expresse,
dont nous
eu, l'Apôtre
: Glorisiez
ôtre corps.
ême encore
re endroit;
ous étes le
orit de Dieu
un prophale détruira;
aint, & ce

faint Apô; vous avez
justifiez au
is-Christ,
u. Et dans
rétiens de
nous, mes
Seigneur,
le rendre à
ontinuelles
s a choisis
vous sauver
rit, & par

nent Dieu, nne reelle-

DU SYMBOLE. ment distincte des deux autres. Les passages que nous avons apportez pour montrer qu'il procede du Pere& du File prouvent cette verité: car ce qui procede & ce qui est produit, est necessairement distinct du principe d'où il procede, & qui le produit. Et de plus S. Jean 1. Joans a trois qui rendent témoignage dans le « ciel, le Pere, le Verbe, & le S. Esprit; & « que ces trois ne sont qu'une seule chose. Quand il dit que les trois personnes sont une même chose, il entend qu'elles sont un même Dieu: & quand il dit qu'il y a trois Personnes, il montre qu'elles sont distinctes; car le nombre les multiplie, & oû il y a multiplication, il y a aussi distinction.

INSTRUCTION XVI.

Continuation du même article.

Le faint Esprit produit des effets merveilleux dans les ames & leur fait des dons tres-excellens, qui découlent de sa bonté comme d'une source de biens qui ne peut tarir. Car encore que les operations & les graces que

Dieu fait exterieurement, soient communes aux trois personnes, plusieurs neanmoins sont attribuées au saint Esprit, comme nous avons dit ailleurs qu'il y en a d'autres qui sont attribuées au Pere, & d'autres qui le sont au Fils.

le

116

m

ľ

8

qı

de

ďτ

pa

pe da

fu

fa

tu

Le premier present que le saint Esprit nous fait c'est de luy-même; car il est amour, & le premier present que nous faisons à une personne que nous aimons, c'est l'amour que nous luy portons; les autres presens que nous luy faisons, étant plutôt des marques & des indices de ce premier present, que des presens veritables. De là vient que cet Esprit divin est particulierement

In profa Pcntecoft.

" appellé le don de Dieu, le don du tres-

* haut. Ce don avoit été promis aux hommes par l'organe du Prophete Ezechiel : Je vous donneray mon Esprit &

Joel 2 » vous vivrez. Et par le Prophete Joel.

Le temps viendra que je répandray

mon Esprit sur toute chair: vos fils & vos files prophetiseront: les vieillards

auront des songes mysterieux, & les

» jeunes auront des visions. Et de plus » en ce temps-là je donneray mon Esprit

» à mes serviteurs & à mes servantes.

Cet Esprit saint nous fait encore d'autres dons que l'on appelle par excel-

ON , soient comes, plusieurs ées au saint is dit ailleurs ont attribuées font au Fils. le faint Esprit nême; car il present que nne que nous nous luy porque nous luy marques & present, que e là vient que ticulie rement e don du tres. promis aux rophete Ezemon Esprit & rophete Joel. je répandray ir: vos fils & :les vieillards erieux, & les . Et de plus ay mon Esprit s servantes. it encore d'aule par excel-

l'ence les dons du faint Esprit. Il sont sept en nombre, & voici les noms & l'ordre que le Prophete Isaïe leur donne. L'Esprit de sagesse & d'entendement, l'Esprit de conseil & de force, "l'Esprit de science & de pieté, l'Esprit de la crainte du Seigneur. Il est de consequence de bien connoître la nature & les effets de ces dons, car c'est de là que nous connoîtrons si le saint Esprit habite en nous, qui est la plus grande consolation que nous sçaurions avoir en cette vie.

Le don de sagesse est une connoissance lumineuse & savoureuse tout ensemble des choses de Dieu, qui nous en donne du goût & nous y fait trouver du plaissir. Ce don est le caractere des predestinez, parce qu'il dispose tellement le cœur qu'il prend plus de goût & de plaissir dans les verités divines, & dans le plus petit degré de grace & de vertu, que dans toutes les creatures.

Le don d'entendement, de penetration, ou d'intelligence est une lumiere surnaturelle qui nous découvre & nous fait penetrer les verités du Ciel, les suints mysteres, & quelquesois les écritures saintes avec une merveilleuse facilité. De là vient qu'il se trouve des personnes simples qui ont des conpoissances surnaturelles que Dieu ne donne pas aux plus scavans Docteurs

donne pas aux plus sçavans Docteurs qui ne recherchent la verité que par le travail de l'étude & par l'effort d'un

esprit naturel.

Le don de conseil est une lumiere qui nous fait voir ce que nous devons faire pour plaire à Dieu, sur tout quand le secours humain nous manque, & qui de plusieurs moiens nous découvre ceux que nous devons choisir. Encore que le saint Esprit donne pour l'ordinaire cette lumiere dans les choses qui regardent la gloire de Dieu & nôtre salut, il la donne neanmoins quelquesois aux justes dans la conduite même des choses humaines à cause de la droiture de leurs intentions.

Le don de force est une vigueur spirituelle & un courage surnaturel que le saint Esprit donne pour accomplir ses volontez, & pour surmonter tous les obstacles qui se presentent dans son service & dans l'ouvrage de nôtre salut, soit de la part des hommes, soit de la part des demons, soit ensin de la part de nos passions & de nôtre propre cupidité qui sont les plus grands empéchemens de nôtre salut & de nôtre perfection.

ce res & ule chi

tou

qui de c à to ticu

COI

fices
Dies
prie
tres
cœu
à D

confi emp ny d Dieu cune mên trée

frir

i O N
i ont des conque Dieu ne
ans Docteurs
ité que par le
l'effort d'un

devons faire devons faire out quand le aque, & qui écouvre ceux Encore que r l'ordinaire es qui regariôtre falut, il quefois aux e des choses ture de leurs

gueur spiricurel que le complir ses ter tous les ans son serôtre salut, soit de la de la part ropre cupisempécheôtre perseDU SYMBOLE.

Le don de science est une connoissance des choses naturelles & des creatures selon le rapport qu'elles ont à Dieu & dans la maniere que nous en devons user pour sa gloire & pour nôtre sanctification. C'est en ce sens qu'il faut Rom. entendre saint Paul, quand il dit que 8. 28. toutes choses tournent au bien de ceux qui aiment Dieu.

Le don de pieté est une promptitude de cœur & d'esprit, & même de corps à tout ce qui peut glorisser Dieu; particulierement en ce qui regarde son culte dans les pratiques de la religion; comme sont les adorations, les sacrisices, les communions, les louanges de Dieu, les pelerinages, les vœux, la priere, l'invocation des saints, & autres semblables, qui montrent que le cœur est picqué de devotion & gagné à Dieu.

Le don de crainte est une tendresse de conscience qui nous retient & nous empéche de commettre aucun peché, ny de rien faire qui soit desagreable à Dieu. Comme l'œil ne peut souffrir aucune ordure à cause de sa delicatesse, de même l'ame qui est attendrie & penetrée de cette sainte crainte ne peut souffrir aucun peché pour petit qu'il soit,

ms EXPLICATION

Cette crainte n'est point inquieté ny scrupuleuse, parce que le saint Esprit qui la donne, est ennemi du trouble & ami de la liberté & de la paix, selon ces paroles de saint Paul: où est l'Esprit de plieu, là est la liberté; mais plutôt elle est douce & tranquille, parce qu'elle regarde Dieu non comme Juge, mais comme Pere. Elle est crainte parce qu'elle fait craindre le peché; mais elle est en quelque façon amour, parce qu'elle aime Dieu & qu'elle craint de luy déplaire, & c'est pour cela qu'elle est justement appellée filiale & amoureuse.

Outre ces dons precieux il y en a encore d'autres à qui neanmoins l'on doit plutôt donner le nom de fruits du saint Esprit, que dons du saint Esprit. Et en effet S. Paul les nomme ainsi écrivant Gal. 5. 33 aux Galates: Les fruits du saint Esprit " sont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la longanimité, la douceur, la foy, la modestie, la temperance, la chasteté. L'on donne à ces vertus plutôt le nom de fruits, que celuy de dons; parce qu'ils sont des effets des veritables dons. Les dons du saint Esprit nous sont donnez par la pure grace & liberalité de Dieu:

mais grac & le

faint témo dit - i dans vons ne fç. le fain c'est à

gemi

Ma faint est la nous don in faits e trons du Pe quel a leste, lez er **foions** Nôtre a com ses gr vous r

vine.

ON
nquieté ny
faint Esprit
n trouble &
ix, selon ces
el l'Esprit de
s plutôt elle
arce qu'elle
Juge, mais
ninte parce
né; mais elle
our, parce
e craint de
cela qu'elle

e & amou-

il y en a enns l'on doit
nts du faint
prit. Et en
nsi écrivant
faint Esprit
aix, la panté, la lony, la modesteté. L'on
le nom de
parce qu'ils
es dons. Les
ont donnez
té de Dieu:

DU SYMBOLE. 119 mais pour avoir ces fruits, outre la grace il nous faut agir de nôtre part, & les acquerir par nôtre travail.

L'on peut joindre à ces fruits du faint Esprit celuy de la priere, comme témoigne le même Apôtre: Le S. Esprit « Rom. dit - il nous soulage & nous fortisse « 8 26. dans nos foiblesses; car nous ne sça- « vons ce que nous devons demander, & « ne sçaurions prier comme il faut: mais « le saint Esprit prie luy-même pour nous, « c'est à dire, il nous fait prier par des « gemissemens inessables.

Mais le plus admirable des dons du saint Esprit, & le plus utile pour nous, est la grace santifiante, par laquelle il nous rend justes & saints. C'est par ce don incomparable que nous fommes faits enfans de Dieu, & que nous entrons dans la participation de la nature du Pere celeste. Voiez, dit saint Jean, at Joan quel amour nous a témoigné le Pere ce- "31. leste, de vouloir que nous soions appel- « lez enfans de Dieu, & que nous le « soions en effet. Saint Pierre dit aussi : « 2. Pet. Nôtre Seigneur Jesus-Christ nous 41.4. a communiqué les grandes & precieu- " ses graces qu'il avoit promises, pour « vous rendre participans de la nature di- « vine. Le Prophete Ozée avoit preveu Ozée 14

cette generation sainte & divine, lors

" qu'il disoit: Le nombre des enfans d'I
" haël sera comme celuy du sable de la

" mer, qui ne se peut compter: Et dans le

" lieu où l'on dit, vous n'étes pas mon

" peuple, ondira: vous étes les enfans du

" Dieu vivant.

Si la grace du saint Esprit nous sait enfans de Dieu, c'est une consequence qu'elle nous fasse ses heritiers, parce que les enfans ont droit à l'heritage de leur pere : C'est pourquoy S. Paul dit: 3, 15. " Tous ceux qui sont conduits de l'esprit " de Dieu, sont enfans de Dieu: Car vous " n'avez pas reçûl'esprit deservitude pour » vivre encore dans la crainte; mais vous » avez reçû l'espritd'adoption des enfans » de Dieu, par lequel nous luy disons har-» diment : vous étes mon Pere : Car l'ef-» prit de Dieu rend luy-même témoigna-» ge à nôtre ame, que nous sommes en-» fans de Dieu. Si donc nous sommes en-» fans, nous sommes par consequent heri-» tiers; heritiers de Dieu, & coheritiers de » Jesus-Christ, pourveu que nous » souffrions avec luy, afin que nous » soions glorifiez avec luy. Le même A-» pôtre confirme cette verité, écrivant Ephes. " aux fidéles d'Ephese : Dieu a reuni tou-» tes choses en Jesus-Christ comme

dans Ciel, luy q me pa le dec *felon* nous 1 anges avons y ave tendu de vôt avez é qui av & les a ce que faite, redem

Esprit, en fait of saint Pail dit: I don de autre re parler a le mêm autre re guerir I

dans

re de I

Ou

N
ivine , lors
enfans d'Ifable de la
Et dans le
es pas mon
s enfans du

nous fait nsequence ers, parce eritage de . Paul dit: de l'esprit : Car vous itude pour mais vous des enfans lisons har-: Car l'eftémoignammes enommes enquent herineritiers de que nous que nous même Aécrivant reuni tousT comme dans

dans le Chef, tant ce qui est dans le « Ciel, que ce qui est sur la terre. C'est en « luy que l'heritage nous est échû, com? « me par sort, aiant été predestinez par « le decret de celuy qui fait toutes choses « selon le dessein de sa volonté, asin que « nous soions la gloire & le sujet des loü- « anges de Jesus-Christ, nous qui « avons les premiers esperé en luy. Vous « y avez aussi esperé, vous qui avez en « tendu la parole de la verité, l'Evangile « de vôtre salut, & qui aiant crû en luy, «

avez été scellez du sceau du saint Esprit, «

qui avoit été promis, & qui est le gage « & les arrhes de nôtre heritage, jusqu'à «

ce que nous en aions l'acquisition par- «

DU SYMBOLE.

faite, qui sera l'achevement de nôtre «
redemption, à la louange & à la gloi- «
te de Dieu.

Outre les dons & les graces du saint
Esprit, desquelles je viens de parler, il
en fait encore d'autres à son Eglise, dont
saint Paul fait le denombrement, quand « 1. Cor.
il dit: L'un reçoit par le saint Esprit le «
don de parler de Dieu avec sagesse; Un «
autre reçoit du même Esprit le don de «
parler avec science: Un autre reçoit part«
le même Esprit le don de la Foy: Un «
autre reçoit du même Esprit le don de «

guerir les maladies: Un autre le don de «
F

"faire des miracles: Un autre le don de "Prophetie: Un autre le don de discerne-"flent des esprits: Un autre le don de "parler diverses langues: Un autre le "don d'interpreter les langues. Or c'est "un seul & méme Esprit qui opere tou-"tes ces choses, distribuant à chacun ses

» dons selon qu'il luy plaît.

Ces derniers dons sont admirables, & ont de merveilleux effets: Mais le S. Esprit ne les donne, pour l'ordinaire, qu'aux Apôtres, aux Docteurs, aux Pasteurs, & à ceux qui sont appellez à la conduite ou à la conversion des ames, comme saint Paul le remarque au même

· comme saint Paul le remarque au même » lieu, quand il dit: Dieu opere tout en

» tous: Mais les dons du saint Esprit, qui » se sont connoître au dehors, sont don-

» nez à chacun pour l'utilité de l'Eglise. Ces dons celestes étant donc plûtôt donnez pour l'utilité des autres, que pour la santification de ceux à qui ils sont donnez, je ne m'étendray pas davantage à les expliquer.

Nous sommes obligez de croire par cet Article. 1. Qu'il y a un saint Esprit. 2. Que cet Esprit saint est une Personne de la tres-sainte Trinité. 3. Que cette Personne procede du Pere & du Fils, comme d'un seul principe. 4. Qu'elle est

le P ces nou

II

nous rer à du c donc cet i cessai que c

Le assen vaise phete l'Egli O N
e le don de
de discernee le don de
In autre le
es, Or c'est
opere touchacun ses

dmirables,
: Mais le S,
l'ordinaire,
teurs, aux
t appellez à
n des ames,
ue au méme
pere tout en
t Esprit, qui
, sont donde l'Eglise,
donc plûtôt
autres, que
ux à qui ils
dray pas da-

faint Esprit, ne Personne , Que cette e & du Fils, , Qu'elle est reellement distincte des deux Personnes d'où elles procedent. 5. Que cet Esprit est vraiment Dieu & adorable comme le Pere & le Fils. 6. Que toutes les graces & tous les dons surnaturels que nous avons, c'est le saint Esprit qui les opere en nous.

INSTRUCTION XVII.

Sur le neuviéme Article.

La sainte Eglise Catholique.

Et article enferme la grace de nôtre vocation, parce que Dieu ne nous a appellez que pour nous incorporer à son Eglise & nous faire membres du corps mystique de son Fils. Asin donc de bien comprendre l'excellence de cet incomparable bien-fait, il est necessaire de bien sçavoir tous les points que cet article nous oblige de croire,

L'Eglise.

Le mot d'Eglise en general signisse assemblée, soit qu'on le prenne en mauvaise part, comme le prenoit le Prophete quand il disoit : j'ay en aversion « Psal. l'Eglise, c'est à dire l'assemblée des « 25.55)

F ij

EXPLICATION méchans; soit qu'on le prenne dans un sens contraire, comme on le prend en det article. L'Eglise donc, comme on l'entendicy, est une assemblée, une Congregation, une convocation de fideles, appellez à la lumiere de la verité & à la connoissance du vray Dieu, afin qu'étant delivrez des tenebres de l'ignorance & de l'erreur, ils l'aiment de tout leur cœur, & le servent avec fidelité. Aug. in Saint Augustin dit en peu de mots que l'Eglise est le peuple Chrétien dispersé

Pf.149.

par tout le monde, mais uni par la Foy. Cette explication nous apprend la bonté ineffable de Dieu en nôtre endroit de nous avoir si amoureusement appellez, & la difference qu'il y a entre l'Eglise & les autres assemblées du monde. Il nous a appellez interieurement par l'inspiration secrette de son saint Esprit, & exterieurement par la voix & par le travail des Predicateurs: Et au lieu que les assemblées du monde sont gouvernées par la raison & par la prudence humaine qui est souvent sujette à l'erreur, & à la malice, celle de l'Eglise est conduite par la sagesse de Dieu qui ne se peut tromper dans ses conseils, & qui est saint en toutes ses voyes.

Ce qui fait voir l'excellence & la

dign poin font puis la pi ľavo ancie deme faint glori mêm aussi. l'heri l'ouv. deles ple p dit le pour : a cho le reg enfan

> De l'Eglis tes les celles qu'elle de rer d'exco le Cor

meure

NC ne dans un e prend en comme on e, une Conde fideles, verité & à Dieu, afin s de l'ignoent de tout rec fidelité. mots que en dispersé par la Foy. apprend la nôtre enireusement il y a entre es du monrieurement fon faint oar la voix eurs: Et au nonde sont par la pruent sujette elle de l'Esse de Dieu s ses conles voyes. ence & la

DU SYMBOLE. dignité de l'Eglise, est que ce ne sont point les Anges ny les hommes qui en sont les autheurs, mais Dieu seul tout puissant & immortel, qui l'a fondée sur la pierre ferme, comme le Prophete l'avoit predit dans la figure du temple ancien, ou de l'ancienne Sion : ses fon- " Pfal. demens sont posez sur les montagnes " saintes. L'on dira de vous des choses « glorieuses, ô sainte cité, c'est le Seigneur « même qui l'a fondée. C'est pour cela « aussi que cette Eglise sainte est appellée l'heritage de Dieu, parce qu'elle est l'ouvrage de sa puissance; & que les Fi_ Ps. 3.8. deles qui la composent, sont son peuple particulier : heureuse la nation, « Psal. dit le même Prophete, qui a le Seigneur « 32.12. pour son Dieu: heureux le peuple qu'il « a choisi pour son heritage. Le Seigneur « le regarde du Ciel; il regarde tous les « enfans des hommes du haut de la de- « meure qu'il leur a preparée.

De là vient aussi que la puissance de l'Eglise est toute divine, & surpasse toutes les puissances humaines & même celles des Anges, comme est le pouvoir «Matth. qu'elle a d'ouvrir & de fermer le Ciel, « 16. 19. de remettre les pechez aux penitens, « 1. Cor. d'excommunier les rebelles, de consacrer « 5. 4. le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Luc.

F iij

Cette Eglise sainte a deux chefs, l'un invisible qui est Jesus-Christ; l'autre visible, qui est le Pontife Remain legitime successeur de saint Pierre.

lesus-Christ est tellement Chef de l'Eglise qu'il en est aussi le corps, le

Pontife, & le Seigneur. Ephef. Il en est le Chef, comme dit S. Paul: 1. 2. » Dieu l'a fait affeoir à sa droite au dessus » de toutes les Principautez, de toutes » les Puissances, de toutes les Vertus, de " toutes les Dominations. Il a mis toutes » choses à ses pieds; & il l'adonné pour » Chef à toute son Eglise. Le même dit » encore au même lieu, qu'il est le Corps 1b. 32. » de son Eglise: L'Eglise est le Corps de " JESUS-CHRIST, dans laquelle celuy " qui fait tout en tous rouve l'accom-» plissement & l'integrité de tous ses " membres, qui sont les fideles. Et ailleurs 1. Cor. » parlant aux Fideles, il dit: Vous étes le " Corps de Jesus-Christ, & chacun 1b. 12 » de vous est un de ses membres. Et en-» core au même lieu: comme nôtre corps " n'étant qu'un, est composé de plusieurs " membres; & qu'encore qu'il y ait plu-» sieurs membres, ils ne sont neanmoins » qu'un même corps; il en est de même » de lesus-Christ.

Ce divin Chef de l'Eglise en est aussi

le fou dit sa estàr de cel JESU ferme pas p

Apôt à pro Il e

l'Egli prix c Paul d'Eph nez-g troup a étal ner l' fon 1

> d'acq Ná ble,a rant ment un Po son 1

faint

glise Chef

deme

N chefs, l'un ιsτ; l'aue Remain ierre. nent Chef

corps, le

it S. Paul : e au dessus de toutes Vertus, de mis toutes onné pour même dit t le Corps Corps de aelle celuy e l'accom-

Et ailleurs ous étes le & chacun

tous ses

res. Et enôtre corps e plusieurs l y ait plu-

neanmoins de même

en est ausli

DU SYMBOLE.

le souverain Pontife: Nulle creature, « Habr. dit saint Paul, ne luy est cachée: tout «

est à nud & à découvert devant les yeux " de celuy à qui nous parlons. Aiant donc « Jesus pour grand Pontife, demeurons « fermes dans la Foy. Je ne rapporteray «

pas plus au long les paroles de ce saint Apôtre qui emploie plusieurs chapitres

à prouver le lacerdoce de Jesus-Christ.

Il est aussi le Maître & le Seigneur de l'Eglise, parce qu'il se l'est acquise au prix de son sang, comme témoigna saint Paul lors qu'il prît congé des Prêtres d'Ephese pour ne les plus revoir : Pre- " nez-garde à vous-mêmes, & à tout le « troupeau sur lequel le saint Esprit vous « a établis pour y veiller & pour gouver- « ner l'Eglise de Dieu qu'il a acquise par « son propre Sang. C'est pour cela que 1. Pet. 2. saint Pierre appelle les sidéles le peuple? d'acquisition.

Nôtre Seigneur n'auroit pas, ce semble, assez pourveu à son Eglise, si se retirant d'elle pour la gouverner invisiblement, il ne luy avoit donné un Chef & un Pontife visible pour la gouverner en son nom. Il étoit convenable que l'Eglise étant un corps visible, elle eût un Chef qui fût visible comme elle. Secondement, les Fidéles qui sont les mem-

F iiii

bres de l'Eglise étant dispersez par tout le monde, il étoit necessaire qu'ils eussent un chef dans lequel ils se pussent unir. En troisième lieu, quand il y a plusieurs personnes independantes les unes des autres, il faut qu'elles aient un chef qui les gouverne, & à qui elles obeissent unanimement, autrement chacun fait comme il entend, & ce n'est que confusion, comme nous voions dans les disserentes sectes des heresies, qui croient ce que bon leur semble, & qui ne s'accordent point entre elles, parce qu'elles n'ont point de chef universel qui les gouverne & qui regle leur creance.

Matth. 16, 18.

Nôtre Seigneur donc quittant le monde a laissé faint Pierre pour étre le venér visible de l'Eglise. Vous estes Pierre, luy dit-il, & sur cette pierre j'édisseray mon Eglise; & les portes de l'enser ne prevaudront point contre elle. Et je vous donneray les cless du Roiaume du Ciel, & tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le Ciel; Et tout ce que vous délié dans le Ciel. Et une autre fois

Joan. 21. 15.

> fois aprés que ce divin Sauveur fut refuscité, il dit au même Apôtre: Simon ils de Jean, m'aimez-vous? Pierre luy

> » répondit: Ouy, Seigneur, vous sçavez

que iez i feco mez Seig aime n ar fois Pier pour il lu fez t vous breb ente faint fon neau qui : les b

il lu legit mair de C étan de c

mên

z par tout ils eussent Sent unir. plusieurs unes des h chef qui obeislent iacun fait ue confules diffecroient ce e s'accor_ e qu'elles el qui les eance. iittant le ur étre le es Pierre, j'édifieray l'enfer ne le. Et je oiaume du rez sur la t tout ce rre, sera

utre fois

eur fut re-

e:Simon

Pierre luy

us sçavez

DU SYMBOLE. que je vous aime. Je s u s luy dit: Paif- " sez mes agneaux. Il luy demanda une « seconde fois: Simon fils de Jean, m'aimez-vous? Pierre luy répondit: ouy, « Seigneur vous sçavez bien que je vous « aime. Je su s luy dit : Paissez mes ag- ... n aux. Il luy demanda pour la troisième « fois: Simon fils de Jean, m'aimez-vous? « Pierre attristé de ce qu'il luy demandoit « pour la troisième fois; m'aimez-vous? « il luy répondit : Seigneur vous connois- « sez toutes choses, vous sçavez que je ... vous aime. Je sus luy dit: Paissez mes « brebis. Le Fils de Dieu nous donne à entendre par ces paroles qu'il établit saint Pierre le Chef & le Pasteur de toute son Eglise: Dautant que par les agneaux il faut entendre le simple peuple qui a besoin de nourriture; & par les les brebis il faut entendre les Pasteurs mêmes qui donnent le lait & la nourriture aux peuples.

Le Fils de Dieu donnant saint Pierre à son Eglise pour en étre le Chef visible, il luy a aussi donné tous ses successeurs legitimes, sçavoir les Pontises Romains: car s'il eût borné cet honneur de Chef à saint Pierre, ce saint Apôtre étant mort, l'Eglise eût été depourvue de ce qui luy étoit necessaire; elle au-

Fy

EXPLICATION 110 roit été un corps sans tête, & elle fut tombée dans le même inconvenient que s'il ne luy eût point du tout donné de Vicaire pour la gouverner en son absence sensible.

L'Eglise est divisée en deux parties qui sont l'Eglise militante & l'Eglise triomphante, & ces deux parties ne font qu'une seule Eglise de laquelle JESUS-CHRIST est l'Epoux & le Chef. Il est le Chef & l'Epoux de la militante, sçavoir de ce corps de fideles qui sont encore exposez en cette vie aux attaques & aux combats de leurs ennemis qui sont le monde, le diable, la chair, le peché. Il a luy-même expliqué cette » verité, quand il a dit, qu'un certain Roy » a fait des noces à son Fils : car ce Roy

A poc. 19.7.

& l'Epoux de l'Eglise triomphante, comme témoigne saint Jean dans l'A-» pocalypse, où il dit : Réjouissons-» nous & soions ravis de joie, & rendons

c'est Dien; ce Fils c'est | Esus - Christ;

l'Epouse, c'est l'Eglise. Il est aussi le Chef

» luy la gloire, parce que les nopces de » l'Agneau sont venues, & que son Epou-

» se est preparée à le recevoir. Heureux

» ceux qui sont appellez au souper des

» nopces de l'Agneau.

Quant à ceux qui sont dans le Pur-

gato glise pha aller enti Die tion qui

 $\mathbf{C}_{\mathbf{H}}$ Le pose nous dit à est p appe frou par l les i

ente rabo dans quai fons men tem des

ainfi

fage

N elle fut invenient out doner en fon

x parties z l'Eglise arties ne laquelle le Chef. nilitante, qui sont aux attaennemis la chair, qué cette tain Roy rce Roy CHRIST : file Chef phante, lans l'Aouissonsrendons opces de on Epou-

le Pur-

Heureux

uper des

patoire, ils n'appartiennent ny à l'E-glise militante, ny à l'Eglise triomphante; mais ils sont dans la voie pour aller de l'une à l'autre quand ils auront entierement satisfait à la justice de Dieu. L'on pourroit appeller cette portion de Fideles une Eglise souffrante, qui n'appartient pas moins à Jesus-Christ que les deux autres.

Le corps de l'Eglise militante est com. "Matthe posé de bons & de méchans, comme "
nous l'apprenons de l'Evangile: Le Roy "
dit à ses Serviteurs: le festin des nopces "
est prest; allez dans les carresours, & "
appellez aux nopces tous ceux que vous "
trouverez. Les Serviteurs s'en allerent "
par les ruës, & assemblerent les bons & "
les mauvais qu'ils rencontrerent, & "
ainsi la Sale des nopces sut remplie. "

Nôtre Seigneur nous a encore fait entendre cette verité par plusieurs pa- caboles, sçavoir par celle du filet jetté dans la mer, & dans lequel l'on prit quantité de bons & de méchans pois fons: Par celle du champ semé de froment & d'yvraie: Par celle de la grange remplie de grain & de paille: Par celle de des dix Vierges dont une partie étoit fage & l'autre folle.

Nous avons même une figure bien

F vj

Noé dans laquelle les animaux purs les animaux impurs étoient mélez.
Cette figure doit être d'une grande consideration, dautant que saint Pierre s'en sert pour prouver ce que nous disons. L'Arche est la figure de l'Eglise: les animaux purs representent les bons: les impurs marquent les méchans: Et le deluge exprime la perte inévitable de ceux qui sont hors de l'E-

glise.

Le corps de l'Eglise est donc composé de justes & de pécheurs, & la Foy seule sustite pour les faire membres de Jesus-Christ, mais ils le sont bien diversement: les justes sont des membres vivans par la grace & par la charité, qui vivent dans l'esperance de leur salut eternel; & les pécheurs comme des membres morts & paralytiques ne participent point aux influences ny à la vie de leur chef, & s'ils ne se convertissent, ils seront reprouvez comme les folles vierges, dont nous avons par-lé, & jettez au seu comme la paille & l'yvraie.



Con

Desn

la disti gion. croion est sain Ellee CHRI lang, c ces ter fon Eg elle, al purifiée parole vant lu tache, mais é Saint J

> lypse : & lave & nous son Per

INSTRUCTION XVIII.

Continuation du même Article.

Des marques de la veritable Eglise.

La sainteté.

L'Eglise a des proprietez & des marques qui la font connoître & qui la distinguent des autres sectes de religion. La premiere est celle que nous croions en cet article, sçavoir qu'elle est sainte.

Elle est sainte en effet parce que Jesus-CHRIST l'a lavée & purifiée dans son sang, comme faint Paul le témoigne en ces termes : Jesus-Christ a aimé « son Eglise, & s'est livré luy-même pour « elle, afin de la sanctifier, aprés l'avoir " purifiée dans le baptéme de l'eau par la « parole de vie, pour la faire paroître de- « vant luy pleine de gloire, n'aiant ny « tache, ny ride, ny rien de semblable, " mais étant sainte & irreprehensible. « Saint Jean dit le même dans l'Apocalypse: Jesus-Christ nous a aimez " 1.53 & lavez de nos pechez dans son Sang: « & nous a fait Rois & Prêtres de Dieu « son Pere.

nc com-& la Foy abres de ont bien

irche de

t mélez.

e granue saint

ce que igure de

esentent t les mé-

la perte

s de l'E-

es memes la chae de leur
comme
ques ne
es ny à
fe con-

ns parpaille &

comme

Secondement elle est sainte, parce f. Pet., qu'il se l'est dedice & consacrée : Vous " étes, dit le Prince des Apôtres, la race » choisie, le Sacerdoce Roial, la nation " sainte, le peuple de conquete, afin que » vous publyiez les grandeurs de celuy » qui vous a appellez dans son admira-» ble lumiere. Vous qui autrefois n'étiez » point son peuple, mais qui maintenant » étes le peuple de Dieu : vous qui autre-" fois n'aviez point obtenu misericorde, » mais qui maintenant avez obtenu mi-"s' sericorde. Et en effet comme les tem-Num. ri. 6. ples, les Autels, les vases sacrez, les habits sacerdotaux, les premiers nez Exod mémes étoient appellez saints parce 29.20. qu'ils étoient dediez & confacrez à Exod 29. 3. Dieu; de même l'Eglise est sainte, & les Fideles sont saints, parce qu'ils se sont dediez & consacrez à Dieu par la foy r. Cor. r. & par le bapteme. C'est ainsi que saint 2 Cor. » Paul appelle les Chrétiens de Corinthe ź, I. » saints & sanctifiez.

L'Eglise est encore appellée sainte parce qu'elle fait un corps qui est uni à Jesus-Christ comme à son Chef, qui est la source de toute sainteté, d'où découlent toutes sortes de graces dans le Psi; 2.1. corps & dans les membres. Le Prophete explique cette comparaison quand il

dit: C que le l'union cette l' téte d' poils c bord d ble à l la mon le Seig

la vie

ce qui

Enfir

fair, & ses loix faints, stres 1 faint, 1 verne Dieu d veritab bien-ai en vou bres co quefois point d & qui qui ne l corps , membr

e, parce e: Vous , la race a nation afin que de celuy admiras n'étiez intenant ui autreericorde, tenu miles temrez, les iers nez ts parce facrez à te, & les s se sont r la foy que saint Corinthe e sainte est uni à n Chef,

té, d'où

es dans le

Prophe-

quand il

membres.

N

dit: O qu'il est bon, & qu'il est doux « que les freres vivent ensemble dans « l'union. Cette union est semblable à « cette huile de parsum répandue sur la « téte d'Aaron qui décendit sur tous les « poils de sa barbe, & qui découla sur le « bord de son vétement : elle est sembla- « ble à la rosée d'Hermon qui tombe sur « la montagne de Sion : car c'est là que « le Seigneur répand ses benedictions & « la vie qui ne sinira jamais. «

Enfin l'Eglise est sainte, parce que tout ce qui est dans l'Eglise, tout ce qui s'y fair, & tout ce qui s'y enseigne est saint, ses loix sont saintes, ses Sacremens sont faints, son sacrifice est saint, ses ministres sont saints, tout son corps e faint, l'Esprit qui l'anime & qui la gouverne est saint : car ce que le Fils de Dieu dit à l'Eglise même, sera toûjours veritable : vous étes toute belle, ô ma « Cane. bien-aimée, & l'on ne peut remarquer «4.7. en vous aucune tache. Que si ses mem- « bres commertent des pechez & quelquefois de grands crimes, cela n'est point de l'Eglise, qui défend ces excés & qui les punit; mais de son ennemi qui ne la pouvant corrompre dans son corps, tâche de la souiller dans ses

1

Outre la sainteré le symbole de Nicée y remarque encore d'autres proprietez quand il dit, & qu'il confesse qu'elle est Une, Catholique & Apostolique.

La seconde proprieté de l'Église est donc qu'elle est Une, c'est à dire que hors d'elle il n'y a point d'autre Eglise dans laquelle on puisse être sauvé. En signe dequoy ceux qui étoient dans l'Arche furent sauvez du deluge, & ceux qui étoient dehors perirent tous. Et JESUS-CHRIST dit à son Eglise comme

cant. "Jesus-Christ dit à son Eglise comme « à son Epouse : vous étes unique, ma

" colombe, vous étes unique ma tres, " belle, & je n'en reconnois point d'autre

, que vous.

Ephel.

4.4.

Elle est encore Une, ou unique en elleméme, c'est à dire qu'elle est ennemie des schismes & des divisions. C'est pour

" conserver cette unité: Je vous conjure,

» mes freres, par le nom de Jesus-Christ

» nôtre Seigneur d'avoir tous un même

» langage, & de ne point souffrir parmi » vous de schismes ny de divisions, mais

" d'étre tous unis enfemble dans un même

" esprit & dans un même sentiment. Et écrivant à ceux d'Ephese, il dit quasi

" la meme chose: Travaillez avec soin à

» conserver l'unité d'un même esprit par

le lien détail d en elle dans l'I esprit, fomme qu'une qui est de tou tous, faint A ment e glise so Eglises deux sa espera

> La tr l'Egliss à dire v tout le ny de les hor dit fair les libr & les f

> foys,

les Ro C'est p été mis

avez ta

de Nicée roprietez qu'elle est que. Eglise est dire que ere Eglise auvé. En ent dans e,& ceux tous. Et e comme que, ma ma tres-

at d'autre

e en elle-

ennemie l'est poursideles à conjure, s-Christ un même rir parmi ons, mais un même entiment, dit quasi ec soin à sprit par

DU SYMBOLE. le lien de la paix. Et pour montrer en détail que l'Eglise est Une & indivisible en elle-meme, il continue disant, que « dans l'Eglise il n'y a qu'un corps, qu'un « esprit, qu'une esperance à laquelle nous « sommes tous appellez, qu'un Seigneur, " qu'une foy, qu'un baptéme, qu'un Dieu « qui est le Pere de tous, qui est au dessus « de tous, qui étend sa providence sur « tous, & qui reside en nous tous. Ce « saint Apôtre veut dire par ce raisonnement qu'il est aussi impossible que l'Eglise soit divisée & qu'il y ait plusieurs Eglises, qu'il est impossible qu'il y air deux saints Esprits, deux fins de nôtre esperance, deux Jesus-Christs, deux foys, deux baptemes & deux Dieux.

La troisième marque ou proprieté de l'Eglise est qu'elle est Catholique, c'est à dire universelle; car elle s'étend par tout le monde. Il n'y a point de peuple ny de nation qui n'y ait entrée, tous les hommes y sont reçus; Et, comme « Cos. 12 dit saint Paul, les Barbares & les Scites, « 11 les libres & les esclaves, les hommes & les femmes, les pauvres & les riches, les Rois & les Sujets y trouvent place. C'est pour quoy il est écrit: Vous avez « Apocété mis à mort, Seigneur, & vous nous « 5.9 avez rachetez pour Dieu au prix de vôtre «

» Sang en nous tirant de toutes les tri-» bus, de toutes les langues, de tous les » peuples, & de toutes les nations. David Pfal. 2. fait parler le Pere Eternel à son Fils » nôtre Seigneur, & luy fait dire : Deman-" dez-moy, & je vous donneray toutes » les nations pour vôtre heritage,& toute » l'étendue de la terre pour vôtre posses-" sion. Le même Prophete dit: Tous les " Rois de la terre l'adoreront, & toutes » les nations se feront honneur de le ser-» vir. Il y a dans l'Ecriture une infinité de semblables passages, mais je me contenteray de rapporter ce que dit nôtre Seigneur parlant de l'établissement de fon Eglise & de la reprobation des Juis: Matth.» Je vous dis que plusieurs viendront d'O-" rient & d'Occident, & auront place » avec Abraham, Isaac & Jacob dans le » Roiaume de Dieu; & les enfans du » Roiaume, qui sont les Juifs, seront jettez » dans les tenebres exterieures. Et afin Marc. que cette Prophetie fut accomplie il en 16. 15. commit l'execution à ses Disciples, di-& 20. » sant : Allez par tout le monde, & pré-» chez l'Evangile à toutes les creatures: » celuy qui croira & qui sera baptisé, sera » sauvé, & celuy qui ne croira pas, sera » condamné. Et eux étant partis, préchetent par tout, le Seigneur cooperant

avec les n

les n LE felle, mond tes d qu'el temp julqu que la cienn ture a carna doctr tenoi en J fait le tifiez divin par a entre cni e venir qui e de gr & no bles ulage

Meffi

nous

s les vri-

e tous les

s. David

fon Fils

: Demany toutes

e,& toute

re posses-

Tous les

& toutes

de le ser-

e infinité

me con-

dit nôtre ement de

des Juifs:

ront d'O-

ont place

b dans le

nfans du

ont jettez

. Et afin plie il en

iples, di-

e, & pré-

reatures:

ctisé, sera

pas, fera

, préche-

ooperant

avec eux & confirmant leur parole par les miracles qui l'accompagnoient.

L'Eglise n'est pas seulement universelle, parce qu'elle s'étend par tout le monde, & qu'elle comprend toutes sortes de personnes; mais encore parce qu'elle contient l'espace de tous les temps & qu'elle doit durer depuis Adam jusques à la fin des siecles. Car encore que les Patriarches & les Saints de l'ancienne Loy, & même de la Loy de nature aient devancé le mystere de l'Incarnation du Verbe, c'est neanmoins la doctrine des Saints Peres qu'ils appartenoient à l'Eglise, parce qu'ils croioient en Jesus-Christ, & qu'ils n'ont fait les bonnes œuvres qui les ont santifiez & sauvez que par la grace de ce divin Sauveur qui leur a été donnée par anticipation. La difference qu'il y a entre leur foy & la nôtre, est qu'ils ont cru en Jesus-Christ qui devoit venir, & nous croions en Jesus-Christ qui est venu. Nôtre foy neanmoins a de grands avantages par dessus la leur, & nous ferons beaucoup plus coupables qu'eux, si nous n'en faifons un bonusage; car outre la connoissance du Messie qui est commune à eux & à nous, nous avons sa doctrine, ses exemples,

ses miracles & ses Sacremens qu'ils

n'avoient pas.

La quatriéme proprietéde l'Eglise est qu'elle est Apostolique. Premierement parce qu'elle est fondée sur les Apôtres qui en ont été les pierres fondamentales immediatement posées sur Jesus. CHRIST qui est la premiere pierre & le roc inébranlable. Voici comme parle Ephef. » saint Paul : vous n'étes plus des étran-

» gers hors de leurs païs, mais vous étes » citoiens de la même Cité que les Saints

» & domessiques de la maison de Dieu » édifiez sur le fondement des Apôtres &

» des Prophetes, dont Jesus-Christ

» est la principale pierre.

2. L'Eglise est Apostolique, parce qu'elle tient la doctrine que les Apôtres luy ont enseignée, & que ses opinions ne sont point nouvelles comme celles des heretiques, mais qu'elles sont aussi anciennes que l'Eglise même qui les a conservées de pere en fils jusques à nous.

Enfin l'Eglise est Apostolique, parce que le saint Esprit a été premierement donné aux Apôtres, & par eux à toute l'Eglise dans saquelle il est toûjours demeuré depuis pour la gouverner d'une maniere invisible.

L'on propri içavoii qu'elle mine d prescri tant qu Esprit o conseill Saint P glise es fausseté ment vo maison vivant, rité.

ble Egli tholique comme rencont maine, est la ve cette Eg falut.

Voila

s qu'ils

Apôtres
amentaJesus.
pierre &
me parle
s étran
ous étes
es Saints
de Dieu
pôtres &

Apôtres
ppinions
ne celles
ont auffi
jui les a
fques à

CHRIST

erement à toute ours deer d'une DU SYMBOLE.

L'on pourroit ajoûter à ces quatre proprietez de l'Eglise une cinquieme, sçavoir qu'elle est infaillible, c'est à dire qu'elle ne peut errer quand elle determine des matieres de la foy, & qu'elle prescrit des regles de bien vivre: Dautant qu'elle est gouvernée par le saint Esprit qui ne peut inspirer l'erreur, ny conseiller la corruption des mœurs. Saint Paul nous apprend combien l'Eglise est éloignée de l'erreur & de la fausseté, quand il dit : Apprenez com- «1.Tim. ment vous vous devez conduire dans la «3.15. maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu « vivant, la colomne & la base de la ve- « rité.

Voila donc les marques d'une veritable Eglise, qu'elle soit Une, Sainte, Catholique, Apostolique, & infaillible: & comme ces marques ou proprietez se rencontrent seulement dans l'Eglise Romaine, il s'ensuit que cette Eglise seule est la veritable Eglise, & que hors de cette Eglise il ne faut point esperer de salut.

熟点

1

INSTRUCTION XIX.

Continuation du même Article,

Sur ces dernieres paroles,

La Communion des Saints.

Es paroles ne font pas un article separé dans le Symbole, mais elles doivent être jointes aux precedentes, dont elles sont comme l'explication: & c'est autant que si nous disions: Je croy la sainte Eglise Catholique qui est la Communion des Saints.

La Communion.

Le mot de Communion signifie une societé, communication & participation que plusieurs personnes ont à une même chose.

Or cette societé & participation se trouve dans l'Eglise entre les Fideles. C'étoit la fin des predications des Apôtres, & particulierement de saint Jean 1.Joan... qui dit: Nous vous préchons ce que nous avons veu, & ce que nous avons

» entendu afin que vous soiez admis avec » nous dans une même societé, & que

» nôtre societé soit avec le Pere & avec

fon Fil confirm dans la ces à D de fa lu trer dan des Sai

Il en mille le dans un le Pere, dans l'E CHRIST commu

Les la premier quels consideres avec les Sacreme comme Seigneur Et le matiens de entre eu tenir à

eussent :

N

XIX.

Article.

oles.

un article le, mais preceden. l'explicas disions: olique qui

gnifie une participaont à une

cipation se es Fideles. s des Apôfaint Jean ns ce que ious avons admis avec té, & que ere & avec DU SYMBOLE.

143

fon Fils Jesus-Christ. Saint Paul "Coloff, confirme cette verité disant: Perseverez « dans la douceur avecjoie, rendant gra- « ces à Dieu le Pere qui en nous éclairant « de sa lumiere, nous a rendus dignes d'en- « rrer dans la participation de la portion « des Saints.

Il en est de l'Eglise comme d'une famille bien reglée : car tout ainsi que dans une famille tout est commun entre le Pere,la Mere & les enfans ; de même dans l'Eglise qui est la famille de Jesus-CHRIST tous les biens spirituels sont

communs entre les Fideles.

Les biens qui sont communs sont premierement les Sacremens par lesquels comme par autant de liens les Fideles sont unis à leur Chef, qui est JESUS-CHRIST, & ils sont unis les uns avec les autres comme des membres avec leurs membres. Tous reçoivent les mêmes Sacremens, & par ces Sacremens ils entrent dans l'union : car comme dit saint Paul : il n'y a qu'un a Ephes. Seigneur, qu'une foy, qu'un bapteme. « 4 5. Et le même Apôtre reprend les Chrétiens de Corinthe qui étoient divisez entre eux,& qui se glorifioient d'appar. « 1.Cor. tenir à divers ministres, comme s'ils « 1. 12. eussent reçu d'eux des baptémes diffe- «

» rens: Chacun de vous, dit-il, prend parti, » en difant; moy, je suis à Paul, & moy » je suis à Apollon, & moy je suis à Ce-

" phas, & moy je suis à Jesus-Christ.

» Jesus-Christ est-il divisé? Est-ce » Paul qui a été crucifié pour vous? ou

» bien avez-vous été baptisez au nom

" de Paul?

Mais le lien d'union le plus sublime & le plus étroit est l'Eucharistie par la quelle tous ceux qui s'en approchent, s'unissent en Jesus-Christ. C'est pour quoy ce tres-saint Sacrement se fait dans le pain qui est fait de plusieurs grains de bled, & dans le vin qui est composé de plusieurs grains de raisin, pour nous apprendre que ceux qui mangent ce pain celeste, & qui boivent ce vin sacré ne sont plus qu'un corps en Jesus-Christ. Et c'est pour cela que la participation de cette sainte Eucharistie est plus particulierement appellée Communion.

Secondement les biens qui sont communs dans l'Eglise, sont les vertus, les bonnes œuvres, les merites des Fideles, en sorte que quand quelqu'un fait une bonne action le merite en devient com-

Phil. mun à tous les autres, ainsi que té-, moigne le Prophete: Je suis participant

Seigneur,

Seign gnen mens des in tous

Ç comp dont tous; luy-n autre langu chent vaille des ir partie les ric pauvi à l'act partic tifs. les fid bres d font tres, p

& leu
Ma
Comi
les bi
enfor

rend parti, ul, & moy fuis à Ce-S-CHRIST. sé ? Est-ce vous ? ou z au nom

us sublime stie par laprochent, 1ST. C'est crement se le plusieurs vin qui est de raisin, ceux qui jui boivent in corps en pour cela fainte Euement ap-

font comvertus, les les Fideles, un fait une vient comnsi que téparticipant Seigneur, DU SYMBOLE.

Seigneur, de tous ceux qui vous crai- ... gnent & qui gardent vos commande « mens. C'est à dire, je suis participant la des merites & des biens spirituels de me tous ceux qui vous craignent.

Ce mystere se peut expliquer par la comparaison des membres du corps dont les operations sont communes à: tous; & ce que l'un ne peut faire par luy-même il est censé le faire par un autre: l'œil parle par la langue, & la langue voit par l'œil; les mains marchent par les pieds, & les pieds travaillent par les mains; il en est de méme des membres de l'Eglise : les pauvres participent aux aumônes des riches, & les riches participent à la patience des pauvres; les contemplatifs participent à l'action des Apôtres, & les Apôtres participent aux prieres des contemplatifs. C'est pourquoy saint Paul dit que Rom. 124 les fideles ne sont pas seulement mem: bres du corps qui est l'Eglise; mais qu'ils sont encore membres les uns des autres, pour montrer leur mutuelle union & leur dependance.

Mais il faut remarquer que cette Communion n'est pas seulement pour les biens, mais encore pour les maux ensorte que quand quel qu'un est affligé

146 EXPLICATION & dans la necessité, les autres doivent prendre part à son affliction & à sa misere, & ensuite le consoler & le soulager; tout ainsi que dans le corps humain quand un membre est blessé tous les autres le servent & le soulagent.

En troisième lieu les graces que l'on appelle gratuites comme sont la science, la prophetie, le don des langues, la grace des miracles, & les autres de cette nature que Dieu donne par sa pure liberalité, sont encore communes, parce qu'elles sont données en faveur du corps, & non en particulier pour ceux à qui elles sont données; d'où vient que Dieules met quelquefois dans les pecheurs, comme saint Jean remarque Joan. II. qu'il sit prophetiser le miserable Caiphe

42.

parce qu'il étoir grand Prêtre, En un mot tous le biens spirituels sont communs à tous : Nous avons tous le même Dieu, le même Seigneur, le même Pere qui est au Ciel, le même Sauveur, la même foy, les mêmes Sacremens, le même sacrifice, la même loy, les mémes écritures : & tout cela nous est tellement commun qu'il est tout à tous, & tout à chacun en particulier; car Dieu est tout à moy & tout aux autres: Jesus-Christ est tour à moy

& tout ment e il en el

· L'ar

plemen munior nous ap pluspar parlé il la grace dans le ne peuv la grace humain recevoir muniqu

point au & aux r pas d'av nion des ils ne la d'étre u fition al l'esprit d beaucou pour se

Ceux

mortel

DU SYMBOLE.

doivent

à sa mi-

e soula-

rps husé tous

que l'on

a scien-

angues,

utres de

par sa

nmunes.

aveur du

our ceux

où vient

dans les

emarque

e Caiphe

spirituels !

is avons

Seigneur,

le méme

es Sacre-

éme loy,

cela nous

It tout à

rticulier;

it aux au-

ur à moy

gent.

& tout aux autres: le tres-saint Sicrement est tout à moy & tout aux autres: il en est de même du reste.

Des Saints.

L'article de nôtre foy ne dit pas simplement qu'il y a dans l'Eglise une communion, mais il ajoûte, des Saints; pour nous apprendre que pour participer à la pluspart des biens dont nous avons parlé il faut être Saint, c'est à dire dans la grace de Dieu. Car ceux qui sont dans le peché, étant des membres morts, ne peuvent recevoir les influences de la grace; tout ainsi que dans le corps humain un membre sec & aride ne peut recevoir les esprits de vie qui se communiquent aux membres vivans.

Ceux neanmoins qui sont en peché mortel, encore qu'ils ne participent point aux graces, aux bonnes œuvres, & aux merites de l'Eglise, ne laissent pas d'avoir quelque part à la communion des fideles. 1. Parce qu'aiant la foy ils ne laissent pas, quoy que morts, d'être unis au corps, qui est une disposition assez prochaine pour recevoir l'esprit de vie. 2. Ils peuvent recevoir beaucoup de secours de la part des justes pour se remettre dans la bonne voie.

G ij

3. Il y a quelques fruits de la Commilnion des Saints où ils peuvent avoir part, comme font les exhortations, les bons exemples, les corrections, les lectures saintes, la conversation des per-

sonnes devotes.

Les points de cet article que nous sommes obligez de croire sont, 1. Qu'il y a une Eglise dans laquelle plusieurs personnes sont assemblées pour servir le vray Dieu, & en le servant meriter la vie eternelle. 2. Que cette Eglise à deux Chefs, l'un invisible qui est Jesus-CHRIST, l'autre visible qui est le Pontife Romain successeur legitime de saint Pierre. 3. Qu'elle est composée de deux parties principales, qui sont l'Eglise triomphante, qui jouit de Dieu dans le Ciel; & l'Eglise militante, qui combat sur la terre pour meriter cette jouissance. 4. Que cette même Eglise est unique, Sainte, Catholique, Apostolique, infaillible. 5. Qu'il y a dans cette Eglise une communication de merites, & de biens spirituels que l'on appelle Communion des Saints.

INS

"Su

/con folans po dans la r apprenn vent étre ré, qu' croire. les en de moins af faut app l'Ecriture de nôtre Luc fuffin ses Disci qu'ils en leur dit : que le C citât d'en & qu'on tence & toutes les Terufalem dit que I mmil

avoir ns, les

les lees per-

nous

. Qu'il

usieurs

fervir

neriter

glise à

JESUS-

e Pon-

le faint

le deux

l'Eglise

u dans

ii com-

r cette

Eglise

Aposto-

ns cette

nerites,

appelle

INSTRUCTION XX

Sur le dixième Article.

La remission des pechez.

Et article outre les mysteres qu'il contient est un point des plus consolans pour les pecheurs que nous aions dans la religion Chrétienne, puis qu'ils apprennent que seurs pechez leur peuvent être remis, & que cela est siassuré, qu'ils sont même obligez de le croire. Les seules paroles de l'article « les en doivent rendre certains: Neanmoins afin de fortifier leur creance, il " faut apporter quelque témoignage de l'Ecriture pour les prouver. L'autorité de nôtre Seigneur rapportée par saint Luc suffira: Etant sur le point de quitter « Luc. ses Disciples, il leur ouvrit l'esprit afin " qu'ils entendissent les écritures, & il « leur dit : Il falloit, selon qu'il est écrit, " que le Christ souffrit & qu'il resus-" citat d'entre les morts le troisième jour, " & qu'on préchât en son nom la peni-« tence & la remission des pechez dans « toutes les nations, en commençant par « Jerusalem. Le Prophete Isaie avoit pre- Isai ;8. dit que Dieu donneroit cette grace à 24.

G iij

» los Eglise disant : Le peuple qui y ha-» bijera, aura grace, & ses pechez luy se-» roat ôtez.

Si les pechez des Fideles leur peuvent etre remis, cela suppose qu'il y a dans l'Eglise une veritable puissance pour les remettre. Saint Jean nous l'apprend dans son Evangile en rapportant ansiles paroles de nôtre Seigneur: " Conme mon Pere m'a envoié, je vous

Joan.

20. 23.

" envoie: Aiant dit ces paroles, il souffla

" sur eux, & leur dit : Recevez le saint " Esprit; les pechez seront remis à ceux

, à qui vous les remettrez, & ils seront » retenus à ceux à qui vous les retien-

" drez. Ces paroles nous apprennent qu'il y a dant l'Eglise des ministres à qui nôtre Seigneur a donné la puissance de remettre les pechez, & qui les remettent en esset quand ils usent de leur pouvoir selon les regles qu'il a établies.

Les pechez sont remis en deux manieres. Premierement par le baptéme dans lequel d'enfant d'Adam nous devenons enfans de l'Eglise, & faisons profession de croire tout ce qu'elle enseigne. Le Prince des Apôtres nous

Ad.2. » apprend cette verité, quand il dit: Faites 38. » penitence, & que chacun de vous se

» fasse baptiser au nom de Jesus-Christ

pour of chez.

Or pa pechez . originel nôtre na & les ac par nôti malice. rement i ment qu quant à rend des quant à

Il ne fa le peché eaux du ment affi miseres o les laisse combat & bien com ment cou Ces infir les enfan qu'ils soie

aient sur e ve-t'il qui

nous déc

fommes

y hauy se-

r peui'il y a islance nous apporgneur: e vous **fouffla** e faint à ceux feront retienat qu'il à qui nce de remetle leur ablies. x maptéme ous defaisons elle ens nous : Faites ous se

CHRIST

DU SYMBOLE. 152 pour obtenir la remission de ses re- chez.

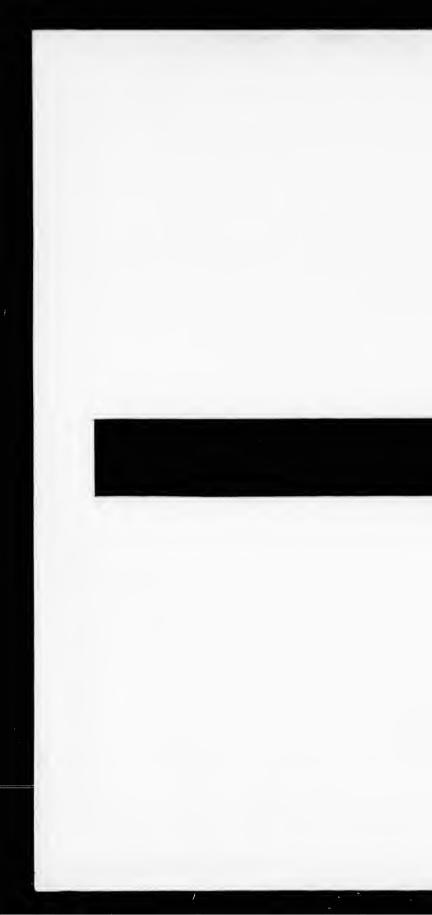
Or par le baptéme toutes sortes de pechez sont remis; scavoir le peché originel que nous avons contracté par nôtre naissance commeenfans d'Adam; & les actuels que nous avons commis par nôtre volonté & par nôtre propre malice. Et tous ces pechez sont entierement remis & pardonnez, non seulement quant à la coulpe, c'est à dire quant à cette tache & laideur qui nous rend desagreables à Dieu: mais encore quant à la peine, c'est à dire qu'elle nous décharge de l'obligation où nous sommes d'étre punis comme coupables.

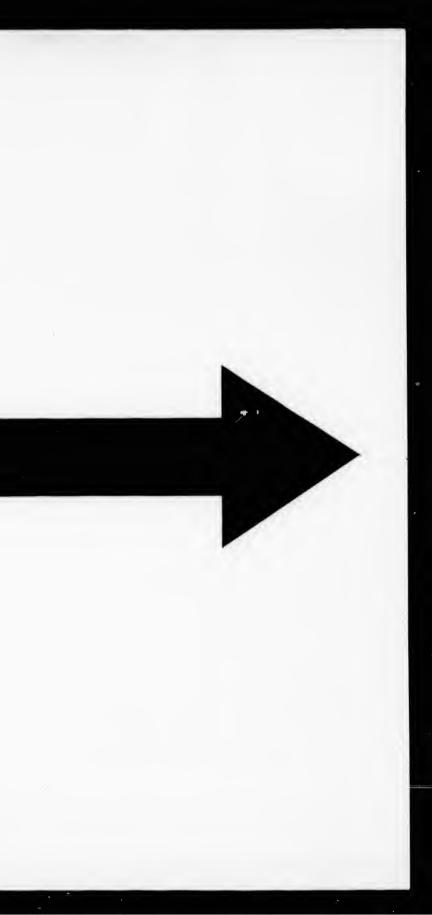
Il ne faut pas croire neanmoins que le peché originel étant effacé par les eaux du baptème nous soions entierement affranchis des infirmitez & des miseres qui l'accompagnent. Dieu nous les laisse pour nous donner matiere de combat & de victoire, & afin qu'aiant bien combattu nous soions glorieuse-

ment couronnez.

Ces infirmitez sont si universelles dans les enfans d'Adam, que pour sideles qu'ils soient & quelque attention qu'ils aient sur eux-mêmes, à peine s'en trouve-t'il qui n'en ressent les attaques.

G. iiij





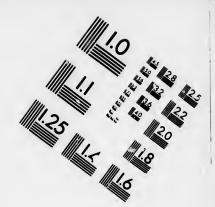
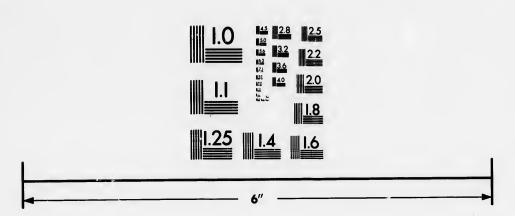


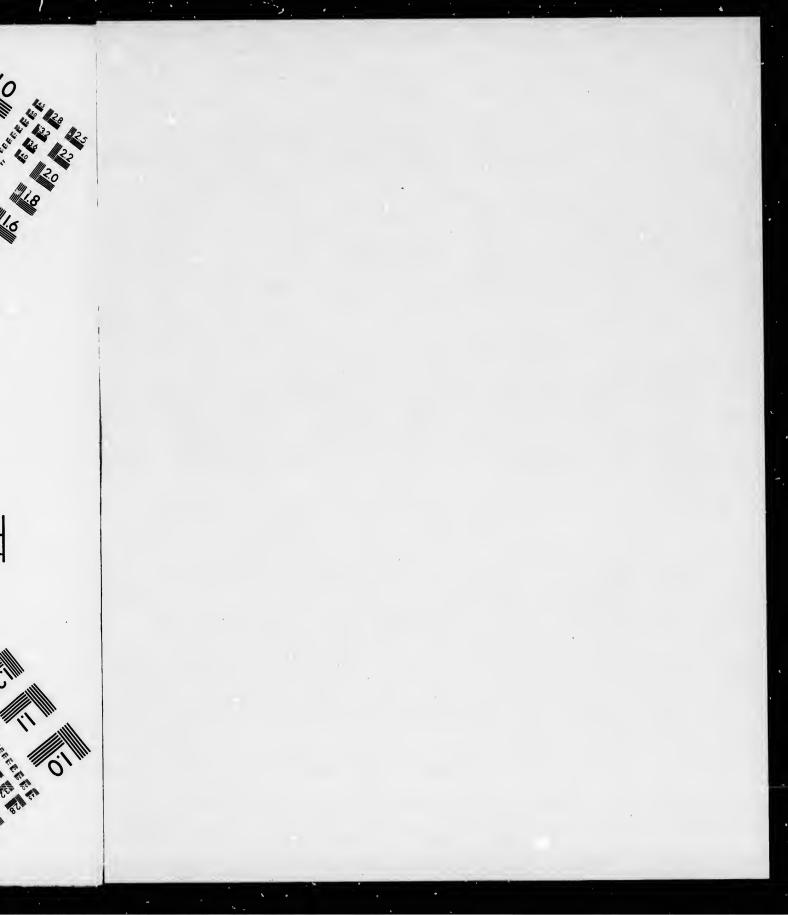
IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE



Rom. » Stint Paul s'en plaignoit avec gemis 7.18. » semens, lors qu'il disoit : Je sçay qu'il " ny a rien de bon en moy, c'est à dire » dans ma chair : parce qu'encore que je » remarque en moy la volonté de faire » le bien, je ne trouve pas neanmoins le » moier de l'accomplir : car je ne fais pas " le bien que je veux, mais je fais le mal » que e ne veux pas. Que si je fais ce que » je ne veux pas, ce n'est pas moy qui le " fais, c'est le peché qui est en moy. Ainsi » quand je veux faire le bien, je trouve " en moy une loy qui s'y oppose, sçavoir » le mal (de la concupifcence) qui reside o en moy : car j'aime la loy de Dieu " selon l'homme interieur; mais je sens » dans mes membres une autre loy qui " combat contre la loy de mon esprit, & " qui me rend captif sous cette loy de » peché qui est dans les membres de mon " corps. Mal-heureux que je suis squi me » delivrera de ce corps de mort ? Ce sera " la grace de Dieu par Jesus-Christ " nôtre Seigneur. Ainsi je suis moy-méme » soumis tout ensemble à la loy de Dieu " selon l'esprit, & à la loy du peché selon » la chair.

Ces paroles qui nous servent tout ensemble d'exemple & d'autorité, nous apprennent qu'encore que la coulpe du be nous qu'el exerce merit

mani voir luy a fance ner a nom quan mand politi nous: laissé rapor Saint I du Ro vous] Ciel; la teri même terme méme rité co

> temen S. Jean

DU SYMBOLE.

Triginelle nous soit remise par la vetu du bapteme; la cupidité neanmoins ne nous est pas ôtée, Dieu permettant qu'elle nous demeure en cette vie pour exercer nôtre vertu & accroître nôtre merite.

Il y a encore dans l'Eglise une autre maniere de remettre les pechez, sçavoir l'autorité que Jesus-Christ luy a donnée & que l'on appelle la puis fance des clefs, qui consiste à pardonner aux pecheurs tous leurs pechez au nom & de la part de Jesus-Christ, quand ils font penitence & qu'ils demandent pardon à Dieu avec des difpositions convenables. Saint Matthieu nous apprend que ce divin Sauveur a laissé cette puissance à ses Ministres raportant ces paroles qu'il adressa à saint Pierre: Je vous donneray les Clefs du Roiaume des Cieux, & tout ce que " vous lierez sur la terre sera lié dans le « Ciel; & tout ce que vous delierez sur « la terre sera delié dans le Ciel. Cette « même promesse est repetée en même Matth. termes au dix-huitième Chapitre du meme saint Matthieu asin que cette verité consolante nous demeure plus fortement imprimée dans l'esprit. Et dans S. Jean nous lisons que nôrre Seigneur

16.19.

Joans. 21. 253

G V

it 'tout é, nous coulpé

gemi []

qu'ik

à dire

que je

e faire

oins le

ais pas

le mal

ce que qui le

. Ainsi

trouve

çavoir

i reside

Dieu

je fens

oy qui

orit, &

loy de

le mon

qui me

Ce fera

HRIST

-méme

e Dien

é selon

dennant son saint Esprit à ses Apôtres

» leir dit : Recevez le saint Esprit : les

» pechez seront remis à ceux à qui vous

» les remettrez, & ils seront retenus à

» ceux à qui vous les retiendrez.

Il ne faut pas penser que cette puissance soit limitée à quelque nombre ou à que que espece de pechez. Il n'y en a point pour nombreux & detestables qu'ils soient, que l'Eglise n'ait la puissance de les remettre. Il n'y a point de personnes privilegiées à qui cette grace soit reservée: il suffit d'être homme & pecheur penitent pour y avoir part. Il n'y a point de lieu ny de temps auquel la grace de la remission soit attachée, l'Eglise est toûjours dans le pouvoir de la faire, & elle la fait en effet en tout temps & en tout lieu quand il est necessaire, & que le pecheur est disposé à la recevoir.

J'ay dit que la grace de la misericorde n'est point bornée à un certain nombre de pechez; car quand un homme auroit commis tous les crimes qui ont été faits dépuis le commencement du monde, & qui se feront jusques à la consommation des siecles, ils luy seront tous pardonnez, s'il fait une veritable penitence. Dieu n'eme nous en a asseuré

par la cheur peche la vo garde vivra en or pourq à nôt de pec corde. fois. **fuffiso** mais feptar pardo

Il en peche n'est sa glise: apprei chez so dront font ront beffet plus e crucific

moins

ction.

ootres t: les vous nus à

puifpre ou
y en
restaait la
point
cette
homavoir
emps
attapou-

effet

and il

st dis-

corde mbre e aui ont nt du à la eront table

DU SYMBOLE. par la bouche d'un Prophete: Si le pe- «Ezech. cheur, dit-il, fait penitence de tous les « pechez qu'il a commis, s'il rentre dans « la voie de mes commandemens, s'il « garde mes volontez & mes justices, il « vivra & ne mourra pas, & je mettray " en oubli toutes ses iniquitez. C'est « pourquoy saint Pierre, aiant demandé à nôtre Seigneur jusqu'à quel nombre de pechez il falloit étendre la misericorde, & s'il suffisoit de pardonner sept «Matth. fois. Ce divin Maître luy dit qu'il ne » suffisoit pas de pardonner sept fois, « mais qu'il falloit pardonner sept fois « septante sois. C'est à dire qu'il faut . pardonner sans limites & sans restriction.

Il en est de même de l'énormité des pechez: aucun pour grand qu'il soit n'est sans esperance de pardon dans l'Eglise: car comme nôtre Seigneur nous apprend par un Prophete, Si vos pe- "Jerema chez sont comme l'écarlate, ils devien- "L' 18. d'ont blanc comme la neige; & s'ils "sont rouges comme le vermillon, ils se- "cront blanchis comme la laine. Et en "effet peut-on commettre des crimes plus énormes que celuy des Juiss qui crucisierent nôtre Seigneur? Et nean-moins l'Evangile nous apprend qu'après

G vj

EXPLICATION SPE

avoir fait cette execrable execution ? plusieurs s'en retournerent du Calvaire en leurs maisons en frappant leur poitrine & confessant leur peché; Et l'on dit même que le Centenier qui ouvrit le côté de nôtre Seigneur est devenu avec le temps un grand Saint dans l'Eglise.

Rom. 10.11.

\$ 5.

Quant aux personnes il n'y a point d'acception auprés de Dieu, car il " est le Dieu de tous, riche en misericor-" de envers tous, & quiconque invoque-" ra le nom du Seigneur sera sauvé, Et " ailleurs: Vous nous avez rachetez, Sei-Apoc. " gneur au prix de vôtre Sang en nous

" prenant de toutes les tributs, de toutes " les langues, de tous les peuples, & de " toutes les nations du monde, & vous " nous avez donnez à Dieu pour être son

Roiaume.

Mais ce qui est à remarquer est, qu'encore que cette puissance de remettre les pechez soit dans l'Eglise, il n'y a neanmoins que les Prétres qui aient le pouvoir & l'autorité d'en faire l'application en prononçant les paroles convenables, sans lesquelles les pechez ne seroient pas remis. D'ou il s'ensuit que tant les Prétres que les sacremens ne sont que comme des instrumens dont Jesus-Christ se sert comme veri-

tabl parc N

gran Egli en le que te-pi les S c'est conv

rendi

Ciel

111 mett rité, Lauto piqué qui re dans remet Lequi chez. tez ve vous ! la pui peche comm lict, a

Eufin,

DUSYMBOLE.

pardonner les pechez.

Nous apprenons de là combien est grande la grace que Dieu a faite à son Eglise de pouvoir guerir les pecheurs en leur pardonnant leurs pechez, puisque cela ne se peut faire que par la toute-puissance de Dieu. D'où vient que les Saints Peres nous enseignent que in Joan c'est un plus grand ouvrage à Dieu de convertir un pecheur, & d'impie de le rendre juste, que d'avoir créé de rien le Ciel & la terre.

Il n'y a donc que Dieu qui puisse remettre les pechez par sa propre autorité, & si l'Eglise les remet c'est-par l'autorité de Dieu qui luy est communiquée. C'est moy, dit le Seigneur, a ssai 4 qui remers les iniquitez. Et nous lisons (22) dans saint Marc: Qui est-ce qui peut : Marce remettre les pechez sinon Dieu seul Em 2.74 Lequel est le plus facile de dire vos pe- « chez vous sont remis, ou de dire, portez vôtre lict & marchez. Or afin que co vous sçachiez que le Fils de l'homme a la puissance en terre de pardonner les & pechez (il dit au Paralytique) je vous commande de vous lever : portez vôtre « lict, & vous en allez à vôtre maison. Eufin c'est à Dieu que nôtre Seigneur

lvaire ir poiondir vrit le

vrit le u avec lise.

car il ricoroquevé, Et

z, Sei inous toutes & de

re fon

qu'entre les neane pouplicaconveez ne

ns ne dont

nous renvoie pour luy demander le pardon de nos pechez par ces paroles qu'il nous met dans la bouche: Par,, donnez nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offense le cela est fort raisonnable, car il n'y a proprement que celuy qui est offense ou celuy à qui il en donne le pouvoir qui puisse pardonner l'offense qui luy est faite; comme il n'y a que

le creancier, ou celuy à qui il en donne

la commission qui puisse remettre la debte qui luy appartient.

Il faut inferer de tout ce que nous avons dit que Dieu ne pouvoir rien faire dans l'Eglise de plus salutaire pour les pecheurs que de luy donner le pouvoir de les absoudre. Par le peché les hommes perdent la grace de Dieu, & la part qu'ils avoient aux merites de la Passion de Jesus-Christ, & sans cet ineffable bien fait ils seroient perdus pour jamais: Mais par la remission des pechez que l'Eglise leur accorde de la part de Dieu, ils rentrent dans leurs droits & dans leur premier état, dans lequel s'ils perseverent jusques à la mort, ils seront eternellement bienheureux.

La Foy nous oblige de croire en cet

artic puilla mett en de par la peché foien la cou piscer exerce fance nitenc tres. 5 puisse & que comm

IN

Dieu o

IL s'e qui de tres que de nom nous fo

DU SYMBOLE. article. 1. Qu'il y a dans l'Eglise une puissance veritable & legitime de remettre les pechez. 2. Qu'elle les remet en deux manieres, par le baptéme & par la Penitence. 3. Qu'encore que le peché originel & les autres actuels soient pardonnez au baptéme quant à la coulpe & quant à la peine, la concupiscence ne laisse pas de demeurer pour exercer la vertu des justes. 4. Que la puissance de remettre les pechez par la penitence est seulement donnée aux Prêtres. 5. Qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse pardonner les pechez d'autorité; & que les Prétres ne les remettent que comme Ministres & par l'autorité de Dieu qui leur est communiquée.

INSTRUCTION XXI. Sur l'onziéme Article.

La resurrection de la chair.

Il s'est trouvé des esprits temeraires qui ont douté de cet article, & d'autres qui l'ont nié tout à fait. C'étoit détruire le fondement de nôtre esperance & nous priver de la consolation que nous avons dans les peines que nous souffrons en nôtre corps: Car

er le aroles
Parnous
offen-

car il ui est ne le fense que

onne

nous rien taire ner le

peché Dieu, erites T, & Dient emil-

emilccordans état, nes à bien-

n cet

No EXPLICATION

LCor. » comme dit saint Paul, si les morts no » doivent point resusciter, il faut dire » que Jesus-Christ n'est pas resusci-» té, & par consequent que nôtre predi-» cation est vaine & que vôtre foy sera » sans recompense. Mais il n'en est pas » ainsi , Jesus-Christ est resuscité » d'entre les morts, comme les premices: » de ceux qui dorment en nôtre Seigneur: » car comme la mort est entrée dans le » monde par un homme, de même la re-» surrection des morts se fera par un au-» tre homme: & comme tous les hom-» mes sont morts dans Adam, de meme-» ils seront tous vivisiez en Jesus-Christ.

La resurrection.

Outre le passage de saint Paul que je

viens de rapporter il y en a un grand nombre d'autres dans l'Ecriture qui prouvent la verité de cet article. Le saint homme Job pour se consoler dans ses extremes douleurs disoit : Je croy-Job. 19. " que mon Redempteur vivra, c'est à dire " resuscitera, & que je verray mon Dieu " dans ma chair : je le verray, dis-je, moy-" méme, & non un autre, & je le consi-, dereray de mes propres yeux. Ces paroles nous apprennent que non seulement nous resusciterons, mais que nous:

26.

refuse nous autre faut c

(Le té de de cer fiere d pour! fe vo font o Seigne Ceux de leu vie; fortire oùils · Qua plusieu fieurs,

dit sai tous le S'ils do tous p. même meure en JE l'Apôt ne sera

Sera ex

DU SYMBOLE. resusciterons avec la même chair que nous avons à present & non avec une autre : car c'est encore là un point qu'il faut croire en cet article.

ts ne dire

fusci-

redi-

lera

t pas afcité

mices

neur ns le

la re-

n au-

hom néme:

RIIT.

ue je

grand tup s

Le:

croy"

dire

Dieu

moyonfi-

s paeule-

nous:

Le Prophete Daniel a predit la verité de la resurrection : Plusieurs, dit-il, « de ceux qui se reposent dans la poussiere de la terre, se releveront, les uns " pour la vie eternelle, & les autres pour " fe voir à jamais dans l'opprobre. Ce " sont quasi les mêmes paroles de nôtre Seigneur rapportées par saint Jean: Joan.s. Ceux qui auront bien vécu fortiront " de leurs tombeaux pour resusciter à la " vie; & ceux qui auront mal vécu en « fortiront pour resusciter aux supplices " où ils seront condamnez.

Quand le Prophete Daniel dit que plusieurs resusciteront par ce mot, plusfieurs, il faut entendre tous : car comme dit saint Paul, c'est un arrest donné que " tous les hommes mourront une fois. « S'ils doivent tous mourir, ils doivent tous par consequent resusciter: Et le même le dit en termes clairs : Tous meurent dans Adam, & tous vivront at. Cort en Jesus-Christ. Par ces paroles "15.124 l'Apôtre nous apprend que comme nul ne sera exempt de la mort, nul aussi ne

sera exclus de la resurrection.

1. Ccr. 25.35.

Saint Paul prouve encore au même " lieu ce grand mystere disant: Quelqu'un " me demandera : En quelle maniere les " morts resusciteront-ils, & quel sera le " corps avec lequel ils resusciteront? ô " insensez que vous étes! ce que vous se-" mez en terre reprend-t'il la vie s'il ne " meurt auparavant? Et quand vous se-" mez, ce n'est pas le corps de la plante » que vous jettez en terre, mais seule-" ment la graine, comme du bled ou de , quelque autre chose. Mais Dieu luy " donne un corps tel qu'il luy plaît. Il en " sera de même dans la resurrection des " morts. Le corps comme une semence » est maintenant mis en terre pour étre » corrompu, & il resuscitera incorrupti-" ble: il est mis en terre tout defiguré, & " il resuscitera tout glorieux : il est mis » en terre privé de mouvement, & il re-" suscitera plein de force & de vigueur: » il est mis en terre comme le corps d'un » animal, & il resuscitera spirituel.

1. Teff. 33

" Le même Apôtre dit écrivant aux Thessaloniciens: Nous ne voulons pas, mes Freres, que vous ignoriez ce qui doit arriver à ceux qui meurent, afin que vous ne vous en attristiez point comme font tout ceux qui n'ont point d'esperance: Car si nous croions que

Vons davec J luy, c'e tôt que voix de trompe dra luy ront m fcitero

Par c nous ci me, n parce q parties àlamo telle. (doit au nous cr mais l'a peut mo ter, n corps q voir. A en plusi mortell une aut où nou



DU SYMBOLE. 163

Jesus est mort & resuscité: nous de- «
vons croire aussi que Dieu amenera «
avec Jesus ceux qui seront morts en «
luy, c'est à dire, dans sa grace. Car aussitôt que le signal aura été donné par la «
voix de l'Archange, & par le son de la «
trompette de Dieu, le Seigneur décen- «
dra luy-même du Ciel, & ceux qui se- «
ront morts en Jesus-Christresu- «
sciteront les premiers. «

De la chair.

Par cet article nous ne disons pas que nous croions la resurrection de l'hoinme, mais la resurrection de la chair: parce quel'homme est composé de deux parties sçavoir d'un corps qui est sujet à la mort ; & d'une ame qui est immortelle. Comme le corps doit mourir, il doit aussi resusciter; c'est pourquoy nous croions la refurrection de la chair: mais l'ame étant immortelle, elle ne peut mourir ny par consequent resusciter, mais seulement se rejoindre au corps quand il sera disposé à la recevoir. Au reste l'Ecriture nous apprend en plusieurs endroits que l'ame est immortelle, mais sur tout nous en avons une autorité bien claire dans la Sagesse « où nous lisons que Dieu a tellement «



mêm**c**

qu'un

ere les

sera le

nt?ô

ous se-

s'il ne

us se-

plante

seuleou de

eu luy

. Il en

on des

mence

r étre

rupti-

uré, &

st mis

il re-

queur:

s d'un

it aux

s pas,

ce qui

t, afin

point

point

is que

» fait l'homme qu'il ne peut perir ny être » exterminé.

> Encore que la resurrection des corps foit admirable, elle est neanmoins tresconforme à la raison. Parce que comme nous venons de dire, l'homme est composé de deux parties, sçavoir d'un corps' & d'une ame qui ont naturellement dir rapport l'un à l'autre. Dans ce rapport l'ame étant separée du corps a toûjours afion & une inclination naè reunir à luy. Si donc elle ne devoit jamais s'y reunir, elle seroit toûjours dans un état violent, & cette separation seroit si contraire à sa nature qu'en quelque état qu'elle fût, elle ne seroit jamais parfaitement heureuse. Il est donc convenable qu'elle soit un jour reunie au corps pour avoir son repos ; c'est ce qui se fera au jour de la refurrection.

En second lien, l'homme pour être parfait doit être composé de chair & d'esprit : il est donc necessaire que ces deux parties soient reunies un jour, car si l'ame subsistant toûjours, le corps demeuroit dans la poussiere, l'homme ne seroit homme qu'à demi, ou pour mieux dire il ne seroit plus un homme

veritable.

En aiant Phon la jus comp ment que l' **fuffisa** leur a injusti toient & s'il niere ne de l'ame, tous re en soi mal qu

> IN Cont

refusci les Ap ont ren tez por en eff.

N ny ét**ré**,

s corps
is trescomme
it comn corps
nent dir
apport
oujours
on naonc elle
e feroit
& cette

fa na-

fût,elle

neureu-

lle soit

oir fon

nr de la our étre hair & que ces our, car orps denomme ou pour nomme DU SYMBOLE.

En troisième lieu l'ame & le corps aiant concouru au bien & au mal que l'homme a fait durant sa vie, il est de la justice de Dieu de leur donner la recompense, ou de leur imposer le chatiment qui leur est convenable. Il est vray que l'on peut dire que les méchans sont suffisamment punis en leur corps par leur aneantissement; mais ce seroit une injustice au regard des bons, s'ils n'étoient recompensez dans leurs corps & s'ils étoient traitez de la même maniere que les méchans. C'est la doctrine de saint Paul qui sans parler de l'ame, nous apprend que nous devons « tous resusciter, afin que chacun reçoive « en son corps selon le bien, ou selon le « mal qu'il aura fait en cette vie.

2.Cor.

INSTRUCTION XXII.

Continuation du même article.

Les morts doivent donc resusciter un jour, non de la maniere que sont resuscitez ceux à qui Helie, Helisée, les Apôtres & Jesus-Christ même ont rendu la vie. Ceux-cy sont resuscitez pour mourir une seconde sois; & en effet ils sont morts: m is à la sin

EXPLICATION des siecles les morts resusciteront pour ne plus mourir, à l'exemple de nôtre Rom. » Seigneur, de qui il est écrit : Jesus-9.10. » CHRIST resuscitant d'entre les morts, » c'est pour ne plus mourir; & la mort » n'aura plus de pouvoir sur luy. Quand 1.Cor.15. saint Paul parle de la destruction que nôtre Seigneur doit faire de ses ennemis, il n'a pas oublié de parler de la mort; & il dit que quand toutes choses seront détruites à la fin des siecles la mort sera la derniere qui sera détruite. Apoc. " Saint Jean dit le même dans son Apo-» calyple: Il n'y aura, dit-il, plus de mort. » Et dans l'ancien testament le Prophete » Isaie a dit: Il precipitera la mort pour » toûjours. C'est encore dans ce senti-

"" nôtre Seigneur: O mort je seray ta "" mort. Tous ces témoignages nous apprennent qu'à la fin des siecles il n'y aura plus de mort, & que les morts resusciteront immortels.

Osée. " ment qu'Osée fait dire ces paroles à

Les corps étant ainsi resuscitez pour ne plus mourir, ils se trouveront dans l'integrité & dans la perfection convenable à la nature humaine. Ceux qui

nable à la nature humaine. Ceux qui auront eu quelque difformité ou quelque disgrace en cette vie seront sans

défaut, les boiteux seront redressez, les

mano les n aveug une i trop ou tro tion. fait to **e**reati le soie état b De là quelqu teront à qui les aut blis da conser de leu nellem precieu cheurs memb dans le menter autres. rence c

ront le

ces, &

t pour e nôtre ESUSmorts, a mort Quand on que enner de la choses cles la étruite. n Apoe mort. ophete rt pour e sentiiroles à eray ta

ex pour nt dans conveeux qui ou quelont fans essez, les

ous ap-

s il n'y

morts

DU SYMBOLE. manchots auront l'usage de leurs bras, les muets parleront lans peine, les aveugles verront clair: Ceux qui par une intemperie de nature auront été trop gresles ou trop gros, trop grands ou trop petits auront une juste proportion. La raison est que comme Dieu a fait toutes choses parfaites dans leur creation, il est bien convenable qu'elles le soient dans la resurrection, qui est un état bien plus parfait que le premier. De là vient encore que les Martyrs quelque mutilez qu'ils aient été, resusciteront avec tous seurs membres. Ceux à qui on aura coupé la tête, les bras & les autres parties du corps, seront rétablis dans une parfaite integrité: Ils conserveront seulement les cicatrices de leur martyre qui brilleront eternellement plus que l'or & les pierres precieuses. Il en sera de meme des pecheurs: ceux qui auront perdu leurs membres en cette vie, les retrouveront dans leur resurrection pour y étre tourmentez comme ils le seront en tous les autres. Il y aura pourtant cette difference que les parties du corps qui auront le plus servi au peché, ressentiront davantage les peines de leurs supplices, & elles auront des rourmens par-

ticuliers conformes aux crimes donts elles auront été les instrumens.

Les corps des Bien-heureux outres l'immortalité & l'integrité dont nous venons de parler, auront encore de certaines marques de gloire qui les rendront quasi semblables aux esprits. Les Saints Peres en ont principalement remarqué quatre, qui sont l'impassible lité, la clarté, la subtilité & l'agilité.

L'impassibilité est un don de grace qui sera qu'ils ne pourront jamais souffrir aucune peine ny douleur de quelque nature qu'elle soit. Il n'y aura plus

"Soleil ny les vens brûlans ne les in"commoderont plus. Dieuessuira toutes

1b. 21. " les larmes de leurs yeux, & il n'y aura

"plus de mort. Les pleurs, les cris, & les "travaux cesseront, parce que toutes ces

choses seront passées, & ne reviendront

" plus. Saint Paul dit le même quoy qu'en d'autres termes : Le corps, dit-il, est

" comme une semence; il est mis en terre " sujet à la corruption, & il en sortira in-

" corruptible. " months of the contraction of the c

La clarté est un don par lequel les corps glorieux brilleront comme le Soleil, ainsi que nôtre Seigneur l'a declaré

Matth. v en S. Matthieu par ces paroles: Les justes éclateront

éclate Roiau puissio ce de l'idée tion. dans la devin avoit en éto: visage à ce do celuy o Esus corps t le rene rieux. en terr tera av Cette certain l'ame g faire pa peut in

de l'am de sa lu corps s Tous

pas éga comme dont outre: nous: re de ui :les sprits. ement affibiité. Ji grace s foufquelra plus 1,& le les intoutes 'y aura s, & les ites ces endront y qu'en t-il, eft

quel les ne le Soa declaré Les justes clateront

en terre

rtira in-

DU SYMBOLE. éclateront comme le Soleil dans le « Roiaume de leur Pere. Et afin que nous « puissions mieux comprendre l'excellence de ce don divin, il nous en a donné l'idée dans l'exemple de sa transfiguradans la personne de Marse dans la personne de Marse de la personne de Marse de la personne de Marse de la personne de la perso dans la personne de Moïse, dont la tête devint si éclatante par l'entretien qu'il avoit eu avec Dieu, que les Israelites en étoient ébloüis & ne le pouvoient envisager. Saint Paul donne quelquefois à ce don le nom de clarté,& quelquefois celuy de gloire. Voici comme il parle: "Philip. Jesus-Christ transformera nôtre "3. 21. corps tout vil & abjet qu'il est, afin de " le rendre conforme à son corps glo- " rieux. Et ailleurs il dit: le corps est mis « 1.Cor. en terre avec deshonneur, & il resusci. «15.43. tera avec gloire.

Cette clarténe sera autre chose qu'une certaine splendeur qui s'écoulera de l'ame glorissée dans le corps pour le faire participer à sa gloire. D'où l'on peut inferer l'excellence de la felicité de l'ame, puis qu'un petit écoulement de sa lumière sera capable de rendre le

corps si lumineux.

Tous les corps neanmoins ne joiliront pas également du don de clarté, car comme témoigne saint Paul, la lumiere 1. Cor.

+

» du Soleil est differente de celle de la » Lune, celle de la Lune est differente de " celles des étoilles, & entre les étoilles, " l'une est plus éclatante que l'autre. Il » en sera de même dans la resurrection

» des corps.

Le troisième don des corps glorieux est l'agilité, par le moien de laquelle le corps sera delivré de sa pesanteur, & se trouvera sans peine au lieu ou l'ame le voudra porter avec autant de vitesse & de promptitude que l'ame méme. C'est pourquoy saint Paul dit qu'il rer. Cor. " suscitera spirituel, c'est à dire qu'il sera aussi prompt & aussi libre qu'un esprit;

"Le corps est enfermé dans le tombeau " privé de mouvement, & il en sortira

plein de vigueur.

Le dernier de s dons d'un corps glorieux est la subtilité qui fera que le corps sera entierement assujetti à l'ame, pour la suivre & la servir à son gré, Rien ne s'opposera au mouvement de son obeissance, en sorte qu'en quelque lieu que l'ame se trouve le corps la suivra,& il n'y aura mur si épais qu'il soit, qui le puisse empécher de l'accompagner, C'est ce que dit saint Paul ensuite des paroles que je viens de rapporter. 16.44 » Le corps est mis en terre comme animal ritue

Il i refur mort teron ront teron excep point 5. Qu mour du co de gra

IN. Expl

lité, l

dre ny eterne Apôtr bole p

Par tendre · la vie de la ente de coilles, tre. Il rection

lorieux
aquelle
teur, &
l'ame
vitesse
méme.
qu'il reu'il sera
esprit;
ombeau
fortira

ps gloque le à l'ame, fon gré, ment de quelque os la fuiqu'il foit, ccompal enfuite pporter, ame aniDU SYMBOLE. 171
mal & materiel, & il resuscitera spi- 4
rituel.

Il faut croire dans cet article de la resurrection de la chair, 1. Que les morts resusciteront. 2. Qu'ils resusciteront avec les mêmes corps qu'ils auront eu en cette vie. 3. Qu'ils resusciteront tous sans qu'il y en ait un seul excepté. 4. Que l'ame ne resuscitera point étant spirituelle & immortelle. 5. Que les corps étant resuscitez ne mourront plus. 6. Que l'immortalité du corps sera accompagnée de dons & de graces celestes qui sont l'impassibilité, la clarté, l'agilité, la subtilité.

INSTRUCTION XXIII.

Explication du douziéme article.

La vie éternelle.

A Prés la resurrection des corps, les Chrétiens n'ont plus rien à attendre ny à esperer que le prix de la vie eternelle. C'est pourquoy les saints Apôtres ont conclu & fermé leur Symbole par cet article.

Par la vie eternelle il ne faut pas entendre simplement, une perpetuité de la vie naturelle; les demons & les

H ij

reprouvez l'auront commune avec les bien-heureux aprés la resurrection:mais il faut de plus entendre une perpetuité de beatitude, c'est à dire de la vie bienheurcuse, qui remplira tous les desirs des Anges & des Saints. C'est ce qu'entendoit ce Docteur de la Loy, qui demanda à nôtre Seigneur ce qu'il devoit faire pour meriter la vie eternelle : car son intention étoit d'apprendre du maître de la verité ce qu'il devoit faire pour parvenir à la joiissance d'une parfaite felicité. C'est encore en ce sens qu'il faut entendre cette vie eternelle qu'il promet à tous ceux qui auront abandonné toutes choses pour le suivre, & cette recompense qui est preparée dés le commencement du monde à ceux qui auront pratiqué les bonnes œuvres qu'il nous a enseignées. Ce divin Maître s'explique plus clairement quand il Jean. » dit : Mon Pere, vous avez donné à vô-» tre Fils la puissance sur tous les hom-» mes; afin qu'il donne la vie eternelle à

Matth.

19. 29.

Matth.

25.46.

Luc 10.

27. 60

» tous ceux que vous luy avez donnez: " Or la vie eternelle consiste à vous con-» noître, vous qui étes le seul Dieu ve-

» ritable, & JESUS-CHRIST que vous

avez envo'é.

La beatitude est appellée vie eternelle,

afin qui consiste dans les qui ne que Die est bien puis qu C'est po tacher n pour les ces paro n'aimez dans le n le monde point en le monde chair, or orgüeil d du Pere, passe, & passe com volonté d

ment. Se

il nous fa

geres, & cette vie

moigne le

vons viv qui y dois

comme de

DU SYMBOLE. afin qu'on ne s'imagine point qu'elle ec les consiste dans les biens temporels, ny :mais dans les prosperitez de la vie presente ctuité qui ne font que passer. La recompense bienque Dieu promet à ceux qui le servent defirs est bien élevée au dessus de tout cela, qu'enpuis qu'elle doit durer eternellement. ui de-C'est pour quoy saint Jean voulant dédevoit tacher nôtre cœur des biens de la terre e : car pour les élever à ceux de l'éternité, dit u maîces paroles consolantes: Mes enfans, «1. Jean. e pour n'aimez point le monde ny ce qui est «2.15. ırfaite dans le monde : car si quelqu'un aime « qu'il le monde, l'amour du Pere celeste n'est « qu'il point en luy. Car tout ce qui est dans « abanle monde n'est que concupiscence de la « re, & chair, ou concupiscence des yeux, ou « e dés orgüeil de la vie, ce qui ne vient point « ix qui du Pere, mais du monde. Or le monde « uvres passe, & la concupiscence du monde « Maîpasse comme luy; mais celuy qui fait la « and il volonté de Dieu demeurera eternelle- « à vôment. Selon ces principes de l'Apôtre homil nous faut mépriser les choses passaelle à geres, & n'esperer aucun bon-heur en nnez: cette vie, dans laquelle, comme tés conmoigne le Prince des Apôtres, nous de- 1. Pet. 2. eu vévons vivre non comme des Citoiens vous qui y doivent toûjours demeurer, mais comme des étrangers, & comme des

rnelle,

H iij

voiageurs qui n'y font que passer, &

qui ne pensent qu'à leur Patrie.

Ce n'est pas que les justes ne puissent étre appellez heureux dés cette vie. Ils le sont, non en esset, mais en esperance, s'ils font ce que saint Paul nous or-

donne écrivant à son disciple Tite: La grace de Dieu nôtre Sauveur a paru à

" tous les hommes, & elle nous a appris que renonçant à l'impieté & aux affe-

" ctions mondaines, nous devons vivre

" dans le fiecle present avec temperance,

" avec justice, avec pieté; étant toûjours dans l'attente de la beatitude que nous

" esperons, & de l'avenement glorieux

" du grand Dieu nôtre Sauveur Jesus-

D' CHRIST.

L'on donne divers noms à cette beatitude pour montrer son excellence. On l'appelle vie eternelle, Roiaume de Dieu, Roiaume de Jesus-Christ, Roiaume des Cieux, le Paradis, la sainte Cité, la nouvelle Jerusalem: mais quelque idée que ces noms nous en donnent, elle ne peut arriver à la dignité de la chose, dautant que par la beatitude nous entendons un état exempt de tous maux, & comblé de tous biens.

Pour montrer que cet état est exempt

de to paro citée ront du So blera vern des e larmo plus

de pl
Et
de ce
dire c
joye
mon
de vô
prenr
joies
En di
nuerl

pu co prepa Nea tellige nelle, fortes

l'autre

l'œil j

enten

ler, &

ouissent

vie. Ils erance, ous orite: La paru à appris ux affes vivre erance, oûjours ue nous dorieux

tte beance. On ume de IRIST. la fainte ais queln dondignité a beati-

Jesus-

exempt

exempt

e tous

DU SYMBOLE.

175 de tous maux, il suffit de rapporter les paroles de l'Apocalypse que j'ay déja citées dans une autre occasion: Ils n'au- " 7.16. ront plus de faim ny de foif,& le poids « du Soleil & de la chaleur ne les acca- " blera plus; parce que l'Agneau les gou- »1b. 21. vernera & les conduira aux fontaines "4" des eaux vives. Dieu essura toutes les « larmes de leurs yeux. La mort ne sera « plus, & il n'y aura plus de pleurs, plus «

de plaintes, plus de douleur. Et pour declarer le comble des biens de cette beatitude je me contenteray de

dire que nôtre divin Maître l'appelle la joye du Seigneur: Entrez, dit-il, entrez, "Matth. mon bon & fidele serviteur dans la joie «25.21. de vôtre Maître. Ces deux mots com- « prennent tout ce qui se peut dire des joies & de la felicité de la vie eternelle: En dire davantage ce seroit en diminuer l'estime, car comme dit saint Paul, " LCor. l'œil n'a jamais veu, l'oreille n'a jamais « entendu, & le cœur humain n'a jamais « pu comprendre les biens que Dieu a «

preparez à ceux qui l'aiment. Neanmoins pour une plus claire intelligence des biens de cette vie eternelle, il faut remarquer qu'il y a deux fortes de beatitude, l'une essentielle, & l'autre accidentelle qui est comme une

H iiij

EXPLICATION 176 suite & un écoulement de la pren iere : ces deux beatitudes font la vie eternelle.

Joan. 47.3

1. Jean

3. 2.

La beatitude essentielle consiste dans " la claire vision de Dieu. Nôtre Seigneur

" l'explique ainsi : C'est en cela, ô mon " Pere, que consiste la vie eternelle, que

" l'on vous connoisse, vous qui étes le

" seul vray Dieu; & que l'on connoisse

" aussi Jesus-Christ que vous avez " envoyé. Il semble que le méme Evan-

geliste veuille expliquer cette sentence quand il dit dans un autre endroit: Mes

" tres-chers, nous sommes à present en-" fans de Dieu; mais nous n'avons point

" encore veu ce que nous serons un jour: " Car nous sçavons que quand Dieu se

" découvrira à nous, nous luy serons sem-

" blables, parce que nous le verrons " comme il est. Nous apprenons de ce passage que la beatitude essentielle consiste en ces deux points, sçavoir que nous contemplions Dieu en sa propre nature, & que par cette veue nous devenions comme des Dieux; parce que ceux qui jouissent de Dieu, encore qu'ils retiennent toûjours leur propre substance, ils sont neanmoins revétus d'une certaine forme admirable & toute divine, qui fait qu'ils semblent être plutôt

La tielle espri & de moir ce pa jette jours & ne la for leme droit Il en de D effen dez c prend pour que 1 parlo de Di à con perfe

Out Bien-l que n qui co connc les un n iere : e eter-

te dans igneur ô mon le, que étes le nnoiste is avez Evanntence t: Mes nt ens point n jour: Dieu se ns fenerrons de ce le conir que propre ous dece que qu'ils e subd'une

re plu-

tôt des Dieux que des hommes. La gloire de cette beatitude essentielle est si élevée au dessus de nôtre esprit qu'il est impossible de l'expliquer & de la comprendre. L'on peut neanmoins en donner une legere connoissance par quelque comparaison.Quand l'on jette le fer dans le feu, il conserve toûjours sa substance & sa nature de fer; & neanmoins il est tellement revétu de la forme du feu au dehors,& il en est tellement penetré au dedans, qu'on le prendroit plutôt pour du feu que pour du fer. Il en est de même de ceux qui jouissent de Dieu: Ils sont tellement unis à son essence & ils en sont tellement possedez que si nous les voyions, nous les prendrions plutôt pour des Dieux que pour des hommes. Il faut donc dire que la beatitude essentielle, dont nous parlons, consiste dans la claire vision de Dieu & dans le plaisir que l'on prend à contempler ses beautez & ses divines perfections.

Outre cette beatitude essentielle les Bien-heureux jouiront encore de celle que nous avons appellée accidentelle, qui consiste dans une claire & maniseste connoissance qu'ils auront de la gloire les uns des autres, & de la dignité qu'ils

se seront acquise dans le Ciel par leur bonne vie : car ils ne seront plus appellez serviteurs comme ils le sont dans ce monde : Mais ils seront appellez amis, freres, & enfans de Dieu, & ils le seront en effer. C'est pourquoy quand nôtre Seigneur fera la separation des élus d'avec les reprouvez, il dira à ceux-là avec une singuliere recommandation de leur merite devant les Anges

Matth. .. & devant les hommes : Venez vous qui s. 34. » étes benis de mon Pere, recevez la pos-

» session du Roiaume qui vous est prepa-

» ré dés le commencement du monde. » Et le Prophete dit : Vos amis, ô Dieu, " seront extrémement honorez; leur prin-

» cipauté sera extrémement affermie. De la sorte chaque Bien-heureux outre sa propre felicité jouira en quelque façon de la felicité de tous les autres, qui sera une chose admirable & d'un bon-heur presque infini.

Je ne parle point du lieu destiné pour cette beatitude qui surpasse tout ce que

l'esprit humain se peut imaginer. Saint Jean en décrit quelque chose dans son Apocalypse; mais tout ce qu'il en dit n'est que figuratif & un foible craion

de la verité de la chose; voici ce qu'il

» en dit: J'entendis une grande voix qui » venoit du thrône & qui disoit, voicy le

Apoc. aI.

tab Il de peu leur dit:j Alo fept plai vou Et il hauı gran cenc étoi &1' à un pieri cryst & fo & do que 1 écrit douz

tribu porte tentr porte

des d mura étoit

tres_

DU SYMBOLE.

179 tabernacle de Dieu avec les hommes: « Il demeurera avec eux, & ils feront fon « peuple;& Dieu demeurant avec eux sera « seur Dieu. Et celuy qui étoit sur le trône « dit:je vais faire toutes choses nouvelles. « Alors un des sept Anges qui tenoient les « sept coupes pleines des sept dernieres « plaies, me dit: Venez avec moy & je " vous montreray l'Epouse de l'Agneau. « Et il me transporta sur une grande & « haute montagne, & il me montra la « grande Ville, la fainte Jerufalem qui dé- « cendoit du Ciel de la part de Dieu. Elle « étoit environnée de la clarté de Dieu , 🚥 & l'Astre qui l'éclairoit étoit semblable « à une pierre precieuse, sçavoir à une « pierre de jaspe transparante comme le « crystal. Elle avoit une muraille grande « & fort élevée, où il y avoit douze portes « & douze Anges; sçavoir un Ange à cha-« que porte, où il y avoit aussi des noms « écrits, qui étoient les noms des douze « tribus des enfans d'Ifraël.Il y avoit trois « portes à l'Orient, trois portes au Sep- « tentrion, trois portes au Midy, & trois « portes à l'Occident. La muraille avoit « douze fondemens où étoient les noms « des douze Apôtres de l'Agneau. Cette « muraille étoit bâtie de jaspe, & la Ville « étoit d'un or pur semblable à un verre « tres-clair. Les fondemens de la mu-

ir leur
us apit dans
ipellez
, & ils
rquoy
ration
dira à

la posprepanonde. Dieu, r prinnie. De utre sa

façon

ui fera

Anges us qui

n-heur é pour ce que . Saint

ns fon en dit craion e qu'il

oix qui oicy le

» raille de la Ville étoient enrichis de tout » tes sortes de pierres precieuses. Le pre-» mier fondement étoit de jaspe, le se-» cond de saphir, le troisième de calce-» doine, le quatriéme d'émeraude, le cin-» quiéme de sardonix, le sixiéme de » sardoine, le septiéme de chrysolite, » le huictième de besil, le neuvième de » topase, le dixiéme de chrisoprase, l'on-» zieme d'hyacinthe, le douzieme d'ame-» thiste. Or les douze portes étoient » douze perles & chaque porte étoit » faite de l'une de ces perles. La place de » la Ville étoit d'un or pur transparant » comme le verre. Je n'y vis point de » temple, parce que le Seigneur Dieu » tout-puissant & l'Agneau en est le Tem-» ple. Et cette Ville n'a pas besoin d'étre » éclairée par le Soleil, ou par la Lune, " parce que c'est la gloire de Dieu qui l'é-» claire, & que l'Agneau en est la lampe. » les portes n'en seront point fermées à » la fin de châque jour, parce qu'il n'y » aura point de nuit. Il n'y entrera rien » de souillé, ny aucun de ceux qui com-» mettent l'abomination ou le menson-» ge; mais ceux-là seulement qui sont » écrits dans le Livre de Vie de l'Agneau. " Il n'y aura plus d'anathéme; mais le " trône de Dieu & de l'Agneau y sera, & » ses Serviteurs le serviront. Il n'y aura

plus foin leil qui les fi

C nous cette le Pi OI nacle re & maif chair viva arder mon Dieu. le Di irai-je Dieu. vifage

Mai Bien-l moins Seigne y aur vôtre croiez

a plusi

verra

DU SYMBOLE. 181
plus de nuit, & ils n'auront point be- «
foin de lampe, ny de la lumiere du So- «

leil; parce que c'est le Seigneur Dieu « qui les éclairera, & ils regneront dans «

les siecles des siecles.

Ces paroles sont assez capables de nous exciter à travailler pour meriter cette aimable patrie. Mais ce que dit P1.88. 14 le Prophete presse encore davantage: « O Dieu des armées, que vos taber. « nacles font aimables! Mon ame foûpi- « re & languit de desir d'entrer dans la « maison du Seigneur. Mon cœur & ma «Pf 41) chair tressaillent de joie pour le Dieu "11. vivant. Comme le Cerf soupire avec « ardeur aprés les sources des eaux, ainsi « mon ame soûpire aprés vous, ô mon « Dieu. Mon ame a une soif ardente pour « le Dieu fort, pour le Dieu vivant. Quand « Pf. 16, irai-je paroître devant la face de mon "17" Dieu. Je me presenteray devant vôtre « visage, & je seray rassasie lors que je « verray vôtre gloire.

Mais quoy que tous les Saints soient Bien-heureux dans le Ciel, tous neanmoins ne le sont pas également. Nôtre Seigneur nous enseigne l'inégalité qu'il y aura entre eux quand il dit: Que «Joan, vôtre tœur ne se trouble point; vous « 14-1, croiez en Dieu, croiez aussi en moy. Il y « a plusieurs demeures dans la maison de «

le toule fecalcele cinne de

olite, me de l'onl'ametoient

étoit ace de parant int de

Dieu Temd'étre Lune,

ui l'é. ampe. nées à l'il n'y

a rien comnfon-

font neau. ais le

ra , & aura

» mon Pere, & s'il étoit autrement, je » vous l'aurois dit, car je m'en vais vous

» prepar et le lieu; & aprés que je m'en

» seray allé, je reviendray & vous retire-» ray à moy afin que vous soiez où je se-

» ray. Selon ces paroles tous les Bienheureux seront avec Jesus. Christ, mais leur recompense sera grande ou petite selon la mesure des bonnes œuvres qu'ils auront pratiquées & des services qu'ils auront rendus à Dieu en cette vie.

Car comme dit saint Paul: Celuy qui » seme peu, moissonnera peu; & celuy qui

» seme en abondance, moissonnera aussi

» en abondance.

2. Cor.

2. 6.

La foy nous oblige de croire en cet article.1. Qu'il y a une vie bien-heureuse pour ceux qui aiment Dieu & qui meurent en sa grace. 2. Que cette vie sera eternelle & sans fin. 3. Que cette vie bien-heureuse sera exempte de tous maux & comblée de tous biens.4. Que rien de creé n'est capable de rendre l'homme bien-heureux. 5. Qu'il a deux sortes de beatitudes, l'une essentielle qui consiste dans la jouissance & la claire vision de Dieu: l'autre accidentelle, qui consiste dans la compagnie des Bienheureux, & dans les agréemens du Paradis,qui donnent aux fens tous les plaifirs innocens dont ils sont capables.

L'

DES

Ie su



luy r qu'il vrer misso ent, je
vous
en'en
etireje seBienus T,
ou peeuvres
rvices
et vie.

ly qui

i aussi

en cet
eureuk qui
te vie
cette
e tous
endre
deux
le qui
claire
le,qui
Biendu Pas plai-

es.



L'E'COLE SAINTE

SECONDE PARTIE.

O U

EXPLICATION

DES COMMANDEMENS DE DIEU.

Instruction premiere.

Explication de ces paroles.

Ie suis le Seigneur vôtre Dieu qui vous ay delivre de la terre de l'Egypte, de la maison de servitude.

'Est Dieu qui parle & qui pour donner plus de poids & plus d'autorité aux loix qu'il veut imposer à son peuple, luy met devant les yeux les prodiges qu'il a faits dans l'Egypte pour le deli

qu'il a faits dans l'Egypte pour le delivrer de la servitude sous laquelle il gemissoit.

Il luy apprend qu'en changeant de lieu il a changé de Maître, qu'il est passé d'une servitude à une autre, & qu'au lieu qu'il rendoit ses services à Pharaon, il se devoit resoudre de les rendre au Dieu tout-puissant Createur du Ciel & de la terre. C'est pour cela qu'avant que de luy donner les dix prece-

Exod. ", ptes de la Loy , il luy dit : Je suis le 20.2", Seigneur vôtre Dieu, qui vous ay de-", livré de la terre d'Egypte, de la maison

" de servitude: C'est moy-méme qui vous fais sçavoir mes volontez, & qui vous publie les commandemens que vous devez garder.

Nous apprenons par ces paroles que Dieu est le veritable autheur du decalogue & des commandemens qui y sont

Galat. " compris : Car encore que saint Paul 3.19 " nous enseigne que les Anges ont dis-Exod. " posé la Loy, & que Moise l'a donnée 31.18 " aux Israelites, il est certain neanmoins

» que Dieu l'a écrite de son doigt, c'est à dire, par la puissance de sa volonté, & que les Anges n'en ont été que les Ministres, & Moïse le mediateur.

Quand je dis que Dieu a donné cette Loy sainte à son peuple sur la montagne de Sinaï, il ne faut pas croire que ce soit la premiere sois qu'ill'ait donnée

D aux qu'i loni pelle nati dans l'hoi obsc femi Paie il ei Heb tie d mass bre. faire decla *fervi* loix de 1'1 Ainfi mont tion

Trocette donna fier d'un c

velle

nt de 'il est e, & ices à s reneur du qu'apreceuis le y deaison vous vous vous

s que decay font
Paul
t difonnée
moins
c'est
onté,
ne les

cette mone que onnée

DES COMMAND. DE DIEU. 185 aux hommes. Il la leur a donnée dés qu'il les a creés avec une nature raisonnable, & c'est pour cela qu'on l'appelle quelquefois loy de nature, ou loy. naturelle, parce qu'elle est imprimée dans la raison qui fait la nature de l'homme. Mais le peché avoit tellement obscurci cette lumiere naturelle qu'elle sembloit quasi toute éteinte dans les Paiens qui habitoient toute la terre, & il en restoit fort peu dans le peuple Hebreu qui n'avoit occupé qu'une partie de l'Egypte & qui étoit alors ramassedans le Deserten fort petit nombre. C'est pourquoy Dieu voulant se faire connoître à ce peuple choisi, & luy declarer la maniere dont il vouloit étre servi, écrivit sur la pierre les mémes loix qu'il avoit gravées dans le cœur de l'homme au temps de sa creation. Ainsi la declaration qu'il en fait sur la montagne n'est pas tant la promulgation d'une nouvelle loy, que le renouvellement de la premiere.

Trois jours avant que Dieu donnât cette loy sainte à son peuple, il luy or-donna de laver ses habits & de se puri-fier de toute tache, asin de recevoir d'un cœur pur & net une loy qui ne de-

voit tendre qu'à la pureté.

Au bout de trois jours le peuple se trouva au pied de la montagne selon l'ordre qu'il en avoit reçu. Moise y monta seul par le commandement de Dieu; & aussi-tôt la montagne fut environnée de nuages obscurs d'où sortoient des tonnerres & des éclairs effroiables. C'étoit la majesté de Dieu qui vouloit se faire voir au monde avec un appareil redoutable pour nous apprendre que nous devons écouter sa fainte loy avec crainte & tremblement. la pratiquer avec soumission, & que si nous luy desobeissons il a la puissance de nous châtier, & même de nous detruire.

S'il nous châtie pour ne luy avoir pas obei, ce sera avec beaucoup de justice, parce que ce qu'il nous commande n'est *Joan.» point difficile: Ses Commandemens, dit

> » le Disciple bien-aimé, ne sont point à » charge ny difficiles. Et le Prophete reprochant aux pecheurs leur lâcheté,

» dire que l'iniquité domine en toy, &

5.3.

» qu'elle y a établi sa demeure; en toy, » dis-je, qui t'imagine qu'il y a de la diffi-» culté & de la peine à pratiquer les Com-

Rom. » mandemens de Dieu ? Et en effet saint 33.8. » Paul nous apprend que tous les Com-

ou e quo qu'i ficul un (aim Die fuisvou aimo fouf y. ane v Qu hum Dier fort

mar

fie er me p dans faint nôtr vang que

que Coman

cole

DES COMMAND. DE DIEU. 187 mandemens de Dieu consistent à l'aimer ou en luy ou en nos prochains. Surquoy saint Augustin dit: Peut-on dire qu'il y ait de l'impossibilité ou de la disficulté à aimer Dieu; à aimer, dis-je, un Createur si bien-faisant, un Pere si aimable, un Maître si liberal? O mon Dieu, qu'est-ce que l'homme? Et qui suis-je? Que vous me commandiez de vous aimer, en sorte que si je ne vous aime pas, vous me menacez de me faire soussire des miseres? Mais, ô mon Dieu, y a-t'il une plus grande misere que de ne vous pas aimer?

e fe

elon

se y

it de

t en-

for-

lairs

Dieu

s ap-

er sa

nent.

ue si.

Sance !

r pas

ltice.

n'est

is, die

oint à

te re-

heté,

il pas

1,80

toy,

diffi-

Com-

faint

Com-

Que si quelqu'un s'excuse sur l'infirmité humaine qui ne luy permet pas d'aimer Dieu, qu'il sçache que Dieu peut nous fortiser par sa grace, & qu'il nous fortiser me par la vertu du S.Esprit qu'il répand « Luc, dans nos cœurs. Or il donne cet Esprit « saint à ceux qui le luy demandent, comme nôtre Seigneur nous l'enseigne dans l'Evangile: Si donc nous n'aimons pas, c'est que nous n'avons pas le S. Esprit, & si nous n'avons pas cet Esprit, d'amour, c'est que nous negligeons de le demander.

Comme la desobeissance aux Commandemens de Dieu attire sur nous sa colere & le porte à nous punir; l'obeis-

sance au contraire avec laquelle nous les pratiquons nous attire une infinité de biens. Sans parler de la gloire du Paradis qui en est la veritable recompense, elle nous fait grands dés cette vie & nous rend glorieux devant les Pf.18. " hommes. La loy de Dieu, dit le Pro-" phete, convertit les ames, & elle rend " sages les simples & les obeissans. Elle convertit les ames, parce qu'elle nous découvre la volonté de Dieu & qu'elle nous fait marcher dans ses voies, ce qui fait la veritable conversion de l'ame : Et elle rend sages les simples, c'est à dire ceux qui y obeissent; parce que ceux-là peuvent seuls étre veritablement appellez sages qui craignent Dieu & qui obeissent à ses Commande. mens, puis que par cette sainte crainte & par cette obeissance salutaire nous assurons nôtre salut, qui est le le premier devoir de la veritable sagesse.

Dieu même nous enseigne par la bouche de Moise que nôtre veritable sagesse consiste à garder ses Commandements : Ecoutes Pourle d'Arail la dement : Ecoutes Pourle d'Arail la la dement de la constant de

Deut. " demens: Ecoutez, Peuple d'Israel, les " Commandemens que je vous fais & les " loix que je vous donne, afin que les

» pratiquant vous vous rendiez dignes

» de vivre dans la terre que vous devez

pol vôi voi qui voi Qua ré! tieu nati foit com

rieuri des com aussi loy stient

peu

prie

dez avec qui y O: Dieu

fon plus

DES COMMAND. DE DIEU. 189 posseder : C'est en cela que consiste « vôtre sagesse & vôtre prudence à la « veuë de tous les peuples de la terre, « qui entendant parler des loix que je « vous donne, diront avec étonnement: « Que ce peuple est sage! qu'il est éclai- « ré! que cette nation est grande & glo- « rieuse! Car en esset il n'est point de « nation fous le Ciel pour grande qu'elle « soit dont les Dieux luy soient presens, « comme nôtre Dieu est present à son « peuple quand il l'invoque & qu'il le « prie. Entre les nations les plus glo- « rieuses & les plus renommées y en a- « t'il une qui se puisse glorisier d'avoir « des ceremonies pour honorer Dieu « comme vous en avez, des jugemens « aussi equitables que les vôtres, & une « loy aussi sainte en tout ce qu'elle con- « tient que celle qui vous est proposée? « Gardez-vous donc vous-mémes, gar- « dez vôtre ame en gardant cette loy " avec tout le soin & toute l'application « qui vous sera possible. Or de toutes les nations du monde

om-

ette

Pro-

end

Elle

ous

'elle

, ce

les,

arce

rita-

nent

nde-

inte

ious

pre-

rla

able

nan-

, les

z les

eles

gnes.

vez

Or de toutes les nations du monde Dieu en a choisi une qu'il a appellée son peuple, à qui il s'est fait connoître, & de laquelle il a bien voulu être servi & honoré: Non que cette nation sût plus juste ou qu'elle eût plus de merite

que les autres, mais par un pur effet de sa bonté, & seulement parce qu'il luy a plu de l'élever. Cette nation sur celle des Hebreux qui étoient décendus du Patriarche Abraham, au regard desquels Dieu s'est conduit de telle sorte, qu'encore qu'il sût le Seigneur du Ciel & de la terre & le souverain de tous les hommes, il a voulu étre appellé le Dieu du peuple Juis à l'exclusion de tous les autres qui n'avoient pas l'honneur de le connoître. C'est mainsi qu'en parle le Prophete quand il dit: Venez, adorons nôtre Dieu, pro-

» sternons-nous en sa presence; Pleurons » devant le Seigneur qui nous a creés : » parce qu'il est nôtre Dieu, & que nous

» fommes son peuple; il est notre Pa-

" steur, & nous sommes les brebis de son

» troupeau.

Dieu donna donc la table de ses Commandemens à ce peuple choisi, non lors qu'il étoit dans l'Egypte qui étoit un païs second & abondant, mais dans le desert où il l'avoit attiré. C'est pour nous apprendre que Dieu ne maniseste ses volontez qu'à ceux qui s'éloignent des plaisirs du monde & qui sortent des occasions qui pourroient corrompre le cœur & l'empécher de luy obeir; Car,

com ferat'il e trou la te

mon Il Dieu du de parle aime tuera tu no ge,8 Dieu Dieu la rai nouv tagno deme ciles confe qui 1 quen de l'h mand

fans 1

DES COMMAND. DE DIEU. 191
comme dit un Prophete: A qui Dieu « 161.
fera-t'il part de sa science? A qui fera- « 28.5
t'il entendre sa voix, sinon à ceux qu'il «
trouvera sevrez du lait des plaisirs de «
la terre, & détachez des mammelles du «
monde & de la chair?

effet

qu'il

on fut

endus

d def-

e for-

ur du

in de

re ap-

exclu-

voient

C'est

and il

, pro-

eurons

creés:

e nous

re Pa-

de son

Com-

on lors

oit un

dans le

st pour

mifeste

ent des npre le ; Car,

Il faut donc nous souvenir, 1. Que Dieu est le veritable Autheur des loix du decalogue, & que c'est luy qui nous parle quand nous entendons dire: Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne porteras point faux témoignage, &c, 2. Que les Commandemens de Dieu sont des preceptes naturels que Dieu a gravez dans la nature & dans la raison de l'homme. 3. Qu'il les a renouvellez, & non instituez sur la montagne de Sinaï. 4. Que ces commandemens ne sont ny impossibles ny difficiles avec la grace de Dieu. 5. Que par consequent Dieu punit avec justice ceux qui les méprisent & qui ne les pratiquent pas. 6, Que la veritable sagesse de l'homme consiste à garder les Commandemens de Dieu, comme des moiens sans lesquels il ne peut étre sauvé,

INSTRUCTION II.

Explication du premier precepte.

Veus n'aurez point de Dieux étrangers devant moy.

A maniere avec laquelle Dieu manifeste ses volontez aux hommes est si aimable & si engageante, qu'elle est capable de faire courir une ame dans la voie sainte de ses Commandemens, comme le Prophete y courut aprés que " Dieu luy eut dilaté le cœur: J'ay couru, " dit-il, dans la voie de vos preceptes

" aprés que vous avez dilaté mon cœur » par la douceur de vos consolations

" celestes. C'est à cela que le même Pro-

" phete nous exhortedisant; Si vous en-" tendez aujourd'huy la voix du Sei-

" gneur, prenez bien de garde que vos

, cœurs ne s'endurcissent, & que par cet endurcissement bien loin de courir dans la voie de ses divins preceptes, vous ne tombiez dans le mépris & dans l'impuissance d'y obeir. Car, comme dit L.Pet. 2 saint Pierre parlant de ceux qui mépri-

sent les Commandemens de Dieu, il leur cût été plus avantageux de n'avoir point connu la voie de la justice, que de

retourner

lalo apré Di force ces p

DI reto

gneu de la **fervi** autor Dieu

Ces cepte défen de rec fend o gers.

Car **feulen** Dieux Dieu d dorere vant n C'est n noître quer da rendre

Ce p connoî

crifices

II.

epte. trangers

ieu maommes qu'elle me dans emens, prés que couru, receptes on cour olations me Proyous endu Seique vos par cet irir dans s, vous & dans mme dit ii mépri-Dieu , il e n'avoir e, que de

etourner

DES COMMAND. DE DIEU. 193 retourner en arriere, & d'abandonner la loy sainte qui leur avoit été donnée, aprés l'avoir connuë.

Dieu neanmoins a voulu joindre la force à la douceur, & aprés avoir dit ces paroles amoureuses: Je suis le Seigneur vôtre Dieu qui vous ay delivré de la terre d'Egypte, de la maison de servitude, il commande avec empire & autorité disant: Vous n'aurez point de Dieux étrangers devant moy.

Ces paroles contiennent deux preceptes, l'un qui commande, l'autre qui défend. Le premier, dis-je, commande de reconnoître Dieu, & le second défend de reconnoître des Dieux étran-

gers.

Car encore que ces paroles semblent seulement désendre de reconnoître des Dieux étrangers; Quand neanmoins Dieu dit: vous ne reconnoîtrez & n'adorerez point de Dieux étrangers devant moy; c'est autant que s'il disoit: C'est moy seul que vous devez reconnoître & adorer, que vous devez invoquer dans vos besoins, à qui vous devez rendre des hommages & offrir des sa-crisices.

Ce precepte qui commande de reconnoître & d'honorer un seul Dieu, 194 EXPLICATION
est tout ensemble un commandement
de soy, d'esperance & d'amour : c'est

à dire que pour le bien garder il faut croire, il faut esperer, il saut aimer.

Il faut croise; ear comment peut-on adorer un Dieu, le prier, l'invoquer, luy offrir des facrifices, si l'on ne croit qu'il est Dieu, & que comme tel il est tout-puissant, infini, incomprehensible, immuable, eternel et même, croire Dieu & reconnoître Dieu sont quasi la même chose.

C'est encore un commandement d'est perance, c'est à dire, que pour bien garder ce precepte il faut esperer. Car c'est Dieu qui nous commande de le servir & de l'honorer, & comme nous le croions infiniment bon & juste, nous avons un grand sujet d'esperer qu'il recompensera les services & les homma-

ges que nous luy rendons.

Enfin c'est un commandement d'amour: Car ce precepte nous oblige à une infinité de devoirs tres-justes & tres-legitimes, comme sont de le servir, de l'honorer, de l'adorer, de le prier, de l'invoquer, de luy faire des vœux, de luy offrir des sacrifices; mais le principal de nos devoirs est de l'aimer, car tous les autres sans celuy-cy ne peut les est de Ph

fer il r vôt vôt vôt

mai

il r

de roies faisce reffro des gera robo

gloir

à qua

Si le:

fon p

dement
if : c'est
if saut
imer.
peut-on
oquer;
ne croit
tel il est
ensible;
, croire
quasi la

ent d'espoien gar-Car c'est e le sere nous le e, nous qu'il rehomma-

oblige à
justes &
le fervir,
le prier,
s vœux,
s le prinmer, car
ne peu

DES COMMAND. DE DIEU. 195 vent étre agreables à sa majesté ny utiles à nous-mêmes. C'est pour cela qu'il est appellé le premier & le plus grand de tous les commandemens : Car le Pharisien aiant un jour demandé à nôtre Seigneur quel étoit le premier & le plus grand de tous les commandemens, il ne dit pas, vous adorerez Dieu, vous servirez Dieu, vous prierez Dieu; mais il répondit : Vous aimerez le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur, de toute vôtre ame, & de tout vôtre esprit ; a voila le premier & le plus grand com- a mandement.

La seconde partie du precepte détend de reconnoître une pluralité des Dieux comme faisoient les paiens qui adoroient plusieurs divinitez: Comme faisoient même plusieurs d'entre les Israelites qui reconnoissoient le vray Dieu, mais qui par un aveuglement effroiable adoroient avec luy les Dieux des gentils. Le Prophete Helie faisoit ce reproche aux Samaritains & aux Il. raclites qui avoient suivi le parti de Jeroboan; & tout transporté du zele de la gloire du vray Dieu, il leur dit: Jusques « à quand clocherez-vous des deux côtez? « Si le Seigneur est le vray Dieu , suivez « Reg. son parri; mais si vous croiez que « 8. 21.

I ij

» Baal le soit, suivez le parti de Baal. Et nous lisons au quatrieme Livre des 4. Reg. 17. 24. Rois que le Roy des Assyriens aiant envoyé divers peuples en Samarie pour en habiter les Villes & les Villages en la place des Israëlites qu'il en avoit enlevez, chaque nation garda fon Dieu, qu'il adoroit conjointement avec le

vray Dieu.

& 33.

Il ne faut pas inferer de cette défense qu'il soit désendu d'honorer les. Anges & les Saints, & même les corps. & les reliques des Bien-heureux : Car il. n'y a personne de bon sens qui croie que. si un Souverain faisoit défense qu'aucun de ses sujets fût honoré comme Roy lans son Roiaume, il voulut désendre qu'on honorat les Princes, les Juges, les Magistrats, les Officiers, & les autres personnes élevées en dignité. Ainsi Dieu défend qu'aucune creature soit honorée comme Dieu, mais il ne défend pas que les Anges ou les Bien-heureux soient honorez ou comme ministres de ses volontez, ou comme des personnes qui luy sont cheres, qui luy ont rendu de grands services, & qui se sont élevez au dessus des autres par leurs vertus & par leurs merites.

L'Ecriture nous apprend qu'il faut

ho Ja un pa elj ľÀ .l'ai Pa lai dor

la

gue ont pre ges don ces] leur -ce l vie. dans verti voir -rapp belle

braha

'd'Aar

de Sa

Baal. re des aiant ie pour ges en oit en-Dieu, vec le te dérer les. s corps. : Car il. oie que. ı'aucun e Roy éfendre, Juges, autres Ainsi Soit hodéfend neureux stres de rsonnes t rendu t élevez

il faut

errus &

DES COMMAND. DE DIEU. 197
honorer les Anges par l'exemple de Gen. 32.
Jacob qui aiant luité toute la nuit avec
un de ces esprits celestes, ne voulut
pas le laisser aller que ce bien-heureux
esprit ne luy est donné sa benediction: «
l'Ange luy dit: Laissez-moy aller, voila «
l'aurore qui commence à paroître. Le «
Patriarche luy répondit: Je ne vous «
laisseray point aller que vous ne m'aiez «
donné vôtre benediction: Alors l'Ange «
la luy donna aa même lieu.

Quant aux Saints qui se sont distinguez du commun des hommes par leurs vertus & par les fervices qu'ils ont rendus à Dieu, l'Ecriture nous apprend qu'on leur doit donner les louanges & les honneurs qu'elle-même leur donne. L'Ecclesiastique dit : Louions a Eccli. ces Hommes glorieux & nos Peres dans « 44 r. leur posterité. Dieu par sa magnificence les a comblez de gloire en cette « vie. C'étoient des hommes puissans « dans leurs gouvernemens, grands en « vertu, rares en prudence, éclairez pour « voir les choses avenir. Et ensuite il « rapporte par le menu les vertus & les belles actions d'Enoch, de Noé, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Moise, d'Aaron, de Phinées, de Josué, de Caleb, de Samuel & des plus grands hommes

I iij

tui

nei

dar

22.

ho

cor

role

.ces

je :

l'A

bie

con

den

de

mêr

feul

Apo

re si

82.1

infe

renc

au d

ordo

Et D

Pere

plus

les C

com

pren

qui ont éclaté dans le peuple de Dien, Comme c'est un œuvre de justice de louer & d'honorer les Saints , c'en est une de pieré de les invoquer comme des mediateurs apprés de Jesus-Christ, qui est le souverain Mediateur, par lequel nous avons été reconciliez & reunis à son Pere. Nous voions dans l'Evangile que le Centenier, quoy que rempli de devotion & de foy, seservit de la mediation des plus confiderables d'entre les Juifs, pour obtenir de nôtre Seigneur la fanté de son Serviteur malade : & coux-cy l'allerent austi-tôt trouver pour le prier de luy faire cette Matth, grace difant: Il merite que vous luy " accordiez ce qu'il desire, car il aime Iua, " nôtre nation; Il nous a fait bâtir une " Synagogue, & nous a fair beaucoup " d'autres biens. Et nous lisons ailleurs que quelques Gentils desirans voir nôtre Seigneur, & n'osant s'adresser à luy directement eurent recours à quelques Joan. " Apôtres, disant : Nous voulons voir » Jesus. Et les Apôtres en aiant parlé au Fils de Dieu, ils luy donnerent occasion de faire cette belle priere dans laquelle il rend grace à son Pere de ce qu'il commençoit à le faire connoître

aux Geneils.នេទ្ធ ...។ ខេទ % នៃមួយ និះ ប្រិ I

7

e Dieu. stice de c'en est comme CHRIST, w., par iliez & ns dans toy que le servic terables. denôtre eur mausi-tôt re cette ous luy il aime itir une eaucoup ailleurs voir nôler à luy uelques ons voir nt parlé nt occadans lare de ce

nnoître

11 S. 11

DES COMMAND. DE DIEU. 199 Que si on lit quelquefois dans l'Ecriture que les Anges ont refusé les honneurs qu'on leur vouloit rendre, comme dans l'Apocalypse aux chapitres 19. & 22. c'est qu'on seur vouloit rendre des honneurs qui n'étoient dus qu'à Dieu, comme l'on voit clairement par les paroles du texte qui sont les mêmes dans ces deux chapitres. Car saint Jean dit je me prosterne à terre pour adorer « & 22, l'Ange; mais il me dit : Gardez-vous «?. bien de le faire, car je suis serviteur « comme vous, & comme vos freres qui « demeurent fermes dans la confession « de Jesus: Adorez Dieu. Il en est de « même de ce que dit saint Paul : A Dieu ... Tim. seul l'honneur & la gloire. Car ce saint «1.17. Apôtre parle de l'honneur & de la gloi. re supreme qui n'appartient qu'à Dieu, & non d'un honneur & d'une gloire inferieure qui se peut & qui se doit rendre aux personnes qui sont élevées au dessus des autres. Car saint Pierre ". Pet. ordonne d'honorer la personne du Roy; " Et Dieu nous commande d'honorer nos Peres & nos Meres. Ce qui est encore "Rome plus remarquable, saint Paul veut que "13.7. les Chrétiens regardent leurs prochains "1b 121 comme leurs Superieurs, afin qu'ils " prennent de là occasion de s'honorer

Rom.

les uns les autres. Et generalement l'E-» criture veut que l'on rende l'honneur

» à qui il appartient.

De tout ce que nous venons de dire; il faut retenir. 1. Que nous devons reconnoître, honorer & adorer le vray Dieu. 2. Qu'il est défendu de reconnoître, d'honorer, & d'adorer d'autres divinitez avec luy. 3. Que ce commandement ne défend point d'honorer, de prier, & d'invoquer les Anges & les Saints. 4. Que ce premier precepte exige nôtre foy, nôtre esperance & nôtre amour: Nôtre foy, pour croire que nôtre Dieu est le seul vray Dieu; nôtre esperance, pour esperer qu'il recompensera nos services & l'obeissance que nous rendrons à ses commandemens; & nôtre amour, pour l'aimer de tout nôtre cœur, puis qu'étant le seul vray Dieu, il est aussi l'unique & le veritable bien.



cune fuiva taillé ce fo ny fi fous ny he en a faire cepte rité e mier s'il n

Les jusqu les ou conno leur és Paul I

d'en a gure. t l'Eneur

dire;

s re-

vrav

es di-

ande-

:, d**e**

& les

cepte

ce &

roire

Dieu;

il re-

islan-

aimer

int le

ue &

INSTRUCTION III.

Continuation du même precepte.

Vous ne serez aucune figure, &c.

Ieu souverain legislateur aprés nous avoir défendu d'adorer aucune fausse divinité ajoûte les paroles suivantes. Vous ne ferez aucune figure de taillée ou gravée, ny aucune image que " ce soit des choses qui sont dans le Ciel, « ny sur la terre, ny sous la terre, ny « sous les eaux; & vous ne les adorerez « ny honorerez en aucune maniere. Il y « en a qui croient que cette defense de faire des figures & des idoles est un precepte particulier & distinct; mais la verité est qu'elle n'est qu'une suite du premier que nous avons expliqué : Car s'il n'est pas permis d'adorer aucune creature, beaucoup moins le doit-il étre d'en adorer la representation & la figure.

Les paiens & les idolatres ont été jusqu'à cet aveuglement que d'adorer les ouvrages de leurs mains, & de reconnoître pour Dieux des choses qui leur étoient beaucoup inferieures. Saint Paul leur fait ce reproche quand il dit:

202 TEXPLICATION STO » La colere de Dieu se fait voir, & elle » éclate du Ciel sur toute l'impieté & l'in-» justice des hommes, qui retiennent la » verité de Dieu dans l'injustice. Ils ont » connu ce qui se peut connoître de Dieu » par les creatures, Dieu même leur aiant » donné cette connoissance: Carles gran-» deurs invisibles de Dieu, comme sont » sa puissance eternelle & sa divinite, » sont devenues visibles par ses ouvrages o dés le commencement du monde; ainsi » ils font inexculables il parce qu'aiant » connu Dieu, ils ne l'ont pas glorisie v comme Dieu, & ne luy ont point rendu w graces. Mais ils secsont ogarez dans » seurs folles pensées, & leur cour desti-» tué de la veritable lumiere, s'est trouvé » rempli de tenebres. En voulant passer » pour les plus fages du monde ils sont de-» venus les plus fous & les plus insensez, » transferant l'honneur qui n'est du qu'au » Dieu incorruptible, à l'image d'un hom-" me incorrentible, & à des figures d'oi-» seaux, de bestes à quarre pieds, & de " serpens. C'est pourquoy Dieu les a » abandonnez aux desirs de leur cour » en forte qu'ils se plongent dans l'impu-» reté deshonorant eux-memes leur pro-» pre corps. Ils ont changé la verité de » Dieu en mensonge, c'est à dire en idole,

eul Crefiec vre just

pie Puf reç pre Pan le p que deux tre : tem rin. rega trou fon. cepto fenta idole & le. fe vo cepte point

Vous

- Il

& elle & l'inls ont e Dieu raiant grane lont inite vrages 3 ainsi r'aiant lorifié rendu dans destitrouvé paller ont deenfez, qu'au homs d'oi-& de les a

impu-

ir pro-

rité de

idole,

DES COMMAND. DE DIEU. 203 & rendu à la creature l'adoration & le « culte souverain, au lieu de le rendré an « Createur, qui est beni dans tous les « siècles. C'est pourquoy Dieu les a li— « vrez à des passions honteuses, par une « juste peine de leur erreur & de leur im— « pieté.

Il ne faur pourtant pas croire que l'usage des images qui a toûjours été reçu dans l'Eglise soit désendu par ce précepte. Il étoit même pratiqué dans l'ancienne loy & au même temps que le precepte fut fait : Car nous lisons que Moise sit faire par l'ordre de Dieu deux images de Chérubins qu'il sit met. Exod. 25, tre sur l'Arche d'alliance. Et quelque temps après il sit faire un Serpent d'airin qu'il sit élever assu que ceux qui le regarderoient dans leurs maladies y trouvassent leur remede & leur gueri-

fon. Il est seulement désendu par ce precepte de faire des sigures & des representations pour les reverer comme des idoles, & pour leur rendre les adorations & le culte qui n'est dû qu'à Dieu. Celafe voit par les paroles mêmes du precepte; où Dieu aiant dit: Vous ne serez

point de sigures ny d'images, il ajoûte:
vous ne les adorerez point.

Il n'est donc point défendu mais

204 EXPLICATION plutôt c'est un œuvre de pieté & de religion de representer aux hommes charnels & groffiers la Majesté de Dieu sous quelques figures qui ont du rapport à ses divines perfections, comme d'une lumiere, d'un Triangle lumineux, d'un Iehovah (c'est le nom de Dieu) raionnant & terrible; & même d'un homme âgé, comme fait le Prophete Daniel pour donner l'idée de son eternité & de sa sagesse: Car s'il a creé l'homme image & à sa ressemblance; ne peut-on pas donner raisonnablement à l'original les traits de sa copie. Il s'est rendu visible à Moise sous la figure de seu dans un buisson, & encore depuis dans le Camp des Israelites, n'est-il donc pas permis aux Chrétiens de faire ce qu'il a fait luy-même.

du saint Esprit, il a paru aux hommes sous la figure d'une Colombe, comme nous sisons en plusieurs endroits de l'Evangile, & sous celle de langues de seu, quand il décendit sur les Disciples au jour de la Pentecoste; l'on ne peut donc trouver à redire qu'on le represente aux Fideles en la maniere qu'il s'est fait voir, pour exciter & conserver en eux le souvenir des merveilles qu'il a ope-

Il en est de même de la Personne

Dan.7.

core con l la fo

on la for prelative figure de Monda de

a fai L'onum brah cette pour ptitu Dieu main fur l'

te, c

ceux Saint DES COMMAND. DE DIEU. 205 rées dans le monde & qu'il opere encore dans les ames.

Quant à nôtre Seigneur Jesus-Christ on le represente le plus souvent dans la forme humaine que sa charité incomprehensible luy a fait prendre pour nôtre falut. Il s'est luy-même fait peindre le premier, à ce que l'on dit, pour envoyer son image au Roy Abagare. Les figures d'Agneau, d'Arche d'alhance, de Manne, de Serpent d'airain, & autres qui se trouvent dans l'ancien testament, le representoient & étoient comme ses images; c'est pourquoy on le represente encore quelquefois sous ces Symboles, & on ne peut blâmer que l'Eglise Catholique fasse ce que l'Ecriture Saine te, c'est à dire, ce que le saint Esprit a fait.

L'on represente les Anges en forme numaine. Ils ont souvent aparu à Abraham & aux autres Patriarches en cette figure: & on leur donne des aîles pour marquer leur agilité & leur promptitude à executer les volontez de Dieu. Moise donna cette forme humaine aux Cherubins qu'il sit mettre sur l'Arche d'alliance, & Salomon à ceux qu'il sit placer dans le Saint des Saints du Temple de Jerusalem.

de recharu fous
port à
d'une
, d'un
caionomme

origirendu e feu dans nc pas

fonne nmes omme de l'Ee feu, donc de aux t fait n eux, ope-

Enfin l'Eglise propose les images de la tres-saince Vierge & des Saints en la forme qu'ils ont euë en cette vie. On ne peut douter que cela ne se puisse & ne se doive faire pour exciter l'amour & la devotion des Fideles. Cet usage des images est une des plus anciennes traditions de l'Eglise, puisque faint Luc qui sçavoit peindre & designer a fait aprés le naturel le portrait de la sainte Vierge qui se garde à Rome avec une veneration toute particuliere. Et depuis l'Eglise a proposé aux Chrétiens les images & les combats des Martyrs pour les exciter à combattre & à souffrir pour Jesus-Christ. à leur imitation.

Il ne sussit pas d'admettre l'usage des images, & d'en faire faire de quelque matiere que ce soit, il faut encore les honorer, & on les honore non en ellesmêmes, c'est à dire, en leur matiere & en ce qu'elles sont du bois, de la pierre, du métail, de la peinture; mais dans la ressemblance qu'elles portent & dans le rapport qu'elles ont à des personnes qui meritent d'être honorées. De la sorte ce n'est pas proprement aux images que l'on fait honneur, mais aux personnes qu'elles representent; Tout ainsi

D dhe Fon lim mên foit gnei fero le co l'on mén reto ger: mati r. Q figur d'auc idola nitez des i la fai & de nnag été r hono

honn

ges, r

tente:

DES COMMAND. DE DIEU. 107 que quand on honore l'image du Roy, ges de Fon n'honore pas tant la matiere ou nts en l'image du Roy est figurée, que le Roye vie. même : En sorte que si quelqu'un brie puis soit cette image, s'il la traitoit indier l'al gnement & avec mepris, le Roy en . Cet seroit offense, & il puniroit justement us anle coupable : Car comme l'honneur que uisque l'on rend à son image retourne à luyz desimeme, ainsi le mépris que l'on en fair ortrait retonibe sur sa personne. Pour abré! Rome uliere ger tout ce que j'ay dit touchant la Chrématiere des images, il faut remarquer r. Qu'il n'est point permis de faire des battre figures, des images, des representations RIST d'aucune creature que ce foit pour les idolatrer & les adorer comme des divi nitez. 2. Que l'on peut neanmoins faire ge des des images de Jesus-Christ, de ielque la sainte Vierge, des Saints, des Anges, ore les elles_ & de Dieu même. 3. Que l'usage des images est tres-saint & qu'il a toujours été reçu dans l'Eglise. 4. Que l'on doit ierre, honorer ces mêmes images. 5. Que cer ans la

tentent.

lans le onnes

De la

x imax perit ainsi

4. 在第一

honneur ne se termine pas aux ima-

ges, mais aux personnes qu'elles repre-

INSTRUCTION IV.

Explication du second precepte.

Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dien.

Neore que ce second precepte soit Cenfermé dans le premier, puis qu'il n'est pas possible d'adorer & d'honorer Dieu parfaitement, que l'on n'adore & honore son saint nom: Cette matiere neanmoins est si importante. & il y a tant de choses à considerer, que ce divin Legislateur en a voulu faire un precepte particulier, & c'est le second du

decalogue.

Avant que de passer à l'explication du precepte, il faut remarquer que par le nom de Dieu il ne faut pas simple. ment entendre les lettres & les syllabes qui le composent ; mais il les faut entendre par rapport à la chose signisiée, qui est un Etre tout-puissant, une Majesté souveraine, une divinité eternelle, trois personnes en unité & une unité en trois personnes. Il faut donc avoir plus d'égard à la chose qu'au nom; & ainsi quand le precepte défend de prendre le nom de Dieu en vain,

ce n tou fiée, de 7 mée tres l'Ec dée

D

il n

Q il c cont de d man

0

lit, o

qu'o crain nes Ont fouf mor & di

O l'on la lif chan

l'on chan DES COMMAND. DE DIEU. 209 il ne faut pas l'entendre seulement de ce nom, Dieu, mais generalement de tous ceux qui expriment la chose signifiée, comme sont les noms de Seigneur, de Tout-puissant, de Seigneur des armées, de Roy des Rois, de Fort, & autres semblables qui se trouvent dans l'Ecriture, & qui donnent à l'esprit l'idée de la même Majesté quand on les lit, ou qu'on les entend proserer.

Quand un precepte défend un mal, il commande ordinairement le bien contraire: Ainsi ce precepte qui défend de deshonorer le nom de Dieur, commande en même temps de l'honorer.

On honore le nom de Dieu, lors qu'on le confesse hardiment & sans crainte devant toutes sortes de personnes, même au peril de la vie, comme ont fait les saints Martyrs qui ont soussert tant de tourmens & qui sont morts pour la confession du vray Dieu & du nom de Jesus-Christ.

On honore le nom de Dieu, lors que l'on a de l'amour pour sa parole ou en la lisant, ou en l'écoutant, ou en la préchant, ou en la mettant en pratique.

On honore ce saint nom, lors que l'on assiste à l'Office divin, ou que l'on chante les louanges de Dieu.

2.000 2.000

V.

e nom

te foit s qu'il noret lore & atiere il y a divin

1 pre-

cation ue par imple. fylla-es faut

figniit, une e eter-& une t donc

qu'au défend vain,

On l'honore encore, lors qu'on l'a toûjours dans la bouche pour le louer & le benir dans tous les evenemens de prosperité & de disgrace qui arrivent à Job.z. cc l'imitation du saint homme Job qui " dans les maux dont il étoit accablé aussi-bien que dans ses plus florissantes prosperitez avoit toûjours cette parole de louange dans la bouche : Que le saint nom de Dieu soit beni.

> On honore le nom Dieu lors qu'on s'adresse à luy dans toutes les necessitez où l'on se trouve, & que l'on met toute sa confiance dans sa puissance & dans

sa bonté.

20,

Enfin l'on honore ce tres-saint & tres-adorable nom lors qu'on le prend à serment & que l'on s'en sert pour attester une verité. Mais comme l'usage du faint nom de Dieu dans le jurement est tres-saint, il doit aussi étre fort rare, de crainte que l'habitude n'en fasse perdre le sentiment, & qu'elle ne rende la verité douteuse au lieu de la soutenir & de la confirmer.

Mais l'on deshonore ce nom lors qu'on le prend en vain : que l'on s'en fert pour assurer une chose fausse, qu'on l'emploie en des discours frivoles & inutiles, qu'on le jure temerairement &

fans consideration.

par at re, con 80 qu'i rite COU de c firm que mer dis, par que lām para auff fur par CH font ligi de I ceffi

fequ

pro

poir

_Croi

r'on l'a e louer mens de ivent à ob qui accablé issantes parole le saint

s qu'on cellitez et toute & dans

int & prend t pour e l'usale jureissi étre de n'en de n'en de la de la

n lors on s'en qu'on oles & nent &

DES COMMAND. DE DIEU. 211 Le jurement n'est autre chose qu'une parole par laquelle l'on appelle Dien à temoin d'une verire que l'on asseure, & que l'on veut faire croire: Car comme l'homme est sujet au mensonge & que l'on ne croit pas facilement ce qu'il dit, Dieu qui est la supréme verité, veut bien qu'on l'appelle au secours & qu'on le donne pour caution de ce que l'on dit, pour suppleer à l'infirmité humaine. Il importe peu de quels termes l'on se serve dans le jurement. Dieu m'est témoin de ce que je dis J'attelle la verité de Dieu; Je jure par le saint nom de Dieu; Dieu sçait que je dis la verité; Que Dien m'envoie la mort si ce que je dis n'est vray; Sur la part que je pretend en Paradis; Il est aussi vray que Dieu nous voit; Je jure fur les saints Evangiles, par la Croix, par le Sang, par la mort de J Esús-CHRIST, Toutes ces façons de jurer sont faintes, & ce sont des actes de religion, qui honorent infiniment le nom de Dien quand l'on s'en sert dans la necessité pour assurer des veritez de consequence; comme au contraire elles le profanent & le deshonorent au dernier point, quand l'on en use pour faire croire quelque fausseré, ou quelque

212 EXPLICATION verité legere, frivole & non necessaire:

Je dis non necessaire, car c'est proprement alors que l'on prend en vain ce

tres-saint & tres-adorable nom.

It en est de même de quelques autres manieres de jurer, comme quand l'on dit : Cela est aussi vrai , qu'il est vrai que je tiens un Livre: Il est vrai comme nous sommes icy, il est vrai comme le jour qui nous éclaire, & autres sembla. bles: Car encore que par ces façons de parler, on ne jure pas directement le nom de Dieu, on le jure neanmoins indirectement, parce que l'on atteste la verité, & par consequent l'on atteste en quelque façon le nom de Dieu qui est la verité même.

Pour un plus grand éclaircissement de ce precepte, il faut sçavoir qu'il y a deux forres de jurement. L'un est affirmatif & regarde le passé, comme quand l'on jure pour assurer qu'une chose arrivée est veritable. C'est ainsi que saint Paul écrivant aux Galates la grace & la maniere de sa conversation, & les assurant qu'il avoit reçu du Ciel & non des hommes l'Evangile qu'il préchoit, il jure en cette maniere. Je Galat. » prens Dieu à témoin que je ne mens

» point & que ce que je vous dis est ve. ritable.

mel l'on & q que com C'ess témo lome qu'il Lon

lon l noîtr tout. ditio tion vive verit

ble d

le fer chose croire res ce fortes jurem une c garde

telle d

Par

essaire : proprevain ce

autres nd l'on est vrai comme le embla cons de nent le nmoins teste la

atteste

lement qu'il y un est comme qu'une st ainsi ates la ation

u Ciel
qu'il
ere. Je
mens
est ve-

DES COMMAND. DE DIEU. 213
L'autre espece de jurement est de promesse & regarde l'avenir, comme quand
l'on promet de faire quelque grace
& quelque plaisir à une personne &
que l'on s'engage par serment à accomplir la promesse que l'on fait.
C'est ainsi que David prenant Dieu à 3. Reg.
témoin jura à Bersabée que son sils Salomon luy succederoit à la roiauté &
qu'il le feroit heritier de sa couronne.
L'on voit quantité d'exemples semblable dans l'Ecriture sainte.

Mais afin de jurer comme il faut selon la loy de Dieu, & pour mieux connoître quand il ne saut point jurer du tout, le jurement doit avoir trois conditions dont le Prophete Isaie fait mention quand il dit: Vous jurerez disant: "Jerem. vive le Seigneur, & vous jurerez en « 4.2. verité, en jugement & en justice,

Par ces paroles nous apprenons que le serment doit premierement être d'une chose veritable, & celuy qui jure la doit croire telle non par de foibles & legeres conjectures, mais par des preuves fortes & assurées. Il en est de même du jurement que l'on fait quand on promet une chose; celuy qui la promet doit regarder la verité & il doit être dans une telle disposition d'esprit que quand le

temps de la promesse sera venu il y satisfasse de tout son pouvoir, si ce n'est que le changement des choses humaines ne le mettent dans un tel état qu'il ne la puisse accomplir sans offenser Dieu.

La seconde condition du jurement est qu'il doit être fait avec jugement, c'est à dire avec reflexion, deliberation & attention d'esprit, & non legerement & avec precipitation sans avoir bien consideré si ce que l'on assure est verirable; & suppose qu'il soit veritable, s'il est necessaire de l'assurer par serment, & si une simple affirmation ne fuffiroit pas. Il faut encore avoir égatd au morif qui porte à jurer; si c'est la gloire de Dieu & le zele de la justice, ou bien quelque passion de colere, d'envie, de haine, d'amour. Sans cette condition le jurement est precipité & temeraire, comme l'on voit en ceux qui par mauvaise habitude jurent à tout moment & sans reflexion; & dans les Marchands qui pour priser leurs marchandises jurent sans y penser.

La troisième condition du jurement est la justice, c'est à dire que la chose pour laquelle on jure doit être juste. Cette condition est particulierement requaver fon plus un e partitéte Juifs point rir fa

c'est gem vre dilest faint com le Se à luy

nom,

Da

ont de la tres de volifons

i il y
fi ce
es hu
el état
offen-

ment, ration ement i bien t veritable, or fer-

égard c'est la ustice, d'ente conteme-

ui par it mons les s mar-

chose i juste. DES COMMAND. DE DIEU. 215
requise dans les promesses que l'on fait
avec serment. Car si l'on promet quell
que chose d'injuste ou de deshonneste,
l'on peche en le promettant, & encore
plus quand on l'execute. Nous en avons Marc. 6.
un exemple dans Herodes qui s'obligea
par serment de donner à une badine sa
tête de saint Jean Baptiste; & dans les Act. 23.
Juiss qui jurerent & sitent vœu de ne
point manger qu'ils n'eussent fait mont
rir saint Paul.

Ceux qui jurent avec ces conditions, c'est à dire, dans la verité, dans le jugement & dans la justice font une œuvre de pieté fort agreable à Dieu, car il est écrit: Tous ceux qui jurent sur le «Pallaint nom de Dieu seront louez & re- «62.12. compensez. Et ailleurs: Vous adorerez « Deut. le Seigneur vôtre Dieu: vous servirez « 6.13. à luy seul: & vous jurerez par son « nom.

Dans' cet esprit & dans ces circonstances les Prophetes ont juré quand ils
ont dit: Je jure par le nom du Seigneur, «4 Reg.
en la presence duquel je suis. Les Apô- «3·14·
tres ont juré & particulierement saint «
Paul: le Dieu que je sers, dit-il, m'est «
témoin que je me souviens sans cesse «
de vous. Les Anges ont juré; car nous « Apoc.
lisons dans l'Apocalypse: l'Ange que «
16.5.

» j'avois veu, c'est saint Jean qui parle; » se tenoit debout sur la mer & sur la » terre: Il leva la main & jura par celuy » qui vit dans les siecles des siecles. Enfin » Dieu même a juré, comme il se voit en Gen. » plusieurs endroits de l'Ecriture : Je jure » par moy-même, dit le Seigneur. Et le Pfal. » Prophete dit: Le Seigneur a juré, & il » ne revoquera point sa parole: Vous » ètes le grand Prétre eternel selon l'or-» dre de Melchisedech. Le Prétre Zacharie dit aussi, comme le rapporte S.Luc: 74. » Dieu a juré, & il s'est obligé par ser-» ment à nôtre Pere Abraham de se don-» ner à nous, afin que nous aiant deli-» vrez de la puissance de nos ennemis, nous le servions sans crainte avec justi-

» ce & fainteté.

Ce qu'il faut retenir de cette instruction est, 1. Que quand on parle icy du nom de Dieu, il faut entendre Dieu même qui est signissé par ce nom ou par un autre semblable, & ainsi que jurer le nom de Dieu c'est jurer Dieu même. 2. Que comme l'on deshonore ce saint nom quand on le prend en vain, ainsi on l'honore quand on l'a dans le cœur & dans la bouche pour l'invoquer & pour l'emploier à de bons usages. 3. Que jurer Dieu sous quelque nom forry a regarriduariner jurer il do la ve prud

. Co Vous

remen ces d quand à ce q remen le nom pas se contrai DES COMMAND. DE DIEU. 217
nom que ce soit c'est l'appeller & le
prendre à témoin de ce que l'on dit ou
de ce que l'on promet, sous quelque
forme que le jurement soit fait. 4. Qu'il
y a deux sortes de jurement, l'un qui
regarde le passé & qui assure une chose
arrivée; l'autre qui regarde l'avenir,
quand l'on promet de faire ou de donner quelque chose. 5. Qu'asin que le
jurement soit saint & agreable à Dieu,
il doit avoir trois conditions qui sont
la verité, le jugement c'est à dire la
prudence, & la justice.

INSTRUCTION V.

Continuation du même precepte.

Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur vôtre-Dieu.

Ous avons dit dans la derniere Instruction ce que c'est que le jurement & les conditions ou circonstances dans lesquelles il doit étre fait quand on est obligé de jurer. Et quant à ce que nous avons avancé que le jurement est une chose sainte par laquelle le nom de Dieu est honoré, il ne faut pas se persuader que cette doctrine soit contraire à celle de l'Evangile qui sem-

K

fur la celuy Enfin voit en Je jure Et le Vous

n l'or-

Zacha-

S.Luc:
ar ferle dont delinemis,
c justi-

instrule icy e Dieu om ou si que Dieu onore nd en on l'a

e bons Jelque

nom

ble défendre absolument de jurer quand Matth. » il dit: Vous avez entendu dire qu'il a été dit aux anciens, vous ne vous parjure » rez point; mais vous vous acquiterez » envers le Seigneur des sermens que » vous aurez faits. Et moy je vous dis » que vous ne juriez point du tout, ny » par le Ciel, parce que c'est le trône de » Dieu; ny par la terre, parce que c'est son » marche-pied; ny par Jerusalem, parce » que c'est la Ville du grand Roy; ny par » vôtre tête, parce que vous n'en pou- » vez rendre un cheveu blanc ou noir ; » mais contentez-vous de dire; cela est » ou cela n'est pas; car ce qui est de plus

» vient de mauvais esprit.

Par ces paroles, dis-je, nôtre Seigneur n'a pas eu dessein de blâmer ou de retrancher absolument le jurement à ses Apôtres ny à ceux qui veulent faire profession de la doctrine Evangelique, puisque ses Apôtres ont juré depuis, ainsi que nous avons remarqué, & qu'il a juré luy-même en plusieurs rencontres où il enseignoit des choses qui sembloient être de plus difficile creance. Mais il a seulement voulu reprendre les Juifs qui s'étoient tellement accoûtumez à jurer qu'ils emploioient la religion du serment en toutes sortes d'as-

fair fequence fam a to par ancibou parc

Celuame Dieu Le les p

truir

vou

de de toute que rent fonge truire feign recef contr

Con te &

cela e

Juand rjureiterez que us dis t, ny ône de est son parce y par pou-1101F 2 ela est le plus igneur de rea t faire lique,

epuis, & qu'il enconles qui reance. orendre accoût la refaires quoyque legeres & de nulle confequence, & même dans les entretiens
familiers & de divertissement : Ce qui
a toûjours été défendu non seulement
par l'Evangile, mais encore par la loy
ancienne, oû nous lisons : Que vôtre « Eccli.
bouche ne s'accoûtume point à jurer, « ^{23, 8}.
parce que le serment trop frequent «
vous fera tomber en beaucoup de maux, «
Celuy qui jure beaucoup remplira son « ^{1b} 22.
ame d'iniquité, & la malediction de « ¹².
Dieu ne sortira point de sa maison. «

Le Fils de Dieu donc a eu dessein par les paroles que j'ay rapportées de détruire l'erreur des Juifs qui étoient tombez dans un tel avenglement que de dire qu'il étoit permis de jurer en toutes rencontres & pour assurer quelque verité que ce fut, pourven seulement qu'on se donnât de garde du mensonge. Et ce divin Maître voulant détruire cette fausse opinion, nous enseigne qu'on ne doit avoir recours à la religion du serment que dans la grande necessité, & que dans les autres rencontres où il s'agit de confirmer quelque verité, on se doit contenter de dire: cela est, ou cela n'est pas.

Comme le serment est une chose sainte & qui honore la Majesté de Dieu

quand on le fait comme il faut & avec les precautions que nous avons rapportées: C'est au contraire un grand peché & qui marque un grand mépris de Dieu, quand l'on prend son saint nom en vain & dans des choses inutiles ou de peu de consequence comme nous venons de dire que faisoient les Juiss, & comme font encore aujourd'huy beaucoup de Chrétiens.

C'est encore un plus grand peché de jurer pour assurer des choses fausses: Car celuy qui appelle Dieu à témoin d'une fausseté, témoigne qu'il croit ou que Dieu est aveugle, & qu'il ne peut découvrir la verité; ou qu'il est injuste, & capable d'autoriser le mensonge.

Comme c'est un grand crime de jurer au nom du vray Dieu pour assurer une chose fausse; ce n'en est pas un moindre de jurer au nom des faux Dieux pour en assurer une veritable.

Celuy-là peche & fait un faux serment qui jure qu'une chose est veritable la croiant fausse, quoyqu'en effet elle se trouve veritable: parce que le mensonge est une parole proferée contre ce que l'on pense: Ainsi quoyque la parole que l'on consirme par serment soit consorme à la chose, elle est neanfor C

qui tou ver

de p fair con plir qua

11

font choi est u pror se qu part

par tre l que pagr qu'u mor

DES COMMEND. DE DIEU. 225 moins un mensonge n'étant pas con-

forme à ce que l'on pense.

Celuy-là fait encore un faux serment, & il peche, qui jure qu'une chose est veritable & qui la croit telle, mais qui est fausse en effet; s'il n'a apporté tout le foin & toute la diligence convenable pour sçavoir si elle est fausse ou veritable.

Celuy-là est coupable du même crime de parjure qui promet avec serment de faire une chose qu'il n'a pas dessein d'accomplir: Ou s'il a dessein de l'accomplir, qui ne l'accomplit pas en effet

quand il en a le pouvoir.

Il faur dire le même de ceux qui se font engagez par vœu à faire quelque chose & qui ne la font pas: Car le vœu est une espece de serment par lequel on promet à Dieu de faire quelque chose qui regarde sa gloire ou nôtre bien particulier.

C'est encore pecher que de s'engager par serment à faire quelque chose contre la justice, qui est une des conditions que nous avons die qui doit accompagner le jurement : Comme si quelqu'un juroit qu'il feroit quelque peché mortel; par exemple, qu'il tueroit son ennemi, qu'il se vengeroit, &cc.

K iij.

& avec rappord peché le Dieu, en vain de peu venons comme coup de eché de

fausses: témoin croit ou ne peut injuste, nge. de jurer

irer une noin-Dieux

uix serveritaen effet e que le rée con-Juoyque serment. ft nean-

Enfin c'est pecher que d'assurer par serment une chose veritable, mais qu'on ne croit telle que par de foibles & legeres conjectures. Cela est contre la prudence que nous avons encore dir être une des conditions requises à la perfection du serment : Et il est evident que celuy qui jure de la sorte se met en

peril de jurer faussement.

Mais le plus execrable de tous les pechez qui se commettent contre ce precepte, est le blaspheme contre Dieu, que quelque uns commettent en maudissant sa conduite, en blamant sa providence, en proferant contre luy des paroles iniurieuses, & en luy attribuant de parole ou par esset des choses indignes de sa Majesté divine. Il en est de même du blaspheme & des injures contre la sainte Vierge & contre les Saints, parce qu'aiant aujourd'huy une si étroite union avec Dieu, les injures qu'on leur fait retombent aussi sur luy. Si Dieu ne tiendra point pour innocent celuy qui aura pris en vain le nom du Seigneur

Exod. ,,

" tiendra point pour innocent celuy qui " aura pris en vain le nom du Seigneur " son Dieu, comment traitera-t'il ceux qui l'auront indignement profané, & qui l'auront même souillé par leurs injures, par leurs murmures & par leurs blasphemes contre la désense expresse de tiq du fui

fau cor la J Sei

ext

il f

feravai que pec fes que effe

affi on effe dili affi

que le te assu

rita

DES COMMAND. DE DIEU. 223 de ce grand Dieu qui dit dans le Levitique : Vous ne souillerez point le nom «Levit. du Seigneur vôtre Dieu. C'est moy qui « suis le Seigneur qui vous parle.

es à la vident met.en: ous les ntre ce Dieu . n mau la prouy des ibuant s indiest de es con-Saints. i étroi. on leur Dieu ne uy qui igneur il ceux né,& urs inir leurs xpresse

er par qu'on

& le_

ntre la ore dir

De tout ce que nous venons de dire il faut remarquer, 1. Que ce que le Fils de Lieu a dit dans l'Evangile, qu'il ne faut point jurer du tout, n'est point contraire à ce qu'il a commandé dans la Loy: Vous jurerez par le nom du Seigneur. 2. Que le nom de Dieu est extremement deshonoré quand on s'en fert en vain, ou pour assurer des choses vaines & inutiles ou de peu de consequence. 3. Que c'est encore un grand peché de le jurer pour assurer des choses fausses. 4. Pour assurer des choses que l'on croit étre fausses, quoy qu'en effet elles soient veritables. 5. Pour assurer qu'une chose est veritable quand on la croit telle, mais qui est fause en effet, à moins que l'on n'ait apporté la diligence convenable pour connoître assurément si elle est fausse ou veritable. 6. Pour promettre de faire une chose que l'on n'a pas envie d'accomplir, & que l'on n'accomplit pas en effet quand le temps de l'accomplir est venu. 7. Pour assurer une chose que l'on ne croit veritable que sur de foibles apparences.

K iiij

8. Que c'est encore pecher tres-grievement de jurer au nom des faux Dieux. 9. De ne pas garder les vœux que l'on a promis à Dieu. 10. De s'emporter de blaspheme & d'injures contre Dieu, la sainte Vierge & les Saints.

INSTRUCTION VI.

Explication du troisième precepte.

Souvenez-vous de sanctisser le jour du Sabbath.

E precepte est plus étendu dans l'Ecriture Sainte où il se trouve en cette maniere : Souvenez-vous de san-Exod. » Ctifier le jour du Sabbath. Vous tra-» vaillerez six jours & vous ferez ce que » vous avez à faire: Mais le septiéme » jour est le Sabbath du Seigneur vôtre Dieu. Vous ne ferez aucun ouvrage en » ce jour-là, ny vôtre fils, ny vôtre fille, » ny vôtre serviteur, ny vôtre servante, » ny vos bétes de service, ny aucun étran-» ger qui se trouve parmi vous : Parce » que le Seigneur a fait en six jours le "Ciel, la terre, la mer, & tout ce qui y » est compris, & il s'est reposé le septié-» me jour. C'est pour cela qu'il a donné » sa benediction au jour du Sabbath &

tr no fa

lo

pa ne qu pli

ce

qu

me feu vei aux l'oi les

jou à I dre de J

&

de son repos, & qu'il l'a sanctifié.

Ce precepte est une suite des deux autres: Car il n'est pas possible de connoître & de croire un Dieu tout-puissant & de sçavoir qu'il faut honorer son nom saint & terrible, ce qui se fait par les deux premiers preceptes; qu'on ne se sente aussi-tôt porté à luy rendre quelque culte exterieur, ce qui s'accomplit par celuy-cy. Mais pour une plus claire intelligence du precepte, il est necessaire d'en expliquer toutes les paroles & toutes les circonstances; c'est ce que nous allons faire.

Souvenez-vous.

Dieu ne nous commande pas seulement de garder le jour du Sabbath, il veut encore que nous en conservions la memoire: c'est à dire, qu'il ne faut pas seulement honorer ce jour quand il est venu, mais qu'il y faut encore penser aux autres jours de la semaine, lors que l'on est engagé dans le travail & dans les affaires du monde, faisant ses actions & ses ouvrages par rapport à ce saint jour, comme si l'on devoit rendre compte à Dieu, si elles ont été faites dans l'ordre de sa volonté, si l'on a eu intentions de l'honorer en les faisant, & si l'on n'au de l'honorer en les faisant, & si l'on n'au

K. W

grieve-Dieux. ue l'on orter de bieu, la

pte.

our du

1 dans

uve en

le sanis trace que
vôtre
age en
e fille;
vante;
etranParce
urs le

qui y

eptié-

donné

th 85

point perdu le temps qu'il a ordonne pour le jour du travail; parce que celuy qui commande de se reposer le jour du Sabbath, a aussi commandé de faire son travail les autres jours de la semaine.

Par ce mot nous sommes encore avertis de nous ressouvenir de la sanctisication de ce jour en ce jour méme: Carcomme il se presente souvent des occassions contraires à la sainteté du Sabbath & au culte que l'on doit rendre à Dieu; comme sont les spectacles, les jeux, les divertissemens, il saut se ressouvenir selon la parole du precepte, que ce jour n'est point destiné à ces sortes d'amuselmens, mais au culte & au service que l'on doit au Createur de toutes choses.

De santifier

La façon la plus naturelle de sanctifier le Sabbath elon l'Ecriture, & selonméme les paroles du precepte, est la cessation des travaux corporels, & des assaires temporelles, qui ne regardent point directement ny Dieu ny son service: Car voici les paroles du precepte : Vous ne serez en ce jour aucun travail.

Ce n'est pas neanmoins precisement en cela que consiste la sanctification du

Sal ob. nô té: affe ne une gie & : au cre éco pier l'éte fur à re Fon den den la t les 1 & le que fair

relig

Die

Pup

£tio:

DES COMMAND. DE DIEU. 227 onne Sabbath; car il eût suffit de dire: Vous «Exod. celuy observerez le jour du Sabbath; mais «5. 12, ur du nôtre souverain Legislateur aiant ajoû- « re fon té: Et vous le sanctifierez, il témoigne ine. assez que son intention est que ce jour averne se passe pas dans l'oisiveté ny dans ifica+ une pure cessation, mais qu'il soit reli-. Car gieusement employé au service de Dieu occa. Dieu 🛼 x, les. venirjour! amu-rvice: outes. nctifelon: st la c des dent ser_

pte :

vail.

a du

& à faire de bonnes œuvres, à assister au divin service, à frequenter les Sacremens, à entendre la sainte Messe, à écouter les Predications, à faire de saintes Meditations, à faire de saintes & pieuses lectures, à penser aux biens de l'éternité & à les desirer, à faire reflexion fur la vanité du monde & à les mépriser, à rendre graces à Dieu des bienfaits que Fon a reçus de sa bonté, & à luy en demander de nouveaux, mais qui regardent plus le salut que les prosperitez de la terre; à faire des aumônes, à visiter les prisonniers, à consoler les affligez & les malades, & generalement à pratiquer les œuvres de misericorde & à faire toutes sortes de bonnes œuvres: Car, comme dit saint Jacques, c'est une « Jac. ra religion pure & sainte aux yeux de a 77. Dieu nôtre Pere celeste, de visiter les « Pupilles & les Veuves dans leurs affli-Ctions, &cc...

K. Vi

Le jour

Nous avous dir que tous les: commandemens du Decalogue sont des preceptes de la loy naturelle. Celuy-cy n'en est pas excepté; parce que la raison nous apprend qu'étant composez d'un corps & d'un esprit, nous sommes obligez d'honorer Dieu, non seulement interieurement par des sentimens de devotion & d'amour, mais encore exterieurement par un culte sensible de religion. Cela ne se peut faire qu'il n'y ait quelque temps destiné à cela, mais comme la raison naturelle ne nous inspire pas quel doit être ce temps en particulier, Dieu l'a determiné en attachant au jour du Sabbath le culte que nous luy devons rendre.

L'on peut dire encore, & cela est vray, qu'àcause de nôtre entiere & absolué dependance, la raison nous apprend que nous devons continuellement honorer Dieu, en tout lieu, en tout temps, à tout moment; mais que Dieu ayant condamné l'homme au travail en punition de son peché, il a seulement reservé un jour pour le culte qu'il demande de luy; mais aussi il demande ce jour-là si absolument qu'il ne veut pas qu'il

D emj ouv feig tou quie que 80 8 lum cett tem relle d'au pou bier tem culi nou àla & à

> que là v fem

wa

DES COMMAND. DE DIEU. 229 emploie ce faint temps à aucun autre

ouvrage..

J'ay dit que la loy naturelle nous enseigne ce devoir : car nous voions qu'en toutes les nations de quelque religion: qu'elles soient, il y a des Fétes publiques dediées au culte de leurs divinirez & aux exercices de leur religion. La lumiere de la raison nous découvre cette obligation: Car si nous avons des temps destinez pour nos affaires temporelles, d'autres pour prendre nos repas, d'autres pour nous reposer, & d'autres pour d'autres actions semblables, il est bien raisonnable qu'il y ait aussi quel que temps destiné pour honorer plus particulierement celuy qui nous a creé & quinous conserve, & pour nous appliquer à la contemplation des choses celestes & à la recherche des moyens qui nous peuvent conduire à nôtre derniere fin :-Et ce jour parmi ceux qui adorent le vray Dieu est le jour du Sabbath.

Du Sabbath.

Ce mot est tiré de la langue Hebraïque, & il signifie repos & cessation: De là vient que le septième jour de la semaine auquel les Hebreux s'appliquoient uniquement au service de Dieu-

coms prey-cy a raipolez mmes

le reil n'y mais us inos en

exte-

vray, foluë l que

que

yant yant ounit renanour-

dn, n

à à la contemplation des choses saintes est appellé Sabbath, parce qu'ils demeuroient en repos & qu'ils cessoient.

les travaux des autres jours.

Dieu voulant marquer le temps au quel il desiroit d'être honoré de son peuple, leur indiqua ce jour plutôt qu'un autre, afin qu'il honorassent par leur repos celuy de leur Greateur, qui aprés avoir employé six jours à creer le monde & tout ce qui y est compris, se reposa le septiéme se glorissant soy-même & prenant de la complaisance dans la veue d'un ouvrage si admirable.

Ce jour neanmoins n'étant point defliné par la loy naturelle pour honorer Dieu, mais par une simple destination de sa souveraine volonté, il a été changé depuis au jour du Dimanche pour la raison que je diray cy-aprés: Nôtre Seigneur dit dans l'Evangile qu'il est le Maître de toutes choses, même du jour du Sabbath: Et il en a été le Maître en effet en le changeant comme il a fait.

Le jour du Sabbath étant d'une institution divine étoit la premiere & la plus sainte des ceremonies de l'ancienne loy. C'est pourquoy les autres ceremonies aiant cessé par la venue de nôtres Seigneur dans le monde comme les

Matth.

pua qua Sab diffe gale du

Sou

T

quée nem qu'e nou trav mor norde re

est contains font mais

forte

leme Av faintes

fuenchres & le ombres se dissipent

quand le Soleil se découvre, le jour du

Sabbath a aussi cessé; mais avec cette

difference que les autres ceremonies legales ont pris sin entierement, & le jour

du Sabbath a été changé en un autre

Souvenez-vous de santisser le jour du Sabbath:

jour, ainsi que nous avons remarqué...

Toutes ces paroles ayant été expliquées separément, elles nous apprennent, si on les prend toutes ensemble, qu'en ce jour nous devons tellement nous dégager de corps & d'esprit des travaux, des soins & des affaires du monde, que rien ne nous empêche d'honorer nôtre Createur par des actions de religion & par la pratique de toutes fortes de bonnes œuvres.

Ce saint jour étant passé de la sorte, est ce Sabbath saint que le Prophete saint appelle un Sabbath delicat: parce que les Dimanches & les Fétes passées saintement & en des œuvres de pieté; saintement & en des œuvres de pieté; saintement à Dieu, saint des delices, non seulement à Dieu, saint encore à ceux qui le servent side l'ément & avec amour.

de ce precepte, nous mettrons le pre-

qu'un eur reaprés nonde ofa le k preveuë

nt denorer ation chanour la lôtre est le

fait.
inftiplus
enne

ôtre: les:

232 EXPLICATION cis & l'abbregé de ce que nous en avons dit jusqu'icy. 1. Qu'il faut se ressouvenir du jour du Sabbath dans les autres jours de la semaine & lors que l'on travaille actuellement, afin de le santisser par le rapport des travaux & des actions que l'on fait, comme d'autant de petits sacrifices que l'on doit offrir à la Majesté de Dieu. 2. Que le repos du Sabbath n'est point institué pour demeurer dans l'oissveté, ny pour passer le temps dans les spectacles, ny dans les jeux, ny dans les divertissemens. 3. Mais pour honorer Dieu plus particulierement par des actions de religion, par la meditation des choses saintes, & par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres : C'est là ce que l'on appelle santisser le jour du Sabbath. 4. Que c'est un precepte de la loy naturelle d'honorer Dieu, & d'employer quelque temps pour cela: Mais que le jour du Sabbath est seulement d'institution positive pour honorer le repos de Dieu aprés qu'il eut creé le monde. 5. Que ce precepte n'étant point de la loy naturelle qui est immuable, il a pû étre changé, comme en effet ill'a été depuis le Dimanche tenant aujourd'huy, la place du Samedy & dus Sabbath.

D

Von

to.
ie
Se

Maj neur de re core ouvr

luy:
Il
luyhone
le ch
tume
jour
que

Pren gard qu'il dans

INSTRUCTION VI.

ous en

h dans & lors

:, afin

es tra-

comme

on doit

Que le nstitué

y pour

es, ny

rtisse-

u plus

de re-

choses

toutes

: là ce

ur du

ote de

1,&

cela :

seule=

nono-

t creé

étant

mua-

effer

it au_

S. du.

Continuation du même precepte.

Vous travaillerez six jours, & ferez tout ce que vous avez à faire; mais le septième jour est le jour du repos du Seigneur vôtre Dieu.

Ce jour du Sabbath est dedié à la Majesté de Dieu, consacré à son honneur, & destiné à son culte & aux actions de religion. Elles nous enseignent encore qu'il faut cesser de faire tout autre ouvrage, afin que rien n'empéche de rendre à Dieu ce que l'on est obligé de

luy rendre par ce precepte.

Il étoit à propos que Dieu indiquât luy-même le jour auquel il vouloit être honoré, de crainte que s'il en eût laissé le choix au peuple, il n'eût suivi la coûtume & la façon des Egyptiens dans leurs profanes solennitez. Au reste ce jour est rempli de mysteres, d'où vient que l'Ecriture luy donne le nom de signe.

Prenez-garde, dit le texte sacré, à bien « Exodigarder le jour de mon repos ; parce « 31.13. qu'il est un signe entre moy & vous « Ezeche dans vos generations avenir, asin que « 20.12.

» vous scachiez que je suis le Seigneur » qui vous sanctifie, & qui vous separe » des peuples impurs & souillez par l'i-

» dolatrie.

Ce jour est donc appellé signe, parce qu'il est comme un memorial de la creation de l'Univers. 2. Parce qu'il est un monument perpetuel de la delivrance miraculeuse du peuple de Dieu de la servitude des Egyptiens, comme Dieu

Rem. 6.

Deut. » même l'a témoigné en ces termes: Sou-

" venez-vous que vous avez servi dans " l'Egypte, & que le Seigneur vôtre Dieu

" vous en a retirez par la force de sa main

" & par la puissance de son bras. C'est » pourquoy il vous a commandé de gar-

» der le jour du Sabbath & de repos. 3. Ce jour est appellé signe, parce qu'il est signe en effet de deux autres Sabbaths. sçavoir du Sabbath spirituel & du Sab bath celeste.

Le Sabbath spirituel est ce repos mystique par lequel le vieil homme est enseveli avec Jesus - Christ par le bapteme, comme saint Paul nous l'enseigne, afin de resusciter à une nouvelle vie, sçavoir, à la vie de la grace, & de pouvoir faire des actions de pieté &

Ephes. » dignes de la vie eternelle: Car il est bien

puste, dit le même Apôtre, que ceux qui

dans la v rien fes c . Il Sabl

DI

ent

mie

chen

repo ľeſp veud s'ap Die ame Paul

pitro

breu L heur fero de I re, jusq pilc poir

tes . feul

ge;

eigneur fepare par l'i-

, parce la crealest un evrance la sere Dieu s: Souvi dansre Dieu

a main C'est de gar

s.z.Ce u'il est baths, u Sab

os myme est par le as l'enuvelle , & de eté &

lt bien ux qui DES COMMAND. DE DIEU. 235 ent autrefois été tenebres, foient lu- « mieres dans le Seigneur, & qu'ils mar- « chent comme des enfans de lumiere « dans la fainteté, dans la justice, & dans « la verité, & qu'ils ne participent en « rien aux actions steriles & infructueu- « fes des tenebres.

Sabbath spirituel qui consiste dans un repos interieur de l'ame & qui fait que l'esprit & le cœur étant degagez de la veue & des affections des creatures, s'appliquent uniquement à contempler Dieu & à l'aimer. C'est le Sabbath des ames saintes & parfaites, dont saint Paul fait mention bien au long au chapitre quatrième de l'Epître aux Hebreux.

Le Sabbath celeste est sa vie bienheureuse dans laquelle nous nous reposerons eternellement en la joüissance
de Dieu & de tous les biens de la gloire, le peché étant entierement étoussé
jusques dans la racine qui est la concupiscence, selon qu'il est écrit: Il n'y aura « stai.
point là de Lion ny de béte de carnage; mais il y aura une vie pure, & toutes les voies en seront saintes. «

Mais quoy ce jour fût sanctifié non seulement par la volonté de Dieu qui

l'avoit particulierement destiné à son service, mais encore par les merveilles dont nous venons de dire qu'il étoit le memorial & le signe: Il a plu neanmoins à nôtre Seigneur de transferer son culte à un autre jour afin d'ensevelir la Synagogue avec toutes ses ceremonies. Son culte étoit attaché au Sabbath ou samedy qui est le dernier jour de la semaine, & il l'a attaché depuis au Dimanche qui en est le premier. 1. Afin que les Chrétiens n'eussent rien de commun avec les perfides Juifs. 2. Pour honorer la resurrection de nôtre Seigneur qui arriva en ce jour: D'où vient que ce saint jour est appellé Dimanche, c'est à dire le jour du Seigneur: Car encore que rous les jours de la semaine luy appartiennent également, celuy-cy neanmoins luy appartient par un titre special, parce que c'est cesuy qui luy a été le plus glorieux de tous à cause de sa glorieuse & triomphante resurrection.

Ce changement n'est pas nouveau; Dieu même l'a fait par les Apôtres, puisque les Apôtres mêmes en sont mention: Car saint Jean dit dans l'Apocalypse: Je me trouvay ravi en esprit un jour de Dimanche, & j'entendis

Apoc..

derrite come de le précrivordo vres étoit

avoi lemn temp moir avoi les enfei dre que

faint

bath étab les I repre nem Vier des a liere

leng

jours

Ce

à son veilles toit le neansferer cere_ saint Jean Chrysostome. er jour: depuis emier. it rien Juifs. de nô-:D'out ć Dineur: la se ment. nt par

DES COMMAND. DE DIEU. 237 derriere moy une voix forte & éclatan- « te comme le son d'une trompette qui « me disoit: Je suis l'alpha, & l'omega, « le premier & le dernier. Et saint Paul « écrivant aux Fideles de Corinthe leur 1. Cor. ordonne de faire la queste pour les pau- 16.21 vres le premier jour de la semaine, qui étoit le Dimanche, comme l'explique

Outre le jour du Sabbath les Juifs avoient encore de certaines Fétes solemnelles qui avoient été instituées de temps en temps pour perpetuer la memoire des principales faveurs qu'ils avoient reçues de la bonté de Dieu. Ils les observoient religieusement, & ils enseignoient à leurs enfans de rendre graces à Dieu des bien-faits que leurs peres avoient reçus en ces jours-là.

celuy

e tous hante

veau;

tres, font

s l'A=

esprit:

tendis-

Ces Fétes ont pris fin comme le Sabbath legal; Mais la sainte Eglise en a étably d'autres en leurs places, sçavoir les Fétes de nôtre Seigneur qui nous representent les mysteres de sa vie divinement humaine, celles de la tres-sainte Vierge, des Apôtres, des Martyrs, & des autres Saints qui ont plus particulierement éclaté par leurs vertus & par leur sainte vie. Nous sommes obligez

d'honorer ces Fétes pour remercier Dieu des graces qu'il a plu à sa bonté de leur faire, & de nous les avoir donnez pour mediateurs auprés de sa divine Majesté.

Vous ne ferez aucun travail en ce jour, là ny vous, ny vôtre fils, ny vôtre fille, ny vôtre servante, ny vôtre servante, ny vos bétes de service, ny les étrangers qui se trouveront dans vos Villes & dans vos maisons,

Nous sommes avertis par ces parolles de ne faire en ce jour aucun ouvrage qui puisse empécher le culte que nous devons rendre à la Majesté de Dieu. Il est clair que tout œuvre servile est retranché; non que ces sortes de travaux soient mauvais de leur nature, mais parce qu'ils occupent l'esprit, & qu'ils l'empéchent de penser à Dieu, de l'honorer & de le servir, qui est la fin du precepte.

Si ces sortes de travaux sont désendus au jour du Sabbath, beaucoup plus est-il désendu de souiller la sainteté de ce jour par des actions mauvaises & indignes du nom Chrétien, & sur tout par des pechez mortels, qui non seulement empéchent l'esprit de penser DE aux d'ame de sa

faire gloire ner le de cor est problable vant vres de tains défau

& des d'ama ne pe que l' rer un fosse gile; & les l'exen sour co

leur fi

leur :

DES COMMAND. DE DIEU. 239 aux choses saintes, mais qui separent l'ame entierement de Dieu, la privant de sa grace & de son amour.

Il n'est pas neanmoins défendu de faire quelque travail qui tourne à la gloire & au culte de Dieu, comme d'orner les Autels, de tapisser les Eglises, de coudre quelque ornement dont l'on est pressé de se servir, & autres semblables qui se faisant par rapport à Dieu & au service du jour, ne sont pas rant des actions serviles que des œu-

vres de religion.

nercier

bonté

r don

a divi-

ce jour,

e fille,

vante,

étran-

Velles

paro-

ouvra-

e nous

ieu. II

est re-

avaux

mais

qu'ils

e l'ho-

fin du

léfen-

p plus

eté de

ses &

r tout

n seu-

penser

Il ne faut pas croire non plus qu'il soit défendu par la loy de faire de certains travaux aux jours de Fétes, par le défaut desquels il arriveroit des pertes & des dommages considerables, comme d'amasser les moissons de crainte qu'elles. ne perissent, de soûtenir une maison que l'on voit preste de tomber, de retirer un bœuf ou un autre animal d'une fosse oû il est tombé, comme nôtre Seigneur nous l'apprend dans l'Evangile; les saints Canons le permettent; Luc.14. & les Machabées nous en ont donné l'exemple combattant leurs ennemis au jour du Sabbath, parce qu'abusant de 1. Matth. leur simplicité ils prenoient occasion de 2.35. leur repos de mettre tout à seu & à

EXPLICATION 246 sang dans la creance qu'ils ne se défen.

droient pas.

Au reste par ce precepte il est défendu aux bétes de service comme sont les boufs, les asnes, les chevaux de travailler au jour du Sabbath, non qu'elles soient directement sujettes au precepte, & qu'elles soient dignes de recompense si elles y obeissent, ou de punition si elles le transgressent; mais parce que la recompense ou la punition retombe sur ceux à qui elles appartiennent en ce qu'elles ne peuvent agir ny travailler qu'elles ne soient conduites & dirigées par quelque creature raisonnable.

Le sommaire de cette instruction est 1. Que par ce precepte Dieu a attaché son culte au jour du Sabbath. 2. Que le Sabbath des Juifs aussi-bien que les autres ceremonies de la loy a pris fin par la venue de Jesus-Christ dans le monde. 3. Que le culte du Sabbath a été transféré au Dimanche, ou par les Apôtres, ou par nôtre Seigneur même qui l'a sanctifié par sa triomphante resurrection. 4. Que pour cette raison ce jour est appellé Dimanche, c'est à dire le jour du Seigneur. 5. Que ce Sabbath ou repos exterieur nous doir faire ressouvenir du Sabbath spiri-

DI tuel Para cœu repo Chific faint jours vile, pure: péch voir ler ei avec

> IN Exp Hono afin pro

> > vôt

rieur

premi miner culte vons. quer, défendéfensont les de traqu'elles recepte, mpense ition si rce que etombe ient en travail-& dirinable. tion est attaché 2. Que que les pris fin T dans abbath ou par

eigneur

triom-

ar cette

5. Que

r nous h spiri-

tuel

DES COMMAND. DE DIEU. 241 tuel de l'ame, & du Sabbath eternel du Paradis, afin de détacher de la terre nos cœurs & nos pensées. 6. Qu'outre ce repos du Dimanche, il faut encore fan-Ctifier celuy des Fétes ordonnées par la fainte Eglife. 7. Que dans ces faints jours il ne faut faire aucun travail fervile, c'est à dire, entrepris par avarice & purement pour le gain. 8. Ce qui n'empéche pas qu'aprés avoir fatisfait au devoir de Chrétien, on ne puisse travailler en de certaines necessitez pressantes, avec la permission des Pasteurs & superieurs Ecclesiastiques.

INSTRUCTION VII.

Explication du quatriéme precepte.

Honorez vôtre Pere & vôtre Mere; afin que les jours de vôtre vie soient prolongez sur la terre que le Seigneur vôtre Dieu vous donnera.

Les preceptes que nous avons expliquez jusques icy sont ceux de la premiere table, c'est à dire, qui se terminent immediatement à Dieu, & au culte & à l'honneur que nous luy devons. Ceux qui nous restent à expliquer, sont de la seconde table, & ils

L

regardent immediatement le prochain; quoy qu'ils se terminent aussi à Dieu comme à leur fin derniere : Car encore que nous soions obligez d'aimer nôtre prochain, nous ne le devons neanmoins aimer que pour Dieu.

Matth.

1. Joan.

C'est pourquoy nôtre Seigneur nous 22. 39., dit en saint Matthieu: Le commande-" ment d'aimer Dieu, est le premier & le » plus grand de tous les preceptes : Le " second luy est semblable : Vous aime-» rez vôtre prochain comme vous-même: De ces deux commandemens dépen-» dent toute la loy & les Prophetes.

Ce precepte & les autres qui suivent sont les signes & les marques par lesquelles on peut connoître si l'on aime Dieu: Car comme dit saint Jean, Celuy

» qui n'aime pas son frere qu'il voit tous » les jours, comment pourra-t'il aimer Dieu qu'il ne voit pas ? Si quelqu'un

» dit : l'aime mon frere, & qu'il haisse " son frere, c'est un menteur. Et nous

» avons reçu ce commandement de Dieu,

» que celuy qui aime Dieu, doit aussi » aimer son frere. De la même maniere l'on peut dire: Si nous n'aimons & n'honorons pas nos parens, que la nature même nous oblige d'aimer & d'hono-

rer, & que nous avons continuellement

dev nou ron cho cet que

I ma deu dor den tab reg Et l qui

de d

mes

V Me ceu àq gat con leur **Iça**

N nen Die

& l'

ochain; à Dieu r encore er nôtre nmoins

eur nous nmandenier & le ites: Le us aimeis-même: s dépenhetes. ii luivent s par leson aime an, Celuy voit tous t'il aimer quelqu'un u'il haisle . Et nous r de Dieu, doit aussi ne maniere ns & n'hoe la nature & d'hono-

uellement

DES COMMAND. DE DIEU. 243 devant les yeux, comment pourronsnous dire que nous aimons & honorons Dieu Createur & Pere de toutes choses que nous ne pouvons voir en cette vie & que nous ne connoissons que par la Foy?

Il faut donc sçavoir que tous les commandemens de Dieu sont divisez en deux tables, c'est à dire, que Dieu les donnant à Moïse ils étoient écrits sur deux tables differentes. La premiere table contenoit les trois premiers qui regardent Dieu, son culte & son amour. Et la seconde contenoit les sept autres qui regardent le prochain & les devoirs de charité & de justice que nous sommes obligez de luy rendre.

Mais parce que nos Peres & nos Meres sont nos premiers prochains,& ceux qui nous touchent de plus prés & à qui nous avons de plus étroites obligations, le premier precepte de la seconde table nous oblige justement à leur rendre ce que nous leur devons, sçavoir l'amour, l'honneur, le respect,

& l'obeissance.

Nous sommes obligez de leur rendre ces devoirs parce qu'ils nous tiennent la place de Dieu, c'est à dire que Dieu s'est servi d'eux pour nous donner

l'etre & la vie : C'est par leur moien que Dieu nous a donné une ame spirituelle & raisonnable: C'est par leur soin que nous avons reçu le faint bapteme & que nous avons eu entrée dans l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. C'est par leur diligence que nous avons eu une bonne & sainte education; que nous avons été instruits dans les principes de la religion, formez aux bonnes mœurs, elevez dans les sciences, civilisez pour la societé humaine, & mis en état de passer honnétement cette vie & de faire des œuvres dignes du salut eternel.

Toutes ces obligations meritent bien que nous honorions nos parens. Où il faut remarquer qu'encore que nous les devions aimer & les craindre, le precepte neanmoins ne dit pas: vous aimerez ou vous craindrez vôtre Pere & vôtre Mere, mais vous les honorerez. La raison est qu'on les peut aimer sans les craindre, & les craindre sans les aimer; mais quand l'honneur est sincere & qu'il procede du fond du cœur il enferme l'amour & la crainte, & ainsi quand l'on honore comme il faut son Pere & sa Mere, on les aime & on les

eraint tout ensemble,

DE. Or lors o l'on comr il dit mens point ce m fur v orner quant même sez à tres-j chose en to c'est 1 gneur remar les sai qu'Isa sture d unefin fon Pe point

> Mai comm parens

voit in

poster

moien e spiriur soin aptéme uns l'E-& Roce que te edunstruits formez ins les eté huhonnées œunt bien s. Où il ous les

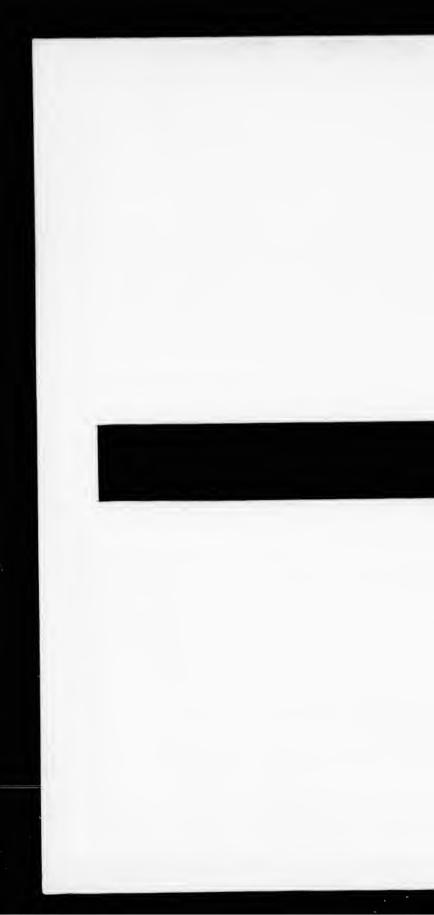
Pere & corerez. ner fans les est finu cœur & ainsi aut fon con les

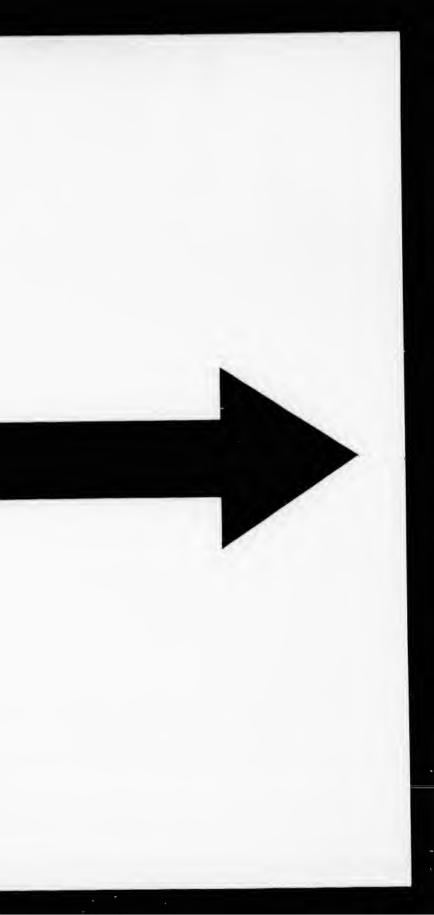
le pre-

DES COMMAND. DE DIEU. 245 Or l'on honore son Pere & sa Mere, lors qu'on leur rend l'obeissance & que l'on se gouverne selon leur volonté, comme le Sage nous l'apprend quand il dit: Mon Fils, écoutez les enseigne- «Prov. mens de vôtre Pere, & ne rejettez "1.8. point les conseils de vôtre Mere : par « ce moien les graces paroîtront jusques « Eph. 6. sur vôtre vilage, & vôtre obeissance "1. ornera vôtre col comme un riche car- « quant. Saint Paul recommande cette « même obeissance: Enfans, dit-il, obeis- "Colost. sez à vos parens, parce que cela est "3.10. tres-juste. Il repete ailleurs la même « chose: Ensans obeissez à vos parens « en toutes choses selon Dieu, parce que « c'est une chose tres-agreable au Sei- « gneur. Nous avons des exemples tresremarquables de cette obeissance dans les saints Patriarches: Car nous lisons Gen. 22. qu'Isaac se laissa lier, & se mit en posture d'étre sacrifié avec une douceur & une simplicité merveilleuse pour obeïr à son Pere. Et les Rechaites ne buvoient Hierera. point de vin, parce que leur Pere l'a- 35.7. voit interdit à sa famille & à toute sa posterité.

Mais il faut remarquer que saint Paul commandant aux enfans d'obeïr à leurs parens en toutes choses, il adjoûte:

L iij





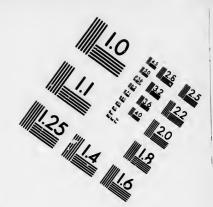


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503



felon Dieu; Il veut dire que si les Peres & les Meres commandoient à leurs enfans quelque chose qui sût contre les commandemens de Dieu, les enfans Au.; » ne doivent pas leur obeir, car il est écrit

ti

m

gi

y

ga

ce

tre

les

nic

qu

do

cel

.Per

ren

par

Me

mo

4.19. » qu'il faut plutôt obeir à Dieu qu'aux

» hommes quels qu'ils soient. La raison est que Dieu est nôtre premier & nôtre veritable Pere, parce que luy seul est l'autheur de nôtre ame; & si nous tenons nôtre corps de nos parens, Dieu s'est servi d'eux pour nous le donner: D'où il s'ensuit que nous sommes infiniment plus obligez d'obeir à Dieu qu'à nos parens quand ils nous commandent quelque chose contre ses divins preceptes.

Il s'ensuit de ce principé que quand Dieu attire les enfans à son service, les parens ne doivent pas s'y opposer; & s'il n'y a des raisons naturelles & tresfortes, les enfans ne doivent pas leur obeir; car voici comme parle nôtre

Luc. » Seigneur dans l'Evangile: Si quelqu'un vient à moy, & qu'il ne haisse pas son

» Pere, sa Mère, sa femme, ses enfans, » ses freres, ses sœurs, & même sa pro-

» pre vie, il ne peut étre mon Disciple.

Matth. » Et il dit ailleurs: Si quelqu'un aime

10.37. » son Pere & sa Mere plus que moy, il

» n'est pas digne de moy. Et aiant com-

N les Peres leurs enontre les es enfans il est écrit u qu'aux La raison r&nôtre y seul est us tenons Dien s'est r:D'où il nfiniment à nos paent quelreceptes. ue quand rvice, les poler; & s & trespas leur de nôtre uelqu'un e pas son s enfans, e sa pro-Disciple. un aime moy , il

ant com-

DES COMMAND. DE DIEU. 247 mandé à un jeune homme de le suivre, ce jeune homme le pria de trouver bon qu'il allat premierement ensevelir son Pere qui venoit de mourir : à quoy nôtre divin Maître répondit : Laissez les Mante. morts, c'est à dire les gens du siecle, «8.22.

ensevelir leurs morts.

L'on honore encore les Peres & les Meres, quand on leur donne secours dans leurs necessitez, comme nôtre Seigneur le prouva clairement aux Phariliens en ces termes: Pourquoy violez. "Matth. yous les Commandemens de Dieu pour " garder vos traditions ? Car Dieu a fait " ce commandement : Honorez votre " Pere & vôtre Mere; & encore cet autre: Que celuy qui outragera de paro. " les son Pere ou sa Mere, soit puni de " mort. Cependant vous dites: Quicon- " que dira à son Pere ou à sa Mete: Tout " don que je fais à Dieu vous est utile, " il satisfait à la loy; encore qu'aprés " cela il n'honore & n'assiste point son " Pere ou sa Mere; & ainsi vous avez " rendu inutile le commandement de Dieu " par vôtre tradition.

L'on honore encore son Pere & sa Mere, leur parlant avec respect, se montrant reconnoissant de leurs peines. & de leurs soins, faisant des prieres

L iiij

pour eux, parlant toûjours d'eux en bonne part, & s'ils ont des défauts les couvrant tant qu'il est possible, mieux que ne fît le miserable Cam, qui pour s'étre mocqué de son Pere attira la malediction sur luy & sur sa posterité.

de

m

110 no

ur

to

av

Or: fo

no

bie

leu

ina

da

qu

for

mo lité

der

L'on doit particulierement l'honneur & le service aux parens lors qu'ils sont tombez dans quelques maladies, dans l'impuissance, dans l'indigence, dans l'infirmité; donnant ordre que leurs necessitez ne leur manquent point, & qu'ils ne soient point abandonnez, sur tout qu'ils reçoivent le Sacrement de Confession & les autres : Et enfin qu'ils meurent chrétiennement en nôtre Seigneur.

Enfin on les doit honorer aprés leur mort les faisant inhumer honorable. ment selon leur qualité; faisant faire des prieres & dire des Messes pour le repos de leurs ames, faisant des aumônes pour racheter leurs pechez, & enfin accomplissant religieusement leurs der-

nieres volontez.

Il nous reste encore quelque chose à dire sur cette matiere mais je le remets à la prochaine instruction, abregeant seulement icy ce que je viens d'expliquer plus au long. 1. Que les Comman-

DES COMMAND. DE DIEU. 249 demens de Dieu sont divisez en deux tables dont la premiere contient nosdevoirs au regard de Dieu, & la seconde nos obligations au regard du prochain. 2. Que nos parens font nos premiers prochains & par consequent que nous ses devons preferer à tous dans nos devoirs d'amour, d'honneur & de respect. 3. Que l'amour du prochain est une marque de l'amour que nous portons à Dieu, & que l'on ne peut dire avec verité que l'on aime Dieu quand on n'aime pas le prochain. 4. Que les foins & les travaux que nos Peres & nos Meres ont pris pour nous meritent bien que nous les honorions. 5. Qu'on leur doit l'obeissance quand ils ne commandent rien contre Dieu, le secours dans leurs necessitez tant corporelles que spirituelles, le respect à leurs personnes durant leur vie, & à leur memoire après leur mort, & enfin la fidelité à leurs ordres & sur tout à leurs; dernieres volontez.

N

d'eux en

léfauts les

le, mieux

, qui pour

ira la ma-

sterité.

l'honneur

qu'ils sont

ies, dans

ice, dans

leurs ne-

t,& qu'ils

fur tout

de Con-

fin qu'ils

ôtre Sei-

prés leur

norable

ant faire

pour le

es aumô-

& enfin

eurs der-

chose à e remets pregeant d'expliomman-

300 S

Continuation du même precepte.

Loblige directement qu'à honorer nos Peres & nos Meres; il s'étend neanmoins plus loing, & nous engage à honorer tous ceux qui sont élevez en dignité & qui ont quelque chose de l'authorité de Pere, comme sont les Prelats & Superieurs Ecclesiastiques, les Rois, les Magistrats, les Precepteurs ou Pedagogues, les Maîtres, les Tuteurs, les Vieillards & anciens.

L'on doit donc 1. honorer les Eveques, les Pasteurs, les Prêtres, parce qu'ils sont en quelque façon nos Peres, comme saint Paul nous l'apprend écrivant aux Corinthiens: Je ne vous écris point, dit-il, ces choses pour vous faire

» de la confusion, mais seulement pour » vous donner un avis, comme à mes en-

» fans tres-chers : C'est le nom que je

» vous donne : car quand vous auriez dix » mille Maîtres en Jesus-Christ,

» vous n'avez pas neanmoins plusieurs

" Peres, puisque c'est moy qui vous ay

» engendrez en Jesus-Christ par la

3. Cor

reg

n

f

q

n

di

fe:

lei

re

des me

Die vie bes

cha

N

VIII

ecepte.

ne nous honorer il s'étend us engage nt élevez que chose e sont les astiques, cepteurs les Tules Evês, parce os Peres, end écrious écris ous faire nt pour mes enque je riez dix IRIST,

lulieurs

vous ay

r par la

DES COMMAND. DE DIEU. 251 predication de l'Evangile. Puisque les « Prelats & les Prétres nous tiennent lieu de Peres nous les devons honorer en cette qualité, sur tout le souverain Pontife qui est le Pere des Peres & des autres Pasteurs: Et encore ceux que Dieux nous a plus particulierement donnez pour être nos Superieurs & nos Peres spirituels. Saint Paul nous l'apprend ,.Tim. quand il dit, que les Prétres qui gouvernent bien, meritent un double honneur, particulierement parce qu'ils tra- « vaillent à la predication de la parole « de Dieu & à instruire les peuples. Et il « dit dans l'Epître aux Hebreux: Obeil te Habr. fez à vos Superieurs & demeurez sou- 23.17. mis à leur conduite, parce qu'ils veil- « lent sur vous comme étant obligez à « rendre un jour compte de vos ames. « Que si quelques-uns, comme il arrive quelquefois, n'étoient pas des mieux reglez en leur vie, cela ne nous exempte pas de l'obligation que nous avons de les honorer.: Car il ne faut pas regarder les défauts de la personne, mais le merite & l'excellence de l'authorité que Dieu a mis dans la personne. D'où "Mutth. vient que nôtre Seigneur dit : Les Scri. "23. 23. bes & les Pharisiens sont assis sur la ce chaise de Moyse; C'est pourquoy ob- «

252 EXPLICATION » servez & faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font : car ils disent bien, mais ils ne font pas ce » qu'ils disent: 2. Il faut honorer les Rois, les Princes, les Gouverneurs, les Juges, les Magistrats & ceux qui sont élevez en quelque 1. Pet., semblable dignité. Saint Pierre l'ordon-" ne ainsi: Soiez soumis, dit-il, pour l'a-" mour de Dieu à tout homme qui a du. » pouvoir sur vous, soit au Roy comme " au souverain; soit aux Gouverneurs, » comme à ceux qui sont envoyez de sa » part, pour punir ceux qui font mal, & » pour traiter favorablement ceux qui o font bien. Saint Paul ne se contente pas de nous prescrire ce devoir ; il en ajoûte la raison disant qu'ils tiennent la place de Dieu, & qu'ils gouvernent par son autorité; voici comme il parle: Rom. » Que toute personne soit soumise aux » puissances Superieures, car il n'y a » point de puissance qui ne vienne de " Dieu, & c'est luy qui a ordonné celles » quisont sur la terre. C'est pourquoy ce-" luy qui s'oppose aux puissances resiste à » l'ordre de Dieu; & ceux qui y resistent » attirent la condamnation sur eux-mê-» mes : Car les Princes ne sont point à

» craindre lors qu'on ne fair que de bon-

rer Pe Na Per

qu

ET

: po

pe

€e

m

ee.

pa

for

. pe

nil

luy

·le

ve:

. 3

on disent, font: car ont passe

s Princes, les Magin quelque e l'ordon-, pour l'aqui a du. y comme: verneurs. yez de fa t mal, & ceux qui contente i ; il en ennent la nent par il parle: mise aux il n'y a ienne de né celles quoy.ce_ resiste à reliftent eux-mêpoint-à

de boix

DES COMMAND. DE DIEU. 253 nes actions, mais seulement lors qu'on « en fait de mauvaises. Voulez-vous ne « point craindre les Puissances, faites « bien & elles vous seront favorables. « Le Prince est le Ministre de Dieu pour « vous favoriser dans le bien. Que si « vous faites mal, vous avez sujet de « craindre, car ce n'est pas en vain qu'il « porte l'épée : Il est le Ministre de Dieupour executer sa vengeance ez punis-« fant celuy qui fait mal. Il est donc ne- " cessaire de vous y soumettre, non seu-« lement par la crainte du châtiment, « mais aussi par le devoir de la conscien-« ce. C'est pour cette raison que vous « paiez le tribut aux Princes, parce qu'ils « sont les Ministres de Dieu, étant occu- « pez sans cesse aux fonctions de ce mi- » nistere. Rendez donc à chacun ce qui « luy est dû; le tribut à qui vous devez « le tribut, & l'honneur à qui vous de- «

vez l'honneur.

3. Les serviteurs doivent aussi honorer leurs Maîtres les regardant comme Peres. C'est ainsi que les serviteurs de Naaman le Syrien l'appelloient leur Pere; comme nous lisons au quatrième Livre des Rois. Parce qu'en effet les 4 Reg. Maîtres doivent toûjours se souvenir se souvenir qu'ils ne sont point d'une nature plus.

254 EXPLICATION relevée que leurs serviteurs & leurs domestiques, & ainsi qu'ils doivent plutôt les gouverner en Peres qu'en Maîtres. Voicy comme saint Paul veut qu'on les " honore: Vous serviteurs obeissez à » ceux qui sont vos Maîtres selon la chair » avec crainte & avec respect, dans la " simplicité de vôtre cœur, comme vous » feriez à Jesus-Christ même. Ne " les servez pas seulement lors qu'ils ont » l'œil sur vous, comme si vous ne pen-» siez qu'à plaire aux hommes; mais fai-» sant de bon cœur la volonté de Dieu, " comme étant serviteurs de Jesus. " CHRIST: Et servez les avec affection » regardant en eux le Seigneur & non » les hommes. Et vous Maîtres, témoi-» gnez de même de l'affection à vos ser-» viteurs. Et afin que les serviteurs ne s'excusent point sur la mauvaise humeur de leurs Maîtres, voici ce que dit 1 Pet., l'Apôtre saint Pierre: Serviteurs soiez " foumis à vos Maîtres avec toute sorte " de respect & de crainte, non seulement " à ceux qui sont bons & doux, mais en-" core à ceux qui sont rudes & fâcheux. 4. L'on doit honorer ceux à la foy, à la probité & aux soins desquels l'on

est en quelque façon que ce soit recom-

mandé. Comme aux Tuteurs qui nous

de -de mi foi éle pot dif éto phe 5. les nos de b nou Lev blar

tic

Vodu p il no natu oblig fervi

l'obe

viei

N & leurs do. ent plutôt n Maîtres. t qu'on les obeiflez à on la chair , dans la mme vous nême. Ne qu'ils ont s ne penmais faide Dieu Jesusaffection E & non s, témoivos ferteurs ne raise hue que dit urs soiez nte sorte eulement mais enàcheux. la foy, iels l'on recom-

qui nous

DES COMMAND. DE DIEU. 255 tiennent lieu de Peres, & qui ont soin de nous & de tout ce qui nous regarde aprés la mort de ceux qui nous ont mis au monde.

Aux Maîtres & Precepteurs qui ont foin de nôtre education, & qui nous 1. Reg élevent dans les sciences & dans les bonnes mœurs. C'est en ce sens que les disciples de Samuel, d'Helie, & d'Elisée 4. Reg. 3. & 6.1. phetes.

les anciens, qui sont en quelque façon nos Peres, parce qu'ils nous devancent de beaucoup en âge. L'Ecriture Sainte nous l'ordonne en beaucoup d'endroits:

Levez-vous, dit-elle, dévant les têtes «Levit. blanches, & honorez la personne des «19.32» vieillards: & honorez en eux le Sei- « gneur vôtre Dieu. C'est moy qui vous « l'ordonne, dit le Seigneur.

Voila jusqu'où s'étend l'obligation du precepte que nous expliquons; Mais il nous faut revenir au sens propre & naturel des paroles, qui est de nous obliger à honorer ceux dont Dieu s'est servi pour nous donner l'être. Comme Dieu ne laisse point sans recompense l'obeissance que l'on rend à ses commandemens, il ajoûte ces paroles à mandemens, il ajoûte ces paroles à

EXPLICATION celuy qu'il nous fait d'honorer nos Peres & nos Meres.

Afin que vos jours soient prolongez sur la terre que le Seigneur vous donnera:

10. I.

Phil. 1.

230

Car encore que la vie presente soit sujete à tant d'afflictions & de miseres Job. 3.5. & que les Saints mêmes, comme Job, David, & S. Paul aient quel que fois de siré d'en etre delivrez, c'est neanmoins un bien-fait de la bonté de Dieu qui donne le temps & les moiens de faire penitence, de le servir, de faire de bonnes œuvres, & de meriter quelque haut degré de gloire dans le Ciel, ce qui ne se peut plus faire aprés cette vie que le temps de meriter est passé. C'est pourquoy Dieu ne promet pas simplement une longue vie, mais il la promet bonne, tranquille, & propre à faire des œuvres dignes de la vie eternelle: parce

Deut. " que Dieu n'a pas seulement dit: Hono-

" rez vôtre Pere & vôtre Mere afin que " vôtre vie soit longue, mais il ajoûte:

» & afin qu'elle soit bonne & heureuse

" sur la terre que le Seigneur vôtre Dieu "vous donnera. Saint Paul repete la

Esses e même chose écrivant au Fideles. d'Ephele.

Il est vrai neanmoins qu'il arrive

affe & Me obl jeur grad par bon ils f un

vie

men ·C

ben leur re p dest beil Celu fa M celu

dem moi les t arra que

Pere

doul meti s'affe orer nos

longez sur donnera:

sente soit de miseres mme Job. fois desirémoins un qui donaire penile bonnes que haut ce qui ne e vie que slé. C'est as simplela promer faire des elle: parce t:Honoafin que il ajoûte: heureuse ôtre Dieu repete. la

il arrive

eles. d'E-

affez souvent que les enfans bien nez & qui honorent leurs Peres & leurs Meres autant que Dieu & la nature les obligent, meurent dans la fleur de leur jeunesse. C'est pour eux un coup de grace, & Dieu en use ainsi mais c'est par un effet incomprehensible de sa bonté, qui prevenant les occasions où ils se pourroient perdre, les prend dans un état où il les trouve dignes de la vie eternelle, qui vaut mieux infiniment que celle de ce monde.

Comme Dieu promet des graces & des benedictions aux enfans qui honorent leur Pere & leur Mere, il est au contraire presque incroiable de combien de maledictions il menace ceux qui les deshonorent & qui leur refusent l'obeissance & le respect qui leur est dû. Celuy, dit-il, qui maudit son Pere ou presont.

fa Mere, qu'il foit puni de mort. Que «22.26. celuy qui cause de l'affliction à son « Prov. Pere, & qui a de l'aversion de sa Mere, « 29.26. demeure sans posterité, & que sa me « moire demeure éteinte & ensevelie dans « les tenebres. Que les Corbeaux aillent « Prov. arracher les yeux de celuy qui se moc « 30.174 que de son Pere, & qui méprise les « douleurs que sa Mere a souffertes en le « mettant au monde : Que les Aigles « s'assemblent pour le devorer. «

Mais comme la loy de Dieu oblige les enfans d'honorer leurs Peres & leurs Meres, de leur obeir & de leur rendre service; les Peres & les Meres sont obligez de leur part d'avoir un grand soin de leurs enfans, & de faire leur possible pour les élever dans les sciences, dans la pieté & dans les bonnes mœurs. Sur tout ils sont obligez de leur donner de bons exemples & de'ne rien faire en leur presence qui ne merite d'étre imité: Car il arrive ordinaiment que quand les enfans sont separez de leurs parens, ils font ce qu'ils leur ont veu faire, soit pour les mœurs, soit pour la conduite de leur famille.

Que les Peres n'irritent point leurs enfans mal à propos & par leur humeur rude & facheuse selon le concoloss., seil de saint Paul: Peres, dit-il, n'irri-

» tez point vos enfans, de peur qu'ils ne » tombent dans l'abattement. Et ailleurs:

Ephes. " Et vous, Peres, n'irritez point vos en-" fans, mais ayez foin de les bien élever

" en les corrigeant & les instruisant se. " lon Dieu. C'est à dire si vos enfans font des fautes, corrigez-les non par l'emportement de vôtre passion, ou avec la severité d'un Maître, mais selon la volonté de Dieu & avec l'amour & la

douceur d'un Pere.

DI E dire moi cept roît lats spir! Gov 3. L ense que Cur Per 7. C des rent nace ledi ne l eft d obli

Mei

font

les é

dan

pare

N ieu oblige es & leurs eur rendre leres sont un grand faire leur les scienes bonnes bligez de es & de'ne i ne mee ordinaiont sepace qu'ils es mœurs, famille. int leurs leur hule conil, n'irriqu'ils ne ailleurs: t vos enen élever uisant ses enfans non par ion, ou ais selon

our & la

DES COMMAND. DE DIEU. 259 Encore que tout ce que je viens de dire soit fort clair, j'ajoûteray neanmoins en forme d'abregé que ce precepte aiant plus d'étendue qu'il ne paroît d'abord, il faut honorer 1. Les Prelats de l'Eglise, les Prétres, nos Peres spirituels. 2. Les Rois, les Princes, les Gouverneurs, les Juges, les Magistrats. 3. Les Maîtres ou Precepteurs qui nous enseignent. 4. Les Maîtres ou Seigneurs que nous servons. 5. Les Tuteurs ou Curateurs qui nous tiennent lieu de Peres. 6. Les Vieillards & les anciens. 7. Que comme Dieu promet de grandes benedictions aux enfans qui honorent & respectent leurs parens; il menace au contraire d'une infinité de malédictions ceux qui les méprisent & qui ne leur rendent pas l'honneur qui leur est dû. 8. Que comme les enfans sont obligez d'honorer leur Pere & leur Mere : de même les Peres & les Meres sont obligez d'aimer leurs enfans & de les élever dans la crainte de Dieu & dans les bonnes mœurs tant par leurs paroles que par leurs exemples.

INSTRUCTION IX.

Explication du cinquiéme precepte.

Vous ne tuerez point.

E precepte étant bien entendu & faintement pratiqué, il faut esperer que les hommes seront parfaitement unis ensemble, & que vivant dans l'union & dans la concorde selon le dessein de Dieu, ils auront pour recompense l'honneur que nôtre Seigneur a promis à ceux qui aiment la Matth ,, paix quand il a dit : Bien-heureux sont " les pacifiques, parce qu'ils seront ap-

" pellez enfans de Dieu.

La necessité de ce precepte est si grande pour l'entretien de la paix parmi les hommes & pour la conservation même de leur vie, qu'une des premieres loix que Dieu leur imposa aprés le deluge fut de leur défendre l'homici-

Gen. 9. 30 de : Je demanderay raison, dit-il, non " seulement aux hommes, mais encore » aux bétes de vôtre sang qu'ils auront » répandu, & dont l'essulion vous aura » fait perdre la vie. Quiconque aura ré-

» pandu le sang d'un homme, son sang » sera pareillement répandu, dautant

que Die l'ho bler assu fort pou défe gne nou pari nou virt par la c fery de (les c en r

> d'en fenc rien poir qu'i Car s'en

fequ

telli

precepte.

entendu & faut espeparfaireue vivant orde selon it pour renôtre Seiaiment la ireux sont eront ap-

est si granaix parmi servation s premiea aprés le l'homiciit-il, non is encore ls auront yous aura aura réfon fang dautant

DES COMMAND. DE DIEU. 261 que l'homme a été fait à l'image de « Dieu.

Comme c'est une chose douce à

l'homme d'apprendre qu'on ne troublera point sa paix & que sa vie est en assurance, ce suy doit être une chose fort agreable de sçavoir que Dieu y a pourveu par un precepte formel qui défend qu'on ne le tue: Car nôtre Sei- Matth. gneur expliquant ce commandement nous a fait entendre qu'il contient deux parties; la premiere par laquelle il nous défend de tuer ; l'autre qui est virtuellement enfermée en celle-là, par laquelle il nous ordonne d'avoir de la charité pour nos ennemis, de conserver la paix avec tout le monde, & de supporter avec charité & patience les défauts du prochain au lieu de nous en rebuter, & d'en prendre la bonne intelligence que nous sommes obligez

d'entretenir avec luy. Or encore que le precepte nous défende en termes generaux de tuer sans rien dire davantage: Vous ne tuerez point; il ne faut pas croire neanmoins qu'il soit défendu de tuer des animaux: Car comme il est permis à l'homme de s'en nourrir, il luy est permis par consequent de les prendre & d'en disposer

à sa volonté. C'est l'explication que saint Augustin donne à ces paroles. Quand nous entendons, dir-il, ces paroles: Vous ne tuerez point, il ne faut pas s'imaginer qu'elles s'entendent des plantes & des arbres, car ils n'ont point de sentiment; ny des bétes & des animaux sans raison, parce qu'ils n'ont

point de societé avec nous.

Par ce precepte il n'est point défendu aux Juges & aux Magistrats de condamner à mort les criminels. Ces sortes d'homicides ne leur sont point imputez à peché, mais plutôt ils pecheroient de ne les pas faire ou de les empécher : parce qu'ils n'ont l'administra. tion de la justice que pour proteger les innocens & pour punir les coupables. S'ils n'arrétoient ses cours du mal, ils pecheroient contre le devoir de leurs charges, & ils seroient eux-mêmes responsables des crimes que commettroient les criminels qu'ils n'auroient pas punis. Ils ne font donc rien contre le precepte qui défend de tuer, mais plutôt ils le pratiquent parfaitement, puisque par la justice qu'ils exercent ils empéchent qu'on ne tuë, & qu'ils mettent tout le monde en sureté de leur vie. C'est pourquoy le Prophete

disconne gne l'ini

don une fass de d pou serv

la ve per lou de que explou

pre

que

VOS

ON
cation que
es paroles.
il, ces pa, il ne faut
tendent des
n'ont point
& des aniu'ils n'ont

int défendu ts de cons. Ces forpoint imils pechede les emadministraroteger les coupables. lu mal , ils ir de leurs nêmes rescommetn'auroient rien contre uer, mais aitement, sexercent , & qu'ils sureté de

Prophete

DES COMMAND. DE DIEU. 263 disoit: Dés le matin je condamnois à «Psal. mort tous les criminels de mon Roiau. «100.8 me, afin de chasser de la cité du Sei. « gneur tous ceux qui commettent de « l'iniquité.

Ceux-là encore ne pechent point qui donnent la mort à leurs ennemis dans une guerre juste, pourveu qu'ils ne le fassent point par un esprit de cupidité, de cruauté ou de haine; mais seulement pour obeïr au Prince, & pour la confervation de la Patrie & du bien public.

Il en est de même de ceux à qui Dieu commande de donner la mort à quelqu'un ou pour établir sa gloire, ou pour la venger. Ainsi Abraham n'eût point peché s'il eût donné la mort à son sils, comme il luy avoit été commandé: Et exodiles enfans de Levi ne pecherent point lorsque transportez de zele ils mirent à mort vingt mille personnes du peuple de Dieu en un seul jour. D'où vient que Moïse qui les avoit excitez à cette expedition & qui marchoit à la tête, loüa leur zele & leur dit: Sçachez Ibid. 29. que vous avez aujourd'huy consacré vos mains au Seigneur.

Celuy-là ne peche point contre ce precepte qui tue ou offense un autre

decident & sans y penser, selon qu'il est de la main, ou le fer est sorte qui est alla bonne for pour aller pour du bois la coignée luy est coupant du bois la coignée luy est péchappée de la main, ou le fer est sorte qu'il est contre pour aller pour aller pechappée de la main, ou le fer est sorti qui en est mort, il se retirera dans une des Villes de resuge où il sera en assu-

Dans ce cas neanmoins il peut y avoir du peché en deux manieres. 1. Si celuy qui tue se conduisoit negligemment & n'aiant pas sur soy la circonspection & l'attention qu'un homme raisonnable doit avoir. 2. Si celuy qui donne la mort la donne en faisant quelque action illicite: comme si en se divertissant il donnoit un coup de pied ou un coup de poing à une semme enceinte d'où suivroit l'avortement: Celuy-là seroit coupable de la mort de l'enfant ; car encore qu'il le fit mourir contre son intention, & peut-étre même avec bien de la douleur, il ne luy étoit pas permis de frapper la Mere non pas même par divertissement.

do ob po partre tor qui

por div tue hor stice une qu'i bral c. Bl

I

& p

les e

d'hon à per celle. O N
on qu'il est
Celuy qui
orance, en
n'avoit ny
ine contre
ensemble
pour aller
est, ou en
ee luy est
er est sorti
er son ami
dans une
ca en assu-

ut y avoir . Si celuy mment & pection & isonnable donne la que action rtissant il n coup de d'où suieroit cou-; car enon intenbien de s permis nême par

Si

DES COMMAND. DE DIEU. 265 Si quelqu'un étant attaqué se mettoit en défense, & qu'en se défendant il donnât la mort à son agresseur nonobstant tout le soin qu'il auroit pû apporter pour ne le pas tuer, il ne seroit pas criminel & ne pecheroit point contre ce precepte. Voila les cas qui ne tombent point sous le commandement qui défend de tuer. 1. Tuer des animaux pour se nourrir, & quelquefois pour son divertissement comme sont ceux qui en tuent à la chasse. 2. Faire mourir des hommes criminels par l'ordre de la justice. 3. Tuer les ennemis de l'Etat dans une guerre juste. 4. Oter la vie à quelqu'un par l'ordre de Dieu comme Abraham eut ordre de l'ôter à son fils. 5. Blesser ou tuer quelqu'un par accident & par hazard contre sa volonté, sauf les exceptions que nous avons faites.

INSTRUCTION X.

Continuation du même precepte.

Ous avons rapporté dans l'inftruction precedente les especes d'homicide qui ne sont point imputez à peché: Nous ferons mention en celle-cy de ceux qui sont criminels

M

& qui sont défendus par le precepte. Je diray donc en un mot que tout homicide qui se commet par une autorité privée est défendu absolument & qu'il doit être puni si on le commet. C'est pourquoy les homicides que nous avons rapportez ne sont pas imputez à peché parce qu'ils ne se font pas par l'autorité privée de ceux qui les commettent. Les criminels qui sont condamnez au supplice sont executez par l'autorité de la justice & des loix publiques: Les homicides qui se font dans une guerre juste & legitime, se font par l'autorité du Prince : ceux qui se font à son corps défendant, se font par l'autorité de la loy commune & naturelle: Ceux qui se commettent par accident & contre la volonté de celuy qui les commet, se font par l'ordre de la providence qui l'a ainsi determiné: Ceux enfin qui s'executent par l'ordre de Dieu, comme celuy qu'Abraham étoit sur le point d'executer, se font par l'autorité du premier Etre qui peut disposer de nos vies comme il luy plait sans nous faire aucune injustice. Mais quand un homme donne la mort à un autre de son propre mouvement, & sans étre autorisé d'aucune autre loy

'q

Su ch cla ma

ge

rap
il e
d'h
foi
ain

veg

fan

C

cha défe tuer pou ne l l'ôte quo

tuer

tuer

N recepte. que tout ine autoument & commet. que nous imputez t pas par les comfont concutez par oix publifont dans font par ui se font t par l'aunaturelle: accident y qui les de la proné: Ceux ordre de ham étoit font par i peut disluy plaît ice. Mais nort à un ment, &

autre loy

DES COMMAND. DE DIEU. 267 que de celle de sa passion, il se rend coupable du peché d'homicide.

Si l'on considere le precepte par rapport à ceux qui peuvent commettre l'homicide, nul n'elt exempt de l'obligation de le garder. Les Rois & les Sujets, les grands & les petits, les riches & les pauvres, les Maîtres & les esclaves, les Peres & les enfans, les hommes & les femmes sont également obligez d'éviter l'homicide, & de tenir leurs mains nettes du sang de leur prochain.

Mais si l'on prend le precepte par rapport à ceux qui peuvent être tuez, il est favorable à tous; & il n'est point d'homme, pour basse & méprisable que soit sa condition, qui ne soit, s'il faut ainsi parler sous sa protection, & sa sauvegarde; car il défend absolument & sans exception de tuer qui que ce soit.

Ce precepte est même favorable à un chacun, en ce qu'il ne luy est pas moins défendu de se tuer soy-même que de tuer les autres: Car comme nul n'a le pouvoir de se donner la vie quand il ne l'a pas, nul aussi n'a le droit de se l'ôter quand il la possede. C'est pourquoy la loy divine ne dit pas : vous ne tuerez point les autres ou vous ne tuerez point vôtre prochain; mais elle

Or on ne commet pas seulement l'hoz

micide en ôtant la vie à un homme, mais encore en donnant conseil à un autre de le faire, ou en luy donnant du secours quand il le fair , ou en luy marquant les moyens par lesquels il le pourra sexecuter. En quoy l'on peut remarquer l'aveuglement effroiable des Juiss qui voulant faire mourir nôtre Seigneur le livrerent entre les mains de Pilate, le pressant de le faire crucisier, & disant qu'il ne leur étoit pas permis de tuer personne; comme si ce n'étoit pas un crime égal de tuer un homme de ses propres mains, & de le faire mourir

par la main d'un autre,

Matth.

Il n'est pas même permis d'en conserver le desir dans le cœur, puisque nôtre Seigneur expliquant ce precepte dit ces paroles qui montrent la sincerité d'ame que nous devons avoir au regard de nôtre prochain: Tout homme qui se fâche contre son frere meritera d'étre, condamné par le jugement: Celuy qui dira à son frere, racha, meritera d'étre, condamné par le Conseil, & celuy qui pluy dira vous étes un fou, meritera d'étre d'être condamné au feu de l'enset.

Il faut inferer de ces paroles que

-m -co

tra qu leg

qu col dui fon

la doi ma

laiff blir pred ven œil moy

celuquel N: CO ez point. ent l'ho nme, mais un autre lu secours narquant le pourra it remardes Juifs Seigneur le Pilate ,& disant s de tuer oit pas un' ne de les re mourir

en conferque nôtre pte dit ces rité d'ame regard de me qui fe tera d'étre Celuy qui tera d'étre celuy qui meritera enfet, uroles que

DES COMMAND. DE DIEU. 269 celuy-là peche qui se fache contre son frere, encore qu'il retienne sa colere dans le cœur, & qu'il n'en donne aucune marque exterieure: Que la faute est encore plus grande quand la colere éclate au dehors: mais qu'elle augmente encore beaucoup quand des paroles on en vient aux coups : & aux mauvais traitemens, à moins qu'il n'y air quelque sujet legitime. Je dis quelque sujet legitime; parce que ceux que Dieu a elevez en charge & en dignité sont quelquefois obligez de se mettre en colere contre ceux dont ils ont la conduite, & même de les punir quand ils' sont en fante. Mais ils doivent tou-1. Cor. 6. jours se ressouvenir que la colere d'un 119. homme Chrétien, qui est le temple & Ephes.; la demeure de Jesus-Christ, ne 17. doit pas étre un effet de la cupidité, mais de la charité du saint Esprit.

Nôtre Maître celeste nous a encore laisse d'autres conseils pour nous établir dans la parfaite observation de ce precepte, comme sont ceux qui suivent: Vous avez appris qu'il a été dit « Manthe cel pour ceil, & dent pour dent; Et « 5-19. moy je vous dis, de ne point resister à « celuy qui vous traitte mal; mais si « quelqu'un vous donne un sousset sur «

M iij

r

.le

fa

de

f

.V

fe

ta

ee

du

do

dé

joi

un

J:E

po là

cid

lo

&

po

n la joue droite, presentez luy encore » l'autre. Si quelqu'un veut plaider con-» tre vous pour vous prendre vôtre robe, » laislez-luy encore emporter vôtre man-" teau : Et si quelqu'un vous veut con-» traindre de faire mille passavec luy, » faites-en deux mille. Vous avez appris » qu'il a été dit : vous aimerez vôtre " prochain, & vous hairez vôtre ennemi: Et moy je vous dis: aimez vos nemis ; benissez ceux qui vous mau-» dissent; faites du bien à ceux qui vous 22 font du mal; & priez pour ceux qui " vous persecutent & qui vous calomnient, afin que vous soiez les enfans de " vôtre Pere qui est dans le Ciel, qui fait " lever son Soleil sur les bons & sur les " méchans, & qui fait pleuvoir sur les. " justes & sur les injustes. Car si vous " n'aimez que ceux qui vous aiment, » quelle recompense en aurez-vous? les " Publicains ne font-ils pas cela? Et si " vous ne saluez & n'embrassez que vos " freres, que faites-vous en cela de par-" ticulier ? les Païens ne le font-ils pas " aussi? Soiez donc vous autres parfaits " comme votre Pere celeste est parfait, Et saint Paul conformément à la do-

Rom. " Arine de ce divin Maître dit: Ne vous

" vengez point vous-mêmes, mes freres,

J.N.C ly encore aider conôtre robe, ôtre manveut'conavec luy, vez appris rez vôtre ôtre enne. aimez' vos vous maux qui vous r ceux qui ous caloms enfans de iel, qui fait s & sur les oir sur les. lar si vous is aiment, -vous ? les cela? Et si ez que vos ela de paront-ils pas es parfaits est parfait. nt à la dot: Ne vous mes freres,

mais donnez lieu à la colere, car il est « écrit? C'est à moy que la vengeance est « reservée, & c'est moy qui la feray, dit « le Seigneur. Si donc vôtre ennemi a « faim, donnez-luy à manger; s'il a soif, « donnez-luy à boire; car agissant de la « sorte vous amasserez des charbons ar- « dens sur sa téte. Ne vous laissez point « vaincre par le mal; mais travaillez à « vaincre le mal par le bien.

L'on voit icy l'excellence des confeils Evangeliques, & les grands avantages qu'ils donnent pour garder les Commandemens de Dieu & pour assurer son salut : Car il est évident que celuy qui aime ses ennemis, qui fait du bien à ceux qui luy font mal, qui donne son manteau à celuy qui veut dérober sa tunique, qui presente une joue à celuy qui a frappé l'autre, & en un mot qui pratique la doctrine de JESUS-CHRIST que je viens de rapporter; il est, dis-je, évident que celuylà est bien éloigné de hair son prochain, & encore plus de commettre un homicide; mais revenons au precepte.

Le dessein de Dieu établissant cette loy a été d'entretenir l'union, la paix. & la concorde dans le monde. C'est pourquoy nôtre Seigneur dit dans l'E-

M iiij

Matth: vangile: Si vous étes à l'Autel pour offrir vôtre présent, & que vous vous ressouveniez que vôtre frère a quelque chose contre vous, laissez-là vôtre present, & allez premierement vous reconcilier avec vôtre frère, & après cela vous viendrez offrir vôtre present. Nôtre Seigneur donc prenant tant de soin de nous ôter du cœur la haine que nous pourrions avoir contre nôtre prochain, nous montre assez clairement que ce precepte est un precepte d'amour & de charité.

Dieu premet deux sortes de biens qui ne se peuvent exprimer à ceux qui gardent sidelement ce precepte, & qui au lieu de se venger pardonnent genereusement les injures qui leur sont saites.

Le premier est qu'il nous pardonnera nos offenses de la même maniere que nous pardonnons celles qui nous sont faites. Voici comme nôtre Seigneur » parle dans l'Evangile: Soiez pleins de » misericorde, comme vôtre Pere est plein » de misericorde. Remettez & il vous » sera remis: donnez & il vous sera don-» né. On vous versera dans le sein une

» bonne mesure, pressée, entassée, & qui se » répandra par dessus: Car on se servira » envers vous de la même mesure dont

Luc.

ne

Se Ve fer bo

for les les

àc

le ties am fun dev cip for che

fon rien fcar

eft.

la

vous vous a quelque vôtre pret vous reaprés cela e present. Int tant de haine que nôtre proclairement

cepte d'a-

biens qui x-qui gar-& qui au t: genereuont faites. ardonnera aniere que neus sont Seigneur pleins de re est plein & il vous sera done sein une e, & qui se se servira sure dont

DES COMMAND. DE DIEU. 273
vous vous serez servi envers les autres.

L'autre est que Dieu nous sera l'honneur de nous mettre au nombre de ses
ensans: Aimez vos ennemis, dit nôtre « Luc. «
Seigneur, & faites du bien à tous: «
Vôtre recompense sera grande & vous «
serez les ensans du tres-haut qui est «
bon aux ingrats même & aux méchans. «
Cet honneur va bien loin: Car si nous « Rom.
sommes les ensans, nous sommes aussi «
les heritiers, les heritiers de Dieu & «
les coheritiers de Jesus-Christ. «

Comme Dieu fait de grandes graces à ceux qui banissent de leur cœur toute haine & toute mauvaise volonté contre le prochain ; ceux au contraire qui retiennent ce venin mortel dans leurs ames tombent dans des malheurs tresfunestes. r. Ils passent pour homicides devant Dieu, comme témoigne le Disciple bien-aime : Celuy, dit-il, qui hait at Joan fon frere est un homicide. 2. Ils mar-16. chent dans les tenebres, c'est à dire dans la voie de la perdition, comme parle le même Apôtre : Celuy qui aime a 16.x. fon frere demeure dans la lumière, & «10. rien ne luy est un sujet de chute & de « scandale. Mais celuy qui hait son frere @ est dans les tenebres, il marche dans a

» l'obscurité & il ne sçait où il va, parce » que les tenebres l'ont aveuglé. 3. Ce peché se fortifie avec le temps & devient enfin sans remede; en sorte que têt ou tard il faut qu'il éclate par la vengeance. 4. Ce peché est la source d'une infinité d'autres comme sont la colere, l'envie, les murmures, les medisances & autres semblabes. 5. Comme ceux qui pardonnent les injures sont enfans de Dieu, ainsi que nous l'avons fait voir ; ceux au contraire qui ne pardonnent point sont justement appellez les enfans du diable. Nôtre Seigneur donna cette qualité aux Juifs à cause de la haine qu'ils luy portoient & du dessein qu'ils avoient de le faire

Joan. " mourir: voici ses paroles: Vous étes " les enfans du diable, & vous ne cher-

» chez qu'à accomplir les desirs de vôtre " Pere : Car il a été homicide des le

» commencement, & il n'est point de-

» meuré dans la verité, parce que la ve-

" rité n'est point en luy..

Le moien le plus seur pour bien garder ce precepte, & le remede le plus assuré contre la haine du prochain est de garder les conseils de l'Évangile que nous avons raportez, & de suivre l'exemple de nôtre Seigneur qui div:

ON

il va, parce uglé. 3. Ce mps & den sorte que clate par la st la source me font la es, les medi-. s. Comme injures sont ous l'avons ire qui ne tement ap-Nôtre Seiaux Juifs à ortoient & de le faire : Vous étes us ne cherirs de vôtre

ir bien garede le plus rochain est rangile que de suivre ur qui div:

cide dés le

t point de-

e que la ve-

DES COMMAND. DE DIEU. 275

Apprenez de moy que je suis doux & «Matth. humble de cœur, & vous trouverez le «

repos à vos ames,

Îl faut se souvenir. 1. Que l'homicide est un meurtre fait par une autorité privée, & que c'est ce qui le rend criminel. 2. Que tous les hommes depuis le plus grand jusques au plus petit font obligez de garder ce precepte. 3. Que ceméme precepte pourvoit aussi à la sureté de tous. 4. Qu'il n'est pas plus permis à un homme de se ruer soi-méme, que de tuer un autre. 5. Que la haine & la colere contre le prochain étant les commencemens de l'homicide, sont des pechez contre ce precepte, & qu'il les faut éviter. 6. Que pour s'établir solidement dans l'observation de ce precepte, & pour éviter les haines & les coleres qui portent à la vengeance & à l'homicide, il faut garder les conseils Evangeliques, & imiter la douceur de nôtre Seigneur.

Sixième precepte.

11

S

to

r

n

C

ai

n

P

al

fa

Vous ne commettrez point d'adultere.

SUPPLEMENT.

La Merede l'In carnation n'ayant point expliqué ce precepte, on a crû étre oblifaire par ferme de supplement,afin que l'oudemeure parfait.

Ioan. 8.

2.

DAr ce precepte Dieu deffend directement l'Adultere, & indirectement il recommande la Chasteté.

: L'Adultere est un peché sale & honteux, par lequel une femme s'abangé de le donne à un autre homme que le sien, ou un homme à une autre femme que la sienne, contre la fidelité qu'ils se sont promis dans un legitime mariage. vrage ne : Ce peché est si abominable à Dieu

point im & aux hommes qu'outre le châtiment que Dieu en doit faire, il a encore ordonné dans l'ancienne Loy, que ceux qui en seroient coupables sus-

sent lapidez. D'où vint que nôtre Sei-" gneur enseignant un jour le peuple

" dans le Temple, les Pharisiens luy " presenterent à la veuë de tout le mon-

de une femme coupable de ce crime, " luy disant: Maître voila une semme

" qui vient d'étre surprise en Adultere, " Moise nous a ordonné dans la Loy

" que les Adulteres soient lapidez : Quel

DES COMMAND. DE DIEU. ** est donc sur cela vôtre sentiment?

Les hommes & les femmes étant coupables du même crime étoient pu Levit. nis du même supplice, car il est écrit: "10.10 Si un homme commet un adultere avec "la femme de son prochain qu'ils soient tous deux mis à mort.

Cette Loy ne défend pas seulement l'adultere. C'est le sentiment des Per res qu'elle défend encore tous les pechez d'impureté, soit qu'on les commette en particulier, soit qu'on les commette avec une autre personne: Car il estécrit au Deuteronome: Il n'y "Deu.22" aura point de fille débauchée de la " maison d'Israel, & nul d'entre les en-" fans d'Israel ne se laissera aller à l'im- " pureté. Et nous lisons dans la Genese " que Thamar qui n'étoit point engagée 38.24. dans le mariage s'étant prostituée à un passant, fut condamnée au feu, encore que la Sentence ne fût pas executée, p rce que le Juge qui l'avoit prononcée se trouva plus coupable qu'elle.

end dire-

ndirecte-

eté. · ·

& hon-

s'aban-

e le sien.

nme que

qu'ils se

mariage.

e à Dieu

atiment

encore

y, que

les fus-

tre Sei-

peuple

ens luy

le mon-

e crime,

femme

dultere.

la Loy

e: Quel

Si les pechez d'impureté étoient si abominables avant la venue de Jrsu s-C hrist, ils le sont sans comparaison davantage, depuis que ce divin Sauveur nous a lavez dans son sang & santisiez par les eaux du Bap-

EXPLICATION tême, parce que la grace de ce Sacrement nous fait les membres de son Corps & le Temple du Saint Esprit. Dans l'ancienne Loy Dieu ne demeuroit dans les Ifraelites que comme un Hôte dans de simples maisons; mais dans la nouvelle il habite dans les Chrétiens comme dans des Temples : C'est pourquoy en ce temps-là ceux qui se laissoient aller aux impuretez charnelles ne commettoient qu'un fimple peché; mais aujourd'huy ceux qui les commettent joignent à l'impureté. une espece de profanation & de sacrilege. Saint Paul nous enseigne cette doctrine écrivant aux Chrétiens 1. Cor. 2 de l'Eglise de Corinthe: Le corps, dit-» il, n'est point pour la fornication, mais » pour le Seigneur, & le Seigneur est » pour le corps. Ne sçavez-vous pas » que vos corps sont les membres de » JE s u s-CHRIST? Separeray-je donc » de Je su s-Christses propres mem-" bres pour en faire les membres d'une " prostituée? à Dieu ne plaise. Ne sça-

" vez-vous pas que celuy qui se joint à " une prostituée devient un même corps avec elle, selon ce qui est écrit : Ils seront deux dans une même chair: » Comme au contraire celuy qui demeuNI e ce Sacreres de son int Esprit. ne demeucomme un ons; mais dans les Temples: s-là ceux impuretez qu'un fimy ceux qui 'impureté. de sacriigne cet-Chrétiens orps, dition, mais igneur est -vous pas mbres de y-je donc ores memres d'une . Ne sçase joint à me corps crit: Ils ne chair: ui demeu-

DES COMMAND. DE DIEU. *** re attaché au Seigneur devient un 🕳 méme esprit avec luy? Fuyez donc « l'impureté. Quelque autre peché que ... l'homme commette, il est hors de son « corps; mais celuy qui commet des « pechez d'imputeté, peche contre son « propre corps. Ne sçavez-vous pas « que vôtre Corps est le Temple du « Saint Esprit qui reside en vous, & « qui vous a été donné de Dieu? Et « ainsi vous n'étes plus à vous-même; « car vous avez été rachetez un grand a prix. Glorifiez donc & portez Dieu, « non seulement dans vôtre ame, par ... la grace, mais encore dans vôtre ... corps, par la pureté. Les regards impudiques, les at-

Les regards impudiques, les attouchemens impurs, les paroles sales
& deshonêtes sont encore comprises
dans ce précepte, & Dieu extrémement
jaloux de la pureté les a en aversion
comme l'impureté même, sur tout
dans la Loy nouvelle, où, comme dit
saint Paul, le Chrétien doit étre pur
& saint en tout luy-même: Voicy
comme il parle: Ne vous y trompez «16.),
pas; Les fornicateurs, ny les adulteres, ny les impudiques, ny les abominables ne seront point heritiers du
Royaume de Dieu. Quelques-uns de

ij

» vous ont été autrefois dans ces vices, » mais vous en avez été lavez, vous » avez été santifiez, vous avez été ju-

" stifiez au nom de nôtre Seigneur JE-

1. Tess. 23 tre Dieu. La volonté de Dieu, mes

» Freres, est donc que vous soyez purs & saints, que vous vous absteniez de toute

» impureté, & que chacun de vous sça-

» che posseder le vase de son corps sain-» tement & honétement, & non point

» en suivant les mouvemens de la con-

" cupiscence, comme font les Payens qui

" ne connoissent point Dieu.

Manth "

méme que ceux qui font profession de le suivre ne doivent pas seulement s'abstenir des impuretez charnelles, mais encore qu'ils doivent tellement regler leur veue, qu'ils ne fassent point de regards impudiques: Vous avez apris qu'il a été dit aux anciens: Vous ne

fe

9

20

C

pr

'pl

lu

Ca

ď

" commettrez point d'adultere. Et moy je vous dis que quiconque regardera

" une femme avec un mauvais destr, il

» a déja commis l'adultere dans son

so cour.

Quant au paroles fales & deshonnestes, la Loy nouvelle nous oblige de fermer la bouche à tout ce qui tend ces vices. z , vous z été juneur Jeit de môieu, mes z purs & de toute vous sçarps sainon point la conyens qui

end luyession de ent s'abs, mais nt regler point de vez apris Vous ne Et moy egardera desir, il ans son

deshons oblige qui tend

DES COMMAND. DE DIEU. ** à l'impureté avec une rigueur si severe, qu'elle ne nous permet pas même d'en proferer le nom, ne pouvant souffrir qu'une langue qui a l'honneur de porper quelquefois Jesus-Christ qui est la pureté même, se deshonore & s'abbaise à proferer des paroles impures & si contraires aux paroles de souanges & d'actions de graces qu'elle

luy doit.

Enfin ce divin precepte étend son l'autorité jusques dans le cœur, ou est la source du mal, & il y dessend les pensées impures & les mauvais desirs: Car comme notre Seigneur nous enseigne dans l'Evangile: C'est du cœur «Marie. que sortent les mauvaises pensées, les «15.19. adulteres, les fornications, & ce sont « ces choses là qui rendent l'homme im- « pur. Ainsi quandle cœur est pur, tout le reste est chaste: Et c'est pour cela que le Prophete David pleurant l'infidelité qu'il avoit commise contre ce precepte, demandoit à Dieu qu'il applicat le remede à la source du mal en luy difant : Seigneur, donnez-moy un "Pfal. cœur pur & net, & animez mon corps "10.12, d'un esprit qui tende droit à vous.

J'ay deja remarqué que Dieu défendant l'adultere recommande in-

directement la chasteté. Cette vertu a autant de beauté & de charmes devant Dieu & devant les hommes que l'impureté donne de l'aversion & de l'horreur. C'est une vertu angelique qui fait que les hommes foibles & fragiles menent sur la terre une vie celeste & exemte de corruption. Et encore les hommes ont cet avantage sur les Anges, que les Anges sont chastes par la necessité de leur nature, qui n'ayant point de corps ne peuvent étre souillez des corruptions charnelles: mais les hommes le sont par leur vertu & par la fidelité qu'ils apportent à la grace; parce qu'étant chargez d'un corps infecté de la concupiscence ils surmontent genereusement les mouvemens dereglez qui les portent aux impuretez charnelles.

fa

Po

in

PC

rc

sir

ly

&

eff

Vi

de

ลน

(c)

m

nu ét

fic

vi

ľa

Il faut donc pour bien observer ce precepte que chacun garde la chasteté conforme à son état. Car il y a une chasteté conjugale par laquelle l'homme & la femme qui sont engagez dans le mariage, se gardent inviolablement la Foy qu'ils se sont promise, usant d'ailleurs de leurs droits sobrement & seulement selon la ne-

cessité.

tte vertu armes demes que ion & de ingelique es & fravie cele-. Et enntage fur it chastes ure, qui vent étre rnelles: leur verportent à rgez d'un

chasteré
l y a une
le l'homengagez
inviolait promilroits son la ne-

cence ils

es mou-

tent aux

DES COMMAND. DE DIEU. **

Il y a encore une chasteré de continence, laquelle est propre aux Veuves & à ceux qui étanttombez en quelque, faute d'impireté, se relevent par la Penitence, & vivent ensuite dans une constante sidelité à la grace & dans une inviolable observation de ce precepte.

Il y a enfin l'état de la virginité qui est une chasteté constante & perpetuelle, qui n'a jamais soussers aucune tache mortelle d'impureté ny recherché volontairement les plaisirs de la chair: Elle est comme un lys tres-pur qui n'a jamais été slêtri, & qui conserve toûjours sa blancheur & son odeur. Le Ciel en est charmé. & sur tout cet Agneau adorable qui est plus particulierement l'Epoux des Vierges, & qui prend les plus pures delices parmi les Lys.

Si la chasteté est si belle, elle est aussi tres-difficile à acquerir & à conserver; car il s'agit de se vaincre soymême par un combat presque continuel & qui ne finit point. Cette vertu étant donc également precieuse & difficile, il faut pour la conserver se servir des moyens dont usent ceux qui

l'aiment veritablement.

Le premier est la priere; parce que sep. 8.11

Sap. 8. la chasteté étant un don de Dieu, comme témoigne le Sage, il faut le demander à celuy qui seul le peut donner. Aquoy il faut ajoûter l'usage frequent des Sacremens de la Penitence & de l'Eucharistie, qui sont les sources où l'on puise la force pour rester aux attaques de la Concupiscence.

tro

110

fio

pa

ne

de

ve

Li

tio

dit

gu

po

jar

pu:

ler

pa

des

pu

der

po s'e

ain

dre

ce pui

Le second est l'humilité & la desiance de soy-même : Car comme Dieu permet ordinairement que les orgueilleux tombent dans l'impureté pour les humilier & les confondre, il donne au contraire la chasteté aux humbles pour recompense de leur humilité.

Le troisième est le jeune, la sobrieté dans le boire & dans le manger, les veilles, & les autres pratiques de la Penitence; parce que l'ennemi de la Chasteré étant en nous-mêmes ; c'est aussi en nous-mémes qu'il le faut combatre. Dieu même nous enseigne ce

Ierem., moyen par son Prophete qui dit : Ils " ont bû & mangé avec excez des biens

" que je leur ay donnez, & ils se sont L.Cor. » laissez aller ensuite à l'impureté. Et

9.27. " saint Paul s'est bien trouvé de s'en " étre servi dans ses tentations, ainsi

" qu'il dit lui-même : Je châtie mon

le Dicu, il faut le le peut de la Peii font les e pour repiscence.
té & la recomme que les impureté ondre, il

teté aux

de leur

fobrieté
nger, les
les de la
mi de la
es, c'est
aut comeigne ce
i dit: Ils
des biens
s se sont
reté. Et
de s'en
s, ainsi
tie mon

DES COMMAND. DE DIEU, **
corps, & le reduis à la servitude, de «
crainte qu'aprés avoir préché aux autres, je ne me trouve moy-même au «

nombre des reprouvez.

Le quatriéme est, d'éviter les occasions comme sont les mauvaises compagnies particulierement des personnes dissoluës, la conversation inutile des personnes de l'autre sexe, l'oisiveté, les spectacles, la lecture des Livres lascifs, la veue des representations deshonnestes comme sont les nuditez profanes des peintures & des sigures que les personnes du monde exposent dans leurs salles & dans leurs jardins pour servir de pieges aux ames pures & innocentes, Ceux qui les exposent pechent grievement, & il ne faut pas douter qu'ils ne soient responsables des pensées, des desirs & des actions impures où tombent ceux qui les regardent. Et ceux qui s'y arrétent ne sont point sans peché à cause du peril où ils s'exposent, car il est écrit que celuy qui «Eccli-aime le peril ne peut eviter de s'y per. «3.27.3 dre & d'y perir.

e que je viens de dire que Dieu par ce precepte defend toutes sortes d'impuretez charnelles; l'adultere, la for-

276 EXPLICATION nication, les impuretez secretes, les mauvaises pensées, les paroles sales, les regards deshonnétes, & les attouchemes impurs tant sur soi que sur autrui.

INSTRUCTION XI.

Explication du septiéme precepte.

Vous ne déroberez point.

Es Prétres & les Pasteurs de la primitive Eglise avoient coûtume de donner aux Fideles un grand sentiment de ce precepte, parce qu'on le peut violer en tant de manieres que plusieurs pechent en cette matiere sans y faire reflexion. C'est pourquoy saint Paul ayant remarqué que quelques-uns qui commettoient des fautes considerables contre ce precepte corrigeoient les autres qui y contrevenoient, il les reprit eux-mémes en cette maniere.

Rom. "Vous qui enseignez les autres, vous " ne vous enseignez pas vous-memes: " vous préchez qu'il ne faut pas voler,

" & vous volez comme les autres. L'Apôtre par ces paroles ne reprend pas seulement le larcin, mais encore tous les pechez qui en sortent comme des rejettons de leur racine.

ďa no déf assi dul rep dan

ci q bier pas app

divi

qui les p & [prop prec von

P part pas f d'un du N patio lefqu

C'est que 1 N cretes, les es fales, les attouchefur autrui,

N XI. recepte.

int.

rs de la prioûtume de **fentiment** on le peut ueplusieurs ans y faire Saint Paul es-uns qui considerarrigeoient ent, il les maniere. tres, vous is-mémes: pas voler, tres. L'Aprend pas ncore tous omme des

DES COMMAND. DE DIEU. 277

Nous avons ici un nouveau sujet d'admirer la bonté de Dieu envers nous: Car comme par le precepte qui désend l'homicide, il met nôtre vie en assurance; & par celuy qui désend l'adultere, il pourvoit à l'honneur & à la reputation de ceux qui sont engagez dans le mariage; De même par celuici qui désend le vol, il prend soin des biens qu'il nous a donnez, & il ne veut pas que personne touche à ce qui nous appartient.

Ce precepte ainsi que les autres est divisé en deux parties, dont la premiere qui désend le vol, se fait connoître par les paroles sous lesquelles il est conçu; & l'autre qui est plus cachée & qui est proprement la vertu & la perfection du precepte, est la liberalité que nous devons exercer envers nôtre prochain.

Pour l'intelligence de la premiere partie, il faut içavoir que le vol n'est pas seulement l'enlevement qui se fait d'une chose à l'insçû & contre le gré du Maître à qui elle appartient; il faut encore donner ce nom aux usurpations violentes & manisestes par lesquelles on enleve le bien d'autruy. C'est de cette derniere espece de vol que parle saint Paul, quand il dit; que

1. Cor. a les ravisseurs ne possederont point le » Royaume de Dieu.

Or quoyque le ravissement qui se fait avec violence; & qui outrele vol cause encore de l'ignominie, soit un plus grand peché que le simple vol ou sarcin, Dien neanmoins a plutôt défendu le vol que le ravissement, parce qu'il a beaucoup plus d'étendue; en sorte même que le ravissement est compris dans le vol; car tout vol n'est pas ravissement, mais tout ravissement est vol.

En un mot le vol est une possession injuste du bien d'autruy, & un usage des choses qui luy appartiennent contre sa connoissance & contre sa volonté.

C

a

n d

r si

p

ti

Cette possession injuste & cet usage illicite du bien d'autruy se peut faire en plusieurs manieres, & elle peut avoir plusieurs noms. Si ce que l'on prend appartient à un particulier, c'est un vol ou larcin: s'il appartient au Prince ou au peuple, c'est un peculat: Si c'est une chose sacrée ou qui appartienne à l'Eglise, & qui soit destinée pour l'entretretien des Prétres & des pauvres, c'est un sacrilege.

C'est une espece de vol que l'on

N' point le

nt qui se rele vol , soit un le vol ou lutôt dét, parce duë; en est comn'est pas ement est

ossession un usatiennent re sa vo-

et usage faire en it avoir n prend fun vol rince ou c'est une ie à l'E-l'entre-tes, c'est

que l'on

DES COMMAND. DE DIEU. 279 appelle plagiaire, de retenir par force une personne libre, & de s'en servir comme d'un esclave.

C'est voler que d'acheter ou receler des choses qu'on sçait avoir été volées, ou trouvées, ou enlevées par un autre.

C'est encore voler que d'user de fraude en ce que l'on achete & en ce que l'on vend : de vendre des marchandises fausses & corrompues pour de vraies & bien conditionnées : De jurer que ce qui est méchant est bon, & que ce qui a coûté peu a coûté beaucoup : De vendre à faux poid & à fausse mesure: D'avoir un poids ou une mesure pour acheter, & un autre poids ou une autre mesure pour vendre. C'est ce que Dieu défend si expressement dans l'Ecriture: Vous n'aurez point des poids differens. Vous ne ferez nulle injustice ny dans la « Deuc. regle, ny dans le poids, ny dans la me- « 2525% sure : que la basance soit juste & les.« poids égaux ; Que le muid soit juste, « Levit & le boisseau égal. C'est une abomina-., 19.35 tion devant le Seigneur d'avoir un « Prov. poids d'une façon & un poids de l'autre, «20.23. & d'user d'une balance injuste & frau-. « duleuse.

Ceux-là encore commettent un volqui font tort à leurs Maîtres furtive-

280 EXPLICATION ment & sans qu'ils s'en aperçoivent, & ce vol est d'autant plus criminel devant Dieu & devant les hommes qu'il est contre la fidelité qu'un serviteur doit à son Maître, & qu'il blesse la consiance que le Maître témoigne avoir en fon ferviteur.

Enfin c'est un vol dans les ouvriers & dans les artifans, qui demandent & qui reçoivent la recompense d'un travail qu'ils n'ont pas fait, ou qu'ils n'ont fait qu'à demi. Voila pour le vol secret &

q

n

ex

ar

ap

te

&

caché.

Quant à celuy qui se fait avec violence & ouvertement, c'est voler que de retenir le saiaire des ouvriers, des artisans & des serviteurs domestiques. Voici comme saint Jacques excite à la Jac. 5. » penitence ceux qui font coupables de " ce vol: Vous riches, pleurez; poussez on des soupirs & des cris dans la veue des ... miseres qui doivent fondre sur vous. » Sçachez que le salaire que vous faites » perdre aux ouvriers qui ont fait la re-» colte de vos champs crie au Ciel, & que » les plaintes de ceux qui ont moisson-» nez vos terres sont montées jusqu'aux » oreilles du Dieu des armées. Dieu demandoit autrefois une si grande exa-Etitude à payer le falaire des ouvriers qu'il vouloit qu'on le paiat sans delay:

coivent, & nel devant es qu'il est viteur doit a confianavoir en

uvriers & ent & qui in travail n'ont fait lecret &

evec vio-

roler que ers., des estiques. ccite à la ables de poussez veuë des ir vous. s faites it la re-1,& que noissonfqu'aux ieu dele exauvriers: delay :

DES COMMAND. DE DIEU. 281

Que le salaire, dit-il de vos ouvriers ne « Levit. demeure point chez vous jusqu'au len- « 19, 13, demain. Et dans un autre lieu: Vous « Deut. ne differerez point le salaire qui est dû « 24, 54, à vos ouvriers pour leur travail, soit « qu'ils soient de vos freres, soit qu'ils « soient étrangers; mais vous leur don- « nerez ce qui leur est dû dés le même « jour avant que le Soleil se couche, « parce qu'ils sont pauvres & que c'est « de là qu'ils attendent dequoy vivre: « de crainte qu'ils ne se plaigneut à Dieu, « & que ce retardement ne vous soit im- « puté à peché.

C'est encore un ravissement & un vol maniseste de ne pas payer les tributs au Prince, les cens au Seigneur, les dixmes à l'Eglise, & autres semblables droits à ceux à qui ils appartiennent.

Il faut dire le même des usuriers qui consument la substance des pauvres par leur usure. Or l'usure est une espece d'avarice par laquelle on prend ou on exige outre le sort principal d'une somme prétée, quelque chose de plus, soit argent soit autre chose qui peut être appretiée ou estimée par argent. Le Prophete Ezechiel l'explique de la sor- «Ezecte: Si quelqu'un ne prête point à usure, «18.8. & s'il ne reçoit rien au dessus de ce qu'il «

» vangile: Prétez, cela vous est permis, » mais n'esperez & n'attendez rien da » vantage que ce que vous avez prété.

Ceux-là encore sont des ravisseurs & des voleurs publics qui vendent la juftice; & qui ne la rendroient pas si on ne leur donnoit de l'argent, ou si on ne leur faisoit des presens: Qui font perdre un procés qu'ils connoissent être juste: Qui different malicieusement le jugement d'une cause consommant en frais ceux à qui ils doivent la justice.

Il y en a encore d'autres qui sont coupables de ce crime : ce sont ceux qui ferment leurs greniers & qui cachent leur bled & leurs autres denrées dans les temps de famine, faisant par ce moien que les vivres soient encore plus chers. Le Sage reprend cette sorte de vol quand il dit : Celuy qui cache ses

ples, celuy-là au contraire sera beni de protes tout le monde qui exposera le sien en protes vente.

Il faut mettre en ce rang ceux qui cherchent des moiens pour faire perdre à leurs creanciers ce qu'ils leur doivent, comme sont les banqueroutiers;

ter cer dit que ent que me

ufu d'ai mai de l que par

pas

de l mer tem res

gez

que

à la gez scrip

affur tient

loy i

N t dans l'Eest permis, z rien daez prété. visseurs & dent la jut pas si on , ou si on Qui font oissent être cieusement nfommant ent la ju-

qui sont nt ceux qui ui cachent nrées dans ant par ce encore plus te sorte de i cache ses n des peura beni de le sien en

ceux qui nire perdre leur doieroutiers;

DES COMMAND. DE DIEU. 283 ceux qui sans raison demandent du temps pour paier ce qu'ils doivent; ceux encore qui feignent des incommoditez & des pertes pour n'acquitter qu'une partie de leurs debtes; ceux enfin qui retiennent malicieusement ce qu'ils ont emprunté, & que le Prophete met au rang des pecheurs quand il dit: " Plat. Le pecheur empruntera, & il ne rendra 46.24

pas ce qu'il emprunte. On peut mettre au nombre de ces usurpateurs ceux qui possedent le bien d'autrui, soit meubles, soit heritages, mais qui n'en sont pas les possesseurs de bonne foy, & qui sçavent assurément que ce bien a été usurpé ou par eux ou par leurs ancestres. Ceux-la sont obligez de le restituer en quelque temps que ce soit: Et quoy que pour le repos de la vie civile les loix humaines permettent de prescrire après un certain temps contre les legitimes proprietaires: Quant à l'interieur neanmoins & à la conscience, ils sont toûjours obligez de restituer; parce que cette prescription ne les rend pas possesseurs de bonne foy, & leur conscience qui sçait assurément que ce bien ne leur appartient pas, ne peut prescrire contre un commandement de Dieu, qui est une loy immuable & eternelle.

Il faut dire le même de ceux qui veulent avoir par procés un bien qu'ils sçavent assurément ne leur pas apparte, nir, & qui l'emportent par un arrest injuste, ou parce qu'ils l'ont trompé par des titres qu'ils sçavoient assurément étre faux. Ils ne sont pas moins obligez à restituer que les precedens; parce que n'étant pas possesseurs de bonne soy, l'arrest qu'ils sçavent étre injuste, ne met pas leur conscience à couvert devant Dieu, quoy qu'il les mette à couvert & en assurance au regard deshommes.

INSTRUCTION XII.

Continuation du même precepte.

Ous avons expliqué dans nôtre dernière instruction la première partie du precepte par laquelle Dieu nous désend de voler & de faire tort à nôtre prochain: Nous expliquerons en celle-cy la seconde dont le sens est plus caché; & qui nous oblige à faire du bien à tout le monde, & particulièrement à ceux qui sont dans la misere & dans la necessité: Car il arrive souvent

die de le

qu

jet

dar aut not fair div

tag

ven nite des moi

quantere riche bles

par l que que

& g

ON ux qui veun qu'ils scaas apparte. ir un arrest orrompu le trompé par aflurément ins obligez ; parce que onne foy, injuste, ne ouvert deette à cou-

XII. ecepte.

egard des

ins nôtre premiete elle Dieu re tort à erons en s eft plus faire du riculieremisere & fouvent

DES COMMAND. DE DIEU. 285 que la misere des pauvres & des personnes incommodées les porte à prendre où ils peuvent ce qu'ils croient les pouvoir tirer du miserable état où ils se trouvent.

C'est donc un devoir de Chrétien & qui est compris dans ce precepte, de jetter les yeux sur le prochain qui est dans l'incommodité, & de le soulager autant qu'il est possible. Tandis que nous avons le temps & le moien, dit saint Paul, faisons du bien à tous. Nôtre « divin Maître J Es us s'explique davan- « tage quand il dit: Faites-vous des amis "Luc. des richesses d'iniquité, afin que quand « vous viendrez à mourir ils vous reçoivent dans les tabernacles de l'éternité. Il appelle les biens de ce monde des richesses d'iniquité, car ce sont des moiens dont pour l'ordinaire on se sert pour faire toute sorte de mal: mais quand on les emploie à soulager la misere du prochain, ce ne sont plus des richesses d'iniquité, ce sont de veritables richesses qui deviennent saintes par le bon usage que l'on en fait. Je dis que ce sont de veritables richesses, puisque l'on s'en sert pour acheter le Ciel, & que les miserables à qui l'on en fait part, doivent recevoir ou par eux

mêmes ou par leurs bons Anges ceux qui les donnent dans les tabernacles de l'éternité.

12

C

rc

VI

CO

lei

vi

an

FO

S'i

po

tue

de

ne

cep

ce !

par

Gho

par

I

Nous fommes encore plus fortement excitez à la misericorde par ces paroles que nôtre Seigneur a promis de dire au jour du jugement à ceux qui auront

Matth » soulagé les miserables : Venez, vous » qui avez été les benis de mon Pere,

» possedez le Roiaume qui vous a été pre-

» paré dés le commencement du monde : » Car j'ay eu faim & vous m'avez donné

» à manger: j'ay eu soif & vous m'avez

» donné à boire : j'ay eu besoin de loge-

is ment, & vous m'avez logé: j'ay été

» sans habits & vous m'avez revétu: Car

» autant de fois que vous avez rendu ces » devoirs de charité aux moindres de mes

» freres, c'est à moy-même que vous les

» avez rendus.

Et il dira au contraire à ceux qui auront été sans compassion & qui se seront rendus insensibles à la misere de leurs

» freres: Retirez-vous de moy, maudits,

» & allez au feu eternel qui a été preparé » pour le diable & pour ses anges : Car

» j'ay eu faim, & vous ne m'avez pas

» donné à manger; j'ay eu soif & vous » ne m'avez pas donné à boire; j'ay eu

» besoin de logement, & vous ne m'avez

NO Anges ceux pernacles de

s fortement er ces paroomis de dire qui auront enez, vous mon Pere, us a été predu monde: avez donné ous m'avez oin de logegé: j'ay été revétu: Car z rendu ces dres de mes ue vous les

qui auront i se seront re de leurs y, maudits, été preparé nges : Car n'avez pas oif & vous e; jay eu ne m'avez

DES COMMAND. DE DIEU. 287 pas logé ; j'ay été sans habits, & vous « ne m'avez pas revétu: Car je vous dis .« en verité qu'autant de fois que vous « avez manqué à rendre ces assistances « aux moindres de ces petits, vous avez « manqué à me les rendre à moy-même. «

Nôtre Seigneur infiniment bon & equitable ne se contente pas de promettre la vie eternelle à ceux qui auront fait part de leurs biens aux pauvres & aux miserables; il promet encore, & il l'assure par serment, qu'il Marc. leur rendra au centuple, même dés cette vie, ce qu'ils auront donné pour son amour. Et il tiendra assurément sa parole, car il est fidele en ce qu'il promet. S'il ne donne le centuple des biens temporels, il le donnera des biens spirituels, en comparaison desquels les biens, de ce monde pour grands qu'ils soient ne sont rien.

Aprés avoir declaré ce que ce precepte nous oblige d'éviter & de faire, il faut ajoûter un point de consequence sans lequel l'on ne peut l'observer parfaitement : C'est la restitution des choses que l'on a prises & du tort que l'on a fait: car ce precepte a cela de particulier : quand l'on a manqué à observer les autres l'on satisfait à Dieu

par la penitence, mais quand l'on a contrevenu à celuy-cy outre la penitence il faut restituer ce que l'on a pris. La raison est qu'en ne restituant point, & en retenant toûjours le bien d'autruy, l'on est censé continuer le vol & conserver la volonté que l'on a euë quand on l'a fait.

Pour un plus grand éclaircissement de cette obligation, il faut sçavoir que ceux qui ont volé le prochain & qui luy ont fait quelque tort ne sont pas seuls obligez à cette restitution, mais encore ceux qui ont conseillé de faire le vol, quoy qu'ils ne l'aient pas fait eux-mêmes: comme si un Maître avoit commandé à son serviteur de voler à son voisin de l'argent ou quelque autre chose, il seroit obligé à restituer, quoy que la chose volée ne tournat point à son prosit, mais qu'elle demeurat toute au serviteur.

Il faut dire le méme de ceux qui confentent au vol, qui veillent tandis qu'on le fait, & qui y concourent en quelque maniere que ce soit.

Ceux pareillement qui participent au vol & qui en tirent quelque profit, sont obligez à la restitution; car c'est de ceux-là que parle le Prophete quand il

dit:

I

dit

COI

luv

cet

leu

fen

ren

ďu

I

COI

fair

dan

ce

lon

à re

tier

faur

fair

ame

que

justi

mêr

ON

puand l'on a

tre la penie l'on a pris.

tuant point,
e bien d'auuer le vol &
l'on a euë

ux qui conandis qu'on en quelque

rticipent au profit, sont car c'est de cte quand il dit: DES COMMAND. DE DIEU. 289 dit: Si voyiez un voleur, vous l'ac-, Pal. compagniez & étiez de concert avec «87.18. luy.

Enfin les receleurs qui cachent & retirent les voleurs & les choses volées, ceux qui leur donnent du secours dans leurs entreprises, & ceux qui les défendent & les protegent, sont tenus de rendre la chose volée ou de satisfaire d'une autre maniere.

Il faut icy remarquer que si l'on ne connoît pas la personne à qui l'on a fait du tort, ou si la connoissant l'on est dans l'impuissance de luy satisfaire parce qu'elle est peut-être decedée il y a long temps, l'on n'est pas moins obligé à restituer. Il le faut faire à ses heritiers, & si elle n'a point d'heritiers, il faut faire la restitution aux pauvres, ou faire prier Dieu pour le salut de son ame. Mais excepté ces rencontres & quelques autres semblables, il est de la justice naturelle de restituer à celuy-là même à qui le tort a été fait.

の依然の

toi

mê nat

pte

tes

oiſ me

sa 1

pta

tel.

nôt

diff

l'im

mal

che

tain

l'ear

Jaco

deu

les v

qu'à

ne s

Prop

est i

lang

mau

de la

de l'a

impa

Ju

INSTRUCTION XIII.

Explication du huitiéme precepte.

Vous ne direz point fanx témoignage contre vôtre prochain.

" CI quelqu'un ne fait point de fautes " Den parlant, ce sont les paroles de " saint Jacques, c'est un homme parfait, " & il peut tenir tout son corps en bride, " Ne voiez-vous pas que nous mettons. " des mords dans la bouche des chevaux " afin qu'ils nous obeissent, & que par ce " moien nous faisons tourner tout leur-" corps où nous voulons? Ne voiez-vous » pas aussi qu'encore que les Vaisseaux " soient grands, & qu'ils soient poussez: » par des vents impetueux, ils sont tour-» nez neanmoins de tous côtez avec un » tres-petit gouvernail, selon la volonté » du Pilote qui les conduit ? Ainsi la lan-» gue n'est qu'une petite partie du corps, » & cependant combien se vante-t'elle de » faire de grandes choses? Ne voiez-vous » pas combien un petit feu est capable » d'allumer de bois : la langue est aussi un » feu. C'est un monde d'iniquité, & n'é-» tant qu'un seul membre elle infecte tout » le corps: Elle enflamme tout le cercle &

Jac.3

N.

XIII.

ecepte,

moignage

de fautes paroles de e parfait, en bride. mettons, chevaux que par ce tout leuroiez-vous Vaisseaux it poussez: font touravec un a volonté nsi la landu corps, e-t'elle de oiez-vous ît çapable st aussi un é, & n'éfecte tout cercle &

DES COMMAND. DE DIEU. 291 tout le cours de nôtre vie, & elle est elle « même enflammée du feu de l'enfer. La « nature de l'homme est capable de dom- « pter,& elle a dompté en effet toutes for- « tes d'animaux, les bétes de la terre, les « oiseaux, les reptiles,& les poissons de la « mer: Mais nul homme ne peut dompter « sa langue. C'est un mal inquiet, indom- « ptable,& elle est pleine d'un venin mor- « tel. Par la langue nous benissons Dieu « nôtre Pere, & par la langue nous mau- « dissons les hommes qui sont creés à « l'image de Dieu : La benediction & la « malediction sortent d'une même bou- « che. Faut-il, mes freres, qu'une fon- « taine jette par une même ouverture de « l'eau douce & de l'eau amere?

Jusques icy sont les paroles de saint Jacques par lesquelles nous apprenons deux grandes veritez. La premiere que les vices de la langue sont si communs, qu'à peine se trouve-t'il un homme qui ne s'y laisse aller, comme témoigne le Prophete quand il dit que tout homme «Ps. 11. est sujer au mensonge. L'autre que la "Il langue indomptée cause une infinité de maux, comme sont la perte des biens, de la reputation, de la vie, du salut même de l'ame, les coleres, les vengeances, les impatiences, tant en celuy qui offense,

Ñ ij

EXPLICATION qu'en celuy qui est offensé, qui ne pouvant supporter l'injure qui luy est faite, va quelquefois jusques aux derniers excés.

Dans ce commandement comme dans tous les autres il faut distinguer deux parties opposées; l'une qui défend, & l'autre qui commande. La premiere empéche qu'on ne dise mal du prochain; la seconde ordonne que l'on en parle avec avantage quand il est necessaire, & que la sincerité se rencontre toûjours dans les paroles, comme saint Paul le Ephef. » recommande: Pratiquant la verité par

» la charité, croissons en toutes choses » dans Jesus-Christ qui est nôtre » chef & nôtre téte.

Pour ce qui regarde la premiere, encore que le precepte défende generale. ment tout faux témoignage & toute fausseté contre le prochain en quelque occasion que ce soit, il défend neanmoins plus expressement le faux témoignage qui se fait en jugement aprés que celuy qui depose a prété serment devant le Juge : Car comme cette personne jure & qu'elle interpose le nom & l'autorité de Dieu pour assurer ce qu'elle dit, son témoignage est d'un tel poids & le serment le rend si croiable

n ìn pa

O le en to

pai tér fau tre

rai cep il e ent

gne que nou ceff neu

nou mi,f ger. cett geut

des ·

N ii ne pouest faite, derniers

nme dans guer deux léfend, & miere emrochain; en parle ecessaire, toûjours it Paul le erité par es choses est nôtre

niere, engenerale-& toute quelque nd neanıx témoiaprés que ment deette pere le nom flurer ce t d'un tel croiable

DES COMMAND. DE DIEU. 293 que le Juge même est obligé de le croire s'il n'a des raisons tres-fortes pour le rejetter, comme seroit la malice reconnue de celuy qui porte témoignage, son impieté, ses mensonges, ses parjures passez & autres semblables defauts. Oté ces exceptions il le faut croire aprés le commandement que nôtre Seigneur en a fait dans l'Evangile où il dit: Que "Matth. toute affaire demeure ferme & arrétée "18. 16. par le témoignage de deux ou de trois « témoins. Ainsi les consequences du faux témoignage étant tres-grandes & tres-perilleuses c'est avec beaucoup de raison que Dieu le défend par ce precepte. Mais avant que de passer outre il est necessaire de sçavoir ce que l'on entend par le mot de prochain. Il faut Luc. 10. en cela suivre la doctrine de nôtre Seigneur qui nous apprenddans l'Evangile que toute personne qui a besoin de nous & de nôtre secours dans ses necessitez est nôtre prochain, soit qu'il nous soit voisin, ou qu'il soit éloigné de nous, soit qu'il nous soit ami ou ennemi, soit qu'il soit de nôtre pais ou étranger. Le Fils de Dieu prouve clairement cette verité dans la parabole du voiageur étranger qui tomba entre les mains des voleurs, dans laquelle il fit avouër N iij

294 EXPLICATION au Pharisien qui luy avoit demandé qui étoit son prochain, que ce voiageur infortuné étoit le prochain de celuy qui le soulagea quoy qu'il ne l'eut jamais connu.

De ce principe il faut inferer qu'il n'est pas permis de porter faux témoignage ny de parler faussement contre ses ennemis, puisque Dieu même nous oblige de les aimer demême que nos amis.

Matth. 5.

Il n'est pas permis non plus de porter faux témoignage contre nous-mêmes, ny de dire des faussetz qui noircissent nôtre propre reputation, & qui nous rendent infames parmi les hommes. Outre que nous ferions tort à l'Eglise & à Jesus-Christ même dont nous sommes membres, nous sommes formellement compris dans les paroles du precepte, étant nous-mêmes nos premiers prochains & la regle à laquelle nous devons mesurer tous les autres: Parce que Dieu ne nous commande pas de nous aimer comme nous aimons nôtre prochain, mais il nons commande d'aimer nôtre prochain comme nous nous aimons nous - mêmes. Suivant cette explication si quelqu'un disoit qu'il a tué un homme, qu'il a volé,

qu qu qu foy

me pre for tér Et COL

tag ma nô Ai

que

flat

ges

mo roi fur: toi

un jug dice mandé qui oiageur inceluy qui eut jamais

ferer qu'il aux témoient contre nême nous e que nos

s de porter ıs-mêmes, noircissent z qui nous hommes. t à l'Eglise dont nous nmes forparoles du s nos preà laquelle es autres: mande pas imons nôcommande nme nous . Suivant

i'un disoit

'il a volé,

DES COMMAND. DE DIEU. 295 qu'il a commis quelque impureté ou qu'il a fait quelque peché semblable, qu'il n'auroit pas neanmoins commis, il porteroit faux témoignage contre soy-même, & il feroit un tres-gros

peché.

Il ne nous est donc pas permis de mentir soit à nôtre prejudice, soit au prejudice du prochain, parce que le mensonge doit être mis au rang des faux témoignages défendus par ce precepte. Et cette espece de faux témoignage ne comprend pas seulement les mensonges que nous faisons à nôtre desavantage & au desavantage du prochain, mais encore ceux que nous faisons en nôtre faveur ou en faveur du prochain. Ainsi c'est un faux témoignage de donner de fausses louanges ou aux autres ou à nous-mêmes, comme l'on fait quelquefois par vanité, par interest, par flaterie ou autrement. C'est ce que té- 1. Cor. moigne saint Paul quand il dit qu'il se- 15- 15roit un faux témoin, si préchant la resurrection de Jesus-Christ, il n'é-

toit pas vray qu'il fût resuscité. C'est encore un faux témoignage & un peché de dire quelque fausseté en jugement pour favoriser l'un au prejudice de l'autre : Car il arrive de la que

le Juge étant prevenu par de faux témoins est quelquesois obligé de faire aussi un faux jugement & de condamner l'innocent pour le coupable.

fai

des

.]

el

te

fti

qu

en

où

far

av

des

Die

ďe

aux

mi

. I

peo

les

fon

on

for mei

I

du '

par fall

de 1

par

Et il faut remarquer que les rapports & les témoignages qui peuvent nuire au prochain ne sont pas seulement défendus en jugement, ils le sont encore en toute autre rencontre, car il est écrit au Levitique où les mêmes preceptes que nous expliquons nous sont encore

Levit. 19. 11.

» recommandez: Vous ne volerez point,

» vous ne mentirez point, vous ne vous so tromperez point les uns les autres.

Il faut inferer de là que les calomnies & les detractions sont encore défenduës par ce precepte. C'est un peché detestable devant Dieu & devant les hommes à cause des desordres & des maux infinis qu'il cause dans le monde. C'est pourquoy le Prophete dit qu'il ne pouvoit souffrir la compagnie des ca-Pfal. " somniateurs: Je ne souffrois point à ma

" table ceux qui detractent de leur pro-" chain; & je ne me trouvois point à la Jac 4. " leur. Et saint Jacques dit: Mes freres,

" donnez-vous de garde de vous calom-

" nier les uns & les autres.

. Mais la calomnie est encore plus grande quand elle est publique & que l'on NC de faux téigé de faire de condampable.

les rapports uvent nuire ılement désont encore ar il est écrit s preceptes sont encore erez point, ous ne vous autres.

les calomencore dést un peché devant les dres & des s le monde. dit qu'il ne nie des capoint à ma e leur propoint à la Mes freres, ous calom-

plus grancoque l'on

DES COMMAND. DE DIEU. 197 fait perdre la reputation du prochain par des harangues publiques, par des plaidoiers, par des libelles diffamatoires.

Elle est encore plus criminelle quand elle offense les corps & les communautez,& les familles entieres soit Ecclesiastiques soit Laiques, que quand elle attaque des personnes particulieres. Nous en avons un exemple au Livre d'Hester Hest.13, où nous lisons que le perfide Amanabusant de l'autorité que sa fortube luy avoit acquise, supposa malicieusement des crimes dont il chargea le peuple de Dieu qui étoit alors en captivité, afin d'en donner de l'aversion au Roy & aux peuples, & de les exciter à l'exterminer entierement.

Il faut rapporter à cette espece de peché les medifances dans lesquelles les fautes du prochain que l'on publie sont veritables & non supposées, mais on les augmente & amplifie de telle forte que sa reputation en est notablement interessee.

Il faut parler de la calomnie comme du vol. Et comme le vol n'est point pardonné, quelque penitence que l'on fasse, si l'on ne restitue la chose volce, de même la calomnie n'est point remise par la penitence si l'on ne restitue la

reputation que l'on a ravie : Cela ne se peut faire qu'en retractant la fausseté que l'on a avancée, & en desabusant les personnes à qui l'on a donné ces mauvaises impressions. La raison de cela est que la reputation est censée entre les biens du prochain, & c'est le plus grand & le plus precieux qu'il ait aprés la grace & la vertu. C'est donc un vol de la luy ravir ou de la luy faire perdre, & partant l'on n'est pas moins obligé de la luy restituer quand on l'a ravie, que l'on est obligé de luy rendre son argent ou ses autres biens temporels quand on les a volez. Mais parce que cela est souvent tres-difficile tant dé la part des calomniez que du côté du calomniateur qui ne peut se dedire qu'avec une extrème confusion, il est d'une tres-grande importance de ne parler jamais du prochain, ou d'en parler toûjours en bonne part.

tr

pl

CO

pr

6.

fo

7.

ce

pe

pu

d'aj

àce

inst

8

déf

. U

me

Il faut inferer de cette premiere partie du precepte, 1. Que la langue indomptée est la cause d'une infinité de maux. 2. Que tous les faux témoignages & toutes les faussletés dites contre le prochain sont autant de contraventions à ce precepte, soit qu'elles soient dites en jugement, soit qu'elles soient proN. Cela ne se a fausseté busant les ces maude cela est entre les plus grand és la grace l de la luy e, & parligé de la e,que l'on argent ou quand on la est soupart des mniateur c une exres-granamais du ijours en

niere paringue ininfinité de emoignacontre le ventions ent dites ent pro-

DES COMMAND. DE DIEU. 299 ferées en d'autres compagnies, & même à des personnes particulieres. 3. Que par le prochain il faut entendre tous les hommes. 4. Que par consequent il n'est pas plus permis de porter faux témoignage contre ses ennemis que contre ses amis. 5. Qu'il ne nous est pas plus permis de porter faux témoignage contre nous-même que contre nôtre prochain, soit en bien soit en mal, 6. Que les calomnies & les derractions sont encore défendues par ce precepte. 7. Que quand l'on en a fait, il est necessaire pour obtenir la remission du peché de se dedire, & de restituer la reputation que l'on a ravie ou blessée.

INSTRUCTION XIV.

Continuation du même precepte.

Vant que de passer à sa seconde partie de ce precepte il est bon d'ajoûter icy par forme de supplément à ce que nous avons dit dans la derniere instruction que les simples medisances & les simples mensonges sont encore désendus.

Il y a cette difference entre la simple medisance, le simple mensonge & la

calomnie, que par la simple medisance l'on rapporte quelque mal de son prochain, mais qui est veritable: Par le simple mensonge l'on dit quelque chose de faux, mais qui ne regarde pas le prochain, ou s'il le regarde ce n'est qu'indirectement: Et par la calomnie l'on rapporte quelque chose du prochain & qui est faux; & de la sorte la calomnie est une medisance & un mensonge tout ensemble.

Cela n'empéche pas que la simple medisance & le simple mensonge ne puissent étre de tres-grands pechez: Car encore que le mal que l'on dit du prochain soit veritable, il peut étre neanmoins d'une tres-grande consequence & porter un tres-grand prejudice à sa reputation: Et quoyque le simple mensonge ne touche pas directement le prochain, il peut neanmoins avoir des effets tres-funestes & tres-pernicieux.

Il y a deux sortes de medisance; la premiere est celle par laquelle parlant d'une tierce personne l'on en dit du mal & découvre ses defauts. Saint Paul donnoit une telle aversion de ce peché aux Fideles de Corinthe, qu'il leur défendoit même de manger avec ceux qui

y é
écri
de c
font
d'en
ava:
ne r
fain
qui
com
Diet
il te
vou
teur
que:
de p

parl offer on le des r disori disti rusal Roy de Bo en to de la

Roja

les l

nedisance fon pro-: Par le que chose as le proest qu'innnie l'on ochain & calomnie onge tout

la simple onge ne pechez: n dit da eut étre e consend prejuyque le oas direanmoins & tres-

mce; la parlant dit du int Paul te peché leur déeux qui

DES COMMAND. DE DIEU. 301 y étoient sujets. Quand je vous ay « 1. Con. écrit, dit-il, que vous n'eussiez point « de commerce avec ces sortes de personnes, j'ay voulu dire que si quelqu'un « d'entre vos freres est fornicareur, ou « avare, ou idolatre, ou médisant, vous « ne mangiez pas même avec luy. Ce « saint Apôtre ne permet pas que ceux qui aiment la pureté de l'ame aient du commerce avec les medisans, parce que Dieu n'y en a point luy-même comme il témoigne aux mêmes Fideles: Ne « 16 6. vous y trompez pas; ny les fornica- « teurs, ny les idolatres, ny les impudi- « ques, ny les medisans n'auront point « de part avec Dieu, & ne seront point « les heritiers de son Roiaume.

L'autre sorte de medisance est lorsque parlant à la personne même qui est offensée on luy dit des injures en face; on luy reproche ses défauts, on luy dit des maledictions. C'est ainsi que Semei disoit des injures & donnoit des maledictions à David lors qu'il fuioit de Jerusalem où Absalon s'étoit erigé en Roy: Sors, fors homme de sang, homme 42.Reg. de Belial. Voila que le Seigneur venge "16.7. en toy tout le sang que tu as répandu « de la maison de Saul. Tu as usurpé son .. Roiaume, & voila que Dieu te l'ôte «

302 EXPLICATION » pour le donner à ton fils Absalon, " C'est avec justice que les maux t'acca-» blent, parce que tu es un homme de » sang. C'est encore ainsi que les Pharisiens donnoient des maledictions à l'Aveugle-né à qui nôtre Seigneur avoit donné la veue: Voici comme en parle " saint Jean: Ils s'emporterent contre " luy jusques aux injures, & ils luy di-" rent : Sois toy - même son Disciple; " pour nous, nous sommes les Disciples " de Moise: Nous sçavons que Dieu a " parlé à Moise, mais pour celuy-cy, " nous ne sçavons d'où il est: Tu n'es " que peché dés le ventre de ta Mere & " tu te méle de nous enseigner. Nôtre Seigneur pour éloigner entie-Luc.6. » conseil Evangelique difant : donnez des " benedictions à ceux qui vous donnent

tu

Ы

D

tu

ne

il e

m

pr

av

Il

gn

se.

œ

re

un

ſei

le

ch

dif

no

do

qu

&

du

la ·

en

dit

rement de nous l'esprit de medisance, nous porte à une extremité toute opposée & il en a fait expressement un

" des maledictions. Ce qu'il nous enseigne de paroles, il l'a encore enseigné par ses exemples, comme témoigne saint

1. Pet. » Pierre, Quand on l'a chargé d'injures » il n'a point répondu par des injures;

" quand on l'a maltraité il n'a point fait

» de menaces.

Pour ce qui est du mensonge quand

ON s Absalon. naux t'accahomme de e les Pharitions à l'Aneur avoit e en parle ent contre ils luy di-Disciple; s Disciples ue Dieu a celuy-cy, : Tu n'es ta Mere &

ner entienedisance, toute opement un onnez des s donnent nous ene enseigné igne faint d'injures s injures; point fait

ge quand

DES COMMAND. DE DIEU. 303 il n'y auroit que la seule aversion naturelle que l'on en a, elle seroit capable de nous retenir. Mais l'autorité de Dieu qui nous est marquée dans l'Ecriture doit être encore plus forte. Dieu ne se contente pas de le défendre quand il dit: Vous ne volerez point, vous ne « Levit. mentirez point, nul ne trompera son « prochain: Il témoigne encore l'extréme aversion qu'il en a, comme dit le Sage: Il y a six choses pour lesquelles le Sei- "Prov. gneur a de l'averlion; & il y en a une « septième qu'il deteste entierement : Un « œil orgueilleux, une langue mensonge- « re, des mains cruelles & sanguinaires, « un cœur qui medite de mauvais des- « seins, des pieds qui se precipitent dans « le mal, un faux témoin qui dépose des « choses fausses, & celuy qui seme de la « discorde entre les freres.

Dieu ne se contente pas d'avoir tant d'aversion du mensonge, il veut que nous en aions comme luy & il nous en donne un puissant motif quand il dit que le diable est le Pere du mensonge & des menteurs. Vous étes les enfans a Joan. du diable. Il n'est point demeuré dans « 9. 44. la verité, parce que la verité n'est point « en luy. Lors qu'il dit des mensonges, il « dit ce qu'il trouve en luy-même, car il «

" est menteur & le Pere du mensonge. C'est pourquoy aussi les menteurs ne peuvent attendre qu'une peine semblable à celle de leur Pere comme en-

Pfal., " feigne le Prophete: Vous perdrez, Sei" gneur, tous ceux qui aiment & qui proPfal. " ferent le mensonge. Et il dit ailleurs,

» Seigneur, qui est celuy qui demeurera » dans vôtre maison? Qui est celuy qui

» reposera sur vôtre sainte montagne? » C'est celuy qui dit la verité comme il

» l'a dans le cœur, dans les paroles du-» quel on ne remarque point de trompe-

» rie ny de fraude.

Outre cette espece de mensonge dont les consequences sont quelquesois importantes & dangereuses, il y en a en core deux autres dont les suites ne sont pas tant à craindre, mais qui ne laissent pas d'étre pechez & de charger la conscience : Ce sont les mensonges joieux, qui se font par divertissement, pour faire rire & pour passer agreablement le temps; & les mensonges officieux, qui se commettent seulement pour faire plaisir à quelqu'un, pour l'obliger, & pour luy apporter quelque utilité ou pour le delivrer de quelque peine. Il se commet encore pour nôtre propre interest & pour nôtre propre utilité.

ne fuffité, per n'er mê roî me fe l

pas tre predoin nou inft s'il ter n'y

du i

cep de f

dire

N nensonge. nteurs ne e semblamme endrez, Seik qui proailleurs, emeurera celuy qui ontagne? comme il roles dutrompe-

nge dont efois imen a en s ne sont i ne laisharger la ensonges slement, greableges offiulement pour l'oquelque quelque ur nôtre propre

DES COMMAND. DE DIEU. 305

Encore que ces sortes de mensonges ne portent prejudice à personne, il suffit qu'ils portent prejudice à la verité, pour nous obliger à veiller sur nos pensées & sur nos paroles, afin de n'en point commettre. La consequence même en est plus grande qu'elle ne paroit, dautant que par ces sortes de mensonges l'on se forme l'habitude de mentir, & l'habitude étant formée on se laisse plus facilement aller aux menlonges pernicieux. Ecoutons donc avec Ephel. respect ces paroles de S.Paul & les pratiquons avec fidelité: Eloignons-nous «

du mensonge, & disons toûjours la ve- « rité.

Il faut ajoûter icy que comme il n'est pas permis de faire des medisances contre le prochain, c'est aussi un peché de prendre plaisir à les écouter, & cela se doit aussi entendre des calomnies dont nous avons parlé dans nôtre derniere instruction: Car, comme dit S. Bernard, s'il n'y avoit point d'oreilles pour écouter les calomnies & les medisances, il n'y auroit point de langues pour les dire.

Mais passons à l'autre partie du precepte. La premiere défend de porter de faux témoignages; la seconde commande d'en dire de veritables & de le gitimes.

La principale fin de cette loy est que la justice soit exercée équitablement & avec connoissance de cause, c'est pourquoy Dieu désend les saux témoignages & ordonne les veritables; asin que les Juges puissent connoître la verité avant que de former leur jugement. Sans cette precaution les Juges se mettent en danger de porter eux mêmes un faux témoignage : Car c'est porter en quelque façon un faux témoignage que de prononcer un faux jugement, parce que le jugement du Juge est sondé sur le témoignage des témoins.

L'on est donc obligé quand l'on est juridiquement interrogé par un Juge soit Laïque soit Ecclesiastique de dire la verité, & il n'est pas permis au témoin ny même au criminel de mentir pour quelque consideration que ce soit. Dieu est glorisié par la declaration de la verité, comme le témoigna Josué lors qu'interrogeant Acham il luy dit: Mon sils, donne de la gloire au Dieu d'Israel, c'est à dire comme il se voit assez par les circonstances du fait; Mon sils, confesse la verité. Au contraire celuy qui ne veut pas dire la verité peche &

Josué.7.

desi gne veri fon

> fair qu'i

veri

dan Pha mal fain

hara char fe je le t dere

auci le n

étre auci C'es que

& cone f

ON es & delle-

loy est que blement & c'est pourtémoignas, afin que e la verité jugement, ges se metix - mêmes 'est porter moignage ugement, ge est fonnoins. d l'on est r un Juge e de dire la au témoin entir pour soit. Dieu de la veosué lors dit: Mon u d'Israel, affez par Mon fils, aire celuy peche &

DES COMMAND. DE DIEU. 307 deshonore Dieu: Car comme témoigne saint Augustin, celuy qui cache la verité & celuy qui fait un mensonge sont tous deux coupables; le premier, parce qu'il ne fait pas le bien qu'il doit faire; & l'autre parce qu'il fait le mal

qu'il ne doit pas faire.

Les Juges aiant connoissance de la verité par la deposition sidele des témoins, il doit former un jugement equitable avant que d'absoudre ou de condamner l'accusé. Les Scribes & les Aa. 7. Pharisiens ne garderent pas cette formalité à la mort qu'ils donnerent à saint Estienne; mais ce saint Levite haranguant en leur presence & préchant la gloire de Jesus-Christ, ils se jetterent tumultuairement sur luy. le traînerent hors de la ville & le lapiderent comme un blasphemateur sans aucune forme de justice. L'Ecriture fait le même reproche au Juge de Philippes en Macedoine qui condamna S. Paul à étre battu de verges sans prononcer aucune sentence en forme contre luy. C'est pourquoy ce Juge aiant appris que saint Paul étoit Citoien Romain. & craignant que ce châtiment injuste ne fit du bruit, il commanda qu'on le mît en liberté: Mais le saint Apôtre

Ad. "dit aux Huissiers qui luy portoient la parole de la part des Juges: Quoy aprés nous avoir publiquement battus de verges sans connoissance de cause, nous qui sommes Citoiens Romains, ils nous ont mis en prison, & maintenant il nous en font sortir en secret! Il n'en fera pas ainsi: Il faut qu'ils viennent eux-mêmes nous en tirer. Les Huissiers rapporterent cecy aux Magistrats qui eurent peur aiant appris qu'ils étoient Citoiens Romains. Ils vinrent leur faire des excuses, & les aiant mis hors de la prison, ils les supplierent de se retirer.

Tout ce que nous venons de dire s'entend des Juges & des Magistrats qui sont établis de Dieu pour rendre la justice, & des témoins qui leur sont presentez pour donner la connoissance de la verité. Mais il se doit aussi étendre à tous ceux qui ont quelque autorité sur les autres & qui participent en quelque façon à la dignité de Juge, comme sont les Peres dans leurs familles, les Maîtres parmi leurs disciples, & les Superieurs au regard de ceux qui leur sont soûmis. Comme il est difficile qu'il n'arrive quelquesois des contestations & des différends,

DE com mên de n tiend fami ceux tres rend tient duire noiss par l conv chaçı s'agi livre Ec ce pas d

> Condifant quelc le ma verita tierce par fo perfo ges per pareil

noît.

chari

ON
Portoient la
Quoy aprés
battus de
cause, nous
mains, ils
maintenant
ret! Il n'en
ls viennent
Les HuisMagistrats
pris qu'ils
Ils vinrent
s aiant mis
supplierent

Magistrats rendre la leur sont onnoissandoit aussi t quelque ui particilignité de dans leurs eurs disciregard de Comme il elquesois sferends,

DES COMMAND. DE DIEU. 309 comme il arriva entre les Apôtres mêmes qui un peu devant la Passion de nôtre Seigneur s'échaufferent à qui tiendroit le premier rang, les Peres de famille, les Maîtres, les Superieurs & ceux qui ont de l'autorité sur les autres sont obligez d'y mettre la paix en rendant à chacun ce qui luy appartient. Pour cet effet ils doivent se conduire prudemment & prendre connoissance de cause, interrogeant ceux par le moien desquels ils peuvent découvrir la verité. En ces rencontres chacun la doit dire sur tout quand il s'agit de justifier l'innocent, & de delivrer celuy qui est dans l'oppression; Et ce seroit un faux témoignage de ne pas dire les choses comme on les connoît, & tout ensemble un défaut de charité.

Concluons donc cette instruction en disant, 1. Que la simple medisance est quelquesois un grand peché, quoy que le mal que l'on dit du prochain soit veritable, & soit qu'on le dise à une tierce personne, soit qu'on le reproche par forme d'injure ou de mépris à la personne même. 2. Que tous mensonges pernicieux, joieux & officieux sont pareillement désendus, car encore qu'ils

n'offensent point le prochain, ils ne laissent pas de blesser la verité. 3. Qu'en toutes sortes de jugemens soit civils soit domestiques le juge ou celuy qui a l'autorité doit juger équitablement & avec connoissance de cause. 4. Que les témoins sont obligez de dire la verité quand on la leur demande, & qu'il ne leur est jamais permis de mentir, non pas même pour délivrer une personne coupable ou accusée par le principe d'une fausse charité.

INSTRUCTION XV.

Explication du neuviéme & du dixiéme precepte.

Vous ne desirerez point la femme de vôtre prochain, ny sa maison, ny ses terres, ny son serviteur, ny sa servante, ny son bœuf, ny son asne, ny rien de ce qui luy appartient.

Es deux preceptes ont une grande connexion, parce que l'un & l'autre défend seulement les mauvais desirs, quoy que les choses desirées soient differentes: C'est pourquoy nous les joignons ensemble puis qu'ils n'ont qu'un même objet, qui est le desir des Choi

qui e diffe dent desir me l'adu le di

niers vine pour biens pas leur mêm

tere No

à l'ho procl femn coup les E veux Dieu rer le

parce

o N
ain, ils ne
té. 3. Qu'en
foit civils
celuy qui a
ablement &
4. Que les
re la verité
& qu'il ne
entir, non
e personne
e principe

N XV.

e & du

s femme de ifon, ny fes ny fa feron afne, ny ent.

t une granque l'un & es mauvais ses desirées rquoy nous qu'ils n'ont le desir des DES COMMAND, DE DIEU. 311 choses qui appartiennent au prochain,

Ils ont du rapport avec le sixième qui désend l'adultere, & avec le septiéme qui désend le vol. Mais il y a cette différence que les deux premiers désendent la chose, & ceux-cy désendent le desir de la chose, c'est à dire, que le sixiéme & le septième precepte désendent l'adultere & le vol; & le neuvième & le dixième désendent le desir de l'adultere & du vol.

Nous remarquons dans ces deux derniers preceptes l'excés de la bonté divine envers les hommes en ce qu'il pourvoit tellement à leur vie, à leurs biens, à leur honneur qu'il ne defend pas seulement qu'on les ravisse ce qui leur appartient, mais il ne permet pas

même qu'on le desire,

Le neuvième precepte defend donc à l'homme de desirer la femme de son prochain, & il faut dire le même de la femme au regard de l'homme. Beaucoup moins luy est-il permis de desirer les Epouses de Jesus-Christ, je veux dire les personnes consacrées à Dieu, Il luy est encore désendu de desirer les filles de son prochain & les femmes qui vivent dans la viduité, parce que tandis qu'elles demeurent en

cet état elles sont en quelque façon les épouses de Jesus-Christ, & elles appartiennent à Dieu jusques à ce qu'il les donne à un autre. Et cecy se doit aussi entendre, comme j'ay déja dit, & je ne le repeteray plus, des femmes & des filles au regard des personnes de l'autre sexe. D'où il faut conclure qu'il est absolument désendu d'avoir de mauvais desirs sur qui que ce soit.

Il est encore défendu d'avoir & d'entretenir volontairement de mauuaises pensées qui sont les semences & le principe des mauvais desirs. Je dis vo-Iontairement, car dans la corruption de la nature aprés le peché, il est difficile qu'il ne se forme quelquefois de mauvaises pensées dans l'esprit, mais elles ne sont pas imputées à peché quand la volonté ne s'y arrête pas, il les faut rejetter promptement, & dés qu'elles commencent à naître, comme nous rejetterions des charbons ardens qui seroient tombez sur nôtre robbe. C'est pourquoy le saint homme Job jaloux de la pureté de son ame disoit:

Job.31... Mon ame s'est accordée avec mes yeux ... de ne pas même regarder une fille de

» crainte que mon esprit ne pense à elle. Ce passage de Job dit encore davan-

tage;

tage gare con pen faut te d les mer n'est dit l' exte les l Pau seule Elle n'a p corp aux

> pour les p conf avez dé au d'adi quice

un n

adult

que

façon les façon les façon les sàce qu'il cy se doit éja dit, & emmes & sonnes de clure qu'il r de mau-

ir & d'enmauuaises ces & le e dis voorruption l est diffiuefois de rit, mais à peché réte pas, ent,& dés , comme ns ardens re robbe. nme Job e disoit: mes yeux e fille de se à elle. e dayan-

tage;

DES COMMAND. DE DIEU. 313 tage; Il nous apprend que pour bien garder ce precepte il ne suffit pas de conserver son ame pure de mauvaises pensées & de mauvais desirs, mais qu'il faut encore garder les dehors de crainte qu'il n'y entre quelque chose qui les puisse exciter. Il faut, dis-je, fermer les sens exterieurs aux objets qu'il n'est pas permis de desirer : car, comme dit l'Ecriture, les yeux & les autres sens exterieurs sont les portes par lesquelles le peché entre dans l'ame. Et saint Paul veut que la Vierge soit sainte non seulement d'esprit, mais encore de corps. Elle est sainte en son esprit quand elle n'a point de mauvaises pensées ny de mauvais desirs; & elle est sainte en son corps quand elle tient ses sens fermez aux objets qui pourroient donner quelque atteinte à sa pureté.

Il faut premierement fermer les yeux pour ne point regarder sans necessité les personnes de l'autre sexe selon le conseil de nôtre Seigneur qui dit: Vous «Matthe avez entendu dire qu'il a été comman- «1·27· dé aux anciens de ne point commettre « d'adultere: Et moy je vous dis que « quiconque regardera une femme avec « un mauvais desir, il a déja commis un « adultere dans son cœur. Si vôtre œil «

1.Cor.

C

" droit vous est un sujet de scandale, c'est à dire, si vous reconnoissez que vous ne puissez regarder un objet dans gereux sans concevoir de mauvais de sirs, arrachez-le & le jettez loin de vous; c'est à dire, fermez-le & le morstisez de telle sorte que vous en aiez comme si vous n'en aviez point du vous; c'ar il est plus avantageux pour vous, qu'une partie de vôtre corps perisse, que vôtre corps entier soit jetté dans l'enfer.

Il faut encore fermer les yeux à tout ce qui peut causer de mauvaises pensées & de mauvais desirs, comme sont les spectacles, les peintures deshonétes, les figures dissolués, la lecture des mau-

Thren., vais livres. Tous ces objets sont des paroles de Jeremie,

" qui dérobent à l'ame son honneur, ses " merites, & ses richesses spirituelles.

Les oreilles sont encore des portes ouvertes au peché si l'on n'y prend garde. Il les faut fermer à toutes sortes de discours & d'entretiens dangereux; & comme nous enseigne le Sage,

» Il les faut environner d'épines, c'elt à dire d'une mortification aigue qui re» veille l'attention, de crainte d'enten-

» dre les mauvaises langues; & il se faut

D fair bor

procelu
don
autr
fité
toug
eft e
C'ef
van
ce fe
ne fi
les
main
pter

l'attener of vaife le ne firer dixid logu voice

conq

ces,

O N
e scandale,
noissez que
n objet dannauvais detez loin de
e & le morous en aiez
z point du
ageux pour
te corps peer soit jetté

yeux à tout raises penomme font leshonétes, re des mauts sont des le Jeremie, nneur, ses ituelles, des portes n'y prend toutes forens dangene le Sage, ies, c'est à ue qui ree d'enten-

& il se faut

DES COMMAND. DE DIEU. 315 faire des portes & des serrures à la « bouche afin de n'y point répondre. «

Mais le sens le plus vif & le plus prompt à exciter de mauvais desirs est celuy de l'attouchement. Il n'en faut done faire aucun sur soy ny sur aucune autre personne sans une grande necessité: Car comme dit le Sage, celuy qui « Eccli. touche l'ordure en sera soüillé; Et l'é-« toupe qui s'approche trop prés du feu est en danger d'étre bien-tôt embrasée. C'est pourquoy les serviteurs & les servantes de Dieu reconnoissant combien ce sentiment est traître & dangereux, ne se contentent pas de luy retrancher les objets qui peuvent le satisfaire, mais encore ils l'affligent & le domptent par des disciplines, par des cilices, & par d'autres austeritez qui vont quelquefois jusques à l'excés.

Avec cette mortification des sens & l'attention sur soy-même pour ne donner entrée dans l'esprit à aucune mauvaise pensée, l'on gardera parfaitement
le neuvième precepte qui désend de desirer la senme de son prochain. Le
dixième qui est aussi le dernier du Decalogue désend de desirer ses biens, &
voici les termes sous lesquels il est
conçu: Vous ne desirerez point sa mai-

O ij

fon, ny son champ, ny son serviteur, ny sa servante, ny son bœuf, ny son asne, ny rien de ce qui luy appartient.

ave

app

dre

a a

qué

ce l

des

me

ctic

par

des

pas

mo

par

leur text

qui

qui

moi

que obli

les

par

écri

vou

Ny sa maison.

Par le mot de maison, il ne faut pas seulement entendre le logis où il demeure, mais encore tout ce qui regarde son établissement, comme sont ses honneurs, ses charges, ses dignitez, sa reputation, ses richesses. Le mot de maisson est souvent pris en ce sens dans l'Ecriture, comme on le peut remarquer dans l'Exode, où nous lisons que Dieu édifia des maisons aux sages-femmes de l'Egypte, c'est à dire qu'il leur donna des prosperitez temporelles pour la misericorde dont elles avoient usé envers les enfans des Israelites.

Ny fon champ.

Par le champ il faut entendre toutes fortes de terres soit qu'elles soient labourables, ou en jardin, ou en pré, ou en bois, ou même en fontaines & en étangs. Où il est évident que ceux-là péchent contre ce precepte qui desirent étendre leurs Seigneuries sur les terres des Seigneurs voisins, & qui contraignent les vasiaux à leur donner des

Exod.i.

ON on serviteur; œuf, ny son appartient.

il ne faut pas gis où il dee qui regarde ont ses honinitez, sa remot de maie sens dans peut remaris lisons que lages-femre qu'il leur orelles pour avoient usé lites.

endre toutes s soient lau en pré, ou aines & en que ceux-là qui desirent ir les terres ui contraidonner des

DES COMMAND. DE DIEU. 317 aveus & des reconnoissances qui ne leur appartiennent pas.

Ny son serviteur ny sa servante.

Cela ne se doit pas seulement entendre des captifs & des esclaves que l'on a acquis ou par argent, on par conquéte, ou en quelque autre maniere que ce soit; mais encore des serviteurs & des servantes qui se sont volontairement engagez à servir, ou par l'affection qu'ils ont pour leur maître, ou par l'esperance qu'ils ont d'en recevoir des gages & des recompenses. Il n'est pas permis de les soliciter, beaucoup moins de les corrompre par argent, par promesses, par menaces de quitter seurs Maîtres pour les attirer sous pretexte que ce sont des gens de service & qui plaisent. Et même s'ils vouloient quitter leurs Maîtres de leur propre mouvement avant le temps pour lequel ils se sont engagez, ce precepte oblige de ne les pas recevoir mais de les exhorter d'étre fideles à garder la parole de leur engagement; car il est écrit : Ne faites pas à autruy ce que "Tob. vous ne voudriez pas qu'on vous fit. "

Ny son bouf, ny son asne.

Par ces animaux domestiques qu'il n'est pas permis de desirer, il faut aussi entendre les troupeaux de quelque espece qu'ils soient. C'est pourquoy le saint vieillard Tobie entendant beéler en sa maison un chevreau que sa femme avoit acheté, & croiant qu'il se fut écarté du troupeau de quelqu'un de ses voisins, crioit avec empressement qu'on s'informat à qui il appartenoit afin de le rendre au plutôt. Au reste par ces paroles du precepte nous sommes avertis qu'il ne nous est pas seulement défendu de desirer les choses precieuses de nôtre prochain comme sont sa mai. son, ses charges, son honneur, mais encore les plus basses, comme son bouf, son asne, son chien, son chat.

Ny rien de ce qui luy appartient.

Afin qu'on ne s'imagine pas qu'il est seulement désendu de desirer les choses marquées dans ce Precepte, Dieu souverain Legislateur a ajoûté ces dernieres paroles pour nous apprendre qu'il ne nous est pas permis de rien desirer du tout de ce qui appartient à nôtre prochain, soit que les choses soient

gran prifa qu'e en d rete qui

qui marc veno s'en Con fonn de v

luy

d'épe un p qui des p & d proc rem

mar

11

L'efirent foul: d'eur fion

ON asne.

tiques qu'iI il faut aussi uelque espeuoy le faint beéler en sa sa femme qu'il se fut qu'un de ses npressement appartenoit Au reste par us formes s seulement s precieuses ont sa mai. neur, mais comme fon

partient.

fon chat.

pas qu'il est r les choses, Dieu souces derniecendre qu'il rien desirer nt à nôtre oses soient prisables : Il nous suffit de sçavoir qu'elles ne nous appartienment pas pour en détourner nôtre desir, & pour nous retenir dans les bornes de la justice qui donne & qui laisse à chacun ce qui luy appartient.

Ceux-là péchent contre ce precepte qui desirent la famine & la disette des marchandises & des denrées, asin de vendre plus cher celles qu'ils ont, & de s'enrichir aux dépends du prochain. Comme aussi ceux qui desirent que personne ne vende & n'achette qu'eux, asin de vendre cher & d'acheter à bon marché.

Il faut dire le même des personnes d'épée, qui desirent la guerre pour avoir un pretexte de voler; des Medecins, qui desirent des maladies asin d'avoir des pratiques; des Juges, des Avocats & des Procureurs, qui desirent des procés, asin d'avoir des causes qui les remplissent en épuisant les Parties.

L'on peut encore ajoûter ceux qui defirent de l'honneur & de l'estime, & qui souhaittent que ceux qui sont au dessus d'eux & qui leur sont ombrage perdent leur éclat & tombent dans la confusion: Ceux-là, dis-je, péchent contre

O iiij

ce precepte, & commettent un grand peché, sur tout si ce sont des personnes lâches & vicieuses; parce qu'outre l'injustice qu'ils veulent faire à leur prochain, ils en commettent encore une autre à leur égard, desirant un bien qu'ils ne meritent pas; la gloire & l'honneur étant le prix du travail & de la vertu, & non la recompense de la lâcheté & du vice.

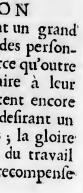


- ·

mais obligatiez

faut de le Mer

Don





L'E'COLE SAINTE

TROISIE'ME PARTIE.

EXPLICATION

DE L'ORAISON DOMINICALE.

Instruction premiere.

De la necessité de la priere.

Usage de la priere est si necessaire à tout Chrétien, qu'ilnous est recommandé non comme un simple conseil,

mais comme un precepte qui nous oblige. Nôtre Seigneur nous marque "Luc. assez cette obligation quand il dit qu'il "23 faut toûjours prier & ne fe point lasser « de le faire. Et l'Eglise nôtre bonne « Mere avant que de chanter l'Oraison Dominicale aprés la consecration, dit

par forme de preface ces paroles qui declarent que la priere est de precepte: Etant avertis par des preceptes salutaires, & formez par une instruction divine, nous osons dire ces paroles: Nôtre Pere qui étes dans les Cieux; que vôtre

nom soit santisie, &c.

Nous serons facilement persuadez de la necessité de la priere si nous jettons les yeux sur nôtre propre indigence tant des biens de la nature que de ceux de la grace : Car nous n'avons rien de nous-mêmes, & cependant nous avons besoin de tout. C'est de Dieu que nous devons tout attendre & esperer; & comme il ne nous doit rien, nôtre unique ressource est la priere. Si nous le prions, il nous enrichira de ses biens, car il est toûjours disposé à nous don-Matth., ner; & il est écrit : Demandez, & vous » recevrez l'effet de vôtre demande.

C'est pourquoy les Apôtres aiant supplié nôtre Seigneur de leur apprendre à prier comme saint Jean l'avoit appris à ses Disciples ; ce divin Maître leur mit en la bouche les paroles de l'Oraison Dominicale par lesquelles nous demandons en abregé toutes nos necessitez spirituelles & corporelles.

La priere est une marque & un signe

de thy la les au que ma pre ode vin mai don afin tou fum leva deva çut vieil ľAg des d ce fa

> juste à Di faire nos

quel

que

ON
paroles qui
e precepte:
ptes salutaitruction ditoles: Nôtre
; que vôtre

ersuadez de ous jettons indigence que de ceux ons rien de nous avons eu que nous sperer; & nôtre unissi nous le ses biens, nous don-ez, & vous mande.

otres aiant ur apprenean l'avoit divin Maîles paroles r lesquelles toutes nos porelles.

DE L'ORAISON DOMIN. 323 de religion que l'Ecriture compare au thymiame & à l'encens dont l'odeur & la fumée s'élevent au Ciel si tôt qu'on les met sur le feu. Ce qui faisoit dire au Prophete dans le desir qu'il avoit que sa priere fût agreable à Dieu: Que " Psal. ma priere, Seigneur s'éleve en vôtre « presence comme une fumée de bonne « odeur. Et S. Jean vit un Ange qui se " Apoc. vint mettre devant l'Autel tenant en sa «8.3main un encensoir d'or; & on luy « donna une grande quantité de parfums, « afin qu'il les offrit avec les prieres de «. tous les Saints sur l'Autel d'or qui est « devant le trône : Et la fumée des par- « fums jointe aux prieres des Saints s'é- « levant de la main de l'Ange, monta' « devant Dieu. Et le même Apôtre aper- «16.5.3. cut dans une autre vision vingt-quatre vieillards qui se prosternerent devant l'Agneau ayant chacun des harpes & des coupes d'or pleines de parfums. Et ce saint Apôtre expliquant luy-même: quels étoient ces parfums, il dit que que c'étoient les prieres des Saints.

La priere des Saints, c'est à dire, des justes monte donc au Ciel pour exposer à Dieu les desirs de nôtre cœur, & pour faire décendre ses misericordes selons nos besoins. La terre est basse, le Ciel

O vj

est haut, & tous deux sont fort éloignez l'un de l'autre : Dieu neanmoins entend le langage de la priere. Il l'entend lors qu'elle est encore dans nôtre bouche, & même lors qu'elle est encore dans le desir de nôtre cœur; car il dit par un Prophete : avant que vous me priiez & que vous m'invoquiez,

luy

que

dia

viv

une

tou

ten

flan

pro

ble

vea

par

n'a

mo

Die

en .

den

re e

ma

car

cha

dev

€01

fau

tre

Di

luy

Isai.65.

je dirav, me voici.

On ne sçauroit estimer ny comprendre les biens infinis que nous nous attirons du Ciel par la priere. Dieu nous donne avant toutes choses son saint Esprit, qui se rend le maître de nôtre cœur pour le gouverner selon ses volontez. Il nous donne le secours dans nos tentations, la victoire dans nos combats, la grace pour faire toutes sortes de bonnes œuvres, l'aversion du mal, l'amour pour le bien, & une joie sainte & spirituelle qui est comme un gåge & un avant-goût de celle du Ciel, comme nôtre Seigneur nous l'a promis? Demandez & vous recevrez, afin que vôtre joie soit pleine & entiere. Par la priere l'ame contracte une hardiesse sainte par laquelle elle dit à Dieu tout ce qu'elle veut : elle n'a quasi plus de crainte,& elle dit à Dieu avec une merveilleuse liberté ce que le Patriarche

Joan. " 16. 24. 25. 24. N fort éloieanmoins re. Il l'enlans nôtre lle est encœur; car que vous voquiez ;

comprennous atti-Dieu nous son saint de nôtre on ses voours dans dans nos ire toutes version du de une joie omme un e du Ciel, a promis t , afin que re. Par la hardiesle Dieu tout si plus de une meratriarche

DE L'ORAISON DOMIN. 313 Jacob disoit à l'Ange qui luitoit avec luy: Je ne vous laisseray point aller «Genque vous ne m'aiez donné vôtre bene. "32. 26. diction. La priere nous donne une foy vive, une esperance forte, & sur tout une charité ardente & embrasée: Car tout ainsi que ceux qui s'aiment sentent que leur amour se fortifie & s'enflamme par les entretiens & par les propos familiers qu'ils tiennent ensemble, de même les ames faintes & qui aiment Dieu, ressentent un nouveau feu dans leur cœur lors qu'elles parlent dans l'Oraison à celuy qui n'aime pas seulement, mais qui est l'amour même; Car comme dit S. Jean: «1 Jo 4. Dieu est charité, & celuy qui demeure "16. en charité demeure en Dieu, & Dieu " demeure en luy.

Par la priere Dieu à la verité demeure en nous, & nous demeurons en luy; mais elle fait encore bien davantage, car nous unissant à Dieu, elle nous change d'une telle maniere que nous devenons un meme esprit avec luy, comme témoigne saint Paul, & s'il faut ainsi parler nous devenons d'autres luy-même : Celuy qui s'unit à a 1. Cor. Dieu, devient un même esprit avec « 6. 17. luy. C'est là le bien des biens, & déja

326 EXPLICATION le Paradis en terre: Mais plutôt l'ame est le paradis de Dieu, le trône de sa gloire, & la demeure de la tres-sainte Joan. " Trinité: Si quelqu'un m'aime, dit nô-14. 23 ,, tre Seigneur, je l'aimeray & mon Pere " l'aimera aussi; nous viendrons à luy & " nous ferons en luy nôtre demeure. Et le " même Seigneur dit ailleurs : je pren-" dray mon repas avec l'ame qui garde " mes paroles. Enfin la priere est si pressante qu'elle lie les mains de Dieu, non seulement au regard de celuy qui l'a fait, mais encore au regard des au-2xod. " tres quoy que grands pecheurs: Laisse-" moy, disoit Dieu à Moise qui le pressoit de faire misericorde à son peuple; comme s'il eût voulu dire : ta priere me lie les mains, & m'empéche de faire éclater ma colere ; laisse-moy, donnemoy la liberté de me venger de l'injure qui m'est faite. Ce qui nous doit extrémement confoler, c'est que Dieu est si bon qu'il nous

mi

leu

qui ma

en

qui

ce end

ain

fes

exa

de

qu dit

qu

da tie

c'e

en

fer

m

no

l'e

pr &

Pe

foler, c'est que Dieu est si bon qu'il nous accorde toujours l'effet de nos prieres:
Nous en avons tant d'exemples dans l'Ecriture qu'il n'y a aucun lieu d'en douter: Vous invoquerez le Seigneur:

" dit Isaie, & le Seigneur vous exaucera,

vous le reclamerez, & il dira me voici.

NC olutôt l'ame trône de sa tres-fainte me, dit nômon Pere ons à luy & neure. Et le : je prenqui garde est si presde Dieu, celuy qui rd des aurs : Laisleui le presn peuple; ta priere e de faire y, donnede l'inju-

nent conqu'il nous s prieres: bles dans lieu d'en eigneur: xaucera, ne voici-

DE L'ORAISON DOMIN. 327 Et le Prophete dit parlant du juste: Il « Ps. 90. m'invoquera & je l'exauceray. Et ail- "15. leurs : Le Seigneur est prés de ceux «P.144. qui l'invoquent & qui le prient; «18. mais qui l'invoquent & qui le prient « en verité: Il fera la volonté de œux « qui le craignent, & il leur accordera « ce qu'ils luy demandent. Nous lisons « Eccli. encore dans l'Ecclesiastique: Celuy qui «34. aime le Seigneur demandera pardon de » ses pechez, il s'en abstiendra, & Dieu « exaucera ses prieres. Mais il n'y a point « de témoignage plus clair & plus precis que celuy de nôtre Seigneur quand il dit : Je vous le dis & vous l'assure; "Maro quoy que ce soit que vous demandiez " dans la priere, croiez que vous l'ob- « tiendrez ; & il vous sera accordé.

Ce qui est encore plus considerable, c'est que Dieu est si bon & si liberal envers nous qu'il ne nous donne pas seulement ce que nous luy demandons, mais qu'il nous donne même plus que nous ne luy demandons. Nous en avons l'exemple dans la conversion de l'Enfant prodigue qui étant rentré en luy-même, & aiant reconnu sa faute, alla prier son Pere de le recevoir au nombre de ses valets, mais ce Pere plein de miseri-corde le reçut au nombre de ses enfans.

& le prefera même en quelque façon aux autres, en sorte que l'aîne ne pûr s'empécher de faire ses plaintes & d'en murmurer.

Que s'il arrive quelquefois que nous ne recevions pas l'effet de nos prieres; c'est peut-etre que ce que nous demandons nous est inutile ou contraire à nôtre salut; ainsi Dieu nous fait une grace & une misericorde de nous le refuser. Nôtre priere neanmoins n'est pas sans effet, parce que si Dieu ne nous donne pas ce que nous luy demandone; il nous donne quelque autre chose qu'il sçait nous étre plus convenable & plus utile. C'est ainsi qu'il refusa aux deux enfans de Zebedée les deux premieres places de fon Roiaume qu'ils luy avoient demandées, en leur disant:

Matth » vous ne sçavez ce que vous demandez: Mais il leur accorda une autre chose qui leur fut bien plus utile, sçavoir de boire avec luy le Calice des souffrances.

Il arrive encore quelquefois que ce que Dieu refuse à nos prieres est saint & necessaire à nôtre sasut; Mais nous ne le demandons pas comme il faut. Nous le demandons peut-étre avec negligence, sans devotion, & même dans un état de peché qui oblige Dien

de 1 C'el n'av parc Die ne l dem

avoi

& à

ces,

four sieur ordo deux du P vôtr ray Qua dem

m'en

N que façon né ne pût laintes &

que nous s prieres; is demanntraire à fait une ous le ren'est pas ne nous nandons rose qu'il le & plus aux deux premieu'ils luy disant: nandez: re chose avoir de Frances. que ce est saint is nous il faut. vec neméme

ge Dien

DE L'ORAISON DOMIN. 329 de fermer les oreilles à nos paroles. C'est ainsi qu'en parle S. Jacques: Vous «Jac 4. n'avez pas ce que vous taches d'avez pas ce que vous taches de la compact de la com

n'avez pas ce que vous tâchez d'avoir, "
parce que vous ne le demandez pas à "
Dieu: Ou si vous le demandez, vous "
ne le recevez pas, parce que vous le "
demandez mal. Vous demandez pour "
avoir de quoy satisfaire à vos passions "
& à vos plaisirs. "

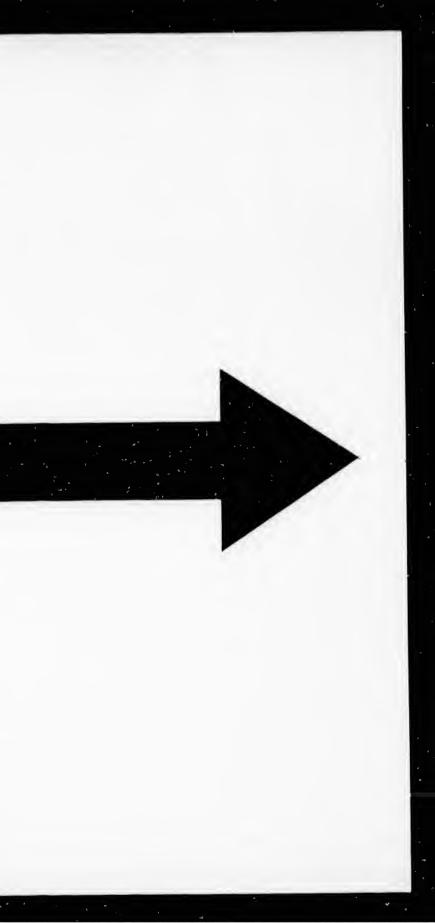
INSTRUCTION II.

Des parties de la priere.

Les Saints Peres reconnoissent deux principales parties de la priere qui sont la demande & l'action de graces, lesquelles neanmoins comme deux sources fecondes se divisent en plusieurs autres membres ou parties subordonnées. Dieu même marque ces deux chefs de la priere dans ce passage du Prophete: Priez-moy au temps de «Ps.49» vôtre affliction; je vous en delivre- «15° ray & vous m'en donnerez la gloire. « Quand il dit: priez-moy, il indique la demande; & quand il ajoûte: vous m'en donnerez la gloire, il marque l'action de graces.

Quant à la priere; le plus haut & le





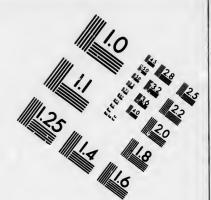
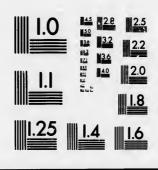


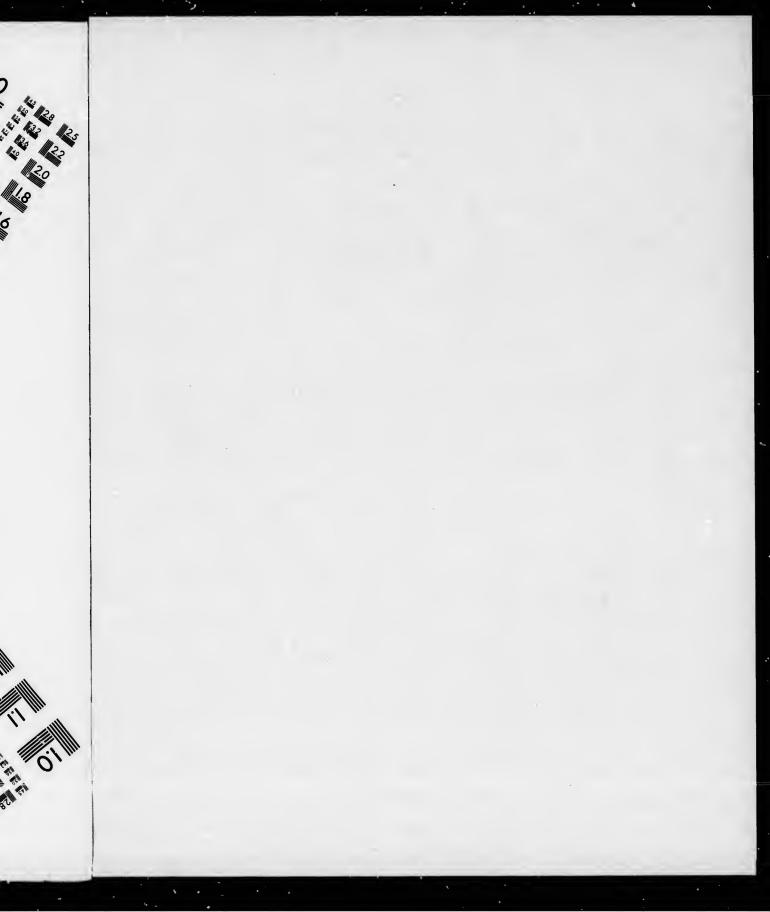
IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

TO THE STATE OF TH



EXPLICATION plus parfait moien de prier est celuy où s'attachent les ames justes & qui ont du zele pour leur salut & pour leur avancement dans les voies de la grace. Il consiste en ce qu'étant appuiées sur le fondement solide de la foy, elles montent de degré en degré jusqu'à ce qu'elles parviennent à un certain état où elles peuvent contempler la puissance infinie de Dieu, sa bonté immense, sa sagesse souveraine, sa grandeur incomprehensible, & ses autres perfections adorables. De là elles esperent facilement & avec une pleine confiance qu'elles recevront de la bonté de Dieu, tout ce qu'elles luy demanderont pour sa gloire & pour leur salur.

pr

de

un

nu

les

ca Se

Ci

no

pa

To

av

CO

VO lus

est

mo

pa

c'e

VO bli

fus

tre

no

po joi

Avec cette foy & cette esperance l'ame juste s'éleve de la terre comme avec deux aîles, & elle vole jusques dans le Ciel où elle loue & glorifie Dieu pour tous les biens qu'elle voit en luy, & pour tous ceux qu'il repand hors de luy dans les creatures. Cette façon de prier nous est marquée dans les saintes lettres, & le Prophete nous

Pf 61. " l'enseigne quand il dit : Epanchez vos » cœurs en la presence du Seigneur. Met-

Pf.54. » tez en luy tous vos soins & toute vô-

" tre confiance. Et il dit ailleurs parlant

N celuy ou c qui ont pour leur e la grace. ouiées fur by, elles usqu'à ce tain état la puisonté im_ sa granes autres les espeeine conbonté de inderont ut.

perance comme jusques glorifie lle voit repand Cette ée dans

ez vos r. Metute vôparlant

DE L'ORAISON DOMIN. 331 de luy-même: Je répans, Seigneur, ma «Pf.141. priere en vôtre presence, & j'expose "" devant vous toutes mes afflictions. Et « un autre Prophete dit: Levez-vous la «Thren. nuit & dés le commencement des veil- « les afin de louer Dieu: Repandez vôtre « cœur comme de l'eau en la presence du « Seigneur: élevez vos mains vers le « Ciel pour prier. Ces deux Prophetes « nous apprennent par cette façon de parler que celuy qui prie comme il faut n'a rien de caché, mais qu'il répand son cœur avec sa priere, & qu'il se jette avec confiance entre les bras de Dieu, comme d'un Pere tres-aimable, qu'il voit disposé à luy accorder tout ce qu'il luy demande.

Il y a une autre façon de prier, qui est propre à ceux qui sont en peché mortel. Ils tachent de s'élever à Dieu par la foy qui leur reste, mais comme c'est une foy morte elle a peu de pouvoir: leurs forces sont tellement affoiblies qu'ils ne peuvent s'élever au dessus de la terre. Si neanmoins ils entrent dans leur conscience, s'ils reconnoissent leurs fautes, s'ils en ont de la douleur, s'ils s'humilient devant Dieu pour luy demander pardon, & s'ils joignent la penitence à leur foy, leur

priere ne sera pas rejettée de Dieu. Nôtre Seigneur mêmeles invite à cela, & dans le desir qu'il a de les relever & Matth., de les attirer à soy il dit: Venez à moy

" vous tous qui travaillez, qui étes char-

" gez du poids de vos pechez, & je vous
" foulageray. Du nombre de ceux-là fut le Publicain, qui accablé du poids de fes pechez n'ofoit feulement lever les yeux vers le Ciel. C'est pourquoy il joignit la douleur à sa priere & se frapant la poitrine il disoit : O Dieu,

" foiez favorable à moy pecheur. Sa priere fut reçue dans le Ciel, & il s'enretourna absous dans sa maison.

18 9.

Il y a une troisième espece de priere qui se remarque en ceux qui n'ont pas encore entierement receu la lumiere de la foy, mais qui usant bien de celle de la raison par un effet particulier & secret de la bonté de Dieu desirent de connoître la verité, & pour cet effet font des prieres à Dieu, donnent des aumônes, & pratiquent d'autres semblables bonnes œuvres. Dieu vient à leur secours, il reçoit leur priere, & il leur donne ce qu'ils demandent, comme nous le voions dans le Centenier Corneille qui faisoit, quoyque paien, les bonnes œuvres dont je viens de parler;

l'in luy exa aur cho con Vo

la t par Il qui cha

pen

% cr n'or Dien tien dem ofen

le de parle prior devo

il n'y

plus

N de Dieu. ite à cela, relever & nez à moy étes char-& je vous eux-là fut poids de lever les irquoy il & se fra-O Dieu, r.Sa prie-& il s'en son. de priere n'ont paslumiere i de celle culier & sirent de cet effer nent des res semvient à ere, & il , comme ier Cor-

ien, les

e parler;

DE L'ORAISON DOMIN. 333 & à qui Dieu envoya S. Pierre pour l'instruire dans la foy. Ce saint Apôtre « Aa. luy dit: Corneille, vôtre priere a été « 10. 31. exaucée, & Dieu s'est souvenu de vos « aumônes. L'ange luy avoit dit la même « chose lors qu'il luy apparut & qu'il luy commanda d'envoier querir S. Pierre: Vos prieres & vos aumônes sont mon-«1b. 10. tées jusqu'à Dieu, & il s'en est souve- «3. nu. Ces paroles marquent clairement la troisième espece de priere dont nous parlons.

Il y en a encore une quatriéme espece qui est de ceux qui aiant la conscience chargée de pechez, bien loin d'en faire penitence, ajoûtent pechez sur pechez & crimes sur crimes, & dans cet état ils n'ont pas de honte de paroître devant Dieu & de le prier. Tels sont les Chrêtiens qui sont en peché mortel, & qui demeurant volontairement en cet état osent bien dire l'Oraison Dominicale & faire d'autres prieres quelquefois plusieurs fois le jour. Tel étoit encore le detestable Antiochus dont l'Ecriture parle ainsi: Ce Roy impie & scelerat 2. Mach. prioit Dieu, duquel neanmoins il ne «3.13. devoit recevoir nulle misericorde. Le « texte remarque qu'encore qu'il priât, il n'y avoir point de misericorde pour

Joan. » luy: Car comme dit l'Evangile: Dieu » n'exauce point les méchans; mais si » quelqu'un l'honore & fait sa volonté,

» c'est celuy-là qu'il exauce.

Les trois premieres especes d'oraifon meritent proprement ce nom; mais
cette derniere merite plutôt le nom
d'insulte que celuy de priere. N'est-ce
pas une insulte & un outrage de demander quelque grace à une personne
à qui l'on donne actuellement le coup
de la mort? C'est ce que fait un Chrétien qui prie Dieu de luy faire des faveurs, & qui est actuellement dans des
pechez mortels, où il veut perseverer,
& dont il ne veut pas faire penitence.

Des trois premieres especes d'oraifon, la premiere est la plus sainte &
la plus parsaite, parce qu'elle est uniquement fondée dans la grace. L'ame
qui s'y applique fait de grands progrés dans la voie des Saints, parce
qu'elle est toute penetrée de l'onction
sainte de la divine union: de cette onction, dis-je, qui luy enseigne tout ce
qu'elle doit faire, & qui luy donne de
la facilité & même du plaisir à le faire.
C'est ainsi qu'en parle le Disciple bien.

1. Joan. » C'est ainsi qu'en parle le Disciple bien-2. 20. » aimé: Pour vous, mes petits enfans, vou ctio Die pas gne vou cft la

rer o L la p de i nous bon fain pour nôtr C'est Nôt ple d qu'il à for men Com **fept** mille en re mêm

ciicoi

de su

O N gile : Dieu s ; mais si a volonté,

nom; mais fot le nom; mais fot le nom; mais fot le nom en le couper un Chrénire des fant dans des perseverer, aire peni-

s fainte & lle est uniice. L'ame rands proits, parce l'onction e cette onne tout ce donne de à le faire, ciple bienis enfans, DE L'ORAISON DOMIN. 335
vous avez reçu l'onction du Saint & «
vous connoissez toutes choses. L'On. «
ction que vous avez reçue du Fils de «
Dieu demeure en vous, & vous n'avez «
pas besoin que personne vous ensei. «
gne: Mais comme cette même onction «
vous enseigne toutes choses & qu'elle «
est la verité, vous n'avez qu'à demeu. «

rer dans ce qu'elle vous enseigne. L'action de grace est l'autre partie de la priere. Et il n'y a rien de si juste que de remercier Dien des bien-faits que nous recevons continuellement de sa bonté. C'est pourquoy lors qu'à la sainte Messe le Prêtre éleve sa voix pour dire: Rendons graces au Seigneur nôtre Dieu; tout le peuple répond: C'est une chose tres-digne & tres-juste. Nôtre Seigneur nous a donné l'exemple de cette façon de prier; Car lors qu'il vouloit demander quelque chose à son Pere, il commençoit ordinairement sa priere par l'action de graces: Comme quand il voulut multiplier les Marc. 8; sept pains pour en repaître quatre . mille personnes, il commença sa priere en rendant graces à son Pere. Il fit le Joan. 11. même quand il resuscita le Lazare. Et 42. encore quand il institua le Sacrement 26. 26. de son corps & de son sang.

Il faut rendre graces à Dieu des bienfaits en general qu'il a fait aux hom mes, particulierement de nous avoir donné son Fils pour nous rachetter, d'avoir institué la sainte Eglise, de luy avoir enseigné les moiens de parvenir au Ciel, de luy avoir donné les regles de bien vivre, de l'avoir fortifiée des Sacremens, de l'avoir protegée jusques à present contre tous ses ennemis visibles & invisibles, & même de l'aimer jusqu'à la prendre pour son épouse, en sorte que toutes les ames qui se conservent dans sa grace & qui tâchent de luy plaire, se peuvent glorisier d'étre les éponses de Dieu.

Il faut encore rendre graces à Dieu des faveurs qu'il a faites à ses Saints, des victoires qu'il leur a fait remporter sur les demons & sur les tyrans, des grandes vertus qu'ils ont pratiquées par sa grace, & dont ils nous ont laissé l'exemple, de nous les avoir donnez pour protecteurs & patrons, & de l'honneur qu'il leur fait rendre dans ce monde, outre la gloire qu'il leur donne dans le Ciel.

Sur tout il faut le remercier des faveurs immenses & extraordinaires qu'il a faites à la tres-sainte Vierge, lesquelles quell imag choif étre l donn digies Ciel

Enf des fa en no avoir **faint** donn de ne lorfq mort ment nous tique calion **fecret** nous, qui n prier

parce

reçue

de no

u des bienaux hom nous avoir rachetter, ise, de luy le parvenir é les regles ortifiée des cée jusques memis vide l'aimer épouse, en ui se contâchent de isier d'étre

es à Dieu es Saints, it rempores tyrans, ont pratiit ils nous s les avoir patrons, ait rendre loire qu'il

er des fanaires qu'il ierge, lesquelles

DE L'ORAISON DOMIN. 337 quelles surpassent tout ce qui se peut imaginer; particulierement de l'avoir choisi entre toutes les creatures pour étre la Mere de son Fils; de nous l'avoir donnée pour Mere, & de la gloire prodigieuse dont il la couronne dans le Ciel & dans la terre.

Enfin il faut le remercier des graces & des faveurs que nous avons tous receuës en nôtre particulier, comme de nous avoir fait Chrétiens & enfans de la sainte Eglise Catholique, de nous avoir donné un bon Ange pour nous garder, de ne nous avoir pas envoje la mort lorsque nous étions en état de peché mortel, de nous avoir donné du sentiment de la vertu & de nôtre salut, de nous donner la grace & la force de pratiquer de bonnes œuvres dans les occasions, & de nous faire mille graces secretes qui ne sont connues que de nous, sans parler d'une infinité d'autres qui nous sont cachées. Cette façon de prier est tres-puissante & tres-efficace, parce que la reconnoissance des graces reçues oblige Dieu en quelque façon de nous en faire de nouvelles.

15.

INSTRUCTION III.

Des dispositions pour bien prier.

Eccle. » T 'Ecriture nous avertit de preparer 18. 23 » L'nôtre ame avant que de nous pre-» senter à la priere, de crainte que nous » n'imitions ceux qui s'approchent de » Dieu plutôt pour le tenter que pour le » prier, Car celuy-là tente Dieu qui croit bien prier & qui fait mal, & qui a un cour éloigné de sa divine Majesté lors

qu'il luy parle des levres,

La disposition qu'il faut apporter à la priere consiste principalement dans l'éloignement du vice & dans la pratique de la vertu : Car il y a de certains vices qui obligent Dieu de décourner la veue de ceux qui le prient, & il y a des vertus qui le forcent, s'il faut ainsi parler, de les voir & de les éconter,

Le premier vice dont l'ame doit étre pure est, la violence, la rapine, l'exaction, l'injustice exercée contre le pro-Itai. 1. » chain. Dieu même l'a declaré par la

» bouche du Prophete Isaie : Lorsque » vous leverez la main pour me prier, je

» détourneray mes yeux de vous : Ét » quand vous multiplierez vos oraisons, cole gne l prie mair N l'Eva exau

je ne VOS

& di Il I

port hain & ui d'auc qu'o prese que c donn dans vous qui e

C, prier toial com des I oreil pauy

point

11

III.

prier.

preparer nous preque nous ochent de que pour le 1 qui croit cipii a un ajesté lors

pporter à nent dans s la pratie certains détourner, & il y a faut ainsi outer, e doit être

me, l'exatre le protre par la Lorsque te prier, je vous : Et oraisons, DE L'ORAISON DOMIN. 339 je ne vous exauceray point; parce que « vos mains sont pleines de la substance « & du sang de vôtre prochain. «

Il faut encore éviter la dissention, la colere, l'emportement, comme témoigne l'Apôtre: Je veux que les hommes «1. Tim. prient en tout lieu, levant au Ciel des «2. 8. mains pures sans colere ny dissension.

Nôtre Seigneur nous apprend dans l'Evangile que si nous voulons étre exaucez de son Pere nous devons porter à l'oraison un cœur degagé de haine & d'aversion envers le prochain, & une conscience qui ne soit chargée d'aucune injustice ny d'aucune injure qu'on luy ait faite:Lorsque vous vous « Marc. presentez pour prier, si vous avez quel- « 11.25. que chose contre vôtre prochain, par- « donnez luy, afin que vôtre ere qui est « dans le Ciel vous pardonne aussi: Si « vous ne pardonnez point, vôtre Pere « qui est dans le Ciel ne vous pardonnera « point non plus vos offenses. «

C'est encore un grand obstacle à la priere d'avoir une ame dure & impitoiable aux pauvres & aux affligez, comme nous l'apprenons de ce passage des Proverbes: Celuy qui ferme les « Provoreilles aux clameurs & aux prieres du « 21.13. pauvre afin de ne le point écouter, «

P ij

" criera aussi & priera, & je ne l'écou-

» teray point.

Quant à l'orgüeil, ç'a toûjours été le sentiment des Saints, & c'est aussi celuy du saint Esprit, que c'est un empéchement des plus formels de la priere, & un des vices qui oblige davantage Dieu de fermer les entrailles de sa misericorde à ceux qui le veulent invoquer. Voici comme parle cet Esprit saint par

Jac 4.» la bouche d'un Apôtre: Dieu resiste » aux orgueilleux; & il donne sa grace

» aux humbles.

Mais le plus grand empéchement de la priere est le mépris que l'on fait de la parole de Dieu. Et il est bien juste que si nous n'écoutons pas Dieu quand il nous parle, il ne nous écoute pas aussi quand nous luy parlons. C'est

prov pourquoy il dit: Celuy qui retire ses oreilles & qui les ferme afin de ne point

" entendre ma loy, ne sera pas écouté

" quand il priera, & son oraison sera

" execrable en ma presence.

Il faut pourtant remarquer que quand nous disons que l'injustice, la rapine, la colere, la dissention, la haine & l'aversion du prochain; la dureté de cœur envers les pauvres, l'orgüeil, le mépris de la parole de Dieu sont des empéchen quar tous defle dépla Dieu les co s'en les o devan plaifi

fecou

Qua àl'or coute L'Ecr cette droits regard ne re lisons de celi & mo excelle de Die ble en de reco même la prei

manie

DN ne l'écou-

ours été le aussi celuy empéchepriere, & tage Dieu sa miseriinvoquer, t saint par ieu resiste es sance

nement de pon fait de bien juste juste pas ns. C'est retire ses ene point ns écouté pison sera

ue quand a rapine, ine & l'aé de cœur le mépris es empé, chemens de la priere, cela s'entend quand l'on prie & que l'on conserve tous ces vices dans le cœur, sans avoir dessein de s'en corriger. Mais quand ils déplaisent & que l'on s'approche de Dieu pour luy demander la grace de les combattre & de les vaincre, tant s'en faut qu'il se retire & qu'il ferme les oreilles, qu'au contraire, il va au devant de celuy qui le prie, & il fait un plaisir de l'écouter & de luy donner du secours.

Quant aux vertus qui disposent l'ame à l'oraison & qui portent Dieu à l'écouter, l'humilité tient le premier rang. L'Ecriture Sainte nous recommande cette disposition en une infinité d'endroits. Le Prophete dit : Le Seigneur «Plitor. regarde les oraisons des humbles, & il "18. ne rejette point leur priere. Et nous " Eccli. lisons dans l'Ecclesiastique: La priere "35.21. de celuy qui s'humilie penetre les nues « & monte jusqu'au Ciel. C'est donc une excellente disposition pour étre écouté de Dieu quand on lé prie, d'être humble en son cœur & à ses propres yeux, de reconnoître que l'on n'est rien de soymême, & de demeurer ainsi aneanti en la presence de Dieu. Ce fut en cette maniere que Judith fléchit le cœur de

P iii

Dieu & qu'elle dissipa les desseins que Nabucodonozor avoit de ruiner la ville de Bethulie, & ensuite celle de Jerusalem. Car étant entrée dans son Oratoire, revétue d'un cilice, couchée sur la cendre, & prosternée la face contre terre elle parla ains à Dieu. Seigneur

Jud. 9

» terre elle parla ainsi à Dieu. Seigneur qui avez toûjours méprisé les orgüeil. » leux, & à qui les prieres des humbles » & des obeissans ont toûjours été agrea. » bles; vous étes le Dieu du Ciel, le » Createur des eaux, & le Seigneur de » toute creature : Econtez mon Seigneur

» toute creature: Ecoutez-moy Seigneur, » moy miserable qui ose m'approcher de

» vous pour vous prier & qui espere » tout de vôtre bonté & de vôtre mi-

" sericorde.

Une autre disposition pour la priere & qui a du rapport à celle que je viens de dire est la componction de cœur & la douleur de ses pechez. Nous en avons deux exemples dans l'Evangile. Le premier est celuy du Publicain qui se tenoit éloigné du Saint des Saints, s'estimant indigne de s'approcher de Dieu, & qui accablé du poids de ses pechez n'osoit pas même lever les yeux vers le Ciel. Avec cette disposition de corps & d'esprit il disoit pour toute priere: Seigneur aiez pitié de moy, de moy

Luc. 18

qui rexemple chere chere en affiliaver l'effet du pre en fa

pardo

La

DE

cellen prier : ment croit ctoit ce qu' foy eff la rais il y a accom mélée bon & deman fiance. excite deman Nôtre

cette d

sseins que ner la ville de Jerusason Oraouchée sur ace contre . Seigneur es orgüeils humbles été agreau Ciel, le eigneur de Seigneur, procher de qui espere vôtre mi

r la priere
ue je viens
le cœur &
sen avons
le. Le prequi se teints, s'estide Dieu,
es pechez
yeux vers
n de corps
ite priere:
, de moy

DE L'ORAISON DOMIN. 343
qui ne suis qu'un pecheur. L'autre "Luc.7.
exemple est celuy de cette semme pe- "
cheresse qui n'osoit parler à JesusChrist, mais qui versa des larmes
en assez grande abondance pour luy
laver les pieds. L'un & l'autre reçurent,
l'esset de leur priere; car l'Ecriture dit
du premier qu'il s'en retourna justissé
en sa maison; & nôtre Seigneur dit à
l'autre: Femme, vos pechez vous sont.
pardonnez.

La foy est encore une disposition excellente & même necessaire pour bien prier: Car comme dit saint Paul, com- "Rom. ment peut-on prier celuy que l'on ne « croit pas être Dieu, ou que l'on ne « ctoit pas avoir la puissance de donner " ce qu'on luy demande? Cette sorte de foy est donc absolument necessaire pour la raison qu'en donne l'Apôtre. Mais il y a une autre sorte de foy qui doit accompagner la priere: C'est une foy mélée d'esperance que Dieu infiniment bon & liberal, accordera ce qu'on luy demande; c'est ce que l'on appelle confiance. Et l'Apôtre S. Jacques nous y « Jac te excite quand il dit: Que celuy qui prie « demande avec foy & sans hesiter. Nôtre Seigneur même nous a enseigné cette divine disposition, lorsque nous

P iii

EXPLICATION exhortant à prier son Pere, il dit: Matth., Quand vous priez, croiez que tout ce 22 » que vous demanderez dans Poraison

» avec foy vous fera accordé.

Quand nous disons que pour obtenir ce que nous demandons à Dieu, il faut avoir une forte foy & une esperance, cela suppose les autres dispositions dont nous avons parlé & une fidele pratique des Commandemens de Dieu, autrement ce ne seroit pas une confiance, mais une temerité & une Joan. » presomption: Car Dieu n'écoute point

» les pecheurs qui se plaisent dans leurs

Joan.

15.7.

» pechez. Le Fils de Dieu s'en explique » assez par ces paroles: Si vous demeu-» rez en moy, & que mes paroles de-

» meurent en vous afin de les pratiquer, " vous demanderez tout ce que vous

» voudrez, & il vous sera accordé. Il faut donc avoir confiance dans la priere, mais cette confiance doit étre filiale, c'est à dire, accompagnée d'un veritable desir de plaire à Dieu, & d'une crainte sincere de luy déplaire.

Les motifs qui peuvent exciter cette confiance dans le cœur que Dieu donnera tout ce qu'on luy demande, sont premierement sa bonté infinie & la vosonté qu'il a de nous faire du bien, laque nous necel nous nous comn

DI

Sec ner d dema tre Se ànou c'est p dions tre de **scach** qu'il terre lean dans pour est la peche CHR té, q qui ir fomm te & luy d

cette

par le

N re, il dit: ue tout ce Poraison

our obteà Dieu, il une espees disposi-& une filemens de it pas une té & une oute point dans leurs explique us demeuaroles depratiquer, que vous ccordé. Il ns la prietre filiale, veritable ne crainte

citer cette Dieu donnde, sont e & la vodu bien,

DE L'ORAISON DOMIN. 345 laquelle est si sincere qu'il veut que nous luy demandions ce qui nous est necessaire, & qu'en le luy demandant Matthe nous l'appellions nôtre Pere, & que 23. 9. nous nous considerions à son égard comme ses enfans.

Secondement, ce qui nous doit donner de la confiance est que quand nous demandons quelque chose à Dien, notre Seigneur Jesus-Christ se joint à nous pour le luy demander avec nous; c'est pourquoy il veut que nous deman. dions en son nom afin d'autoriser notre demande de son credit, & que nous scachions qu'il l'a fait avec nous, quoy qu'il soir dans le Ciel & nous sur la terre : Si quelqu'un péche, dit faint «1. Jo. 2. Jean, nous avons Jesus-Christ " dans le Ciel qui fait l'office d'Avocat « pour nous auprés de son Pere, & qui « est la victime de propitiation pour nos " pechez. Saint Paul dit aussi: Jesus & Rom: CHRIST qui est mort, qui est resusci- " té, qui est à la droite de son Pere, & « qui intercede pour nous. Ainsi si nous « sommes indignes que Dieu nous écoute & qu'il nous accorde ce que nous luy demandons, nous devons avoir cette confiance qu'il nous l'accordera par les merites de son Fils à qui il ne

Joan. » peut rien refuser : Je sçay, dit-il, ô mon " Pere que vous m'exaucez toujours.

Un troisième motif de confiance, est que c'est le saint Esprit qui nous fait prier, & qui nous met les sentimens dans le cœur & les paroles dans la bou-

Rom. » che. Saint Paul nous enseigne cette ve-

» rité quand il dit : Le saint Esprit prie " luy-même pour nous, c'est à dire, il

» nous fait prier, avec des gemissemens » ineffables. Il dit encore au même lieu:

Rom. » Vous avez reçu l'esprit d'adoption des

» enfans de Dieu par lequel nous crions:

» Mon Pere, mon Pere. Si avec tous ces motifs nous ne sentons pas dans nôtre cœur cette confiance filiale & amoureuse, prions nôtre Seigneur de suppléer à nôtre foiblesse; & luy disons

Marc. » avec l'aveugle de l'Evangile : Seigneur

9. 28. » soulagez mon incredulité; & avec les Luc. » Apôtres : Seigneur augmentez nôtre

17. 5. so foy.



Expli

celuy pries perso rable admi nôtre il sen nes i nous

En adress péche prier bien o priere roms deman

Pere

le fai

ment teurs,

INSTRUCTION IV.

NC

t-il, ô mon

i nous fait

sentimens ans la bou-

e cette ve-Esprit prie

à dire, il

nême lieu:

option des

ous crions:

ec tous ces

dans nôtre

& amou-

ur de sup-

huy disons

: Seigneur

& avec les

rez nôtre

oûjours. nfiance, est

Explication des premieres paroles de l'Oraison Dominicale.

Nôtre Pere qui étes dans les Cieux.

Par ces paroles nous ne demandons rien, mais nous apprenons qui est celuy à qui nous devons adresser nos prieres. C'est le Pere Eternel premiere personne de la tres-sainte & tres-adotable Trinité. En quoy nous devons admirer la bonté infinie de Dieu en nôtre endroit; car quand nous prions il semble que les trois personnes divines soient attentives & occupées à nous faire du bien: Nous prions le Pere, nous prions au nom du Fils, & le saint Esprit nous fait prier.

Encore que nos prieres se doivent adresser à Dieu, cela neanmoins n'empéche pas que nous ne puissions aussi prier les Saints, mais d'une maniere bien differente. Dieu est la fin de nos prieres comme celuy de qui nous esperons les biens & les secours que nous demandons; les Saints en sont seulement les intercesseurs & les mediateurs. Aussi quand nous prions à Dieus

P vj

& aux Saints c'est en des termes bien differens: Nous disons à Dieu: aiez pitié de nous, faites nous misericorde; & nous disons aux Saints: priez pour nous, intercedez pour nous.

Pere.

Nous appellons donc Dieu nôtre Pere quand nous le prions. C'est un titre que nous n'eussions jamais osé luy donner: Mais nôtre Seigneur nous prescrivant la forme dont nous nous devons servir pour prier, nous oblige de le faire asin de nous donner de la consiance & de nous consoler: Car y a-t'il rien de plus doux & de plus consolant que la qualité de Pere, qui porte en soy un augure d'indulgence & d'amitié.

Et ce n'est pas sans raison que Jesus-Christ nous oblige d'appeller Dieu nôtre Pere, car il l'est en esset. Il est en quelque façon le Pere de toutes les creatures, parce qu'il leur a donné l'étre; mais il l'est plus particulierement des hommes, parce qu'il les a creez à son image & ressemblance.

pien est encore nôtre Pere, parce qu'il nous gouverne avec un soin parternel, & avec une providence admi-

rab ceff mêr gard tout gou élév Cet ćtć 1 Pere l'acc pou livre men rend prov les o ceffin a dit Dieu Mais veni de la forti mêm vous

vous

voir

yous

ON
ermes bien
Dieu : aiez
isericorde;
priez pour

Dieu nôtre
C'est un
ais osé luy
neur nous
nous nous
ous oblige
nner de la
oler : Car
& de plus
Pere , qui
ulgence &

que Jesuseller Dieu t. Il est en toutes les donné l'édierement s a creez à

re, parce n foin pance admi-

DE L'ORAISON DOMIN. 349 rable, nous donnant toutes nos necessitez en temps & lieu. Il nous a même pourveu d'un Ange pour nous garder & pour nous accompagner par tout, comme un Pere qui donne un gouverneur à un fils qu'il aime & qu'il éléve pour étre l'heritier de ses biens. Cette faveur qui nous est insensible, a cté sensible au jeune Tobie, à qui ce Tob. 24 Pere celeste envoial'Ange Raphael pour 6l'accompagner en son voiage, pour pourvoir à tous ses besoins, pour le delivrer de la gueule du monstre qui commençoit à le devorer, & ensuite pour le rendre à son Pere comblé de biens & de prosperitez. Enfin Dieu à une telle providence pour les hommes qu'il ne les oublie jamais au point de leur necessité, ainsi qu'il dit luy-même : Sion « lai 4 a dit: le Seigneur m'a abandonné, & « Dieu ne se ressouvient plus de moy. « Mais la femme peut-elle ne se pas souvenir de son fils ? peut-elle n'avoir pas " de la tendresse pour l'enfant qui est « forti de son sein Je vous dis que quand « même elle l'oublieroit, pour moy je ne « vous oublieray jamais. Voila que je « vous écrits dans mes mains afin de vous « voir sans cesse & de me souvenir de « yous continuellement.

Dieu n'est pas seulement nôtre Pere par la creation & par le soin paternel qu'il a de nous , il l'est à plus juste titre par la grace de la redemption, par laquelle il nous a adoptez pour ses enfans & nous a donné droit à l'heritage celeste, ce qu'il n'avoit pas fait par les bienfaits de la creation & de la conservation qui ne se terminoient qu'aux "Joan." biens de la terre. Voiez, dit saint Jean, " quelle est la charité du Pere celeste » envers nous, de vouloir que nous " soions appellez enfans de Dieu & que " nous le soions en effet. Nous avons commencé à étre les enfans de Dieu dans les eaux du Sacrement de Bapteme qui pour ce sujet est appellé le Sacrement de la regeneration, parce que nous y fommes engendrez une seconde " fois, comme dit notre Seigneur : Il faut » que vous preniez une seconde naissan-» ce. Ce qui est ne de la chair est chair, » & ce qui est né de l'esprit est esprit. Il dit que ce qui est né de l'esprit est esprit, parce que cette seconde naissance est toute spirituelle, toute sainte, toute divine, parce que le Pere qui nous engendre est tout spirituel, tout faint, tout divin, ou pour mieux dire, il est Dieu-même. Depuis donc cette

naissa de Di parle comn Paul prend il nou secon la cra des er

crions

DI

Die quanc partic donne devor difion Cette que I confe res. A lequel partic quand Pere, rer co ne doi

esprit

ôtre Pere paternel uste titre n, par lar ses enheritage it par les e la conit qu'aux int Jean, crions: Mon Pere, mon Pere. e celeste ue nous Notre eu & que us avons de Dieu le Baptele le Sa parce que e seconde r: Il-faur naissan-

est chair,

st esprit.

esprit est

e naislane sainte,

Pere qui

iel, tout

eux dire,

one cette

DE L'ORAISON DOMIN. 35E naissance sainte nous sommes enfans de Dieu, & nous avons droit de luy parler avec confiance & avec amour comme un fils fair à son Pere. Saint Paul nous apprend que nous devons prendre cette humble hardiesse quand il nous dit: Vous n'avez pas reçu une « Rom. seconde fois l'esprit de servitude dans «8 la crainte, mais vous avez reçu l'esprit « des enfans d'adoption dans lequel nous «

Dieu est tellement notre Pere, que quand nous le prions même en nôtre particulier, nôtre Seigneur qui nous a donné la forme de la priere que nous devons faire, ne veut pas que nous dissons: mon Pere, mais notre Pere. Cette façon de parler nous apprend que Dieu est le Pere de roise de par consequent que nous sommes rous freres. Ainsi ce divin Pere est le lien dans lequel doivent étre unis tous ceux qui participent à la grace de l'adoption; & quand nous disons ces paroles, Nôtre Pere, nous nous devons tous considerer comme des enfans de famille qui me doivent avoir qu'un cœur & qu'un esprit par le rapport qu'ils ont à un

même Pere, Nôtre Seigneur nous en-Matth., seigne cette verité quand il dit : Vous 21. 8. " étes tous freres, parce que vous n'a-» vez qu'un seul Pere qui est dans les

» Cieux.

De cette grace d'adoption, qui fait que nous sommes tous freres & enfans de Dieu, nous recevons un autre honneur qu'on ne scauroit assez estimer, scavoir que nous sommes tous freres de Jesus-Christ qui est le Fils naturel du même Pere que nous. Il semble que celuy devroit étre un deshonneur d'avoir pour freres des creatures aussi viles que nous sommes; mais non; " dit saint Paul, il n'a point de honte, » & il ne rougit point de nous appeller » ses freres disant : J'annoncerai vôtre » nom à mes freres. Et ce qui est encore plus admirable & plus glorieux pour nous, il a même retenu cette qualité de frere aprés sa resurrection & dans son état glorieux, car parlant aux semmes qui le cherchoient dans le sepulcre, il ne leur dit pas, allez dire à mes Apôtres ou à mes Disciples, mais allez

Joan. " dire à mes freres de ma part : Voila ao. 17. " que je vais monter à mon Pere & à

» vôtre Pere, à mon Dieu & à vôtre Dieu.

Rom.8. Enfin saint Paul dit qu'il est nôtre frere,

& nô par li l'allia vons gloire

La Dieu enter parti du m pur e ne pe toute en pa chaqu ticuli Prop plis l parle m'y é lieux vous pour vous

> Or nos c luy a dans

t nous enlit: Vous vous n'adans les

r, qui fait & enfans utre honstimer, sçafreres de naturel du emble que nneur d'aures anffi nais non; de honte. s appeller erai vôtre est encore rieux pour te qualité n & dans taux femle sepullire à mes mais allez rt: Voila Pere & à ôtre Dieu. ôtre frere,

DE L'ORAISON DOMIN. 353 & nôtre frere aîné, d'autant que c'est par luy que nous sommes entrez dans l'alliance de son Pere, & que nous devons posseder avec luy l'heritage de la gloire celeste.

Qui étes dans les Cienx.

La foy nous oblige de croire que Dieu est par tout; ce qui ne se doit pas entendre d'une telle maniere qu'une partie de Dieu soit dans chaque partie du monde, parce que Dieu étant un pur esprit, il n'a point de parties & ne peut être divisé: mais il est tout en toutes choses, & tout en chaque chose en particulier, & même il est tout en chaque partie de chaque chose particuliere. C'est pourquoy il dit par un Prophete: N'est-ce pas moy qui rem- « Hier. plis le Ciel & la terre ? Et un autre luy "23.244 parle ainsi: Si je monte au Ciel, vous , Psal. m'y étes present: Si je décens dans les "138. 84 lieux les plus profonds de la terre, je « vous y trouve: Si je prens des aîles « pour voler de l'autre côté de la mer, « vous y étes comme par tout ailleurs. «

Or encore que Dieu soit par tout, à nos côtez & dans nous-mêmes, nous luy adressons neanmoins nos prieres dans le Ciel, parce que c'est la partie

314 EXPLICATION du monde la plus noble, & le lieu fe plus admirable. & qui donne un plus haut sentiment de sa grandeur, de sa puissance & de sa Majesté. 2. Parce que nôtre Pere étant dans le Ciel, nous devons etre persuadez que c'est là nôtre Patrie, & par consequent que nous devons continuellement y aspirer, comme des voiageurs qui dans leur chemin ne pensent qu'à leur païs. 3. Afin qu'élevant nôtre esprit & nôtre cœur dans le Ciel par la priere, nous le détachions entierement des choses de la terre selon le conseil de col.3. " faint Paul qui dit : Si vous estes reb suscitez avec Jesus-Christ, re-» cherchez ce qui est dans le Ciel, oil " JESUS-CHRIST est affis à la droite » de Dieu: N'ayez plus d'affection que » pour les choses du Ciel, & non pour e celles de la terre.

INSTRUCTION V.

Explication de la premiere demande.

Que votre nom soit santifié.

Quand nous demandons à Dieu que son nom soit santissé, nous ne demandons pas que la sainteté de

for n
elle-n
Dieu
elle n
nous
l'accr
forte
nom
doren
com
glori

prem dision dans tre-reau C

Ce

de I comme la fa terre Ciel bonn & fin

Le de n NC k le lieu le ne un plus eur, de sa . Parce que liel nous c'est là nôt que nous aspirer. dans leur leur païs. rit & nola priere, ement des conseil de s estes reis.T., re-Ciel, oil la droite ction que non pour

N V.

demande,

ulfé. s à D

s à Dieu fié, nous ainteré de DE L'ORAISON DOMÍN. 355 fon nom reçoive de l'accroissement en elle-même, parce que la sainteré de Dieu étant infinie comme Dieu-même, elle ne peut croître ny diminuer: Mais nous demandons qu'elle reçoive de l'accroissement dans les hommes, en sorte que les hommes reconnoissent le nom de Dieu comme saint, qu'ils l'adorent comme saint, qu'ils l'aiment comme saint, qu'ils l'aiment comme saint, qu'ils l'honorent & le glorissent comme saint.

Ces paroles que nous expliquerons cy-après, dans la terre comme au Ciel, se doivent rapporter aux trois premieres demandes, comme si nous dissons: Que vôtre nom soit santisé dans la terre comme au Ciel: Que vôtre regne arrive dans la terre comme au Ciel: Que vôtre volonté soit saite

dans la terre comme au Ciel.

Nous demandons donc que le nom de Dieu soit santisé dans la terre comme il l'est dans le Ciel; non que la santisication qu'il peut avoir sur la terre puisse égaler celle qu'il a dans le Ciel; mais nous le demandons par une bonne volonté, & par un desir intime & sincere de nôtre cœur.

Le nom de Dieu n'a donc pas besoin de nôtre santification, puis qu'il est de

316 EXPLICATION foy faint & terrible, & qu'il ne peut recevoir aucune sainteté qu'il n'ait euë de toute eternité: Il ne peut encore étre santisié aussi parfairement sur la terre qu'il l'est dans le Ciel ; le peché où les hommes sont sujets ne permet. tant pas que leurs operations soient aussi pures & aussi saintes que le sont celles des Anges & des Bien-heureux dans le Ciel. Nous demandons neanmoins à Dieu que son nom soit santisié, & qu'il le soit sur la terre comme il l'est dans le Ciel : parce que nous voions une infinité de personnes qui le méprisent, qui le profanent, qui le blasphement; & l'amour que nous avons pour nôtre Pere celeste, nous presse de desirer de cœur & d'affection que son nom soit connu, loué, glorisié, & reveré des hommes sur la terre, comme il l'est des Anges & des Bienheureux dans le Ciel. C'est à dire que sa gloire & son honneur soient tellement dans le cœur & dans la pensée des hommes qu'ils l'honorent & le glorifient par des marques exterieures, comme les Saints l'honorent & le glorifient dans la celeste Patrie; chantant ses louanges, publiant ses grandeurs, faisant de bonnes œuvres en son honhomm religio cre à l qui ne bien, licité.

Ains ces padans le Baptér par la ble : C glise, c tis, a Baptén Cette sens de du Fils duquel

Nou divin qui on perdre avoien le nom qu'ils revoir le jettez

yons la

ON il ne peut 'il n'ait euë eut encore ent sur la ; le peché ne permet. ons søient ue le sont n-heureux dons neansoit santire comme que nous onnes qui ent, qui le que nous elte, nous d'affection iié, glorir la terre. des Bienà dire que ent tellela pensée ent & le terieures, & le glorichantant randeurs,

fon hon-

DE L'ORAISON DOMIN. 357. neur, desirant qu'il n'y ait pas un homme sur la terre qui ne reçoive la religion Catholique, qui ne se consacre à son service de tout son cœur, & qui ne croie qu'il est la source de tout bien, de tout bon-heur, de toute falicité.

Ainsi nous demandons à Dieu par ces paroles que son nom soit santifié dans les infideles en recevant le saint Baptéme qui les purifie & les nettoie par la vertu de ce nom saint & adorable: Car comme dit saint Paul, l'E- « Ephes. glise, c'est à dire, les infideles conver- "5. 26. tis, a été santifiée & nettoiée dans le « Baptéme de l'eau par la parole de vie. « Cette parole de vie n'est autre dans le sens de l'Apôtre que le nom du Pere, du Fils, & du saint Esprit, par la vertu duquel nous sommes baptisez & recevons la grace de l'adoption,

Nous demandons encore que ce nom divin soit santissé dans les pecheurs qui ont été assez mal-heureux que de perdre la robe de l'innocence dont ils avoient été revétus à leur Baptéme. Or le nom de Dieu est santifié en eux lors qu'ils rentrent en eux-mêmes pour y voir le miserable état où ils se sont jettez, & pour se convertir à Dieu par

une parfaite penitence : d'autant que par la conversion ils cessent d'être pecheurs & deviennent un temple pur &

Nous demandons enfin que le nom

faint à la Majesté de Dieu.

de Dieu soit santifié dans tous les hommes d'une maniere plus parfaite, scavoir en menant une vie sainte & ornée de toutes vertus: & de la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres. En reconnoissant que tous les biens soit de la grace, soit de la nature, soit de l'ame, soit du corps, viennent de Dieu comme du principe de tous bien, ainsi que nous l'apprenons de l'Apôtre saint "Jacques: Ne vous trompez, mes chers " freres; Toute grace excellente, & tout " don parfait vient d'enhaut & décend " du Pere des lumieres, qui ne peut re-" cevoir de changement, ny l'ombre " d'aucune revolution. Enfin en raportant à Dieu toutes choses comme à leur derniere fin , de même qu'elles en sont sorties comme de leur premier principe, sçavoir les biens, les honneurs, les dignitez, les sciences, la santé, les talens, les vertus que l'on pratique, les graces que l'on reçoit, les bonnes œuvres que l'on fait. C'est en ce sens que saint Paul nous exhorte de

rapp de le moie Dieu actio yous que gloir ensei comr le fig du P

au m

on no

Qu fon r pas f qui e la Ti tres -JEST des 1 par a nul a né a fions écriv vé-&

deffu

nom

ON
autant que
at d'étre pemple pur &

que le nom ous les homrfaite, sçante & ornée pratique de vres. En reiens soit de oit de l'ame, Dieu comme , ainsi que pôtre saint z, mes chers ente, & tout t & décend ne peut reny l'ombre n en rapores comme à e qu'elles en eur premier s, les honences, la fanque l'on pran recoit, les air. C'est en is exhorte de

DE L'ORAISON DOMIN. 359
rapporter à Dieu toutes nos actions & de les faire en son nom : Car par ce moien, les actions santifient le nom de Dieu, & le nom de Dieu santifie les actions: soit que vous mangiez, soit que « 1. Cor. vous beuviez, soit que vous fassiez quel. « que autre chose, faites tout pour la « gloire de Dieu, C'est pour quoy l'Eglise « enseigne à tous ses enfans quand ils commencent quelque action de faire le signe de la Croix en disant: Au nom du Pere, du Fils & du saint Esprit; ou au moins de dire ces paroles de cœur si on ne les peut dire exterieurement.

Quand nous demandons à Dieu que son nom soit santissé, nous ne devons pas seulement entendre le nom de Dien qui est commun aux trois personnes de la Trinité; nous entendons encore le tres-saint & tres-adorable nom de Jesus: Car nous lisons aux Actes "Act.4. des Apôtres qu'il n'y a point de salut " par aucun auere que par luy, & que " nul autre nom sous le Ciel n'a été don- « né aux hommes par lequel nous puis- « sions etre sauvez. Et saint Paul dit " écrivant aux Philippiens : Dieu l'a éle ... Phili vé & luy a donné un nom qui est au ... 2.9. dessus de tous les noms, afin qu'au « nom de Jesus tout genou flechisse.

» dans le Ciel, dans la terre, & dans les » enfers & que toute langue confesse que

» le Seigneur Jesus-Christ est dans

» la gloire de Dieu son Pere.

Mais comme il y a des personnes qui santissent le nom de Dieu en eux-mêmes par leur bonne vie, & dans les autres par leurs exemples, par leurs paroles, ou au moins par leurs bons dessirs; il y en a au contraire qui le méprisent, qui le prosanent & qui le blasphement, en eux-mêmes par leurs crimes & par leur vie déreglée, ainsi que Tit. 1. 31 dit saint Paul: Tout est pur à ceux qui

" font purs, & rien n'est pur à ceux qui

" sont impurs; mais leur raison & leur

» conscience sont impures & souillées.

" Ils font profession de connoître Dieu,

» mais ils le renient par leurs œuvres

» étant detestables, rebelles & inutiles

» à toute bonne œuvre. Ils deshonorent encore & blasphement ce saint nom dans les autres par leurs mauvais exemples; c'est à dire, qu'ils donnent occasion aux autres de le deshonorer & de le blasphemer, comme saint Paul l'a re-

Rom. » marqué: Vous qui vous glorifiez dans

» la loy vous deshonorez Dieu dans la

» loy: Car vous étes cause, comme dit » l'Ecriture que le nom de Dieu est blas-

phemé

phen que o tie d les G ils o qu'on Seign coupment vie d ment

> Fin parol miere forte les bo qu'ils vôtre

le sai

I N Expli

tance

ON & dans les onfesse que trans

sonnes qui n eux-mêans les aur leurs pas bons dequi le méqui le blasr leurs cri-, ainsi que à ceux qui à ceux qui fon & leur fouillées. ître Dieu, irs œuvres & inutiles shonorent faint nom vais exemnt occasion. er & de le Paul l'a rerifiez dans eu dans la comme dit euest blasphemé

phemé parmi les nations. L'Ecriture « que cite ce saint Apôtre est la prophetie d'Ezechiel qui dit: Ils ont imité « Fzechiels Gentils chez qui ils sont entrez; & « 16 20. ils ont profané mon saint nom lors « qu'on disoit d'eux: voila le peuple du « Seigneur. Ceux-là sont doublement « coupables, & ils seront aussi doublement punis; premierement pour leur vie déreglée & scandaleuse, & secondement pour les blasphemes que les autres commettent à leur occasion contre le faint nom de Dieu.

Finissons donc cette matiere par ces paroles de nôtre Seigneur: Que la lu- "Matth. miere de vôtre exemple éclate de telle "5. 17. sorte devant les hommes, qu'ils voient "les bonnes œuvres que vous faites, afin "qu'ils aient de là occasion de glorisier "vôtre Pere qui est dans les Cieux."

INSTRUCTION VI.

Explication de la seconde demande.

Que voire Roiaume vienne.

E que nous demandons à Dieu par cette priere est d'une telle importance, qu'il est comme la fin de la predication de l'Evangile. Saint Jean qui

EXPLICATION étoit le precurseur de l'Evangile, comme il l'étoit de JESUS-CHRIST, com-Matth., mença sa predication en disant: Faites » penitence, parce que le Roiaume des " Cieux s'approche. Nôtre Seigneur n'a pas pris un autre sujet quand il a commencé à prescher, comme nous remarquons dans cet admirable Sermon qu'il sit sur la montagne, où il proposa le Roiaume de Dieu comme la fin de ce teth » qu'il alloit dire : Bien-heureux sont les " pauvres d'esprit, parce que le Roiau-" me des Cieux leur appartient. Et lors qu'on le vouloit retenir dans un lieu où il avoit fait quelques miracles, il se retira disant : Il y a d'autres Villes où " il faut que je préche le Roiaume de " Dieu, car c'est pour cela que je suis » envoié. Les Apôtres ont imité leur Maître : parce que ce divin Sauveur les envoiant précher l'Evangile il leur declara tout ce qu'ils devoient faire, & tout ce qu'ils devoient dire. Il leur Luc. 10.11. » dit entre autres choses: En quel. » que maison que vous entriez, dites » d'abord : que la paix soit en cette mai. » son ; & en quelque ville que vous en-» tricz, guerissez les malades & dites-» leur : le Roiaume de Dieu est proche de vous. Et un autre qui le suivoit luy aiant demandé permission d'aller enseDE velir f chez l

Con Dieu quand vôtre plusieu

I. P

res que comm témois mités & entre chée a les Juifein que tous, O Seignant! is fance : fifter à lifter à

Ainstregne toutes tant quiles louis le glo

oppose

N le, comme T, comit : Faites iaume des gneur n'a il a comus remarmon qu'il roposa le fin de ce ix sont les le Roiaut. Et lors s un lieu acles, il se Villes ou piaume de jue je suis imité leur n Sauvenr gile il leur ent faire, ire. Il leur En quelriez, dites cette maie vous enes & ditesest proche

fuivoit luy l'aller enseDE L'ORAISON DOMIN. 363 velir son Pere, il luy dit: Allez, pré- «Luc. chez le Roiaume de Dieu.

Comme le Roiaume ou le regne de Dieu s'entend en diverses manieres, quand nous faisons cette priere, que vôtre regne vienne, nous demandons

plusieurs choses bien differentes.

1. Par le Roiaume de Dieu l'on entend generalement toutes les creatures qui dépendent absolument de Dieu comme de leur Souverain: Car comme « Plat. témoigne le Prophete toutes les extre- « mités de la terre sont en la puissance « & entre les mains de Dieu. Et Mardo- « chée affligé de l'oppression où il voioit les Juifs dans leur captivité, & du dessein que l'on avoit de les exterminer tous, s'adressa à Dieu en cette sorte: O Seigneur, ô Dieu, ô Roy tout-puis- " Hest. fant! toutes choses sont en vôtre puis- "13.9. sance: Il n'y a personne qui puisse re- « sister à vôtre volonté, & nul ne se peut « opposer à vôtre Majesté.

Ainsi quand nous le prions que son regne vienne, nous demandons que toutes les creatures luy obeissent autant qu'elles en sont capables, qu'elles les louent, qu'elles l'honorent, qu'elles le glorissent comme sont les Cieux & le sirmament, selon ces paroles de

Qij

Pfal. , 18. 1.

Pf 148. 149. & 150. Dan 3.

" David : Les Cieux publient la gloire » de Dieu, & le firmament declare la » grandeur des ouvrages de ses mains. C'est pourquoy le même Prophete dans ses derniers Pseaumes, & les trois enfans Hebreux dans le Cantique qu'ils chanterent dans la fournaise de Babilone, exhortent le Ciel, la terre, les Anges, les hommes; les bétes, les oil seaux, les poissons, le Soleil, la Lune, les étoilles; la gréle, la neige, les vens; le feu, les eaux, les montagnes; les arbres qui portent du fruit, ceux qui n'en portent point, & generalement toutes les creatures, à benir Dieu & à luy rendre des actions de graces comme a leur Souverain & à leur Createur. Voici comme commence le Cantique, que nons devrions avoir sans ceste dans la bouche: Tous les ouvrages du Seigneur, benissez le Seigneur; souezle & l'exaltez dans tous les siecles pardessus toutes choses.

2. Il fant encore entendre par le Roiaume de Dieu la sainte Eglise que nôtre Seigneur compare dans ses Paraboles à cinq Vierges sages & à cinq Vierges folles; à des poissons de reserve & à des posssons de rebut; au froment & à l'yvraie. Par les Vierges

Matth.

Matth.

fages par le & par le & par fons d tend le glife l mélez

paratio Quan vôtre que la bliffe Paiens tiques. tiflent & obei la pro sus-C Gentil re & 16 tre nai dez to que vo dront f viendro

3. Maposée justes, faiteme

veront

la gloire leclare la s mains. hete dans trois enque qu'ils de Babierre, les es, les oi la Lune! les vens; s; les arc qui n'en nt toutes & à luy comme à Createur, Cantique, ans cesse vrages du ir; louezecles par-

re par le Eglife que is fes Pas & à cinq s de refert; au fros Vierges DE L'ORAISON DOMIN. 365 sages, par les poissons de reserve, & par le froment l'on entend les justes; & par les Vierges foles, par les poissons de rebut, & par l'yvraie, l'on entend les pecheurs: parce que dans l'Eglise les justes & les pecheurs seront mélez jusqu'à fin des siecles, que la separation s'en fera pour l'éternité.

Quand donc nous disons à Dieu: Que vôtre regne vienne, nous demandons que la sainte Eglise s'étende & s'établisse par tout se monde, & que les Paiens, les Turcs, les Juifs, les Heretiques, & les Schismatiques se convertissent à la foy de Jesus-Christ, & obeissent à son Vicaire en terre selon la prophetie d'Isaie qui parlant à JE- « Isai sus-Christ dit ces paroles : Les « Gentils marcheront dans vôtre lumie- « re & les Rois dans la splendeur de vôtre naissance. Levez les yeux & regar- « dez tout au tour de vous : Tous ceux « que vous voiez s'assembleront & vien- " dront se donner à vous. Vos enfans « viendront de loin , & vos filles s'éle- « veront à vos côtez.

3. Mais parce que l'Eglise est composée de pecheurs aussi-bien que de justes, & que Dieu ne regne pas parfaitement sur tous à cause que plusieurs

Q iij

font rebelles à ses volontés, l'on entend encore par le regne de Dieu, le regne de la grace par laquelle Dieu se rend le Maître des cœurs. Aussi nôtre divin Sauveur nous parlant de ce regne

Luc. » spirituel & interieur dit : Le Roiaume » de Dieu n'est pas éloigné de vous, il

"est en vous-mêmes. Ce Roiaume est en nous en esset, parce que Jesus-Christ qui en est le Roy y reside, & il s'y fait obeïr par la grace qu'il répand dans nos cœurs. Il residoit & Galat. "il regnoit en saint Paul qui disoit : Je

" vis, ou plutôt ce n'est pas moy qui

vis, mais c'est Jesus-Christ qui

" vit en moy. whi all

Ainsi quand nous demandons à Dieu que son regne vienne, nous luy demandons qu'il regne en nous par la grace, en sorte qu'il n'y ait rien dans nôtre ame, dans nôtre corps, dans nos pensées, dans nos desirs, dans tous nos mouvemens qui ne tende à sa gloire, & qui ne soit parfaitement soûmis à ses saintes volontés. C'est la chose la plus precieuse que nous luy sçaurions demander, & qu'il nous puisse donner en cette vie. C'est pourquoy nôtre divin Maître nous voulant donner une idée du Roiaume de la grace telle que

nous threso nous nous Roia ble à qu'un & da vendr cham re sen che de trouv tout c parail devon laque de tou nous fes & qui o C'éto: conse laissé dit-il comm comm perte.

perte

fance

Ď

N , l'on ene Dieu, le le Dieu se Aussi nôtre de ce regne e Roiaume le vous, il oiaume est ie Jesusy y reside, grace qu'il residoit & i disoit : Je s moy qui RIST qui

dons à Dieu
ous luy denous par la
it rien dans
os, dans nos
ans tous nos
à fa gloire,
at foûmis à
la chofe la
y sçaurions
use donner
quoy nôtre
donner une
ce telle que

DE L'ORAISON DOMIN. 367 nous la devons avoir, le compare à un thresor & à une pierre precieuse que nous devons acheter, & pour laquelle nous devons vendre tout le reste. Le "Matth. Roiaume des Cieux, dit-il, est sembla- "13. 44 ble à un threfor caché dans un champ, qu'un homme trouve & qu'il cache, & dans la joie qu'il en ressent, il va " vendre tout ce qu'il a & achete le " champ. Le Roiaume du Ciel est enco- " re semblable à un Marchand qui cher- " che de belles perles, & qui en aiant " trouvé une de grand prix, va vendre tout ce qu'il a, & l'achette. Ces comparaisons nous apprennent que nous devons faire plus d'état de la grace par laquelle Dieu regne dans les justes, que de tout ce qui est au monde, & que nous devons plutôt perdre toutes choses & la vie même, que de rien faire qui oblige Dieu de nous la retirer. C'étoit le sentiment que saint Paul conservoit dans son cour & qu'il a laissé par écrit : Ce que je considerois, « Phil. dit-il, auparavant comme un gain & "3.7. comme un avantage, m'a paru depuis « comme un desavantage & comme une « perte. Je dis plus : tout me semble une « perte au prix de cette haute connois. « lance de Jesus-Chrit mon Seigneur, «

Q iiij

8. 35.

» pour l'amour duquel je me suis privé » de toutes choses, & je les regarde » comme des ordures, afin de gagner » JESUS-CHRIST. Il explique encore ailleurs le sentiment qu'il avoit de la grace & de la charité qui regnoit en luy d'une maniere également forte & " touchante: Qui pourra nous separer » de l'amour de Jesus-Christ? Sera-» ce l'affliction, ou les déplaisirs, ou la " persecution, ou la faim, ou la nudité, " ou les perils, ou le fer? Je suis sur que " ny la mort, ny la vie, ny les Anges, » ny les Principautez, ny les puissances, " ny les choses presentes, ny celles qui " sont à venir, ny tout ce qu'il y a au » plus haut des Cieux, ou au plus pro-» fond des enfers, ny toute autre crea-» ture ne nous pourra jamais separer de " l'amour de Dieu qui est en Jesus-" CHRIST nôtre Seigneur. Voila les sentimens que ce saint Apôtre avoit dans le cœur de l'amour & de la grace par laquelle Dieu regnoit en son ame: Ce sont aussi ceux que nous devons avoir & que nous devons demander à

pa

du

tro

mi

le

lu

Se

R

dit

Pa

qu

pre

fa !

rez

tio

qu

cor

que

tab

Soie

do

vôtre regne vienne.

4. Ce regne neanmoins se peut encore entendre du Roiaume de la gloire

Dieu lorsque nous luy disons: Que

ION ne suis privé les regarde i de gagner ique encore l avoit de la i regnoit en nent forte & nous separer RIST? Seraaisirs, ou la ou la nudité, e suis sur que les Anges, s puissances, ny celles qui qu'il y a au au plus proe autre creais separer de en Jesusr. Voila les pôtre avoit k de la grace en son ame: nous devons demander à lisons: Que

se de la gloire

DE L'ORAISON DOMIN. 369 où Dieu regne de regnera eternellement sur les Bien-heureux. C'est dans ce Roiaume celeste que nôtre Seigneur appellera ceux qui l'aiment & qui le servent avec fidelité, lors qu'aiant separé les élus des reprouvez au jugement dernier, il leur dira : Venez les «Matth. benis de mon Pere, recevez le Roiau- «25. 34. me qui vous est preparé dés la creation « du monde. C'est ce Roiaume que 11ô- « tre même Sauveur étant en Croix promit au bon Larron de luy donner dés le même jour : Car ce pecheur converti luy aiant dit : Souvenez-vous de moy, "Lue. Seigneur, quand vous serez dans vôtre "23.42. Roiaume; Nôtre Seigneur luy répon- « dit : Vous serez aujourd'huy dans le « Paradis avec moy. C'est ce Rojaume « que le Fils de Dieu disoit qu'il alloit preparer à ses Disciples; voici comme il leur parloit immédiatement devant sa Passion: Vous étes toûjours demeu « Luc. rez fermes avec moy dans mes tenta- " tions & dans mes maux; c'est pour- " quoy je vous prepare le Roiaume « comme mon Pere me l'a preparé; afin « que vous mangiez & beuviez à ma « table dans mon Rojaume, & que vous " soiez assis sur des thrônes pour juger les " douze tribus d'Israel. Je m'en vais vous a

Q 4

Joan. » preparer le lieu. Enfin c'est ce Roiaume » où nous devons tous aspirer, & où Apoc. » neanmoins rien de souillé ne pourra

n jamais avoir entrée.

C'est pourquoy nous demandons à Dieu que ce regne s'accomplisse en nous, c'est à dire, qu'il nous donne place dans son Paradis, fin qu'il regne sur nous comme il regne sur les Anges & sur les Saints. Nous devons nous considerer comme des exilez dans un païs étranger, car nous sommes en effet bannis du Ciel qui est nôtre Patrie & la maison de nôtre Pere celeste. C'est pourquoy nous luy demandons comme des Enfans Prodigues qu'il nous reçoive auprés de luy & qu'il regne eternellement fur nous.

Mais pour meriter le regne celeste que nous demandons, il faut necessairement que Dieu regne en nous par la grace, comme nous l'avons remarqué, & que nous soions soumis & obeissans

Joan. " à ses saintes loix : Car nôtre Seigneur » nous enseigne que la grace est une fon-

" taine d'eau vive qui rejaillit à la vie

» eternelle; comme s'il vouloit dire que du regne de la grace l'on monte au regne de la gloire,& que l'on ne peuty monter autrement.

Or le reg les C nous nous est si Celu ne ga un m luy. le, l' fait e conn C'est me ai qu'il Ciel . répoi la vi

> To €omn toute oppo des h de nê nous Roia il n'y ce qu

deme

Ne Roiaume er, & ou ne pourra

mandons à mplisse en onne place l regne sur sans en este e Patrie & leste. C'est ons comme nous reçoitegne eter-

gne celeste
ut necessainous par la
remarqué,
e obeissans
re Seigneur
est une fonit à la vie
bit dire que
monte au
n ne peut y

DE L'ORAISON DOMIN. 371 Or la marque que nous sommes dans le regne de la grace, est si nous gardons les Commandemens de Dieu. Ce qui nous fait connoître, dit S. Jean, que «1. Jo.2. nous connoissons Jesus-Christ, «3" est si nous gardons sescommandemens. « Celuy qui dit qu'il le connoît, & qui « ne garde pas ses commandemens, est « un menteur, & la verité n'est point en « luy. Mais si quelqu'un garde sa paro- « le, l'amour de Dieu est vraiment par- « fait en luy: Et c'est par là que nous « connoissons que nous sommes en luy. « C'est pourquoy un certain jeune homme aiant demandé à nôtre Seigneur ce qu'il feroit pour aller au Roiaume du Ciel, ce Maître du Ciel luy fit cette réponse: Si vous voulez entrer dans «Matthi la vie eternelle, gardez les comman- " demens.

Tout consiste donc à garder les commandemens de Dieu nonobstant toutes les difficultez qui s'y pourroient opposer tant de la part des demons & des hommes, que de nos passions & de nôtre propre cupidité: Car comme « Matth nous enseigne nôtre divin Mastre: Le « Roiaume du Ciel souffre violence, & « il n'y a que ceux qui se font violen- « ce qui l'emportent. Si nôtre nature «

Q_vj

fouffre, souvenons nous que la recompense le merite bien: Car comme
rémoigne saint Paul: L'œil n'a point
veu, s'oreille n'a point entendu, & le
cœur de l'homme n'a jamais pû concevoir ce que Dieu a preparé pour ceux
qui l'aiment.

INSTRUCTION VII.

Explication de la troisième demande.

Que vôtre volonté soit faite dans la terre comme au Ciel.

Matth ,, Seigneur dit dans l'Evangile: Tous ceux qui me disent:

" Seigneur , Seigneur , n'entreront pas

" pour cela dans le Roiaume des Cieux;

" mais celuy-là seulement y entrera qui

" fait la volonté de mon Pere qui est

" dans le Ciel. Nous apprenons de ces
paroles l'importance de cette demande: Car si nous ne pouvons aller au
Ciel qu'en faisant la volonté de Dieu,
il nous est de la derniere importance
de la faire , & par consequent de demander à Dieu la grace de l'accomplir.

Dien au commencement du monde avent denné à toutes les creatures une

DI inclin pour L'ho me t moie le po fin , beati confe à leu faillik chées L'hor comm font t font r en a p corro bles d qu'il 1 porte déploi perdu bien, la plac impeti

> claré 8 nous h

> les per

au ma

nue la recar comme n'a point ndu, & le pû concepour ceux

VII. demande.

eront pas es Cieux; etrera qui e qui est ns de ces e demans aller au de Dieu, aportance nt de del'accom-

u monde

DE L'ORAISON DOMIN. 375 inclination naturelle de se porter à la fin pour laquelle elles avoient été creées. L'homme avoit cette inclination comme tout le reste, en sorte que par le moien de la grace jointe à sa raison il se portoit à Dieu comme à sa derniere sin, & comme à l'unique objet de sa beatitude. Toutes les creatures ont conservé l'inclination qu'elles avoient à leur sin, & elles y parviennent infailliblement a elles n'en sont empéchées par quelque cause exterieure. L'homme seul a perdu la sienne, & comme témoigne le Prophete, ils se « Ps. 13. sont tous égarez de leur chemin, & se se "1.3. font rendus inutiles, en sorte qu'il n'y « en a pas un qui fasse le bien: Ils se sont « corrompus & font devenus abomina- « bles dans leurs inclinations, en sorte « qu'il ne s'en trouve pas un seul qui se « porte à la vertu. Et ce qui est le plus « déplorable, ils n'ont pas seulement perdu l'inclination qu'ils avoient au bien, ils en ont contracté une autre en la place qui les porte au mal avec une impetuolité étrange. Dien-même l'a declaré & en a eu de la compassion comme nous lisons dans la Genese: Les sens & « Gen. les pensées du œur humain se portent «8. 11. au maldés leur enfance, d'est pourquey «

374 EXPLICATION je n'affligeray plus les mortels par le Deluge comme j'ay fait. C'est de là que les hommes ont tant de peine à pratiquer la vertu, & qu'ils se portent au mal avec tant de facilité & de plaisir.

Leur malheur va encore plus loing parce qu'ils sont tombez dans un tel aveuglement d'esprit qu'ils prennent souvent le mal pour le bien & le faux pour le vray: Malheur à vous, dit'un prophete; malheur à vous, qui dites

" prophete; malheur à vous; qui dites que ce qui est mauvais est bon, & que ce qui est bon est mauvais; qui prenez

" les tenebres pour la lumiere, & la lu-

» miere pour les tenebres; qui propo-» sez l'amer pour doux, & le doux pour

" l'amer.

Parmi tant de miseres nous devons chercher des remedes salutaires, & choisir une regle assurée sur laquelle nous puissions former nôtre vie & nos actions. Cette regle & ce remede est la priere que nous faisons à Dieu quand nous luy disons: Que vôtre volonté soit faite; car comme nous sommes tombez dans le miserable état où nous sommes en desobeissant à la volonté de Dieu, nous ne sçaurions mieux nous relever qu'en l'accomplissant avec un cœur humble & soumis, & en priant

DI Dieu & lu rions luy f obeir comm Vous ny d' né de point pech voici comn fasse. veux

> Parl te der a con foit p vins font a lai faint mand que Supe rité

dans

NC tels par le est de là que ne à pratiportent au de plaisir. plus loing ans un tel s prennent & le faux ous, dit'un , qui dites on, & que qui prenez e, & la luqui propodoux pour

us devons
res,& choiuelle nous
ie & nos
remede est
Dieu quand
re volonté
es fommes
at où nous
volonté de
ieux nous
t avec un
en priant

DE L'ORAISON DOMIN. 375 Dieu qu'il regne parfaitement sur nous & sur nos volontez. Nous ne sçaurions rendre à Dieu des sacrifices qui luy soient plus agreables que de luy obeir & de luy immoler nos volontez, comme le Prophete nous l'enseigne: Vous n'avez point voulu de sacrifices « Psat. ny d'oblations, mais vous m'avez don- « 39. 7. ne des oreilles pour obeir : vous n'avez « point demandé d'holocaustes pour le « peché; C'est pourquoy j'ay dit : me « voici mov-même. Il est écrit de moy au « commencement de vôtre livre que je « fasse, ô mon Dieu, vôtre volonté. Je le « veux, Seigneur, & j'ay mis vôtre loy " dans le milieu de mon cœur.

Que vôtre volonté soit faite.

Par la volonté dont il est par lé dans cette demande l'on entend tout ce que Dieu a commandé & tout ce qu'il a défendu, soit par luy-même, comme sont ses divins preceptes; ou par son Fils, comme sont les avis & les conseils qu'il nous a laissez dans l'Evangile; ou par la sainte Eglise qui nous fait des Commandemens & nous impose des loix que nous devons observer; ou par nos Superieurs, à qui Dieua donné l'autorité & le pouvoir de nous commander en son nom. Nous devons donc suivre le conseil de saint Paul quand il dit:

*phes." Ne soiez point imprudens ny inconsi" derez, mais soiez sages & discrets pour

" discerner quelle est la volonté de Dieu. Or c'est dans les points que je viens de marquer, que nous découvrons la volonté de Dieu dont nous demandons l'accomplissement quand nous disons: que vôtre volonté soit faite.

Ainsi quand nous faisons cette de mande à Dieu, nous luy demandons qu'il nous fasse la grace de garder ses saints commandemens, & de le servir,

Luc. ... » comme parle l'Evangile, en toute sain.

"teté & en toute justice tous les jours de
"nôtre vie : de ne rien faire qui ne soit conforme à ses ordres & à ses divines
volontez : d'accomplir avec sidelité tous
les devoirs ausquels nous sommes obligez par la loy de Dieu & par les regles
de la condition où sa providence nous
a engagez ; de faire tout ce qui est
bienseant & convenable à ceux qui
sont profession de la religion Chrétienne, & à qui, comme parle saint

" Jean, Dieu a donné le pouvoir de de" venir ses enfans; qui sont nez non du

" sang, ny de la volonté de la chair, ny

» de la volonté de l'homme, mais de

l'espri qui ve s'est r & à l

lonté nous grand neur c'est r lonté dit no frere s'il von noré liance

Auf qui n' l'acco Dieu vôtre la fai qu'en que n vos ju le ch Drest qu'au

étroit

ON donc suivre uand il dit: ny inconsiiscrets pour nté de Dieu, ue je viens couvrons la demandons sus disons:

C. s cette de. demandons garder ses e le servir, toute fain. es jours de qui ne soit les divines delité tous nmes obliles regles ence nous ce qui est ceux qui on Chréparle faint oir de deez non du chair, ny

mais de

DE L'ORAISON DOMÍN. 377 l'esprit & de la volonté de Dieu, & qui veulent imiter nôtre Seigneur qui s'est rendu obeissant jusqu'à la mort, & à la mort de la Croix.

Et il ne faut pas s'imaginer que cette soumission & humiliation de nôtre volonté à celle de Dieu nous captive & nous deshonore: Il n'y a point de plus grande liberté ny de plus grand honneur que d'obeïr à Dieu. Servir Dieu "Matthe c'est regner: Car quiconque fait la volorité de mon Pere qui est dans le Ciel, "dit nôtre Seigneur, celuy-là est mon "frere, ma sœur, & ma Mere. Comme "s'il vouloit dire: Celuy-là est tres-honnoré, parce qu'il entre dans mon alliance, & il m'est uni par un lien tres-étroit d'amour & de bienveillance.

Aussi à peine se trouve-t'il un saint qui n'ait mis le fort de la sainteté dans l'accomplissement de la volonté de Dieu, & à luy faire cette priere: Que vôtre volonté soit faite. Le Prophete «Ps.18. la faisoit quasi continuellement quoy «5.35. qu'en d'autres termes: O mon Dieu «que mes voies ne tendent qu'à garder «vos justifications. Conduisez-moy dans «le chemin de vos commandemens. «Dressez mes pas selon vôtre parole, asin «qu'aucune injustice ne regne en moy. «

" Conduisez-moy dans la voie de vos justices. Ouvrez mon esprit afin que je connoisse & que je pratique vos preceptes. Enseignez-moy vos jugemens.
Donnez-moy de l'intelligence, afin que je sçache vos commandemens & vos volontez. Voila les prieres de ce saint Prophete que nous devrions continuellement avoir dans le cœur & dans la bouche avec celle-cy: Que vôtre volonté soit faite.

Dans la terre comme dans le Ciel.

L'on peut donner plusieurs sens à ces paroles. Le premier est literal en sorte que par le Ciel l'on entende le Paradis, & par la terre le monde que nous habit tons: Ainsi demandant que la volonté de Dieu soit faite dans la terre comme dans le Ciel, nous demandons qu'elle soit faite dans le monde comme elle l'est dans le Paradis, en sorte que le monde devienne un Paradis terrestre où les volontez de Dieu soient gardées sans resistance & sans contradiction, comme elles le sont dans le Roiaume de la gloire.

2. L'on peut prendre le Ciel pour les Anges & pour les ames des Bien-heureux qui sont des substances spirituelles

DE &inco mes n ame 1 & de t la vol les ho Anges parole étes s vous (tes se 3. Par les ju nent i la teri menn Et c'e vôtre les pe justes tout . Propl Dieu que to

Enfliame portion le conbasse basse

craigi

NC ie de vos t afin que ie vos prejugemens. e, afin que ns & vos le ce saint continuel-& dans la vôtre vo-

le Ciel.

sens à ces d en forte e Paradis, nous habi a volonté re comme ns qu'elle mme elle rte que le terrestre t gardées adiction, Roiaume

l pour les Bien-heuirituelles

DE L'CRAISON DOMIN. 379 &incorruptibles:Et par la terre les hommes mortels qui sont composez d'une ame spirituelle & d'un corps charnel & de terre. Nous demandons donc que la volonté de Dieu soit accomplie par les hommes, comme elle l'est par les Anges à qui le Prophete adresse ces paroles: Benissez le Seigneur vous qui "Psal. étes ses vertus : Benissez le Seigneur « vous qui étes ses Ministres, & qui fai- " tes ses volontez.

3. Par le Ciel l'on peut encore entendre les justes & les gens de bien, qui mennent sur la terre une vie celeste: & par la terre les pecheurs & les impies qui mennent une vie terrestre & animale: Et c'est comme si nous dissons : Que vôtre volonté Seigneur soit faite par les pecheurs, comme elle l'est par les justes; afin que vous soiez obei de tout le monde. C'étoit le souhait du Prophete lorsqu'il disoit : Que Dieu; "Psal. Dieu nôtre Seigneur nous benisse, & « que toutes les extremitez de la terre le «

Enfin le Ciel peut être pris pour l'ame, qui est spirituelle & la plus haute portion de l'homme; & la terre pour le corps, qui est materiel & la plus basse partie: Car si l'homme est, comme

craignent & le servent.

EXPLICATION l'on dit, un petit monde, l'ame en est le Ciel, & le corps en est la terre: Ainsi quand celuy qui prie dit ces paroles: Que vôtre volonté soit faite en la terre comme dans le Ciel, c'est comme s'il disoit : Faites, mon Dieu que comme mon ame se soumet à vos saintes volontez, de même il n'y ait rien dans mon corps qui leur soit rebelle & desobeilsant. C'étoit la priere que saint Paul faisoit à nôtre Seigneur pour arrêter la rebellion de son corps Rom. » qu'il décrit en cette sorte : Lorsque je » veux faire le bien, je trouve en moy " une loy qui s'y oppose: Car je me plais » dans la loy de Dieu selon l'homme in-» terieur: Mais je sens dans les membres » de mon corps une autre loy qui com-" bat contre la loy de mon esprit, & qui » me rend captif sous la loy du peché » qui est dans les membres de mon corps. » Malheureux que je suis qui me delivre-» ra de ce corps de mort? Ce sera la gra-» ce de Dieu par Jesus-Christ nôtre » Seigneur. Ainsi je suis moy-même sou-» mis tout ensemble à la loy de Dieu » selon l'esprit, & à la loy du peché » selon la chair.

DE

INS

Explica

Donnez

unica qu'apré fes qui t la fanti fement ment de ce qui n dons no porelles jourd'he

chofes in re de D tendre à bien & porter à a & tou veut qui fes, & il cours fa fublifter

ny gard

Ce n

INSTRUCTION VIII.

Explication de la quatriéme demande.

Donnez.nous aujourd'huy nôtre pain de chaque jour.

Linicale font dans un si bel ordre, qu'aprés avoir demandé à Dieu les choses qui regardent sa gloire, comme sont la fantissication de son nom, l'établissement de son regne, & l'accomplissement de sa volonté; nous descendons à ce qui nous touche & nous luy demandons nos necessitez spirituelles & corporelles, en disant: Donnez-nous aujourd'huy nôtre pain de chaque jour.

Ce n'est pas qu'en demandant ces choses nous nous écartions de la gloire de Dieu; car si l'homme méme doit tendre à Dieu comme à son souverain bien & à sa fin derniere, il y doit rapporter à plus forte raison tout ce qu'il a & tout ce qu'il demande. Mais Dieu veut que nous luy demandions ces choses, & il nous les donne comme des secours sans lesquels nous ne sçaurions subsister, ny le losier, ny le glorisier, ny garder les commandemens, ny ac-

ON
ame en est
st la terre;
dit ces pait faite en
Ciel, c'est
mon Dieu
met à vos

il n'y ait ir soit ret la priere seigneur son corps Lorsque je en moy eme plais

membres qui comrit, & qui du peché

on corps, delivrera la gras T nôtre

de Dieu du peché

EXPLICATION complir ses volontez, ny faire nôtre falut. Quand donc nous demandons nos necessitez spirituelles & corporelles comme il faut & dans les veues que je viens de dire; nous demandons la gloire de Dieu, nous mélons nos interests avec les siens, en sorte neanmoins que les siens sont le but & la fin des nôtres. Cette verité est tresimportante pour ne point attacher no-1.Cor. » tre cœur aux creatures; & saint Paul 20. 31 , nous l'enseigne quand il dit : Soit que » vous mangiez, soit que vous beuviez, " ou que vous fassiez quelque autre chose " que ce soit, faites tout pour la gloire " de Dieu. Et au commencement du méme chapitre il dit que tous les biens corporels & spirituels que Dieu faisoit aux Israelites dans le desert, étoient » par rapport à Jesus-Christ : Je » ne veux pas que vous ignoriez, mes » freres, que nos Peres ont tous été sous » la nuée, & qu'ils ont tous passé la mer: » Qu'ils ont tous été baptisez sous la » conduite de Moise dans la nuée & dans » la mer: Qu'ils ont tous mangé d'une » même viande spirituelle, & tous bû » d'un même brevage spirituel. Car ils

» beuvoient de la pierre spirituelle qui

» les suivoit, & cette pierre étoit Jesus.

fort p fent a tous pe choses figures nous fe tres qu

Dan sions e nous a tout ce n'eussic parce o toutes sions t vertiff n'eussic couvri dité ne ny de que n aux in nous d fions p . camen nous i malad

Mai

NC faire nôtre demandons corporelveuës que nandons la ons nos inorte neanbut & la é est trestacher nô-Saint Paul : Soit que s beuviez, autre chose ur la gloire ent du méles biens Dieu faisoit rt, étoient RIST : Je oriez, mes us été sous ssé la mer: ez sous la uée & dans ingé d'une & tous bû el. Car ils ituelle qui

oit Jesus.

DE L'ORAISON DOMIN. 353
CHRIST. Mais cependant il y en eut «
fort peu d'un si grand nombre qui fussent agreables à Dieu, étant presque «
tous peris dans le desert. Toutes ces «
choses qui leur arrivoient étoient des «
figures, & elles ont été écrites pour «
nous servir d'instruction, à nous autres qui nous trouvons dans la fin des «
temps. «

Dans l'état d'innocence nous n'eufsions eu besoin de rien, parce que Dieu nous avoit donné dans nôtre creation tout ce qui nous étoit necessaire. Nous n'eussions pas eu Besoin de travailler parce que la terre étoit tres-feconde en toutes sortes de biens, où si nous eussions travaillé, c'eût plutôt été par divertissement que par necessité. Nous n'eussions pas eu besoin d'habits pour couvrir nôtre corps, parce que la nudité ne nous eût point été honteuse; ny de logis pour nous retirer, parce que nous n'eussions point été sujets aux injures du temps ; ny d'armes pour nous défendre, parce que nous n'eussions point eu d'ennemis; ny de medicamens pour nous guerir, parce que nous n'eussions point été sujets aux maladies.

Mais par le peché nous avons tout

EXPLICATION 384 perdu & nous avons besoin de tout. Nous ne pouvons avoir nos necessitez qu'avec travail : Et même quelque travail que nous fassions, nos efforts sont inutiles & sans effet si Dieu n'y donne sa benediction, comme témoigne Psal. » le Prophete : Si le Seigneur ne bâtit la maison, en vaintravaillent ceux qui en-" treprennent de la bâtir. Si le Seigneur » ne garde la cité, c'est inutilement que » les hommes veillent pour la garder. Et même quoy que Dieu favorise nos travaux, il permet qu'ils soient mélez d'épines & de traverses pour nous faire ressouvenir de nôtre lâche infidelité. Car comme il dit luy-même, la terre Gen.5.» sera maudite dans vôtre travail: Vous » vivrez tous les jours de vôtre vie des n travaux de vos mains: La terre vous » produira des épines & des chardons, » & vous en mangerez les herbes. Vous » mangerez vôtre pain à la sueur de vô-» tre visage jusqu'à ce que vous retour-» niez dans la terre dont vous avez été » formé; parce que vous étes poudre & » que vous retournerez en poudre. Dans la disette donc où nous sommes, nôtre Seigneur nous exhorte de

nous adresser à son Pere qui a toûjours les oreilles ouvertes pour nous écouter,

ter, donn Dem julqu dema vous nous que n Donn

de ch

Par pas fe core t cessair porell ment, le feu autres impos vie. O le tron point corps, Dieu e nôtre a né pou mande

peuver

ON oin de tout. os necessitez ne quelque nos efforts si Dieu n'y ne témoigne r ne bâtit la ceux qui enle Seigneur ilement que r la garder. favorise nos oient mélez ur nous faire e infidelité. ne, la terre avail: Vous ôtre vie des a terre vous chardons, erbes. Vous sueur de vôous retourus avez été es poudre & oudre. nous fomexhorte de i a toûjours nous écou-

ter,

DE L'ORAISON DOMIN. 385
ter, & les mains étendues pour nous
donner ce que nous luy demandons:
Demandez, dit-il, & on vous donnera; "Matth,
jusqu'à cette heure vous n'avez rien "7.7.
demandé en mon nom: Demandez & "Joan.
vous recevrez. Il fait bien plus: Il "16.24.
nous met dans la bouche les paroles
que nous devons dire au Pere celeste:
Donnez-nous aujourd'huy nôtre pain
de chaque jour.

Nôtre pain.

Par le mot de pain nous n'entendons pas seulement la nourriture, mais encore tous les secours qui nous sont necessaires pour l'entretien de la vie corporelle, comme sont le vétir, le logement, les remedes dans nos maladies, le feu dans les grandes froidures, & les autres soulagemens sans lesquels il est impossible ou difficile de conserver la vie. Où il faut remarquer que ceux-là se trompent qui disent que l'on ne doit point demander à Dieu les biens du corps, mais seulement ceux de l'esprit. Dieu est le Pere de nôtre corps & de nôtre ame, & l'un & l'autre est destiné pour le servir, on peut donc luy demander les secours sans lesquels ils ne peuvent subsister, ny luy rendre les

R

EXPLICATIO'N EC services qu'il demande de nous. Nous en avons tant d'exemples, dans l'Ecriture que c'est une temerité d'en douter. Le Patriarche Jacob fit un vœu en cette Gen. » sorte: Si le Seigneur m'accompagne & 28.20. " s'il me conserve dans le voiage que " j'entreprens ; S'il me donne du pain à " manger, & des habits pour me cou-" vrir, en sorte que je retourne heureu-" sement à la maison de mon Pere, le Seigneur sera mon Dieu, & la pierre " que j'ay erigée en monument sera ap-" pellée la maison de Dieu, Salomon de-" mandoit la même chose lorsqu'il disoits Prov. » Ne me donnez point Seigneur ny la » pauvreté ny les richesses; donnez-moy " seulement ce qui m'est necessaire pour vivre, Dieu est donc le Pere commun à qui l'on doit demander, & de qui l'on peut esperer tout ce qui est necessaire à Philos.» la vie, ainsi que le Prophete l'explique » en ces termes: Toutes choses atten-» dent que vous leur donniez la nourri-» ture en leur temps : Quand vous la » leur donnez, ils la reçoivent, & quand " vous leur ouvrez vôtre main, ils sont Pf. 144 » remplis des effets de vôtre bonté. Et » ailleurs: Les yeux de tous vous regar-» dent & esperent en vous, Seigneur, & p vous leur donnez à manger dans le p temps convenable.

a din pour pellé jour ne d exqu riche fenfu neces blem

> les p relle, jour & enfin nouve

pain

Non mais o refour nous comma à nôn

comm que si plus c De chaque jour,

Le pain que nous demandons, c'est à dire, tout ce que nous demandons pour l'entretien de nôtre vie, est appellé journalier, quotidien, de chaque jour; Pour nous apprendre que nous ne devons point demander des mets exquis, des vins delicieux, des habits riches & qui ressentent la vanité ou la sensualité; mais seulement ce qui est necessaire & qui nous peut raisonnablement suffire. Nous demandons le pain de chaque jour, afin de reparer les parties de nôtre substance corporelle, que la chaleur consume chaque jour & à tout moment, & qui periroit enfin si elle n'étoit entretenue par de nouveaux alimens.

Donnez-nous.

Nous ne disons pas : donnez-moy, mais donnez-nous. Afin de nous faire resouvenir de la charité chrétienne qui nous oblige d'aimer nôtre prochain comme nous-mêmes, & de demander à nôtre commun Pere ses necessitez comme les nôtres propres. Afin aussi que si Dieu par sa bonté nous donne plus que le necessaire, nous fassions

DE N'O

nous, Nous. dans l'Ecrid'en douter, œu en cette ompagne & voiage-que e du pain à our me coune heureu. on Pere, le & la pierre

ent sera ap. Salomon desqu'il disoits gneur ny la

onnez-moy cessaire pour e commun à

de qui l'on necessaire à te l'explique roses atten-

z la nourri and vous la nt, & quand

ain, ils sont e bonté. Et

vous regat-Seigneur, & ger dans le

388 EXPLICATION
part du furplus à ceux qui sont dans
la necessité.

Aujourd'huy.

Nous ne demandons pas nos necesfitez pour tous les jours ny pour toute nôtre vie, mais seulement pour aujourd'huy. Premierement pour nous faire ressouvenir de l'incertitude de nôtre vie, qui ne passera peut-étre pas le jour auquel nous prions. 2. Afin que nous mettions toute nôtre confiance dans la providence de nôtre Pere celeste, qui sera aussi puissant & aussi bon pour nous nourrir demain, qu'il l'est aujourd'huy. 3. Pour oster de nôtre esprit toute autre inquietude & tout autre soin que celuy de le servir, & de nous mettre dans la pratique du conseil Matth., Evangelique qui dit: Ne vous mettez 32.34 » point en peine où vous trouverez de-" quoy boire & dequoy manger pour le " soutien de vôtre vie, ny d'où vous au-" rez des vétemens pour couvrir vôtre " corps, Vôtre Pere sçait que vous avez » besoin de ces choses. C'est pourquoy " ne vous mettez point en peine pour le

" lendemain; car le lendemain se mettra

« en peine pour luy-même. A chaque

" jour suffit son mal.

L'hormais fortes commune per fpirits qui prante e de ce

Propl

de Di

terre :

fette

de la

un sig

de noi

tenir e

corp

ďun

pain Vend

le vi

dema

du cc

nous

Ce

N sont dans

os necesour toute ur aujournous faire de nôtre pas le jour que nous ce dans la leste, qui bon pour est aujourtre esprit tout autre & de nous u conseil us mettez verez deer pour le ù vous auvrir vôtre vous avez pourquoy ne pour le se mettra A chaque

DE L'ORAISON DOMIN. 389 L'ame a une vie aussi bien que le torps, & pour l'entretenir elle a besoin d'un pain qui luy soit propre. C'est ce pain dont il est parlé dans la sagesse: Venez, mangez mon pain & beuvez " Prov. le vin que je vous ay preparé. Nous « 9.5. demandons ce pain aussi-bien que celuy du corps lorsque nous disons: Donnez. nous aujourd'huy nôtre pain de chaque

jour.

Ce pain est la parole de Dieu selon le témoignage de nôtre Seigneur qui dit, L'homme ne vit pas seulement de pain, «Matth. mais encore de toutes les paroles qui « 44. sortent de la bouche de Dieu. Ainsi » comme le corps ne peut vivre sans une nourriture corporelle, de même l'ame ne peut subsister sans cette nourriture spirituelle. Et le plus grand malheur qui puisse arriver à un peuple & à une ame en particulier, c'est d'étre privée de ce pain celeste, & comme parle un Prophete, d'avoir la famine de la parole de Dieu: J'envoiray la famine sur la «Amos. terre; non la famine de pain & la di- « sette d'eau, mais la famine & la disette « de la parole de Dieu. Car comme c'est « un signe de mort de ne pouvoir prendre de nourriture, ou de ne la pouvoir retenir quand on l'a prise; de même c'est

une marque évidente qu'une ame est reprouvée & morte à son salut, quand elle n'écoute point la parole de Dieu, ou, si elle l'écoute, qu'elle ne la met point en pratique. Ceux-là sont encore plus desesperez qui la méprisent, & qui traittent mal de parole & d'effet ceux qui veulent les instruire de la part de Dieu, comme faisoient ceux dont il est

Job. 21., parlé au Livre de Job & qui disoient: » Retirez-vous de nous; nous n'avons

» que faire de la science qui nous annon-» ce vos voies. Qui est celuy que vous

" appellez le Tout-puissant, pour nous » reduire à le servir? Et qu'avons-nous

» affaire de le prier?

La grace interieure peut aussi être appellée le pain de l'ame : car c'est elle qui luy donne la vie, qui la foutient, qui la nourrit, qui la fortifie, qui la fait agir; & sans elle l'ame est veritablement morte à Dieu, & demeure sans mouvement & sans force dans tout ce qui regarde son salut. Saint Paul nous enseigne cette verité quand Rom. " il demande : Qui me delivrera de ce

" corps de mort; Ce sera la grace de " Dieu par Jesus-Christ notre Sei-

o gneur,

L'on peut dire encore que les larmes

DE & les pain d revivr ritable penite pain p comm monta voir à voulu Aprés repos ; le pair Pleaun nous f

mesure Mais est JE dans la dir luy. le veri quant dit : Je cendu e ce pain & man qui ma sang,

luy. N

& vous

N e ame est it, quand de Dieu, ne la met nt encore nt,& qui ffet ceux a part de dont il est disoient: n'avons is annonque vous our nous ons-nous

aussi étre c'est elle soutient, e, qui la est veritademeure dans it. Saint ité quand era de ce grace de nôtre Sei-

es larmes

DE L'ORAISON DOMIN. 391 & les douleurs de la penitence sont le pain de l'ame : car c'est ce pain qui fait revivre l'ame après le peché; pain veritablement cuit sous la cendre de la penitence par la chaleur de la charité; pain par la force duquel nous allons comme sit le Prophete Elie jusqu'à la ; Reg. montagne Sainte, oil Dieu se fait voir à ses élus. Le prophete Roial a voulu parler de ce pain quand il a dit: Aprés que vous serez demourez en apal. tepos, Levez-vous, vous qui mangez « le pain de douleur. Et dans un autre «Pfalm. Pseaume il dit parlant à Dieu : Vous «79.6. nous ferez manger le pain des larmes, « & vous nous les ferez boire à la bonne « mesure.

Mais le plus veritable pain de l'ame «
est Jesus-Christ nôtre Seigneur «
dans la sainte Eucharistie, ainsi qu'il «
dit luy-mesme: Mon Pere vous donne « Joan.
le veritable pain du Ciel. Et expli- « 6.32.
quant quel est ce veritable pain, il «Matth.
dit: Je suis le pain vivant, qui suis dé. «26.16.
cendu du Ciel: si quel qu'un mange de «
ce pain il vivra eternellement. Prenez «Joan.
& mangez, cecy est mon corps. Celuy « 6.56.
qui mange ma chair & qui boit mon «
sang, demeure en moy, & moy en «
luy. Nôtre Seigneur dit encore dans «

R iiij

Apoc. » l'Apocalypse: Je donneray au victo-» rieux à manger de la manne cachée; » & je luy donneray encore une pierre

» blanche, sur laquelle sera écrit un nou-

" veau nom, que pul ne connoît, sinon celuy qui le reçoit. Ces dernieres paroles nous apprennent les delices incomparables de ce pain celeste, que nul
ne goûte que celuy qui le reçoit
avec des dispositions de grace, de pureté & d'amour. Car qu'y a-t-il de plus
delicieux que d'avoir en nous-mêmes
pour gage de nôtre beatitude eternelle, l'autheur & l'objet de la beatitude
même: Celuy, dit-il, qui mange ce
pain, vivra eternellement.

Nôtre pain.

Ce pain est appellé nôtre; & il l'est en esfet: Car il est destiné, non pour les Anges, non pour les insideles, non pour les animaux sans raison, mais pour les Chrétiens qui le mangent dans la grace de Dieu & avec une pureté de conscience convenable.

De chaque jour.

Il est encore appellé nôtre pain quotidien ou de chaque jour : Premierement, parce qu'il est offert tous les jours au Pe nos p les fic jour, puret état c le des Donn

> I N Expl

> de cha

Pardo non

façon deman biens encore necessa tempo celles

nous d

NC au victone cachée; une pierre rit un nouoît, sinon ieres paroces incom-, que nul le reçoit ice, de put-il de plus us-mêmes de eternele beatitude mange ce

; & il l'est on pour les eles, non on, mais ngent dans e pureté de

pain quo-Premieret tous les DE L'ORAISON DOMIN. 393 jours à l'Autel en Sacrifice de louange au Pere eternel & pour l'expiation de nos pechez. Secondement, parce que les fideles doivent le recevoir chaque jour, ou au moins vivre avec tant de pureté & d'innocence, qu'ils soient en état de le recevoir autant de fois qu'ils le demandent à Dieu & qu'ils disent: Donnez-nous aujourd'huy nôtre pain de chaque jour.

INSTRUCTION IX.

Explication de la cinquiême demande.

Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensez.

Otre Seigneur nous fait commencer par ces paroles une nouvelle façon de prier. Jusques icy nous avons demandé à Dieu non seulement les biens de l'ame & de l'éternité, mais encore ceux du corps & qui nous sont necessaires pour le soûtien de la vie temporelle: Par cette demande & par celles qui suivent, nous le prions de nous délivrer des maux non seulement 394 EXPLICATION de la vie presente, mais encore de ceux qui peuvent arriver aprés la mort.

Nous demandons premierement à Dieu qu'il nous délivre de nos pechez, qui sont les plus grands de tous nos maux & la source de toutes les calamitez de la vie presente & de la future. Et asin que nôtre priere soit exaucée nous devons premierement reconnoître & confesser sincerement que nous sommes pecheurs. 2. Nous devons avoir de la douleur de nos pechez. 3. Nous devons croire que Dieu a veritablement la volonté de nous pardonner, si nous nous metrons en état de recevoir sa misericorde.

1. Nous devons reconnoître que nous fommes pecheurs, & que les plus Saints peuvent dire avec verité: Pardonnez-nous nos pechez. Il ne nous est pas dissicile de nous le persuader, puisque selon le Prophete: Tous se sont é-

" cartez du chemin de la justice, & se sont " rendus inutiles; Il n'y a pas un hom-

" me qui fasse le bien; Non, il n'y en a
" pas un seul. C'est à dire qu'il n'y a pas un homme quelque bien qu'il fasse, qui ne commette aussi des pechez. Le

Eccl.7.» Sage l'explique ainsi, quand il dit: Il

n'est point d'homme sur la terre pour

DE juste c ne pec cœur Saint gance chose point même Et 1e Dieu quelq fans p qui p ché, c nez d j'entr ce que ché. (que c Roma tre les peché

Prople nous dans fait nous

de Di

nort.
erement à s pechez, tous nos les calae la futufoit exaunt reconment que
Nous denos peque Dieu
nous paren état de

les plus ité: Pare nous est der, puifse sont ée se sont un homn'y en a n'y a pas
il fasse, chez. Le il dit: Il tre pour

DE L'ORAISON DOMIN. 395 juste qu'il soit, qui fasse le bien & qui « ne peche point. Qui peut dire: l'ay le « Prov. cœur pur, je suis net de tout peché? « Saint Jean, voulant humilier l'arro- et Joan. gance de l'esprit humain dit la même «18. chose Si nous disons que nous n'avons « point peche, nous nous seduisons nous- « mêmes, & la verité n'est point en nous. « Et le Prophete Isaie témoigne que Dieu se mit un jour en colere contre quelques-uns qui se glorifioient d'étre sans peché: Vous avez dit, c'est Dieu «Jerem. qui parle, je suis innocent & sans pe- " ché, c'est pourquoy, Seigneur, detour- « nez de moy vôtre colere : Voilà que « j'entreray en jugement avec vous, par- « ce que vous avez dit : Je n'ai point pe- a ché. On ne peut rien voir de plus clair que ce que dit Saint Paul écrivant aux Romains: Il n'y a nulle difference en- « Rom. tre les Juifs & les Gentils: Car tous ont " 3. 22. peché, & tous ont besoin de la gloire « de Dieu.

Nôtre Seigneur confirme luy-même ce qu'il a fait dire aux Apôtres & aux Prophetes; lorsqu'il nous oblige de nous confesser pecheurs, nous mettant dans la bouche ces paroles qu'il nous fait dire à son Pere: Pardonneznous nos pechez. Et nul pour saint qu'il

R vj

soit ne doit s'excuser de faire cette priere: Car s'il n'a point actuellement de pechez dans sa conscience, il en a eu autresois, & il ne peut dire assurement qu'ils luy ayent été pardonnez: C'est pourquoy l'Eglise assemblée dans un Concile a declaré anatheme à ceux qui seroient si osez que de dire, que les Saints ne peuvent dire ces paroles avec verité, mais seulement par humilité.

Conc. Millev.

> Secondement. Pour faire cette priere comme il faut, il ne suffit pas de se reconnoître pecheur, il faut encore avoir de la douleur de ses pechez: Car demander pardon à Dieu & ne pas avoir de la douleur des pechez dont on luy demande pardon, ce n'est pas le prier, mais luy faireinsulte. Nous nous sommes éloignez de Dieu par le plaisir du peché, il faut retourner à luy par la douleur du peché. Quel cœur ne se fendra pas de regret, quandil fera reflexion que par le peché il a renoncé à Dieu pour entrer dans le parti du diable, & se soûmettre à sa volonté. Dieu avoit épousé l'ame par la charité, qui est le lien admirable par lequel elle luy étoit unie, & elle a rompu cette union sainte par le peché qui est le

lien of la classes des et la je conn que re de vôtre Ainfifons chez

Seigr

fuis 1

En Dieu dema donn perer & qui veu o fition S'il in obligadon, la bo devoi font o donne pardo

fense

aire cette uellement ce, il en a dire assureardonnez: ablée dans me à ceux dire, que es paroles at par hu-

cette priepas de se ut encore hez: Car c ne pas z dont on est pas le Jous nous r le plainer à luy cœur ne and il fera a renoncé parti du volonté, la chariar lequel mpu cet qui est le

DE L'ORAISON DOMIN. 397 lien qui l'attache au demon. Le lien de la charité la mettoit dans la liberté des enfans de Dieu, & celuy du peché la jette dans une dure servitude. Re- "Jerom. connoissez donc, dit nôtre Seigneur, "

que ce vous est une chose dure & ame- "
re de vous être separé du Seigneur "
vôtre Dieu & d'avoir perdu sa crainte. "
Ainsi frapons nôtre poitrine & brisons nôtre cœur en la veue de nos pechez disant avec le Publicain penitent:
Seigneur, ayez pitié de moy, car je "Luc.

fuis pecheur. En troisième lieu, pour meriter que Dieu nous accorde ce que nous luy demandons quand nous disons: Pardonnez-nous nos pechez, il faut esperer que Dieu nous les pardonnera & qu'il en a la volonté sincere, pourveu que nous soyons dans la disposition de recevoir sa misericorde, S'il n'en avoit la volonté il ne nous obligeroit pas de luy demander pardon, & il ne nous mettroit pas dans la bouche les paroles dont nous nous devons servir pour le demander, qui sont celles que nous expliquons : Pardonnez-nous nes pechez comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensez. Il n'auroit pas non plus donné

à ses Apôtres le pouvoir de remettre les pechez, & ne leur auroit pas dit : Joan. " Les pechez seront remis à ceux à qui " vous les remettrez, & ils seront re-

" tenus à ceux à qui vous les retiendrez. Avec les dispositions que je viens de rapporter nous ferons utilement cette priere, & nous en obtiendrons l'effet : Pardonnez-nous nos offenses.

Pardonnez-nous.

Nous ne disons pas, pardonnezmoy, mais pardonnez-nous; pour marquer que nous devons avoir soin du salut de nôtre prochain comme du nôtre propre. C'est là le point principal & le plus essentiel de la charité fraternelle à laquelle nous sommes obligez : C'est pourquoy nôtre Seigneur nous obligeant de demander la remifsion de nos pechez, il nous oblige de demander en même temps la remission des pechez de nôtre prochain. Cette façon de prier instituée par Jesus-CHRIST à depuis été pratiquée par ses Apôtres, & ensuite par toute l'Eglise jusqu'à nos jours. En un mot elle a été en usage dans l'Ancien & dans

Exod. » le Nouveau Testament. Moise disoit à " Dieu; l'ardonnez, Seigneur cette faute

à vô vôtre d'étre CHR

Ne niere iit da pain c parce nos p malic lonté que c tion, avons n'est v

> mette remet vable peché de l'ol comm jamai ne luv l'obei

Il fa

est ex

N remettre t pas dit : eux à qui eront retiendrez, viens de sent cette is l'effet :

TOT entre

rdonnezs; pour voir soin omme du nt princiarité frames obli-Seigneur la remifoblige de remission in. Cette Esusquée par toute l'En mot elen & dans se disoit à ette faute

DE L'ORAISON DOMIN. 399 à vôtre peuple, ou effacez-moy de « Rom. vôtre Livre. Et saint Paul: Je desirois « 9. 3. d'étre anatheme & separé de Jesus- « Christ pour mes freres.

Nos pechez.

Nous disons nos pechez d'une maniere bien differente que nous n'avons int dans la demande precedente, nôtre pain de chaque jour: Ce pain est nôtre, parce que Dieu nous le donne; mais nos pechez sont nôtres, parce que leur malice reside en nous & que nôtre volonté seule en est la cause. C'est en cela que consiste le poids de nôtre humiliation, que tous les biens que nous avons viennent de Dieu, & que rien n'est veritablement nôtre que le peché.

Il faut icy remarquer que le peché est exprimé sous le nom de debte: Remettez-nous nos debtes, comme nous remettons à ceux qui nous sont redevables. La raison de cela est que par le peché nous sommes redevables à Dieu de l'obeissance que nous devions à ses commandemens que nous avons violez, en sorte que nous ne serons jamais quittes envers luy que nous ne luy aions restitué par la penitence l'obeissance que nous luy devions. 2. Les

pechez sont des debtes, parce qu'ils doivent étre punis dans l'autre monde, si on ne les rachete en celuy-cy par la penitence.

Comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.

C'est icy la seconde partie de cet article, laquelle est proposée comme le motif de la premiere, en sorte que nous demandons à Dieu qu'il nous pardonne en veuë du pardon que nous donnons à ceux qui nous ont offensez. Cela suppose que si nous voulons que Dieu nous pardonne, nous devons aussi pardonner. Nôtre Seigneur l'interpreta ainsi à ses Apôtres lors qu'il leur donna Matth " cette formule de priere : Car, dit-il, si " vous pardonnez aux hommes les fau-" tes qu'ils font contre vous, vôtre Pere " celeste vous pardonnera aussi celles que " vous commettrez contre luy: Mais si " vous ne leur pardonnez point leurs " faures, il ne vous pardonnera point " aussi les vôtres. Et comme nous ne cessons point d'offenser Dieu en cette vie, en sorte que nous avons conti-

nuellement besoin de sa misericorde, de même nous ne devons point cesser

de pardonner à nôtre prochain quel-

ques nous. demande fois of & fi fois, vous ques

te foi

Et i

DE

fecute
il fau
qu'à c
garde
de Jr
pour
vous
les er
les Ci
mifer
ce qu
corde
donne

avon nôtre miles

fans

N rce qu'ils e monde, -cy par la

ceux qui

de cer arcomme le que nous pardonne donnons z. Cela que Dieu aussi parnterpreta ur donna dit-il, sr les fauôtre Pere elles que : Mais si nt leurs ra point nous ne en cette s contiricorde, nt cesser in quelDE L'ORAISON DOMIN. 401
ques fautes qu'il commette contre
nous. C'est pourquoy saint Pierre aiant "Matth.
demandé à nôtre Seigneur combien de "
fois on doit pardonner à son prochain, "
& si c'est assez de luy pardonner sept "
fois, ce Maître celeste luy dit : Je ne "
vous dis pas qu'il faut pardonner jusques à sept fois, mais jusques à septan- "

te fois sept fois.

Et il ne faut pas s'excuser sur ce que ceux qui nous offensent sont des persecuteurs, & des calomniateurs; Car il faut pardonner à ceux-là aussi-bien qu'à ceux qui nous effensent par mégarde ou en passant. C'est la doctrine de Jesus-Christ qui dit : Priez "Matth. pour ceux qui vous persecutent & qui «5.4. vous calomnient, afin que vous soiez « les enfans de vôtre Pere qui est dans « les Cieux. Heureux donc ceux qui font "Matth. misericorde, dit le même Sauveur, par- "5. 7. ce qu'ils recevront eux-mêmes misericorde. Mais celuy qui n'aura point par- "Jac. 2. donné ny fait misericorde, sera jugé « ians pardon & fans misericorde.

La premiere chose donc que nous avons à faire, c'est de pardonner à nôtre prochain les fautes qu'il a commises contre nous, & par cette disposition nous serons en état de recevoir

le pardon de celles qué nous avons commises contre Dieu, lors que nous serrons cette priere: Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensez.

INSTRUCTION X.

Explication de la sixième demande. Ne nous laissez point succomber à la tentation.

le pardon de leurs pechez, ont pris une forte resolution de marcher dans les voies de la pieté, & de consacrer le reste de leurs jours au service de celuy qui les a si amoureusement retirez de leur égarement, il ne faut point douter que l'ennemi commun de nôtre salut n'emploie toutes ses ruses & tous ses artifices pour les tenter asin de les faire retourner à leur premiere vie. Quelque bonne resolution qu'ils aient, ils doivent toûjours craindre de retomber, & même de devenir pires qu'ils n'étoient avant leur conversion: Car comme dit saint Pierre. si aprés s'étre

2. Pet. » comme dit saint Pierre, si aprés s'être » retirez de la corruption du monde par

» la connoissance de Jesus-Christ

nôtre s laissent nouvea le pren de n'a pieté 8 en arri bandon été pre un Pro que le avoit l

aprés:

la bou

Ce se cet éta mier, marqu'apre se de se ce qui on été requi se de Die du siece du siece du siece du siece du siece du siece de Die du siece de Die du siece de Die du siece de Die de Di

tombe

se ren

Nons commous fear nous fear nous nos onnons à

1 X.

demande.

nber à la

voir recu ont pris her dans confacrer ervice de ent retiaut point de nôtre es & tous fin de les iere vie, ils aient, e retomes qu'ils on: Car rés s'etre onde par CHRIST

DE L'ORAISON DOMIN. 403
nôtre Seigneur & nôtre Sauveur, ils se "
laissent vaincre en s'y engageant de "
nouveau, leur dernier état est pire que "
le premier: Car il leur eût été meilleur "
de n'avoir point connu la voie de la "
pieté & de la justice, que de retourner "
en arriere après l'avoir connuë, & d'a- "
bandonner la loy sainte qui leur avoit "
été prescrite. Mais ce que l'on dit par "
un Proverbe ordinaire leur est arrivé, "
que le chien est retourné à ce qu'il "
avoit luy-même vomi; & le pourceau "
après avoir été lavé est retourné dans "
la bouë pour se veautrer de nouveau. "

Ce saint Apôtre a raison de dire que cet état de rechute est pire que le premier, car outre les inconveniens qu'il marque, un autre Apôtre en apporte un autre bien plus terrible, sçavoir qu'aprés le mauvais usage que l'on a fait de la grace reçue il est tres-difficile de se relever. Il est impossible, dit-il, "Habr. que ceux qui ont été une fois éclairez; « qui ont goûté le don du Ciel; qui ont " été rendus participans du saint Esprit; " qui se sont nourris de la parole sainte « de Dieu & de l'esperance des grandeurs « du siecle avenir, & qui aprés cela sont « tombez, il est impossible, dis-je, qu'ils « le renouvellent à la penitence: parce «

» qu'autant qu'il est en eux, ils crucifient » de nouveau le Fils de Dieu, & l'expo-

" fent à l'ignominie. Jusques icy sont les paroles de saint Paul, qui nous découvrent le danger qu'il y a de retomber quand l'on s'est une sois converti à Dieu, puisqu'il est moralement impossible de se relever une seconde sois.

C'est pourquoy nôtre Seigneur nous ordonne de faire tous les jours cette priere par laquelle reconnoissant nôtre foiblesse & le panchant que nous avons au peché nous luy demandons le se cours de sa grace & la force de ne point tomber en disant: Ne permettez pas que nous succombions à la tentation. L'esprit est prompt, mais la

" chair est foible, dit notre même Sau" veur, c'est pourquoy veillez & priez
" afin que vous n'entriez point en ten" tation.

Ce divin Maître apprend par ces paroles le soin & l'attention que nous devons avoir pour éviter les precipices où le diable tâche de nous faire tomber par la tentation. Car si les Apôtres quoyque tres-saints & tres-bien instruits dans l'école du Fils de Dieu, luy tournerent tous le dos lorsqu'il sut pris par ses ennemis, combien devons-

DE nous c gles c testé d mourin lâchete mouri au non jamais, vous & Et near lution, nereux mier & marqu craindr nous f vertu, Paul, c tre con dire co contre puissan de, c'e contre répandi vétez-v pour po

ches &

Les de

du mon

ON ls crucifient , & l'expoes icy sont ui nous déa de retomois converti lement imconde fois. gneur nous jours cette issant nôtre nous avons dons le seorce de ne permettez à la tenta-, mais la même Sauz & priez nt en ten-

par ces pale nous deprecipices ire tomber es Apôtres s - bien in-Dieu , luy ríqu'il fut en devons-

DE L'ORAISON DOMIN. 405 nous craindre, nous foibles & aveugles creatures? Ils avoient tous protesté de ne l'abandonner jamais, & de mourir plutôt que de commettre cette lâcheté. Quand même il me faudroit «Matth. mourir avec vous, disoit saint Pierre «26.35. au nom de tous, je ne vous renieray " jamais. Je suis tout prest d'aller avec «Luc. vous & en prison & à la mort même. «22.35. Et neanmoins aprés une si forte resolution, celuy qui paroifloit le plus genereux, fut celuy qui tomba le premier & le plus dangereusement. Cela marque que nous devons toûjours craindre de tomber pour affermis que nous soions dans la grace & dans la vertu, veu même, comme dit saint Paul, que nous n'avons pas à combat- « Epher. tre contre la chair & le sang, c'est à " dire contre des hommes foibles; mais « contre les principautez, contre les « puissances, contre les Princes du mon- « de, c'est à dire de ce siecle tenebreux, « contre les esprits de malice qui sont « répandus en l'air. C'est pourquoy re- « 16.11. vétez-vous de toutes les armes de Dieu, « pour pouvoir vous défendre des ambu- « ches & des artifices du diable. Les demons sont appellez les Princes. du monde, mais de ce monde pour qui

406 EXPLICATION lesus-Christ n'a point prié son Pere, c'est à dire des hommes qui aiment le monde & les creatures. C'est pourquoy ils sont aussi appellez les Princes des tenebres, c'est à dire des hommes qui vivent dans les tenebres de l'infidelité ou du peché: Car ces sortes de personnes sont le monde te. nebreux, & eux-mêmes sont appellez Ephel " tenebres: Vous avez autrefois été te-" nebres, dit saint Paul écrivant aux Chrétiens d'Ephese. Quant à ceux qui vivent dans les lumieres de la foy & de la grace, ces esprits d'enfer n'ont aucun pouvoir sur eux, c'est un monde lumineux, aussi sont-ils appellez lumiere & enfans de lumiere dans l'Ecriture, & saint Paul dit au lieu que je viens d'alleguer: Mais à present vous » étes lumiere dans le Seigneur. Enfin l'Apôtre appelle les demons Principautez, Puissances, Princes, pour montrer leur force & leur malignité. A quoy il faut ajocter la haine envenime qu'ils ont contre nous, & le desir insatiable qu'ils ont de nôtre perte. Jene parle point de leur insolence ny de leur hardiesse: ils ont attaqué les hommes dans le Paradis; ils ont demandé de cribler les Apôtres comme l'on crible

DE

le fron

Esus

prend

devon

gilance

point

l'avis

Apôtro

perien

freres

demon

vous co

che qu

quoy !

Ce n

qui sor

tant ve

fance of

l'ordin

d'empé

Mais

toute

font er

tombe

au del

qu'il t

en fou

ples : 1

Adam .

d'autre

ON it prié son mmes qui ures. C'est ppellez les à dire des es tenebres : Car ces monde te. it appellez fois été teivant aux à ceux qui la foy & enfer n'ont un monde pellez lulans l'Ecrilieu que je esent vous eur. Enfin Principauour monté. A quoy envenimée desir infaerte. Je ne ny de leur s hommes emandé de l'on crible

DE L'ORAISON DOMIN. 407
le froment; ils ont osé même attaquer
jesus-Christ. Tout cela nous apprend avec combien de crainte nous
devons vivre dans ce monde, & la vigilance que nous devons avoir pour ne
point tomber dans la tentation. C'est
l'avis que nous donne le Prince des
Apôtres qui avoit appris par son experience le peril de la tentation: Mes «1. Pet.
freres, soiez sobres & veillez; car le «
freres, soiez sobres & veillez; car le «
vous comme un Lion rugissant qui cherche qui il pourra devorer: C'est pourquoy resistez & soiez sideles. «

Ce ne sont pas les grands pecheurs qui sont les plus tentez, parce que s'étant volontairement soumis à la puissance du demon, il se contente pour l'ordinaire de les voir dans son parti & d'empécher qu'ils ne se convertissent. Mais il emploie toutes ses ruses & toute sa malice à corrompre ceux qui sont en grace, & quand il peut faire comber quelque ame sainte & élevée au dessus des autres, c'est pour lors qu'il triomphe, L'histoire Sainte nous en fournit un grand nombre d'exemples : Car c'est ainsi qu'il a fait tomber Adam, David, Salomon & beaucoup d'autres qu'il seroit difficile de rappor-

ter, & dont les exemples nous doivent 1.Cor. » faire trembler. Que celuy qui est de-

10. 12., bout se donne de garde de tomber.

C'est donc avec beaucoup de raison que nôtre Seigneur nous oblige de faire cette priere à son Pere: Ne permettez pas que nous succombions à la tentation. Dieu de sa part est plein de bonté pour nous écouter & pour nous donner du secours, pourveu qu'en faisant cette priere nous aions nous-mêmes la

" volonté de ne point pecher. Car, comme " dit saint Paul : Dieu est fidele, & il ne » permettra pas que nous soions tentez au

" delà de nos forces, mais en permettant

» que nous soyons attaquez par la tenta-» tion, il nous en fera sortir avecavantage.

Les justes sont sujets à une autre sorte de tentation, mais sainte & salutaire par laquelle Dieu les exerce & les eprouve afin de purifier leur vertu & de les proposer aux autres comme des modeles qu'ils doivent imiter. Il a tenté Abraham en cette maniere, luy commandant de luy immoler son propre fils, afin de nous le proposer comme un modele d'obeissance dans les choses

» rudes & difficiles : Il a tenté Tobie, » afin que nous eussions à imiter sa pa-» tience: Parce que vous étiez agreable à

Dieu,

DE Dien, i tion vo tous les justes fligez, biens, honneu Ifraelite ver leur dans le I tente a l'aimez, tentatio sont do demon celles de & à la tentez:

Quand qu'il ne combion tend pas saintes 8 des effets l'on peur priere lo epreuves

tenté qu

il n'attite

personne

Nad is doivent! qui est de. mber. de raison ge de faire permettez la tentade bonté nous donen faisant mêmes la ar,comme e, & il ne tentez au rmettant la tentaavantage. ne, autre te & falu. erce & les ertu & de e des mol a tenté luy comn propre r comme es choses Tobie, er sa pagreable à Dieu,

DE L'ORAISON DOMIN. 409 Dien, il a été necessaire que la tenta- « tion vous mît à l'épreuve. Il tente « tous les jours une infinité de personnes justes, permettant qu'ils soient affligez, persecutez, dépoüillez de leurs biens, de leurs charges, & de leurs honneurs. C'est ainsi qu'il tenta les Ifraelites dans le desert afin d'êprouver leur fidelité, comme nous lisons dans le Deuteronome : vôtre Dieu vous " tente afin de faire connoîte si vous "Deut. l'aimez, ou si vous ne l'aimez pas. Les ";. tentations de Dieu, & celles du demon sont donc bien differentes : celles du demon portent toûjours au mal, & celles de Dieu tendent toûjours au bien & à la fantification de ceux qui sont tentez : que nul ne dise quand il est «lac 1. tenté que c'est Dieu qui le tente : car «13. il n'attite point au mal, & il ne tente « personne pour le faire pecher. Quand donc nous demandons à Dieu

Quand donc nous demandons à Dieu qu'il ne permette point que nous su-combions à la tentation, cela ne s'entend pas propremeut de ces tentations saintes & salutaires qui ne sont que des effets de sa grace & de son amour : l'on peut neanmoins emploier cette priere lorsque l'on se trouve dans ces épreuves, car c'est comme si l'on de-

mandoit la grace d'en faire un bon usage, & la patience dans les afflictions que Dieu envoye. Mais cette priere regarde principalement les tentations du demon qui nous portent au peché, parce que l'on n'y peut succomber que l'on ne perde la grace, & que l'on ne se mette en danger de perdre son salut,

Il faut pourtant remarquer que nous ne demandons pas absolument de n'étre point tentez, mais seulement de ne point succomber à la tentation: car encore que Dieu ne soit point l'autheur de la rentation qui nous porte au peché; il la permet neanmoins, & il la permet pour nôtre bien, asin qu'aiant surmonté nôtre ennemi, il ait occasion de recompenser nôtre vertu, & de nous couronner dans le Ciel: car comme 2. Tim. " dit saint Paul: nul ne sera couronné lac. 1. " qu'il n'ait sidélement combattu. Et

Iac. I. " 9

" faint Jacques dit, heureux celuy qui " fouffre la tentation, parce que lors " qu'il aura été éprouvé, il recevra la " couronne de vie que Dieu a promise " à ceux qui l'aiment. Ainsi humilions nous sous la puissante main de Dieu, asin qu'il nous éleve quand le temps sera venu; & combattons genereuse ment, asin que nous puissions rem-

faire la g de nous nous étre Aprés

DE

porter

le flaîti

pressez

nous er

bat en

avons u

nos infi

me en t

avoir ét

avance:

dit luy-r

courage

encore :

cét hon

de, qui

luy a ôt

les dépo

interieur

me un

mains à

Outre nous for

Si n

fecours, nous laist ils nous a DE L'ORAISON DOMIN. 411 porter la couronne de gloire qui ne se flaîtrira jamais.

N

afflictions

ette priere

tentations au peché,

omber que l'on ne

fon falut,

que nous

nt de n'étre

ent de ne

ation: car

rte au pe-

is, & il la in qu'aiant

uit occasion

& de nous

car comme

couronné

mbattu. Et

k celuy qui

e que lors

recevra la

a promile humilions

n de Dieu,

d le temps genereule-

Mons rem

Si nous nous sentons quelquefois pressez dans nos tentations, consolons nous en ce que Jesus-Christ combat en nous par sa grace, & que nous avons un Pontife qui sçait compatir à "Hebr. nos infirmitez, aiant été tenté luy méme en toutes choses, sans neanmoins " avoir été sujet au peché. Il a déja par avance surmonté le monde, comme il dit luy-méme : aiez confiance & prenez " courage, j'ay vaincu le monde, il a "Ioan. encore surmonté le demon: car il est "16. 33. cet homme fort qui est venu au monde, qui a surmonté le fort armé, qui luy a ôté ses armes, & qui a enlevé " ses dépouilles.

Outre tout cela, dit le Prophete, il «Pf. 172 nous fortifie de telle forte par sa grace 135. Pf. interieure, qu'il fait de nos bras comme un arc d'airain. Il enseigne nos 136. 17. mains à combattre, & nos doigs à 16. 17. mains à guerre. Et il se met au dessus de nous pour nous desendre & pour 16.

nous être un azile de salur.

Aprés tous ces avantages, & tous ces secours, ne seroit-ce pas une lâcheté de nous laisser vaincre à nos ennemis quand ils nous attaquent par la tentation?

S ij

J'ajouteray encore l'honneur que nôtre Seigneur promet de faire à ceux qui auront heureusement vaincu leurs enne. 3. Apoc.,, mis & les siens. Celuy, dit-il, qui sera " victorieux, ne recevra point d'atteinte " de la seconde mort, qui est la mort eter-1b. c. » nelle. Celuy qui sera victorieux sera re-" vêtu d'habits blancs, je n'effaceray point " son nom du Livre de vie, & je confesse. " ray son nom devant mon Pere, & de-" vant ses Anges. Celuy qui sera victo. " rieux; je le renderay une colomne dans " le Temple de Dieu; il ne sortira plus 12. " dehors, & j'écriray sur luy le nom " de mon Dieu. Celuy qui sera victo-Hid.c., rieux possedera toutes ces choses; je 21. 7. " seray son Dieu, & il sera mon fils. " Celuy qui sera victorieux, je le feray " asseoir avec moy sur mon Thrône, » tout ainsi que j'ay été victorieux, & » que mon Pere m'a fait asseoir sur son "Thrône avec luy. Avec quelle ferveur, avec quelle assiduité, avec quelle confiance devons nous donc faire cette priere: Et ne permettez pas que nous succombions à la tentation?

DE

IN

Ex

portan pas fer car nou mais de Seigner la force même quitter Pere: de les pas pou que voi font à vôtre in

demand par la tre prei nous di la tenta

donnez

N

ur que nô-

à ceux qui eurs enne-

, qui sera

d'atteinte mort eter-

ux fera re-

eray point e confesse.

re, & deera victo-

omne dans

ortira plus y le nom

era victochoses; je

mon fils,

e le feray

Thrône,

orieux, & ir fur fon

e ferveur, quelle con-

aire cette que nous

INSTRUCTION XI.

Explication de la septiéme demande.

Mais délivrez-nous du mal.

Ette derniere demande est semblable aux autres pour son importance, & en ce qu'elle ne se fait pas seulement pour celuy qui prie, car nous ne disons pas : délivrez moy, mais délivrez nous du mal. Nôtre Seigneur voulant nous en faire voir la force & le poids, s'en servit luymême lorsqu'il étoit sur le point de quitter cette vie pour aller à son "lo 17. Pere: Mon Pere, dit-il, je vous prie "11. de les preserver du mal. Je ne prie pas pour le monde, mais pour ceux que vous m'avez donnez, parce qu'ils sont à vous. Pere saint, conservez en vôtre nom ceux que vous m'avez donnez.

Il y a cette difference entre cette demande & les deux precedentes, que par la premiere nous demandons d'être preservez du peché; par la seconde nous demandons d'étre preservez de la tentation qui nous porte au peché;

S iii

& par celle-cy nous demandons d'être preservez des peines du peché. Car il seroit dissicile d'expliquer de combien de maux & de peines le peché a rempli le monde. Comme tous les hommes ont peché, il n'y en a pas un qui n'en fasse une trisse épreuve, & Job en dit son sentiment en ces termes: L'homme qui est né de la femme, &

ioh 8.

dit son sentiment en ces termes :

"L'homme qui est né de la semme, &

" qui est dans le monde pour y vivre

" peu de temps, est rempli de beaucoup

" de miseres. Il vient au monde comme

" une sleur, & peu aprés il est soulé aux

" pieds. Il passe comme l'ombre, & il

ne demeure jamais dans un même état, Ainsi comme il n'y a personne qui ne ressente chaque jour les effets du peché, & qui n'en souffre la peine, ensorte que nôtre Seigneur dit dans l'Evangile: Il sussit à chaque jour de souffrir sa peine, il sera fort utile au Chrétien de faire souvent cette priere:

34.

Du mal.

Mais délivrez nous du mal.

Il y a donc plusieurs sortes de maux dont nous demandons d'étre délivrez par cette priere.

1. Nous demandons d'étre délivrez des maux exterieurs, comme sont les

danger tes, d ladies famine des ex fons d de tou cette

DE

de la on n'e ce mo

quelle l'on y du fal fes er douler retien jouir d

plus g peut (fere , lemen bien.

demo authe fon p ON dons d'étre ché. Car il de combien eché a remis les hompas un qui , & Job en s termes: femme, & ur y vivre e beaucoup nde comme st fouléaux nbre, & il méme état, rsonne qui s effets du e la peine, ur dit dans jue jour de ort utile au ette priere:

es de maux re délivrez

ıl.

re délivrez ne sont les DE L'ORAISON DOMIN. 415 dangers de l'eau, du feu, des tempétes, des tonneres, des gréles, des maladies, de la guerre, de la peste, de la famine, de l'esclavage, des prisons, des exils, des embuches & des trahisons de nos ennemis, & generalement de tout ce qui peut troubler la paix de cette vie.

2. Nous demandons d'étre preservez de la mort impreveue, & à laquelle on n'est pas bien disposé: Car c'est de ce moment que dépend l'éternité.

3. Des peines du Purgatoire, lesquelles bien que temporelles, & que l'on y soit en grace & dans l'assurance du salut, peuvent meanmoins être mifes entre les maux, tant pour leurs douleurs excessives, qu'à cause qu'elles retiennent l'ame, & l'empéchent de jouir de Dieu.

4. De la mort éternelle qui est le plus grand de tous les maux, & qui peut étre appellée la souveraine mifere, parce qu'elle separera eternellement de Dieu qui est le souverain bien.

5. Parmi les maux il faut mettre le demon. 1. Parce qu'il est le premier autheur de tous les maux, tant par son propre peché, que par celuy qu'il a fait commettre à nos premiers peres, & qui est la cause de tous les autres maux que je viens de rapporter. 2. Parce que Dieu se sert de luy, comme d'un instrument de sa colere pour faire du mal aux hommes, quand il les veut punir, soit en ce monde, soit en l'autre. 3. Parce qu'encore que nous ne luy aions jamais fait de mal, il ne cesse point de nous en faire, & de nous porter une les

porter une haine mortelle.

6. Il faut joindre aux maux dont nous demandons d'étre délivrez, le peché & la tentation; & de la sorte quand nous faisons cette priere, nous repetons confusement les deux demandes precedentes que nous avions faites separement & avec distinction. Nous devons neanmoins demander ces choses bien diversement: Car nous devons demander absolument & sans exception d'étre délivrez d'une mauvaise mort, de la mort éternelle, du peché, de la tentation, & de la concupifcence, parce que toutes ces choses sont de veritables maux qui s'opposent à nôtre salut.

Quant aux autres maux exterieurs dont nous avons parlé, il n'en faut demander la délivrance qu'autant qu'ils

DE font c que n que n pour le confid mes. traires tres-ut avec p matier sujet d quand par nô de nos qui ne tombe roles o quefois Dieu. (nous fo n'avon porter vons p

Si no pas, n trifter mettre croire plus av

mile à

les autres porter. 2. y, comme pour faire il les veut en l'autre, is ne luy ne cesse de nous

aux dont
ivrez, le
e la forte
ere, nous
x demanons faites
on. Nous
ces chonous de& fans
ine mauternelle,
& de la
outes ces
naux qui

xterieurs d'en faut ant qu'ils

DE L'ORAISON DOMINI. 417 font contraires à nôtre santification,& que nous connoissons par experience que nous n'avons pas assez de vertu pour les supporter sans peché: Car les considerant absolument en elles-mémes, elles ne nous font point contraires, mais plutôt elles nous sont tres-utiles, en ce que les supportant avec patience, elles nous font une matiere de vertu en cette vie, & un sujet de couronne dans le Ciel. Ainsi quand elles nous sont contraires, c'est par nôtre faute, par l'immortification de nos passions & par nôtre delicatesse qui ne pouvant rien souffrir, nous font tomber dans l'impatience, dans des paroles offençantes & injurieuses,& quelquefois dans des murmures contre Dieu. C'est pourquoi j'ay dit que quand nous sçavons par experience que nous n'avons pas assez de vertu pour supporter ces sortes de peines, nous pouvons prier Dieu de nous en delivrer.

Si neanmoins Dieu ne nous écouter pas, nous ne dévons pas nous attrifter, mais nous devons nous foumettre à fes faintes volontez, de croire que le refus qu'il nous fait est plus avantageux à sa gloire, & plusutile à nôtre salut, que ce que nous

S. y

luy avions demandé: Car comme té-Ad. 14. moigne l'Ecriture, il nous faut en-

" trer dans le Roiaume des Cieux par " la porte des afflictions. C'est par celle la même que nôtre Seigneur y a voulu entrer pour nous fraier le chemin; Car il a dit luy-même: n'a

Luc. " t'il pas fallu que le Christ souffrit,

24. 26. " & que parce moien il entrât dans le

» Roiaume de sa gloire : Or il n'est pas

y juste que les serviteurs soient mieux manth. traitez que leur maître. & que les membres soient traitez plus delicate.

ment que leur chef.

Et nous ne devous pas soulement recevoir les maux de cette vie, & méme la mort quand elle se presente a vec patience & resignation, mais encore avec joie & dilatation de cœur à cause de l'honneur qui nous revient d'étre traitez comme nôtre Seigneur; comme les Apôtres qui se rejouis-

Act., » soient aprés avoir été châtiez de 49. » verges ; car il est écrit : Les Apôtres

» s'en alloient en se rejouissant de ce qu'ils avoient été trouvez dignes de

» souffrir pour le nom Jesus, une in-118. v. » jure si humiliante: Et ensin comme 168. » le Prophete qui dit: Les Princes

» m'ont persecuté sans sujet; dans cette

persecut la crain jouiray qui rron un riche

> IN S Expli

C Ett nô le sceau Domini diverses & dans

Prem

ainsi soin me une l'on a do cedens. ajoûté si humain que qua les distr fois si lo point pe te parol comme téfaut enCieux par
lt par celgneur y a
fraier le
néme : n'a
fouffrit,
ât dans le
il n'est pas
ent mieux
c que les
s delicate-

Bulement ie, & méresente a mais ende cœur à s revient Seigneur; e rejouilhâtiez de Apôtres nt de ce dignes de , une inn comme Princes ans cette

DE L'ORAISON DOMIN. 419
persecution vos paroles ont donné de «
la crainte à mon cœur : Je me re- «
joüiray sur vos paroles comme celuy «
qui rouve de grandes dépouilles, ou «
un riche Thresor. «

INSTRUCTION XII.

Explication de cette parole;

Amen , Ainsi soit-il.

Ette parole qui a été ajoûtée par nôtre Seigneur même, pour être le sceau & la conclusion de l'Oraison Matt. Dominicale, se trouve expliquée en 6 13. diverses manieres dans les Interpretes, & dans les saints Pères.

Premierement elle signifie, soit, our ainsi soit; & en ce sens elle est comme une confirmation de tout ce que l'on a demandé dans les articles precedens. Ainsi ce mot n'est point ajoûté sans raison: Car comme l'esprit humain est extremement volage, & que quand nous faisons nôtre priere les distractions l'emportent quelquefois si loin, & si long-temps, qu'il n'apoint pensé à ce qu'il a dit; par cette parole, Amen, ainsi soit, nous re-

petons en quelque façon, & nous confirmons les prieres que nous avons faites.

2. Cette parole vaut autant que si nous dissons: Je desire qu'il soit ainsi; c'est à dire, je desire, mon Dieu, que vous m'accordiez ce que je viens de vous demander. La proferant en ce sens elle est d'un grand poids, & elle nous met dans la disposition d'estre exaucez avec avantage; parce que Dieu mesure souvent les graces qu'il nous donne à la ferveur des desirs avec lesquels nous les demandons.

3. Cette particule, Amen, signisse encore quelquefois fidelement, ou avec fidelité; & en ce sens nous confessons que nôtre Seigneur est fidele en ses promesses, & nous le faisons resfouvenir de ce qu'il a dit, que tout ce que nous demanderions à son Pere en fon nom , nous seroit accordé. Ainsi quand nous proferons cette parole, Amen, Ainsi soit-il, nous devons avoir une grande confiance que Dieu nous accordera ce que nous luy demandons dans l'Oraison Dominicale, puisque nous le demandons non seulement au nom de son Fils, mais encore par les propres paroles que ce même Fils nous

a mi

non e me d répoi nous s'il n accor Il est toûjo vient comn COnv votio dons Dieu accor l'obst tions ment. fens c que n priere dit pa effet: que n failon en par

neral

donne

DE L'ORAISON DOMIN. 421 a mises dans la bouche.

4. Enfin nous disons cette parole, non comme de nous-mêmes, mais comme de la part de Dieu, & comme s'il répondoit luy-même aux demandes que nous luy avons faites. C'est autant que s'il nous disoit; Ouy, je le veux, je vous accorde ce que vous me demandez. Il est vray que nous ne recevons pas toûjours l'effet de nôtre priere; & celavient de ce que nous ne prions pas comme il faut, ny avec les dispositions convenables de grace, d'amour, de devotion; car les choses que nous demandons dans cette oraison sont si justes, & Dieu est tellement disposé à nous les accorder, que si nous n'y apportons de l'obstacle par nos mauvaises dispositions, il nous les accorde infaillible. ment. On peut neanmoins dire en unfens que Dieu nous accorde toûjours ce que nous luy demandons dans cette priere, & que cette parole Amen, qu'il dit par nôtre bouche a toûjours son effet : Car il faut se ressouvenir de ce: que nous avons remarqué, que nous faisons ces demandes, non pour nous en particulier, mais pour tous en general; Nous ne disons pas: Mon Pere donnez moy mon pain de chaque jour,

O'N nous conous avons

ant que si soit ainsi; i, que vous dee se selle nous met aucez avec nesure soulonne à la uels, nous

nous condefidele en defidele en de tout ce n Pere en dé. Ainfil e parole, ons avoir deu nous mandons pui que ement au

par les

Fils nous

pardonnez-moy mes pechez, ne permettez pas que je succombe à la tentation, delivrez-moy du mal: Maisnous disons, Nôtre Pere, donnez-nousnôtre pain, pardonnez-nous nos pechez, ne permettez pas que noussuccombions à la tentation, delivrez-nous du mal. Ainsi demandant pour tous, Dieu nous accorde ce que nous luy demandons, sinon pour nous, au moins pour les autres qui sont

mieux disposez que nous.

Au reste quand nous faisons cette priere à Dieu, il ne nous accorde pas seulement les choses qui y sont contenues, il nous en donne encore de plus grandes & de plus admirables: Parce qu'en nous approchant souvent de Dieu, & luy parlant, il s'approche aussi de nous, & il nous parle; par ces mutuelles approches & par ces entretiens reciproques l'esprit est éclairé & la volonté embrasée, & ainsi l'ame toute penetrée de devotion, se trouve en état de recevoir des graces qui ne se peuvent expliquer. C'est ce que le Prophete declare par ces paro-

» des benedictions de vôtre douceur;

me de ayon Moïf milie entre que le trains

D

d'autr fait ce efprit l'orail Car i niere donne ne se vert, aux B donc ter ce ferver masser y a e

Amen

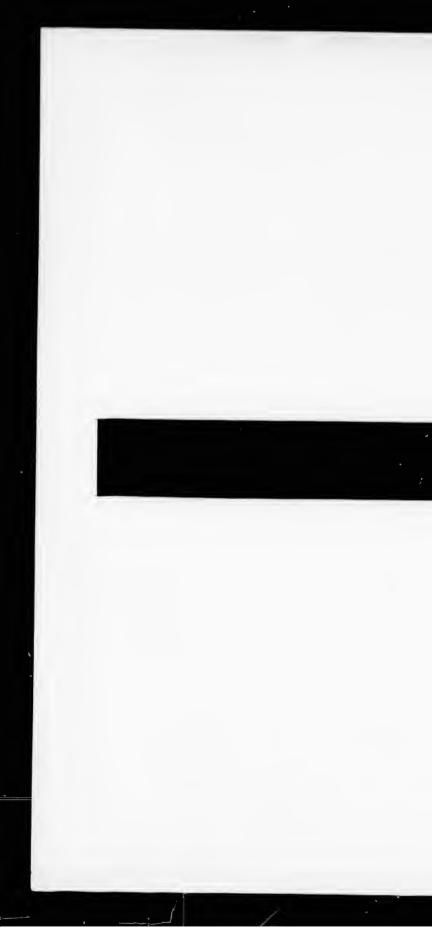
[»] vous avez mis sur sa teste une couron-

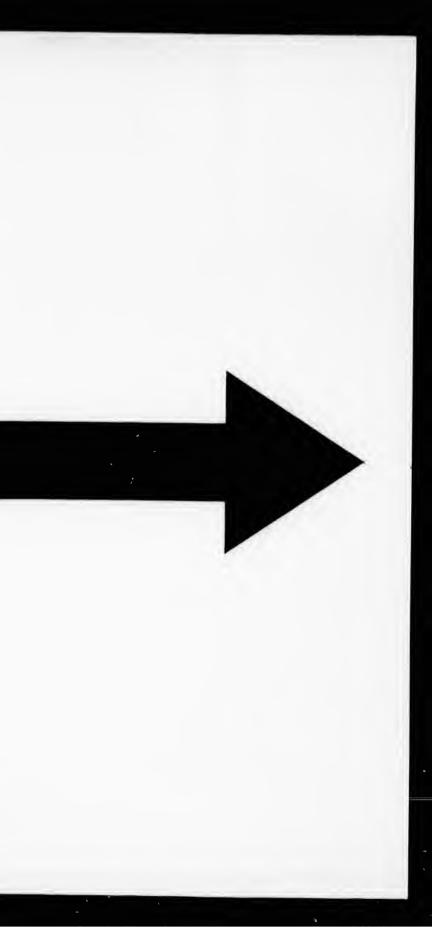
ne perla tenta: Maislez-nous
nos peue nous
, delinandant
le ce que
ur nous,
ui font

ns cette

rde pas t contede plus : Parce ent de pproche. par ces s entreéclairé insi l'an, se graces C'est ce s paroigneur, ouceur; couronDE L'ORAISON DOMIN. 423
ne de pierres precieuses. Et nous en «
avons l'exemple dans la personne de Exod. 14.
Moïse, qui aprés s'étre entretenu familierement avec Dieu, sortit de cét
entretien la tête si éclatante de lumiere,
que les Israëlites en étoient ébloüis, &
ne le pouvant regarder, ils furent contrains de le couvrir d'un voile.

Quand Dieu ne nous feroit point d'autre present que celuy qu'il nous fait quand il se rend present à nôtre esprit, & qu'il se donne à nous dans l'oraison : cela nous devroit suffire : Car il se fait voir & goûter d'une maniere si douce qu'il ne nous peut rien donner de plus desirable, à moins qu'il ne se fasse voir & posseder à découvert, comme il fait aux Anges, & aux Bien-heureux dans le Ciel :: Il est donc extrémement important de reciter cette divine priere avec une grande ferveur & devotion; & à la fin, de ramasser tous les bons sentimens que l'on y a eus dans cette derniere parole. Amen. Ainsi soit-il.





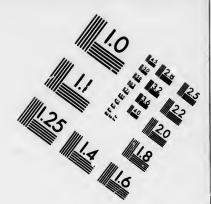
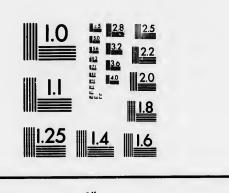


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE





L'E'COLE SAINTE

QUATRIEME PARTIE.

EXPLICATION

DE LA DOCTRINE des Sacremens.

Instruction premiere.

Des Sacremens en general.



Es Sacremens sont instituez pour produire en nôtre ame les essets de nôtre santification, & de nôtre salut; &

cette seule consideration doit suffire pour nous en donner l'estime & le sentiment qu'ils meritent.

Quel est l'Autheur des Sacremens.

Les Sacremens n'ont point d'autre Autheur que nôtre Seigneur Jesus-

DE CHR theur pouve peut é immed

Sai
est un
c'est d
Les au
termes
le Sacs
à dire
cachée

tre sal

Portion il Le Sac de figr une ma terieur en con de cacl me qu homma noissor parlà,

Il f



INTE

RTIE.

LON

INE

al

instituez lôtre ame fantificafalut; & it fusfire & le fen-

emens.

t d'autre

DE LA DOCT. DES SACREM. 425 CHRIST, car comme il est seul l'Autheur de la grace par laquelle nous pouvons être sauvez, luy seul aussi le peut être des moiens qui la produisent immediatement dans nôtre ame.

De la nature des Sacremens.

Saint Augustin dit qu'un Sacrement est un signe d'une chose sacrée, & que c'est delà qu'il est appellé Sacrement. Les autres Docteurs disent en d'autres termes, mais dans le même sens, Que le Sacrement est un signe visible, c'est à dire, sensible d'une grace invisible & cachée, lequel a esté institué pour not tre salut.

Pour bien comprendre cette definition il en faut peser toutes les paroles. Le Sacrement est un signe, par le mot de signe l'on entend un Symbole, ou une marque, qui outre ce qui paroist exterieurement aux sens, nous fait entrer en connoissance de quelque autre chose de caché, & qui ne paroît pas. Comme quand nous voyons le vestige d'un homme imprimé sur le sable, nous connoissons aussi-tôt qu'un homme a passé parlà, quoy que l'homme ne paroisse pas.

Il faut inferer dela que les Sacre-

mens sont du nombre des choses qui sont instituées pour en signifier d'autres, d'autant que par une espece ou apparence exterieure, ils nous declarent ce que Dieu opere en nous par une vertu secrete & cachée: Cela se remarque dans le Sacrement de Baptéme où l'action exterieure par laquelle se corps est lavé de ses taches, signisse que Dieu nettoye interieurement l'ame des impuretez du peché pour luy donner une beauté toute celeste, & toute sainte.

C'est pour quoy par la chose sacrée dont le Sacrement est le signe, les saints Peres entendent la grace interieure, qui sanctifie l'ame, & la rend agreable à Dieu. Ils entendent la grace sous le nom de chose sacrée, parce que c'est à la faveur de ce don celeste que l'ame est unie à Dieu, & consacrée à son ser-

vice & à sa gloire.

Ainsi, quand les saints Peres nous enseignent que le Sacrement est un signe visible d'une chose sacrée: c'est autant que s'ils disoient que c'est un Symbole exterieur qui signisse la grace interieure qui nous est donnée quand il nous est conferé.

Mais il faut remarquer que le Sa-

produble figures & des & au ligion creme fient o elles a qu'ell voir donne

volon Le qué q lemen duiser myste de la] est le de la g & la gnifie qui es Seign c'est la donné c'est 1

nelle.

hoses qui isser d'auespece ou ous declanous par cela se nt de Bare par laes taches, nterieuredu peché toute ce-

ofe facrée, les faints rieure, qui agreable à ce fous le que c'est que l'ame à fon fer-

Peres nous t est un sie: c'est aust un Symgrace ine quand il

que le Sa-

DE LA DOCT. DES SACREM. 427 crement ne signifie pas seulement la grace, mais encore il l'a donne, & l'a produit, ensorte qu'il est tout ensemble significatif & effectif; Ce qui fait voir que les images de Nôrre Seigneur, & des Saints, les croix, les chapelets, & autres semblables marques de reliligion, ne peuvent étre appellez Sacremens, parce qu'encore qu'elles signifient quelque grace cachée, neanmoins elles ne la produisent pas, & il faut qu'elle vienne d'un autre principe; sçavoir de la charité & de la grace, qui donne la force, & le mouvement à la volonté.

Les Docteurs ont sagement remarqué que les Sacremens ne sont pas seulement des signes de la grace qu'ils produisent, mais encore de deux autres mysteres qui l'accompagnent; sçavoir, de la Passion de Nôtre Seigneur qui en est le principe & la cause meritoire; & de la gloire eternelle, qui en est la fin & la recompense. Les Sacremens signifient donc trois choses: La premiere qui est passée, c'est la Passion de Nôtre Seigneur; la seconde qui est presente, c'est la grace & la sainteté qui nous est donnée; & la troisiéme qui est à venir, c'est la gloire & la recompense eternelle.

6. 3.

Saint Paul remarque cette distinction dans l'Epître aux Romains, quand il " dit: Ne sçavez-vous pas que nous » tous qui avons esté baptisez en Jesus. » CHRIST, nous avons été baptisez en » sa mort ? Par ces paroles, l'Apôtre nous apprend que le Sacrement de Baptesme est appellé signe; parce qu'il nous fait ressouvenir de la Passion, & de la mort de Nôtre Seigneur. Quand il dit en-" suite: Nous avons été ensevelis avec " luy par le Baptesme pour mourir au pe-" ché, afin que comme Jesus-Christ " est resuscite d'entre les morts par la " gloire & la puissance de son Pere, nous " marchions aussi dans une nouvelle vie; Ces paroles font voir que le Baptesme est un signe de la grace, qui fait que nous commençons de mener une vie fainte & nouvelle. Et quand il ajoûte, » que si nous sommes entez en luy par " la ressemblance de sa mort, nous y " sommes aussi entez par la ressemblance » de sa resurrection: Il nous fait entendre que le Baptesme signifie la gloire eternelle, qui est promise à ceux qui reçoivent la grace du Sacrement, & qui y perseverent jusques à la fin.

DE I

Pourq

stitutio

La

firmité
attache
peut ce
fpiritue
peces e
ftitué
faire e
grace e

voir en

ne se p

La

promet luy en a afluran en avoi les pro homme en est c où Nôt remissie la com & d'au

Lué de

DE LA DOCT. DES SACREM. 429

Pourquoy Nôtre Seigneur a institué les Sacremens de la nouvelle Loy.

Il y a pluseurs causes de cette inflitution, qui tendent toutes à sa gloire & à nôtre utilité.

La premiere est la foiblesse & l'infirmité humaine; car comme l'ame est attachée au corps, en sorte qu'elle ne peut connoître les choses invisibles & spirituelles, que par le secours des especes exterieures & sensibles, il a institué ces signes apparens pour nous faire entrer en la connoissance de la grace cachée, que nous ne pouvons voir en elle-même.

La seconde est que l'esprit humain ne se porte pas facilement à croire les promesses qui luy sont faites si l'on ne luy en donne en même-temps quelque assurance & quelque marque. Nous en avons une infinité d'exemples dans les promesses que Dieu a faites aux hommes dans l'ancienne Loy: Et il en est de même dans la Loy nouvelle, où Nôtre Seigneur nous promettant la remission des pechez, la grace celeste, la communication de son Esprit saint, & d'autres semblables dons, il a institué de certains signes qui peuvent tom-

N listinction quand il que nous en Jes us-

aptifez en pôtre nous Baptefme nous fait le la mort il dit envelis avec

urir au pe. Christ its par la ere, nous velle vie:

Bapte sme

fait que rune vie il ajoûte, n luy par , nous y

emblance it entenla gloire ceux qui nent, &

fin,

ber sous les sens, pour être les gages de nôtre assurance, & de sa fidelité.

La troisième est pour nous donner des remedes, asin de recouvrer la santé de l'ame quand nous l'avons perduë, & des preservatifs pour la conserver quand Dieu nous l'a donnée. Car il faut que la grace que Nôtre Seigneur nous a meritée sur l'Autel de la croix, & qui opere cette santé sainte & surnaturelle nous soit appliquée; & cela se fait par le moien des Sacremens, qui sont comme les canaux par lesquels elle découle & décend de la croix dans les ames.

La quatriéme raison pour laquelle l'institution des Sacremens étoit necessaire, est asin qu'il y ait quelque marque exterieure qui distingue les Fideles: Car comme remarque saint Augustin; il n'y a point de societé ny de compagnie qui soit assemblée pour composer un corps de religion, qui n'ait quelque signe visible qui les lie entre eux, & qui les distingue des autres. Les Sacremens sont l'un & l'autre dans la religion Chrêtienne, car ils lient les sideles par le lien de la charité & de la grace qu'ils produisent, & ils les distinguent des autres sectes de religion qui

DE I

La donner manier folemr qui se en usa soit.

Des

deux p matier le Min fere.

La r fensible l'eau da la confi onction

La for professe il admi plicant nom du ces parc de Bap autres

Cett

N les gages lelité. s donner

r la fanté
perdue, &
conferver
c. Car il
Seigneur
e la croix,
e & furna& cela fe
nens, qui
le le quels
roix dans

r laquelle

oit necefne marque Fideles: Augustin; le compacomposer it quelque e eux, & Les Sacrens la reliat les fidede la grales distinligion qui DE LA DOCT. DES SACREM. 431 n'ont rien de semblable.

La cinquième raison est pour nous donner des moiens de faire en diverses manieres une protestation publique & solemnelle de la Foy Catholique, ce qui se fait autant de sois que l'on met en usage quelque Sacrement que ce soit.

Des parties dont les Sacremens sont composez.

Chaque Sacrement est composé de deux parties ; sçavoir de forme & de matiere, sans parler de l'intention que le Ministre doit avoir quand il le confere.

La matiere est l'élement ou la chose sensible qui tombe sous la veue comme l'eau dans le Baptéme, le cresme dans la confirmation, l'huile dans l'extremeonction.

La forme est la parole que le Ministre profere sur la matiere, comme quand il administre le Baptéme, & qu'en applicant l'eau, il dit: Je te Baptise au nom du Pere, du Fils, & du saint Esprit; ces paroles sont la forme du Sacrement de Baptéme: Et il en est de même des autres Sacremens.

Cette doctrine est tirée de ce que Nô-

EXPLICATION tre Seigneur dit à ses Apôtres, lorsqu'il institua le Sacrement de Baptéme. Allez enseigner les Gentils, & les Matth. baptisez au nom du Pere, du Fils, & du 28. 19. " faint Esprit, quand il dit: Baptisez-les, " voila la matiere qui est l'eau. Et quand " il ajoûte: Au nom du Pere, du Fils, & du saint Esprit, il marque la forme, C'est ainsi que l'explique saint Paul, dans l'Epistre aux Ephesiens, où il dit: Eph. s. , Jesus-Christa aimé son Eglise, & il " s'est livré pour elle afin de la sanctifier, la lavant dans le Baptéme de l'eau par " la parole de vie. Dans ce Passage l'Apôtre fait mention de la matiere qui est l'eau, & de la forme qui est la pa-

Du nombre des Sacremens.

role.

La Foy Catholique nous oblige de croire qu'il y en a sept, sçavoir le Baptéme, la Confirmation, l'Eucharistie, la Penitence, l'Extréme-Onction, l'Ordre, le Mariage.

Il ne peut y en avoir un plus grand ny un moindre nombre, comme l'on peut remarquer dans les choses qui sont ne cessaires à la vie spirituelle par rapport à celle du corps. Car nous voions que la premiere chose qui est necessaire

à l'homme

DE I à l'hor est la rui boive la quar fe gue cinquie quand ait que il n'y monde pour la

par le I & c'est pellé restuelle s' tre Seign verité c'l'eau &

de pren

Die

e dans fons dar défendir core foi Précher fortifiez

dans le

N. es, lorfde Baptétils, & les Fils, & du ptisez-les, Et quand du Fils, & la forme. aint Paul, , où il dit: Eglise, & il sanctifier, l'eau par ssage l'A. natiere qui est la pa-

zens.

oblige de oir le Baucharistie, tion, l'Or-

plus grand omme l'on es qui font e par rapous voions t nécessaire à l'homme DE LA DOCT. DES SACREM. 433 à l'homme pour vivre dans le monde est la naissance. La seconde; qu'il croisse & qu'il se fortise; la troisseme, qu'il boive & mange pour entretenir sa vie; la quatrième, qu'il ait des remedes pour se guerir quand il tombe malade; la cinquième, qu'il recouvre ses forces quand il est gueri; la sixième qu'il y ait quelqu'un qui gouverne sans quoy il n'y auroit que consusson dans le monde; la septième, la propagation pour la posterité, sans laquelle le monde prendroit sin.

Dieu a pourvû à toutes ces necelsitez dans la vie de la grace. L'homme par le Baptéme y trouve sa naissance; & c'est pourquoy ce Sacrement est appellé regeneration ou renaissance spiri- "Joan, tuelle selon les paroles même de nô- "
tre Seigneur, qui dit: Je vous disen "
verité que si l'homme ne renaist de "
l'eau & de l'esprit, il ne peut entrer

dans le Roiaume de Dieu.

Il trouve son accroissement & sa force dans la Confirmation; car nous lifons dans l'Ecriture que nôtre Seigneur défendit à ses Apôtres qui étoient encore foibles de paroître en public & de Précher l'Evangile, qu'ils ne susseme fortissez de la vertu d'enhaut, comme

Ť

434 EXPLICATION ils le furent au jour de la Pentecoste

auquel il institua ce Sacrement.

Le Sacrement de l'Eucharissie est la viande qui le nourrit : Car nôtre Sei-Joan. 6.55. " gneur dit: Ma chair est veritablement " une viande, & mon sang est veritable.

" ment un brevage.

La Penitence est le remede qui le guerit de ses maladies spirituelles pour mortelles qu'elles soient, selon la promesse de nôtre Seigneur, qui dit à ses " Apôtres, lorsqu'il leur donna comme Joan. à des Medecins celestes la puissance de remettre les pechez : Recevez le saint

"Esprit : Les pechez seront remis à

" ceux à qui vous les remettrez.

L'Extréme-Onction qui remet les restes du peché, & donne le lustre aux vertus de l'ame, est le Sacrement & le remede destiné pour dissiper les restes des maladies de l'ame, & rendre la Jac.5. 14. vigueur d'une santé parfaite, comme

nous l'aprenons de l'Apôtre S. Jacques,

Le sixième des Sacremens, est celuy de l'Ordre par lequel Dieu établit des Ministres dans l'Eglise pour gouverner les ames, & leur administrer les Sacremens, & les autres moiens par lesquels elles peuvent parvenir à leur derniere felicité.

DE I En pour o mes d moien

nomb

Le effets coiver feulem la gra sacré.

La **fpiritu** belle 8 est la v c'est de justifian qu'en Esus il s'est mort, purifiée parole devant ny tacl blable

henfibl Cer Pentecoste ent, rissie est la nôtre Seiitablement t veritable.

qui le guedelles pour elon la proui dit à ses nna comme uissance de vez le saint nt remis à rez.

remet les e lustre aux crement & er les restes rendre la te, comme e S. Jacques, s, est celuy établit des gouvernet r'les Sacrens par les rà leur der

DE LA DOCT. DES SACREM. 455

Enfin le mariage est institué de Dieu pour conserver la succession des hommes dans le monde, & comme un moien necessaire pour accomplir le nombre des elus.

Des effets des Sacremens.

Les Sacremens produisent plusieurs effets dans les ames de ceux qui les recoivent, mais je feray icy mention seulement des deux principaux qui sont la grace sanctissante, & le caractere sacré.

La grace santifiante est une qualité spirituelle, & interieure qui rend l'ame belle & agreable à Dieu. Cette beauté est la veritable justice & la sainteté; & c'est delà que cette grace est appellée justifiante & sanctifiante. C'est ainsi qu'en parle saint Paul, quand il dit: JESUS-CHRIST a aime fon Eglise, & "Eph. 1. il s'est livré luy-même pour elle à la "25. mort, afin de la sanctifier aprés l'avoir " purifiée dans le Bapteme de l'eau par la " parole de vie, pour la faire paroître " devant luy pleine de gloire, n'ayant " ny tache, ny ride, ny rien de sem- " blable, mais étant sainte & irrepre- " hensible.

Cette prerogative étoit dûe aux Sa-

cremens de la nouvelle Loy par dessus ceux de l'ancienne qui lavoient seulement les taches du corps, mais qui n'essaccient point les pechez de l'ame, n'étant, comme dit saint Paul, que des clemens soibles, indigens, & seulement destinez pour la pureté de la chair, Au lieu que ceux de la nouvelle Loy étant sortis du costé du Fils de Dieu, en tirent leur excellence, & ont la même vertu que son propre sang qui en est sorti pour laver les pechez du monde.

L'autre effet des Sacremens est le caractere spirituel qu'ils impriment en l'ame quand on les reçoit, ainsi que saint 2. Cor." Paul nous l'apprend quand il dit: C'est

"Dieu qui nous a oints de son onction;
"c'est luy encore qui nous a marquez de

" fon sceau, & qui pour arrhes des biens qu'il nous promet, envoie son S. Esprit

dans nos cœurs. Ce caractere n'est autre chose qu'une marque illustre que Dieu imprime dans l'ame, & qui ne se peut jamais esfacer, pour témoigner que nous luy appartenons d'une maniere plus particuliere, & plus engageante qu'auparavant.

Tous les Sacremens neanmoins n'impriment pas cette marque sacrée, mais seulement le Bapteme, la ConfirmaDE I tion; laquell terent que les tensez taracte

IN

que le j dans un rendoit même & de toute étoit co

Cette parce que fon originame fut lentiment community par laque & capab turelle.

Cette dans l'ho N par dessus ent seulemais qui de l'ame; l, que des & seulede la chair. velle Loy e Dieu, en la même qui en est u monde. s est le cariment en i que saint dit : C'est onction; narquez do des biens n S. Esprit e n'est au lustre que qui ne le témoigner l'une ma-

crée, mais Confirma-

plus enga-

DE LA DOCT. DES SACREM. 437 tion, & l'Ordre. C'est la raison pour laquelle ces trois Sacremens ne se reiterent point comme les autres ; parce que les aiant une sois reçus, ils sont censez toujours durer par la vertu du taractere qui ne s'essace point.

INSTRUCTION II.

Du peché originel.

D'Our bien comprendre ce que c'est que Peché originel, il faut sçavoir que le premier homme avoit été creé dans un état de grace & de justice qui le rendoit maître, non seulement de soymême & de ses passions, mais encore de toutes les creatures, en sorte qu'il étoit comme un Souverain sur la terre.

Cette justice est appellée originelle, parce qu'elle sut donnée à l'homme dés son origine, & au moment que son ame sut unie à son corps: Et selon le sentiment des saints Peres, c'étoit une communication de la justice de Dieu, par laquelle il étoit rendu juste & saint, & capable de parvenir à sa sin surnaturelle.

Cette justice originelle produisoit dans l'homme deux principaux essets:

T iij

Le premier étoit de rendre l'ame & la raison parfaitement sujetes à Dieu dans ses operations, en sorte qu'il servoit Dieu, & faisoit ses volontez non seulement sans peine & sans contradiction, mais encore avec douceur & avec plaisir.

Ce que c'est que peché originel.

Supposé ce que nous venons de dire, il est facile d'expliquer & de comprendre la nature & les effets du peché originel. Ce peché est une funeste prevarication du divin precepte, par laquelle le premier homme qui l'a commis, & ses décendans à qui il est communiqué, sont privez de la justice originelle, & ensuite sujets à une infinité de maux.

Il faut pourtant remarquer que ce peché est dans Adam, & dans ses de cendans d'une maniere bien differente. Adam ne l'avoit point dans sa creation, mais il l'a commis par sa propre faute; Les autres au contraire ne le commettent point par leur propre faute, mais ils le contractent avec la nature, comme un heritage qu'un pere transmet à ses enfans: Dans Adam c'étoit une chute personnelle & un peché actuel; DE I Et dan qui leu de leur infecté C'est de ginel d

D'ui peché des eff corps.

I. Il que la p origine fuivre 1 la colo ne voit doit ag homme lez des rebellie revolte tre la r le fait duit end poids o pancher

tures.

ble dan

l'ame & sà Dieu e qu'il ferontez non contradilouceur &

ginel.

ons de di-& de comets du peine funeste epte, par ui l'a comil est comjustice oriine infinité

differente.

a creation,
opre faute;
e commetnute, mais
ature, comtransmet à
c'étoit une
ché actuel;

DE LA DOCT. DES SACREM. 439 Et dans les autres c'est une corruption qui leur est communiquée avec la chair de leur pere, & dont l'ame se trouve infectée dés qu'elle est unie au corps. C'est delà que ce peché est appellé orizinel dans les enfans d'Adam.

Des effets du peché originel.

D'une cause aussi mauvaise qu'est le peché originel, il ne peut proceder que des esfets tres-precieux à l'ame & au

corps.

1. Il cause la mort de l'ame, parce que la privant de la grace & de la justice originelle qui est sa vie, la mort doit suivre naturellement. 2. L'ame encourt la colere & la disgrace de Dieu qui ne voit plus en elle ce qui la luy rendoit agreable; Et c'est delà que les hommes avant le Baptéme sont appellez des enfans de colere. 3. Il cause la tebellion de l'ame contre Dieu, & la revolte de la chair & des passions contre la raison, comme l'experience ne le fait que trop connoître. 4. Il produit encore la concupiscence qui est un poids qui apesantit l'ame, & la fair pancher du côté du peché & des creatures. 5. Il rend l'ame esclave du diable dans la puissance duquel elle de-

T iiij

A40 EXPLICATION meure jusqu'à ce qu'elle soit lavée. 6. Il la rend sujette au châtiment & à la damnation.

Quant au corps ; il le rend sujet à la mort, aux maladies & aux infirmitez. aux injures du temps & des saisons, à l'infidelité des elemens, à la rage des bétes sauvages, à la persecution de ses semblables, à la faim, à la soif, à la lassitude, & à une infinité d'autres calamitez qu'il seroit impossible de rapporter.

Tous les hommes sont infectez du peché originel.

La malignité du peché d'Adam est si grande & sa nature en a été tellement corrompue que tous ses décendans en sont infectez. C'est assez de naître enfant d'Adam pour être enfant de colere & de punition, comme parle saint " Paul. C'est assez de naître homme pour » étre dans la disgrace de Dieu, & privé

eternellement de sa gloire, si luy-mê. me ne le purisie par un effet de sa mise. ricorde.

La sainte Vierge neanmoins n'est point comprise dans cette generalité, aiant été prevenue d'une faveur particuliere qui l'a empéchée de contracter

ce pe Seign des S se qu d'Ad de la dans

Dn

Le curab avoit dans CHR voit effet : sang, Paul, tre sa Et il c peché font ainsi tous cation tres p disant pierre

> qui a Et il

Epĥ. 2. 3.

lavée. 6. II nt & à la infirmitez, faisons, à a rage des tion de ses l'autres cable de rap-

ectez du

Adam est se tellement cendans en e naître encant de coparle saint omme pour eu, & privé , si luy-mêde sa mise

moins n'est generalité, aveur partie contractes DE LA DOCT. DES SACREM. 441 ce peché; ny Jesus-Christ nôtre Seigneur, tant parce qu'il est le Saint des Saints & le Sanctificateur, qu'à caufe qu'il a été conçû, non de la chair d'Adam souillée & corrompue, mais de la chair d'Adam purissée & santissée dans Marie.

Dn remede contre le peché originel.

Le mal étant aussi grand, & aussi incurable que nous l'avons declaré, il n'y avoit nulle creature fur la terre ny dans le Ciel qui le pût guerir. JEsus-CHRIST seul Dieu & homme en pouvoit être le Medecin : Et il l'a été en effet nous reconciliant à Dieu par son sang, en se faisant, comme dit saint at. Cor Paul, nôtre sagesse, notre justice, nô- "1.30.1 tre santification, & nôtre redemption. « Et il dit ailleurs: Comme c'est par le «Rom. peché d'un seul que tous les hommes «3. 18. sont tombez dans la condamnation; « ainsi c'est par la justice d'un seul que « tous les hommes reçoivent la justifi- « cation & la vie. Le Prince des Apô « Aa. 4. tres préchoit la même chose aux Juifs, «11. disant : Jesus de Nazareth est cette « pierre que vous avez rejettée, mais « qui a été faite la principale de l'angle; « Et il n'y a point de salut par aucun «

Ty

» autre que par luy : Car nul autre nom » fous le Ciel n'a été donné aux hom-» mes par lequel nous devions étre » sauvez. Enfin ce divin Medecin vemant au monde pour faire son offi-

ce, son Precurseur le préchoit & le montroit au doigt en cerre qualités " Un autre saint Jean le témoigne ainsi,

" en disant: Jean-Baptiste vit Jesus qui " venoit à luy; & dit : Voici l'Agneau " de Dieu; voici celuy qui ôte le peché

, du monde.

3, 21.

Ce Medecin celeste guerit cette grande maladie par le bien-fait de la justification par laquelle il nous rend la grace & la justice dont nous étions privez par le peché originel; Et c'est en ce sens qu'il faut entendre le pasfage de faint Paul que nous venons de rapporter, où il est dit que Jesus. CHRIST s'est fait notre Justice & no. tre santification; c'est à dire, qu'il nous a rendus justes & saints. Mais parce qu'il est tres-important de bien comprendre ce que c'est que justificarion, j'estime qu'il est à propos de s'expliquer plus au long: C'est ce que je feray dans l'instruction suivante.

DE L

J Die du pech justice c le peché pres.

le dis

fait de I hous pre pure bo qu'il y a mais. plu qui le de donner d tion, con étant ne ce, ou y

Mais p lez & qu Ah! G'eff reconnoi service & nous a pr

pre faut

INSTRUCTION III.

De la Justification.

Sa Nature.

A Justification est un bien-fait de Dieu qui nous fait passer de l'état du peché à l'état de la grace & de la justice que nous avions perdue ou par le peché d'Adam ou par les nôtres pro-

pres.

Je dis que la Justification est un bienfait de Dieu, parce que c'est luy qui
nous previent & qui nous appelle par sa
pure bonté & pure misericorde; sans
qu'il y ait rien en nous qui l'y oblige;
mais plutôt y ayant bien des choses
qui le devroient porter à nous abandonner dans la masse de nôtre perdition, comme il fait beaucoup d'autres,
étant nez comme eux dans sa disgrace, ou y étant tombez par nôtre propre faute.

Mais pourquoy nous a-t-il appellez & qu'il n'a pas appellé les autres ? Ah! G'est ce qui nous doit consumer en reconnoissance, & en sidelité à son service & à son amour, voyant qu'il nous a preseré à nos égaux, sans pour-

ate T vj

ent cette
fait de la
nous rend
ous étions
; Et c'est
re le pasns venons
ue Jesusdice & nôire, qu'il
nts. Mais
nt de bien
e justificaos de s'ex-

ce que je

inte.

N autre nom aux hom-

ions étre decin ve

fon offi-

hoit & lo

gne ainsi,

Esus qui

l'Agneau

e le peché

tant qu'ils ayent sujet de se plaindre, parce qu'il ne leur devoit rien non plus qu'à nous. S'il nous a fait grace, c'est par sa pure misericorde, & la cause en est en luy: S'il ne l'a pas faite aux autres, c'est par sa justice, & la cause en est en eux.

Que si au dessus de tout cela on demande la raison d'un choix si inégal dans des sujets suégaux; Je n'ay rien à répondre, sinon que c'est sa volonté, qu'il est le Maître, & qu'au régard de plusieurs qui ne merite rien, & à qui il ne doit rien, il peut sans injustice faire du bien aux uns & n'en faire

point aux autres.

Quand je dis que Dieu nous attire sans aucun merite de nôtre part, ce-la ne se doit pas entendre de telle sorte, que nous ne fassions rien du tout dans l'ouvrage de nôtre justification, parce que nous consentons librement à la grace qui nous previent, & nous y cooperons. Dieu nous éclaire l'esprit & nous touche le cœur, & nous recevons volontairement ces lumieres & ces touches les pouvant rejetter sinous voulons.

Si l'on pousse la difficulté plus avant & que l'on me demande si cette gra-

D ce p cœu effe d'ell autr you cult mor trou Mai men ny o à la de la cour teni ler p

Er pur me pare fur l difp

une

qui o luyn'ay fon, le plaindre, it rien mon fait grace, tde, & la l'a pas faite (tice, & la

cela on dex si inégal le n'ay rien sa volonté, u régard de n, & à qui ns injustice n'en faire

part, cede telle foren du tout
uftification,
i librement
nt, & nous
éclaire l'efir, & nous
ces lumieivant rejet-

plus avant cette gra-

DELA DOCT. DES SACREM. 445 ce par laquelle Dieu nous convertit le cœur determine nôtre volonté à son effet, ou si la volonté se determine d'elle-même, ou si elle a besoin d'une autre grace pour se determiner, j'avoueray ingenument que cette difficulté me passe, & que je n'ose dire mon sentiment, de crainte qu'il ne se trouve pas conforme à la verité. Mais il faut croire & tenir constamment que l'ame ne peut d'elle-même ny de sa franche volonté se mouvoir à sa conversion ny à embrasser la voye de la justice & de la pieté sans le secours de la grace de Dieu. Il s'en faux tenir là. Des Docteurs pourroient aller plus avant; mais ce seroit pour nous une curiosité dangereuse & inutile.

De la preparation à la Iustification.

Encore que la Justification soit un pur esset de la grace de Dieu, l'homme neanmoins est obligé de s'y preparer: Parce que les causes n'agissent sur les sujets qu'à mesure qu'ils sont disposez. Je parle de l'homme adulte qui est le Maître de ses puissances & de luy-même, & non pas des enfans qui n'ayant pas encore l'usage de la raisson, ne sont pas capables des lumieres.

ny des touches de la grace. Et ce qui nous fait voir la grande dépendance que nous avons de Dieu dans les choses qui regardent nôtre falut, cette préparation même ne le peut faire que par le secours de sa grace, en sorte que la grace seule, & le libre arbitre seul ne suffisent pas pour se preparer à la grace de la justification; mais la grace de la part de Dieu, & le libro arbitre de la part de l'homme sont absolument necessaires à la grace de la justification, selon cette parolo de faint Augustin que l'on nous a si souvent préchée. Celuy qui vous a creé sans vous, ne vous justifiera pas fans vous.

Si l'on demande ce que cette grace préparante opere dans l'ame; je diray en peu de mots qu'elle la prévient & l'appelle, qu'elle éclaire l'esprit & touche le cœur : Elle excite, elle aide, elle fortisse, elle inspire; Et tout cela sans aucun merite de la part de l'homme, qu'elle trouve dans le peché & sans aucun merite, de sorte que dans la justification & dans la preparation à la justification, nous dependons toûjours de la misericorde & de la grace de Dieu.

DE

La dont le ce écl fion d' Cura fié part de foi part de Die afin que Die gloire

fujet of pecher fçavoi la grace au deil gu'ils font n grace a falut.

compe

La

L'eff fantific fa pure vons

DE LA DOCT. DES SACREM. 447

Des causes de la Instission.

La cause finale est la gloire de Dieu, dont la bonté, la sagesse & la puissance éclatent infiniment en la conversion d'un pecheur, & la gloire de J. s. u. sChrist, qui est extremément glorisié par l'application actuelle qui se fair de son sang & de ses merites. De la part de la creature, le salur eternel est la fin de la justification: Dautant que ce bien-fait est accordé à l'homme, asin qu'il garde les Commandemens de Dieu, à l'observation desquels la gloire eternelle est promise pour recompense.

La cause materielle, c'est à dire le sujet de la justification, c'est l'homme pecheur qui passe d'un état à un autre, sçavoir de l'état du peché à l'état de la grace. C'est l'avantage de l'homme au dessus des Demons, lesquels quoyqu'ils soient dans le peché comme nous sont neanmoins incapables de cette grace & ne peuvent jamais esperer de salut.

L'efficiente, c'est Dieu, qui lave & «Eph. 14 santifie le pecheur gratuitement & par 4 la pure misericorde, comme nous a- 4 vons déja remarqué, & que saint 4

le co qui cendance des chocen forte en forte en forte preparer mais la le libro ne font grace do parolo

e grace; je diprevient & le aide, out cela l'homeché &cue dans

ous a fi

vous a iera pas

eché &cue dans dation à dation à dation à dation à datace da datace de la constant de la constan

Pph. 1.» Paul nous l'enseigne, le scellant de son siceau, & l'oignant de son Esprit Saint,
y qui est le gage & les arrhes de nôtre bid. 4.» heritage: Ainsi qu'il nous a étus en
y luy avant la creation du monde par
y i'amour qu'il nous a porté, afin que
y nous sussions saints & sans tache en sa
y presence, nous ayant predestinez par
y un esset de sonne volonté pour être
y les ensans de son adoption par Jesusy Christ.

A cette sorte de cause se reduisent la meritoire & l'instrumentale.

La meritoire, c'est Jesus-Christ nôtre Seigneur Fils unique de Dieu, qui bien que nous fussions ses ennemis, a bien voulu par son incomprehensible charité s'offrir à la mort de la Croix, & par ce Sacrifice satisfaire à son Pere pour nos pechez, & nous meriter

la grace de nôtre santification.

L'instrumentale, c'est le Baptéme & les autres Sacremens qui sont comme des instrumens dont Dieu se sert pour nous appliquer les merites de Jesus-Christ & pour produire la grace dans les ames. Je fais particulierement mention du Baptéme, parce que c'est le Sacrement de la Foy, sans laquelle il ne peut y avoir de justification: Car

DE quand justification de la entier toûjo comme & le Car

plaire de ses En cation Dieu : juste, & par laque nôtre enfin pellez nous. te jus le sair force cette form pellée Dieu pelléc

vons

comn

NC ant de son prit Saint, s de nôtre a élus en nonde par , afin que ache en sa estinez par pour être ar | Esus_

eduisent la

-CHRIST de Dieu, s ennemis, rehensible la Croix. à son Peus meriter h.

Baptéme & nt comme e sert pour de Jesusla grace ulierement e que c'est is laquelle tion: Car

DE LA DOCT. DESSACRÉM.449 quand l'Apôtre dit, que l'homme est justifié par la Foy, il ne veut pas dire que la Foy seule puisse faire l'ouvrage entier de la justification : mais l'Eglise a toujours entendu que la Foy est le commencement du salut de l'homme & le fondement de sa justification: Car sans la Foy il est impossible de «11. 64 plaire à Dieu & d'étre mis au nombre " de ses enfans.

Enfin la cause formelle de la justification, c'est la grace & la justice de Dieu; non celle par laquelle Dieu est juste, mais celle que Dieu nous donne & par laquelle il nous fait justes, par laquelle nous fommes renouvellez en nôtre esprit interieur, & par laquelle enfin non seulement nous sommes appellez enfans de Dieu, mais encore nous le sommes en effet, recevant cette justice chacun selon sa mesure que le saint Esprit luy a donnée & selon la force de sa propre cooperation. Ainsi cette justice qui est la forme ou cause formelle de nôtre justification est appellée justice de Dieu, parce que c'est Dieu qui nous la donne; & elle est appellée notre, parce que nous la recevons & qu'elle est infuse à nôtre ame comme une qualité spirituelle & surAgo EXPLICATION

partirelle qui nous donne, sa dende

naturelle qui nous donne sa denomination avec son effet; c'est à dite que de cette justice nous sommes nommez.

justes, & le sommes reellement.

Dans la justification, outre la Foyll'on reçoit encore la charité & l'esperance sans lesquelles l'homme ne seroit pas entierement justifié: Il ne seroit pas parfaitement uni à Jesus-Christ, ny un membre vis de son corps mystique: Il seroit seulement comme un membre mort; car l'office de la Foy est seulement d'unir à Jesus-Christ, mais celuy de la charité est de donner la vie, & celuy de l'esperance de la fortisser. C'est pour quoy S. Paul écrivant aux Galates, dit que la Foy doit operer avec la charité sans quoy elle est morte, oisive & de nul esser.

L'intention de Dieu dans nôtre justification n'est pas seulement de nous donner la justice, mais aussi que nous la fassions croitre en nous-mêmes, & que nous travaillions à faire multiplier le talent qu'il nous donne : Ce qui se fait premierement en gardant les commandemens de Dieu. Secondement en pratiquant les bonnes œuvres qui sont propres à nôtre condition. Et en troisième lieu en frequentant liftituez plions nous d'étre fidele talent reçut i conful lent que le conful lent que le conful lent que le conful le con

fiter.

Et e

Comn posib ainsi d dire q font in quiest theme impos dus do grace Dieu nous a vons, pouvo pouvo te que impos vray d

Galat.

denomidite que nommez. it. e la Foy & l'espene ne fe-Il ne fe-Esusif de son eulement ar l'office à Esusharité est l'esperanoy S.Paul ue la Foy ans quoy effer. nôtre jut de nous que nous nêmes, & ire multionne : Ce i gardant

Seconde-

nnes œu-

tre condi-

frequen-

DE LA DOCT. DES SACREM. 49 tant les Sacremens, qui ont été instituez à cet effet. Si nous ne multiplions avec fidelité la grace que Dieu nous donne, nous sommes en danger d'étre traittez comme ce serviteur infidele, qui ayant ensous en terre le talent que Dieu luy avoit donné, en reçut un reproche qui luy donna de la confusion, & su même privé du talent qu'il avoit negligé de faire profiter.

Et c'est une erreur de dire que les. Commandemens de Dieu soient impossibles: Le Concile de Trente l'a «sess s ainsi declaré disant : Si quelqu'un ose "Can.18 dire que les Commandemens de Dieu « sont impossibles à l'homme justifié & « qui esten état de grace, qu'il soit ana- « theme. Non seulement ils ne sont pas « impossibles; mais même ils sont ren- « dus doux & faciles par le secours de la « grace que Dien donne : Car quand «seff.64 Dieu nous commande une chose, il «cap. 17. nous avertit de faire ce que nous pou- "18, vons, & de demander ce que nous ne « pouvons pas ; il nous aide même à « pouvoir ce que nous pouvons, ensor- « te que si en nous commandant il nous «Matth. impose un joug & un fardeau, il est « vray de dire que c'est un doux joug & a

un fardeau leger. Ce sont les paroles du Concile.

Il ne suffit pas neanmoins d'avoir la justice & de faire de bonnes œuvres pour étre sauvé, il faut perseverer dans l'un & dans l'autre jusqu'à la Matth "mort; car il est écrit, que celuy qui perseverera jusqu'à la fin, c'est celuy-là qui sera sauvé. C'est pourquoy quand les adultes sont baptisez on leur ordonne de garder la robe blanche que le su s-Christ teur a donnéé, c'est

à dire de perseverer dans l'innocence,

dont nôtre Seigneur les a blanchis par la grace de la justification.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'il soit en nôtre pouvoir de perseverer dans la grace & dans la justice par nos propres sorces. Il en est de la perseverance dans la justice comme de la justice même que nous ne pouvons avoir que par le secours de la grace. C'est une verité de Foy, & le saint Concile de Trente l'a ainsi determiné

Can.22 Concile de Trente l'a ainsi determine en ces termes : Si quelqu'un dit que l'homme justifié peut perseverer dans la justice qu'il a reçue sans une grace particuliere de Dieu, ou qu'avec cette mê-

me grace il n'y peut perseverer, qu'il

foit anatheme.

DEI Ma persev donne defiand pres fo de con luy qu tre sal laisser la perí nuelles nôtre 1 ché. 4. bats & au pecl perseve falut, e te& tr chair & vail, da dans l'e

INS

la chass

bonnes

Du

L dive

N es paroles

d'avoir la es œuvres perseverer jusqu'à la celuy qui , c'est ce pourquoy ez on leur anche que née , c'est nnocence, anchis par

dimaginer e persevejustice par de la pernue de la pouvons e la grace. E faint determiné un dit que rer dans la grace parcette mêrer, qu'il

DE LA DOCT. DES SACREM, 453 Mais afin d'obtenir la grace de sa perseverance de celuy qui seul la peut donner, il faut 1. Avoir une grande. defiance de nous-même & de nos propres forces. 2. Il faut avoir une grande confiance en Dieu, esperant que celuy qui a commencé l'ouvrage de nôtre salut, aura la bonté de ne le pas laisser imparfait, 3. Il faut demander la perseverance par des prieres continuelles comme une faveur à laquelle nôtre salut est indispensablement attaché. 4. Il faut étre fidele dans les combats & dans les tentations qui portent au peché & à rompre le cours de la perseverance. 5. Il faut operer nôtre falut, comme dit S. Paul, avec crain- rePhilips te & tremblement, mortifiant nôtre " chair & passant nôtre vie dans le tra- "2. Cer, vail, dans les veilles, dans l'aumône, "6.5. dans l'oraison, dans les jeûnes, dans "

INSTRUCTION IV.

bonnes œuvres,

la chasteré, & dans la pratique des "

Du Sacrement de Baptéme.

E mot de Baptéme s'entend bien diversement dans les saintes Ecri-

tures. Il est pris quelquessois pour les ablutions legales par lesquelles les Juissétoient obligez de se purisser dans une infinité de rencontres. Quelquefois aussi il est pris pour signifier la Passion de nôrre Seigneur, comme nôtre Seigneur même le témoigna, lorsque les enfans de Zebedée luy ayant fait demander par leur mere les deux premieres places de son Royaume, il

Marc. » leur répondit : Pouvez-vous boire le Luc.12. « Calice que je dois boire, & souffrir le

" Baptéme dont je dois étre baptisé? Et dans un autre endroit, il dit: Je dois étre baptisé d'un nouveau Baptéme,

» & je suis dans l'impatience qu'il ne

» s'accomplisse. Mais le sens le plus ordinaire est de signifier un Sacrement de la nouvelle Loy institué de nôtre Seigneur pour effacer les pechez des hommes.

Ce que c'est que ce Sacrement.

Les Autheurs Ecclesiastiques donnent plusieurs desinitions du Sacrement de Baptéme; mais la plus naturelle & la plus propre est celle qui se tire des paroles de nôtre Seigneur quand il Joan. » dit: Celuy qui ne renaîtra point de

" l'eau & du saint Esprit, ne pourra en

Saint parole e Sacreme chofes, la parol de ce fai

DE I

Paul d

dans le

De ces

table d

que c'

ce spi

la parc

Sacren que sel

fans de

Baptér

grace

en J E s le téme

donné

venir e qui cro

nez no

la chair

mais de

NC ois pour quelles les rifier dans Quel quelignifier la omme nôgna , lorsluy ayant e les deux yaume, il is boire le souffrir le aptisé? Et t: Je dois Baptéme, e qu'il ne le plus or-Sacrement de nôtre echez des

ement.

sacrement aturelle & se tire des quand il a point de pourra en

DE LA DOCT. DES SACREM. 455 trer dans le Royaume de Dieu, Et saint «Ephet. Paul dit, que Dieu lave son Eglise 25.26. dans le Bapteme d'eau par la parole, « De ces deux passages l'on tire la veritable definition du Baptéme ; sçavoir, que c'est le Sacrement de la renaissance spirituelle qui se fait dans l'eau par la parole du Ministre. Il est appellé Sacrement de renaissance: Dautant que selon la nature nous étions des enfans de colere nez d'Adam; mais par le Bapteme nous sommes des enfans de grace & de misericorde, regenerez en Jesus-Christ, puisque selon le témoignage de saint Jean, Dieu a «Toan.r. donné aux hommes le pouvoir de de- «13. venir enfans de Dieu; sçavoir à ceux « qui croyent en son nom, & qui sont « nez non du sang, ny de la volonté de « la chair, ny de la volonté de l'homme, « mais de Dieu même.

De la matiere du Sacrement de Baptéme,

Saint Augustin nous enseigne que la parole est jointe à l'element, & que le Sacrement est composé de ces deux choses. L'element en est la matiere & la parole en est la forme. La doctrine de ce saint Docteur se trouvera verita-

ble dans tous les autres Sacremens, comme nous le dirons en son lieu. Quant au Baptéme, l'element qui en fait la matiere est l'eau simple, naturelle & elementaire, soit de mer, ou de riviere, ou de marais, ou de puits, ou de cisterne, ou de fontaine: Nôtre Seigneur l'a ainsi declaré, quand il a dit, quiconque ne sera pas regeneré de l'eau & de l'esprit, ne pourra entrer dans le

Joan. 3. S.

Royaume de Dieu,

Ce divin Sauveur a plutôt choisil'eau naturelle que toute autre liqueur pour étre la matiere de ce Sacrement. 1. Parce que le Baptéme étant necessaire au salut, il falloit une matiere qui se pût rencontrer par tout, de crainte que par l'indigence d'une autre plus rare quelqu'un ne fût privé de ce bien-fait. 2. Afin que par l'ablution exterieure l'on comprit plus facilement l'effet du Sacrement, qui est de laver les taches de 3. Pour nous faire connoître que comme c'est le propre de l'eau de donner du rafraîchissement, c'est aussi le propre du Baptéme de rafraîchir les ardeurs de la concupiscence.

L'on ajoûte le saint Cresme à l'eau, non qu'il soit necessaire à la matiere du Sacrement, car on ne s'en sert que

quand Par

que c'e Chrétie Cresme & de Ch dit avec porte p l'Eglise té des sid dans l'un y garder pouvons

DEL

quand i

solemni

D'ay c

la parole
niftre fun
Sacremer
fur l'eau
forme eff
nom du
Efprit. Co
nôtre Sei
Apôtres
e monde
outes les

Esprit. Par co

nom du

Sacremens, fon lieu, ment qui en e, naturelmer, ou de e puits, ou Nôtre Seind il a dit, eré de l'eau trer dans le

echoisil'eau queur pour lent. 1. Parecessaire au e qui se pût nte que par rare quelbien-fait. 2. terieure l'on este taches de connoître de l'eau de c'est aussi afraîchir les econoitre les consoitre de l'eau de c'est aussi afraîchir les econoitre les c'est aussi afraîchir les econoitre les consoitre de l'eau de c'est aussi afraîchir les econoitre les econoitres econoitres

fme à l'eau, la matiere 'en sert que quand puand il est conferé dans l'Eglise avec solemnité; mais pour nous apprendre que c'est le Baptéme qui nous fair Chrétiens, parce que c'est du mot de Cresme que derivent ceux de Chrétien & de Christ. Ainsi les saints Peres ont dit avec raison que le Baptéme est la porte par laquelle nous entrons dans l'Eglise, & sommes admis à la societé des sideles pour servir le vray Dieu dans l'union d'un même esprit, & pour y garder les Loix par lesquelles nous pouvons meriter le Ciel.

De la Forme du Baptime.

J'ay observé après S. Augustin que la parole qui est proferée par le Ministre sur l'élement, est la forme du Sacrement. La parole qui est proferée sur l'eau au Baptême, & qui en est la some est celle-cy: Je te baptise au nom du Pere, du Fils, & du saint esprit. Cette forme a été instituée par nôtre Seigneur lors qu'envoiant ses Apôtres précher l'Evangile par tout e monde, il leur dit: Allez, enseignez «Matthe soutes les Nations, les baptisant au «28.19 nom du Pere, du Fils, & du saint « Esprit.

Par ce mot, baptisant, l'Eglise en-

V

seignée par le saint Esprit, entend la personne du Ministre qui confere le Sacrement: C'est pourquoi elle se sert de ces paroles : Je te baptise. Et parce qu'il est necessaire de faire aussi mention de la personne qui le reçoir, elle la marque & la détermine par ce pronom, te. Et afin que la forme du Sacrement soit parfaite & entiere, elle ajoûte le nom des trois Personnes de la tres-sainte Trinité disant: au nom du Pere, du Fils & du saint Esprit. Car c'est de ces paroles sacrées que le Baptéme tire toute la force qu'il a d'effacer les pechez. Mais il faut remarquer, que l'on ne dit pas aux noms comme s'il y en avoit plusieurs; mais au nom, parce qu'il n'y en a qu'un seul, qui est celuy de Dieu! Car encore qu'il y ait trois personnes distinctes dans le tres-facré mystere de la Trinité, il n'y a neanmoins qu'une seule nature que l'on exprime quand l'on dit : au nom.

L'ancienne coûtume de l'Eglise qui a toûjours été approuvée est de baptiser en trois façons, sçavoir par immersion, par aspersion, & par insusion. De quelque maniere que en se serve le Sacrement est toûjours bien & vaDE I lideme touche qu'elle nonce

La fane d'ac fusion, Et il fait par que c'e tous le rieurs. quelqu tie étam lavé en

D

Tous gez à r téme: C lez de se soin d'é vent évent : la sente ne sera Saint E

Royaun

DE LA DOCT. DES SACREM. 439 lidement conferé, pourveu que l'eau touche le corps, & qu'au même temps qu'elle est appliquée le Ministre prononcela forme : Je te baptise, &c.

entend la

confere le

elle se sert

e. Et par-

faire aussi

le reçoir,

nine par ce

forme du

entiere,

is Person-

ité disant: & du saint

oles facrées

e la force

Mais il faut lit pas aux

t plusieurs;

n'y en a

Dieu! Car

onnes distin-

stere de la

oins qu'une

ime quand.

Eglise qui a

de baptiser

par immerar infusion.

n se serve bien & va La façon neanmoins la plus commune d'administrer ce Sacrement est l'effusion, parce qu'elle est la plus facile. Et il faut remarquer que l'effusion se
fait particulierement sur la tête: parce
que c'est en cette partie que resident
tous les sens tant interieurs qu'exterieurs. Ainsi tout l'homme étant en
quelque façon dans la tête, cette partie étant lavée, il est en quelque façon
lavé en tout luy-même.

De la necessité du Bapteme.

Tous les enfans d'Adam sont obligez à recevoir le Sacrement de Bapatéme: Carcomme ils ont tous étésouillez de son peché, ils ont aussi tous besoin d'être lavez; sans quoy ils ne peuvent éviter d'être damnez eternellement: Nôtre Seigneur en a prononcé la sentence, quand il a dit: Celuy qui solo saint Esprit n'entrera point dans le Royaume de Dieu.

Quel est le Ministre du Baptéme.

Les Evéques & les Pretres sont les premiers Ministres du Sacrement de Baptéme à cause de leur Office : Car c'est à eux directement que nôtre Sei-

Matth. » gneur a dit : Allez par tout le monde

28.19. 3 & baptisez toutes les Nations, Les Diacres peuvent aussi baptiser, mais avec la permission & le consentement des Evéques & des Prétres. Ces trois sortes de Ministres ont seuls le pouvoir de baptiser solemnellement & avec les ceremonies de l'Eglise: Mais quand la necessité presse & que l'on n'a pas le temps d'attendre les solemnitez ordinaires de l'Eglise, toutes sortes de personnes peuvent baptiser hommes, femmes, chrétiens, infideles, Juifs, heretiques, pourveu qu'ils ayent l'intention de faire ce que l'Eglise fait, & qu'ils appliquent de l'eau naturelle en proferant les paroles qui font la forme de ce Sacrement. Nous reconnoissons en cela la bonté infinie de Dieu envers nous, & le desir sincere qu'il a de nous sauver : Car le Sacrement de Baptéme étant necessaire au salut, il a voulu que tous les hommes eussent le pouvoir de le conferer, afin qu'il ne

DE L manqi de Mi que l'e par to te qu'i manqu

Des

Outr parler, l'on do qui doi ges ou ftres, p pondre est bapt recevan me les P l'eau das velle: na D'où il qui doiv V" La p

étant' co ceux qu' me ils 1 tuelle, c doivent vile. Ils quand le N ptéme.

sont les ment de lice: Car ôtre Seie monde ons. Les er, mais ntement Ces trois s le poument & le": Mais e l'on n'a lemnitez sortes de hommes, s, Juits, yent l'ine fait, & turelle en it la foreconnoisde Dieu re qu'il a ement de salut, il s eussent

n qu'il no

DE LA DOCT. DES SACREM. 461 manquât point dans la necessité faute de Ministre, tout ainsi qu'il a voulu que l'eau naturelle qui se peut trouver par tout en fût la matiere, de crainte qu'une autre moins commune ne manquât à l'occasion.

Des Parrains, & de leur Office.

Outre les Ministres dont je viens de parler, il y en a encore d'autres à qui l'on donne le nom de Parrains; mais qui doivent plutôt étre appellez pleiges ou cautions que non pas Ministres, parce qu'ils sont presens pour répondre des promesses que celuy qui est baptisé fait à Dieu & à l'Eglise en recevant ce Sacrement: Ils sont comme les Peres Spirituels qui le tirent de l'eau dans laquelle il reçoit une nouvelle naissance & une seconde vie: D'où il faut tirer deux consequences qui doivent étre remarquées.

La premiere est, que les Parrains étant comme les Peres Spirituels de ceux qu'ils levent des Fons du Baptéme ils leur doivent l'education spirituelle, comme les peres charnels leur doivent l'education temporelle & civile. Ils sont donc obligez, sur tout quand les peres & les meres meurent

EXPLICATION (ou qu'ils ne font pas leur devoir, de les élever eux-mêmes ou par des personnes dont ils soient assurez, dans sesprin. cipes de la doctrine chrétienne & catholique, leur apprenant à aimer la chasteté, à garder la justice, à exercer la charité, à faire des aumônes selon leurs moyens. Mais avant toutes choses ils doivent leur apprendre l'Oraison Dominicale, le Symbole des Apôtres, les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, & les autres principes de la Vie chrétienne; qu'il y a un Paradis pour les bons, & un Enfer pour les méchans; qu'il faut craindre se peché plus que la mort; que quand on peche, il ne faut point differer la Penitence, mais qu'il faut se Confesser au plutôt, afin de se mettre en la grace de Dieu, & cependant qu'il faut faire des actes de Contrition. L'on voit pat ces devoirs des Parrains que l'on n'en doit point prendre d'Heretiques, ny d'Infideles, ny même qui menent une vie scandaleuse & publiquement dereglée, car comme ils sont corrompus en leur doctrine & en leurs mœurs; il y auroit sujet de craindre qu'ils ne communiquassent leur corruption aux baptisez dont ils sont chargez. Ce

L'au est, que Peres s'au Bap une all avec le forte contract

remissi l'origin naissan comminombre tre le fait le chez t slice, le l'adulte il dit:

Le p

point quoy que de consequence est fort negligé parmi les Chrétiens, & il nefaut point douter que les Parrains seront punis un jour comme responsables de ceux dont ils se sont rendus caution, & qui faute d'instruction seront peut-étre damnez eternellement.

D'N'C

voir, de les

es person-

ns lesprin.

nne & ca-

aimer la

à exercer

ones felon

outes cho-

ire l'Orai-

ole des A.

ns de Dieu

incipes de

un Paradis

r pour les

re le peché nd on pe-

r la Peni-

onfester au

n la grace

l faut faire

on voit pat

e l'on n'en

tiques, ny

nement une

ement de-

corrompus

rs mœurs;

qu'ils ne

uption aux

argez. Ce

L'autre point qui est à remarquer est, que les Parrains étant comme les Peres Spirituels de ceux qu'ils levent au Baptème, ils contractent avec eux une alliance spirituelle, comme aussi avec leurs peres & leurs meres, en sorte qu'ils ne peuvent plus ensemble contracter de mariage.

Des effets du Bapteme.

Le premier effet du Baptéme est la remission de tous les pechez, tant de l'originel que l'on a contracté par la naissance, que des actuels que l'on a commis durant la vie pour grands & nombreux qu'ils puissent être. L'Apôtre le declare ainsi lors qu'aprés avoir fait le dénombrement de plusieurs pechez tres-griefs, comme sont l'injustice, le vol, la rapine, la fornication, l'adultere, l'idolatrie, l'yvrongnerie, il dit: Voilà ce que vous avez été autres de la contresois, mais vous avez été lavez, "6 II.

V iiij

» vous avez été santissez, vous avez » été justifiez au nom de nôtre Seigneur " JESUS-CHRIST & par l'esprit de nôtre Dieu. Et le Prophete Ezechiel l'avoit prédit long-temps auparavant,

Ezech. disant: Je répandray sur vous une eau pure, & vous serez nettoyez de vos

» iniquitez.

Le second effet du Baptéme est, qu'il délivre l'ame des peines temporelles & eternelles, en sorte que si quelqu'un mouroit incontinent aprés qu'il l'a reçeu, il iroit jouir de Dieu sans passer par aucune autre peine. Cette Rom. " verité se tire de faint Paul qui dit: Si " nous sommes transplantez en Jesus-" CHRIST par la ressemblance de sa " mort, ce qui se fait par le Barceme, " nous le serons aussi par la ressemblan-

» ce de sa Resurrection. La raison s'ac-" corde avec l'autorité : Car si ce Sacrement nettoye l'ame de tout peché de quelque nature qu'il soit, il doit par consequent la délivrer de toutes les peines que merite le peché.

De la concupiscence ou cupidité.

Encore que les effets du Baptéme soient tels que nous venons de dire, il ne faut pas croire neanmoins qu'il

DEL détruil qu'elle luy do merite **Ctoires** le Ciel inclina origine té de la Mais fi lement plus ell vertus tera po Provid posé la tourne me,&

De qu

de nôtr

Les p téme, la grace divine d ble à D enfans

droit à Avec me par ON

vous avez re Seigneur sprit de nôezechiel l'auparavant, ous une eau yez de vos

ptéme est, ies tempoque si quelaprés qu'il Dieu sans ine. Cette qui dit: Si en Esusince de sa Bapceme, essemblanaison s'aci ce Sacret peché de il doit par toutes les

upidité.

Baptéme ns de dire, noins qu'il

DE LA DOCT. DES SACREM. 465 détruise la concupiscence. Dieu permet qu'elle demeure dans l'ame, afin de luy donner matiere de combat, & de meriter par ses combats & par ses victoires de grandes recompenses dans le Ciel. Car la concupiscence est une inclination de l'ame qui restedu peché originel, & qui la fait pancher du côté de la creature & des plaisirs des sens. Mais si la volonté luy resiste, non seulement elle ne peche point, mais de plus elle pratique quantité de grandes vertus que la justice de Dieu ne laissera point sans recompense. Ainsi la Providence de Dieu a tellement disposé les choses, que l'effet du peché tourne à la destruction du peché même, & à l'établissement de la vertu & de nôtre santification.

De quelques autres effets du Bapteme.

Les pechez étant effacez par le Baptéme, l'ame est remplie & ornée de la grace santifiante qui est une qualité divine qui la rend juste, sainte & agreable à Dieu; qui la met au nombre des enfans d'adoption, & qui luy donne droit à l'heritage celeste.

Avec cette grace Dien donne à l'ame par infusion l'habitude des vertus furnaturelles & divines qui sont la Foy, l'Esperance & la Charité.

Il y joint les habitudes des sept dons du saint Esprit qui sont la science, la sagesse, l'entendement, le conseil, la pieté, la force & la crainte de Dieu: En sorte que dans les rencontres ces habitudes produisent facilement leurs actes sil'on est sidele à la grace de Dieu.

Le caractere sacré est encore imprimé dans l'ame. Par cette marque elle est reconnuë appartenir à Dieu d'une saçon plus particuliere qu'elle n'étoit auparavant, tout ainsi que l'on reconnoît que les meubles d'un grand Seigneur luy appartiennent par le caractere de ses armes ou de ses chiffres qui y est gravé. Ce caractere saint ne se peut jamais essacre de l'ame, & c'est la raison pour laquelle nous avons dit ailleurs que le Sacrement qui l'imprime ne se peut reiterer une seconde sois.

INSTRUCTION V.

Explication des ceremonies du Baptème.

Outre ce qu'il y a d'essentiel dans le Bapteme, comme sont la maDEL.
tiere &
des gr
qu'on r
encore
nies m
minent
le reço
voirs.

Ily

le Sacr

diction rogation l'application de & l'one enfin que blanche fition de pliques

eau na matier moins hors la remme ON ui sont la ité. s sept dons science, la conseil, la de Dieu: contres ces ment leurs e de Dieu. core imprinarque elle Dieu d'une elle n'étoit l'on recongrand Seiar le carases chiffres ere saint ne me, & c'est

N V.

nonies

qui l'impri

econde fois.

fentiel dans font la maDELA DOCT. DES SACREM. 467 tiere & la forme qui sont les signes des graces spirituelles & interieures qu'on reçoit en ce Sacrement, il y a encore un grand nombre de ceremonies mysterieuses qui marquent l'eminente dignité où est élevé celuy qui le reçoit, & qui luy enseignent les devoirs.

Il y a des ceremonies qui devançent le Sacrement, comme sont la benediction de l'eau, la reception, l'interrogation, l'instruction, l'exorcisme, l'application du sel, le signe de la Croix, la salive: D'autres qui l'accompagnent, sçavoir l'abrenonciation, la prosession de Foy, la seconde interrogation, & l'onction du saint Créme: D'autres ensin qui la suivent; ce sont la robe blanche, le cierge allumé. & l'imposition du nom. Ce sont-la les ceremonies du Baptéme dont il nous faut expliquer les Mysteres.

La Benediction de l'Eau.

Encore que dans la necessité toute eau naturelle & elementaire soit la matiere du Baptème, la dignité neanmoins de ce Sacrement ne permet pashors la necessité de se servir indisseremment de quelque eau que ce soit.

V vj

L'Eglise en consacre avec l'Onction, l'Exorcisme, & autres ceremonies, qu'elle conserve ensuite dans un lieu Saint pour le temps de la necessité. Les jours de cette consecration sont les veilles de Pasques & de la Pentecôte, lesquelles aussi étoient anciennement destinées pour administrer ce Sacrement, quoy qu'à la suite du temps cette coûtume ait changé à cause du danger où plusieurs se trouvoient de mourir sans la grace du Baptème.

De la reception de ceux qui demandent le Baptéme.

L'on amene à la porte de l'Eglise ceux qui doivent étrebaptisez, ou bien on les y apporte quand ce sont des enfans. Mais d'abord on ne leur en donne pas l'entrée, pour leur apprendre qu'ils ne sont pas dignes d'entrer dans le lieu Saint étant encore en état de peché, & sous le joug de la captivité du demon.

De l'interrogation & de l'instruction.

Le Ministre sacré leur demande ce qu'ils desirent & aprés qu'ils ont répondu qu'ils demandent le Baptéme, il les instruit des points principaux de la Religion Chrétienne, selon l'ordre par to National du fai ils do ay reddoit les Pa

L'E facrée chasse fance ne so foible quand

les ga

d'autre en elle confec que ch dans ptifé; la Foy Onction, emonies, as un lieu necessité, ation sont la Pente-ancienne-trer ce Sadu temps a cause du temps a c

demandent

eglife ceux u bien on es enfans, donne pas e qu'ils ne ens le lieu e peché, & u demon.

struction.

nande ce ls ont ré-Baptéme, cipaux de on l'ordre DE LA DOCT. DES SACREM. 469
que nôtre Seigneur en donna à ses
Disciples, quand il leur dit: Allez
par tout le monde, & Baptisez les
Nations au nom du Pere, du Fils, &
du saint Esprit, les enseignant comme
ils doivent garder tout ce que je vous
ay recommandé. Alors si ceux qu'on
doit baptiser sont adultes, ils répondent eux-mémes, si ce sont des enfans
les Parrains répondent pour eux, & sont
les garans de leur réponse.

De l'Exorcisme.

L'Exorcisme se fait avec des prieres sacrées, & des paroles saintes, afin de chasser le demon qui tient sous sa puissance les ames & les corps de ceux qui ne sont pas baptisez, & de le rendre foible, & comme desarmé à leur égard quand ils auront reçu le Sacrement.

Le Sel.

Outre l'exorcisme, il y a encore d'autres ceremonies mysterieuses, qui en elles mêmes paroissent de peu de consequence, mais qui signifient quelque chose de grand. On met du sel dans la bouche de celuy qui est baptisé; ce qui signifie que la lumiere de la Foy & de la grace qu'il reçoit, est

comme un sel mystique qui doit preferver son ame de la corruption du peché, & luy donner du goût de la vertu, & de la sagesse divine.

Du signe de la Croix.

On fait le signe de la Croix sur le front, sur les yeux, sur la poitrine, sur les épaules, sur les oreilles de celuy qui reçoit le Baptéme; Ce qui marque que par ce Sacrement son entendement, son cœur, & ses sens sont fortissez pour recevoir les impressions de Dieu: & pour pratiquer ses divins preceptes.

De la salive.

Le Ministre luy mouille les narrines & les oreilles de sa salive. Cela luy apprend que la grace du Baptéme le rend capable des veritez celestes, & de découvrir les secrets qui y sont cachez.

Du renoncement à Sathan.

Aprés ces ceremonies celuy qui doit étre baptisé est porté ou conduit aux Fons baptismaux, où le Ministre luy demande par trois fois: Renoncez-vous à Satan, à toutes ses œuvres, & à tou-

fois Parrition ne pe

ESI

au di qu'il il do de fa glife Prétu Diem répo luy-n de la ticles qu'il publi tholi

La fair qu'il cife,

doit preion du pede la ver-

poir fur le poirrine, les de ce; Ce qui nt son ens sens sont inpressions ses divins

es narrines. Cela luy aptéme le elestes, & y sont ca-

ban.

y qui doit onduit aux inistre luy oncez-vous , & à touDE LA DOCT. DES SACREM. 471
tes ses pompes? Et il répond autant de
fois, soit par luy-même, soit par son
Parrain: j'y renonce. Par cette protestation publique il declare qu'il abandonne pour toûjours le parti du diable &
du monde, & qu'il embrasse celuy de
Jesus-Christ.

De la profession de Foy.

Il ne doit pas seulement renoncer au diable, & à ses pompes; mais puisqu'il proteste de vouloir suivre J. C. il doit faire une profession solemnelle de sa doctrine, & de croire ce que l'E-glise nous enscigne. C'est pourquoy le Prétre luy demande: Croiez-vous en Dien le Pere tour-puissant. Le parrain répond, ou s'il est adulte, il répond luy-même, se le croy. On l'interroge de la même maniere sur les autres articles, & répondant à chaque article qu'il le croit, il fait une profession publique & solemnelle de la Foy Catholique.

De la seconde interrogation.

La premiere interrogation qu'on luy a faite à la porte de l'Eglise a été ce qu'il demandoit : Celle-cy est plus precise, & on luy demande positivement EXPLICATION

s'il veut être baptisé. Et après qu'il a répondu, qu'il le veut, on le baptise au nom du Pere, du Fils, & du saint Esprit. On luy fait cette demande, asin que comme il s'est volontairement & librement soumis au demon par le peché, de même il se soumette par un consentement libre & volontaire à Jes us-Christ.

Du Cresme.

Après cette action qui est l'essenciel du Baptème, le Ministre oint le sommet de la tête de celuy qui est baptisé du Crème sacré, pour luy apprendre que dés ce moment il est Chrétien & membre de Christ, c'est à dire de l'oint.

De la robe blanche.

Le Ministre le revét ensuite d'une robe blanche, ou d'un suaire blanc, en luy disant: Recevez la robe blanche, & la portez pure & sans tache jusqu'à ce que vous paroissiez devant le tribunal de nôtre Seigneur Jesus-Christ, & qu'il vous donne la vie eternelle. Cette robe blanche est la pureté, & l'innocence qu'il doit garder entiere & fans tache jusqu'au dernier soûpir.

DE 1

Cette doit pacence qu'il la en bon chain C'est of seigne, re écla les hornes œu glorifie Cieux.

étre de cat aup puissent que Pai de Scip semblal cun secter la v de perd

Enfi

DE 1.A DOCT. DES SACREM. 473

Du cierge allumé.

On luy fait tenir un cierge allumé. Cette ceremonie luy apprend qu'il ne doit pas simplement conserver l'innocence de son Baptême, mais encore qu'il la doit orner de vertus, éclatant en bonnes œuvres, & donnant au prochain des exemples d'une sainte vie. C'est ce que nôtre Seigneur nous en «Matthes seigne, quand il dit: Que vôtre lumiere éclatte d'une telle maniere devant « les hommes, qu'ils voient vos bonmes œuvres, & qu'ils aient sujet d'en « glorisser vôtre Pere qui est dans les « Cieux.

De l'imposition du nom.

Enfin l'on impose le nom, qui doit étre de quelque Saint qui serve d'Avocat auprès de Dieu, & dont les vertus puissent étre imitées; Et non de quelque Paien comme sont ceux de Cesar, de Scipion, d'Alexandre, & d'autres semblables qui ne peuvent donner aucun secours, & dont on ne peut imiter la vie, qu'on ne parvienne au lieu de perdition où ils sont.

oft l'essenre oint le qui est baluy apest Chré-

r, cest à

N

és qu'il a

le baptise du saint

ande, afin

rement &

par le pe-

te par un

ontaire à

blanc, en blanche, ne jusqu'à t le tribu-HRIST, & elle. Cette, & l'inentiere & oûpir.

INSTRUCTION VI.

Du Sacrement de Confirmation.

Ce que c'est que Confirmation.

T A Confirmation est un Sacrement par lequel la Foy, la grace, & la vie spirituelle qui a commencé par le Bapteme, est confirmée, augmentée & perfectionnée.

De cette definition il est facile d'inferer que nôtre Seigneur est l'Autheur de ce Sacrement, puisqu'il est institué pour confirmer, & pour accroître la grace, de laquelle Dieu seul peut être

la cause:

2. L'on infere la différence qu'il y a entre le Sacrement de Bapteme, & celuy cy; parce que le premier est instimé pour donner la grace & la vie spirituelle; Et celuy-cy est desliné par son Autheur pour la confirmer, & pour luy donner son accroissement & sa perfection.

3. La definition que nous avons apportée, marque la raison pour laquelle ce Sacrement est appellé Confirmation, qui est, qu'il confirme l'ame dans la

DEL grace, a reçue fere dit marque confirm

De

La m faint C & de ba par une la matic sée de marque faint Ef grasse & grace , Esprit c qui est l des Fidé couloit, de la têt julqu'au Chef a par dessi

> Par le ne odeu nous ap en état

avons to

N

VVI.

nation.

Sacrement race, & la ncé par le mentée &

facile d'inl'Autheur est institué croître la peut être

e qu'il y a me, & ceer est instila vie spiné par ion & pour luy la perfe-

avons apir laquelle firmation, ne dans la

DE LA DOCT. DESSACREM. 475 grace, & dans la vie spirituelle qu'elle a reçue; Et que le Ministre qui le confere dit à celuy qui le reçoit : Je vous marque du signe de la Croix, & je vous confirme du Cresme de salut.

De la Matiere de ce Sacrement.

La matiere de la Confirmation est le saint Cresme qui est composé d'huile & de baume, & consacré par l'Evêque par une benediction solemnelle. Ainsi la matiere de ce Sacrement est composée de deux elemens différens, pour marquer les différentes operations du saint Esprit. L'huile qui est une liqueur grasse & fluide marque l'onction de la grace, qui par l'operation du saint Esprit decoule de Jesus-Christ, qui est le Chef de l'Eglise, dans l'ame "Ps. 132. des Fidéles, de même que l'onguent de- (12. couloit, comme témoigne le Prophete, « de la tête d'Aaron jusqu'à sa barbe, & « jusqu'au bord de sa robe: Car ce divin «Ps. 44 Chef a été oint de l'huile de la joie "?. par dessus les hommes ; Et nous "7.16. avons tous participé à sa plenitude.

Par le baume qui est un parfum d'u. ne odeur tres-douce, & tres-agreable, nous apprenons que les Fidéles sont en état par la force que le Sacrement

de Confirmation leur donne, de faire ressentir l'odeur de toutes les vertus Chrétiennes, afin qu'ils puissent dire avec saint Paul: Nous sommes la bonne odeur de Jesus-Christ devant Dieu. De plus comme c'est le propre du baume de preserver les corps de la corruption, de même la grace que l'ame reçoit dans la Confirmation, la preserve de la corruption des pechez & des vices.

2. Cor. ..

Quelle est la forme de ce Sacrement.

C'est le sentiment de l'Eglise, que la forme de la Confirmation est dans ces paroles que le Ministre dit au même temps qu'il applique le saint Créme: Je te marque du signe de la Croix; & je te Confirme du Créme de salut, au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit. Parce que ces paroles expliquent para faitement la nature & la substance de la Confirmation. Ce Sacrement contient quatre choses. La premiere est la marque que reçoit celuy qui entre dans les combats de la milice Chrétienne: ce qui est exprimé par ces paroles : Je te marque du signe de la Croix. La seconde est la force qui est donnée à celuy qui s'expose aux combats; ce qui

DE LA
est signif
firme;
Créme
puissance
comme
ment; ca
Au nom
Esprit. I
crement
dit: Je t

Quel est

C'a torglise, des

que l'Ev naire du Car nous que la V Predicati & faint prier pou faint Esp encore re ment bap passage q les avoit n'aiant pa Confirma Apôtres x strer ce Sa on No de faire les vertus iffent dire nes la bonde propre orps de la nece que l'anation, la es pechez

acrement:

ise, que la it dans ces au même it Créme: Croix; & e salut, au S. Esprit quent par bstance de ment conniere est la entre dans rétienne; aroles : le ix. La sennée à ce ts; ce qui

est signissé par ces termes: Et je te Confirme; c'est à dire, je te fortisse du Créme de salut. La troisséme est la puissance & l'autorité de Dieu qui agit comme cause principale dans le Sacrement; ce qui est marqué par ces mots: Au nom du Pere, du Fils, & du saint Esprit. La quatrième le Ministre du Sacrement, qui est celuy qui parle, & qui dit: Je te marque; je te consirme.

Quel est le Ministre de la Consirmation.

C'a toûjours été le sentiment de l'Eglise, des saints Peres, & des Docteurs, que l'Evêque seul est le Ministre ordinaire du Sacrement de Confirmation: Car nous lisons aux Actes des Apôtres que la Ville de Samarie ayant reçû la «Aa. 8. Predication de l'Evangile, saint Pierre, «14. & saint Jean y furent envoiez pour " prier pour eux, afin qu'ils reçussent le « saint Esprit; parce que nul ne l'avoit « encore reçu, mais ils étoient seule- « ment baptisez. Nous apprenons de ce 🧀 passage que c'étoit un des Diacres qui « les avoit baptisez; mais ce Ministre n'aiant pas le pouvoir de leur donner la Confirmation, il fut necessaire que deux Apôtres y allassent pour leur administrer ce Sacrement.

Du Parrain, & quels sont ses devoirs.

Celuy qui reçoit la Confirmation doit encore avoir un Parrain, comme il en a eu au Baptéme, lequel contracte les mêmes affinitez spirituelles, & les mêmes empéchemens que nous avons marquez. L'office du Parrain est de répondre que celuy qui reçoit le Sacrement fera son devoir dans les combats de la milice pour laquelle l'Eglise luy donne des armes.

Ainsi il doit le consoler & le fortisser de ses avis dans les tentations, dans les afflictions, dans les persecutions, & dans les autres occasions où il doit combattre ou souffrir pour la gloire de Dieu, pour le service de l'Eglise, & pour son propre salut. C'est pourquoy s'il le voit vaciller, il doit l'affermir; s'il tombe, il doit faire son possible pour le relever; s'il se débauche, il doit travailler à le remettre dans la droite voie.

Des dispositions qu'on doit avoir pour le Sacrement de Consirmation.

Il y a deux sortes de personnès qui peuvent recevoir le Sacrement de Confirmation, sçavoir des enfans & des DE La adultes ne soit salut; O Dieu qu gence o

Les e me apro n'ont pa ils ne f tion. Et crement pas d'av avancé fité.

Il ef

d'attende afin que de sentir personne tire la g d'abonda qui est a âge adult ce; Ain dont la c faire une ce. L'on bonnes o

l'aumône

ne peut t

M

devoirs.

etion doiteme il en a che les mêes mêmes ons marde réponacrement bats de la luy donne

e fortifier
ns, dans
cutions, &
doit comgloire de
Eglife, &
pourquoy
affermir;
n poffible
auche, il
e dans la

oir pour le

onnès qui nt de Conans & des DE LA DOCT. DES SACREM. 479 adultes: Car encore que ce Sacrement ne soit pas absolument necessaire au salut; Celuy-là neanmoins offenseroit Dieu qui ne le recevroit pas par negligence ou par mépris.

Les enfans le peuvent recevoir même aprés le Baptéme, & comme ils n'ont pas encore l'usage de la raison, ils ne sont obligez à aucune disposition. Et quoy qu'ils reçoivent ce Sacrement dans leur enfance, il ne laisse pas d'avoir son effet dans un âge plus avancé, & dans le temps de la necessité.

Il est neanmoins plus convenable d'attendre que la raifon soit éclairée; afin que celuy qui le reçoit en ait plus de sentiment, & que les dispositions personnelles qu'il y apporte, luy attire la grace du Sacrement avec plus d'abondance. La premiere disposition qui est absolument necessaire dans un âge adulte, est qu'il faut étre en grace; Ainsi il faut confesser les pechez dont la conscience est chargée, & en faire une sincere & veritable penitence. L'on y peut joindre la pratique des bonnes œuvres, comme du jeune, de l'aumône, de la priere. En un mot on ne peut trop se preparer à recevoir les

480 EXPLICATION graces & les effets d'un si saint, & si admirable Sacrement.

Des effets de la Confirmation.

Le premier effet de ce Sacrement est de persectionner la vie spirituelle que

l'on a reçuë au Baptéme.

Par le Baptéme nous sommes nez à la vie de la grace, & avons été faits comme des enfans tendres & delicats: mais par le Créme sacré qui nous a été appliqué dans la Confirmation, nous avons reçu une force qui nous rend capables de resister au monde, au diable, à la chair, aux tyrans, & à tous les autres ennemis de nôtre salut, Nous tirons la preuve de cette verité de l'Ecriture sainte, qui nous apprend qu'avant que les Apôtres eussent reçu la Confirmation, il n'y avoit rien de plus foible. Tous prirent lâchement la fuite, lorsque leur Maître fut pris: Saint Pierre meme qui avoit paru le plus fidele, & le plus fervent le renia trois fois en peu de temps. Aprés la resurrection, au lien que ce grand miracle leur devoit donner du cœur, ils demeuroient cachez pour la crainte qu'ils avoient des Juifs. Mais aprés qu'ils furent confirmez, qui fut le jour auquel

Matth. 26. 56. Matth. 26. 69. Joan. 20. DE auque creme telle i me de les Ju

ges, n'estin plus g & de nom d

Un qu'il i qui ne luy du ference par ce faits C entron son de de la C ses solo C'est p ches q dans l'I fulion caracte pour su pensero Esus teusem

NO faint, & si

ation.

crement est ituelle que

imes nez à is été faits & delicats: qui nous a firmation, e qui nous monde, au ans, & à ôtre salut. ette verité as apprend islent recu oit rien de hement la fut pris: it paru le nt le renia Aprés la grand micœur, ils la crainte lais aprés fut le jour auquel

DE LA DOCT. DES SACREM. 431 auquel on a coutume de donner ce Sa- Act. 2, crement aux Fideles, ils recurent une 14. telle force, qu'ils se presenterent comme des Lions, non seulement devant les Juifs, mais encore devant les Juges, & devant les Rois de la terre, n'estimant pas qu'il leur pût arriver un plus grand bon-heur, que de souffrir, & de mourir pour la Confession du Aa. se

nom de Jesus-Christ.

Un autre effet de ce Sacrement est qu'il imprime dans l'ame un caractere qui ne se peut effacer non plus que celuy du Baptéme, Mais il y a cette difference entre ces deux caracteres que par celuy du Baptéme nous sommes faits Chrétiens; c'est à dire, que nous entrons dans l'Eglise, & dans la maifon de Jesus-Christ; & par celuy de la Confirmation, nous sommes faits ses soldats & entrons dans sa milice. C'est pourquoy ceux qui seront si làches que de se laisser vaincre auront dans l'Enfer une extréme honte & confusion, lorsqu'ils verront en eux ce caractere qui leur donnoit la force pour surmonter leurs ennemis,& qu'ils penseront qu'au lieu de combattre pour JESUS-CHRIST, ils se seront honteusement revoltez contre luy.

Explication succinte des ceremonies de la Consirmation.

Lorsque l'Evesque donne le Sacre. ment de Confirmation, il imprime avec le saint Creme le signe de la Croix sur le front de celuy qui le reçoit. 1. Il luy applique l'onction comme l'on a coutume d'oindre les Athlétes, quand ils vont à la luite & au combat. 2. Il luy applique le signe de la Croix, afin que ses ennemis voiant l'instrument qui les a vaincus, ils le craignent & prennent la fuite. 3. Il applique cette onction au front qui est le lieu du corps le plus haut & le plus visible où est le siège de la honte & de la pudeur, pour luy apprendre qu'il ne doit point avoir de honte de confesser un Dieu crucifié, ny de se soumettre aux pratiques de l'humilité Chrétienne.

La seconde ceremonie est que l'Evéque frape à la joue celuy à qui il donne ce Sacrement, pour luy apprendre que comme soldat de Jesus-Christ, & étant fortisé par l'onction interieure & exterieure qu'il reçoit, il doit étre disposé à tout entreprendre, & à tout souffrir pour la gloire de son nom.

Enfin l'Eveque luy donne la paix;

la plas de fur firitab

IN

JEs a sales a veme grand guerin peche conver meura quoy ment ché o dam, penite nous par no

C'est la peni \vec{N}_{z}

monies

e Sacre. imprime ne de la ui le reon coms Athléite & au ligne de s voiant , ils le te. 3. Il nt qui est k le plus nte & de e qu'il ne contesser umettre rétienne, ue l'Evéi il donpprendre HRIST, & nterieure doit étre & à tout

om. la paix; DE LA DOCT. DES SACREM. 48; pour luy faire entendre que c'est dans la plenitude de la grace qu'il respoit, & dans les victoires qu'il remportera sur ses ennemis, qu'il trouvera la veritable paix; cette paix, dis-je, que le monde ne peut donner, & qui surpasse tout sentiment, comme parle S. Paul.

INSTRUCTION VII.

Du Sacrement de Penitence.

TE su s-C HR Is T est l'Autheur de ce Sacrement, comme il l'est de tous les autres. Il l'a institué par le mouvement de sa misericorde, & par le grand desir qu'il a de nôtre salut, pour guerir les plaies interieures de ceux qui pechent aprés le Baptéme. Il n'étoit pas convenable que nos propres maux demeurassent sans remede; c'est pourquoy comme il nous a donné le Sacrement de Baptéme pour effacer le peché originel que nous recevons d'Adam, de méme il a établi celuy de la penitence pour effacer les pechez que nous commettons aprés le Bapteme par nôtre propre malice.

C'est donc une verité catholique que la penitence dans le sens que nous ve-

484 EXPLICATION nons de l'expliquer est un Sacrement de la nouvelle Loy. Nôtre Seigneur l'a particulierement institué lors qu'apres sa resurrection il souffla, sur ses

Joan. » Apôtres, disant: Recevez le saint " Esprit; les pechez seront remis à ceux

" à qui vous les remet trez; & ils se-» ront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. Nul donc ne peut aller au Ciel si les portes ne luy en sont ouvertes par le ministere des Prétres Ma'th. à qui nôtre Seigneur en a confié les " clefs, lorsqu'il dit à saint Pierre, &

par son moien à tous les autres : Je " vous donneray les clefs du Roiaume " du Ciel, & tout ce que vous lierez sur " la terre sera lié dans le Ciel; & tout ce " que vous délierez sur la terre, sera

" délié dans le Ciel.

16, 19.

La penitence est appellé un Baptéme douloureux. Un Bapteme, parce que nettoiant l'ame de tous ses pechez, elle l'orne de la grace de Dieu, & la revet une seconde fois de Jesus, CHRIST: Douloureux, parce qu'outre l'absolution que donne le Prestre, il faut gemir dans le cœur, & satisfaire à Dieu par quelque œuvre penible.

ceme quan vous penit repet dix-h de Si fussen que t Non que si perire raison parce cheurs chent les per

La v ble, da de rem pour g & pou Dieu l'a Si le pe pechez commis

Que

DE LA DOCT. DES SACREM. 485 La necessité de la penitence.

crement

Seigneur

ors qu'a-

, fur ses

le saint

is à ceux

& ils se-

vous les

ut aller

en sont

Pretres

onfié les

ierre, &

tres: Je

Roiaume

ierez sur

k tout ce

re, sera

n Bapté,

, parce

pechez,

eu, & la

Jesus,

e qu'ou-

Prestre, il

atisfaire

enible.

Nôtre Seigneur nous montre efficacement la necessité de la penitence, quand il dit : Je vous en assure, & vous le declare, que si vous ne faites "Luc. 13. penitence vous perirez tous. Et il le " repete disant : Croiez-vous que ces dix-huit hommes sur lesquels la Tour de Siloë est tombée, & qu'elle a tuez fussent plus coupables devant Dieu, que tous les habitans de Jerusalem? Non je vous en assure, & je le declare " que si vous ne faites penitence, vous perirez tous de la même sorte. La raison de cette necessité est manifeste, parce que tous les hommes étant pecheurs, il est necessaire quand ils pechent qu'ils recourent au remede qui les peut guerir.

Que tous les pechez sont remis par la penitence.

La vertu de ce Sacrement est admirable, dautant qu'il a la force d'esfacer & de remettre toutes sortes de pechez; pour grands & enormes qu'ils soient, & pour grand qu'en soit le nombre. Dieu l'a ainsi declaré par un Prophete: Si le pecheur fait penitence de tous ses 18. 21. pechez, & de tous les maux qu'il a « commis, pourvû qu'il garde mes Com-

X iij

486 EXPLICATION

» mandemens, vivant selon les regles de » de la justice, il vivra & ne mourra point; » & je mettray en oubli toutes ses ini-

1. Joan » quitez. Saint Jean dit le même dans 1, 9. " sa premiere Epître: Si nous confes-

» Ions nos pechez, Dieu est fidele & » juste pour nous les pardonner. Et il

» ajoûte un peu aprés : Si quelqu'un

" vient à pecher, nous avons pour Avo-» cat auprés du Pere, Jesus-Christ

» qui est juste & sans tache; & il est la » propitiation pour nos pechez, & non

» seulement pour les nôtres, mais en-

» core pour ceux de tout le monde.

2. Matth. 9. 13.

10,

Que si nous lisons dans l'Ecriture, que quelques pecheurs n'ont pas obtenu le pardon de leurs pechez, quoiqu'ils le demandassent avec beaucoup d'instance, comme nous le voions dans Hxb. 12. l'exemple du Roy Antiochus. Il faut dire que quelques marques de penitence qu'ils donnassent exterieurement, ils n'avoient pas une veritable douleur de leurs pechez dans le cœur, ny une volonté sincere de s'en corriger, & par consequent que leur penitence n'étoit pas veritable. Et si nous voions en d'autres endroits qu'il y a de certains pechez qui ne se pardonnent point, cela se doit entendre qu'ils se par-

donn font ce, & cette fibilit a poi qu'il penite quoy de con ils per die inc guerir Ce q tage,ef ce de le çu le p n'est pa s'ils rei toûjoui y a en ment le primen vent fe

vent co

necessai

ce étant

l'imprin

la reiter

che. Nô

DE

egles de a point; ses inine dans confesfidele & . Et il iefqu'un ur Avo-HRIST il est la & non nais ende. criture, as obte-, quoieaucoup ons dans Il faut penitenment, ils ouleur de ny une iger, & ence n'éroions en certains

nt point,

se par-

DE LA DOCT. DES SACREM. 487 donnent que difficilement, parce qu'ils sont plus directement opposez à la grace, & à la charité que les autres, & cette difficulté passe pour une impossibilité morale. Mais dans le fond il n'y a point de peché de quelque nature qu'il soit qui ne soit pardonné par la penitence quand elle est veritable. En quoy les pecheurs ont un grand sujet de consolation & d'esperance, quand ils pensent qu'il n'y a point de mala. die incurable, & que la penitence peut guerir les plus desesperées.

Ce qui doit les consoler encore davantage, est que quand ils ont fait penirence de leurs pechez, & qu'ils en ont reçu le pardon, la misericorde de Dieu n'est pas bornée à cette grace, mais s'ils retombent, le meme remede est toûjours prest. C'est la différence qu'il y a entre les Sacremens qui impriment le caractere, & ceux qui ne l'impriment pas, que ceux-là ne se peu-vent feiterer, mais ceux-cy se peuvent conferer autant de fois qu'il est necessaire. C'est pourquoy la penitence étant du nombre de ceux qui ne l'impriment point, on peut & on doit la reiterer autant de fois que l'on peche. Nôtre Seigneur nous a enseigne

Matth., cette verité, lorsque saint Pierre luy
18. 22.
3 ayant demandé combien de fois il fal.
3 loit pardonner les pechez, & s'il suf.
3 sissoit de les pardonner sept fois, ce
3 Maître du Ciel suy répondit, qu'il
3 ne falloit pas seulement les pardon.
4 ner sept fois, mais septante fois sept
5 sois, c'est à dire, sans aucun nombre
6 determiné, & autant de fois qu'il est
6 necessaire, & que les pecheurs feront
7 penitence.

Des fruits de ce Sacrement.

Le premier, & le plus essentiel est celuy dont je viens de parler, sçavoir la remission des pechez par laquelle nous rentrons dans les bonnes graces de Dieu que nous avions perdues en pechant, ensorte que Dieu toûjours bon, & toûjours misericordieux, oublie nôtre peché, & nous aime comme auparavant.

Il faut joindre à cela la tranquillité de l'ame, la paix de la conscience, la confiance en Dieu, les consolations spirituelles, qui font ressentir à l'ame des douceurs, en comparaison desquelles tous les plaisirs du monde ne sont que des amertumes: parce que les voluptez de la terre sont exterieures, & ne

DE I font q science ne les

Que

Les parlé leur m ment téme a Confir matier chose d donne le est a qu'une de la f que la fible co qu'elle tion qu

La repenitent declares fez par Car condu feu, ne foit les pec

DE LA DOCT. DES SACREM. 489 font que passer; & celles de la bonne conscience sont dans le fond de l'ame, & rien ne les peut faire perdre que le peché.

Quelle est la matiere du Sacrement de penitence.

Les Sacremens dont nous avons parlé jusques à present, ont pour leur matiere quelque Symbole, ou element sensible & naturel : Le Baptéme a l'eau pour sa matiere, & la Confirmation le baume sacré. Mais la matiere de la penitence est quelque chose de moral à qui neanmoins on donne le nom de matiere, parce qu'elle est au regard des paroles sacrées ce qu'une matiere naturelle est au regard de sa forme. On peut dire neanmoins que la matiere de ce Sacrement est sensible comme celle des autres, parce qu'elle devient exterieure par la declaration qu'on en fait, ainsi que je vais dire.

La matiere donc du Sacrement de penitence sont les pechez du penitent declarez par la confession, & disposez par la contrition à être remis: Car comme le bois qui est la matiere du feu, ne peut recevoir sa forme qu'il ne soit convenablement disposé, ainsi les pechez ne peuvent recevoir la

X v

nt.

erre luy

is il fal-

s'il suf-

ois, ce

, qu'il pardon-

ois sept

nombre

qu'il est

s feront

fçavoir aquelle graces es en pears bon, blie nôe aupa-

illité de , la conns spiriame des squelles ont que s volues, & ne

EXPLICATION forme du Sacrement qui les doit effacer, qu'ils n'aient les dispositions que je viens de dire. Il y a deux sortes de pechez, sçavoir des pechez mortels, & des pechez veniels. Les mortels sont une matiere necessaire; c'est à dire, qu'il faux absolument & necessairement les soumettre au Sacrement, sans lequel ils ne peuvent étre pardonnez. Les veniels sont une matiere sussiante, cest à dire, qu'ils sont rellement sujers au Sacrement, & tellement capables de recevoir la forme quiles efface, qu'on peut ne les luy pas soumettre, & qu'ils peuvent être pardonnez en d'autres manieres.

Quelle est la forme de ce Sacrement.

La forme de la penitence est dans

DEL aspire mot al me Sa qu'elle ment, Ce mo les pe qui en & qui puissar cupidi · Qua Prétie mine I neceffi Sacrei

doit di firer tabloudes placed des placed des quoy ajoute à quo l'intendent des placed des placed des quos l'intendent des placed des quos l'intendent des quois l'intendent des quoit de l'intendent des quois l'intendent de l'intendent des quois l'intendent de l'intendent de l'intendent de l'intendent des quois l'intendent des quois l'intendent des quois l'intendent de l'int doit efolitions
eux forpechez
ls. Les
celfaire;
ment &
u Sacre
ent étre
matiere
nt tellellement
uiles effoumetnnez en

est dans
Je vous
s de la
donna
pechez :
sous sur
dans le
le Mi
rétre les
uvé par
L'autre
ent: qui

ement.

DE LA DOCT. DES SACREM. 491 aspire à la grace du Sacrement. Et le mot absolve montre la vertu de la forme Sacramentelle qui est de faire ce qu'elle dit non seulement en ce Sacrement, mais encore en tous les autres. Ce mot signifie je vous delie, parce que les pechez sont des especes de liens qui empéchent l'ame d'aller à Dieu, & qui la retiennent captive sous la puissance du demon, & de ses propres cupiditéz.

Quant aux autres paroles que lo Prétie ajoute : à peccatis this , in nomine Pakris , & Felis , & Spiritus fandi , Amen, Elles ne sont point de la necessité de la forme ny de l'estence du Sacrement. Le Prette neanmoins les doit dire, & il les dir toujours, pour oter toute équivoque. Car il peut absoudre de plusieurs choses, soavoir des pechez, de l'excommunication & des censures de l'Eglise: C'est pourquoy en difant, je vous abfous, il ajoute de vos pechez, pour marquer à quoy le termine fon absolution, & l'intention qu'il doit avoir de delien fed penitent

+ 66 33 Fr

INSTRUCTION VIII.

Des autres parties du Sacrement de penitence.

Utre la forme & la matiere dont nous avons parlé dans la derniere Instruction, il y a encore d'autres parties de la penitence, sçavoir, la Contrition, la Confession, & la satisfaction. Ces parties peuvent étre appellées integrantes, parce qu'elles sont tellement necessaires à l'integrité de ce Sacrement, que si quelqu'une manque, la penitence est imparfaite & defectueuse. L'ordre qui se doit garder dans la pratique, & que nous observerons aussi pour les expliquer, est que l'on doit commencer par la contrition; la Confession doit suivre; & l'on doit finir par la satisfaction: Ensorte neanmoins que dans la pratique & dans l'usage aiant commencé par la contrition, il est tresutile d'en conserver le sentiment, & la douleur pendant méme la confession & la satisfaction.

DE :

La cœur, chez c tion de

De ce que la premie ster les l'autre

pecher.

Afin d

faite, il chez que me faisc à Dieu vaillé d cœur ;]' où je dev la nuit. de mon a années d Seigneur grande n dance de les iniqui lavez mes entiereme

chez.

DE LA DOCT. DES SACREM. 493

De la Contrition, & ce que c'est.

La Contrition est une douleur de cœur, & une detestation sincere des pechez commis, avec une ferme resolution de n'en plus commettre à l'avenir. De cette definition nous apprenons que la Contrition a deux veuës. La premiere est sur le passé, afin de detester les pechez que l'on a commis; & l'autre sur l'avenir, afin de ne plus

pecher.

Afin donc que la Contrition soit parfaite, il faut avoir de la douleur des pechez que l'on a commis, & gemir comme faisoit le Prophete, quand il disoit à Dieu dans sa Penitence: J'ay tra- "Psal. 64 vaillé dans le gemissement de mon « cœur ; J'ay trempé de mes larmes le lit « où je devois prendre mon repos durant « la nuit. Je penseray dans l'amertume « Isai. 3 de mon ame aux pechez de toutes les «15. années de ma vie. Pardonnez - moy, « Seigneur, selon l'étendue de vôtre "Esson grande misericorde. Et selon l'abon- « dance de vôtre bonté, effacez toutes « les iniquitez de mon ame. De plus « lavez mes taches, & nettoyez-moy « entierement de l'impureté de mes pe-« chez.

III,

re dont

la dere d'au cavoir. k la sa. t étre qu'ell'intequelest imre qui e, & ur les nencer n doit fatise dans

com-

tres-

it, & ession EXPLICATION

Il ne suffit pas pour rendre une Contrition parfaite de pleurer les pechez passez, il faut encore avoir une ferme resolution de n'en plus commettre à l'avenit; à moins de cela la douseur ne seroit ny sincère ny veritable. C'est ce que notre Seigneur exigéa de la femme adultere, lors qu'il suy donna l'Alexanteron de se faute Allexante.

Joan. "l'Absolution de sa faute: Allez, dit-il,
" & ne pechez plus à l'avenir. Il re-

» commanda la même chose au Paraly-» rique qu'il avoir gueri : Voila que vous

demandoit un cœut nouveau à ceux qui se convertissoient, c'est à dire un cœur purisé de ses pechez passez, & dispose à mener une vie nouvelle. C'est ainsi qu'il parse par le Prophete Eze-

** ne vous feront point imputez à per-

» dition. Eloignez de nous routes les » occasions qui vous ont fait prevari-

» quer & faites-vous un cœur nouveau » & un esprit nouveau. C'est à dire un cœur qui vive d'une vie nouvelle & qui ne peche plus à l'avenir.

Le mot de Contrition signisse brilement de cœur; & l'on s'en sert pour

DE: mont est si g penet tre er fide qu Auffi me, il agreal **Foutra** gloire. Seigne eccurb la bon de luy autre:] moy d nes, p

> Une par ment l tre iniq dinaire

& fur t

La Cleur qui vene de infinime inferer

ferme t Celt se e Conpechez ferme ettre à douleur e. C'est de la donna , dit-il, Il re-Paralyue vous avenir. y. Dieu à ceux dire un illez, & le. C'est ete Ezeaires pes pechez z à peroutes les prevari-nouveau à dire un uvelle &

ifie brisesert pour

DE LA DOCT. DES SACREM. 495 montrer que la douleur de la Penitence est si grade & que l'ame en est tellement penetrée qu'elle voudroit briser & mettre en poudre le cœur qui a été si perside que d'offenser la majesté de Dieu. Aussi comme cette douleur est extréme, il ne se peut faire qu'elle ne soit agreable à Dieu, puis qu'elle repare Poutrage que le pecheur avoit fait à sa gloire. Comme temoigne le Prophete, "Pliser Seigneur, vous ne rejettez point le "19. cour brise & humilie. Dieu même a eu la bonté de nous enseigner ce moyen " de luy satisfaire quand il a dit par un "Joel-autre Prophete: Convertissez-vous à "2.12." moy de tout vôtre cœur par les jeû " nes, par les larmes, par les soupirs, & fur tout brifez vos cœurs.

Une parfaite à qui l'on donne simplement le nom de Contrition; l'autre imparfaite, & que l'on appelle or-

dinairement attrition.

La Constition parfaite est une douleur que l'on conçoit d'ins le cour en veue de la bonté de Dieu qui menté instituent d'etre aimé. D'où il faut inserer que la Contrition parsaite enseme toujours un acte de charité, & cest ce qui fait la sorce de la Contri496 EXPLICATION

tion: Car comme la charité est un amour de Dieu par dessus coutes choses, il s'ensuit que la Contrition qui est un acte de charité doit étre une haine & une douleur du peché par Deut. " dessus toutes choses. Par la charité

" nous aimons Dieu de tout nôtre

" cœur, de tout nôtre esprit, de toutes nos forces; & par la Contrition nous devons nous convertir à Dieu, comme dit un Prophete, de tout nôtre cœur & de toutes nos forces, en sorte que l'on soit disposé à perdre plutôt toutes choses & la vie même que de commettre les pechez dont l'on res-

sent de la douleur.

6.5.

Joel 2.

12,

L'Attrition ou Contrition imparfaite est une douleur des pechez commis en veue de la justice de Dieu, & fondée sur la laideur du peché, ou sur la crainte du châtiment, ou sur quelque autre semblable motif. Ainsi la difference qu'il y a entre la Contrition & l'Attrition est que le motif de la Contrition, c'est la charité, & le motif de l'Attrition, c'est la crainte; ce qui fait que la Contrition est une douleur filiale pour un pere qu'on a offensé & que l'on aime, & l'Attrition est une douleur servile pour un Juge irrité & qui

DE I peut p douler leur de pechez çoit, de les mouro ment f tion no confell l'on m auroit

Enco pour g par un Contri neanmo fession nôtre S pour ce qu'un p foit pas point pa trition maginâ que les font si c

ne pou

DE LA DOCT. DES SACREM. 497 N peut punir. Aussi les effets de ces deux est un adouleurs sont bien differens, La doues choleur de la Contrition efface tous les tion qui pechez dés le moment qu'on la contre une çoit, pourveu que l'on ait la volonté ché par de les confesser; en sorte que si l'on charité mouroit en cet état l'on seroit assuret nôtre ment sauvé; & la douleur de l'Attrie toutes tion ne les efface que quand on les on nous confesse actuellement, en sorte que si 1, coml'on mouroit sans les confesser il n'y it nôtre auroit point de salut. en sordre pluême que

De la Confession.

Encore que les pechez soient remis, pour grands & enormes qu'ils soient, par un acte d'amour de Dieu & d'une Contrition parfaite, il est necessaire neanmoins de les declarer dans la Confession; Premierement, parce que nôtre Seigneur a institué ce Sacrement pour cet effet, en sorte que si quelqu'un pouvant se confesser ne le faisoit pas, ses pechez ne luy seroient point pardonnez quelque Acte de Contrition ou d'amour de Dieu qu'il s'imaginat faire. Secondement, parce que les ressors de nôtre interieur nous sont si cachez & si incertains, que nous ne pouvons nous assurer que nôtre

on resmparfaicommis c fondée a crainte ie autre ifference l'Attri-

ntrition, l'Attrifait que ar filiale & que une dou-

é & qui

298 EXPLICATION charité soit veritable & nôtre Contrition parfaite: Il nous faut dont joindre la declaration Sacramentale de nos pechez aux Actes de nôtre interieur, afin de nous en tendre le pardon plus affuré.

La Confession est done une acculation que nous faisons de nous-même en declarant nos propres pechez à un Prétre à qui Dieu a donné le pouvoir de nous absoudre. Quand nous disons que la Confession est une accusation; c'est pour nous faire ressouvenir que nous ne devons pas declarer nos pechez, comme nous ferions dans un entretien indifferent, & beaucoup Prov. 2. moins comme ceux dont patle le Sage qui se réjouissent & qui se vantent des fautes qu'ils ont commises; mais comme des criminels qui avoilent leurs crimes, afin d'en obtenir la reniffion.

> Tous les hommes font obligez à ce Sacrement des qu'ils ont l'usage de la raison, purs que c'est en ce temps-là qu'ils commencent à pechet. On ne peut dire neanmoins précisement à quel âge ils ont l'usage de la raison, parce que les uns l'ont plutôt & les autres plus tard, selon leurs differend

DEL tes dis que fac mence & dun fraude ne peur

de lans Ilya fois l'a & elle Mais e Confes le peril nir de long - t parce c vantag chargée tout q parler peut ét de se ce se con danger tombe ilyasi de le ju obligé .

te qui c

particul

N cre Connut donc amentale nôtre ine le par-

e acculais-même
nez à un
pouvoir
is difons
culation,
enir que
nos pedans un
eaucoup
e le Safe vanir la reir la re-

gez à ce ge de la emps-la On ne ment à tailon, & les iffeten DE LA DOCT. DES SACREM. 499 tes dispositions. L'on en peut en quelque façon juger quand les enfans commencent à faire la distinction du bien & du mal, & qu'ils usent de sinesse, de fraude & de tromperie, dautant que l'on ne peut tromper ny pratiquer de fraude sans quelque sorte de raisonnement.

Il y à obligation de se Confesser une fois l'année; l'Eglise l'a ainsi ordonné, & elle en a fait un commandement. Mais elle exhorte & conseille de se Confesser souvent, tant pour eviter le peril qu'il y a de ne se pas ressouvenir de ses pechez quand l'on a été long-temps sans se Confesser; que parce qu'il n'y a rien qui console davantage une ame que de se sentir déchargée du poids de ses pechez, sur tout quand ils font mortels; fans parler des dangers de mort où l'on peut étre surpris & dans l'impuissance de se confesser. 2. Il y a obligation de se confesser lors que l'on se voit en danger de mort, comme quand l'on tombe dans une maladie mortelle ou il y a sujet de craindre que l'on ne perde le jugement. 3. Lors que l'on est obligé de toucher quelque chose sainte qui demande une pureté d'ame plus particuliere comme quand l'on ad-

EXPLICATION ministre ou que l'on reçoit quelque Sacrement. 4. Lors que l'experience fait connoître que l'on oublie facile. ment ses pechez, & qu'il y a un sujet raisonnable de croire que l'on oubliera de même ceux dont la conscience est chargée. Il est de necessité de confesser tous les pechez mortels & d'en declarer le nombre non seulement de ceux qui se commettent exterieurement & par des actions sensibles, mais encore, de ceux qui sont les plus secrets & les plus cachez dans l'interieur, comme sont les mauvaises pensées volontaires & les desirs dereglez qui blessent quelquefois davantage l'ame que ceux qui paroissent au dehors.

Quant aux Veniels, il n'y a pas d'obligation de les declarer, parce qu'ils peuvent être effacez en beaucoup d'autres manieres, comme par l'aumône, par la priere, par la charité & par d'autres semblables bonnes œuvres. On conseille neanmoins de les consesser, la voye du Sacrement étant la plus sure, & ayant été instituée pour remettre tous les pechez.

Il faut encore declarer les circonstances des pechez quand elles sont aggravantes ou qu'elles changent l'espeDE Lice du p derables mortel avoit ve il ne su il faut aj se sacré vol, la core un

Cette

saire da

avoit of peché maggravait ment on tion, in nouveau voir un Sferoit du gé de corfacrilege tres pechelaration.

Mais fi oubliance feulement fois fans ration a é N quelque perience e facile. un sujet oublienscience de con-& d'en ment de terieurees, mais plus ses l'inteises pendereglez tage l'adehors. y a pas , parce n beaume par a charibonnes oins de crement

circonfont agit l'espe-

té insti-

DE LA DOCT. DES SACREM. 501 ce du peché: Car il y en a de si considerables, qu'elles font ce qu'il y a de mortel dans le peché. Comme si l'on avoit volé quelque meuble d'Eglisse, il ne sussit pas de dire que l'on a volé, il faut ajoûter que le vol est d'une chose sacrée, parce qu'outre que c'est un vol, la circonstance fait que c'est encore un sacrilege.

Cette integrité est tellement necesfaire dans la Confession que si l'on avoit omis malicieusement quelque peché mortel ou quelque circonstance aggravante & mortelle, non seulement on ne recevroit point l'absolution, mais encore on ajoûteroit un nouveau peché à tous les autres; sçavoir un Sacrilege, pour l'abus que l'on feroit du Sacrement, Et l'on seroit obligé de confesser une autre sois avec ce sacrilege le peché omis, & tous les autres pechez dont on a déja fait la declaration.

Mais si l'on omet quelque peché par oubliance ou par mégarde, il suffira seulement de le confesser une autre fois sans parler de ceux dont la declaration a été sincere. De la Satisfaction.

La satisfaction est le payement entier d'une dette que l'on acquitte : Car quand nous payons à quelqu'un tout ce que nous luy devons, nous disons qu'il est satisfait, & ce payement est une veritable satisfaction. Ainsi la satisfaction dont il s'agit est une compensation par laquelle nous satisfaisons à Dieu pour les injures que nous luy avons faites en pechant & en desobeissantà ses volontez.

Il y a trois sortes de satisfaction. La premiere qui est aussi la plus parfaite est celle que nôtre Seigneur a faite à son Pere pour les pechez de tous les hommes lors qu'il s'est offert en sacrifice & qu'il est mort sur le bois infame de la Croix. J'ay dit que cette satisfaction est la plus parfaite, parce qu'elle a payé à Dieu dans la plus grande rigueur, ce que les hommes devoient à sajustice par leurs pechez, à cause de la dignité infinie de la personne qui a satisfait par sa mort. D'où 1. Joan., vient que Saint Jean dit, qu'il est la

1. 2.

" propiciation pour nos pechez, & non

" seulement pour nos pechez, mais en-" core pour ceux de tout le monde; c'est

DELA à dire, à cause faire cet te autre pût étre lez de m finie qui peché.

celle que pechez, nitences taires, or milité & nous env dence.

La seco

C'est a viteurs de ner une v ce que le vant les avoit poi maceratio La troi

que l'on a mentale e lution du pour les p On l'appe les Canon

nent ente: Car
un tout
s disons
ment est
asi la sane comsatisfaiue nous

ken des-

tion. La parfaite faire à tous les en sacris infame cette sae, parce la plus hommes s pechez, e la perrt. D'où a'il est la , & non mais enide ; c'est

DE LA DOCT. DES SACREM. 503 à dire, de tous les hommes. Luy seul à cause de sa dignité infinie pouvoit faire cette satisfaction rigoureuse, toute autre creature pour sainte qu'elle pût être, ne pouvant jamais avoir assez de merite pour reparer l'injure infinie qui avoit été faite à Dieu par le peché.

La seconde sorte de satisfaction est celle que nous faisons à Dieu pour nos pechez, lors que nous faisons des penitences & des mortifications volontaires, ou que nous recevons avec humilité & resignation celles que Dieu nous envoye par l'ordre de sa provi-

dence.

C'est ainsi que tant de grands serviteurs de Dieu ont entrepris de mener une vie austere & penitente, parce que leurs pechez leur venant devant les yeux, ils ont cru qu'il n'y avoit point assez d'austeritez ny de macerations pour les expier.

La troisième espece de satisfaction que l'on appelle Canonique & Sacramentale est celle qui est jointe à l'absolution du Prétre, afin de satisfaire pour les pechez que l'on a confessez. On l'appelle Canonique, parce que les Canons de l'Eglise ont toûjours

EXPLICATION

ordonné que quand le Prétre donne l'absolution, il oblige en même temps celuy qu'il absoût, de faire quelque chose de penible pour recompenser la

peine que ses pechez meritent.

C'est cette derniere sorte de satisfaction à laquelle le Prétre oblige le Penitent, qui est une partie integrante du Sacrement de Penitence: Car comme il y a deux maux qui suivent le peché; sçavoir la coulpe qui est une tache qui rend l'ame desagreable à Dieu, & la peine qu'elle merite pour sa desobeissance; de même il est necessaire qu'il y ait deux choses opposées dans la Penitence pour remettre l'ame dans son bon état: La premiere est la grace qui efface la coulpe & qui rend l'ame agreable aux yeux de Dieu; elle sedonne par la Contrition qui est dans le Penitent & par l'Absolution qui est prononcée par le Prétre : L'autre est le pardon qui s'obtient par la satisfaction que l'on fait à Dieu en disant les prieres, en faisant les aumônes, & en accomplissant les autres œuvres penibles ausquelles le Prétre a condamné le Penitent.

Les peines qui sont remises par cette satisfaction, supposé la contrition parfaite, parfaite Confess pour les Purgato les, pecl admirer vers les l'Eglise, ger des portable

INS

ciles à si

Sacrement le de J z finiment quand no cevons padans les a l'auteur mantificati

C'est po voulant n donnent d divins, m donne temps quelque enser la

e satisblige le tegrane : Car fuivent est une eable à ite pour est nes oppoemettre remiere pe & qui de Dieu; n qui est Solution : L'aunt par la

par cetontrition parfaite,

Dieu en

es aumô-

itres œu-

Prétre a

DE LA DOCT. DES SACREM. 505 parfaite; ou l'imparfaite jointe à la Confession, sont les peines eternelles pour les pechez mortels; & celles du Purgatoire ou autres temporelles pour les pechez veniels; ou nous devons admirer la bonté infinie de Dieu envers les pecheurs, d'avoir établi dans l'Eglise un moyen si facile de changer des peines eternelles & si insupportables en d'autres si legeres & si faciles à supporter.

INSTRUCTION IX.

De l'Eucharistie.

Lexcellence appellé le tres-saint Sacrement, parce que la presence réelle de Jesus-Christ le releve infiniment au dessus des autres, & que quand nous le recevons, nous ne recevons pas seulement la grace comme dans les autre Sacremens, mais encore l'auteur même de la grace & de toute santification.

C'est pourquoy les saints Docteurs voulant montrer son excellence, luy donnent des noms admirables & tout divins, mais qui sont toûjours au des-

Y

506 EXPLICATION

sous de son merite. Ils l'appellent Eucharistie, qui signisse bonne grace ou remerciement, tant parce qu'il est le signe & le gage de la vie eternelle qui cst la consommation de toutes les graces; qu'à cause qu'il est la plus grande de toutes les graces que Dieu nous ait jamais faites, puis qu'il contient lesus-Chrit même qui est la source des graces & la Fontaine de toutes les benedictions. Il est aussi justement appellé remerciement, parce qu'il est offert à Dieu en action de graces des bien-faits que nous recevons de sa bonté, & que nous ne luy sçaurions rien offrir de plus grand pour luy marquer nôtre reconnoillance.

Ce Sacrement est encore appellé
Communion, & ce nom est tiré de saint
Paul qui dit: Le Calice de benediction
que nous benissons n'est-il pas la Com-

" munion du Sang de Jesus-Christ?" Et le pain que nous rompons n'est-il

" pas la Communion du Corps du Sei" gneur? Et en effet la Foy nous apprend
que par la vertu de ce Sacrement,
nous fommes unis & incorporez à
Jesus - Christ comme à nôtre
Chef: Nous le fommes encore les
uns aux autres, comme un membre

DE LA! l'est à un faire qu'u participer

De là encore ap charité & nôtre Sei Symboles nent ce q participat tout ainsi posé de pl vin une l plusieurs Mystique est l'Eglise Fideles qui la participa c'est pourq paroles qu Nous ne so feul pain 8 nous partic Où nous sont indign participant & d'union e de haine & chain.

L'on dor

DE I.A DOCT. DES SACREM. 507 l'est à un autre membre, afin de ne faire qu'un même corps en luy pour

participer à sa divinité.

nt Eu-

ace ou

est le

le qui

es gra-

gran-

nous

ntient

est la

ne de

uffi ju-

parce

le gra-

evons

/ ſçau-

d pour

ppellé

e faint

diction

Com-

RIST?

n'est-il

lu Sei-

pprend

ment,

orez à

nôtre

ore les

embre

De la vient que de Sacrement est encore appellé Sacrement de paix, de charité & d'union : C'est pourquoy nôtre Seigneur l'a institué sous des Symboles d'union qui nous apprennent ce que nous devons étre par la participation de ce Sacrement: Car tout ainsi que le pain est un tout composé de plusieurs grains de blé, & le vin une liqueur composée du jus de plusieurs grains ; de même le Corps Mystique de Jesus-Christ qui est l'Eglise, est composé de tous ses Fideles qui en sont les membres, par la participation de ce divin Sacrement; c'est pourquoy l'Apôtre dit ensuite des paroles que je viens de rapporter: Nous ne sommes tous ensemble qu'un albay. seul pain & un seul corps, parce que « nous participons tous à un même pain. « Où nous voyons combien ceux - là sont indignes du nom de Chrétien, qui participant à ce Sacrement de charité & d'union entretiennent des sentimens de haine & d'aversion contre leur prochain.

L'on donne aussi à ce tres-saint Sa-

EXPLICATION A STE crement le nom de Viatique, tant parce que c'est une viande spirituelle qui nourrit & soutient notre ame dans le pelerinage de la vie presente, qu'à cause qu'il est donne aux Fideles lors qu'ils sont prests de sortir de ce monde, comme un Viatique qui les doit conduire à la vie eternelle.

Enfin il est appelle Sacrifice, qui est un nom d'excellence & d'un grand poids; mais je n'en diray rien icy dans l'obligation que j'auray d'en parler cy-

apres plus au long.

Toon.

De l'institution du tres-saint Sacrement.

L'Ecriture nous apprend que nôtre " Seigneur ayant aime ses Disciples du-" rant sa vie, il les a aimez jusqu'à la " fin. C'est pourquoy voulant leur don-" ner un gage de son amour avant que " de les quittet, & sçachant que l'heure " étoit venue à jaquelle il devoitaller » à son Pere, il re ouva le moyen par un conseil admirable de sa sagesse de les quitter de telle sorte qu'il demeurat toûjours avec eux. C'est ce qu'il a fait dans la sainte Cene en laquelle il man Luc.12, gea l'Agneau Pascal avec eux; car il " prît le pain & rendant graces à son

DEL Pere, il Disciple ceci est i vous: F Puis pre lice est fang led faites ce les fois d

Quelle

Il ne f riftie ne Ca toûj glife & d nous l'er est le My un Myste cellaire q me comm Commo charistie dans un

> jours à n qu'il ya de matie matiere d nous lifo Seigneur

ment pri

DE LA DOCT. DES SACREM. 509 Pere, il le rompit, & le donna à ses «1. Co tant, Disciples disant : Prenez & mangez, uelle ceci est mon corps, qui est donné pour « dans vous: Faites ceci en memoire de moy. « qu'à Puis prenant le Calice, il dit : ce Ca- « lors lice est la nouvelle alliance en mon « monsang lequel sera repandu pour vous; * doit faites ceci en memoire de moy toutes « les fois que vous boirez. ui est !

Quelle est la matiere de ce Sacrement.

grand

dans

er cy-

nôtre

les du-

qu'à la

ur don-

ant que

l'heure

oit aller

n par un

e de les

emeurât

il a fait

e il man

c; car il

es à son

Il ne faut point douter que l'Euchaniste ne soit un veritable Sacrement.
C'à toujours été le sentiment de l'Eglife & des Saints Peres; Et saint Paul «1.Tim.
nous l'enseigne lors qu'il dit qu'elle «
est le Mystere de la Foy, Si donc elle est
un Mystere & un Sacrement, il est necessaire qu'elle ait sa matière & sa forme comme les autres.

Comme nôtre Seigneur a institué l'Eucharistie en forme de Banquet, & que dans un Banquet, l'on propose toûjours à manger & à boire, il s'ensuit qu'il y a dans l'Eucharistie deux sortes de matiere & deux sortes de forme. La matiere du manger est le pain : Car nous lisons dans l'Evangile que nôtre Seigneur voulant instituer ce Sacrement prit du pain en ses mains, qu'il

Y iij

GIO EXPLICATION

Matth " le benit, & qu'il le donna à ses Disci-26. 26. 36 ples disant : Prenez & mangez, ceci

" est mon corps. Et il étoit bien convenable que la matière sensible de ce Sacrement eût du rapport à ce qu'elle signisioit, & qu'un pain representat un autre pain, scavoir Jesus-Christ nôtre Seigneur qui dit de luy-même:

Joan.' " Je suis le pain vivant qui suis décendu 6.51. " du Ciel : Si quelqu'un mange de ce

» pain, il vivra eternellement.

Ce pain doit être de pur froment & non d'orge, de segle ou de quelque autre grain ou legume; Parce que no tre Seigneur ayant simplement designé du pain pour la matière de ce Sacrement, il a assez fait entendre que son intention étoit que ce sut de veritable pain qui ne se fait que de pur froment.

Ce pain doit être fait sans levain, asin qu'il soit conforme à celuy dont usa nôtre Seigneur, qui institua ce Sacrement dans un temps où les Juiss ne mangeoient que des azimes, c'est à dire des pains sans levain. Ce n'est pas que le Sacrement ne se pût faire avec du pain levé qui est de veritable pain; comme en esset on s'en sert en plusieurs Eglises d'Orient: Mais l'usage de l'E.

DE LA glise Ro sans leva

La mai

pre & na vigne, a nôtre Se de ce divi que je ne gne jusq nouveau

de mon P

L'on n

non que validité fuffit. M un Myste l'union d presenté qui sont Jean nou se. Cela l'eau qui gneur av frappé d mort; ce liance & liance &

De l

avec son

DE LA DOCT. DES SACREM. (11 Disciglise Romaine est de se servir de pain ceci sans levain. convece Saelle fitật un

HRIST

même:

écendu

de ce

coment

juelque

que no-

defigné

Sacre-

ue son

eritable

ur fro-

levain,

y dont

a ce Sa-

Juifs ne

, c'est à

n'est pas

ire avec

le pain;

plusieurs e de l'E-

La matiere du Calice est le vin propre & naturel qui sort du raisin de la vigne, ainsi que nous l'apprenons de nôtre Seigneur qui dans l'institution de ce divin Sacrement a dit : Je vous dis "Marc. que je ne boiray plus de ce fruit de vi- "14. 25" gne jusqu'au jour auquel je le boiray «

nouveau avec vous dans le Royaume « de mon Pere.

L'on méle un peu d'eau avecle vin, non que cela soit necessaire pour la validité de la matiere, car le vin seul suffit. Mais cela se fait pour exprimer un Mystere, sçavoir pour marquer l'union de Jesus-Christ qui est representé par le vin, avec les Fideles qui sont figurez par l'eau, comme saint Jean nous l'apprend dans l'Apocalypse. Cela se fait aussi en memoire de Apoc.17. l'eau qui sortit du côté de nôtre Seigneur avec son sang, lors qu'il fut frappé d'un coup de lance aprés sa mort; ce qui figuroit pareillement l'alliance & l'union de Jesus-Christ avec son Eglise.

De la forme de ce Sacrement.

Comme il y a dans l'Eucharistie Y iiii

EXPLICATION deux fortes de matiere; scavoir le pain & le vin; il y a aussi deux sortes de forme, qui leur sont proprès. La forme du pain est dans ces paroles : Ceci est mon corps: Car l'Ecriture nous apprend que nôtre Seigneur voulant confacrer, profera ces paroles sur le pain! Ceci est mon corps. Il en profera encore d'autres; mais celles la suffisent pour être la forme du pain y puis qu'elles seules signifient & font ce qu'elles disent, scavoir le Corps de JEsus-CHRIST: Car comme nous avons dit ailleurs, la forme d'un Sacrement est une certaine fuire de paroles qui ne lignifient pas seulement ce qu'elles disent, mais qui le produisent encore en effet, in and in the apprentable

 pain; sça tout ens Sang de

De la pr au S

Encor

la matie ment nea forme fo effet, & vin. Je v Prétre a Ceci est pain, ma s'y trouv tôt qu'il Ceci est r mais le S trouveful Et ce n ble ny mo Dien que le Ciel d'u pre à: son en même ne manie telle. Cel l'esprit hi

peut com

DELA DOCT. DES SACREM. 513 pain; sçavoir qu'elles signifient & font tout ensemble ce qu'elles disent; le Sang de Jesus-Christ.

pain

es'de

a for-Ceci

is ap-

t conpain :

ra en-

ffilent qu'el-

u'elles

ESUS-

avons rement

es l'dui

ju'elles

encore

arolés:

qui est

fera re-

irs pour

utes ces

nt efferi-

ie i mais

t le Ca

Ceci est

que j'ay

tiere du

De la presence réelle de Jesus-Christ au Sacrement de l'Eucharistie.

Encore que le pain & le vin soient la matiere de l'Eucharistie, au moment neanmoins que les paroles de la forme sont prononcées elles ont leur esset, & il n'y a plus de pain ny de vin. Je veux dire qu'aussi-tôt que le Prétre a proferé ces paroles sur le pain; Geci est mon corps, il n'y a plus de pain, mais le Corps de Jesus-Christ s'y trouve réellement present: Et si-tôt qu'il a proferé celles-cy sur le vin: Ceci est mon Sang, il n'y a plus de vin, mais le Sang de Jesus-Christ se trouve substantiellement en sa place.

Et ce n'est point une chose impossible ny même dissicile à la puissance de Dieu que Jesus-Christ soit dans le Ciel d'une maniere naturelle & propre à son être corporel, & qu'il soit en même-temps dans l'Eucharistie d'une maniere surnaturelle & Sacramentelle. Cela est dissicile à concevoir à l'esprit humain dont la soiblesse me peut comprendre les choses de Dieu;

Yv

mais il faut que la raison se soumette à la Foy qui nous oblige de croire que les choses sont ainsi, ces paroles de nôtre Seigneur étant si claires qu'on ne leur peut donner d'explication sans en corrompre le sens naturel : Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang.

De la Transsubstanciation.

Ce mot, que les Docteurs Catholiques ont inventé pour expliquer tout d'uncoup & sans circonlocution le changement qui se fait dans cet admirable Sacrement, signifie changement d'une substance en un autre. Ainsi la substance du pain étant entierement changée en la substance du Corps de Jesus-Christ, & la substance du vin étant entierement changée en la substance de son sang, ce changement mysterieux est justement appellé Transsubstanciation.

Je me suis servie à dessein du mot de substance, car encore que la substance du pain & du vin so ent changées, leurs accidens neanmoins demeurent, & ils servent de voiles pour nous cacher le Corps & le Sang de Jesus-Christ, & pour éprouver nôtre Foy: On les appelle dans ce Sacrement les especes

facrées province de moins par jet, & quant. Or Corps de ment four fang y et ment four corps s'y la fe fait

Ceci est mest seuler du Corps qu'en ver les especies ne qu'elles corps du sang du sang du sang du sang du sang du sang de corps & le sang de s

faire d'ex Lorfq mette re que les de qu'on on sans : Ceci

Cathoer tout
de chandmiragement
Ainsi la
erement
orps de
ance du
ée en la
changeappellé

mot de stance du s, leurs nt, & ils cacher le HR I ST, : On les s especes

DE LA DOCT. DES SACREM. 515 facrées par respect; car encore que ce soient de veritables accidens, neanmoins parce qu'ils subsistent sans sujet, & qu'ils servent à un si adorable mystère, on les appelle ainsi pour les distinguer de ce qu'ils étoient auparavant. Or la Foy nous apprend que le Corps de Jesus-Christ est tellement sous les especes du pain, que son sang y est aussi: Et son sang est tellement sous les especes du vin, que son corps s'y trouve conjointement: Et cela se fait d'une maniere qu'il est necessaire d'expliquer.

Lorsque le Prêtre dit ces paroles: Ceci est mon Corps, la substance du pain est seulement changée en la substance du Corps de Jesus-Christ, en sorte qu'en vertu de ces paroles il n'y a sous les especes du pain que le seul Corps de JESUS-CHRIST, sans le sang, les paroles ne faisant precisément que ce qu'elles disent. Et quand le Prêtre dit: Leci est mon Sang, la substance du vin est seulement changée en la substance du sang de Jes us-CHR ist sans le corps. Mais parce que le corps naturellement n'est point sans le sang, ny le sang sans le corps , si le corps est sans le sang, & le sang sans le corps par la vertu des

Y vj

EXPLICATION

paroles, l'un n'est point sans l'autre par la liaison naturelle qu'ils ont ensemble. Ainsi le corps de Jesus-Christ se trouve sous les especes du pain par la vertu des paroles: Ceci est mon Corps, & le sang s'y trouve par connexion & par concomitance: Et son sang se trouve sous les especes du vin par la vertu des paroles: Ceci est mon Sang, & le corps s'y trouve par une suite, & par une concomitance necessaire.

Il en est de même de l'ame & de la divinité du même Sauveur. Son corps & son sang sont seulement dans le Saucrement par la puissance des paroles; mais parce que son corps & son sang ne sont point sans ame; & que son corps & son ame ne sont point sans fa divinité, il faut dire, & la foy nous oblige de le croire, que nous avons dans cét admirable Sacrement, son Corps, son Sang, son Ame, sa Divinité.

Au reste Jesus-Christiest dans ce Sacrement d'une maniere mysterieuse & Sacramentelle; c'est à dire, qu'il est tout entier en toute l'hostie, & tout entier en chaque partie de l'hossie, en sorte que quiconque en reçoit une petite partie, reçoit autant que s'il en recevoit une plus grande ou

DE L'A l'hostie me nous l'ex

Del'E

bare qu'e foit fa re pour hor voir que droit na religion nature ir vinité. C l'Euchari Sacreme feul, ve par lequ l'Eglife.

Dieu, reconno maine fi testatior voudrio fence po pouvan aneanti nôtre p

les autre

toit hon

· Un S

DE L'A DOCT. DES SACREM. 517 l'hostie même toute entiere painti que nous l'expliquerons cy-après.

repar

ist se

par la

Sorps,

ion &

trou-

vertu

& le

& par

z-de la

corps

le Sa-

roles;

ang ne

corps

divini-

olige de

ins cet

s, fon

At dans

myste-

à dire,

hostie,

de l'ho-

n-reçoit

ant que

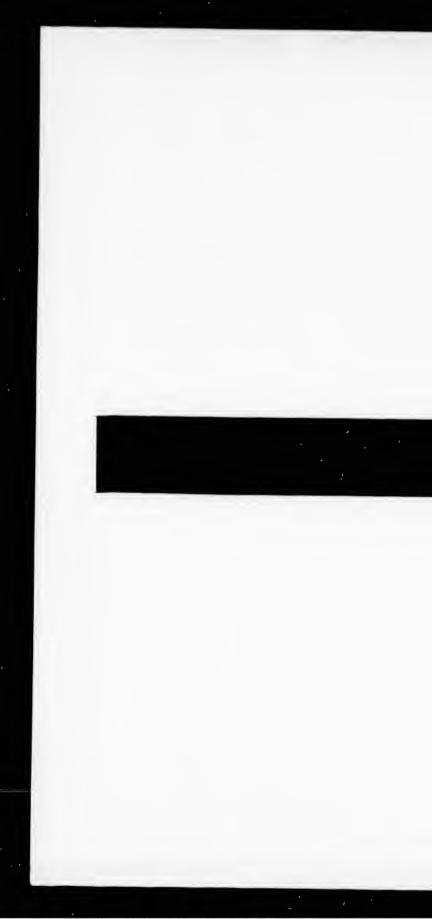
ande ou

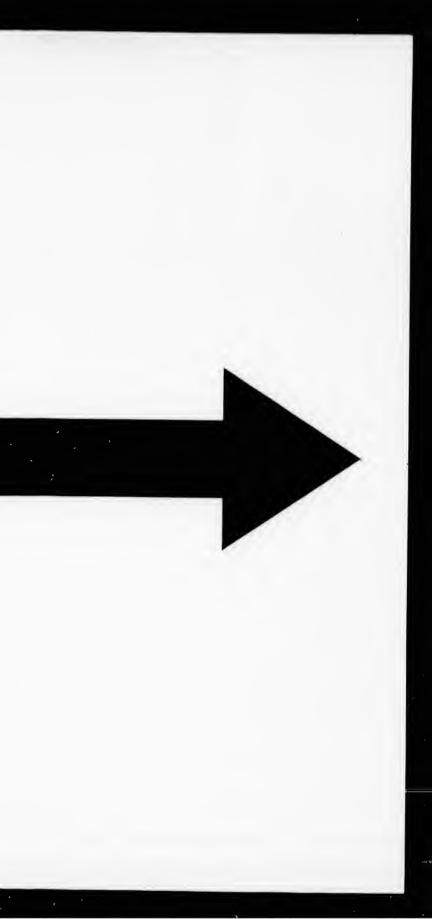
THE.

De l'Eucharistie comme Sacrifice.

" Il n'y a point de nation pour barbare qu'elle soit; & pour fausse que foit sa, religion qui'n'ait des Sacrifices pour honorer ses Dieux 3"de qui fait voir que le Sacrifice est comme de droit naturel, & aussi ancien que la religion même, & que le culte que la nature inspire de rendre à quelque di vinité. C'est pourquoy Dieu a institué l'Eucharistie, non seulement comme Sacrement', mais encore comme le feul, veritable, & perpetuel Sacrifice par lequel il veur être honoré dans l'Eglise Catholique; aiant áboli tous les autres Sacrifices par lesquels il etoit honoré dans l'ancienne Loy.

Un Sacrifice est une hostie offerte à Dieu, & immolée en sa presence en reconnoissance de son souverain Domaine sur la creature. C'est une protestation que nous faisons, que nous voudrions nous aneantir en sa presence pour l'honorer, mais que ne le pouvant pas faire, nous détruisons & aneantissons au moins une victime en nôtre place.





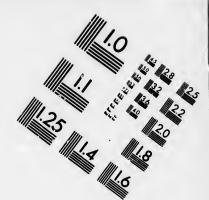
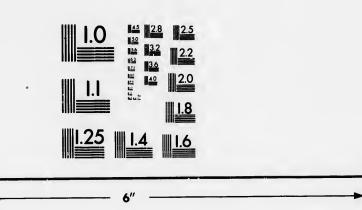
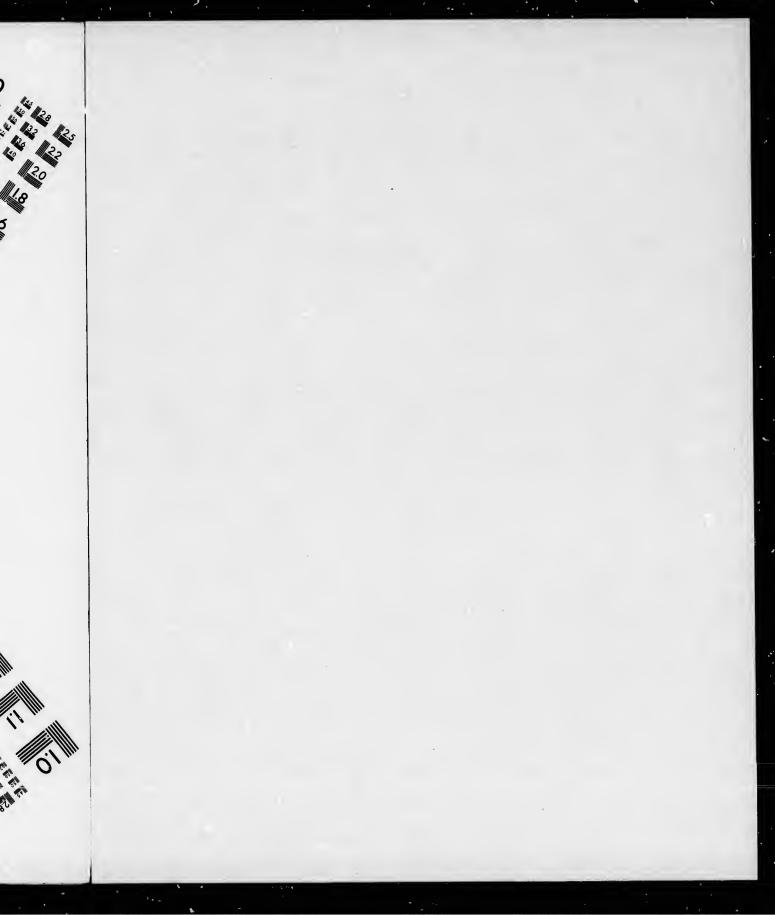


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503 STATE OF THE PARTY OF THE PARTY



518 EXPLICATION

L'on peut voir par là l'excellence, la force, le prix & le merite du Sacrifice de la religion Chrétienne; puifqu'il n'est autre que Jesus-Chaist méme Fils unique de Dieu immolé, & facrifié premierement sur l'Autel de la Croix par un sacrifice sanglant, & aujourd'hui immolé & sacrifié par un sacrifice non sanglant sur l'Autel de l'Eglise.

Et il ne faut pas dire que l'Eucharistie soit seulement la figure & la representation de ce premier Sacrisice, comme le disent les heretiques, mais l'Eglise nous oblige de croire que c'en est la representation & la chose méme.

Nôtre Seigneur a été l'Auteur de l'Eucharistie, tant comme sacrifice que comme Sacrement dans la derniere Cene, lors qu'aiant pris le pain & le vin, il dit: Ceci est mon corps, qui sera livré pour vous: Ceci est mon sang, qui sera répandu pour vous, & pour pluseurs. Et il ajoûta: Faites ceci en memoire de moy. Marquant par ces paroles qu'il vouloit que l'on sit dans l'Eglise la même chose qu'il venoit de faire, & ordonnant ses Apôtres Prétres & Sacrificateurs, asin de le pouvoir faire.

D'où il faut inferer que les seuls

DEI Prétre les Mi me Sa car c'e a dit : Enfor nôtre & le office voion dans tent p Sang est mo mont qui p

Il riftie la mé Sacrif confe forte l'Auto le Ci aux F quali

parle

crifico Dieu on la

DE LA DOCT. DES SACREM. (79) Prétres legitimement ordonnez sont les Ministres de l'Eucharistie, soit comme Sacrement, foit comme Sacrifice: car c'est à eux seuls que nôtre Seigneur a dit : Faites ceci en memoire de moy ; Ensorte neanmoins que Jesus-Christ nôtre Seigneur est le seul grand Prétre & le Souverain Pontife qui fait son office dans tous les autres comme nous voions par les paroles dont ils usent dans la Consecration; car ils ne disent pas ceci est le Corps, ceci est le Sang de Christ, Mais ils disent : Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang, pour montrer que ce n'est pas tant le Prétre qui parle, que Jesus-Christ qui parle dans le Prétre.

llence .

Sacri-

; puis-

RIST

olé,&

el de la

& au-

n facri-

Eglise.

Eucha-

la re-

rifice,

, mais

ue c'en

méme.

eur de

ce que

rniere

1 & le

, qui

Sano,

ur plu-

n me-

paro-

s l'E

oit de

Pré-

pou-

Couls

Il y a cette difference entre l'Eucharistie considerée comme Sacrement, &
la méme Eucharistie considerée comme
Sacrifice, que comme Sacrement elle se
consomme par la Consecration, de
forte que soit qu'elle soit exposée sur
l'Autel, soit qu'elle soit enfermée dans
le Ciboire, soit qu'elle soit distribuée
aux Fideles, elle a toute sa vertu & sa
qualité de Sacrement: Mais comme Sacrisice, elle est offerte & immolée à
Dieu, comme une victime par laquelle
on suy rend graces de ses bien-fairs,

no EXPLICATION on satisfait à sa Justice pour les pechez que l'on a commis, on impetre les graces & ses faveurs, & or le reconnoît pour Souverain Seigheur de toutes les creatures , devant lequel toutes choses devroient étre immolées, detruites, & cancanties pour marque qu'elles ne sont rien en sa presence. D'où il faut infererique l'on ne peut offir de sacrifice aux Anges, ny aux Saints, ny a aucune creature que ce soit; mais à Dieu seul; parce que luy seul peut étre reconmi independant & Souverain Seigneur de toutes choses, ce qui se fait par l'aneantissement de la victime que l'on offre. Si l'on ne peut offrin à la creature aucun sacrifice que ce soir; beaucoup moins peut-on luy offrir celuy de l'Aurel suparce que ce feroit sacrifier. Dieu meme à la creature, qui seroit la plus horrible de toutes les idodatries. Que si l'on fait quel quefois dire la Messe pour honorer quelque Saint, ce n'est: pas qu'on offre le Sacrifice au Saint; mais on l'offre à Dieu pour le remercier des graces qu'il luy a faires en ce monde, & de la gloire qu'il luy

donne dans le Ciel.

Star Lain .

DE L'A

A.INS

2.287 m = 10112

Tineff manieres Sacrifice unit à qu'elle el l'avons & comm precedent en celle union ay

Quelle

Nous munion certain of derniere choses. rapport cette ve de nous Ghris sa vie sa membre qu'il luy

INSTRUCTION

De la Communion.

On pent considerer le Mystere ineffable de l'Eucharistie en trois manieres, comme Sacrement, comme Sacrisce, & comme un lien qui nous unit à Jesus-Christ & qui fait qu'elle est appellée Communion. Nous l'avons consideré comme Sacrement, & comme sacrisce dans l'Instruction precedente, il nous le faut regarder en celle-cy comme le lien de nôtre union avec nôtre Seigneur.

Quelle est la fin de la Ste Communion.

Nous ne regardons pas icy la Communion par rapport à Dieu, car il est certain que la gloire de Dieu en est la dernière sm comme elle l'est de toutes choses. Mais nous la considerons par rapport à celuy qui la reçoit, & dancette veue la sin de la Communion en de nous unir & incorporer à Jesus-Ghrist, afin de nous faire vivie de sa vie sainte & divine, de même qu'un membre vit de la vie du corps tandis qu'il luy est uni. Nôtre Seigneur mê-

pechez les graonnoît ites les

onnoît
ites les
choses
choses
de sont
it inseaucuit Dieu
tre ren Seise fait
ne que
n à la

rir ceoit la-, qui sidois dire Saint, ice au our le faités

ilhiy

522 EXPLICATION

me nous enseigne cette verité, quand " il dit: Celuy qui mange ma chair, & qui boit mon sang, demeure en moy,

6.57.

" & moy en luy : Et celuy qui me man-

" ge vivra par moy, de même que je vis " par mon Pere. C'est pourquoy nôtre Seigneur a institué ce divin Sacrement dans les Symboles de pain & de vin, pour nous apprendre que comme le pain que nous mangeons devient une meme chose avec nous, & commence à vivre de nôtre vie; de méme par la manducation de ce divin Sacrement, nous devenons une même chose avec JESUS-CHRIST, & vivons de sa vie divine. Il y a pourtant cette difference que nous convertissons en nôtre substance le pain que nous mangeons, mais quand nous mangeous JEsus-CHRIST, c'est luy qui nous convertit en luy, selon ce passage que l'on rapporte de saint Augustin: Je suis le pain des forts; croissez, & vous me manrerez : Vous ne me changerez pas en ous, mais je vous changeray en moy. Il y a pourtant une autre raison pourquoy nôtre Seigneur nous a donné sa chair, & son sang sous les Symboles du pain & du vin; sçavoir pour nous ôter l'horreur, & le degoût que nous au-

DELA rions n manger dans le nous vo geste to donnant nant d'u forme à

Deseffe

Il sero ble de viande c disposée ques-uns nôtre co

ı. Ell me ce q porellen Car con terielles corps, leur na ment; tretient me, qui d cupidité corromp

2. Elle

DE LA DOCT. DES SACREM. 523 rions naturellement s'il nous falloit , quand manger sa chair, & boire son sang hair, & dans leurs propres especes. En quoy n.moy, nous voions reluire sa bonté & sa sae mangesse tout ensemble; sa bonté en se ne je vis donnant à nous, & sa sagesse en se donnôtre nant d'une maniere si douce, & si conrement forme à nôtre condition. de vin, nme le Des effets que cette divine viande pront une duit en l'ame. mence Il seroit difficile, & même impossipar la ement.

le avec

e la vie

fferen-

nôtre

geons.

ESUS-

nvertit

on raple pain

e man-

pas en

a moy.

pournné sa

oles du

is ôter

us au-

Il seroit difficile, & même impossible de rapporter les essets que cette viande celeste opere dans les ames bien disposées. En voici neanmoins quelques-uns que nous devons sçavoir pour nôtre consolation.

ne ce que le pain ordinaire fait corporellement dans la substance du corps.
Car comme le pain & les viandes materielles entretiennent les forces du
corps, & reparent celles que la chaleur naturelle consume continuelle
ment, de même ce pain du Giel entretient & augmente les forces de l'ame, qui diminueroient par l'ardeur de la
cupidité, & par la foiblesse de la nature
corrompue.

2. Elle remplit l'ame de douceur & de

consolation, & elle contente le goût de l'esprit plus que les viandes les plus delicates ne peuvent satisfaire le goût du corps.

3. Elle efface de l'ame les pechez ve-

niels,

s. Elle augmente la fervent de l'es-

6. Elle munit & fortifie l'ame contre les tentations.

7. Elle est un preservatif contre les pechez que l'on pourroit commettre tant mortels que veniels.

8. Elle remplie l'ame de force & de courage, pour praviquer toutes fortes de vertus, & de bonnes œuvres, & meme pour fouffrir le martyre fi l'occasion s'en presentoit.

9. Elle reprime les aiguillons de la chair, & excité en la place les ardeurs de la charité.

100. Enfin elle est le viatique qui nous soutient 3 & qui nous donne les forces pour parvenir à la vie eternelle.

Des dispositions pour la Communion.

Ce Sactement neanmoins n'opere dans l'ame que selon les dispositions

DELA qu'il y tro çoit en éta recevoir venons de mettroit u teroit un i comme di gera ce p gneur ind du Corps l'homme qu'il man de ce Cal ge & en boit sa p

Corps du
Il elt choses d
forte que
gée d'auc
necessaire
commis
pourtant
qu'on ne
Sacreme

pere dat

qu'il les

y produi

les sont

fant pas.

le goût les plus le goût hez vea concude l'efcontre ntre les nnettre ce & de s fortes Corps du Seigneur, res! &

ns de la ardeurs

ui nous les fornelle.

union:

n'opere olitions

DE LA DOCT. DES SACREM. 525 qu'il y trouve : Car si quelqu'un le ro. coit en état de peché mortel, bien loinde recevoir les excellens effets dont nous venons de parler, au contraire il commettroit un sacrilege execrable, & ajoûteroit un nouveau peché aux autres: Car ... cor. comme dit saint Paul, quiconque mangera ce pain, ou boira le Calice du Seigneur indignement; il sera coupable " du Corps & du Sang du Seigneur. Que l'homme donc s'examine soy-même, & " qu'il mange ainsi de ce pain, & boive " de ce Calice: Car quiconque en mange & en boit indignement, mange & ... boit sa propre condamnation, ne faisant pas le dicernement qu'il doit du «

Il est donc necessaire avant toutes choses de se mettre en bon état, ensorte que la conscience ne se sente chargée d'aucun peché mortel. Il n'est pas necessaire de se confesser quand l'on n'a commis que des pechez veniels, C'est pourtant bien fait de le faire, parce qu'on ne se peut approcher de ce divin Sacrement avec trop de pureté. Il n'opere dans les ames qu'à proportion qu'il les trouve pures : Car encore qu'il y produise toûjours son effet quand elles sont en grace, il le produit nean-

moins foiblement quand il y trouve de l'obstacle par quelque impureté volontaire. Saint Jean nous marque cette disposition dans la ceremonie que sit nôtre.

re Seigneur avant que de donner son "corps & son sang à ses Apôtres: Car "encore qu'ils fussent tous purs & en

Poan.

13. S.

" grace, excepté Judas, il se leva nean-" moins de table, il seur lava les pieds,

" pour leur apprendre, & à nous aussi, aveccombien de pureté il faut s'appro-

» cher des saints Mysteres.

Secondement, il faut faire un retour sur sa conscience pour voir si l'on ne s'approche point de ce Sacrement de paix, & de charité avec quelque haine ou inimitié contre le prochain. Car c'est en cette rencontre qu'il faut garder ce conseil du Fils de Dieu, qui dit:

Matth., Si vous offrez vôtre present à l'Autel,

L'4', & qu'étant là vous vous souveniez que vôtre frere a quelque chose contre vous, laissez-là vôtre present, & allez vous reconcilier auparavant avec vôtre frere, aprés cela vous revien, drez offrir vôtre present.

En troisième lieu, il faut s'en approcher avec de profonds sentimens d'humilité dans le cœur; car c'est particulierement aux humbles que nôtre Seipreur se largesse de horte à contra la Confur nous contenier, avec luy ene suis paranes avec luy ene suis parole 280

En qua cette faint cueillemer que temps faires du n des diverti innocens au myster sion de nô

voir la Co que nous r moins der voir reçué demandent les especes ment diger journée doi

accorder a

Enfin 1'

DE LA DOCT. DESSACREM. 527 gneur se communique, & qu'il fait largesse de ses graces. L'Eglise nous exhorte à cette disposition, lorsque le Prêtre étant sur le point de nous donner la Communion, il dit tout haut sur nous ces paroles de l'humble Centenier, que nous devons aussi dire avec luy en nôtre cœur : Seigneur, je «Mank. ne suis pas digne que vous entricz en "8. 10. ma maison; Mais dites seulement une « parole, & mon ame sera guerie.

uve de

volon-

e cette

fit nô-

er son

: Car

& en

nean-

pieds,

aussi,

appro-

retour

on ne

ent de

haine

. Car

it gar-

ui dit:

Autel,

ez que

contre

& al-

t avec

evien-

ippro-

d'hu-

rticu-

e Sei-

En quatriéme lieu, il faut recevoir cette sainte viande avec un grand recueillement d'esprit, se retirant quelque temps auparavant du soin des affaires du monde, & même des plaisirs & des divertissemens, quoyque licites & innocens : Car il s'agit de participer au mystere de la Croix & de la Passion de nôtre Seigneur, qui ne se peut accorder avec les plaisirs des sens.

Enfin l'Eglise nous oblige de recevoir la Communion à jeun, ensorte que nous n'ayons ny bû ny mangé au moins depuis la minuit. Après l'avoir reçue, le respect & la bien-seance demandent que l'on ne mange pas que les especes sacrées ne soient entierement digerées: Et tout le reste de la journée doit se ressentir de la devotion

de la Communion, & de l'entretien que l'on y a eu avec nôtre Seigneur.

De la frequente Communion.

Au commencement de l'Eglise, les Fidéles qui avoient les premices de l'Esprie de Jesus, communicient tous les jours ; & ils étoient si affamez de cette viande celeste, qu'ils ne croiqient pas la pouvoir recevoir trop souvent. Quelque temps aprés la charité étant refroidie, ils communicient trois fois l'année; sçavoir, à Pâques, à la Pentecoste, & à Nocl. Mais enfin la negligence a été jusqu'à un tel point, que l'Eglise a obligé ses enfans de communier au moins une fois l'année; scavoir, à la Feste de Pâques : C'est l'usage qui se pratique aujourd'huy, & que l'on doit garder sous peine de peché mortel. 1 1 / 22 / 22 . 20 vy zubra all

Mais c'est une extréme lacheté, pour ne pas dire un mépris de la faveur inestimable que Dieu nous presente, de se tenir à cette pure obligation. On ne peut s'en approcher trop souvent quand on méneune vie assez pure pour meriter de la recevoir : Et c'est le sentiment des saints Peres qu'on devroit la recevoir tous les jours. Mais parce

DE LA que la projent so parfaite da approche avantage dans une frir les sai voir tant

, Quant

avoir pou

d'en rien de qui son sage de la est du soin des meres assez de no comprendition.

De la Cor

Nous a CHRIST ces du pair ces du vin: chaque par tout entier ces du vin çoit une g davantage petite; &

tretien neur.

de l'Efcous les
de cette
oioient
ouvent,
é étant
ois fois
la Penn la nent, que
omnue; sçacest l'unuy, &

é, pour eur innte, de. On ne louvent de pour le sendevroit is parce

que

DE LA DOCT. DES SACREM. 329 que la pluspart des Fidéles ne sçauroient souffrir une pureté de vie aussi parfaite qu'il est necessaire pour s'en approcher si souvent; l'Eglise laisse cét avantage aux Prétres qui doivent être dans une disposition continuelle d'offrir les saints Mysteres, & de les recevoir tant pour eux que pour le peuple.

Quant à l'âge que les enfans doivent avoir pour communier, il est difficile d'en rien determiner, parce qu'il y en a qui sont plûtôt avancez dans l'usage de la raison que les autres : Il est du soin des Pasteurs, des peres, & des meres d'examiner quand ils ont assez de maturité & de lumiere pour comprendre l'importance de cette action.

De la Communion sous une seule espece,

Nous avons dit ailleurs que Jesus-Chris Test tout entier sous les especes du pain, & tout entier sous les especes du vin. Il est même tout entier sous chaque partie des especes du pain, & tout entier sous chaque partie des especes du vin; Ensorte que celuy qui reçoit une grande hostie ne reçoit pas davantage que celuy qui en reçoit une petite; & celuy qui en reçoit une pe-

Z

tite, ne reçoit pas moins que celuy qui en reçoit une grande: Et celuy qui communie sous les especes du pain & du vin ne reçoit pas plus que celuy qui communie seulement sous les est peces du pain; & celuy qui communie seulement sous les especes du pain; ne reçoit pas moins que celuy qui communie seulement sous les especes du pain, munie sous les especes du pain & du vin.

C'est ce qui fait que les Prêtres seuls communient sous les deux especes, & que le peuple communie seulement sous les especes du pain. L'Es glise l'a ainsi sagement ordonné pour des raisons tres pressantes.

fang ne se répande à terre, ce qui se roit comme impossible d'empécher, quand il v à un concours extraordinaite de communians, parmi lesquels il s'en trouve souvent d'assez per adroits.

2. Parce que s'il falloit conserver la sainte Eucharistie sous les deux especes pour les malades, les especes du vin s'aigriroient, & se corromproient facilement.

3. Parce qu'il y en a plusieurs qui ont une telle aversion du vin qu'ils

DE Line per deur; de voir le fe du vin, fion qu'i vomisser que male

te qu'à p la necess

qui nien tout ent peces, & de Jesu fous les fang est du vin.

DE.

Tous le munier ren celt-il pa vent com Cela fe rieur d'ar

desir arde Non seul tous les ja tuelle, on luy qui pain &c celuy les efonnu lu pain, ui com

Prêtres
ix espes
nie seud
n. L'Ed
né pour

precieux e qui les préchet, traordilesquels lez peu

ferver la ux espepeces du aproient

eurs qui in qu'ils DE L'A DOCT. DES SACREM. 125 n'en peuvent seulement souffrir l'ordeur; & s'ils étoient obligez de recevoir le saint Sacrement sous les especes du vin, il seroit à craindre que l'avertion qu'ils en ont ne les provoquat au vomissement, ou ne seur causat quels que maladie.

4. Il y a des païs où le vin est si rare qu'à peine en peut, on trouver pour la necessité du Sacrifice.

5. Afin de détruire l'erreur de ceux qui nient que Jesus-Christ soit tout éntier sous chacune des deux est-peces, & qui soûtiennent que le Corps de Jesus-Christ est sans le sang sous les especes du pain; & que son sang est sans son corps sous les especes du vin.

De la Communion spirituelle.

Tous les Fidéles ne peuvent pas communier réellement tous les jours, aussi n'est-il pas expedient; mais tous peuvent communier spirituellement.

Cela se fait par un mouvement interieur d'amour & de charité, & par un desir ardent de s'unir à nôtre Seigneur. Non seulement l'on peut communier tous les jours de cette manière spirituelle, on le peut faire même plusieurs fois le jour. Le temps le plus convenable est lorsque l'on se trouve devant

le tres-saint Sacrement, & particulierement lorsque le Prêtre communie, ou qu'il donne la communion à d'autres. Cette pratique est tres - sainte; Er quand l'on est en grace, & dans les autres dispositions dont nous avons parlé, l'on en reçoit de grands accrois; semens d'amour & de devotion.

INSTRUCTION XI.

De l'Extrême.Onction.

Es saints Peres du Concile de Trente ont estimé que ce Sacrement est la consommation, non seulement de la penitence, mais encore de toute la vie chrétienne qui doit être une perpetuelle penitence.

Il est appellé Extrême-Onction, tant parce que c'est une onction qui se donne à la fin de la vie, qu'à cause qu'il est le dernier des Sacremens qui se consomment par l'onction, sçavoir du Bapteme, de la Consirmation, & de l'Ordre.

De l'Institution de ce Sacrement.

Comme notre Seigneur est l'Auteur

de tous fequent nous ap fortis pa l'Evangi à faire p coup de le plusieuris. Il ne ction fût mais une qui dans donné ce

Jacques, tre Cano malade p Prêtres de luy l'oign gneur: E le malade s'il a compardonne;

Ce Sac publié &

Que l'Ex Sacre

Les parque de rapport tréme-On-

levant uliereie, ou autres.
e; Et ans les avons accroif;

cile de

n seule. core de oit étre

on, tant
fe donqu'il est
fe convoir du
1, & de

Auteur

de tous les Sacremens, il l'est par consequent de celuy-cy: Car l'Evangeliste "Marc.
nous apprend que les Apôtres étant "
sortis par son ordre pour aller précher "
l'Evangile, ils exhortoient les peuples "
à faire penitence, ils chassoient beaucoup de demons, & ils oignoient d'huile plusieurs malades qui en étoient gueris. Il ne faut pas croire que cette onction fût une invention des Apôtres,
mais une Institution de Jesus-Christ
qui dans leurs Missions leur avoit ordonné ce qu'ils avoient à faire.

Ce Sacrement a particulierement été publié & recommandé par l'Apôtre S. Jacques, qui parle ainsi dans son Epître Canonique: Y a-t'il quelqu'un de «Jac. 5. malade parmi vous? Qu'il appelle les «'4. Prêtres de l'Eglise, & qu'ils prient pour « luy l'oignant d'huile au nom du Seitre gneur: Et la priere de la Foy sauvera « le malade, le Seigneur le soulagera; & « s'il a commis des pechez ils luy seront « pardonnez.

Que l'Extrême-Onction est un veritable Sacrement d: la nouvelle Loy.

Les paroles de l'Ecriture que je viens de rapporter, prouvent assez que l'Extréme-Onction est un Sacrement de la Trente l'a ainsi determiné, & il a declaré excommuniez ceux qui ne servient pas dans cette creance. Et enfin tout ce qui est necessaire pour faire un Sacrement se trouve dans cette derniere onction, sevoir la forme, la matiere, la chose signifiée qui est la grace interieure, & le pardon des pechez.

Quelle est la matiere de l'Extrême.
Onstion.

La matiere de ce Sacrement est Phuile benie confacrée par l'Eveque, que l'on appelle ordinairement l'huile des infirmes. Toute sorte d'huile n'est pas propre pour cette matiere, mais seulement celle qui est tirée de l'olive: Car comme cette sorte d'huile a la vertu d'adoucir les douleurs du corps, ainsi le Sacrement a la force d'apaiser ples tristesses & les chagrins qui agirent l'ame dans la veue de ses pechez.Il y a d'autres rapports entre cette huile & le Sacrement, dont je ne fais point icy mention , tant pour abreger, que parce que je seray obligée d'en dire encore quelque chose cy-aprés.

DE

De La ferver est tell Seigne 940,00 l'ouie, la par le mari Outil est dep de prie Sacrem Laiant. Que les le mala

l'Extrén est fon p les parol le Minif avons di ne signiffent, mi le princip est qu'il e

fauvera

DE I'A DOCT. DESSACREM.

De la forme de l'Extreme-Onction.

La forme dont toutes les Eglises se servent dans l'usage de ce Sacrement est telle: Que par cette Onction sainte le Seigneur vous pardonne tous les pechez que vous avez commis par la veue, par l'ouie, par l'odorat, par le goût, & par la parole, par l'attouchement, par le marcher, par le plaisir du corps. Ou il faut remarquer que cette forme est deprecatoire; c'est à dire, en forme de priere, ee qui est particulier à ce Sacrement. L'Apôtre saint Jacques l'aiant ainsi ordonné en ces paroles: Que les Prêtres de l'Eglise prient sur "Jac. 5. le malade, & la priere de la Foy le "10" lauveia.

Des effets de ce Sacrement.

La troisième chose qui montre que l'Extreme-Onction est un Sacrement, ost son premier & principal effet, que les paroles de la forme operent quand le Ministre les prononce; Car nous avons dit ailleurs que les Sacremens ne signifient pas seulement ce qu'ils disent, mais qu'ils le font en effet. Or le principal effet de l'Extréme-Onction est qu'il efface les pechez veniels, &

J 157 icile de declare ent pas

t ce qui rement nction . a chose rieure,

ent eft

véque, l'huile ile n'est. mais l'olive! a la vercorps . apailer qui agichez.Il te huile s point

er, que

dire en-

dans l'ame, mais qui sont inconnus.

L'Apôtre saint Jacques nous enseigne cette verité dans les paroles que

Jac 5. » nous avons déja rapportées. La prie-

» re de la Foy sauvera le malade, le » Seigneur le soulagera, & s'il a commis » des pechez ils luy seront pardonnez.

L'Apôtre fait encore mention d'un autre effet de ce Sacrement, sçavoir que le malade sera soulagé. Il est soulagé en effet fort souvent dans le corps, & toûjours dans l'ame quand elle est bien disposée. Car ce qui afflige l'ame dans une extremité de maladie c'est la crainte de la mort, des juge. mens de Dieu, & des attaques des de mons, qui dans cette extremité font leurs derniers efforts pour la jetter dans le desespoir, ou pour luy faire commettre quelque peché. Mais ce Sacrement la fortifie contre la mort; il la remplit de confiance pour ne pas craindre les jugemens de Dieu; Il l'arme du signe de la Croix, & la oint de l'onction interieure de la grace pour surmonter tous les efforts de ses ennemis. Enfin il luy donne une ferme esperance de fon salut, & une consolation interieure qui luy est comme un avant-goût de la beatitude celeste.

DEL

Del

du Saci font ad folation de quit vant Di paratior reçoit; bonnes fibles &

La dir me soit pourquo crement doit me la penite ne reme dont la mais seul tels qui cachez & disposer trition, d perance, des autre

DE LA DOCT. DES SACREM. 537

De la preparation à ce Sacrement.

reflez

onnus.

les que

a prie-

de, le

ommis

cavoir

est sou-

ans le

quand

qui af-

de ma-

es juge-

des de

té font

ter dans

ommeta

rement remplit

dre les

lu ligne

tion in-

monter

. Enfin

ance de cerieure ût de la

nnez. on d'un Les effets que je viens de rapporter du Sacrement de l'Extréme-Onction, sont admirables, & d'une grande confolation à une ame qui est sur le point de quitter son corps pour paroître devant Dieu; Mais ils supposent une preparation convenable en celuy qui le reçoit; Et plus les dispositions sont bonnes, plus les effets en sont sensibles & consolans.

La disposition necessaire est que l'ame soit en la grace de Dieu: C'est
pourquoy avant que de recevoir le Sacrement d'Extréme-Onction; elle se
doit mettre en bon état par celuy de
la penitence. Car l'Extréme-Onction
ne remet point les pechez mortels
dont la conscience se sent chargée;
mais seulement les veniels, & les mortels qui par fragilité sont demeurez
cachez & inconnus. Il faut ensuite se
disposer par des actes servens de contrition, d'amour de Dieu, de Foy, d'esperance, d'humilité, de resignation, &
des autres vertus chrétiennes.

Jac. s.

Quel oft le Ministre du Sacrement de l'Extreme-Onction.

Le Ministre de ce Sacrement est le

Pretre seul : Car l'Apôtre saint Jac-» ques nous l'a ainsi enseigné : Si quel-" qu'un, dit-il, est malade, qu'il fasse » appeller les Prétres. Il faut pourtant fcavoir que ce ministere n'appartient pas à routes sortes de Pretres, mais seulement à ceux qui ont jurisdiction & autorité sur le malade; comme sont les Pasteurs, ou ceux à qui les Pasteurs

donnent le pouvoir.

Le Ministre applique l'onction, aux yeux aux oreilles, aux narrines, aux levres, & aux mains, afin d'effacer les pechez que le malade a commis par la veue, par l'oure, par l'odorar, par le goût par la parole, & par l'attouchement. Il oint encore les reins, qui font le siege des voluptez sensuelles, & les pieds qui ont porté le corps dans les occasions du peché, afin d'effacer les taches que l'on a pû contracter en ces deux manieres.

Ce Sacrement ne se doit point ad ministrer aux personnes qui sont en fante, mais seulement aux malades, parce que l'Apôtre dit : Si quelqu'un

DELA est malade Il ne faut le malade & qu'il. des sens, ce en est lation plu Sacremen prit, & c action de

On ne ment aux encore pe n'ont que & que da declarent ávant feui

Il faut o se peut re tine meme est en dan de cette m tant de foi blable per

oft malade, qu'il appelle les Prétres. "Jac. 56 le malade, qu'il appelle les Prétres. "Jac. 56 ll ne faut pas neanmoins attendre que "15 le malade soit des sépéré entierement, & qu'il air tout-à-fait perdu l'usage des sens, & de la raison: Car la grace en est plus abondante, & la consolation plus grande, lorsqu'il reçoit le Sacrement avec une entiere liberté d'esprit, & qu'il peut accompagner cette

On ne donne pas non plus ce Sacrement aux enfans qui ne peuvent pas encore pecher, ny aux insensez s'ils' n'ont quelques intervalles de raison, & que dans seurs bons momens ils ne declarent qu'ils desirent de le recevoir

avant feur mort.

zent.

est le

it lac-

i quel-

il fasse

urtant

artient

, mais

e font

afteurs

n, aux

es, aux

icer les

par la

par le

attou-

ns, qui

uelles.

os dans

effacer'

eter en

ont en alades.

elqu'un

Il faut observer que ce Sacrement ne se peut recevoir qu'une seule fois dans une même maladie, sorsque le malade est en danger de mort. Mais s'il guerit de cette maladie, il se peut reiterer autint de fois qu'il tombera dans un semblable peril.

The different Colors in Figiff.

De la faction de la faction de la contraction de

mile for the first said with the Filliam

INSTRUCTION XII.

Du Sacrement de l'Ordre.

E Sacrement de l'Ordre ou l'ordination sacrée, est une action par laquelle un homme est consacré à Dieu dans l'Eglise, pour le servir d'une maniere plus sublime en quelque mini-

stere particulier.

Ce Sacrement est appellé Ordre; car comme l'ordre en general est une certaine disposition des choses qui fait que chacune tient le lieu qu'elle doit tenir, & y fait ce qu'elle doit faire; Ainsi les personnes consacrées à Dieu & à l'Eglise, sont dans une telle subordination, que chacune y tient son rang, & y exerce le ministere de son ordre.

Cette subordination des uns aux autres; c'est à dire, des inferieurs aux superieurs pour servir chacun selon le ministere de son ordination, est ce que l'on appelle Hierarchie Ecclessa-Rique.

Des differens Ordres de l'Eglise.

De la subordination Hierarchique,

DE dont qu'il · Le sa prend moine cteur & tro crez, & le I

Tou degrez cerdoc l'Eglise Tonfu ordre, aux or quelle monde luy de l' fon her action i Le Seig ritage. sence de cheveux renonce c'est del

Tonfure

dont je viens de parler, il faut inferer qu'il y a plusieurs Ordres dans l'Eglise. Le sacré Concile de Trente nous apprend qu'il y en a sept; sçavoir quatre moindres, qui sont le Portier, le Leceur, l'Exorciste, & l'Acolythe, & & trois Majeurs que l'on appelle Sacrez, qui sont le Soudiacre, le Diacre, & le Prétre.

De la Tonsure Clericale.

Tous ces Ordres sont comme des degrez par lesquels on monte au Sacerdoce, & aux premieres dignitez de l'Eglise. Mais l'on commence par la Tonsure Clericale, qui n'est point un ordre, mais seulement une disposition aux ordres. C'est une action par laquelle un Chrétien quitte le parti du monde & des Laïques pour prendre celuy de l'Eglise, & afin d'avoir Dieu pour son heritage. C'est pour quoy en cette action il dit ces paroles du Prophete: «Pfal. Le Seigneur est la portion de mon he- (15.5. ritage. Cette declaration se fait en presence de l'Evéque qui luy coupe les cheveux pour luy apprendre qu'il doit renoncer aux vanitez seculieres; & c'est delà que cette action est appellée Tonsure: Elle est aussi appellée Cleri-

ou l'ordition par é à Dieu une ma-

ie mini-

XII.

dre; car une cerqui fait elle doit it faire; s à Dieu elle sub-

ent son

e de son

e aux aueurs aux felon le , est ce Ecclesia-

g*lise.* chiqu**e**, cale, parce que celuy qui se donne à l'Eglise est fait Clerc; c'est à dite, partage, parce qu'il prend Dieu pour son partage, & pour sa portion.

Cette Tonsure se fait en forme de cercle & de couronne. 1. Pour apprendre aux Clercs qu'ils doivent aspirer à la plus haute perfection, marquée par la figure circulaire, qui est la plus parfaire de toutes les figures. 2. Pour les faire ressouvenir que leur état est glorieux & honorable, puisqu'ils portent la couronne; mais que leur gloire & leur honneur consiste dans. I humilité Chrétienne, parce que certe couronne represente la couronne d'épine de Jes u s-Christ, qui étoit une couronne de honte & de mépris.

Explication des Ordres de l'Eglise.

Supposé la Tonsure Clericale comme une disposition necessaire, le premier ordre qui se confere dans l'Eglisse est celuy de Portier, dont l'office est de garder les cless de l'Eglise, d'en garder les portes, d'en empécher l'entrée aux excommuniez, de veiller que le Prêtre qui offre le sacrifice ne soit point DE LA
interror
prochen
pourque
kuy fait
Agissez
compte
sous ces

Le fec

dont l'of ne voix de l'anci & de do instruction lu fant : P parole de acquittez vôtre offic pense de

celuy d'E nom de E dez des d L'Evéque qui est d livre des Prènez & alez la pu

l'ont dign

L'office

DE LA DOCT. DES SACREM. 545 interrompu, & que les Laiques ne s'approchent point trop prés de luy. C'est pourquoy quand l'Eveque l'ordonne il hiy fait toucher les cleisen luy disante Agissez comme étant obligé de rendre compte des choses qui sont enfermées fons ces clefs.

est à

Dieu

por-

ne de

pren-

irer à

e par

par-

Pour

état

qu'ils

leur

dans.

e cet-

ronne

, qui

e mé-

life;

com-

e pre-

Eglife,

e est de

n gar-

entrée

que le

tpoint

Le second ordre est celuy de Lecteur dont l'office est de lire dans l'Eglise d'une voix claire & intelligible les livres de l'ancien & du nouveau Testament, & de donner au peuple les premieres instructions de la religion Chrétienne. Pour cet effet l'Eveque dans son ordination luy presente le livre, en luy difant : Prenez & soiez le lecteur de la parole de Dien , afin que si vous vous acquittez fidelement, & avec profit de vôtre office, vous aiez part à la recompense de ceux qui dés le commencement l'ont dignement administré.

L'office du troisieme ordre, qui est celuy d'Exorciste, est d'invoquer le nom de Dieu sur ceux qui sont possedez des demons, afin de les delivrer, L'Evéque donne ce pouvoir à celuy qui est ordonné, suy presentant le livre des Exorcismes, & luy disant: Prenez & retenez en votre memoire & alez la puissance d'imposer les mains sur

les energumenes, soit qu'ils soient Catechumenes, soit qu'ils soient baptisez.

Le quatrieme ordre, qui est le dernier des mointes, est celuy d'Acolythe. Son office est de servir le Diacre & le Soudiacre quand ils sont à l'Autel, de porter la lumiere durant le Sacrifice de la Messe, particulierement quand on chante l'Evangile. Delà vient que l'Evéque luy faisant toucher des luminaires, dit ces paroles: Prenez. ce chandelier avec son cierge, & sçachez que vous étes destiné pour allumer les flambeaux de l'Eglise au nom du Seigneur. Puis luy faisant toucher les burettes vuides, il dit : Prenez ces vases destinez à mettre le vin & l'eau pour la Consecration du Sang de JESUS-CHRIST au nom du Seigneur.

Le cinquième ordre, qui est le premier des Ordres sacrez, est celuy des Soudiacres dont les fonctions principales sont de servir le Diacre à l'Autel, luy presentant les linges, les vases, le pain, le vin, & les autres choses necessaires au Sacrisice, & de chanter l'Epître à la Messe. C'est pourquoy l'Evéque aprés leur avoir fait entendre que cét ordre les oblige pour toûjours à la continence, leur fait premierement DE L
toucher
chidiace
pleines
terge pe
fervir le
leur dit
confié:
que vos
maniere
à Dieu.
vre des J
des Epît

les lire

Le six

dont les dues & font de e véque el manque cation au trefois le gneur da munioit core auje l'Autel, plus presi que l'orde des Evan la puissant la puiss

DE LA DOCT. DES SACREM. 543 toucher le Calice & la Patene; & l'Archidiacre le Bassin avec les Burettes pleines de vin & d'eau avec le Manuterge pour leur montrer qu'ils doivent servir le Diacre. Et ensuite l'Evéque leur dit: Voyez quel Ministere vous est consié: C'est pourquoy je vous avertis que vous vous conduisez d'une telle maniere que vous puissiez être agreable à Dien. Il leur presente encore le Livre des Epîtres disant: Prenez le Livre des Epîtres, et recevez la pui sance de les lire dans la sainte Eglise de Dien, tant pour les vivans que pour les morts.

Le sixième Ordre est le Diaconat dont les fonctions sont bien plus étendues & plus saintes. Les principales font de chanter l'Evangile, & si l'Evéque est absent ou s'il le luy permet, manque de Prétres, d'en faire l'explication au peuple. Il administroit autrefois le precieux Sang de nôtre Seigneur dans les lieux où le peuple communioit sous les deux especes, & encore aujourd'huy il sert le Prêtre à l'Autel, & c'est luy qui approche le plus prest du Sacrifice. Quand l'Evéque l'ordonne il luy presente le livre des Evangiles en luy disant : Recevez la puisance de lire l'Evangile dans

et Cate.

Acoly-Diacre à l'Auat le Saerement

Delà
toucher
Prenez
& sçaallumer
nom du
cher les
çes vaau pour

le preluy des princià l'Aules vates chole chan-

ESUS-

le chanurquoy ntendre ûjours à rement SAG EXPLICATION L'Eglise de Dieu sans pour les vivans que

mour les inores, and a contres divant que

I e septieme Ordre qui est aussi le plus sublime & le plus faint, est celuy des Pretres dont le principal Office est d'offrir le Sacrifice du Corps & du Sang de nôtre Seigneur, & d'administrer les Sacremens aux Fideles. L'Evéque leur presente le Calice avec le vin, & la patene avec le pain en disant : Recevez la puissance d'offrir le Sacrifice à Dien & de velebrer la Messe tant pour les vivans que pour les défunts. Et enfin après beaucoup de ceremonies & de prieres par lesquelles ils sont établis les Interpretes & les Mediateurs de Dien & des hommes, il leur fair L'imposition des mains pour seur donper la puissance admirable de remet. tre les pechez; en disant ces paroles ? Recevez le saint sprit ; les pechez sed ront remis à ceux à qui vous les aurez remis, & ils seront retenus à ceux à qui vous les aurez retenus.

Mais il faut remarquer qu'encore qu'il n'y ait qu'un seul Ordre du Sacerdoce, comme il n'y a qu'un seul Ordre de Diacre & de Soudiacre, cet Ordre neanmoins a plusieurs degrez. Le premier est des simples Prétres,

DE L qui son ctire le Evéque d'eux. ques qu litains fieurs E me eft'd miers 8 cest ce che. Au rain Po caire de Chef vi faint Pi

Que

les Fide

Il faut venons o ritable S L'on y chofes o le verita ceux qu' les parol facrée que exterieur la puissa vans que aussi le eft celuy fice est du Sang ninistrer Evéque vin, & rit : Re Sacrifice ant pour . Et enonies & ont étadiateurs eur fair

u'encore e du Saun feul cre, cet degrez. Prétres,

ur don-

remet.

paroles:

es aurezi

ux à qui

DE L'A DOCT. DES SACREM.547. qui sont ceux dont nous venons d'écrire les Offices. Le second est des Evéques qui ont les Prétres au dessous d'eux. Le troisième est des Archevel ques qui sont aussi appellez Metropolitains, parce qu'ils president à plusieurs Eveques suffragans. Le quatriéme est des Parriarches qui sont les premiers & les Princes des Peres ; car c'est ce que signifie le mot de Patriar? che. Au dessus de tous est le Souve rain Pontise l'Evéque de Rome, VIcaire de Jesus-Christ en terre Chef visible de l'Eglise, Successeur de faint Pierre, Pere & Pasteur de tous les Fideles.

Que l'Ordre est un Sacrement, de la nonvelle Loy.

venons de dire, que l'Ordre est un veritable Sacrement de la nouvelle Loy. L'on y remarque la matiere dans les choses que l'Evéque, qui en est seul le veritable Ministre, fait toucher à ceux qu'il ordonne; & la forme dans les paroles qu'il prosere. Et la chose sacrée qui est signisée par ces signes exterieurs est la grace interieure, & la puissance qui est donnée d'exercer quelque fonction sainte dans l'Eglise, particulierement au regard du Sacrisse ce où tous les Ordres ont du raport, & où ils concourent chacun en sa maniere.

Des effets du Sacrement de l'Ordre.

Encore que ce Sacrement soit institué pour l'utilité & pour l'ornement de l'Eglise, & asin d'honorer Dieu en luy offrant le sacrisice, il ne laisse pas d'etre encore utile à ceux qui le reçoivent par les admirables essets qu'il produit en eux. Le premier est une grace interieure qui les rend prompts de agiles au service de Dieu, & particulierement dans le ministere de leur Ordre.

Le second est la puissance qu'ils recoivent de concourir au Sacrifice du
corps & du sang de Jesus-Christ.
Cette puissance est pleine & entiere
dans les Prétres; & dans les autres
elle est plus ou moins étendue selon
qu'ils approchent plus ou moins du
Sacerdoce.

Cette puissance est aussi appellée caractere interieur & spirituel qui est une marque d'honneur imprimée dans l'ame, qui distingue les Ministres de DE LA l'Autel qualité Ce cara plus que firmation plu fe peut s

Nous

nous de

nouvelle leur deve siderant a point les égale, tres étois appellez Dieux, & les omb de la Nou n'étoient du nôtre.

L'Ecriticerdoces, tre interidonne le nes facrés re que noi le Sacrific Eglise, Sacrifiraport, la ma-

rdre.

it instinement Dieu en isle pas e reçoits qu'il est une rompts x partide leur

u'ils reifice du HRIST entiere autres ie selon oins du

ellée caest une lans l'atres de

DE LA DOCT. DES SACREM. 549. l'Autel des autres fideles, de quelque. qualité qu'ils soient selon le monde. Ce caractere ne se peut effacer non plus que ceux du Baptéme & de la Confirmation ; D'où vient que l'Ordre non plus que ces deux: Sacremens ne se peut reiterer.

Nous apprenons de là l'estime que nous devons faire des Prétres de la nouvelle Loy, & l'honneur que nous leur devons porter, puis qu'en les considerant d'une veue spirituelle, il n'y a point de puissance, sur la terre qui les égale. Dans l'ancienne Loy les Prétres étoient appellez Anges, ils etoient appellez Princes, ils étoient appellez Dieux, & nemmoins ils n'étoient que les ombres & les figures des Prétres de la Nouvelle, comme leurs Sacrifices n'étoient que les ombres & les figures du nôtre.

Du double Sacerdoce.

L'Ecriture fait ment on de deux Sacerdoces, dont l'un est exterieur & l'autre interieur. L'exterieur est celuy qui donne le pouvoir à quelques personnes sacrées par l'Evéque en la maniere que nous avons dit, d'offrir à Dieu le Sacrifice du Corps & du Sang de son

SO EXPLICATION

Fils. L'honneur de ce Sacerdoce, ainsi que nous voyons est accordé à peu de personnes.

Le Sacerdoce interieur est plus commun & il appartient à tous les Fides les, particulierement aux Justes qui par le moyen de la grace, sont fairs les membres vivans de Jesus-Christ grand Prétre & Souverain Pontife.

dans l'Apocalypse où l'Apôtre dit :

Apoc., Jes u s-Christ nous a lavez de nos

pechez dans son sang & nous a fait le Royaume & des Prétres à Dieu son Pere. Et en esset les justes embrasez du feu de la charité peuvent offrir à Dieu sur l'autel de leur cœur de tres pures & tres agreables victimes, sçavoir des bonnes œuvres & tout ce qui se peut faire pour la gloire de Dieu.

Ils ont même cet honneur qu'étant les membres vivans de Jesus-Christ, ils sont comme luy tout ensemble le Temple, l'Autel, les Prétres & la Vi-

t. » ctime. Cette doctrine est des saints » Apôtres qui nous disent: Entrez vous

» mêmes dans la structure de l'edifice

» comme étant des pierres vivantes pour

» composer une maison spirituelle & un » ordre de saints Prétres, asin d'offrir à

Digugg loient Saint roles d les Te A: quo Ne fc Templ Dieu h fane le Car le Templ dit enc VCZ-VG Templ vous ; Dieu, mêmes tente p Temple font les molées immole res d'c une hol ble à st Jonnabl pôtres l affligé e

Yous ne

DE I

1. 5.

oce, ainfi à peu de lus comi les Fider ustes qui ont fairs S-CHRIST ntife: 134 Prétres otre dit ez de nos s a fair le Dieu fon embrafez t offrir à r de tres mes, foaout ce qui Dieu. r qu'étant S-CHRIST, semble le s & la Vides saints rez vouse l'edifice antes pour elle & un d'offrir à

DE LA DOCTADES SACREM. SE Dieu des Sacrifices spirituels qui huy & foient agreables par Jesus-Gurist. « Saint Pierre nous apprend par ces pa roles queles Justes sont tout ensemble les Temples & les Pretres de Dieu. A quoy s'accorde ce que dit saint Paul: « 1.Cor. Ne sçavez-vous pas que vous étes le «3. 61. Temple de Dieu , & que l'esprir de «18. Dieu habite en vous? Si quelqu'un pro- « fane le Temple de Dieu, Dieu le perdra: « Car le Temple de Dieu est Saint, & ce « Temple c'est vous mémes. L'Apôtre « dit encor dans la méme Epître: Ne sças « vez-vous pas que vôtre corps est le « Temple du saint Esprit qui reside en « yous , & qui vous a été donné de « Dieu, & que vous n'étes plus à vousmêmes. Le même saint Paul ne se cons tente pas de dire que les Justes sont les « Temples de Dieu, il dit encore qu'ils « sont les Victimes qui doivent étre im- « molées, & les Prétres qui les doivent « immoler :- Je vous conjure , mes Fre- «Rom. res, d'offin à Dieu vos corps comme "12. 14 une hostie vivante, sainte, & agrea- « ble à ses yeux, comme un culte rai- « sonnable & spirituel. Et avant les A- ce pôtres le Prophete avoit dit : L'esprit "Psal. affligé est un sacrifice agreable à Dieu: "10.19. vous ne méprilerez point, Seigneur, « L. Carak

ple cœur contrit & humilié. Voila jusp qu'où s'étend l'honneur & le pouvoir des ames justes.

De la double puissance Ecclesiastique.

Il y a une double puissance dans l'Eglise; l'une de l'Ordre, l'autre de la Juridiction. La puissance de l'Ordre est
celle dont nous avons parlé qui est pour
la consecration du Corps de J. C. dans
la sainte Eucharistie : Et la puissance
de la Juridiction est pour la direction
du Corps Mystique du même J E s u sC HR 15 T qui est l'Eglise. Elle consiste
à gouverner les ames, à les diriger dans
les voyes de Dieu, à les consoler dans
leurs peines interieures, à les fortisser
dans leurs tentations, à les relever de
leurs chutes, & en un mot à les conduire à la vie eternelle.

INSTRUCTION XIII.

Du Sacrement de Mariage.

L E Mariage a été institué de Dieu pour la propagation des hommes, & particulierement pour accomplir le nombre des Predestinez. Cette institution

DE tution de, los me & & mul ture n n'est p meure luy soi formé la terr Adam ne se i fût sem gneur] 10mme tira uno plit la p me de present là main de ma c (c'est à parce q veut di

pourque

& fa me

seule ch

ila justi ouvoir

tique.

ans l'E-

le la Jurdre est
est pour
C. dans
wissance
irection
Es u si
consiste
ger dans
ler dans

fortifier

ever de

les con-

XIII.

de Dieu ommes, omplir le tte institution

DE LA DOCT. DES SACREM. 555 tution se fit au commencement du monde, lors que Dieu ayant creé l'homme & la femme, il leur dit: Croissez & multipliez. Et au même lieu l'Ecri- « Gen.14 ture nous apprend que Dieu dit : Il "15.2, n'est pas convenable que l'homme de «18, meure seul, donnons luy un aide qui « luy soit semblable. Dieu ayant denc " formé du limon tous les animaux de « la terre & tous les oiseaux de l'air, « Adam leur donna leur nom, mais il « ne se trouvoit point d'aide qui luy « fût semblable. C'est pourquoy le Sei-« gneur Dieu envoya à Adam un petit « sommeil, & lors qu'il fut endormi, il « tira une de ses côtes de laquelle il rem- « plit la place de chair. Et il fit une fem- « me de la côte qu'il avoit ôtée, & la « presenta à Adam. Et Adam dit : C'est- « là maintenant l'os de mes os & la chair « de ma chair. Elle s'appellera Viraco, « (c'est à dire une semme vertueuse) « parce qu'elle a été tirée de viro, qui « veut dire un homme vertueux. C'est « pourquoy l'homme quittera son pere « & sa mere, & demeurera attachéà sa « femme, & ils seront deux dans une « seule chair.

Que le Mariage est un Sacrement de la Loy nouvelle.

Ce Mariage neanmoins n'étoit qu'une union naturelle qui n'avoit rien de bien relevé avant la naillance du Fils de Dieu dans le monde. Mais ce divin Sauveur l'a infiniment annobli l'elevant à la dignité de Sacrement : Parce qu'étant venu au monde pour contracter un Mariage faint & divin avec fon Eglise, mais pourrant spirituel & invisible, il a voulu que se Mariage charnel & visible en fûr le signe & l'idée; & dans cette veue il étoit necessaire que le Mariage qui devoit ette fe signe d'un si grand Mystere fut une chose grande & toute divine. Saint Paul nous enseigne cette doctrine dans l'Epître aux Ephéliens, où il fait voir les rapports qu'il y a entre le Mariage que l'homme contracte avec la femme, & celuy que Jesus-Christ contracte avec son Eglise. Voicy com-

Ephef.

EN L'EG De to dire, il un Sacre

DE I

veur. se à I

aussido ris. Et

comme Eglise

mort p aprés l'

de l'ear

faire p

gloire i

rien de

& irrep

vent air brobre o

me s'air

la propi

l'entreți

fait l'Eg

les men

la chair

l'homme

mere po

de deux

une mén GRAND

"> me il parle : Que les femmes foient

"» foûmises à leurs maris comme au " Seigneur ; parce que le mari est le so chef de la femme, comme Jesus-» CHRIST est le chef de l'Eglise, qui est

» son corps, dont il est aussi le Sau-

it qu'urien de du Fils e divin li l'éle-: Parour conin avec ituel & Mariage e & l'iit necesoit étte fut une Saint ine dans fait voir Mariala fem-HRIST

icy com-

es soient

nme au

ari est le

JESUS-

e, qui est

le Sau

rement

DE LA DOCT. DES SACREM. 555 veur. Comme donc l'Eglise est soumise à Jesus-Christ, les femmes, « aussi doivent étre soûmises à leurs ma- « ris. Et vous maris, aimez vos femmes « comme Jesus-Ghrist a aime son « Eglise; & s'est livré luy-même à la, « mort pour elle, afin de la santifier : aprés l'avoir purifiée dans le Baptéme, « de l'eau par la parole de vie; pour la « faire paroûtre devant luy pleine de « gloire n'ayant ny tache, ny ride, ny rien de semblable, mais étant sainte. & irreprehensible. Ainsi les maris doivent aimer leurs, femmes comme leur : propre corps. Celuy qui aime sa femme s'aime soi-meme: Car nul ne hait « sa propre chair, mais il la nourrie & " l'entretient comme Jesus-Christ fait l'Eglise; parce que nous sommes. les membres de son corps, formez de ... sa chair & de ses os. C'est pourquoy ... l'homme abandonnera son pere & sa sa mere pour s'attacher à sa femme, & de deux qu'ils étoient, ils deviendront une meme chair. CE SACREMENT EST ... GRAND SE DIS EN JESUS-CHRIST ET EN L'EGLISE.

De tout ce que l'Apôtre vient de dire, il est evident que le Mariage est un Sacrement. Le sacré Concile de

A a ij

Trente l'a ainsi declaré, & il le faut croire.

De la dignité du Mariage Chrétien,

Le Mariage a toûjours cru en dignité & en merite. Il a été grand dans son commencement, car encore que ce ne fût qu'une alliance naturelle, c'est Dieu neanmoins qui l'avoit înstitué. Son merite s'est beaucoup accru depuis par les promesses que Dieu a faites aux Patriarches qu'ils seroient les Peres du Messie: Car dessors leurs Mariages & ceux de leurs décendans se faisoient par rapport au Dieu Incarné; Les autres Nations étant exclues de cette esperance. Mais il a reçu sa derniere perfection dans la Loy de grace, où il a été élevé à la dignité de Sacrement par le rapport qu'il a au Mariage sacré de Jesus-Christ avec son Eglise, lequel neanmoins ne sera pleinement consommé que dans le sejour de la gloire.

Que la Virginité est preferable au Mariage.

Encore que le Mariage soit aussi saint & aussi élevé que je le viens de dire, la Virginité neanmoins l'est incom-

DE parab Dieui & à E ne fu voulu fe ma faire (est la ne. I faire nité à alors d de Di des te auque rempli ginité ge, ga se dec est la p pouvo Maria d'un he qui est Et par

Sain nence riage,

le de J

le faut étien. en dind dans que ce e, c'est institué. depuis a faites les Peurs Madans fe u Incarexclues reçu sa Loy de

ble an

gnité de

'il a au

HRIST noins ne

ue dans

de dire,

DE LA DOCT. DES SACREM. 557 parablement davantage: Et quand Dieu instituant le Mariage dit à Adam & à Eve : Croissez & multipliez, ce ne fut pas un commandement qu'il voulut faire à tous leurs décendans de se marier; il voulut seulement leur faire connoître la fin du Mariage qui est la propagation de la nature humaine. Il ne voulut pas neanmoins leur faire connoître la beauté de la Virginité à cause de la necessité qui étoit alors de peupler le monde. Mais le Fils de Dieu étant venu dans la plenitude des temps, c'est à dire dans un temps auquel le monde étoit suffisamment rempli, il a levé l'etendard de la Virginité voulant naître d'une mere Vierge, gardant luy-même cette vertu, & ... se declarant l'Epoux des Vierges, qui est la plus belle recommandation qu'il pouvoit faire de la Virginité. Par le Mariage une Vierge devient l'épouse d'un homme, & elle perd son integrité qui est la plus belle chose du monde: Et par la Virginité elle devient l'Epouse de J Es us-C H R 1 ST, & elle conserve cette riche & précieuse perle.

Saint Paul montre assez la preéminence de la Virginité au dessus du Mariage, non seulement par son exemple,

Aa iij

518 EXPLICATION

quand il dit qu'il souhaite que tous les hommes foient comme luy dans un état de continence & de pureté; mais encore par sa doctrine toute celeste: Quantaux Vierges, dit-il, je n'ay re-7. 7. cu aucun Commandement du Seigneur qui oblige à la Virginité; mais voicy le conseil que je vous donne comme " étant fidele Ministre du Seigneur par la misericorde qu'il m'en a faire. Je croy donc qu'il est avantageux à cause des fâcheuses necessitez de la vie presente; qu'il est, dis-je, avantageux à l'homme de ne se point marier. Etesvous lié avec une femme? ne cherchez " point à vous délier. N'étes-vous point sié avec une femme? ne cherchez point " de femme. Que si vous épousez une " femme vous ne pechez pas : Et fi une " fille se marie elle ne peche pas aussi. Mais ces sortes de personnes ressentiront dans la chair des contradictions & des peines, & je voudrois bien vous les épargner. Voici donc, mes Freres, ce que j'ay à vous dire : le temps est court; & ainsi que ceux mêmes qui ont des femmes soient comme n'en "ayant point. Et pour moy, je desire de vous voir degagez de soin & d'inquieudes. Car celuy qui n'est point marié

DE s'occ Seign luy SOCC & de sa fe & d n'est cupe afin mais foin qu'el ri. C ce n'e mais qui e donn attac celuy celuy mier mari mais bre

pour

Mai

-le de je lu

en n

tous les lans un é : mais celeste: n'ay re-Seigneur is voicy comme neur par faire. Je x à caue la vie intageux er. Etescherchez ous point ez point usez une Et fi une pas auss. ressentiadictions ien vous es Freres. temps eft mes qui nme n'en e desire de d'inquieint marié

DE LA DOCT. DES SACREM. 532 s'occupe des soins & des choses du « Seigneur, & de ce qu'il doit faire pour « luy plaire: mais celuy qui est marié « s'occupe du soin des choses du monde « & de ce qu'il doit faire pour plaire à « sa femme, & ainsi il se trouve partage « & divisé. De même une femme qui « n'est point mariée, & une Vierge s'oc- « cupe du soin des choses du Seigneur, « afin d'erre sainte de corps & d'esprit; » mais celle qui est mariée, s'occupe du « foin des choses du monde & de ce . qu'elle doit faire pour plaire à son mani. Or je vous dis cecy pour votre bien: « cen'est pas pour vous dresser un piege, « mais pour vous porter seulement à ce « qui en de plus saint, & qui vous peut ... donner un moyen plus facile de vous « attacher à Dieu sans distraction. Ainsi « celuy qui marie sa fille fait bien, mais « celuy qui ne la marie point fait encore ... mieux. La femme est liée à la Loy du « mariage tant que son mariest vivant; mais h fon mary meurt, il luy est libre de se marier à qui elle voudra, « pourveu que ce soit selon le Seigneur. « Mais elle sera bien plus heureuse si elle demeure veuve selon le conseil que « je luy donne. Et je croy que j'ay aussi " en moy l'esprit de Dieu.

Aa iiij

De la Virginité dans le Mariage.

La Virginité est une chose si sublime, & elle est d'un si grand prix & d'un si haut merite devant Dieu, qu'encore qu'il ait institué le Mariage, il a bien voulu qu'elle se pût garder dans le Mariage même. Nous en avons une infinité d'exemples dans l'Ecriture · Sainte, & dans l'Histoire Ecclesiastique où nous apprenons que les partis ont preferé cette vertu qui les faisoit grands devant Dieu, à une longue posterité qui les eût pu faire grands selon le monde. Adam & Eve ont vécu Vierges dans le Mariage tout le temps qu'ils ont demeuré dans l'état d'innocence. La sainte Vierge & saint Joseph ont gardé une perpetuelle Virginité, laquelle, comme témoignent les Saints Peres, n'a point empéché que leur alliance ne fût un veritable & parfait Mariage. L'Empereur Marcian & fa femme Pulcherie ont gardé cette pureté Virginale toute leur vie, cette Imperatrice n'ayant voulu se marier qu'à cette condition. Nous lisons le même de l'Empereur Henry & de l'Imperatrice Cunegonde, ce qui a merité à l'un & à l'autre la qualité de Saint.

DEL Je ne Edoüa sainte mond & ent l'ajoû & la (me qu avec 1 deux coup je me roisses qualit point un gr nues dans dessus garde tant qu'ell mes. miral naire **fions** de la

cemn

garde

riage. si subliprix & qu'enge, il a er dans avons Ecriture haftique rtis ont faisoit gue poands fent vécu e temps d'inno-Joseph rginité, s Saints leur al-· parfait n & la ette pu-, cette marier sons le de l'Ima merité

e Saint.

DE LA DOCT. DES SACREM. 161 Je ne passeray pas sous silence saint Edouard Roy d'Angleterre & la Reine sainte Edite qui vivoient devant le monde comme le mary & la femme. & entr'eux comme le frere & la sœur. l'ajoûteray icy le Comte saint Elzeard & la Comtesse sainte Delphine sa femme qui vivoient dans leur Mariage avec une pureté Angelique, & tous deux sont demeurez Vierges jusques à la mort. Je pourrois rapporter beaucoup d'exemples de cette nature, mais je me contente de ceux-cy qui me paroissent les plus illustres à cause de la qualité des personnes. Et je ne doute point qu'il n'y ait encore aujourd'huy un grand nombre de personnes inconnues qui vivent comme des Anges. dans le mariage, & qui s'elevent au. dessus de la corruption humaine pour garder une Virginité perpetuelle d'autant plus sainte & agreable à Dieu qu'elle est cachée aux yeux des hommes. Toute sorte de Virginité est admirable, mais celle-cy est extraordinairement heroique à cause des occasions continuelles où l'on se trouve de la perdre, & de la perdre innocemment & sans offenser Dieu. C'est garder parfaitement le conseil que

Dieu nous donne par saint Paul quand il dir: Mes Freres, le temps est court.

7. Cor. » Ce qui reste à faire, est que ceux qui ont des semmes, vivent avecelles comme s'ils n'en avoient point.

A Dien foul L'hanneun & la glaire.

even une n well Angeligie, de erve con la rivi. The especial state of Lower Law of E to November 1 3 March angles, ostrofe by the library of the form ar organization that the arranger of i all is the in the tree a course de la Sand on A 18 . Sand Pri all. Arilena vielburg a piene in visible veniere incomi et maliagoù en hoa hi en e i and the state of wellow & court - Lin and the thirty of the state of the condition of the स्थातित सेए भा व्यक्तियां विद्यार्थित है हिन्दु व्यक्ति है है है। इताये रासाट रेजें के क्षिके हैं। इत्तिक क्षेत्र हैं। ב וללפבול כב ללב מוצ קציים ולבם אשונה 1 cs. Toute force de Vere : ité reade, mais calceer the entrot r siconnent horoique à cinfl det courliens constitutible of the to secure de la cerere. A de regarde barre comment & line of bully trees. Car garder parfairement le conseil que

d, &cc... l quand t court, ue ceux ecelles

laire ...

ryus s dans is daffin

r se i odili o i so i dirini

ecric t

de la manca

garden

